

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE  
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM  
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 44 Bijdragen

---

MARIE-LOUISE WARNOTTE

ETUDE SUR LA PRESSE A NAMUR  
1794-1914

1965

ÉDITIONS NAUWELAERTS  
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS  
PARIS

PUBLICATIONS DU CENTRE  
UITGAVEN VAN HET CENTRUM

- Cahiers 1.** **Bijdragen 1.**  
Neuf rapports sur les sources de l'histoire contemporaine de la Belgique — Negen verslagen betreffende de bronnen van de Belgische hedendaagse geschiedenis. 1957. fr. 70 (abonnement fr. 60)
- Cahiers 2.** **Bijdragen 2.**  
A. Simon, Notes sur les archives ecclésiastiques. 1957.  
fr. 50 (abonnement fr. 43)
- Cahiers 3.** **Bijdragen 3.**  
A. Simon, Inventaires d'archives. (Papiers Villermont. Archives de la nonciature à Bruxelles. Archives des églises protestantes.) 1957.  
fr. 50 (abonnement fr. 43)
- Bijdragen 4.** **Cahiers 4.**  
A. Vermeersch en H. Wouters, Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische Pers 1830-1848. 1958. fr. 200 (abonnement fr. 170)
- Cahiers 5.** **Bijdragen 5.**  
A. Simon, Inventaires d'archives. (Évêché de Namur. Château de Gaesbeek. Famille Van Meenen. Cure de Sainte-Gudule, Bruxelles. Famille Croij. Église Évangélique (Verviers). 1958.  
fr. 65 (abonnement fr. 56)
- Cahiers 6.** **Bijdragen 6.**  
J. Leclercq-Paulissen, Contribution à l'histoire de la presse tournaisienne depuis ses origines jusqu'en 1914. 1958.  
fr. 90 (abonnement fr. 77)
- Bijdragen 7.** **Cahiers 7.**  
W. Theuns, De organieke wet op het middelbaar onderwijs (1 juni 1850) en de conventie van Antwerpen. 1959.  
fr. 65 (abonnement fr. 56)
- Bijdragen 8.** **Cahiers 8.**  
M. De Vroede, Bibliografische inleiding tot de studie van de Vlaamse Beweging, 1830-1860. 1959.  
(uitverkocht)
- Cahiers 9.** **Bijdragen 9.**  
M. Colle-Michel, Les archives de la S.A. Cockerill-Ougrée des origines à nos jours. 1959.  
fr. 50 (abonnement fr. 43)
- Cahiers 10.** **Bijdragen 10.**  
A. Simon, Réunions des évêques de Belgique 1830-1867, procès-verbaux. 1960.  
fr. 210 (abonnement fr. 179)
- Bijdragen 11.** **Cahiers 11.**  
S. Vervaeck, De samenstelling van de gegoede stand te Mechelen op het einde van de XVIIIe eeuw en in het begin van de XIXe eeuw (1796-1813). Een methodologisch onderzoek. 1960.  
fr. 50 (abonnement fr. 43)
- Bijdragen 12.** **Cahiers 12.**  
M. De Vroede, De Vlaamse Pers in 1855-56. 1960.  
fr. 100 (abonnement fr. 85)
- Cahiers 13.** **Bijdragen 13.**  
J. Dhondt & S. Vervaeck, Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique. 1960. 2<sup>e</sup> éd. 1964.  
fr. 110 (abonnement fr. 95)
- Cahiers 14.** **Bijdragen 14.**  
A. Simon, Inventaires d'archives. (Famille Licot. Papiers de Missiessy. Nonciature de Bruxelles. d'Ansembourg. Rédemptoristes (Bruxelles). d'Anethan. de Béthune. 't Serstevens. Évêché de Liège.) 1960.  
fr. 80 (abonnement fr. 68)
- Cahiers 15.** **Bijdragen 15.**  
Paul Gérin, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1789-1831. 1960.  
fr. 540 (abonnement fr. 459)
- Cahiers 16.** **Bijdragen 16.**  
Jacques Willequet, Documents pour servir à l'histoire de la presse belge, 1887-1914. 1961.  
fr. 110 (abonnement fr. 94)

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE  
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM  
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 44 Bijdragen

---

MARIE-LOUISE WARNOTTE

ETUDE SUR LA PRESSE A NAMUR  
1794-1914

1965

ÉDITIONS NAUWELAERTS  
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS  
PARIS

COMITÉ DIRECTEUR  
DU CENTRE  
INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

BESTUURSCOMITÉ VAN HET  
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR  
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

- G. JACQUEMYS, Université Libre de Bruxelles, président.  
R. DEMOULIN, Université de Liège.  
H. HAAG, Université de Louvain.  
J. DHONDT, Universiteit Gent, secretaris-penningmeester.

## INTRODUCTION

Namur au XIX<sup>ème</sup> siècle fut le siège de la préfecture de Sambre et Meuse puis devint chef-lieu de la province de Namur.

Ville de 15.085 habitants en 1810, elle en comptait 32.438 au 1<sup>er</sup> janvier 1914.

Centre administratif important, la ville renferme de nombreuses institutions d'enseignement. L'athénée voit le jour en 1818, le collège Notre-Dame de la Paix en mai 1831, les Facultés universitaires en 1890.

Dans ce centre de communications routières et ferroviaires, le commerce a toujours été actif, cependant Namur n'est pas une ville de grande industrie. Sa fonction militaire imposante sous l'Ancien Régime, a perdu de sa valeur après 1830, mais la construction des forts de la Meuse lui a rendu du prestige.

La vie politique y a toujours été intense. Aussi ne faut-il pas s'étonner du développement de la presse à travers le XIX<sup>ème</sup> siècle.

La presse namuroise de 1794 à 1814 a été étudiée sous un double aspect. Nous donnerons tout d'abord la liste chronologique des feuilles ayant paru à Namur de 1794 à 1914 avec indication de la périodicité, du format, des prix, du tirage, du nom des fondateurs, propriétaires éditeurs, imprimeurs, rédacteurs en chef et collaborateurs, de la couleur politique ou de l'absence de prétentions politiques pour autant que nous ayons pu recueillir ou déterminer ces différents points. Il est rarissime d'avoir tous les renseignements souhaités. Pour les feuilles mêmes dont on possède la collection complète des obscurités subsistent.

Or pour bon nombre de publications qui vécurent peu de temps, souvent l'on n'a conservé que l'un ou l'autre exemplaire, parfois même aucun. L'on comprendra dès lors qu'il y ait des lacunes. S'il est assez facile de déterminer la date de naissance des feuilles dont on possède un numéro daté, les décès sont plus obscurs.

Autre inconnue fréquente, le chiffre des tirages.

La question de la propriété aussi est malaisée à résoudre.

Les difficultés que nous avons éprouvées parfois à distinguer certaines feuilles électorales paraissant plusieurs mois des „tracts” nous ont amenée à joindre les feuilles électorales aux autres journaux.

Nous consacrons la seconde partie de notre travail à l'étude

plus ou moins détaillée, selon les cas, de chacune des feuilles politiques pour autant qu'il nous ait été possible d'en consulter la collection plus ou moins complète.

Nous n'avons pas étudié ici de manière approfondie la plus importante publication catholique namuroise du XIX<sup>ème</sup> siècle, *L'Ami de l'Ordre*. Ayant pu disposer de papiers de famille, aimablement ouverts par Mademoiselle Madeleine Delvaux, nous consacrerons à ce journal une publication particulière.

Fort heureusement, nous disposons d'une importante collection de journaux rassemblés par les soins de la Société archéologique.

Cette collection que la Société archéologique a confiée — sauf quelques feuilles non reliées et moins importantes — au dépôt d'archives de l'Etat rue d'Arquet, afin d'en faciliter la consultation, comporte des séries rarement incomplètes des principaux journaux politiques qui parurent à Namur. Seule *La Province de Namur* (1907-1914) fait défaut totalement au dépôt des archives. Il existe, de ce journal, une collection où ne manquent que l'un ou l'autre numéro, à la bibliothèque communale de Namur, Impasse des Capucins. Cette bibliothèque n'est accessible au public que cinq jours par semaine en fin d'après-midi.

Signalons qu'au dépôt d'archives, à côté des collections de la société Archéologique, l'on trouve quelques séries d'autres provenances tels *Sambre et Meuse* 1912-1914, qui appartient à la famille Bovesse, *La Bataille*, *La Lutte...* dons de Fernand Golenvaux remis par le journal *Vers l'Avenir*.

La Bibliothèque royale n'est pas extrêmement riche en publications namuroises. Quant à la bibliothèque de l'Université de Liège, elle en est plus dépourvue encore; A peine avons-nous relevé dans son vaste fichier cinq ou six titres pour l'ensemble du Namurois.

Au musée International de la Presse à Bruxelles nous avons pu consulter une importante collection de spécimens.

Dans notre première partie nous avons indiqué les collections existantes, accessibles au public.

La presse namuroise est assez mal connue. Les ouvrages de base, quoique fort précieux contiennent des erreurs de jugement, surtout en ce qui concerne les tendances politiques de certaines feuilles.

Les auteurs qui s'intéressèrent à la presse namuroise étaient en effet „engagés” et parfois ils laissèrent paraître dans leurs appréciations un certain esprit partisan. Jean Chalon jugeait en progressiste, les chanoines Doyen et Schmitz en prêtres catholiques.

Le dernier, surtout, fit preuve d'esprit de parti en son étude fort sommaire d'ailleurs de la presse namuroise. Nous avons relevé dans cet ouvrage plusieurs erreurs graves : citant les principales feuilles libérales, le chanoine Schmitz donne *l'Opinion Libérale* comme succédant à *La Lutte*, éditées l'une et l'autre par Bister. Il classe *le Courrier de la Sambre* de 1830 et *le Journal de Namur et de la Province* de 1848, parmi les feuilles catholiques. Or, l'une était unioniste purement, l'autre libérale doctrinaire.

Il cite *le Courrier de la Sambre* de 1864 comme ayant vécu jusqu'en 1904 au moins. Cette feuille disparut en réalité en 1867.

Les oeuvres de Doyen et Chalon, sauf réserve faite plus haut, sont plus précises, mieux documentées. Elles nous ont été fort utiles.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidée dans notre travail d'heuristique et particulièrement Messieurs J. Bovesse, conservateur en chef des Archives de l'Etat à Namur, J. Lambert, conservateur à la Bibliothèque royale à Bruxelles et Lorphèvre, secrétaire du *Mundaneum*.

Qu'il nous soit permis surtout d'exprimer à Monsieur le Professeur Robert Demoulin toute notre reconnaissance pour les conseils qu'il nous a donnés.

## BIBLIOGRAPHIE

- Nous ne donnons ici qu'une bibliographie assez sommaire, renvoyant le lecteur à l'excellent ouvrage de MM. R. VAN EENOO et A. VERMEERSCH, *Bibliographisch Repertorium van de Belgische pers 1789-1914*, Centre interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Cahiers 23, Louvain-Paris, Nauwelaerts-Béatrice Nauwelaerts, 1962, in-8°.
- Annuaire général de la Presse Belge et des principaux journaux étrangers et des industries qui s'y rapportent.* (Directeur: G. Gardet) Bruxelles, La Vie Universelle, 1909, in-8°.
- Annuaire général de la Presse Belge et des principaux journaux étrangers et des industries qui s'y rapportent.* (Directeur: G. Gardet) Bruxelles, La Vie Universelle, 1910, in-8°.
- Annuaire général de la Presse, 1911-1912, contenant le Répertoire général de la Presse et l'Annuaire général de la Presse Belge.* 3ème année (Directeur G. Gardet), Paris La vie Universelle 1911-1912 in-8°.
- Annuaire illustré de la Presse Belge, 1ère année,* Bruxelles, éd. C. Bulens 1908, in-8°.
- Annuaire officiel illustré de la Presse Belge, 1910-1911,* par E. Patris, Bruxelles, Em. Rossel, 1910, in-8°.
- Annuaire de la Librairie Belge ou Livres d'adresse de tous les Libraires, Imprimeurs, Papetiers, Fabricants de papiers, de cartons, d'encre d'imprimerie, fondeurs de caractères, etc... et une indication de tous les journaux et revues périodiques,* Bruxelles, 1881, Première année, in-12°.
- Annuaire de la Librairie Belge. Livre d'adresses de tous les Libraires Imprimeurs, Papetiers, etc... ainsi que de toutes les professions se rattachant à la librairie suivi d'une liste alphabétique de tous les journaux, revues et publications périodiques paraissant en Belgique* Publié sous les auspices du Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie, Bruxelles, 1884, 2ème édition, Bruxelles, 1890, 4ème édition, Bruxelles 1895, 5ème édition
- Association de la presse Belge, 1885-1892,* Anvers, J. E. Breschman (1892) in-8°.
- BERTELSON L., *Dictionnaire des Journalistes-écrivains de Belgique,* Bruxelles, 1960, in-8°
- BERTELSON L., *Tableau chronologique des journaux belges. Essai,* Bruxelles, Maison de la Presse, 1956, in-8°.
- BORNET J., *Recherches sur les imprimeurs de Namur,* Le Bibliophile belge, Bruxelles, A. Jamart, 1849 t. VI, p. 429-455; t. IX, pp. 289-295; t. X p. 49.
- CAPITAINE U., *Appendice aux recherches sur les imprimeurs de Namur,* Bulletin du Bibliophile belge, 1851, t. VIII, p. 292-301.

- CAPITAINE U., *Nouvelles recherches sur les imprimeurs de Namur par U.C.*, Bruxelles, T. Heusnen, 1853, in-8°.
- CHALON J., *Les Périodiques namurois*, in journal *La Lutte*, 1890 numéros des 5, 7, 7, 8, 9, 10 juin et des 7, 8, 9 juillet.
- CHALON J., *Essai monographique: Les périodiques namurois*, in *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 1891, t. XIX, pp. 492-521.
- COURTOY F., *Bibliographie namuroise*, in *Namurcum*, 1956, XXX, I pp. 15-12 pp. 34-36.
- DOYEN F. D., *Bibliographie namuroise indiquant les livres imprimés à Namur depuis le XVIII<sup>e</sup> ème siècle à nos jours, les ouvrages publiés en Belgique ou à l'Etranger par des auteurs namurois ou concernant l'histoire du comte ou de la province actuelle de Namur, suivie d'une liste chronologique et analytique des placards et ordonnances relatifs à l'ancien pays de Namur.*, Namur, Wesmael-Charlier, 1887-1902, 3 vol. in-8°.
- FIVET R., *Les Namurois et la révolution de 1830.*, Namur, Ed; *Vers l'Avenir*, 1930, in-8°.
- GARSOU J., *Lettres du temps de la Révolution belge (1830-1832), Louis-Joseph Braas et ses correspondants.*, in *La Revue Générale*, LXI, 1936, 11 p. 590 et 12, p. 714.
- Histoire du Livre et de l'Imprimerie en Belgique, des origines à nos jours*, 6<sup>e</sup> ème partie par Henri Liebrecht, publié par Le Musée du Livre rue Ravenstein Bruxelles.
- ISTACE-DEPREZ G., *Le Courrier de la Sambre et la Révolution de 1830*, in *Etudes d'Histoire et d'Archéologie namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, t. II pp. 949-955, Namur, Société Archéologique 1952, in-8°.
- ROBERT V., *Histoire du mouvement ouvrier dans le Namurois*, La pensée catholique, Bruxelles, Office général du livre, Paris, 1957.
- ROUSSEAU F., *Propos d'un Archiviste sur l'histoire de la littérature dialectale à Namur*, Namur, Editions *Les Cahiers Wallons*, 2 parties, 1964, in-8°.
- SCHMITZ J., *La Presse catholique dans la province de Namur*, Anvers De Vlijt, S.d. (1936).
- WARZEE A., *Essai historique et critique sur les journaux belges. Journaux politiques.* Bruxelles, A. Van Dale, 1845, in-8°.
- Willequet J., *Documents pour servir à l'histoire de la presse belge 1887-1914.* Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Cahiers 16, Louvain-Paris, Nauwelaerts-Béatrice Nauwelaerts, 1961, in-8°.
- WOUTERS H., *Documenten betreffende de Geschiedenis der Arbeidersbeweging 1832-1853*, deel I, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Cahiers 17, Louvain-Paris, Nauwelaerts-Béatrice Nauwelaerts, 1963, in-8°.

## SIGLES

A.E.N.	= Archives de l'Etat à Namur.
A.S.A.N.	= Annales de la Société archéologique de Namur.
Bibl. S.A.	= Bibliothèque de la Société archéologique de Namur.
Bibl. ULG.	= Bibliothèque de l'Université de Liège.
Coll. Br.	= Collection brune.
Coll. Fich.	= Collection Fichier.
Coll. S.A.	= Collection de la Société archéologique de Namur.
Mundaneum M.I.P.	= Mundaneum, Musée international de la Presse.

I PARTIE

LISTE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE  
DES JOURNAUX ET PÉRIODIQUES  
PUBLIÉS A NAMUR DE 1794 A 1914



## 1. Bulletin de Sambre et Meuse.

1. *Premier n°*: 1796 (an IV de la République).  
*Dernier n°*: décembre 1809?
9. *Imprimeurs*: Stapleaux et Legros alternativement.
11. *Couleur politique*: Contenait les proclamations et extraits du registre aux procès verbaux du département de Sambre et Meuse.
12. *Collection*: Bibl. S.A. Namur.
12. *Remarque*: Le titre Bulletin de Sambre et Meuse figure seulement sur le dos des volumes de la collection ci-dessus indiquée.

## 2. Courrier de Sambre et Meuse.

1. *Premier n°*: 20 janvier 1797. *Le Courrier* est daté d'après le calendrier républicain avec l'indication de la concordance en vieux style, mais les jours de la semaine ne sont point nommés.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 4 × par décade.
3. *Format*: 25 × 20 (sur papier grossier à la main).
4. *Prix*:  
par trimestre 4 livres de France;  
5 livres de France  
5 livres 10 sols (à cause du timbre).
7. *Fondateurs*: Briart, Pestiaux et Bauer (1). Briart était notaire, Pestiaux président du Tribunal civil et Bauer juge au Tribunal criminel.
9. *Imprimeur*: Stapleaux, Marché de l'Ange n° 644.
11. *Couleur politique*: Nettement républicain et anticlérical, *Le Courrier, de Sambre et Meuse* s'étendait avec complaisance sur les prouesses militaires des armées françaises, poursuivait de sa haine les émigrés qui rentraient au pays, les dénonçait, clamait sa fureur de voir les chanoines de Floeffe toujours en possession de leurs biens (2); attaquait avec violence l'avocat Doux-

---

(1) CHALON, *La Lutte*, 5 juin 1890, p. 2, col. 3.

(2) 4 ventôse an IV.

champs de Namur, suspect de regretter l'Ancien Régime (1).  
12. Bibl. S.A. Namur.

### 3. Gazette de Sambre et Meuse.

1. *Premier n°*: 21 juin 1803.  
*Dernier n°*: 13 décembre 1803.
2. *Périodicité*: 3 × par semaine (mardi, jeudi, dimanche).
3. *Format*:  
petit in 4°.  
un peu plus grand à partir du 24 septembre 1803.
4. *Prix*: par an 34 francs.
9. *Imprimeur*: Martin, Grand Place Namur.
10. *Couleur politique*: La *Gazette de Sambre et Meuse* n'avait pas de nuance politique bien déterminée. Elle comportait surtout des nouvelles et relatait notamment la visite du Premier Consul à Namur les 4 et 5 août 1803.
11. *Collection*: Bibl. S.A. Namur.

### 4. Mémorial administratif et Journal d'Annonces du Département de Sambre-et-Meuse. (2)

1. *Premier n°*: 1 octobre 1809.  
*Dernier n°*: fin 1814.
3. *Format*: in 8°.
4. *Prix*: par an 12 francs.
8. *Propriétaire*: Dieudonné Gérard.
9. *Imprimeur éditeur*: Dieudonné Gérard.
11. *Couleur politique*:  
„Sans nous occuper sous aucun rapport de la politique ni des nouvelles, déclarait Gérard dans son prospectus, cette feuille n'offrira qu'un recueil des dispositions administratives et des annonces pu-

---

(1) 16 germinal an IV. Douxchamps était qualifié de „scélérat, monstre vomi de l'enfer sur la terre pour incendier sa patrie, auteur de déclamations monstrueuses et mensongères, calomniateur marqué d'infamie”.

(2) Apartir du 13 février 1812, cette feuille parut sous le titre de *Mémorial administratif du département de Sambre-et-Meuse*.

bliées qui intéresseraient plus particulièrement le département de Sambre et Meuse; d'un côté résolutions ministérielles ou arrêtés que les autorités désireront livrer à l'impression pour faire connaître aux administrés leurs obligations; d'un autre, ventes volontaires ou forcées de biens meubles ou immeubles, propriétés à remettre à ferme ou à loyer, capitaux à placer à intérêt ou à lever, échanges projetés, recherches d'objets perdus, sujets à chercher ou à placer, arrivée ou départ des voitures, cours des effets, prix des marchandises et autres objets de même nature, voilà son domaine, voilà le cercle que l'éditeur se prescrit les obligations qu'il contracte envers le public de remplir avec l'exactitude la plus sévère" (1).

Essentiellement consacré aux actes officiels du département, le *Mémorial* nous a conservé la relation, y compris les discours prononcés par le préfet et l'évêque, de la cérémonie du mariage de dix militaires de Sambre et Meuse, dotés à l'occasion de ses noces avec Marie-Louise d'Autriche. Le volume de 1814 contient les pièces officielles concernant l'administration du département après l'entrée des alliés en Belgique.

12. *Collection*: Bibl. S.A. Namur.

## 5. Feuille d'Annonces, Affiches et Avis divers (2).

1. *Premier n°*:

1809 au 31 décembre 1914.

2 février 1816 au 31 janvier 1828.

28 février 1828 au 1 septembre 1830.

2. *Périodicité*: 1 × par semaine.

3. *Format*:

in-8° (1809-31 janvier 1828).

in-4° (28 février 1828-13 juin 1828).

in-8° (13 juin 1828-fin août 1829).

9. *Editeur Imprimeur*: Dieudonné Gérard.

12. *Collections*: Dépôt A.E.N.

---

(1) *Prospectus d'une feuille publique qui sera intitulée Mémorial administratif et journal d'annonces du département de Sambre-et-Meuse. Autorisée par S.E. le Sénateur Ministre de la Police générale*, 3 pp., in-8°, Dieudonné Gérard, Namur, 1809.

(2) Complément du *Mémorial Administratif* avec pagination spéciale, La Feuille d'Affiches fut réunie, le 1er septembre 1829 au Namurois.

## 6. Bulletin de la Grande Armée.

1. Juin à Décembre 1812.  
au nombre de 29.
9. *Imprimeur* : Dieudonné Gérard.

## 7. Le Courrier de la Sambre.

Journal de Namur et de la province religieux, politique,  
commercial, et littéraire (1).

1. *Premier n°* : 28 juin 1829.  
*Dernier n°* : 10 janvier 1833.
2. *Périodicité* :  
2 × par semaine (jeudi et dimanche)  
3 × par semaine (mardi, jeudi et dimanche)  
6 × par semaine (à partir du 1 juillet 1830)
3. *Format* :  
30 × 23 (1830)  
35 × 23 (1831)
4. *Prix* :  
par trimestre :  
pour Namur 2 florins; Extérieur 2 florins 50.  
pour Namur 4 florins; Extérieur 4 florins 50. (1 juillet 1830).  
pour Namur 4 florins; 50 Extérieur 5 florins 20. (1 janvier 1831).  
pour Namur 8 francs 50 Extérieur (1 janvier 1833).
7. *Fondateur* : l'avocat Braas (2).
8. *Propriétaire* : Legros (3) puis Danheux et Kinet (4).

---

(1) A partir du 15 novembre 1829, cette feuille s'intitula simplement *Courrier de la Sambre*.

(2) Braas, avocat inscrit au barreau de Namur. Fut conseiller provincial de 1836 à 1839 (Namur) et conseiller communal. Fut candidat à la représentation nationale sur la liste libérale en 1841 et 1845 mais sans succès. Braas était anticlérical et nettement républicain.

(3) *Namurois*, 21 juillet 1830, p. 3, col. I.

(4) Guillaume Danheux, rentier de Namur, Abbé Victor Kinet, curé de la paroisse Saint Jean-Baptiste à Namur; Doyen, t. III, p. 13 et 22.

9. *Editeur* :
- Legros, rue de la Croix.  
 Misson-Piérard, rue de l'Ange. (1 janvier 1830).  
 Misson et Lesire (10 février 1830).  
 Méjan, rempart Ad Aquam, (6 novembre).  
 Tarlet (31 décembre).  
 Misson et Cie, rue de l'Ange (1 avril 1831).  
 Louvet, Marché aux Herbes, (1 avril 1832).
10. *Rédacteurs collaborateurs* :
- Braas.  
 Xavier Lelièvre.  
 J. B. Brabant.  
 Wautlet.  
 Méjan.  
 Ad. Borgnet.  
 H. Louvet.
11. *Couleur politique*: Adversaire déclaré du gouvernement hollandais puis partisan de l'Union entre libéraux et catholiques „pour le plus grand bien de la jeune Belgique indépendante”.
12. *Collections* :
- Dépôt A.E.N., coll. S.A. (complète).  
 Bibl. royale, coll. juin à décembre 1829.  
 Mundaneum, M.I.P., numeros des 29 octobre 1830; 8-VI-1831. Coll. Fich.

#### 8. L'Observateur de la Province de Namur.

1. *Premier n°*: 2 juillet 1829.  
*Dernier n°*: 1 novembre 1829.
2. *Périodicité*: 2 × par semaine.
4. *Prix*: par trimestre 2 florins.
6. *Vignette*: représentant un petit monsieur tenant un lorgnon.
9. *Imprimeur*: Debraine, 34 rue de Fer.
10. *Couleur politique*: Dans son prospectus, Debraine déclarait,  
 „Après avoir démontré qu'un journal peut et doit être d'une grande utilité à toutes les classes de la société, nous ne croyons pas à avoir à nous disculper devant le public de nous hasarder à publier une feuille qui sous le titre de *l'observateur* sera consacré non aux débats

politiques dont beaucoup de journaux s'occupent mais à tout ce qui peut intéresser les habitants de la province, soit sous les rapports des arts, des sciences, de l'agriculture et du commerce soit relativement à leurs droits civils politiques ou religieux".

*L'Observateur* était de tendance nettement libérale.

11. *Collection*: Bibl. S.A. Namur.

### 9. Le Namurois.

1. *Premier n°*: 1 septembre 1829.  
*Dernier n°*: 30 septembre 1830.
2. *Périodicité*: 6 × par semaine.
3. *Format*: 28 × 20
4. *Prix*:  
par trimestre 4 florins pour Namur.  
5 florins pour l'extérieur.
8. *Propriétaire*: Dieudonné Gérard.
9. *Imprimeur éditeur*: Dieudonné Gérard. 891, Marché de l'Ange.
10. *Rédacteur en chef et unique*: Victor Marchot, avocat au barreau de Namur (1).
11. *Couleur politique*: Très nettement orangiste. (Voir IIème partie. pp. 130-132).
12. *Collection*:  
Dépôt A.E.N., coll. S.A. (complète)  
Mundaneum, M.I.P. n° 4-XII-1829.

### 10. La Balance.

1. Trois numéros seulement furent publiés : 5, 12, 19 février 1831.
3. *Format*: in 12.
4. *Prix*: par trimestre 2 florins 25 cents.
6. *Vignette*: représentant un caducée et une balance au centre d'une couronne de feuillage.
9. *Imprimeur*: Léonard Cossoux, rue de Fer.

---

(1) *Le Namurois*, 21 juillet 1830, p. 3, col. I.



10. *Rédacteurs en chef*:

Adolphe Bartels (jusqu'en novembre 1840);

Victor Marchot (jusqu'en janvier 1846);

Théodore Bauweleers (jusqu'en 1852);

Adolphe Stapleaux (août 1852 à 1857);

Adrien Hock

Xavier Lelièvre

} (1858 à 1863).

11. *Couleur politique*: Libéral tout au long de son existence mais avec des variations de nuance. Vers 1848 tendait au radicalisme républicain. Vers la fin de son existence au contraire à la modération. (voir IIème partie pp. 133-157).

12. *Collections*:

Dépôt A.E.N., coll. S.A., 1832 à 1865. Manquent le premier numéro et l'année 1861.

Bibl. Royale Bruxelles, Coll. 1832 (Septembre) — 1865.  
manquent mai-juin 1841.

Mundaneum, M.I.P., numéros des 16-VI-1832; 27-I-1833;

11-I-1837; 13-I-1842; coll. Fich.

31-VII-1833; 9-IX-1837; 13-VI-1845; 13-IX-1848; 1-I-1849; 31-V-1850; 21-IV-1853; 17-VI-1856. Carton.

## 12. Le Journal de Namur.

1. *Premier numéro*: 24 septembre 1833.

*Dernier n°*: 30 septembre 1834.

2. *Périodicité*: 6 × par semaine.

3. *Format*: 34 × 26,5.

4. *Prix*:

par trimestre 10 francs pour Namur.

11 francs 70 centimes pour l'extérieur.

9. *Imprimeur éditeur*: François-Joseph Douxfils, 675, rue de la Croix

11. *Couleur politique*: Unioniste de tendance catholique. (Voir IIème partie, pp. 157-161).

12. *Collection*: Dépôt A.E.N., Coll. S.A. (complète).

### 13. La Revue.

1. *Premier n°*: 1 avril 1834.  
*Dernier n°*: 6 juillet 1834.
2. *Périodicité*: Hebdomadaire.
3. *Format*: in 4°.
4. *Prix* par trimestre 4 francs 50 centimes.
6. *Vignette*: représentant un lion debout.
- 8.-9. *Propriétaire Imprimeur éditeur*: Charles Hippolyte Louvet,  
rue des Fossés-Fleuris n° 408.
10. *Rédacteur*: Charles Hippolyte Louvet.
11. *Couleur politique*: libérale.
12. *Collection*: Bibl. S.A. Namur.

### 14. L'Enclume.

Journal politique, littéraire et industriel.

1. *Premier n°*: 23 décembre 1838.  
*Dernier n°*: 1 avril 1839.
2. *Périodicité*: 7 × par semaine.
4. *Prix*: par trimestre 10 francs.
9. *Imprimeur éditeur*: Dieudonné Gérard.
11. *Couleur politique*: libérale.
12. *Collection*: Bibl. S.A. Namur.

### 15. L'Ami de l'ordre.

1. *Premier n°*: 6 août 1839.  
*Dernier n°*: 18 Novembre 1918.
2. *Périodicité*:  
6 × par semaine.  
7 × par semaine.

3. *Format :*

42,5 × 29.

47 × 32.

56 × 36.

64 × 45.

4. *Prix :*

numéro 20 centimes (1839-1852);

15 centimes (1852-1865);

10 centimes (1866-1888);

5 centimes (1888-1918);

par trimestre :

pour Namur 9 francs; pour province 10 francs 50.

pour Namur 10 francs; pour Belgique 11 francs 75; (oct. 1843)

pour Namur 6 francs; pour Belgique 7 francs . (1848)

pour Namur 4 francs 50; par poste 5 francs 50 (Janv. 1852)

pour Namur 4 francs; par poste 5 francs (janv. 1866)

pour Namur 3 francs 50; par poste 4 francs (1 déc. 1888).

5. *Tirage :*

en 1839 400 exemplaires;

pendant la guerre de 1914-1918 30.000 exemplaires.

7. *Fondateurs : (1)*

Chanoine Théodore de Montpellier.

notaire Anciaux

Conseiller provincial Poncelet

Guillaume Danheux.

9. *Editeur-imprimeur :*

François-Joseph Douxfils.

Thérèse Lagrange Vve Douxfils.

Alphonse Charneux-Douxfils.

Victor Delvaux. (1889-1892 Gérant 1893-1918 Propriétaire).

---

(1) Les noms des fondateurs autres que Mgr de Montpellier, apparaissent seulement dans les colonnes du journal libéral *l'Eclaireur*; mais il est certain que le futur évêque de Liège fut assisté, par un groupe de conservateurs Namurois, dans son entreprise. *l'Ami de l'Ordre*. Supplément au numéro du 21 janvier 1891.

10. *Rédacteurs en chef:*

Genêts (1) (1839-1842)  
Eugene-Paul Frapier (1842-1876)  
Alphonse Charneux (1876-1889)  
Victor Delvaux (1889-1918)

*Collaborateurs:*

Abbé Lupus (jusqu'en 1852)  
Abbé Constant-Joseph Tassoul (jusqu'en septembre 1866)  
Abbé Pierre-Joseph Wilmotte (jusqu'en 1878)  
Gustave Docq.  
Antoine Maus.  
Delmer  
Fernand Piret  
Decerf  
Adrien Wodon.

11. *Couleur politique:*

Catholique ultramontain. (Voir 11ème partie, pp. 161-166)

12. *Collections:*

Dépôt A.E.N., coll. S.A., complète.

Hotel de Croix, coll. privée de Melle Delvaux, complète.

Bibl. Communale Namur, 1845, 1914-1918.

Bibl. Royale, Bruxelles, 1839-1857. 1860-1867, 1873-1918.  
(manquent 1er semestre 1848-1852; 2ème semestre 1858;  
1859; 1868-1872; 2ème semestre 1883; 1er semestre 1885).

Mundaneum, M. I. P.,

numéros des 17-XI-1842: 23-IV-1871. Farde volante.  
numéros des 2-X-1839; 10-V-1844; 28-IX-1857; 7-X-1867;  
4-VI-1874; 6-IV-1887; 7-III-1909; 13 et 14-VI-1915;  
23 et 24-I-1917; 25 et 26-I-1917; 26 et 27-I-1917; 19-XI-  
1918. Coll. Fich.  
9-XX-1848; 18 et 19-X-1850; 13-VI-1854; 23-XII-1855;  
15-II-1856; 14-II-1856. Carton.

---

(1) cité par *l'Eclaireur* les 17 novembre 1839 et 23 janvier 1842 notamment.  
*L'Ami de l'Ordre* du 1 janvier 1842, déclare qu'à dater de ce jour, M. Genêts cesse ses fonctions de rédacteur en chef de *l'Ami de l'Ordre* et toute espèce de collaboration à ce journal".

16. L'Ami du Peuple et des Lois  
Journal élémentaire constitutionnel.

1. *Premier n°*: 3 octobre 1840.  
*Dernier n°*: fin décembre 1840.
2. *Périodicité*: Hebdomadaire.
4. *Prix*: par trimestre 4 francs.
8. *Gérant*: Laverdure, rue des Fossés n° 947.
10. *Rédacteur*: Edouard Gilleau.
11. *Couleur politique*: Se déclarait lui-même catholique mais pas jésuitique.
12. *Collection*: Bibl. S.A. Namur.

17. L'Emulateur.

1. *Premier n°*: septembre 1842.  
*Dernier n°*: septembre 1843.
2. *Périodicité*:  
2 × par semaine.  
3 × par semaine. (1 janvier 1843).  
Hebdomadaire (25 juin 1843).
3. *Format*: 41,5 × 29,5.
4. *Prix*:  
par trimestre 7 francs (1842).  
4 francs (1843).
9. *Imprimeur*:  
Carbotte-Van Dinter et Hambursin à Jambes.  
Hambursin Marché aux Légumes puis rue des Fossés Fleuris.
10. *Rédacteur*: l'avocat Hambursin.
11. *Couleur politique*: De nuance libérale modérée, l'Emulateur ne faisait guère de politique.
12. *Collection*:  
Bibl. S.A. Namur.  
Mundaneum M.I.P. n° des 6, 9; 13, 16, 20-X-1842.

## 18. Le Feuilleton Belge.

1. *Premier n°*: 15 août 1843.  
*Dernier n°*: 31 décembre 1855.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 33,5 × 23,5.
4. *Prix*:  
par an 7 francs.  
numéro 25 centimes.
5. *Tirage*:  
1.000 exemplaires (jusqu'au 1 janvier 1844).  
1200 abonnés (août 1844).
8. *Directeur*: Victor Petitjean.
9. *Imprimeur éditeur*: F.-J. Douxfils, rue de la Croix, 661.
10. *Rédacteurs*:  
Abbé Lupus.  
Victor Petitjean (Pimpurniau) (1).
11. *Couleur politique*: Catholique. (voir IIème partie, pp. 166-168).
12. *Collections*:  
Dépôt A.E.N., coll. S.A. (complète).  
Musée de Croix, coll. privée de Melle Delvaux (complète).  
Mundaneum, M.I.P., numéros des 31-V-1847; 18-XII-1848  
carton.  
28-VI-1847; 28-I-1856; Coll. Fich.

## 19. La Voix du bon Sens.

Aux électeurs de l'arrondissement de Namur.

1. Quelques numéros en mai 1845 à l'occasion des élections législatives.
3. *Format*: 33 × 24.
9. *Imprimeur*: F.-J. Douxfils, rue de la Croix.
11. *Couleur politique*: Catholique.

---

(1) ROUSSEAU F., *Propos d'un archiviste sur l'histoire de la Littérature Dialectale à Namur*, Ière partie, *Les Cahiers wallons*, imp. Servais, Namur 1964 pp. 75-79. Avec beaucoup de compétence M. Rousseau analyse dans ces quelques pages l'œuvre de Victor Petitjean et ses sources d'inspiration.

12. *Collection :*

Bibl. S.A. Namur.

Mundaneum, M.I.P., numéro du 25-V-1845, coll. br.

20. *La Revue de Namur.*

1. *Dernier n° :* 17 janvier 1846.

*Dernier n° :* fin 1863. (?)

2. *Périodicité :*

hebdomadaire.

2 × par semaine (7 février 1846).

3 × par semaine (fin 1848).

hebdomadaire (ce nouveau changement de périodicité est annoncé dans les derniers numéros de 1863).

Nous n'avons trouvé, quant à nous aucun exemplaire postérieur à 1863).

3. *Format :*

41 × 29.

agrandi en 1864? (agrandissement annoncé dans les derniers numéros de 1863).

4. *Prix :*

par trimestre;

pour Namur 1 franc 50; pour l'extérieur 1 franc 75 (janv. 1846);

pour Namur 3 francs; pour l'extérieur 3 francs 50 (fevr. 1846);

pour Namur 4 francs; pour l'extérieur 4 francs 50 (1848);

pour Namur 3 francs; pour l'extérieur 3 francs 50 (1855).

par an;

pour Namur 5 francs; (1864).

5. *Tirage :*

450 exemplaires (10 mars 1847);

475 exemplaires (3 juillet 1847);

500 exemplaires (juin 1849).

Nombre d'abonnés 318 (27 janvier 1846);

381 ( 7 février 1846);

390 (21 février 1846);

373 ( 4 novembre 1846).

6. *Devise :* Franchise! Liberté!

7. *Fondateur* : Victor Marchot.
8. *Propriétaire* :  
 Victor Marchot (1846-1853).  
 les enfants Marchot (1854).  
*Administration* :  
 Denison agent d'affaires (1854).  
 Flamend-Marchot (1862).
9. *Imprimeur éditeur* :  
 Guyaux et Feuillien, Marché de l'Ange, 705 (janvier-juin 1846).  
 Thérèse Namèche épouse Marchot, en face du séminaire 170.  
 Avocat Marchot (1851).  
 Isidore Colin rue de l'Arsenal (1855).  
 Lambert de Roisin (1861-1862).  
 Justin-Rouvroy rue Saint Jacques (mai 1863).
10. *Rédacteurs* :  
 Victor Marchot (1846-1854).  
 Adolphe Stapleaux (1855-début 1860).
11. *Couleur politique* : Libérale accentuée. (Voir IIème partie pp. 168-175).
12. *Collections* :  
 Dépôt A.E.N., coll. S.A., (Incomplète manquent les années 1850, 1851, 1854, 1858, 1860, 1861.  
 Bibl. Royale, Bruxelles nov. 1849-déc. 1856 (manque 1853).  
 Mundaneum, M.I.P.,  
 numéros 8-IV-1846; 8-IV, 28-IV, 6-V, 18-VIII, 1849;  
 30-V, 15-X-1850; 18-X-1851; 20-IX-1855; 25-I, 25-V-1856; 25-I-1863. Coll. Fich.  
 17-I, 28-XI-1846; 29-XII-1849; 12-IV-1851; 11-IV-1858;  
 26-I-1861; 27-IX-1863. Coll. br.  
 28-VIII-1849; 25-I-1863. farde volante.

## 21. La Pharmacie Belge.

**Journal de critique et de nouvelles médico-pharmaceutiques., publié par une société de pharmaciens.**

1. *Premier numéro* : 1 janvier 1848.  
*Dernier n°* : 15 décembre 1850.
2. *Périodicité* : bi-mensuel (1 et 15 de chaque mois).
3. *Format* : 35 × 24.

4. *Prix*:  
par an 7 francs.  
numéro 50 centimes.
9. *Imprimeur*: F-J. Douxfils, rue de la Croix.
10. *Rédacteur*: Dethy, pharmacien, rue de l'Ange, 856.
11. Ne s'intéresse point à la politique. traite uniquement les questions contenues dans son titre.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 15-XI-1848 coll. Br; 1-VI-1849 coll. fich.

## 22. Le Journal de Namur et de la Province.

1. *Premier n°*: 23 décembre 1848.  
*Dernier n°*: 30 juin 1851.
2. *Périodicité*: 7 × par semaine.
3. *Format*: 41,5 × 29.
4. *Prix*:  
par trimestre;  
pour la ville 6 francs; pour la province 7 francs; pour l'étranger 9 francs.
7. *Fondateur*: Le gouverneur de la province de Namur Pirson (1848-1851) en fut très probablement le promoteur.
8. *Propriétaire*: l'avocat namurois Julien Wautlet.
9. *Imprimeur éditeur*: Lelong, ancien Hôtel de Flandres, rue des Fossés 959.
10. *Rédacteur*: Wautlet.
11. *Couleur politique*: De tendance libérale doctrinaire, soutenait à Namur le ministère Rogier. (Voir IIème partie, pp. 175-185).
12. *Collection*:  
Dépôt A.E.N., coll. S.A., complète.  
Bibl. Royale, coll; complète. (réf. J. B. 161).  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 7-V-1851, coll. fich.  
30-XII-1848; 1-I-1849; 6-I-1849; 27-I-1849; 29-VI-1850.  
Carton.

### 23. Feuille d'Annonces de Namur et de la Province.

1. *Premier n°*: 1851.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: in-4°.
4. *Prix*: par an 4 francs.
9. *Imprimeur*: F-J. Douxfils, rue de la Croix.
11. Simple feuille d'annonces.

### 24. La Sentinelle

Journal Belge de la province.

1. *Premier n°*: 8 avril 1854.  
*Dernier n°*: ? (paraissait encore en octobre 1858).
  2. *Périodicité*:  
2 × par semaine.  
3 × par semaine (13 juin 1854).
  3. *Format*: 43,5 × 28,5.
  4. *Prix*: par trimestre : pour Namur 3 francs; pour la Belgique 3 francs 25; numéro 25 centimes.
  6. *Devise*: Dieu, Patrie, Humanité, Justice, Progrès, Paix, Liberté, Franchise *Cuique suum*.  
*Vignette*: représentant une sentinelle avec ces mots : L'abus ne passe pas.
  8. *Propriétaire*:
  9. *Imprimeur éditeur*:
  10. *Rédacteur*:
- } A. J. Lallement. rue Notre-Dame. 1854.  
464, rue des Brasseurs. 1858.
11. *Couleur politique*: libérale. (Voir IIème partie, pp. 185-186).
  12. *Collection*:  
Dépôt A.E.N., Coll. S.A. incomplète 1854; 1857-1858.  
Mundaneum M.I.P., numéros des 14-X-1854; 19-X-1858 coll. fich.  
8-IV-1854; 2-IX-1854; 25-XII-1856. Coll. br;

## 25. Le Courrier des Élections.

1. Quelques numéros en juin 1859 à l'occasion des élections législatives du 14 juin.
4. Distribué gratuitement à Namur et dans les cantons ruraux.
9. *Imprimeur-éditeur*: Misson.
10. *Rédacteur*: *Le Courrier des Elections* aurait été d'après *La Revue de Namur* rédigé par un écrivain liégeois que l'échevin Quinart aurait été chargé d'engager pour seconder *l'Eclairneur*. 1
11. *Couleur politique*: Feuille libérale défendant les candidatures des libéraux Piéton, Drion, Xavier Lelièvre choisis par la minorité du comité de l'association libérale namuroise et acceptés par l'assemblée générale de la dite association.

## 26. L'Agronome.

Journal de la société agricole et forestière de la province de Namur, paraissant le samedi.

1. *Premier n°*: 6 juillet 1859.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 29 × 21.
4. *Prix*: par an 5 francs.
8. *Directeur*:  
Auguste Stiénon (capitaine pensionné décédé à Namur en novembre 1877).  
Charles Michel (1877).
9. *Imprimeur éditeur*:  
Maison Douxfils rue de la Croix.  
Lambert De Roisin (1868).
10. *Pas de couleur politique*: Ne s'intéresse qu'aux seules questions agricoles et agronomiques.

---

(1) *La Revue de Namur*, 24 juin 1859, p. 2, col. 3.

12. *Collection* :

Mundaneum, M.I.P., numeros des 10-VIII-1861; 22-II-1862;  
8-VI-1867; 25-VII-1868 coll. Fich.  
22-II-1862; 25-VIII-1868 Carton.  
8-VI-1867. Farde volante.

27. L'Organe de Namur et de la Province.

Politique, littérature, industrie et sciences agricoles.

1. *Premier n°* : 25 mars 1860.

*Dernier n°* : 30 avril 1876.

2. *Périodicité* : 6 × par semaine.

3. *Format* :

43 × 30.

50 × 36,5. (à partir de décembre 1867).

4. *Prix* :

par trimestre pour Namur 3 francs 50.

pour Belgique 4 francs 50.

numéro 10 centimes.

7. *Fondateurs* : Lucien Namèche (1) (et les membres du comité de l'Association Libérale probablement).

8. *Propriétaire* : ) Isidore Colin rue Bas de la Place.

*Editeur* : ) rue des Fossés. (1860-janvier 1872).

9. *Imprimeur* : ) Nestor Colin, rue des Fossés, 15, (1872-1876).

10. *Rédacteurs* :

Adolphe Stapleaux, 1860-1867.

Ernould, (2) 1 décembre 1867-1872.

Herman Van Duyse,

Renson.

Ferdinand Génissieu.

Léopold Raikem.

Lucien Namèche. 1860-1873.

---

(1) *Organe*, 31 janvier 1874.

(2) STAPLEAUX, *Organe*, 23 avril 1862; *Eclairneur*, 28 janvier 1863.  
ERNOULD, *Organe*, 28 mai 1868, 2 septembre 1868.

11. *Couleur politique*: Libéral. Moniteur de l'Association libérale de Namur. (Voir IIème partie pp. 187-204).

12. *Collections*:

Dépôt A.E.N., coll. S.A., 1862-1876.

manquent 1860 et 1861.

Bibl. Communale Namur, 1865-1870; 1872-1875; 1876 Ier semestre.

Bibl. Royale, Bruxelles, Déc. 1862-déc. 1875.

manquent 1860, 1861, et 1862 en partie Ier semestre 1876.

Mundaneum, M.I.P., numéros des 25-III-1860; 31-VIII-1869; 28-II-1876. Coll. Br.

numéros des 28-IV-1865; 24-II-1870; farde Volante.

10-V-1863; 21-IV-1860; 3-VI-1960. Cartons.

## 28. La Franchise Politique, Littéraire et Financière Internationale Franco-Belge (1).

1. *Premier n°*: 1862.

*Dernier n°*: 1871.

2. *Périodicité*: hebdomadaire.

3. *Format*:

in fol.

in-4°.

8. *Directeur-proprétaire*: Paul Hennequin.

9. *Imprimerie*: Lambert De Roisin, rue de l'Ange, 22.

## 29. Le Courrier de la Sambre.

1. *Premier n°*: 3 janvier 1864.

*Dernier n°*: 29 décembre 1867.

2. *Périodicité*: hebdomadaire.

3. *Format*: 44,5 × 30.

4. *Prix*:

par an 5 francs.

par trimestre 2 francs.

---

(1) Fichier du Musée International de la Presse.

5. *Tirage*: 900 exemplaires (12 mars 1865).
6. *Devise*: Constitution, ordre, et liberté.
9. *Imprimeur éditeur*: Wesmael fils, rue de Fer.
10. *Rédacteurs*: (1)  
 Alexis Bribosia.  
 August e Doucet.  
 Henri Malisoux.  
 Ernest Mélot.  
 A. Raymond.
11. *Couleur politique*: Catholique. (Voir IIème partie pp. 204-206).
12. *Collections*:  
 Dépôt A.E.N., coll., S.A., incomplète 1864-1866.  
 Mundaneum, M.I.P., numéro du 29-XII-1867.

### 30. Les Poetes Belges.

#### De la poésie Française en Belgique.

1. *Premier n°*: 1864.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuelle.
3. *Format*: 25,5 × 17,5.
4. *Prix*: ?
8. *Directeur*: B. Van Hollebeke.
9. *Imprimeur éditeur*:  
 Auguste Decq, rue de la Madeleine, 9 Bruxelles.  
 Ad. Wesmael, rue de l'Ange 45 Namur.
11. Revue littéraire sans préoccupations politiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 1864. Coll. br.

---

(1) *Courrier Sambre*, 18 septembre 1864, p. I col. 2.  
 Doucet, conseiller provincial 1871 à 1879 (canton de Namur) député à la chambre des représentants 1884 à 1894.  
 Malisoux, conseiller provincial 1870 à 1900 (canton d'Andenne)  
 Mélot, conseiller provincial 1878 à 1879 et 1884. député à la chambre des représentants 1884 à 1894. ministre de l'intérieur et de l'instruction publique en 1891 conseiller communal depuis 1881, nommé bourgmestre de Namur le 10 décembre 1895, charge dont il démissionna le 27 janvier 1908. sénateur 1900 à 1910.

### 31. L'Organe des Campagnes

1. *Premier n°*: (31 janvier) 1864.  
*Dernier n°*: ? (ne parut probablement pas au-delà des élections de juin 1864).
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 29,5 × 21,5.
4. *Prix*: distribué gratuitement dans les campagnes.
9. *Imprimeur éditeur*: Isidore Colin, rue Bas de la Place.
10. *Rédacteur*: Stapleaux.
11. *Couleur politique*: Libérale. Résumé de *l'Organe de Namur* à l'usage des campagnes. Donnait un Bulletin politique, une rubrique Intérieur, une situation des campagnes et le catéchisme du Belge (notions du fonctionnement politique en Belgique sous forme de questions et répons).
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéro du 1-V-1864, coll. Fich.  
numéro du 8-V-1864, coll, br.

### 32. Aurmonaque di Nameur.

Au po dix censes di totes sortes.

1. *Premier n°*: 1865.  
*Dernier n°*: ? (paraissait encore en 1890).
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
4. *Prix*: numéro 20 centimes.
9. *Editeur*:  
Charles Wérotte 1865-1870.  
Jacques Godenne 1878-1890.
11. Feuille rédigée en wallon sans préoccupation politique.

### 33. Le Brasseur.

**Théorique et pratique organe spécial des intérêts de la brasserie.**

1. *Premier n°*: 1866.  
*Dernier n°*: ? Paraissait encore en 1877 mais était imprimé alors à Charleville.
2. *Périodicité*:  
bi-mensuel (1868).  
hebdomadaire (1870).
3. *Format*:  
32,5 × 23.  
47 × 32 (1870).  
46 × 30 (1877).
4. *Prix*:  
par an pour Belgique 6 francs; puis 12 francs.  
par an pour France 6 francs; puis 12 francs.  
par an pour Angleterre 16 francs.  
par an pour Hollande 16 francs.  
par an pour Allemagne 16 francs.
9. *Imprimeur*:  
F-J. Douxfils, rue de la croix.  
Godenne, rue de Bruxelles 13.  
A. Pouillard, Charleville (1877).
11. Aucune préoccupation politique.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 9-III-1868; 9-I-1870; ?-?-1877.  
numéro de 29-V-1870.

### 34. Le Libéral

**Journal de Namur et de la province.**

1. *Premier n°*: 22 juillet 1867.  
*Dernier n°*: fin mars 1873.
2. *Périodicité*:  
hebdomadaire.  
3 × par semaine.

3. *Format* : 47 × 34.
4. *Prix* :  
par an, pour Namur 5 francs; pour province 6 francs.  
par an, pour Namur 8 francs; pour province 10 francs.  
numéro 10 centimes.
7. *Fondateurs actionnaires* : (1)  
Xavier Lelièvre.  
Wodon.  
Rops.  
Braas.  
Pépin.
9. *Imprimeur éditeur* : Vve F. Lambert Deroisin, 22 rue de l'Ange.
10. *Rédacteurs* :  
Salié (avant le premier janvier 1869).  
Mallet (à partir du premier janvier 1869) (2).  
Wodon.
11. *Couleur politique* : libérale modérée (voir IIème partie pp. 206-209).
12. *Collection* :  
Dépôt A.E.N., coll. S.A., 1869 seulement.  
Mundaneum, M.I.P., numéros du 25-III-1871.

### 35. Journal des Cafetiers, Limonadiers, Taverniers, Restaurateurs, et Débitants de Boissons.

Organe spécial des intérêts de ces industries.

1. *Premier n°* : 1868.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : mensuel (le premier jeudi de chaque mois).
3. *Format* : in fol.
4. *Prix* : par an 3 francs.
8. *Propriétaire* : Célestin Rahon de Charleville.
9. *Imprimeur éditeur* : Godenne, Grand place à Namur.

---

(1) *Organe de Namur*, 30-31 décembre 1872.

(2) Mallet ancien rédacteur de *l'Echo de Liège*. *Le Libéral*, II mars 1869, p. 3 col. 2.

10. *Rédacteur en chef*: R. Fouquet.
11. Pas de préoccupations politiques. Donnait des procédés de conservation distillation etc... (1).

### 36. La Semaine Religieuse du Diocèse de Namur

Revue populaire de l'association de saint François de Sales.

1. *Premier n°*: 1 août 1868.  
*Dernier n°*: paraissait encore en 1914.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: in 8°.
4. *Prix*:  
par an, 3 francs.  
numéro, 10 centimes.
5. *Nombre d'abonnés*: 2.000 en 1886.
9. *Imprimeur éditeur*: AD. Wesmael-Charlier, rue de Fer.
10. *Rédacteur en chef directeur*: Abbé Wilmotte. (ex collaborateur de *l'Ami de l'Ordre*).
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 28-V-1881; 7-III-1885; 96-X-1886; 4-IV-1903. Coll. Fich.  
2-VIII-1879; 30-1-1904. Coll. br.

### 37. Le Nouvelliste de Sambre et Meuse.

Journal de Namur et de la province.

1. *Premier n°*: avril 1869.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: ? (hebdomadaire probablement).
3. *Format*: 36 × 25.
9. *Imprimeur*: Isidore Colin, rue des Fossés, 15.

---

(1) Fichier du Musée international de la presse. (A ne pas confondre avec la collection de spécimens dite collection Fichier. Il s'agit ici d'un fichier simplement).

11. *Couleur politique*: Donnait des nouvelles, racontait des faits historiques, publiait surtout des annonces. Probablement sans prétentions politiques mais de tendance libérale certainement puisqu'édité par la maison Colin.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du mois d'avril 1869 Carton.

### 38. La Belgique Militaire.

1. *Premier n°*: 1 janvier 1871.  
*Dernier n°*: paraissait encore en 1914, mais depuis très longtemps était imprimé et édité à Bruxelles.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 21,5 × 13,5.
4. *Prix*:  
par an 10 francs.  
par semestre 5 francs 50.  
numéro 25 centimes.
6. *Devise*: *Si vis pacem para bellum.*
9. *Imprimerie*: Isidore Colin, rue des Fossés, 15.
10. *Secrétaire de rédaction*: Théophile Ernould (Capitaine pensionné collaborateur de *l'Organe de Namur*).
11. «*La Belgique Militaire* n'est pas une publication personnelle, c'est une oeuvre collective fondée en dehors de toute idée de lucre pour arriver à une meilleure organisation de notre force publique.» (1)
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéro du 29-I-1871 Coll. Fich.  
14-V-1871 Carton.  
Bibl. Royale, Bruxelles collection complète 1871-1940 5 mai.

---

(1) Extrait du premier numéro, reproduit dans le fichier du musée International de la presse.

### 39. La Commune Namuroise.

1. Quelques numéros en juillet 1872.
3. *Format*: 37 × 25.
9. *Imprimeur*: Nestor Colin, rue des Fossés, 15.
11. *Couleur politique*: Libérale; publication éphémère recommandant les candidats de l'Union libérale Ronvaux, Prangey et Masset à l'élection communale du 22 août 1872.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 21-VII-1872. Carton.

### 40. Le Ballotage.

1. *Numéros*: les 19, 20 et 21 août 1872.
3. *Format*: 33,5 × 25,5.
9. *Imprimeur*: Lambert De Roisin.
11. *Couleur politique*: Simple feuille électorale recommandant les candidats catholiques Mélot, de Gaiffier et Dupierraux, à l'élection communale du 22 août.

„Les Namurois qui entreprennent la publication du *Ballotage* déclarent formellement dès l'abord qu'ils soutiendront de tous leurs efforts les principes administratifs qui ont prévalu à la commune pendant la période des trente derniers mois écoulés.

*Le Ballotage* est d'avis que, hors de ces principes, hors de cette ligne de conduite il ne peut résulter que confusion et âbime pour la ville de Namur, pour ses finances, pour son avenir, pour le bien-être de ses habitants.

Le public sait, dès à présent, qui nous sommes, quelles sont nos tendances et nos intentions, où nous voulons arriver et par quels moyens. Nous discuterons, nous pèserons la valeur des avis que mettront en avant les adversaires de la majorité née de l'élection du 26 octobre 1869. Nous ne cherchons pas à surprendre ni à circonvenir personne. Nous nous adressons tout simplement à la bonne foi et à l'intelligence, au bon sens du public, aux intérêts moraux et matériels de tous. Cette déclaration faite, nous ne réclamons de nos lecteurs qu'une froide impartialité et quelque attention”.

12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 19-VIII-1872. Carton.

#### 41. Le dernier Mot.

1. *Numéro unique*: 21 août 1872.
9. *Imprimeur éditeur*: Lambert De Roisin, 22, rue de l'Ange.
11. *Simple réclame électorale en faveur des candidats catholiques Mélot, de Gaiffier et Dupierreux à l'élection communale du 22 août.*

#### 42. L'Annonce Namuroise.

1. *Premier n°*: (14 avril) 1873.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (samedi)
3. *Format*: 47 × 34.
4. *Prix*: gratuit.
5. *Tirage*: 1.500 exemplaires.
9. *Imprimeur*: Lambert De Roisin rue de l'Ange, 22.
11. *Pas de couleur politique*: Simple feuille d'annonces.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 27-IV-1873. Carton.

#### 43. L'Echo de Namur et de la Province.

1. *Premier n°*: 27 juin 1873.  
*Dernier n°*: 30 juin 1889.
2. *Périodicité*: 6 × par semaine.
3. *Format*:  
40,5 × 36,5.  
54 × 36,5. (12 décembre 1879).
4. *Prix*:  
par an;  
pour Namur 12 francs; pour Belgique 16 francs (1873).  
pour Namur 10 francs; pour Belgique 14 francs (1 avril 1875).  
pour Namur 12 francs; pour Belgique 16 francs (1880).  
numéro 10 centimes.

7. *Fondateurs* :  
 Charles Hamoir (1).  
 Alphonse Charneux (2).
9. *Imprimeur éditeur* :  
 Paul Godenne, rue de Bruxelles, 13. (1873-1885).  
 E. Dupierreux-Wautlet, rue Saint-Jacques, 26. (1 janvier 1886-30 juin 1889).
10. *Rédacteur* : Octave Guilmot (3).
11. *Couleur politique* : Catholique. (Voir IIème partie, pp. 210-214).
12. *Collections* :  
 Dépôt A.E.N., coll., S.A., complète.  
 Mundaneum, M.I.P.,  
 numéros des 14-XI-1873; 31-VIII-1883; 26-II-1887. Coll. Fich.  
 18-VIII-1873; 18-X-1874. Farde volante.

#### 44. L'École Primaire.

##### Journal de l'enseignement pratique.

1. *Premier n°* : janvier 1874.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : bi-mensuel.
3. *Format* : 27,5 × 18,5.
4. *Prix* : par an 5 francs.
9. *Imprimeur* : Lambert de Roisin, rue de l'Ange, 22.
10. *Rédacteur* : J.-B. Emond (professeur de pédagogie et méthodologie à l'école normale de Huy).
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro du 15-VI-1877. Coll. Fich.

---

(1) Charles Hamoir : conseiller provincial 1876 à 1879 et 1881 à 1893. président du cercle catholique.

(2) Alphonse Charneux : Rédacteur en chef, propriétaire directeur de l'*Ami de l'Ordre*, 1876-1892.

(3) Octave Guilmot : (Havelange 27 janvier 1839-Beez 6 septembre 1905) docteur en Philosophie et Lettres, membre de la société de gens de lettres de Paris, ancien rédacteur de l'*Union de Charleroi* de l'*Union de Dinant*, du *Courrier de la Meuse*, l'*Ami de l'Ordre*, 7 septembre 1905, p. 2, col. 3.

#### 45. Le Ngère. Organe des Blancs (1).

1. Deux numéros seulement parus les 7 mai et 14 juin 1874.
3. *Format*: petit in fol.
9. *Imprimeur éditeur*: Colin, rue des Fossés, 15.
10. *Rédacteurs*: plusieurs officiers du Génie.  
*Dessinateur*: Henri Bodart.
11. *Publication*: facétieuse, sans prétentions politiques.

#### 46. La Revue du Commerce et de l'Industrie de la Province de Namur (2).

1. *Premier n°*: (13 décembre 1874).  
*Dernier n°*: 1912.
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*:  
35,5 × 27,5 (1875).  
44,5 × 30 (1876).  
51 × 36 (1877).
4. *Prix*:  
par an pour Namur 2 francs 50; pour Belgique 3 franc.  
numéro 10 centimes.  
distribué gratuitement dans tous les hôtels, cafés et estaminets  
des provinces de Namur, Luxembourg, Liège, Brabant, Hainaut.
5. *Tirage*: 3.500 exemplaires.
8. *Propriétaire*: Emile Rops, boulevard Léopold 12.
9. *Imprimeur éditeur*: Lambert De Roisin, rue de l'Ange, 22.
10. *Rédacteur*: Rops.
11. *Couleur politique*: S'occupait surtout des intérêts commerciaux namurois, des fêtes locales, du théâtre. Attaquait volontiers le conseil communal quel qu'il fût. De tendance plutôt libérale bien qu'elle ne ménageât point les critiques à l'édilité bleue.

---

(1) CHALON, *La Lutte*, 7 juillet 1890, p. 2, col. 2.

(2) Après 1877 a paru sous le titre de *Namur Revue*. Voir ce titre.

12. *Collection :*

Mundaneum, M.I.P.,

numéros des 25-VII-1875; 23-XII-1877, coll. Fich.  
19-XII-1875; 6-VIII-1876; 5-VIII-1877, coll. br.  
20-VI-1875, carton.

47. *Namur-Revue.*

1. *Premier n° :* A d'abord paru sous le titre *Revue du Commerce et de Industrie.*  
*Premier n° :* 1 janvier 1877.  
*Dernier n° :* vers 1912.
2. *Périodicité :* hebdomadaire.
3. *Format :* 51 × 36.
4. *Prix :*  
par an Namur et Belgique 4 francs.  
par an Etranger (Union Postale) 6 francs 50.  
numéro 10 centimes.
6. *Vignette :* représentant le port de Grognon la citadelle et le pont de Jambes.
9. *Imprimeur :* Lambert De Roisin, rue de l'Ange, 22.
8. *Propriétaire :* Emile Rops, boulevard Léopold, 12.
10. *Rédacteur collaborateur :* Victor Rops.
11. *Couleur politique :* Ne s'intéressait guère à la politique générale mais intervenait volontiers sur le plan communal. De tendance libérale. N'hésitait pas cependant à critiquer l'administration des Bleus à l'Hôtel de Ville.
12. *Collections :*  
Bibl. communale Namur 1874-1877; 1881-1892; 1895-1896.  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 25-VII-1875; 23-XII-1877. Coll. Fich.  
18-XII-1875; 6-VIII-1876; 5-VIII-1877. Coll. Br.  
20-VI-1875. Carton.

## 48. L'Opinion Libérale de Namur et de la Province.

Politique, industrie, littérature, sciences agricoles.

1. *Premier n°*: 1 mai 1876.  
*Dernier n°*: 29-30 juin 1907.
2. *Périodicité*: 7 × par semaine.
3. *Format*:  
51 × 37. (1876 au 25 juin 1881).  
59 × 43. (à partir du 26 juin 1881).
4. *Prix*:  
par trimestre pour Namur 3 francs 50.  
par trimestre pour Belgique 4 francs 50.
8. *Propriétaire*:  
Famille-Raikem.  
Thérèse Colin épouse Léopold Raikem (décédée en nov. 1876).  
Léopold Raikem 1876-1887 (décédé en 1887).  
Aline Raikem 1887-1891 (décédée en 1891).  
Alphonse Raikem 1887-1904 (décédé en 1904).  
Léontine Raikem 1887-1907.
9. *Editeur Imprimeur*:  
Famille Raikem  
Thérèse Colin (mai à novembre 1876).  
Joséphine Raikem-Renard (fin 1876).  
Aline Raikem (jusqu'à son décès en 1891).  
Léontine Raikem (jusqu'à son mariage en 1904).  
Léon Dachet, (1904 à juin 1907).
10. *Rédacteurs*:  
Léopold Raikem 1876 à 1887.  
Morichard  
Corneille Devaux  
Léon Wilmotte  
Alphonse Raikem  
José Dax (1907)  
Fernand Eloy (1907).

*Collaborateurs :*

Auguste Le Catte (décédé en 1894).

Léon Tricot (quelques articles en 1902).

Jean Danvers (articles en 1906).

*Correspondants :*

Charles Verdavaine (correspondance de Bruxelles 2 × par semaine)

Julien Tournay-Detilleux (occasionnellement).

Georges Rocher (correspondance de Paris 1904-1907).

11. *Couleur politique*: Libérale moniteur de l'Association libérale de Namur. (Voi IIème partie pp. 214-234).

12. *Collections*:

Dépôt A.E.N., coll. S.A., complète.

Bibl. communale Namur, 1876 2ème semestre; 1877-1882.

Bibl. Royale, janv. 1881-juillet 1882.

Mundaneum, M.I.P.,

numéros des 1-V-1876; 8-I-1878; 15-XI-1881; 24-IX-

1886; 16-VI-1889; 15-X-1894; 6-VIII-1896; 15-X-1899;

6-VI-1904; 25-V-1906; 29-VI-1907. Coll. Br.

10-VII-1877 farde volante.

25-III-1882. Carton.

49. L'Union Commerciale.

Moniteur des intérêts commerciaux et industriels de l'arrondissement de Namur

1. *Premier n°*: 2 juillet 1876.

*Dernier n°*: ?

2. *Périodicité*: hebdomadaire.

3. *Format*: 37,5 × 27,5.

4. *Prix*:

par an 3 francs.

numéro 5 centimes.

9. *Imprimeur éditeur*: E. Dupierreux, rue Saint-Jacques 13.

11. Pas de couleur politique.

12. *Collection*:

Mundaneum, M.I.P.,

numéro des 24-IX-1876 coll. br.

9-VII-1876 carton.

## 50. Namur-Touriste

Programme officiel des fêtes de la saison d'été.

1. *Premier n°*: 6 mai 1877.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*:  
45,5 × 30,5. (1877).  
52 × 27 (1890).
4. *Prix*:  
pour la saison Namur ville 2 francs.  
pour la saison Namur faubourgs et province 3 francs.
6. *Vignette*: dessinée par Félicien Rops et représentant un Amour prenant un billet de chemin de fer, tandis que d'autres Amours voltigent autour du confluent de la Sambre et de la Meuse.
8. *Administration*: 55, rue de l'Ange. (1877).
9. *Imprimeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.
10. *Rédacteur en chef*: Ferdinand Génissieu, rue des Fossés, 15.
11. Sans préoccupation politique.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 26-V-1877; 7-IX-1890, coll. Fich.  
9-VI-1877, carton.

## 51. Le Méphisto Namurois.

Journal hebdomadaire pendant toute la saison théâtrale.  
théâtre, arts, littérature.

1. *Premier n°*: 29 septembre 1878.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire pendant toute la saison théâtrale.
3. *Format*: 36 × 24,5.
4. *Prix*: par saison 2 francs.
9. *Imprimeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.

11. Pas de préoccupations politiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M. I.P., numéro spécimen du 29-IX-1878.

### 52. Le Touriste Namurois.

1. *Premier n°*: 11 mai 1879.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: ?
3. *Format*: 45 × 32,5.
4. *Prix*:  
par an 5 francs.  
par semestre 3 francs.
9. *Imprimerie*: rue de la Braie, 22, Bruxelles.
10. *Rédaction-Administration*: Grand rue, 29, Jambes.
11. Pas de préoccupations politiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 11-V-1879. Coll. br.

### 53. Le Coopérateur de Namur.

Organe des mutualités populaires. Association, travail, liberté.

1. *Premier n°*: 2 juillet 1879.  
*Dernier n°*: 4 décembre 1889.
  2. *Périodicité*: hebdomadaire (mercredi).
  3. *Format*: 45,5 × 31,5.
  4. *Prix*:  
par an 5 francs.  
numéro 5 centimes.
  6. *Devise*: Aide-toi toi-même, avec un dessin représentant deux mains unies devant une gerbe, une ruche et des abeilles.
  7. *Fondateur*:
  8. *Propriétaire*:
  10. *Rédacteur*:
- } Louis Delisse.

9. *Imprimeur*: Lambert frères rue de l'Ange.
11. Feuille étrangère à la politique, ne s'occupant que de questions économiques. Essentiellement neutre.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 17-XII-1879; 14-IX-1887, coll. Fich.  
27-VIII-1879. Carton.

#### 54. Le Réveil Namurois.

1. *Premier n°*: 7 février 1880.  
*Dernier n°*: ? (Probablement à la fin de la période électorale en juin 1880).
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 49,5 × 38,5.
4. *Prix*:  
par an 4 francs.  
par semestre 2 francs 25.  
numéro 10 centimes.
9. *Imprimeur*: Gabriel Hans, 3, rue du Président.
10. *Rédacteur en chef*: Morichard.
11. *Couleur politique*: Libérale. Feuille de circonstances à l'occasion des élections provinciales et législatives de 1880. De nuance plus progressiste que *l'opinion libérale*. (Voir programme, IIème partie, pp. 234-235).
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 7-II-1880. Coll. Fich.  
7-II-1880. Coll. Br.  
15-V-1880. Coll. Br.

#### 55. Journal des Campagnes.

1. *Premier n°*: 20 février 1880.  
*Dernier n°*: ? (en juin 1880 probablement).
2. *Périodicité*: hebdomadaire.

3. *Format*: 37 × 28.
4. *Prix*: gratuit.
9. *Imprimeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.
11. *Coleur politique*: Feuille électorale défendant le point de vue libéral, attaquant le clergé et les écoles catholiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 20-III-1880. Coll. Fich.

### 56. Le Conservateur (1).

Journal électoral de l'arrondissement de Namur.

1. *Premier n°*: 18 avril 1880.  
*Dernier n°*: à la fin de la période électorale, 1880.
3. *Format*: petit in Fol.
9. *Imprimeur*: Paul Godenne, rue de Bruxelles, 13.
11. *Couleur politique*: Catholique. Journal électoral.

### 57. La Réclame.

Journal d'annonces de Namur et de la province paraissant tous les dimanches.

1. *Premier n°*: 31 octobre 1880.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*:  
36 × 27,5.  
42 × 30,5.
4. *Prix*:  
par an 1 franc.  
par an 2 francs (1 janvier 1882).

---

(1) Fichier du Musée International de la Presse.

9. *Imprimeur-éditeur* :  
 Gabriel Hans, rue du Président, 3.  
 Godenne-Boséré, rue du Président, 3.  
 Godenne-Boséré, rue du Collège, 7.
11. Pas de couleur politique. Simple feuille d'annonces.
12. *Collection* :  
 Mundaneum, M.I.P.,  
 numéros du 26-VI-1880, coll. Fich.  
 31-X-1880; 1-I-1882; 7-IV-1883, coll. br.  
 28-I-1883, carton.

### 58. Journal des Gens de Lettres Belges.

1. *Premier n°* : 1 novembre 1880.  
*Dernier n°* : vers 1886.
2. *Périodicité* : hebdomadaire.
3. *Format* : 32,5 × 25.
4. *Prix* :  
 par an pour Belgique 6 francs,  
 par an pour pays de Union postale 7 francs 50.  
 numéro 40 centimes.
9. *Imprimeur éditeur* : Paul Godenne, rue de Bruxelles, 13.
8. *Directeur* : Emile Valentin (1).
11. Aucune préoccupation politique.
12. *Collection* :  
 Mundaneum numéro du 1-XI-1880.  
 Bibl. U. Lg. 1880-1881.

### 59. Plume et Crayon.

1. *Premier n°* : 5 décembre 1880.  
*Dernier n°* : 20 novembre 1882.
2. *Périodicité* : bi-mensuelle.

---

(1) Emile Valentin était docteur en Philosophie et lettres et professait à l'Athénée de Mons.

3. *Format* : 29 × 20,5.
4. *Prix* :  
par an pour Belgique 6 francs puis 4 francs.  
par an pour Union postale 7 francs puis 5 francs.
8. *Directeur* : E. Delchevalerie.  
*Administration* : rue de Bomel 98A.
9. *Imprimeur* : Lambert De Roisin, rue de l'Ange, 22.
10. *Rédacteurs collaborateurs* :  
Théo Hannon,  
Mestdagh,  
Van der Meeren,  
Félix Wagener,  
Wouters.
11. Pas de couleur politique.
12. *Collection* :  
Mundaneum, M.I.P., numéros des 5-XII-1880;  
20-I-1881; 20-XII-1881 coll. Fich.  
5-XII-1880; 20-XII-1880; 5-V-1881; 5-VII-1881; 20-I-  
1882; 5-II-1882 coll. br.  
5-XII-1880 carton.

### 60. Le Grincheux (1).

1. *Numéro unique* : 27 mars 1881.
9. *Imprimeur* : Gabriel Hans, rue du Président, 3.
10. Rédigé par quelques élèves de l'Athénée de Namur.  
Le premier numéro et unique croquait Martin le concierge de l'Ecole et promettait de semblables portraits des professeurs pour les numéros suivants. Les étudiants réclamaient un drapeau neuf pour l'établissement et des porte-manteaux en première scientifique. Le préfet des études mit fin aussitôt à l'existence du *Grincheux*.

---

(1) CHALON J., *Les Périodiques Namurois*, in *La Lutte*, 8 juillet 1890, p. 2, col. 3.

## 61. Le Namurois.

Organe de la vérité sur les affaires communales de la ville de Namur.

1. *Numéro unique*: 25 octobre 1881.
9. *Imprimeur éditeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.
11. *Couleur politique*: Libérale. Feuille électorale prônant les candidats libéraux à l'élection communale du 25 octobre 1881.

## 62. Les Tablettes de Saint-Crepin.

Journal de la cordonnerie.

1. *Premier n°*: 15 décembre 1881. (prospectus).  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: bi-mensuel (1 et 15 de chaque mois).
3. *Format*: 27,5 × 18.
4. *Prix*: par an 5 francs 50.
9. *Imprimeur*: Paul Godenne, rue de Bruxelles, 13.
10. *Rédacteur*: J. Goffaux, Yvoir (signataire du prospectus).
11. Pas de préoccupations politiques.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 15-XII-1881. Carton.  
5-II-1882, coll. br.

## 63. Le Foyer Namurois.

Journal de théâtre.

1. *Premier n°*: 1883.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 2 × par semaine pendant la saison théâtrale.
3. *Format*:  
36,5 × 27.  
38,5 × 29.  
44,5 × 29.  
52 × 37.

4. *Prix* :  
pour la saison 2 francs 50.  
numéro 10 centimes.
9. *Imprimeur éditeur* : Raikem, 15, rue des Fossés.
11. Ne s'occupait point de politique mais uniquement de questions de théâtre, donnant le programme, le résumé des oeuvres nouvelles les couplets marquants des opéras, etc..., publiait aussi des annonces et réclames.
12. *Collection* : Mundaneum numéros des 22-XI-1887; 10-III-1889; 16-X-1890.

#### 64. Touche à Tout.

Journal politico, satirico, critico, littéraire.

1. *Premier n°* : 21 janvier 1883.  
*Dernier n°* : ?
3. *Format* : 18 × 11,5.
6. *Devise* :  
Fais ce que dois.  
Adviennne que pourra.
10. Feuille facétieuse dont le rédacteur signait Jean Rage, le gérant C. Rieux et le reporter Jean le Dénicheur.
12. *Collection* :  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéro du 21-I-1883. Coll. br.  
21-I-1883. Carton.

#### 65. La Marmite.

Gazette originale paraissant le dimanche.

1. *Premier n°* : 25 mars 1883.  
*Dernier n°* : 1905.
2. *Périodicité* : hebdomadaire.
3. *Format* : 42,5 × 31.

4. *Prix* :  
 par an 3 francs.  
 par semestre 1 francs 75.  
 numéro 5 centimes.
6. *Devise* :  
 Honni soit qui mal y pense.  
 Il y a des bêtises qu'un homme d'esprit achèterait.
9. *Imprimeur* :  
 Godenne-Boséré et cie rue du Collège, 7.  
 L. et A. Godenne Couillet. (juillet 1888).
10. *Rédacteur* :
11. Feuille facétieuse en partie rédigée en wallon.  
 de tendance catholique.  
 Je m'occuperai principalement de ce qui se passera à Namur et dans les environs sans oublier le restant de la Belgique promettait *la Marmite* en son premier numéro.  
 Tous les dimanches je vous régèlerai d'une causerie humoristique qui fera l'effet d'une purge bienfaisante dissipant les soucis qui pourraient altérer votre bonne humeur.  
 Je serai l'ami dévoué des ouvriers''.
12. *Collection* :  
 Mundaneum, M.I.P.,  
 numéros des 25-III-1883 coll. Fich.  
 I-IV-1883. Carton.

#### 66. L'Echo de l'Electeur (1).

1. *Premier n°* : 18 mai 1883.  
*Dernier n°* : fin mai 1883.
4. *Prix* : publication gratuite.
9. *Imprimeur* : Paul Godenne, rue de Bruxelles, 13.
11. *Couleur politique* : Catholique. Feuille électorale défendant la candidature de Dohet contre le libéral Manderbach à l'élection provinciale du 28 mai 1883.

---

(1) Fichier du Musée international de la Presse.

## 67. L'Echo des Cantons (1).

1. Quelques numéros en mai 1883.
9. *Imprimeur éditeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.
11. Feuille électorale recommandant la candidature d'Henri Manderbach à l'élection provinciale du 25 mai 1883, et distribuée gratuitement. Libérale.

## 68. L'Union du Charbonnage et de la Métallurgie (2).

1. *Premier n°*: 20 novembre 1883.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: bi-mensuelle.
3. *Format*:  
32 × 25 (1885).  
36,5 × 27,5 (mai 1888).  
55 × 36 (juillet 1888).  
50 × 33 (1891).
4. *Prix*:  
par an pour Belgique 1 franc; Etranger 2 francs.  
distribué gratuitement à la grande industrie belge charbonnages,  
hauts fourneaux, laminoirs.
8. *Directeur*: Ernest Stiénon, 17, avenue de la Plante.
9. *Imprimeur éditeur*:  
Dupierreux-Wautlet, rue Saint Jacques.  
Ernest Stiénon, 17, avenue de la Plante.
11. Pas de couleur politique.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 20-IV-1885; 5-V-1888; 5-VII-1888, coll. Fich.

---

(1) Cité par CHALON, *Les Périodiques Namurois*, A.S.A.N., t. XIX, p. 509.

(2) En 1888, cette feuille s'intitulait: *L'UNION. METALLURGIE. CHARBONNAGE Journal industriel paraissant le 5 et le 20 de chaque mois.*

## 69. L'Entr'acte (1).

1. *Premier n°* : ?  
*Dernier n°* : 1883.
4. *Prix* : par saison d'hiver 2 francs 50.
5. *Imprimeur éditeur* : Raikem, rue des Fossés, 15.
11. Pas de préoccupations politiques. S'occupait de théâtre uniquement.

## 70. Journal des Campagnes.

1. *Premier n°* : 1884.  
*Dernier n°* : 1884.
2. *Périodicité* : ?
3. *Format* : 37,5 × 29 ou 38 × 27. Nous avons constaté de légères variations du format.
4. *Prix* : envoi gratuit.
9. *Imprimeur* : Raikem, rue des Fossés, 15.
11. *Couleur politique* : Libérale. Feuille électorale paraissant à l'occasion des élections provinciales et législatives de 1884.
12. *Collection* :  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 20-III-1884 (n° 4); 20-V-1884 (n° 5).

## 71. L'Echo du Dimanche.

1. *Premier n°* : 20 janvier 1884.  
*Dernier n°* : ? (Peut-être en décembre 1885, ou bien en juin 1889).
2. *Périodicité* : hebdomadaire. (dimanche).
3. *Format* : 55 × 36.
4. *Prix* : par an 3 francs.

---

(1) Cité par CHALON, Les Périodique namurois, A.S.A.N., t. XIX, p. 509.

9. *Imprimeur éditeur*: Godenne, rue de Bruxelles 13.
11. *Couleur politique*: Catholique. Feuille complémentaire de *l'Echo de Namur* qui ne paraissait pas le dimanche.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 9-V-1884.

## 72. La Métropole.

**Organe utile et agréable paraissant le lundi (1).**  
**Commerce, finances, agriculture, industrie, variétés.**

1. *Premier n°*: 3 mars 1884.  
*Dernier n°*: juin 1884 ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 47,5 × 32,5.
4. *Prix*:  
par an pour Belgique 3 francs;  
pour Union postale 5 francs.  
numéro 5 centimes.  
Distribué gratuitement à la grande industrie belge et à Namur et la banlieue.
5. *Tirage*:  
10.000 exemplaires (avril 1884)  
12.000 exemplaires (juin 1884).
8. *Administration*: Ernest Stiénon, 17, avenue de La Plante.
9. *Imprimeur*: A. Bister Bois d'Enghien, Plage d'Armes, 26.
10. *Rédaction*: rue Sainte Véronique, 21, Liège.  
*Direction*;
11. Pas de couleur politique.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 21-IV-1884.  
9-VI-1884. Coll. Fich.

---

(1) Sous titre nouveau en juin 1884 : *Organe d'affaires, paraissant le lundi.*

73. Les Cornes du Diable.  
Journal amusant Français-Wallon.

1. *Premier n°*: 1 juin 1884.  
*Dernier n°*: septembre 1884.
2. *Périodicité*:  
hebdomadaire (dimanche).  
bi-mensuelle (15 septembre 1884).
3. *Format*:  
40,5 × 29,5.  
42 × 31.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
numéro pour Belgique 5 centimes,  
numéro pour étranger 10 centimes.
6. *Vignette*: représentant une énorme tête de diable exhibant  
une langue marquée d'un as de pique.
8. *Administration*: rue Sainte Véronique, 21, Liège.  
*Direction*: rue Philippe de Champagne, 1, Bruxelles.
9. *Imprimeur*: A. Bister Bois d'Enghien, Place d'Armes, 26.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 1-VI-1884; 13-VII-1884 Coll. Fich.  
1-IX-1884. Carton.

74. Le Dix Juin.

1. *Premier n°*: 1 juin 1884.  
*Dernier n°*: 9 juin 1884.
2. *Périodicité*: quotidien.
9. *Imprimeur éditeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.
11. *Couleur politique*: Libérale. Feuille électorale prônant les can-  
didats libéraux, Cuvelier, Dethy, Finet et Tournay à l'élection  
législative du 10 juin 1884.

## 75. Addents, Addents, Che Fiens Fifi (1).

1. *Numéro unique*: 26 décembre 1884.
8. *Directeur*: Ernest Stiénon, avenue de La Plante, 17.
9. *Imprimeur*: A. Bister Bois d'Enghien, Place d'Armes, 26.
11. Pas de couleur politique. Feuille facétieuse rédigée en français et en wallon. Remplaçait *les Cornes du Diable* (1).

## 76. L'Union Commerciale.

Moniteur des intérêts commerciaux, industriels et agricoles de la province et de l'arrondissement.

1. *Premier n°*: 3 janvier 1885.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 36,5 × 72.
4. *Prix*:  
par an pour Namur 3 francs;  
par an pour Belgique 3 francs 50.  
numéro 10 centimes.
9. *Imprimeur éditeur*: Godenne-Boséré, rue du Collège, 7.
10. *Rédacteur*: Désirant-Finet, rue des fripiers, 5.
11. Sans couleur politique. Publiait une chronique agricole, un bulletin industriel, une causerie financière et des annonces.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéro des 11-VII-1886. Coll. br.  
25-VII-1886. Coll. Fich.

## 77. Le Moniteur du Négociant.

1. *Premier n°*: mars 1885.  
*Dernier n°*: ? 1889.
2. *Périodicité*: bi-mensuelle.

---

(1) Fichier du Musée international de la Presse.

3. *Format*:  
 32 × 25 (1885).  
 55 × 36,5 (1889).
4. *Prix*: ?  
 Envoyé gratuitement aux commerçants détaillants des provinces wallonnes et de temps à autre dans les autres provinces belges.
8. *Direction*: Ernest Stiénon, avenue de la Plante 17.
9. *Imprimeur*:  
 Dupierreux-Wautlet, rue Saint-Jacques. (1885)  
 Ernest Stiénon, avenue de La Plante, 17. (1889)
11. Pas de couleur politique.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 15-IV-1885. Coll' Fich.

### 78. Le Journal de Namur

Echo du dimanche et du jeudi.

Agriculture, commerce, industrie, travaux publics, jurisprudence, littérature, beaux arts, finances.

1. *Premier n°*: 4 octobre 1885.  
*Dernier n°*: continué par *Le Beffroi*.
2. *Périodicité*: 2 × par semaine.
3. *Format*:  
 55 × 36.  
 64 × 45 (à partir du 25 octobre 1885).
4. *Prix*:  
 par an pour la ville 5 francs; par poste 6 francs (1885).  
 par an pour Belgique 6 francs;  
 par an pour Hollande 7 francs;  
 par an pour Grand duché 7 francs;  
 pour France, Amérique etc. . 10 francs (1890).  
 par semestre pour Belgique 3 francs 25.  
 par trimestre pour Belgique 1 franc 75.  
 numéro 5 centimes.

*Nombre d'abonnés*: 1200 (septembre 1887), plusieurs milliers de vente au numéro. En novembre 1891 lors du referendum sur le rapatriement du journal à Namur 2650 bulletins se prononcèrent affirmativement. 429 abonnés ont procurés un nouvel abonnement.

8. *Propriétaire*: Jacques Godenne (1).
9. *Editeur imprimeur*:  
Godenne, rue de Bruxelles, 13, Namur (1885-1889).  
Godenne, rue Cathédrale, 9, Liège (1889-1891).  
Godenne, rue de Bruxelles, 13, Namur. (à partir de 1892).
10. *Rédacteurs*: Jacques Godenne, G. L. (Georges Legrand) F. Bribosia.
11. *Couleur politique*: Catholique de tendance démocrate. (Voir IIème partie pp. 235-243).
12. *Collections*: Dépôt A.E.N., Coll. S.A., (1886-1896).

## 79. Le Beffroi.

### Journal de Namur.

1. *Premier n°*: Continuation du Journal de Namur (octobre 1903 = 17 ème année).
2. *Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: quotidien 6 numéros ordinaires + 1 numéro illustré.
3. *Format*:
3. *Format*: 45 × 30,5.
4. *Prix*:  
par an 8 francs.  
par semestre 4 francs.  
par trimestre 2 francs 25.  
numéro ordinaire 2 centimes.  
numéro illustré 5 centimes.
9. *Imprimeur*: Société anonyme des imprimeries Jacques Godenne.

---

(1) JACQUES GODENNE, (1851-1909). Voir *Histoire du Livre et de l'Imprimerie*, t. VI, p. 166.

10. *Rédacteur directeur*: Jacques Godenne, rue de Bruxelles, 13.
11. *Couleur politique*: Catholique de tendance démocrate. Quotidien populaire.
12. *Collection*: Dépôt A.E.N., quelques numéros 1903.

## 80. Les Petites Affiches de Namur et de la Province.

1. *Premier n°*: 7 juin 1885.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*:  
55 × 35,5 (7 juin 1885).  
54,5 × 36,5 (13 septembre 1885).  
52,5 × 36 (29 novembre 1885).
4. *Prix*:  
par an 5 francs.  
par semestre 2 francs 75.  
numéro 10 centimes.
8. *Directeur gérant*: Grégoire, Place Saint Aubain, 11.
9. *Imprimeur éditeur*: L. Godenne-Boséré, rue du Collège, 7.
11. Aucune préoccupation politique. Déclarait en son premier numéro.

La nécessité d'un journal sérieux d'annonces se faisant sentir à Namur et dans la province, nous avons pris l'initiative de la chose et nous ne nous épargnerons aucune peine pour arriver à combler cette lacune. Les encouragements qui nous sont, donnés par Messieurs les notaires; huissiers directeurs de ventes, negociants etc... nous garantissent le succès de notre entreprise... tout le monde comprendre sans peine que cette publicité sera incomparablement supérieure à celle des autres journaux de la province".

Cette feuille contenait exclusivement : la liste générale des *quartiers*, appartements, maisons à vendre et à louer à Namur et en province, les annonces de vente, les marchés les foires de la semaines, les réclames, les demandes d'offres et d'emplois.

La direction exigeait de toute personne qui faisait insérer une demande ou offre d'emploi de bonnes références de façon à pouvoir fournir à toute personne qui en fera la demande les renseignements les plus précis sur les sujets demandés ou annoncés dans le journal".

12. *Collection*:

Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 7-VI; 8-XI-1885, voll. Fich.  
7-VI; 13-IX; 29-XI-1885. Coll. br.

81. *Le Passe Partout*.

1. *Premier n°*: 2 novembre 1885.

*Dernier n°*: 1886?

2. *Périodicité*: hebdomadaire.

3. *Format*:

42 × 31 (1885-1886).

51 × 34 (1887).

37 × 27,5 (24 juin 1888).

43 × 32 (4 août 1889).

4. *Prix*:

par an 2 francs 50.

par semestre 1 franc 50.

numéro 5 centimes.

8. *Direction*: Ernest Stiénon, avenue de la Plante, 17.

*Sous direction*: E. Scheler, Galerie du Crédit, 4, Bruxelles.

9. *Imprimeur*:

E. Dupierreux-Wautlet (jusqu'en décembre 1886).

E. Stiénon, imprimerie Neutre, avenue de La Plante, 17, (1887).

10. *Rédaction*: Gustave Stiénon, (a suspendu sa collaboration en mai 1888).

11. Pas de couleur politique bien définie. Feuille plutôt facétieuse qui se donnait pour „comique, satirique, instructive et commerciale.

12. *Collection*:

Mundaneum, M.I.P.,

numéros des 2-XI; 9-XI-1885; 4-I; 9-V; 26-VIII-1886;  
21-VIII-1887; coll. Fich.

2-XI; 9-XI; 16-XI-1885; 17-I; 9-V; 20-VI; 12-XII-1886;  
18-IX-1887; 19-II; 4-VIII-1888; 26-V; 4-VIII-1889. Coll. Br.

## 82. Le Réveil de Namur.

Journal hebdomadaire.

1. *Premier n°*: Janvier 1886.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 55,5 × 36,5.
4. *Prix*:  
par an 5 francs.  
numéro 10 centimes.
8. *Directeur propriétaire*: R. Jeckel.  
*Administrateur*:  
L. Desmet (1889).  
G. Verheydt (1900).
9. *Imprimeur éditeur*: Office général de publicité, Galerie du  
Parlement, 8, Bruxelles.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 1-XII-1889; 1-  
III-1891; 23-IX-1900; 30-XI-1902. coll. Br.

## 83. La Grosse Caisse.

Gazette populaire des libéraux wallons.

1. *Premier n°*: 25 février 1886.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (jeudi).
3. *Format*: 43,5 × 33.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
par semestre 1 franc 75.  
numéro 5 centimes.
6. *Devise*:  
*Castigat ridendo mores;*  
*Quil'singue qu'est rogneu s'grette.*  
*Vignette*: représentant un petit personnage en habit, frappant  
à coups redoublés, une grosse caisse d'où s'échappent de nom-  
breux diabolins.
9. *Imprimeur éditeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.

10. *Rédacteur* : Pierre Tasnier.
11. *Couleur politique* : De tendance libérale, cette feuille facétieuse rédigée en partie en wallon, s'occupait assez peu de politique.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro du 15-II-1886 coll. Fich.

#### 84. Le Publicateur Namurois.

1. *Premier n°* : 30 août 1886.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : hebdomadaire.
3. *Format* : 54 × 37.
4. *Prix* :  
par an 2 francs.  
numéro 5 centimes.
9. *Imprimeur* : Vve Ch. Pica rd et cie, 68, Boulevard de la senne Bruxelles.
11. Pas de couleur politique.
12. *Collection* :  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 30-VIII-1886; coll. Fich.  
22-XI-1886 Coll. Br.

#### 85. L'Entr'Acte Belge.

Journal théâtral et littéraire.

1. *Premier n°* : 2 octobre 1886.  
*Dernier n°* : 13 mars 1887.
2. *Périodicité* : 2 × par semaine (dimanche et jeudi).
3. *Format* : 41,5 × 31.
4. *Prix* :  
pour la saison pour Namur 2 francs 50;  
pour la saison pour Belgique 3 francs;  
pour la saison pour Etranger 5 francs.

- 8. Administration
- 9. Imprimerie: } A. Bister-Bois d'Enghien, rue de l'Ange, 75.
- 10. Rédaction: }
- 11. Pas de préoccupation politique.
- 12. Collection: Mundaneum, M.I.P., un numéro non daté. Coll. Fich.

### 86. Le Mille Tonnerres.

- 1. Numéro unique: 1886.
- 9. Imprimeur: Godenne, rue de Bruxelles, 13.
- 10. Feuille rédigée par un groupe d'élèves de l'Athénée. D'après Chalon nettement supérieur au *Grincheux*. Inspirée par un certain Arthur en qui Chalon croyait reconnaître Arthur Stelings, futur rédacteur éditeur de *l'Avenir de Namur*.

### 87. Moniteur International.

- 1. Premier n°: 10 février 1887.  
Dernier n°: ?
- 2. Périodicité: hebdomadaire. (dimanche)
- 3. Format:  
45 × 33 (décembre 1888).  
43 × 32,5 (août 1889).
- 4. Prix:  
par an 3 francs.  
par semestre 1 franc 75.  
numéro 10 centimes.
- 8. Direction: Ernest Stiénon, avenue de La Plante, 17.
- 11. Pas de préoccupations politiques.  
Cette feuille prétendait s'occuper „de tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'homme hormis la politique: fortune, émigration, recettes, sciences, variétés”.
- 12. Collection: Mundaneum, M.I.P., numéro des 9-XII-1888; 18-VIII-1889; Coll. Fich.

---

(1) CHALON, in *La Lutte*, 8 juillet 1890, p. 2, col. 3.

## 88. La Cravache.

Revue mondaine, critique, politique, humoristique.

1. *Premier n°*: 27 mars 1887.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 54 × 37,5.
4. *Prix*:  
par an 4 francs.  
numéro 10 centimes.
8. *Directeur*: Ernest Stiénon, avenue de La Plante, 17.
9. *Imprimeur*: E. Dupierreux-Wautlet rue Saint-Jacques, 26.
11. Pas de couleur politique bien définie.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 27-III-1887. Coll. Fich.

## 89. L'Annonce Industrielle

1. *Premier n°*: 1 avril 1887,  
*Dernier n°*: 1 septembre 1887.
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: 33,5 × 24,5.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
adressé gratuitement à tous les établissements industriels belges  
(6.400 numéros en Belgique, 500 numéros en France.)
8. *Directeur*: Dassonville-Pennart, Boulevard Cauchy, 9.
9. *Imprimeur*: A. Bister Bois d'Enghien, rue de l'Ange, 75.
11. Aucune préoccupation politique. Simple feuille d'annonces.  
La direction acceptait des textes en allemand, en anglais et en français et se chargeait gratuitement de la traduction et de la rédaction française des annonces allemandes et anglaises.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro d'avril 1887. Coll. Fich.

90. Le Ramadan  
Journal amusant.

1. *Premier n°*: 17 juillet 1887.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 50,5 × 34,5.
4. *Prix*:  
par an pour Belgique 3 francs.  
par an pour Union postale 6 francs.  
numéro 5 centimes.
8. *Directeur*: E. Stienon, avenue de La Plante, 17.
9. *Imprimeur éditeur*:
11. Sans couleur politique.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 24-VII-1887. Coll. Fich.  
17-VII-1887; 14-VIII-1887. Coll. Br.

91. Le Sportmen Belge.

A la chasse, à la pêche, en voyage, et la campagne.  
Le journal des gens du monde.

1. *Premier n°*: 1887,  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: bi-mensuel.
3. *Format*: 32 × 25.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
par semestre 1 franc 75.
8. *Direction*:
9. *Administration*: } Ernest Stiénon, avenue de La Plante, 17.  
*Impression*: }
11. Pas de préoccupation politique.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 2-X-1887. coll. Br.

## 92. Le Cri-Cri.

Journal amusant dédié à la jeunesse intelligente et rieuse.

1. *Premier n°*: 9 octobre 1887.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 42,5 × 32,5.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
numéro 5 centimes.
8. *Directeur*:
9. *Imprimeur éditeur*: E. Stiénon, avenue de La Plante, 17.
11. Feuille facétieuse sans prétentions politiques.  
„Notre programme se résume en un immense éclat de rire que nous voulons faire partager par le plus grand nombre” déclarait Stiénon dans le premier numéro du Cri-Cri.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 9-X-1887. Coll. Fich.

## 93. La Sambre (1).

Paraissant le dimanche  
Mutualités, nouvelles, industrie, commerce, agriculture.

1. *Premier n°*: 27 novembre 1887.  
*Dernier n°*: 1892. ?
2. *Périodicité*:  
hebdomadaire (dimanche).  
2 × par semaine (dimanche et jeudi).
3. *Format*:  
50,5 × 32,5 1887-1888  
52,5 × 39,5 1889

---

(1) En 1889, *La Sambre* prit le titre de *Sambre et Meuse*, conservant le même sous-titre que précédemment.  
En 1892, *Sambre et Meuse* porta en sous titre : *Moniteur des institutions ouvrières, paraissant le dimanche et le jeudi. Mutualité, Industrie, Commerce, Agriculture, Nouvelles.*

4. *Prix* :  
 par an 4 francs; par semestre 2 francs 50 (1887);  
 par an 3 francs; par semestre 2 francs (1888);  
 par an 5 francs; par semestre 2 francs 75 (1892);  
 numéro 10 centimes (1887);  
 numéro 5 centimes (1888).
6. *Devise* :  
*Sol licet omnibus.*  
 Aide-toi, toi-même.  
 Travaillons. Aidons-nous (1892).
8. *Directeur* : Deleuze Jambes-Namur (en face de l'Hôtel communal) 1889.
9. *Imprimeur* : Deleuze-Romedenne Floreffe.
11. *Couleur politique* : Catholique, quoi qu'elle prétendit ne faire point de politique. Croyait à la solution pacifique de la question sociale.  
 „On sent que la vieille société s'effondre, l'organisation sociale issue de la grande Révolution a fait son temps; le siècle l'a vue naître la verra mourir pour faire place à une organisation nouvelle qui se prépare dans l'ombre, mais dont la formule est encore un mystère pour tous. Le problème est universellement connu : on ne sait de la solution rien de précis sauf qu'elle est imminente et que l'avènement d'un nouveau régime ne saurait guère tarder. Cette question se résume en deux mots : évolution ou révolution? Nous croyons fermement quant à nous à la transformation paisible et progressive des vieilles institutions sociales : nous croyons à l'évolution persuadés que la solution du problème sera chose acquise avant que les meneurs aient mis en oeuvre leurs projets de révolte et de destruction" (1).
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéros des 27-XI; 18-XII-1887; 4-XI-1888; 1-IX-1889; 21-X; 7-XII-1890; 21-I-1892.  
 Coll. Fich.

#### 94. La Lanterne du Peuple.

1. *Premier n°* : 11 décembre 1887.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : hebdomadaire.
3. *Format* : 45 × 23.

---

(1) *Sambre et Meuse*, 21 janvier 1892.

4. *Prix*:  
par an 2 francs 50 ou 5 francs avec une annonce.  
par an 2 francs 50 ou gratuite toute l'année.  
numéro 5 centimes.
6. *Devise*: *Fiat lux*, avec vignette représentant une lanterne.
8. *Administration*: rue du Pont, 32.
9. *Imprimeur*: Godenne-Boséré, rue du Collège, 7.
10. *Rédacteur*: Jean de O'Regart.
11. *Couleur politique*: Combattait les doctrines socialistes. Se targuait de tendances populaires. D'inspiration catholique très certainement.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 11-XII-1887.  
Coll. Fich.

#### 95. Journal des Campagnes.

1. *Premier n°*: mai 1888.  
*Dernier n°*: juin 1888.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 42,5 × 29.
4. *Prix*: envoi gratuit aux électeurs.
9. *Imprimeur*: Raikem, rue des Fossés, 15.
11. *Couleur politique*: Libérale. Feuille électorale défendant les candidats libéraux aux élections provinciales et législatives de 1888.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 20-V-1888. Coll. Fich.

#### 96. La Chaudière.

##### Gazette wallonne originale.

1. *Premier n°*: 15 juillet 1888.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 43 × 32,5.

4. *Prix* :  
par an 3 francs.  
par semestre 1 franc 75.
6. *Devise* :  
Bien faire et ne rien craindre.  
Vaut mieux faire envie que pitié.
9. *Imprimeur* : Ernest Stiénon, avenue de La Plante, 17.
11. En son programme *La Chaudière* déclarait :  
„Et *La Chaudière* est née. Elle est née parce qu'un journal défendant les intérêts wallons est nécessaire et qu'impitoyablement sans haine comme sans crainte, elle luttera pour la cause de la moitié des Belges, tout en lui servant sous une forme humoristique, les compositions des jeunes auteurs qui nous demanderont de les faire connaître. Elle s'exprimera pour sa plus grande partie dans cette bonne langue du wallon, dans ce brave patois si énergique et si juste dans ses expressions, dans ce vieux langage de nos pères que tous nous connaissons presque en venant au monde. Nous adopterons la note franche, libre et gaie et quand un esprit morose viendra y trouver à redire nous taillerons une grosse plume d'oie et nous précipitant sur sa personnalité nous nous écrirons comme ce forain qui réjouissait notre enfance : A la chaudière, à la chaudière qu'on se le hurle”.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro du 15-VI-1888. Coll. Fich.

#### 97. Feuille des Protêts par Arrondissement.

Paraissant tous les mois.

1. *Premier n°* : octobre 1888.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : mensuelle.
3. *Format* : 43 × 29.
4. *Prix* : par an 2 francs.
8. *Administration* : G. Bodart, à Temploux-Rhisnes.
9. *Imprimeur* : Raikem, rue des Fossés, 15.
11. Pas de caractère politique. D'intérêt purement commercial.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro du mois de septembre 1889, Carton.

## 98. La Boite à Surprises.

Journal français wallon.

1. *Premier n°*: 18 novembre 1888.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire. (dimanche).
3. *Format*: 43 × 32,5.
4. *Prix*:  
numéro 5 centimes pour Belgique.  
numéro 10 centimes pour l'Étranger.
8. *Directeur*: } Ernest Stiénon, avenue de la Plante, 17.
9. *Imprimeur*: }
10. *Rédacteur en chef*: Pierre Tasnier (alias Pierre del Marmite pseudonyme Pierrot qui vique co.
11. Pas de couleur politique.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 18-XI-1888. Coll. Fich.

## 99. Journal des Campagnes.

Organe des intérêts agricoles.

1. *Premier n°*: 4 juillet 1889.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 2 × par semaine (jeudi dimanche).
3. *Format*: 51 × 36.
4. *Prix*:  
par an 5 francs.  
par semestre 2 francs 50.
8. *Propriétaires*: } Raikem soeurs, rue des Fossés, 15.
9. *Editeurs*: }
10. *Rédacteur*: Léon Wilmotte.
11. *Couleur politique*: Feuille défendant la politique libérale. Le *Journal des campagnes*, qui tout en résumant l'*Opinion libérale* se préoccupait plus spécialement des intérêts agricoles était destiné aux campagnards de l'arrondissement.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 3-X-1889. Coll. Fich.

## 100. Le Carillon.

1. *Premier n°*: 1 septembre 1889.  
*Dernier n°*: mars 1890.
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 49,5 × 33.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
par semestre 2 francs.  
numéro 5 centimes.
6. *Devise*:  
Rire sans nuire.  
Amuser sans blesser.  
*Vignette*: représentant le confluent de Sambre et Meuse et d'un rive à l'autre une brochette de cloches sur lesquelles frappent des Amours;
9. *Imprimeur*: L. Macaux-Simon, rue du Collège, 25.
10. *Rédacteur*: Lamy (étudiant à l'Université de Louvain).
12. *Collection*; Mundaneum, M.I.P., numéro du 1-IX-1889. Coll. Fich.

## 101. La Lutte.

1. *Premier n°*: 1 septembre 1889.  
*Dernier n°*: fin septembre 1901.
2. *Périodicité*: quotidien.
3. *Format*: 59 × 43.
4. *Prix*:  
par trimestre, pour Namur 3 francs 50; Belgique 4 francs 50.  
par semestre, pour Namur 6 francs 50; Belgique 8 francs.  
par an, pour Namur 12 francs; Belgique 15 francs.  
numéro 5 centimes.
8. *Propriétaire*: }  
9. *Imprimeur*: } A. Bister Bois d'Enghien, rue de l'Ange, 75.  
    *éditeur*: }

10. *Rédacteurs en chef :*

Henri Kistemaeckers (1-IX-1889; 30-IX-1891);  
Jean Dubois (1-X-1891; 18-VII-1892);  
Fernand Roussel (19-VII-1892; 6-III-1896);  
De Charlus (4-IV-1896; 5-VI-1896);  
Fernand Roussel (6-VI-1896; juillet 1900);  
Léon Tricot (Juillet 1800-Septembre 1901).

*Collaborateurs :*

Jean Chalon (articles bibliographiques).  
Arthur Piret (théâtre).  
J. Prangey (variétés).  
C. Douxchamps (articles juridiques).

*Correspondants :*

de Bruxelles Fernand Roussel (avant 1892 et en 1896).  
de Bruxelles E. B. (? Peut-être E. Bister, frère du propriétaire  
et directeur chez Solvay).  
de Bruxelles, Pomponet (1895).  
de Bruxelles, Colini (1896).  
de Bruxelles, Petrus (1898).  
de Paris, Jean-Bernard, Pierre Patient, Marie-Louise, Néron.

11. *Couleur politique :* Libérale progressiste. (Voir IIème partie, pp. 246-271).

12. *Collections :*

Dépôt A.E.N., coll. S.A. 1889-1898 Complète.  
Dépôt A.E.N., Don F. Golenvaux, remise *Vers l'Avenir*, 1894  
2ème sem. 1895-1899, 1951. 1900 1er sem.

102. *L'Ecole des Filles.*

Journal pédagogique paraissant le premier de chaque mois.

1. *Premier n° :* octobre 1889.

*Dernier n° :* ?

2. *Périodicité :* ?

3. *Prix :* par an 3 francs.

9. *Imprimeur :* A. Bister Bois d'Enghien, Place de l'Ange, 75.

### 103. L'École.

Revue pédagogique, littéraire et scientifique.

1. *Premier n°*: novembre 1889.  
*Dernier*: ?
2. *Périodicité*: mensuelle.
3. *Format*: in-8°.
4. *Prix*: distribuée gratuitement aux personnes qui prenaient pour 5 francs de livres chez l'éditeur.
9. *Imprimeur éditeur*: Ad. Wesmael-Charlier, rue de Fer 51.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro de novembre 1889. Coll. Fich.

### 104. L'Avenir de Namur.

Journal démocratique indépendant paraissant le dimanche et le jeudi.

1. *Premier n°*: 1 juin 1890.  
*Dernier n°*: ?
  2. *Périodicité*: 2 × par semaine (dimanche et jeudi).
  3. *Format*: 55,5 × 38,5.
  4. *Prix*: par an pour Namur 5 francs; pour Belgique 6 francs..
  6. *Devise*: Notre cause est celle du peuple toujours exploité, de la liberté toujours opprimée (1891).
  7. *Fondateurs*:
  8. *Propriétaires*:
  9. *Imprimeurs éditeurs*:
- } Stellings frères, rue Patenier, Salzinnes  
Namur.
10. *Rédacteur en chef*: Arthur Stellings.
  11. *Couleur politique*: Journal démocratique indépendant à l'origine *l'Avenir de Namur* se donna par la suite pour une feuille socialiste. (Voir programme, IIème partie, pp. 272).
  12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des I-VI-1890; 5-IV-1891. Coll. Fich.

### 105. Namur-Jeunes.

Revue littéraire paraissant tous les mois.

1. *Premier n°*: 1 juillet 1890.  
*Dernier n°*: 1 octobre 1890.
2. *Périodicité*: mensuelle.
3. *Format*: 24 × 17.
4. *Prix*:  
par semestre 1 francs 50.  
numéro 30 centimes.
6. *Devise*: Ose.
9. *Imprimeur éditeur*: A. Bister Bois d'Enghien, rue de l'Ange, 75.
10. *Rédacteur*: Paul André, boulevard d'Heuvy; Namur.
11. Pas de préoccupations politiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 1-VIII-1890.  
Coll. Fich.

### 106. Namur-Elections.

1. Publication intermittente à partir d'octobre 1890, à l'occasion des élections namuroises communales ou provinciales.
3. *Format*:  
44 × 32 (3 octobre et 8 octobre 1890).  
63,5 × 44 (17 octobre).  
63,5 × 44 (7 mai 1892-novembre 1895).
9. *Editeur imprimeur*: Victor Delvaux, rue de la Croix.
11. *Couleur politique*: Catholique. Suppléments électoraux à *l'Ami de l'Ordre*.
12. *Collections*:  
Hôtel de Croix, coll. Delvaux Namur-Elections est relié dans les volumes de *l'Ami de l'Ordre*.  
Mundaneum, M.I.P., numéros des 8-X-1890; 17-X-1890; 7-V-1892; 12-XI-1895. Coll. Fich.

### 107. Le Ballotage.

1. *Premier n°* : }  
*Dernier n°* } 22 octobre 1890.
3. *Format* : 44 × 32,5.
9. *Editeur Imprimeur* : Victor Delvaux, rue de la Croix;
11. *Couleur politique* : Simple feuille électorale en faveur des candidats catholiques namurois à l'élection communale d'octobre 1890.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro du 22-X-1890. Coll. Fich.

### 108. La Feuille d'Annonces.

Journal de réclames.

1. *Premier n°* : 16 novembre 1890.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : hebdomadaire.
3. *Format* :  
36,5 × 28.  
54,5 × 36,5.
4. *Prix* : distribué et gratuitement à Namur, Dinant, Ciney, Philippeville, Couvin, Andenne, Walcourt.
6. *Devise* : La réclame est l'âme du commerce.
9. *Imprimeurs* : Stellings frères, rue Patenier, Salzinnes Namur.
11. Simple feuille d'annonces sans couleur politique.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéros des 23-XI-1890; 22-II-1891. Coll. Fich.

### 109. Les Jeunes (1).

Revue d'art et de littérature.

1. *Premier n°* : novembre 1890.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : mensuelle.

---

(1) A d'abord paru sous le titre de *Namur-Jeunes*. (Voir ce titre).

3. *Format* :  
27,5 × 18.  
25 × 16.
4. *Prix* :  
par an pour Belgique 5 francs.  
par an pour pays de l'Union Postale 6 francs.
6. *Devise* : Ose.
9. *Imprimeur* : Presses de l'Anthologie, rue Stévin 69 Bruxelles (1890) L. et A Godenne à Couillet-lez-Charleroi.
10. *Rédacteurs* :  
Paul André, boulevard d'Heuvy, 23 (1890).  
Georges Angelroth, rue de Fer, (1890).  
Géo Mauvère, rue de Fer (1891).
11. Sans couleur politique. S'occupait uniquement de littérature.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro de novembre 1890; décembre 1890; janvier 1891. Coll. Fich.

### 110. Le Courrier des Tirages.

Journal mensuel publiant la liste officielle des tirages.

1. *Premier n°* : 1890.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : mensuel.
3. *Format* : 37 × 28.
4. *Prix* :  
par an 1 franc 50.  
Ne se vendait pas au numéro.
9. *Imprimeur* : Emile Chantraine, rue de l'Arsenal, 1.  
*Annonces* : Jean Pirard, (1) rue Godefroid, 23.
12. *Collections* : Mundaneum, M.I.P., numéro de juin 1993. Coll. Fich.

---

(1) Ce Jean Pirard était changeur.

### 111. Li Grande Gotte.

Gazette humoristique française wallonne.

1. *Premier n°*: 11 janvier 1891.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 41,5 × 30.
4. *Prix*: par an 3 francs.
9. *Imprimeur*: Stellings frères rue Patenier 7, Salzinnes Namur.
10. *Rédaction*: Verquin.
11. Peu d'intérêt pour les questions politiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 11-I-1891. Coll. Fich.

### 112. La Lumière.

1. *Premier n°*: 15 mars 1891.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: probablement hebdomadaire.
3. *Format*: 36,5 × 27,5.
4. *Prix*:  
par an 4 francs.  
numéro 10 centimes.
6. *Devise*:  
Amuser les gens qui passent recommencer le lendemain.  
Nous ne publions que des articles pour rire que tout le monde  
pourra lire sans rougir.
9. *Imprimeur*: Stellings frères, rue Patenier, 7, Salzinnes.
11. *Couleur politique*: La feuille spécimen annonçait une publi-  
cation humoristique sans aucune prétention politique.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 15-III-1891.  
Coll. Fich.

### 113. Bulletin Hebdomadaire du Bureau Modèle de Placement(1).

1. *Premier n°*: 1 juillet 1891.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*:  
34,5 × 25,5.  
36,5 × 27,5.  
31 × 21.
4. *Prix*: gratuit.
5. *Tirage*: 2.000 exemplaires.
9. *Imprimeur*:  
Maillien-Jadoul, Fosses (juillet 1891).  
Stellings frères, rue Patenier Salzennes (1891).  
Chantraine rue de l'Arsenal; (février 1892).
8. *Administrateur*: François Hans, Place de la Monnaie, 3.
11. Sans couleur ni préoccupations politiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro des 1-VII-1891; 4-II-1892. Coll. Fich.

### 114. Journal de la Polyclinique de Namur.

2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: 25 × 16,5.
9. *Imprimeur*: Godenne, rue de Bruxelles.
10. *Secrétaire de rédaction*: Dr. O. Swolfs.
11. Revue traitant de questions médicales et publiée par un groupe de médecins namurois les docteurs Arnould, Bribosia, Ranwez, Ghesquière, Baivy, Falmagne...
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P., numéro non daté Coll. Fich.  
Bibl. U. Lg. année 1892-1893.

---

(1) En février 1892 modification du titre : *Bulletin hebdomadaire du Bureau modèle de la ville de Namur.*

## 115. L'Ouvrier Tailleur.

1. *Numéro unique*: 27 avril 1892.
3. *Format*: 36,5 × 27,5.
5. *Tirage*: 175 exemplaires.
9. *Imprimerie*: Stellings frères, rue Patenier, Salzinnes.
11. *Couleur politique*: Feuille de propagande pour le syndicat des ouvriers tailleurs. De tendance socialiste.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro unique du 27-IV-1892. Coll. Fich.

## 116. La Lutte Illustrée.

Journal hebdomadaire artistique et littéraire.

1. *Premier numéro*: 11 juin 1892.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (samedi).
3. *Format*: ?
4. *Prix*:  
par an 2 francs 50.  
numéro 5 centimes.
8. *Administration*:
9. *Impression édition* } Bister Bois d'Enghien, 75, rue de l'Ange.
10. *Rédaction*: }
11. „En faisant paraître ce journal illustré déclarait Bister, nous croyons répondre à un besoin. Ce que nous avons créé c'est le journal illustré pouvant satisfaire à la fois le goût artistique des uns et le désir d'actualité des autres.  
Observant la plus grande réserve dans le choix du texte et des gravures notre publication sera vraiment un journal de famille dans lequel on trouvera sous la signature des écrivains les plus aimés, des actualités, des contes, des monologues, des nouvelles, des romans inédits, des chroniques, de la mode, des théâtres des livres et de tout renseignement utile pouvant intéresser.  
Nous sommes convaincus que nos abonnés et nos lecteurs feront un excellent accueil à *La Lutte illustrée*, journal purement artistique et littéraire et ne s'occupant en aucune façon de questions politiques (1)

---

(1) *La Lutte*, 5-6 juin 1892, P.I., col. 1 en 2.

### 117. La Scène.

Journal artistique et mondain paraissant le samedi et le dimanche.

1. *Premier n°*: 5 octobre 1892.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 2 × par semaine.
3. *Format*: 49 × 31.
4. *Prix*: par saison 5 francs.
8. *Direction administration*: 60, rue de Fer.
9. *Imprimeur*: Bister Bois d'Enghien, rue de l'Ange, 75.
11. Pas de couleur politique. Ne s'intéressait qu'à la littérature, au théâtre, aux mondanités.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., 2 numéros du 5-X-1892. Coll. Fich. Coll. Br.

### 118. Le Théâtre.

Journal artistique et mondain paraissant le jeudi et le dimanche.

1. *Premier n°*: 6 octobre 1892.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 2 × par semaine.
3. *Format*: 42 × 29.
4. *Prix*:  
par saison 3 francs 50.  
numéro 10 centimes.
8. *Administration direction*: 50, rue de Fer.
11. Sans préoccupation politique. Donnait le résumé des pièces passant sur la scène du théâtre de Namur et le programme, le compte-rendu de toutes les fêtes données à Namur pendant l'hiver.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 6-X-1892. Coll. Br.

## 119. La Tribune Scolaire.

Revue pédagogique de l'enseignement primaire belge.  
Pédagogie, sciences, littérature, organisation scolaire.

1. *Premier n°*: 1892.  
*Dernier n°*: ?. Probablement en août 1914. Paraissait encore en tous cas en octobre 1912.
2. *Périodicité*: bi-mensuel (1er 15 de chaque mois).
3. *Format*: 22 × 15.
4. *Prix*:  
par an 6 francs.  
par semestre 3 francs 50.  
numéro 50 centimes.
9. *Editeur*: Lambert De Roisin rue de l'Ange, 28.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
Numéro du 1-X-1911, Coll. Br.  
15-X-1912. Coll. Fich.

## 120. Namur-Roulette.

1. *Premier n°*: 10 mai 1894.  
*Dernier n°*: ?
  2. *Périodicité*: hebdomadaire. (jeudi).
  3. *Format*: 36,5 × 27,5.
  4. *Prix*:  
par an 25 francs.  
par semestre 15 francs.  
numéro 1 franc.
  8. *Administration*:
  9. *Impression*:
  10. *Rédaction*:
- } Raikem, rue des Fossés, 15.
11. Aucune préoccupation politique.
  12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 13 IX-1894, Coll. Fich.

## 121. Le Réveil du Coopérateur Belge.

1. *Numéro unique*: 20 août 1894.
3. *Format*: 45 × 32.
4. *Prix*: numéro 15 centimes.
9. *Imprimeur*: Lambert, rue de l'Ange.
10. *Rédacteur*: Jean Chalon.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., 2 numéros du 10-VIII-1894.  
Coll. Fich. Coll. Br.

## 122. Le Petit Namurois.

1. *Premier n°*: 2 septembre 1894.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 6 × par semaine (paraissait dans l'après-midi tous les jours le dimanche excepté).
3. *Format*: 38 × 28.
4. *Prix*:  
jusqu'au 1 janvier 1895 : 2 francs pour la ville.  
jusqu'au 1 janvier 1895 : 3 francs pour l'extérieur.  
numéro 2 centimes.
9. *Imprimeur éditeur*: Victor Delvaux, rue de la Croix, 25.
11. *Couleur politique*: Catholique.

„Le Petit Namurois, sera le défenseur de la religion, de la famille, de la propriété, il coopérera de toutes ses forces à l'amélioration morale et matérielle des travailleurs et au rétablissement de l'harmonie entre les différentes classes de la société en prenant pour bases les principes de l'Encyclique de sa Sainteté Léon XIII sur la condition des ouvriers.

Les questions sociale, économique, agricole seront traitées dans *Le Petit namurois*, avec le seul souci de la recherche de la vérité, avec l'esprit de justice et de charité qui doit animer tous les hommes de bonne volonté.

Foin des discussions stériles, des rêves creux et irréalisables. Notre devise sera En avant pour Dieu, pour la patrie, pour le peuple que nous voulons aider et éclairer.

Sus à l'anticléricisme maçonnique et persécuteur de notre foi. Arrière le socialisme révolutionnaire”.

12. *Collection*:

Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 2-IX-1894. Coll. Br.  
14-IX-1894. Coll. Fich.

123. *Le Progrès Namurois.*

1. *Publication électorale intermittente à partir de 1894.*
3. *Format*: 60 × 42.
9. *Imprimeur éditeur*:  
Raikem, rue Emile Cuvelier, 15 (ancienne rue des Fossés).  
Bister Bois d'Enghien (exceptionnellement).
11. *Couleur politique*: Libérale progressiste. Feuille électorale intermittente qui parut notamment à l'occasion des élections législatives du 5 juillet 1896 du 29 mai 1904; des élections provinciales du 21 octobre 1894 et du 4 juin 1898; des élections communales des 17 novembre 1895, 15 octobre 1898, 18 octobre 1903.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 21-X-1894; 7-XI-1895; 1-VII-1896; 26-V-1904. Coll. Fich.  
3, 8 et 10-XI-1895; 30-VI-1896; 4-VI-1898; 4 et 9-X-1899;  
10-X-1903; 26-V-1906. Coll. Br.

124. *La Bataille.*

Organe du parti ouvrier dans l'arrondissement de Namur.  
Paraissant tous les huit jours (1).

1. *Premier n°*: 15 décembre 1895.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*:  
hebdomadaire;  
2 × par semaine (2 août 1896) jeudi et dimanche.  
hebdomadaire (27 décembre 1896).

---

(1) A partir du 22 mars 1896 soustitra : *Organe socialiste de l'Arrondissement de Namur.*

3. *Format :*

45,5 × 30,5 (15 décembre 1895-15 mars 1896).

60,5 × 42,5 (à partir du 22 mars 1896).

56 × 38,5 (1900).

4. *Prix :*

par an 2 francs 50

par semestre 1 franc 50

par mois 25 centimes.

} 15 déc. 1895-Juillet 1896.

par an 6 francs

par semestre 3 francs 25

par trimestre 1 franc 75

par mois 65 centimes

etranger port en sus

} 2 août 1896-déc. 1896.  
Bi-hebdomadaire.

par an 2 francs 50

par semestre 1 franc 75

par trimestre 1 franc

par mois 55 centimes.

} 27 décembre 1896-déc. 1897.

par an 2 francs 50

par semestre 1 franc 50

par trimestre 75 centimes

par mois 25 centimes

} à partir de janvier 1898.

par an 3 francs

par semestre 2 francs

par trimestre 1 franc

numéro 5 centimes.

} 1900

5. *Tirage :* 10.000 exemplaires (5 janvier 1896), (1).

8. *Propriétaire :*

} Louis Roman, rue de Fer, 59.

9. *Imprimeur éditeur*

10. *Rédacteur collaborateur :*

1895-1898 Charles Delfosse

1895-1896 Gustave Defnet

Georges Gotemans

Frantz Fischer

René Branquart

Nissen (congédié le 22 nov. 1896)

Pissoort

---

(1) C'est Defnet qui du moins l'assurait, *La Bataille*, 5 janv. 1896, p; 1 col. 1.

1896-1898 Ernest

Adrien Dors

Jean de l'Ourthe.

11. *Couleur politique*: Socialiste, exclu du P.O.B. (Voir IIème partie, pp. 272-282).

12. *Collection*:

Dépôt A.E.N., Remise par le journal *Vers l'Avenir*, don F. Colenvaux 1895-1898.

Mundaneum, M.I.P., numeros des 15-XII-1895; 17-V-et 20-XI-1896; 1-VII-1900. Coll. Fich.  
numéro illustré 14-VII-1896.

### 125. *Joyeuse*.

Revue d'art et de littérature.

1. *Premier n°*: 1895.

*Dernier n°*: ?

2. *Périodicité*: mensuelle.

3. *Format*:

23,5 × 15,5 (déc. 1910).

26 × 17 (fév. 1911).

4. *Prix*:

par an 3 francs;

par semestre 1 franc 75.

numéro 30 centimes.

8. *Administration*: Société industrielle d'arts et métiers, rue des wallons, 57, Liège.

*Direction*: A. Loslever.

10. *Rédacteur en chef*: Lucien Marchal.

11. Pas de couleur politique.

12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des mois de décembre 1910; février 1911. Coll. Fich.

### 126. *Le Knippiste Belge*.

Journal de la médecine naturelle d'après Kneipp et d'autres médecins psychiatriques.

1. *Premier n°*: janvier 1896.

*Dernier n°*: ?

2. *Périodicité*: 2 × par mois.
3. *Format*: 25 × 16,5.
4. *Prix*:  
par an : 6 francs pour Belgique.  
par an : 7 francs pour pays de l'Union postale.  
numéro 25 centimes.
8. *Directeur*: Abbé Neuens, avenue de Salzennes.
10. *Rédaction administration*: Paul Godenne, rue de Bruxelles, 13.
11. Pas de préoccupation politique.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 15-II-1896. Coll. Fich.

#### 127. Le Parti Ouvrier.

Organe de la fédération socialiste namuroise.

1. *Premier n°*: 1896.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire?
3. *Format*: 50 × 32,5.
9. *Imprimeur*: Dave-Migeot, Auvelais Centre.
11. *Couleur politique*: Socialiste.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du mois de mai 1900. Coll. Br.

#### 128. Revue de la Société Entomologique Namuroise.

1. *Premier n°*: 1897?  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuelle.
3. *Format*: 21 × 14.
4. *Prix*:  
par an 2 francs.  
par an 6 francs.  
numéro 50 centimes.

9. *Imprimeur* :  
Maison Douxfils, V. Delvaux, rue de la Croix, 23-25.  
Lambert-De Roisin rue de l'Ange, 28. (1904)
10. *Comité de rédaction* : F. Derenne, J. Charlier, F. Pirsoul, L. J. Lambillon, F. Naniot.
11. Pas de préoccupations politiques.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro de 1902. Coll. Fich. Janv. 1908. Coll. Br.

### 129. Le Pays de Namur.

Organe des cantons de Namur, Andenne, Eghezée, Fosses et Gembloux.

1. *Premier n°* : 19 décembre 1897.  
*Dernier n°* : août 1914.
2. *Périodicité* : hebdomadaire.
3. *Format* :  
50,5 × 30 (1897).  
48 × 32 (1914).
4. *Prix* :  
par an 2 francs.  
numéro 5 centimes.
5. *Tirage* : 9.000 exemplaires.
8. *Direction administration* :  
45, rue Saint-Nicolas.  
28, Grand Place. (Woitrin).
9. *Imprimeur* : A. Woitrin.
10. *Rédacteur* : A. Gérard.
11. *Couleur politique* : Catholique. De tendance plutôt démocrate. Complétait *Le National*.  
„Qui paraissant tous les jours ne peut s'occuper de Namur. Catholique comme la population à laquelle il s'adresse. Respectueux de ce qui est respectable, il gardera envers tous son franc parler, comme le peuple son ami, son lecteur.  
Nous avertissons tous les hommes dévoués au bien, qui, par des oeuvres sérieuses procurent des avantages réels aux travailleurs de toute condition, comme *le National*, *Le Pays de Namur* sera toujours disposé à encourager les braves gens et à démasquer les autres, .

12. *Collection*: Mundaneum. M.I.P., numéros des 31-VII-1898.  
Coll. Fich.  
19-XII-1897; 5-IV-1914. Coll. Br.

### 130. La Prévoyance Nationale.

Organe mensuel de la société cooperative de rente mutuelle, établie  
à Namur, rue du collège, 6.

1. *Premier n°*: janvier 1898.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*:  
45 × 31 (1898).  
42,5 × 31 (1902).
4. *Prix*:  
par an 1 franc.  
numéro 10 centimes.
9. *Imprimeur éditeur*:  
Jacques Godenne, rue de Bruxelles, 13.  
Chantraine, rue de la Croix, 26.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des mois de janvier  
1898. octobre novembre 1902. Coll. Br.

### 131. L'Indépendant Financier.

Revue boursière, commerciale et industrielle paraissant le jeudi.

1. *Premier n°*: 24 mars 1898.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (jeudi).
3. *Format*:  
37 × 29 (1898).  
36,5 × 27,5 (1902).
4. *Prix*:  
numéro 10 centimes (1898).  
numéro 5 centimes (1902).

9. *Imprimerie* :  
 Auguste Godenne, rue de l'Ange, 69 (1898).  
 Emile Chantraine, rue de la Croix, 26 (1902).
10. *Rédaction administration* : Firmin Charlier-Salmon, agent de Change, Marché aux arbres, 2.
11. Sans couleur politique. Feuille traitant de questions financières et boursières, donnant la situation de la bourse étrangère, des informations concernant les tirages et emprunts, les cours moyens et publiant des annonces.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéros des 9-VI-1898; 6-III-1902. Coll. Br.

132. *La Revue Sociale de l'Arrondissement de Namur.*

1. *Premier n°* : mars 1899.  
*Dernier n°* : 1900.
2. *Périodicité* : mensuelle.
3. *Format* : 25 × 16.
8. *Fondateurs (1)* :  
 Abbé Alfred Le Grand.  
 Auguste Mélot.
9. *Imprimeur* : Maison Douxfils, V. Delvaux, rue de la Croix, 23.
10. *Rédacteurs-collaborateurs* :  
 Abbé Le Grand.  
 Auguste Mélot.  
 Victor Delvaux.  
 Max Wasseige.
11. *Couleur politique* : Catholique.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro de mars 1899. Coll. Br.

---

(1) Victor ROBERT, *Histoire du Mouvement ouvrier dans le Namurois* p. 17. *La Revue Sociale de l'arrondissement de Namur*, publication mensuelle, serait de venue en décembre 1900. *Le Progrès catholique*, feuille hebdomadaire.

### 133. Namur-La-Belle.

Journal hebdomadaire illustre de Namur et de la province.

1. *Premier n°*: 7 mai 1899.  
*Dernier n°*: 22 avril 1900.
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 32,5 × 25.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
numéro 5 centimes.
6. *Devise*: Nameur po tot!
9. *Imprimeur*: Jacques Godenne, 13, rue de Bruxelles.
11. Sans prétentions politiques mais de tendance catholique.
12. *Collections*:  
Dépôt A.E.N., coll. S.A., N° 1-7 mai; 1899-N° 51 22 avril 1900.  
Bibl. communale de Namur.  
Mundaneum, M.I.P., numéro du 2-VII-1899. Coll. Fich.

### 134. Namur.

Revue-bi mensuelle.

1. *Premier n°*: mars 1899.  
*Dernier n°*: juin 1899.
2. *Périodicité*: 2 × par mois.
3. *Format*: 18,5 × 12,5.
4. *Prix*:  
par an 6 francs.  
numéro 30 centimes.
6. *Vignette*: représentant le pont de Jambes et la citadelle.
9. *Imprimeur*: Jacques Godenne, rue de Bruxelles, 13.
10. *Rédaction administration*: Henri Boyoud, rue Borgnet, 6.
11. Feuille publicitaire faisant la réclame pour les hôtels et commerces namurois. Le numéro d'avril 1899, contient un article avec photographies sur les étalages namurois de la semaine sainte.

12. *Collection* :  
Dépôt A.E.N., Coll. S.A., N° 1-avril 1899 — N° 7 juin 1899.  
Mundaneum, M.I.P., numéro d'avril 1899. Coll. Fich.

### 135. Un Dernier Mot.

1. Feuille électorale parue au mois d'octobre 1899.
9. *Imprimeur éditeur* : Victor Delvaux, rue de la Croix, 23;
11. *Couleur politique* : Catholique. Défendit les candidats catholiques à l'élection communale du 15 octobre.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro d'octobre 1899. Coll. Br.

### 136. La Vérité.

1. Feuille électorale parue au mois d'octobre 1899.
9. *Imprimeur éditeur* : Victor Delvaux, rue de la Croix, 23.
11. *Couleur politique* : Catholique. Défendit les candidats catholiques à l'élection communale du 15 octobre.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro d'octobre 1899. Coll. Br

### 137. La Petite Bourgeoisie.

Organe du syndicat des voyageurs, employés et patrons. Comité de Namur.

1. *Premier n°* : 1899.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : hebdomadaire.
3. *Format* : 50 × 32.
4. *Prix* :  
par an 6 francs.  
numéro 5 centimes.
10. *Rédacteurs collaborateurs* :  
Père Malou.  
Adrien Wodon.  
Franz Derenne.

11. *Couleur politique*: Catholique. Organe du syndicat chrétien (qui assurait des cours gratuits de flamand, anglais et allemand, de droit commercial, de comptabilité et de sténographie, accordait une assurance gratuite contre les accidents, les avantages de la mutualité, de la retraite assurance, donnait des consultations juridiques, des conférences et des fêtes).
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 11-XI-1899. Coll. Br.  
11-II-1900. Coll. Fich.

### 138. Le Réveil des Verriers.

Organe officiel des ouvriers de la gobellerie en Belgique.

1. *Premier n°*: 15 février 1900.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*:  
mensuel (1900).  
bi-mensuel (1910).
3. *Format*:  
40 × 28,5 (1900).  
49,5 × 32,5 (1910).
4. *Prix*:  
par an 7 centimes (1900).  
par an 2 francs 50 (1910).  
numéro 5 centimes (1900).  
numéro 10 centimes (1910).
6. *Devise*: Aimons-nous, aidons-nous.
9. *Editeur*: Edouard Ronvaux, rue Saint-Nicolas, 64.
11. *Couleur politique*: Socialiste.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros de 15-IV-1900; 5-XII-1910. Coll. Br.

---

(1) Sous titre figurant sur l'exemplaire d'avril 1900. En 1910 le soustitre était le suivant : Organe officiel de la Fédération nationale des ouvriers de la cristallerie, gobellerie flaconnerie.

139. **Les Tablettes Bibliographiques.**

Revue bi-mensuelle des livres et des choses.

1. *Premier n°*: 15 mai 1900.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: bi-mensuelle.
3. *Format* in-8°.
4. *Prix*: par an 1 franc.
8. *Directeur* } Jacques Godenne, rue de Bruxelles, 13.
9. *Imprimeur* }
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numeros des 15-V-1900. Coll. Fich.  
15-V-1900; 15-V-1902. Coll. Br.

140. **L'Union Catholique de l'Arrondissement de Namur.**

1. Feuille électorale parue en mai 1900.
9. *Imprimeur éditeur*: Victor Delvaux, rue de la Croix; 23.
11. *Couleur politique*: Catholique. Feuille électorale publiée à l'occasion des élections législatives du 27 mai 1900.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro de mai 1900. Coll. Br.

141. **Rouge et Noire.**

Organe des joueurs de roulette et du trente et quarante.

1. *Premier n°*: 16 juin 1900.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 36,5 × 27,5.
4. *Prix*:  
par an 10 francs pour Belgique.  
par an 10 francs pour France.  
numéro 25 centimes.

8. *Direction administration*: Auvray, Petite avenue Saint-Maurice à Nice Alpes Maritimes.
9. *Imprimeur*: Emile Chantraine, rue de la Croix, 26.
11. Aucune préoccupation politique. Feuille liée à la vie du Casino.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 16-VI-1900. Coll. Br.  
10-XI-1900. Coll. Fich.

#### 142. Petite Revue Pédagogique.

Publiée sous la direction de plusieurs instituteurs et institutrices.

1. *Premier n°*: 1 octobre 1900.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: trimestrielle.
3. *Format*: in-8°.
4. *Prix*: distribué gratuitement aux membres du personnel enseignant ayant un compte ouvert à la librairie Dupagne-Counet.
9. *Imprimeur éditeur*: J. Dupagne-Counet, rue de Bruxelles, 33-35.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros d'octobre 1900 Coll. Br.  
de janvier 1911. Coll. Fich.

#### 143. Le Patronage Saint-Louis de Gonzague

1. *Premier n°*: 15 novembre 1900.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: 29,5 × 20.
4. *Prix*:  
par an 1 franc.  
numéro 5 centimes.
9. *Imprimeur*: Wesmael-Charlier, rue de Fer, 51.

10. Rédacteur en chef: A. L. (Abbé Alfred Le Grand) (1).
12. Collection:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 15-VII-1901. Coll. Br.  
15-VII-1907. Coll. Fich.

#### 144. Le Progrès Catholique.

1. *Premier n°*: 9 décembre 1900.  
*Dernier n°*: 25 décembre 1904.
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 59 × 43.
4. *Prix*:  
par an pour Namur 3 francs.  
par an pour Belgique 3 francs 60.  
numéro 10 centimes.
7. *Fondateurs*:  
Auguste Mélot (2).  
abbé Alfred Le Grand.
8. *Administration*: rue de l'Ange, 69.
9. *Imprimeur*: Auguste Godenne, rue de l'Ange, 69.
10. *Rédacteurs collaborateurs*:  
Auguste Mélot.  
E. De Pierpont.  
Verhaegen.  
Carton de Wiart.  
Sylvain Grawez.  
Charles Godenne.  
Georges Legrand.  
Emile Attout.  
Adrien Wodon.

---

(1) Abbé A. Le Grand né à Faux les Tombes le 6 juin 1869; Après des études de théologie à Rome, où il fut ordonné prêtre, l'abbé Le Grand devint vicaire à Saint-Aubain de 1895 à 1898. Il fonda le patronage Saint Louis de Gonzague par ordre de l'évêque et s'en occupa jusqu'en 1908 où il entra comme aumônier à l'école des Cadets. Il avait en 1899 fondé avec Auguste Mélot *La Revue Sociale de l'arrondissement de Namur*.  
Victor ROBERT, *Histoire du mouvement ouvrier dans la Namurois*, p. 17.

(2) Auguste Mélot, fils d'Ernest, fut représentant de Namur à la Chambre de 1906 à 1921. Il avait épousé la fille d'Arthur Verhaegen, président de la Ligue Démocratique.

11. *Couleur politique*: Catholique. Organe de la Ligue démocratique belge. (Voir IIème partie pp. 282-294)
12. *Collection*:  
 Dépôt A.E.N., Coll. complète.  
 Mundaneum, M.I.P.,  
 2 numéros du 9-XII-1900. Coll. Fich.  
 Coll. Br.

#### 145. Le Timbre Belge.

1. *Premier n°*: (1901).  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: bi-mensuel.
3. *Format*: 25 × 16,5.
19. *Imprimeur*: A. Mazy-Brasseur, Vedrin Namur.
11. Pas de couleur politique.
2. *Collection*:  
 Mundaneum, M.I.P.,  
 numéro non daté Coll. Fich.  
 de 1901 Coll. Br.

#### 146. La Gazette de Namur.

1. *Premier n°*: 14 avril 1901.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 2 × par semaine (dimanche et jeudi).
3. *Format*: 49,5 × 32.
4. *Prix*:  
 par an 4 francs.  
 par semestre 2 francs 50.  
 numéro 5 centimes.
5. *Tirage*: 3.000 exemplaires (28 avril 1901).
9. *Editeur*: A. Pesesse-Masson, rue des Fossés-Fleuris, 18.

- 11. *Couleur politique*: Publiait des nouvelles locales, une chronique nécrologique, un feuilleton et des annonces.
- 12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 28-IV-1901. Coll. Fich.

#### 147. Namur-Citadelle.

Journal de Namur.

Chronique illustrée des travaux publics et des embellissements de  
La ville de Namur.

Moniteur de l'exposition agricole de 1901, hygiène, agriculture,  
commerce, esthétique, villégiature, sports, festivités.

- 1. *Premier n°*: 11 mai 1901.  
*Dernier n°*: ?
- 2. *Périodicité*: hebdomadaire.
- 3. *Format*: 36 × 28.
- 4. *Prix*:  
par an 2 francs.  
pour la saison de mai à octobre 1 franc.
- 8. *Administration*:
- 9. *Impression édition*: } Jacques Godenne, rue de Bruxelles, 13.
- 10. *Rédaction*: }
- 11. *Couleur politique*: Sans prétentions politiques mais de tendance catholique.
- 12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 11-V-1901; Coll. Fich.

#### 148. Sambre et Meuse.

- 1. *Premier n°*: 6 octobre 1901.  
*Dernier n°*: 31 juillet 1902.
- 2. *Périodicité*: quotidien.
- 3. *Format*: 64 × 46.
- 4. *Prix*: par an 12 francs.
- 8. *Administration*:
- 9. *Impression*: } A. Bister Bois d'Enghien, rue de l'Ange, 75.
- 10. *Rédaction*: }

11. *Couleur politique*: Libéral progressiste. Edition namuroise de l'Express de Liège. (Voir IIème partie pp. 294-300).
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéro des 6-X-1901. Coll. Fich.  
6-X-1901. Coll. Br.  
31-VII-1902.

#### 149. La Photo-Revue.

Journal des amateurs et des photographes.

1. *Premier n°*: 15 avril 1902.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: in 8°.  
par an pour Belgique 1 franc.  
par an pour l'Étranger 1 franc 50.  
numéro 10 centimes.
9. *Imprimeur*: Lambert De Roisin, rue de l'Ange, 28.
10. *Rédaction*: Gobert, rue Emile Cuvelier, 28.
11. *Pas de couleur politique*.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 15-IV-1902. Coll. Br.  
15-I-1904. Coll. Fich.

#### 150. L'Éclaireur.

Journal électoral hebdomadaire.

1. *Premier n°*: 30 avril 1902.  
*Dernier n°*: Probablement à la fin de la campagne électorale fin mai 1902.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 64 × 46.
4. *Prix*: par mois 25 centimes.

9. *Imprimeur éditeur*: Victor Delvaux, rue de la Croix, 23-25.
11. *Couleur politique*: Catholique. Feuille électorale qui présentait et défendait les candidats de l'Association constitutionnelle et conservatrice, attaquait les „meneurs socialistes et leurs alliés les radicaux”.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 30-IV-1902. Coll. Fich.

### 151. En Avant.

Journal socialiste de l'arrondissement de Namur  
paraissant le dimanche.

1. *Premier n°*: mai 1902.  
*Dernier n°*: Probablement en août 1914.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 57 × 38,5.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
par semestre 1 franc 50.  
par trimestre 1 franc.
6. *Devise*: Pour le peuple, par le peuple.
8. *Administration*:  
direction: } Gustave Defnet. (jusqu'en 1904).  
rédaction: }
9. *Imprimeur éditeur*: 11, rue de la Station, Auvelais.
11. *Couleur politique*: Socialiste.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéro de propagande mai 1902. Coll. Br.  
25-V-1902. Coll. Fich.

### 152. La France.

Organe des sociétés françaises de bienfaisance et des chambres de  
commerce françaises de Belgique.

1. *Premier n°*: 15 janvier 1903.  
*Dernier n°*: ?

2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 36,5 × 27.
4. *Prix*:  
par an 5 francs.  
par semestre 3 francs.  
numéro 10 centimes.
9. *Imprimeur*: Grandjean, rue de la Sourdière, 25 Paris.
10. *Rédaction*: Place du Théâtre, 1, Namur.  
*Rédacteur en chef*: Emile Didier dit Olivier Martel.
11. Sans couleur politique.  
S'adressant à tous ses compatriotes de Belgique, Olivier Martel déclarait dans le premier numéro de *La France* :  
„Ne voulant aucunement s'occuper de politique, ni susciter sous aucune forme ni raison quelque discussion religieuse que ce soit. Désirant en outre, faciliter les relations entre chacun.  
Etre pour ainsi dire, entre tous comme le trait d'union d'une bonne camaraderie. Tels sont, en général, avec les principes qu'il tient à respecter, les devoirs que ne craint pas d'affronter le journal *La France*, dès son apparition.  
N'est-il pas en effet extraordinaire d'avoir à constater le manque absolu de relations existant actuellement entre toutes les sociétés françaises de Belgique. N'est-il pas fâcheux et peut-être préjudiciable aux intérêts de tous, cet éloignement moral entre compatriotes? Pouvoir mettre cette force asservie-la solidarité-au profit d'une oeuvre bienfaisante. Pouvoir rapprocher entre eux tous ses enfants d'un même pays, les grouper en une cordiale étreinte et leur faciliter la besogne dans leur oeuvre de charité à tous et par tous. Tel est le résultat qu'il ose espérer. Telle est aussi la tâche que le journal *La France* n'hésite pas à entreprendre. Et c'est, partant de bienveillants encouragements, de manifestations sympathiques de quelques uns de nos compatriotes, d'espoirs rêvés, d'idéal et de concorde que, sur les instances de bon nombre de mes amis, je me suis embarqué en cette philanthropique aventure”.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 15-I-1903; 4-IV-1903. Coll. Fich.

### 153. Les Annonces Namuroises.

1. *Premier n°*: 1903.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.

3. *Format*: 30,5 × 23,5.
4. *Prix*: numéro 10 centimes.
9. *Imprimeur*: Jacques Godenne, rue de Bruxelles, 13.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro non daté (une note manuscrite indique n° 1 1903). Coll. Fich.

154. *Veloce Club (1) Namurois.*

*Journal des sports bi-mensuel du club.*

1. *Premier n°*: 1903.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: bi-mensuel.
3. *Format*: 36 × 23.
4. *Prix*: ?
6. *Devise*: Bien faire et laisser dire.
9. *Imprimeur*: Emile Chantraine, rue de la Croix, 26.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 6-VII-1904. Coll. Br.  
4-III-1909. Coll. Fich.

155. *Feuille d'Annonces de Namur.*

*Journal de Namur.*

*Moniteur du notariat, des intérêts financiers, commerciaux et industriels de la Wallonie.*

1. *Premier n°*: 1 mai 1904.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (samedi).
3. *Format*: 55 × 36,5.
4. *Prix*:  
par an 2 francs.  
distribué gratuitement dans tous les hôtels et cafés de la ville et des faubourgs et dans ceux de la province indiqués par MM. les notaires et agents d'affaires.

---

(1) Club fondé en 1890.

8. *Directeur* : Jacques Godenne.
9. *Imprimerie* : Société anonyme Jacques Godenne, rue de Bruxelles 13.
11. En son premier numéro, s'adressant aux notaires, huissiers et agents d'affaires, Godenne déclarait :  
 „La nouvelle feuille sera répandue gratuitement à plusieurs milliers d'exemplaires dans toute la partie wallonne du pays c'est à dire envoyé franco par la poste à tous les établissements publics de votre canton dont il vous plaira transcrire ci-contre la liste. En échange, nous vous demanderons simplement de nous envoyer le texte de vos annonces, le prix des insertions, bien inférieur à ceux que renseignent les quotidiens, nous permettra néanmoins de vous accorder les remises d'usage outre le service permanent de notre moniteur”.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéros des 1-V-1904; 14-I-1906. Coll. Fich.

### 156. Li Couarneu (1).

Gazette des Wallons couarnant tos les dimeignes (2).

1. *Premier n°* : 2 octobre 1904.  
*Dernier n°* : 1910.
2. *Périodicité* : hebdomadaire (dimanche).
3. *Format* :  
 42,5 × 31 (1904).  
 55 × 36,5 (1908).
4. *Prix* :  
 par an 3 francs.  
 par semestre 1 franc 75.  
 numéro 5 centimes.
6. *Vignette* : représentant la tour des joueurs de cor de la citadelle.
8. *Propriétaire* : } J-B. Collard, Boulevard d'Omalius, 152,  
 } Salzinnes (1904).
9. *Imprimeur éditeur* : } rue Emile Cuvelier, 48, (1908).
11. Pas de prétention politique.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéros des 2-X-1904; 20-XII-1908; 4-VII-1909. Coll. Fich.

(1) *Le Sonneur, de cor.*

(2) Gazette des Wallons sonnante tous les dimanches.

157. *Circulaire Mensuelle de l'Oeuvre des Missions  
Catholiques Belges en Afrique, Amérique,  
Asie, et Océanie.*

1. *Premier n°*: octobre 1904.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuelle.
3. *Format*: 26 × 22.
4. *Prix*: envoyée gratuitement aux bienfaiteurs.
6. *Devise*: Ou bien, ou rien.
8. *Directeur*: Abbé Jules Petit.
9. *Imprimeur*: A. Servais et fils, place Saint-Aubain, 11-13.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des mois de mars 1905, septembre 1908.

158. *Le Petit Journal Namurois.*  
*Journal hebdomadaire.*

1. *Premier n°*: 19 février 1905.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 33 × 25.
4. *Prix*:  
par an 2 francs 50.  
numéro 5 centimes.  
distribué gratuitement au rez-de-chaussée des principales mai-  
sons de l'agglomération namuroise.
5. *Tirage*: 2.000 exemplaires.
6. *Devise*: Instruire, distraire, égayer.
9. *Imprimeur*: J. Leclercq, rue Rogier, 31. Imprimerie commer-  
ciale.
10. *Rédacteur*: Fernand Eloy, rue Rogier, 1.
11. Pas de prétentions politiques.  
*Le Petit Journal Namurois*, prenait intérêt à l'état du commerce  
namurois. En son troisième numéro, cette feuille annonçait une  
série d'articles sur les coopératives et Fernand Eloy constatait  
la torpeur, où s'enlisait Namur, ruineuse pour le commerce.

12. *Collection* :  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéros des 19-II-1905. Coll. Br.  
5-III-1905. Coll. Fich.

### 159. Journal du Commerce.

Organe des intérêts commerciaux et industriels de Namur  
et de la province.

1. *Premier n°* : 29 avril 1905.  
*Dernier n°* : Il est probable qu'il parut jusqu'en août 1914.
2. *Périodicité* :  
2 × par semaine (jeudi et samedi) 1905.  
3 × par semaine (mardi, jeudi, samedi) à partir du 2 octobre 1906.  
4 × par semaine (lundi, mercredi, vendredi, samedi) à partir  
du 17 août 1908.  
quotidien à partir du 15 mai 1911.
3. *Format* : 55 × 36,5.
4. *Prix* :  
numéro 5 centimes.  
par an 4 francs.  
par an 5 francs (1908).  
par an 7 francs 50 (1911).
5. *Tirage* : 8.000 exemplaires. (15 mai 1911).
6. *Devise* : La publicité est l'âme du commerce. et de l'industrie.
8. *Directeur propriétaire* : Jules Crevecœur-Pelouse.
9. *Bureaux et ateliers* : rue Grandgagnage, 18 et 20.
11. *Pas de prétentions politiques.*  
Le but du *Journal du Commerce* était  
„De travailler au relèvement du commerce namurois et à la prospérité de la ville". Le *Journal du Commerce* sera comme une tribune ouverte à la libre discussion des intérêts commerciaux de Namur. Il s'interdit d'une façon absolue, l'immixtion dans la politique. Nous aurons ici nous en sommes certains, l'approbation de tous les Namurois qui s'intéressent au bien être du commerce, terrain sur lequel les différentes opinions doivent se rencontrer et se prêter un mutuel appui".
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéros des 29-IV-1905;  
16-X-1906; 4-VII-1908; 25-XII-1908; 15-V-1911; 20-XII-1911;  
1-I-1912. Coll. Fich.

## 160. Le Revendicateur.

Organe des commerçants et des propriétaires.

Tout ce qui a rapport au bien-être du commerce, Hormis la politique.

1. *Premier n°*: 25 mai 1905.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 42,5 × 31.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
par semestre 1 franc 75.  
numéro 5 centimes.
9. *Imprimeur éditeur*: J. B. Collard, boulevard d'Omalius, 152.
10. *Rédacteur*: Fernand Eloy, rue Gaillot, 11.
11. Se déclarait complètement indépendant de toute ingérence partisane et dévoué entièrement aux intérêts du commerce namurois. (Voir programme IIème partie, pp. 300-301).
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., 2 numéros du 25-V-1905. Coll. Fich. Coll. Br.

## 161, Namur-Sports.

Organe officiel de l'union des sociétés de gymnastique de la Province de Namur.

1. *Premier n°*: 1906.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: ?
3. *Format*: 34,5 × 22.
4. *Prix*:  
par an pour Belgique 1 franc 25.  
par an pour l'Étranger 2 francs.
8. *Administration*: {
10. *Rédaction*: { Louis Eloy, rue des Brasseurs, 17.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 15-IV-1906. Coll. Fich.

## 162. La Jeune Tribune.

Organe des conférences populaires.

1. *Premier n°*: janvier 1906.  
*Dernier n°*: ?
  2. *Périodicité*: ?
  3. *Format*: 42,5 × 27.
  4. *Prix*: par an 1 franc 25.
  9. *Imprimerie*: Auguste Godenne, rue de l'Ange, 69.
  10. *Rédaction*: Cercle La Jeune Tribune, rue de la Croix, 30.
  11. De tendance catholique.  
En son premier numéro, La Jeune Tribune déclarait :  
„Nous sommes des chrétiens convaincus qui croyons que la religion la philosophie, la science, l'art et les oeuvres valent bien la peine que le jeunesse s'en préoccupe et s'y intéresse. Nous essayons de servir ces grandes causes. Car n'eût-on reçu de la Providence qu'un talent, l'Evangile enseigne l'obligation de la faire fructifier. Notre journal sera l'organe d'une oeuvre récemment fondée, l'oeuvre des conférences populaires avec projections lumineuses dans un but apostolique”.
- La Jeune Tribune* annonçait les conférences en préparation et faisait le compte-rendu des conférences données.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro de janvier 1906. Coll. Fich.

## 163. La Délivrance.

Organe Namurois de l'alliance libérale-socialiste.

1. *Premier n°*: 20 mai 1906.  
*Dernier n°*: ?
3. *Format*: 62,5 × 46.
9. *Imprimeur*: Léon Goffin-Ganhy, Saint-Servais.

11. *Couleur politique*: Feuille électorale' exposant le programme du Cartel libéral-socialiste à l'occasion des élections législatives du 27 mai 1906; suffrage universel, Instruction obligatoire, avec cantines scolaires — réglementation du travail-pension-loi sérieuse sur la réparation des accidents de travail-refonte du système des impôts dans le sens de la justice et de la vraie proportionalité.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 20-V-1906. Coll. Fich.

#### 164. L'Espérance.

Journal mensuel des membres coopérateurs de la coopérative ouvrière socialiste de Namur.

1. *Premier n°*: juin 1906.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: 32,5 × 25.
4. *Prix*: gratuit pour les membres coopérateurs-consommateurs.
6. *Devise*: L'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes.
9. *Imprimeur*: Imprimerie coopérative de Huy.  
*Editeur*: Edouard Ronveaux, rue Saint-Nicolas. Namur.
11. *Couleur politique*: Socialiste.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro des mois de novembre 1910, mars 1912. Coll. Fich.

#### 165. Namur-Villégiature.

Organe officiel des fêtes.

1. *Premier n°*: 9 juin 1906.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire.

3. *Format*:  
 27,5 × 22 (1906-juin 1908).  
 32,5 × 25 (août 1909).  
 28 × 21,5 (août 1910).
4. *Prix*:  
 par saison 1 franc 50.  
 numéro 5 centimes.
8. *Bureau du journal*: Bureau des renseignements pour les Etrangers; Place de la Monnaie; Place de la Gare (1910).
11. Pas de couleur politique.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 22-VII-1906; 14-VI-1908; I-VIII-1909; 28-VIII-1910; Coll. Fich.

#### 166. Tout-Namur.

Fêtes, théâtres, concerts, mondanités.

Organe officiel illustré de l'exposition internationale d'alimentation.

1. *Premier n°*: 7 octobre 1906.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: ?
3. *Format*:  
 28 × 22.  
 30 × 23.
4. *Prix*:  
 par saison théâtrale 3 francs.  
 numéro 10 centimes.
8. *Direction*: rue de Gembloux, 19, Saint-Servais.
9. *Imprimeur*: Godenne, rue de Bruxelles, 13.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 30-VIII-1906; 7-X-1906. Coll. Br.

#### 167. Namur- Mondain.

Théâtre, fêtes, concerts.

1. *Premier n°*: 7 octobre 1906.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: ?

3. *Format*: 24,5 × 15,5.
4. *Prix*:  
par saison 3 francs 50.  
numéro 10 centimes.
8. *Direction*: Place du Théâtre.
9. *Imprimeur*: J. Delwiche, place Lilon.
11. Pas de couleur politique consacré exclusivement aux représentations théâtrales.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 7-X-1906.

### 168. La Province de Namur

Organe libéral quotidien.

1. *Premier n°*: 6 juillet 1907.  
*Dernier n°*: Cessa de paraître en août 1914. Reprit sa publication le 26 novembre 1918.
2. *Périodicité*: quotidien.
3. *Format*: 64 × 46.
4. *Prix*:  
par an 12 francs.  
par semestre 6 francs 50.  
par trimestre 3 francs 50.  
numéro 5 centimes.
8. *Administrateur-délégué*: Léon Cambrelin.
9. *Imprimeur*: A. Henrard, Place d'Armes, 14.
10. *Rédacteur en chef*:  
Herman Dons (jusqu'en 1912).  
Paul Beaupain.  
*Collaborateurs*:  
Jean Chalon.  
Georges Honincks.  
Paul Henen.
11. *Couleur politique*: Libérale. De tendance plutôt progressiste mais représentant cependant toutes les nuances des membres de l'association libérale namuroise dont *La Province* était le moniteur. (Voir IIème partie pp. 301-316).

12. *Collections :*

Bibl. Communale Namur, collection presque complète où ne manquent que quelques numéros. 1907-1914.

Mundaneum, M.I.P., 2 numéros du 6-VII-1907 Coll. Br.  
Coll. Fich.

169. *Le Bétail Indigène.*

Bulletin officiel des syndicats d'élevage de la province de Namur.

1. *Premier n°*: 3 janvier 1908.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: hebdomadaire (vendredi).
3. *Format*: 28 × 22.
8. *Administration rédaction*: Place de la Gare.
9. *Imprimerie*: A. Servais et fils, place Saint-Aubain.
11. Sans prétentions politiques.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 3-I-1908, Coll. Fich.

170. *Le Réveil Philosophique.*

Organe bi-mensuel de l'émancipation estudiantine a Namur.

1. Numéro du 25 mars 1908.
2. *Périodicité*: bi-mensuel.
3. *Format*: 50 × 33.
11. Feuille fantaisiste rédigée en style estudiantin.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 25-III-1908.

171. *L'Etau-De Vijs.*

Organe des ouvriers et aides-ouvriers, hommes de métiers  
des chemins de fer.

1. *Premier n°*: mai 1908.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.

3. *Format* :  
 42,5 × 31.  
 55,5 × 36,5.
4. *Prix* : par an 60 centimes.
6. *Devise* : Pas de droit sans devoirs, pas de devoirs sans droits.
8. *Propriétaire* :  
 directeur :  
 rédacteur : } Joseph Wéry, avenue de Belgrade, 11.
11. Déclarait ne s'occuper pas de politique. Il était rédigé en flamand et en français et se présentait comme une „tribune ouverte à tous les hommes de métier des chemins de fer belges.
12. *Collection* :  
 Mundaneum, M.I.P.,  
 numéros de mai 1908 Coll. Br.  
 novembre 1908. Coll. Fich.

## 172. Bulletin Paroissial

1. *Premier n°* : janvier 1909.  
 Dernier n° : publication probablement interrompue par la guerre en août 1914.
2. *Périodicité* : Mensuel.
4. *Prix* : en principe gratuit. Il était demandé au clergé cependant 20 centimes par an et par famille.
5. *Tirage* : 150.000 exemplaires.
9. *Imprimeur* :  
 Cartiaux à Tongrines.  
 Duculot-Reulin à Tamines.
10. *Rédacteur* : Abbé Palange, curé de Spy, (1).
11. *Couleur politique* : Catholique. Combattait les idées libérales et maçonniques.

---

(1) Schmitz, *La presse catholique dans la Province de Namur*, p. 41.

### 173. Revue Mensuelle des Tirages.

Publiée par le bureau de change F.Mineur, 61, rue Emile Cuvelier.

1. *Premier n°*: 1909.  
*Dernier n°*: ?
3. *Format*: 50 × 32.
9. *Imprimerie*: Chèvremontoise S.A., Vaux sous Chèvremont lez Liège.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P., numéro du;  
1-IV-1910. Coll. Br.  
1-IV-1911. Coll. Fich.

### 174. Indicateur Immobilier.

1. *Premier n°*: 1909.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*:  
27,5 × 18 (1909).  
55 × 36,5 (1910).
4. *Prix*: numéro 15 centimes.
5. *Tirage*: 10.000 exemplaires.
8. *Directeur*: Guillaume Gille.  
*Administration*: 66, rue de l'Ange.; 30, rue de l'Ange et 5, Marché aux Arbres (1910).
9. *Imprimeur*: J. Delwiche-Hanse, rue de Gravière, 6.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 9-X-1909; avril 1910. Coll. Fich.

### 175. Revue Mensuelle de l'Aéroclub de Namur.

1. *Premier n°*: mars 1910.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuelle.
3. *Format*: in-8°.

4. *Prix*:  
 par an 3 francs.  
 numéro 25 centimes.  
 Réduction de 50% aux officiers, fonctionnaires, professeurs et élèves.
9. *Imprimerie*: A. Servais et fils, place Saint-Aubain, 11-13.  
*Annonces*: A. Denis avenue de la Plante, 119.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., 2 numéros de mars 1910.  
 Coll. Fich. Coll. Br.

176. *Bulletin Anticlérical des Provinces de Namur  
 et de Luxembourg.*

1. *Premier n°*: avril 1910.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: 28 × 18.
6. *Devise*: Nous semons le bon grain des prochaines moissons.  
*Vignette*: Représentant Trois moissonneurs ensemençant un champ sur lequel est écrit le mot Vérité.
9. *Imprimerie*: *La Province de Namur*, A. Henrard, Place d'Armes 14.
11. *Couleur politique*: Libérale.  
*Le Bulletin anticlérical*, attaquait violemment *Le Bulletin paroissial*, les écoles catholiques et les Congrégations religieuses. En son second numéro déclarait „Notre premier numéro du *Bulletin anticlérical* nous a valu une bordée d'injures. *L'Ami de l'ordre* s'est particulièrement distingué dans cette occasion. Nous nous y attendions un peu. Les cagots, qui au moyen du *Bulletin paroissial* travaillaient à entretenir et à développer la bêtise de ses lecteurs sont désorientés. On les a dérangés dans leur mauvaise oeuvre. Nous sommes donc dans la bonne voie”.
12. *Collections*: Mundaneum, M.I.P., numéro de mai 1910. Coll. Fich.

### 177. Le Théâtre.

Théâtre, concerts, attractions, sports.

1. *Premier n°*: 1910.  
*Dernier*: 1914.
2. *Périodicité*: ?
3. *Format*: 26 × 17.
4. *Prix*: par saison 4 francs.
8. *Propriétaire*:  
9. *Editeur imprimeur* } J.B. Collard, rue Emile Cuvelier, 72.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du I-II-1914.

### 178. Le Cartel Démocratique.

Organe des anticléricaux de l'arrondissement de Namur.

1. *Premier n°*: mai 1910.  
*Dernier n°*: ?
3. *Format*: 64 × 46.
6. *Devise*:  
A bas les impôts à bas les couvents!  
Contre l'oppression, pour la délivrance.
9. *Imprimerie*: A. Henrard, place d'Armes, 14.
11. *Couleur politique*: Cartelliste libérale-socialiste.  
Feuille électorale, sortant des presses de la *Province de Namur*, le quotidien libéral namurois, et prônant les candidatures des élus du Cartel, à l'occasion des élections législatives de 1910. *Le Cartel démocratique* se déclarait partisan du suffrage universel pur et simple et déclamait contre le cléricanisme „qui exploite le peuple belge, l'opprime et le ruine”.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro non daté (une note manuscrite indique mai 1910) Coll; Fich.

### 179. Ma Revue.

1. *Premier n°*: 1910.  
*Dernier n°*: ?

2. *Périodicité*: trimestrielle;
3. *Format*: 27,5 × 18,5.
4. *Prix*: gratuit.
5. *Tirage*: 30.000 exemplaires.
9. *Impression*:  
*Edition*:  
*Rédaction*: } A. Wesmael-Charlier, rue de Fer, 51.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., n° 1 année 1910. Coll. Fich.

### 180. Li Ban Cloke (1).

1. *Premier n°*: 18 septembre 1910.  
*Dernier n°*: 1912.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 42,5 × 31.
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
numéro une mastoque (= 5 centimes).
9. *Imprimeur*: Emile Chantraine, rue de la Croix, 36-38.
10. *Rédacteurs collaborateurs*:  
Alexandre Gérard (Zante des Tris).  
George Pelouse.  
Paul et Lucien Maréchal.  
Gustave Arnould.  
Edouard Thirionnet.  
Charles Cambrelin.
11. *Pas de couleur politique*.  
1. Feuille rédigée exclusivement en wallon.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 18-IX-1910. Coll. Fich.

---

(1) *La cloche*.

## 181. La Voix Syndicale.

Organe des unions professionnelles de la province de Namur.

1. *Premier n°*: 15 janvier 1911.  
*Dernier n°*: août 1914.
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: 42,5 × 31.
4. *Prix*:  
par an 10 francs.  
numéro 5 centimes.
6. *Devise*: Soyons unis.
8. *Administration Rédaction*: Abbé Pierlot, Place Lilon.
9. *Imprimeur éditeur*: Dupagne-Counet, rue de Bruxelles, 33-35.
11. *Couleur politique*: Catholique de tendance démocrate. (Voir programme IIème partie, pp. 316-320).
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
2 numéros du 15-I-1911. Coll. Fich; Coll. Br.  
15-III-1913. Coll. Br.

## 182. La Coulisse.

Journal théâtral, artistique et mondain.

1. *Premier n°*: 12 octobre 1911.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: 2 × par semaine (jeudi et dimanche).
3. *Format*: 21,5 × 14.
4. *Prix*:  
pour la saison 3 francs 50;  
numéro 10 centimes.
8. *Directeur, Administrateur, Rédacteur*: Dr. F. Souffret 15, rue Gaillot.
9. *Imprimeur*: A. Servais, Place Saint Aubain, 13.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 12-X-1911. Coll. Fich.

### 183. La Belgique Nouvelle.

1. *Premier n°*: février-mars 1912.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuelle.
3. *Format*: 22 × 15.
4. *Prix*:  
par an 5 francs.  
numéro 50 centimes.
9. *Imprimeur*: Emile Chantraine, rue de la Croix, 36-38.  
*éditeur*: Eugène Figuière, rue Corneille, 7, Paris.
10. *Rédaction administration*: Lucien Marchal, rue Henri Blès, 20, Salzinnes.
11. Ne s'intéressait aucunement à la politique. Revue de littérature et d'art.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro de février-mars 1912. Coll. Fich.

### 184. Le Clergé.

Journal mensuel.

1. *Premier n°*: 3 avril 1912.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: mensuel.
3. *Format*: 45,5 × 32,5.
4. *Prix*:  
par an 2 francs.  
par an 2 francs 50 pour l'étranger.
5. *Tirage*: Les deux premiers numéros furent envoyés gratuitement aux 8.000 membres du clergé belge.
8. *Directrice*: Mme Voncken, Jambes-lez-Namur.
9. *Imprimerie*: A. Servais et fils, Place Saint-Aubain, 11-13.
11. Cette feuille s'adressait au clergé auquel elle offrait des conditions spéciales d'annonces.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 3-IV-1912. Coll. Fich. Coll. Br.

## 185. Le Bloc.

Organe des intérêts professionnels du personnel des chemins de fer postes et télégraphes dans l'arrondissement de Namur.

1. *Numéro*: du 31 mai 1912.
3. *Format*: 44 × 28.
9. *Imprimeur*: A. Servais et fils, Place Saint-Aubain, 11-13.
11. *Couleur politique*: Catholique. Numéro électoral recommandant aux suffrages des électeurs, Joseph Saintraint (1). Il faut, déclarait *Le Bloc*, qu'au soir du 2 juin, le ministère de Brocqueville soit encore debout appuyé sur le bloc des travailleurs des chemins de fer postes et télégraphes.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 31-V-1912. Coll. Fich.

## 186. Sambre et Meuse.

1. *Premier n°*: 11 août 1912.  
*Dernier n°*: août 1914.
2. *Périodicité*: hebdomadaire.
3. *Format*: 36,5 × 28,5.
4. *Prix*:  
par an 4 francs.  
pour la saison théâtrale 2 francs 50.  
numéro 10 centimes.
5. *Devise*:  
Wallon toujours! (à partir du 17 août 1913).  
Pour l'art et la Wallonie (à partir du 12 octobre 1913).  
*Frontispice*: représentant le fronton de la porte de Sambre et Meuse d'après un dessin d'Henri Bodart.
7. *Fondateurs*:  
François Bovesse, F. J. Bovesse, Jean Chalon, H. Balthazar-Florence, Isidore Koller, Gustave Mahaux, Commandant Chabot, Henri Gueldre.

---

(1) Saintraint, avocat inscrit au Barreau de Namur depuis 1875, conseiller communal depuis 1891, échevin de 1895 à 1899, bourgmestre de Namur de février 1908 au 30 décembre 1911 et de juin 1921 au 10 mai 1924.

8. *Directeur* : François Bovesse.
9. *Imprimeur* : Georges Dehaïpe, rue Saint-Nicolas, 65.
10. *Rédacteur collaborateurs* :  
 François Bovesse, Victor Rops, Jean Chalon, Alexandre Gérard,  
 Louis Boumal, Charles Queritet, Léonce Waha, Adrien Oger,  
 Robert Theunissen, Balthazar-Florence, Paul Maréchal, Georges  
 Cahnter, Maxime Revon.  
*Bureau de rédaction* : Boulevard d'Omalius, 42.  
*Secrétaire de rédaction* :  
 Lucien Marchal, rue Henri Blès. (Belgique).  
 F. Jean-Desthieux, rue des Ormes, 7, Chartres à partir du 18  
 janv. 1914 (France).
11. Sans couleur politique. Feuille artistique et littéraire. (Voir  
 IIème partie pp. 320-324).
12. *Collection* :  
 Dépôt A.E.N., collection appartenant à la famille Bovesse.  
 Mundaneum, M.I.P., numéro du 11-VIII-1912. Coll. Br.

187. Bulletin de la Société d'Etudes d'Intérêts  
 Coloniaux Affiliés à l'Union Coloniale Belge.

1. *Premier n°* : janvier 1913.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : mensuel.
3. *Format* : 24,5 × 16.
4. *Prix* : par an 5 francs.
9. *Imprimeur* : Auguste Godenne, rue de l'Ange, 79.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro du mois d'avril 1913.  
 Coll. Fich.

188. La Revue Belge des Collectionneurs.

1. *Premier n°* : 15 juin 1913.  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : bi-mensuelle.
3. *Format* : 25 × 16.

4. *Prix* : par an 3 francs.

8. *Administration Direction Rédaction* : André Clément, rue Pepin 33

9. *Imprimerie* : La Province de Namur, Place d'Armes, 16.

12. *Collection* :

Mundaneum, M.I.P.,

numéros des 15-VI-1913. Coll. Fich.

15-IX-1913. Coll. Br.

189. **Bulletin de la Fédération Nationale des Photographes  
Professionnels de Belgique.**

1. *Premier n°* : juin 1913.

*Dernier n°* : ?

3. *Format* : 27 × 18.

9. *Imprimeur* : A. Servais, et fils, place Saint-Aubain, 11-13.

12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., numéro du 1-7-1913, Coll. Fich.

190. **Veritas.**

**Organe des conférences populaires à Namur.**

1. *Premier n°* : 1 septembre 1913.

*Dernier n°* : ?

3. *Format* : 25 × 16,5.

8. *Administration* :

9. *Impression* : } Paul Godenne (1), rue de Bruxelles, 19.

10. *Rédaction* :

12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., 2 numéros du 1-IX-1913.  
Coll. Fich. Coll. Br.

---

(1) Paul Godenne fils de Jacques et petit-fils de Paul Godenne.

## 191. L'Intermédiaire Foncier.

Journal de vente, achat, et locations immobilières (1).

1. *Premier n°*: novembre 1913.  
*Dernier n°*: ?
2. *Périodicité*: Mensuel.
3. *Format*:  
49 × 33 (novembre 1913).  
50 × 32 (10 janvier 1914).
8. *Directeur-proprétaire*: Armand Hubert, boulevard Cauchy, 10.
9. *Imprimeur*:  
Emile Dombret, rue Jean-Baptiste Brabant, 29.  
Dave, rue d'Hastedon, 25 (1914).
11. *Pas de couleur politique*.
12. *Collection*:  
Mundaneum, M.I.P.,  
numéro non daté (avec note manuscrite indiquant novembre 1913).  
10-I-1914. Coll. Fich.

## 192. Pigeon-Sport.

Journal des sports, d'annonces et de ventes colombophiles.

1. *Premier n°*: 19 avril 1914.  
*Dernier n°*: août 1914 probablement.
2. *Périodicité*: ?
3. *Format*:  
32,5 × 25 (19 avril 1914).  
50 × 33,5. (15 mai 1914).
4. *Prix*:  
par an 3 francs.  
par an 2 francs pour les sociétés.  
numéro 5 centimes.
8. *Secrétaire*: L. Antoine, rue Bequet, 9.

---

(1) Le numéro non daté porte simplement *Journal de ventes et locations immobilières*.

9. *Imprimeur*: Jules Preud'Homme, rue Patenier, 8, Salzennes.
11. Aucune préoccupation politique.
12. *Collections*: Mundaneum, M.I.P., numéros des 19-IV-1914; 15-V-1914. Coll. Br.

### 193. La Wallonie.

#### Gazette hebdomadaire de défense Wallonne.

1. *Premier n°*: 31 mai 1914.  
*Dernier n°*: août 1914.
2. *Périodicité*: hebdomadaire (dimanche).
3. *Format*: 55,5 × 36,5.
4. *Prix*:  
par an 2 francs 50.  
numéro 5 centimes.
5. *Devise*: Wallon toujours.
8. 9. *Editeur propriétaire*: Emile Dombret, rue Jean-Baptiste Brabant, 29.
11. *Couleur politique*: Feuille essentiellement neutre. Du moins le prétendait elle en son premier numéro. „Loin de nous toute idée politique. La défense de nos droits de wallons contre le flamingantisme, tel sera notre idéal”.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., numéro du 31-V-1914. Coll. Br.

### 194. L'Union Sociale.

3. *Format*: 64 × 45.
9. *Editeur*: Victor Delvaux, rue de la Croix.
11. *Couleur politique*: Catholique. Feuille électorale dirigée contre les doctrines socialistes, communistes et collectivistes.
12. *Collection*: Mundaneum, M.I.P., Un numéro non daté. Coll. Fich. Coll. Br.

195. Le Zéro.

Journal quotidien paraissant le matin à 9 heures et donnant de la séance précédente les permanences authentiques de la roulette du centre international du casino de Namur.

1. *Premier n°* : ?  
*Dernier n°* : ?
2. *Périodicité* : quotidien.
3. *Format* : 28 × 22.
4. *Prix* : numéro 1 franc.
8. *Directeur-gérant* : Justin de Salvador.
9. *Imprimerie* : rue de Lowendal, Paris.
11. Aucune prétention politique. Feuille liée à la vie du casino.
12. *Collection* : Mundaneum, M.I.P., Un numéro non daté Coll. Br.

IIème PARTIE

ÉTUDE DES PRINCIPAUX JOURNAUX POLITIQUES  
ET PROGRAMME DE QUELQUES FEUILLES  
PUBLIÉES A NAMUR DE 1829 A 1914



## Le Courrier de la Sambre.

(28 juin 1829 — 10 janvier 1833)  
bi-hebdomadaire puis quotidien

Fondé en juin 1829 par l'avocat Braas (1), le *Courrier de la Sambre* témoigna d'une opposition très vive au gouvernement hollandais et son action ne fut certes pas négligeable dans la création d'un état d'esprit qui devait conduire les populations namuroises à secouer le joug étranger.

Il fallait un courage certain pour oser déclarer le 11 juin 1830 :

„Le public nous saura sans doute gré des nouveaux sacrifices que nous allons nous imposer, nous ne négligerons rien pour nous rendre le plus utile à cette cause belge qui a pour principes, *Union, Loyauté, Fidélité, Indépendance*. Que tous nos compatriotes qui adoptent cette devise favorisent notre projet, qu'ils s'empressent de nous communiquer tout ce qu'ils croiraient pouvoir être de quelque utilité à cette noble et honorable cause. Quant à nous, nous ne reculerons devant aucun obstacle, de quelque nature que se soit; nous marcherons sans crainte vers notre but qui est de pouvoir nous rendre un jour le doux témoignage d'avoir fait quelque peu de bien. „*Crescam et prosim*” (2).

Bientôt une enquête fut ouverte à charge des éditeurs du *Courrier de la Sambre*, et Lessire et Misson furent poursuivis en justice du chef d'outrage au roi, attaque à l'autorité du roi et de calomnie envers ses ministres (3).

Le *Courrier de la Sambre*, partisan de la liberté en tout et pour tous ouvrait ses colonnes à quiconque, catholique ou incroyant, pourvu que l'on conspuât l'orangisme et que l'on fut partisan d'une Belgique libre et indépendante. Et l'on voyait alors collaborer dans

---

(1) Louis-Joseph Braas (né à Floreffe en 1800 — mort à Hanret le 20 janvier 1864). Fit ses études moyennes au petit séminaire de Floreffe, fut reçu docteur en droit de l'Université de Louvain en février 1826. Prit une part active à la révolution de 1830. Partisan convaincu de la forme républicaine de gouvernement. Fut conseiller communal de Namur. Se présenta sans succès aux élections législatives de 1841 et 1845 dans l'arrondissement de Namur.

Voir GARSOU, J., *Lettres du temps de la Révolution belge (1830-1832)* in *Revue Générale*, LXI, 1936, p. 590.

(2) *Le Courrier de la Sambre*, p. 2, col. I.

(3) *Le Namurois*, juillet 1830.

une patriotique fraternité Braas le républicain libre penseur et Jean-Baptiste Brabant (1) le catholique fervent.

Après la révolution, le *Courrier de la Sambre* ouvrit ses colonnes aux diverses doctrines politiques. Le capitaine Méjan attaché à la rédaction de la glorieuse feuille namuroise depuis le mois de juin, en assura également l'édition dès le mois de novembre.

Le 8 novembre, le nouvel éditeur déclarait aux lecteurs du *Courrier* :

„N'ayant pas l'honneur d'être connu de la plupart de nos abonnés, ils ont droit d'attendre de moi une profession de foi qui leur fasse connaître que le *Courrier de la Sambre* ne cessera jamais d'être ce qu'il a été, ne désertera pas la bannière sous laquelle il a combattu jusqu'à ce jour. A la nouvelle du changement de l'éditeur de ce journal, les uns se sont dit : le *Courrier de la Sambre* va devenir un journal d'un libéralisme pur, c'est à dire intolérant; les autres, non, il sera l'organe du parti apostolique Non! messieurs, le *Courrier de la Sambre* ne sera rien de tout cela parce que je ne conçois pas de liberté sans tolérance ni ne comprends pas ce qu'ont à faire en politique les croyances religieuses.

Liberté en tout et pour tous! Voilà ce que le *Courrier de la Sambre* a toujours demandé. Voilà pourquoi il combattra de toutes ses forces ceux qui voudraient tenter de semer la division parmi nous en renouvelant aujourd'hui sans motif ces vieilles querelles de libéralisme et catholicisme.

Qu'est-ce qu'un libéral qui s'effarouche de voir un ministre du culte jouir de ses droits de citoyen? Pour éviter l'injustice de privilège n'est-il donc d'autres moyens que de les priver des droits qui leur appartiennent, non comme prêtres mais comme citoyens?

Et n'est-ce pas un libéral bâtard que celui qui au moment où les grands principes vont être proclamés, réclame des lois exceptionnelles contre telle partie des citoyens? Ne comprennent-ils pas qu'en agissant ainsi ils autorisent leurs ennemis à agir de la même façon au cas où ils arriveraient au pouvoir et ainsi nous verrions la liberté abandonnée aux caprices et aux exigences des majorités et entièrement soumise au droit du plus fort.

Le libéralisme peut dans un seul cas combattre le catholicisme, c'est lorsque ce dernier se proclame ennemi de la liberté s'associe au pouvoir pour rendre plus efficace les efforts qu'il ne cesse de faire pour arriver à l'asservissement de la pensée.

...En France, la raison a pris le dessus. Les libéraux, c'est à dire tous les hommes sages et éclairés, quelle que soit leur croyance religieuse, comprennent que les mesures d'exception qui profitent au parti qui triomphe peuvent en cas d'échec être tournées contre ceux-là même qui les ont réclamées.

---

(1) Jean-Baptiste Brabant, (né et mort à Namur 1802-4 avril 1872). Docteur en droit de l'Université de Liège. Prit une part active à la révolution de 1830. Premier bourgmestre de Namur (1831-1838). Député à la Chambre pour l'arrondissement de Namur jusqu'en 1848. Nommé conservateur-traducteur des annales parlementaires étrangères par Charles Rogier.

Les meilleurs journaux français défendent aujourd'hui avec talent et conviction les principes qui ont amené chez nous et fait triompher l'unionisme. Mais ce qui est encore retardé en France ne peut et ne doit souffrir de retard chez nous.

A-t-on jamais vu ici les catholiques proclamer les prétentions liberticides. Les a-t-on vu réclamer des privilèges? Soutenir la tyrannie dont nous nous sommes si glorieusement débarrassés.

Les catholiques nous dira-t-on, ont été amenés par la persécution dont ils étaient l'objet, à la reconnaissance des principes.

Mais les libéraux étaient-ils en faveur quand ils se sont unis avec les catholiques?

L'intérêt peut avoir amené l'union mais aujourd'hui et depuis longtemps les deux partis ont dû se convaincre que leur intérêt ne les avait pas égarés.

A-t-on vu les catholiques reculer devant l'application la plus large des principes libéraux? En réclamant la liberté de la presse, de l'enseignement ont-ils montré la moindre crainte, la moindre hésitation? Non sans doute et cependant la presse ne peut-elle pas les attaquer dans leur croyance, dans ce qu'ils ont de plus cher.

Ils ont entrevu les dangers, mais ils ont compris que la presse portait son remède avec elle, ils ont compris que grâce aux principes au triomphe desquels ils travaillaient, que l'opinion ferait promptement justice des hommes qui pourraient encore se faire un jeu de porter atteinte au droit sacré que chacun doit avoir de professer telle ou telle croyance religieuse. Ils ont compris que la publicité nous mettait à l'abri des dangers que pouvait présenter la liberté d'enseignement et que celui qui oserait à la face de ses concitoyens professer l'impiété ou l'immoralité prêcherait avant peu dans le désert.

Nous constaterons l'intolérance partout où elle se trouvera puisqu'elle est l'ennemie de la véritable liberté.

Lorsqu'il s'agit de politique n'oublions pas que depuis longtemps il ne doit plus y avoir ni catholiques ni libéraux. Que nos ennemis, les partisans de l'ancien gouvernement et ses écrivains stipendiés ont cherché et cherchent encore à maintenir cette distinction afin de tâcher de ranimer de vieux ressentiments aujourd'hui sans motif et sans but. Catholiques et libéraux, nous avons tous demandé la liberté en tout et pour tous. Continuons comme nous avons commencé, ne nous laissons pas égarer par les tentatives maladroites des ennemis de notre cause et nous sommes assurés du triomphe le plus complet.

Il est actuellement facile de prévoir la couleur que prendra le *Courrier de la Sambre*, si on peut appeler couleur de n'appartenir à aucun parti mais seulement à ce qui est vrai et juste.

J'entends d'autres personnes se demander le *Courrier* sera-t-il monarchique ou républicain?

Le *Courrier* s'occupera consciencieusement de ces deux systèmes mais il aura soin après l'étude du cabinet de se demander si la théorie qui aura satisfait sa raison est de nature à être appliquée dans l'état actuel des choses sans amener de bouleversements.

Si l'application d'un principe, d'une utopie devait amener parmi nous la guerre civile nous nous dirions il n'est pas encore temps, nous ne sommes pas mûrs et comme nous pensons toujours que l'on doit avoir en vue le bonheur du pays quand on travaille à le constituer nous ne considérerons comme bonne que la constitution qui assoira le bonheur sur des bases solides et inébranlables et comme la guerre civile, l'anarchie, le sang ne contribuent en rien au maintien de ce bonheur chaque fois qu'il faudra passer par là nous nous détournerons sagement" (1).

Patriote avant tout, le *Courrier de la Sambre* n'avait au cœur qu'une haine, celle du Hollandais et plus encore peut-être, celle du mauvais Belge qui par intérêt ou tout autre raison avait choisi de pactiser avec l'ennemi.

En fait, libéraux et catholiques, tous étaient considérés par elle avec une égale faveur. Se retranchant derrière les opinions exprimées par lecteurs et correspondants, le *Courrier* n'intervint pas personnellement dans les élections pour le Congrès National qui se firent à Namur sous le signe de l'Union (2).

En avril 1831, Lessire et Misson reprirent en charge l'édition du *Courrier de la Sambre*. Au début de l'année suivante Hippolyte Louvet (3) fut attaché à la rédaction de la feuille unioniste. Peu de temps après, les propriétaires du *Courrier de la Sambre* Guillaume Danheux et l'abbé Victor Kinet, suggérèrent à Louvet d'acheter le matériel d'imprimerie nécessaire à la publication du journal.

Lessire et Misson, avertis de ces tractations secrètes firent paraître le jour même, où leur était signifié le retrait de l'impression du *Courrier*, une autre feuille l'*Eclaireur* qui devint l'organe du libéralisme namurois.

Dans le numéro du 1 avril 1832, Louvet crut bon de réaffirmer les principes directeurs de la rédaction du *Courrier de la Sambre* : „Liberté en tout et pour tous. Liberté belle et pure, non souillée par la licence, liberté comme la veulent la raison et la sagesse.

Discussion sage et paisible des intérêts de la Patrie d'abord et puis des arguments de ceux qui sans être ouvertement ennemis de notre cause croiront avoir des objections à nous présenter.

Amour du bien.

---

(1) *Courrier de la Sambre*, 8 novembre 1830, p. I, col. 1 et 2.

(2) WARNOTTE M. L. *Contribution à l'étude des partis politiques et des élections dans l'arrondissement de Namur 1830-1893*. Mémoire dactylographié, U. LG. 1961, p. 109.

(3) Hippolyte Louvet était né à Mézières dans les Ardennes. Pendant sept ans, il fut principal en même temps que professeur de rhétorique et de poésie au collège de Dinant, puis au collège de Verviers. Il devint rédacteur du *Courrier de la Sambre* le premier janvier 1832. Doyen F. D., *Bibliographie namuroise*, t. III, p. 22.

Dévouement complet à la patrie et au Roi que le peuple s'est choisi pour son bonheur, et à la Constitution que nous avons tous jurée et qui fait du peuple belge le premier peuple de l'Europe, nous ne parlons pas du chiffre de sa population.

Impartialité, nos preuves sont faites.

Religion et bonne foi, elles sont inséparables.

...Nous accueillerons avec empressement toutes les réclamations justes et sages et en cas de controverse, nous ne perdrons pas de vue ce principe que pour que la polémique soit utile et bonne, il faut d'abord qu'elle soit consciencieuse, modérée, polie et qu'elle n'ait pour but que le triomphe de la vérité (1)".

Et le 12 octobre (2) suivant Louvet de déclarer encore :

„Guerre aux abus de quelque part qu'ils viennent, égards aux personnes mais blâme aux actions blâmables. Respect, respect profond à tout ce qui mérite respect, mépris à tout ce qui est méprisable.

Telle est notre devise. Rien ne nous en fera dévier".

Cependant, Louvet qui n'avait point de contrat écrit eut à se plaindre à son tour de ses commanditaires. S'ensuivit un procès qui mit fin lamentablement le 10 janvier 1833 à l'existence d'une feuille qui avait connu naguère des heures glorieuses.

### Le Namurois.

(1 septembre 1829 — 30 septembre 1830)  
quotidien

Le premier septembre 1829, Dieudonné Gérard faisait paraître un nouveau journal, *Le Namurois* (3).

„Propriétaire de *la Feuille d'Affiches* qui a été pendant près de vingt ans le seul journal qui s'imprimait à Namur, j'ai senti, déclarait Gérard dans son prospectus, que cette entreprise ne pourrait se soutenir dès que s'établirait dans cette ville des feuilles qui s'occupaient de politique et d'intérêts administratifs.

Désirant cependant conserver les avantages que *la Feuille d'Affiches* procurait à mon commerce, j'ai résolu de le transformer en un journal plus approprié aux besoins de la civilisation; pour y parvenir, je ne me bornerai pas à faire paraître mon journal deux ou trois fois par semaine, ce genre de publication présentant beaucoup d'inconvénients sous le rapport des nouvelles politiques et obligeant les personnes qui désirent

(1) *Courrier de la Sambre*, 1er avril 1832, p. 1, col. 1.

(2) *Courrier de la Sambre*, 12 octobre 1832, p. 3, col. 1.

(3) *Le courrier de la Sambre* paraissait en effet depuis le 28 juin, tandis que *l'Observateur* avait vu le jour le 2 juillet 1829.

se tenir au courant de ce qui se passe dans les pays étrangers d'avoir au moins deux journaux ; je ferai donc paraître *Le Namurois* tous les jours ; il traitera de la politique extérieure aussi bien que de nos affaires intérieures. Ma position me donnera à cet égard l'avantage de pouvoir annoncer les nouvelles tant étrangères que nationales à la même heure que celle où se fait la distribution des journaux de Bruxelles. Ma qualité d'imprimeur du gouvernement provincial et de l'administration municipale me donnera aussi l'avantage de pouvoir insérer dans mon journal toutes les publications que fera l'autorité et à l'exception de quelques tableaux et autres pièces qui ne peuvent avoir d'intérêt que pour les fonctionnaires auxquels ces pièces sont adressées, on trouvera dans *Le Namurois* tout ce qui sera inséré ou plutôt devra être inséré dans le *Mémorial administratif* et dans le *Recueil des Actes de la Régence*, car au moyen de la publication quotidienne, je donnerai souvent ces pièces avant qu'elles paraissent dans l'un ou l'autre de ces recueils officiels.

On sent que ces relations avec l'autorité me mettront à même d'avoir plus de tendances à défendre qu'à attaquer le pouvoir, cependant je serai toujours disposé à ouvrir mes colonnes aux personnes qui jugeront à propos d'exercer une des plus belles prérogatives que notre pacte fondamental accorde aux Belges, celle de discuter avec indépendance et décence le mérite ou les défauts des actes du pouvoir. Les articles de ce genre lorsqu'ils ne contiendront que des raisonnements, pourront être accueillis même sans signature mais les articles contenant des faits ne seront admis qu'autant qu'ils soient munis d'une signature connue, signature d'ailleurs que je m'engage à ne pas faire connaître lorsque les intéressés le désireront.

Une partie du journal sera consacrée à la revue des autres journaux ainsi qu'à la publication des anecdotes de la ville et de la province, aux nouvelles concernant les scènes, les arts et l'industrie. On y trouvera le cours des effets publics, les mouvements de l'état civil et les annonces de toutes espèces, ..."

Bien qu'adversaire déclaré du *Courrier de la Sambre*, le *Namurois* contient peu ou pas de polémique, se cantonnant plutôt dans le domaine des faits et des nouvelles étrangères. Les événements de France retiennent de façon toute spéciale son attention et le 30 juin 1830 la feuille orangiste namuroise publie un numéro spécial sur l'expédition d'Algérie avec un plan d'Alger et de ses environs (1).

En août 1830, le *Namurois* consacre la majeure partie de ses colonnes à la situation intérieure de notre voisine du sud (2), multipliant les numéros extraordinaires, reproduisant même en entier, les exemplaires du *Courrier Français* et du *Journal du Commerce* (3), publiant toutes les pièces officielles de l'abdication de Charles X.

---

(1) *Le Namurois*, 30 juin 1830.

(2) Nos des 1<sup>er</sup> août, 2, 3, 5, 6, 7, août.

(3) n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> août, 2<sup>e</sup> numéro spécial.

En septembre 1830, lorsqu'il ne reçoit plus les journaux de Bruxelles, Gand, Liège, Anvers, *Le Namurois* s'étend encore longuement sur les nouvelles de France et le 30 septembre, sans commentaire aucun, le journal orangiste annonce qu'il cesse de paraître.

*Le Namurois* avait pour rédacteur unique l'avocat Victor Marchot, (1) admirateur ardent du régime du roi Guillaume. Accusé de collaboration au *Courrier de la Sambre*, Marchot déclarait qu'il n'avait jamais pu lui venir à l'idée d'écrire soit gratuitement soit avec salaire dans le *Courrier de la Sambre*, "journal vendu à un parti que je n'estime pas plus qu'il ne m'aime" (2).

Signalons encore que *le Namurois* se révélait anticlérical, rapportant des anecdotes où le clergé joignait le ridicule à la bêtise.

### L'Eclair eur.

(1 avril 1832 — décembre 1865)  
quotidien

Lesire et Misson, les éditeurs du *Courrier de la Sambre* ayant appris que l'impression de cette feuille allait leur être retirée, firent paraître le jour même où leur était signifiée cette suppression, un nouveau journal qu'ils baptisèrent *l'Eclair eur* (3).

Fruit de colère et de haine, *l'Eclair eur*, par un processus de généralisation fort humain, étendit à l'ensemble du clergé, le méprisant dédain qu'avait inspiré à ses éditeurs l'attitude de l'abbé Kinet (4).

Hostile aux catholiques et à leurs prêtres, *l'Eclair eur* devait trouver un appui auprès des bourgeois libéraux, fatigués déjà, d'une union dont ils entrevoyaient qu'elle ne leur serait point bénéfique.

Ainsi, dès le principe, *l'Eclair eur* se posait en défenseur des idées libérales, se révélant violemment anticlérical, poursuivant de sa haine les jésuites qui, pour lui, incarnaient singulièrement l'oppression.

---

(1) Victor Marchot (né en 1796-mort à Namur le 22 janvier 1854). Avocat, membre du bureau administratif de l'Athénée de Namur, conseiller communal de la ville de Namur de 1842 à 1854, chevalier de l'Ordre du Lion Néerlandais. Candidat malheureux aux élections provinciales du 22 mai 1837 et législatives du 10 juin 1845.

(2) *Namurois*, 21 juillet 1830, p. 1, col. 1.

(3) DOYEN *Bibliographie namurois.*, t. III, p. 13.

(4) L'abbé Victor Kinet, curé de la paroisse Saint-Jean Baptiste était avec Guillaume Danheux le copropriétaire du *Courrier de la Sambre*.

Déniant au „parti apostolique” les qualités de patriotisme, de savoir, de désintéressement qu'elle se plaisait avec ostentation à reconnaître aux siens, la feuille libérale, tout en se prévalant de n'être pas hostile à la religion catholique, eut pour préoccupation constante de discréditer aux yeux de ses lecteurs „cette faction théocratique dont les aspirations antisociales risquaient de ramener la Belgique au XV<sup>e</sup> siècle”.

Expression de ses éditeurs d'abord, de la majorité des libéraux namurois ensuite, l'*Eclaireur* devint, en janvier 1846, le moniteur de l'association libérale créée nouvellement. Rôle qu'il tint durant quelque quinze années.

En ses premiers ans l'*Eclaireur* sut, très patriotiquement imposer silence, parfois, à ses ressentiments personnels dans l'intérêt même de la toute jeune Belgique. A l'occasion des élections législatives du 31 mai 1833, le très libéral *Eclaireur* recommanda, en effet, à ses lecteurs la reconduction du mandat des trois représentants sortants.

Il devait lui en coûter, cependant, de soutenir la candidature d'un Jean-Baptiste Brabant, dont l'attachement au parti catholique était bien connu.

Mais, consciente des dangers qui menaçaient alors notre indépendance, la feuille bleue voulait, avant tout, des députés dont le dévouement à la Belgique et à la Constitution fut incontestable et éprouvé.

Aussi, après que Desmanet de Biesme eut voté le traité des XVIII articles, n'hésita-t-elle point à suivre la décision d'électeurs namurois et fossois de remplacer sur la liste électorale "ce mauvais Belge" par Justin de Labbeville, le promoteur de l'opposition aux Etats Provinciaux du défunt régime.

Desmanet fut élu cependant, grâce aux votes des campagnards. Mais, au chef-lieu, Labbeville l'emportait avec une majorité de soixante deux voix (1). Preuve évidente, que l'*Eclaireur* possédait à Namur une certaine audience.

Bientôt, la feuille bleue, adversaire acharnée de l'union, reprit ses distances à l'endroit de Brabant, son candidat de la veille, attaquant sans trêve ni repos le *Journal de Namur* qui défendait chaleureusement le député bourgmestre de Namur.

---

(1) WARNOTTE M. L. *Les partis politiques et les élections dans l'arrondissement de Namur*, mémoire dact. 1961, p. III.  
Desmanet de Biesme fut député de Namur à la Chambre de 1831 à 1839 et sénateur de 1839 à 1847 et en 1847-48.

„Le *Journal de Namur* s'est imposé la tâche de dénaturer l'acceptation vraie du mot liberté pour s'en servir au préjudice du peuple, au seul bénéfice et à l'ambition des Jésuites dont il est l'écho, ainsi que sa très fidèle sœur *l'Union*; de faire des mots liberté constitutionnelle (qu'il conçoit à sa mode et toujours sous la raison cafarde) un accueil perfide et funeste à l'avenir, aux libertés citoyennes; de prêcher la liberté de l'enseignement en faveur de tous, parce que lui, capucin, sait qu'il lui faut toute cette liberté pour que ses frères soient à l'abri d'un *exeant* et qu'il connait les jolis petits moyens qu'ils ont à leur disposition d'usurper la suprématie de l'instruction publique, s'étant imposé la tâche de morigener quiconque serait tenté de ralentir ou d'arrêter en éclairant le peuple, le progrès de ses cosectateurs...

*L'Eclaireur de Namur* qui entend la liberté comme l'entendent les hommes droits, les hommes vrais, les hommes sans artifice, *l'Eclaireur* qui aime son pays et qui abhorre les grimaces fanatiques, les arlequins qui veulent faire du mot le plus sacré un principe d'envahissement et l'égide de leur ambition; qui déteste cette classe d'intrigans qui sait tout capter, tout séduire par la dissimulation ou l'imposture; cette classe qui égratigne ou tue peuples et rois en même temps qu'elle les caresse; *l'Eclaireur de Namur* s'est, à son tour, imposé la tâche d'empêcher le parti catholico-jésuite d'usurper les *portions de bénéfices du régime de la liberté*, qui appartiennent au peuple, d'étriller *le Journal de Namur*, voire même sa bénigne soeur *l'Union*... *l'Eclaireur*, pour étriller le frère et la soeur, n'emploiera ni la petite ni la moyenne étrille mais la plus saillante, tout devant être relatif, du remède au mal..." (1).

*Le Journal Brabant*, ainsi l'appelait, avec un certain mépris son rival, périt très vite sous les coups d'estoc qu'il lui portait.

En ce qui regardait la cité, *l'Eclaireur* préconisait une administration extrapartisane et réclamait l'unité de tous pour assurer la prospérité et le bien-être des Namurois, sans distinction aucune.

„Le moment approche où vous allez nommer vos mandataires. Songez que de leurs choix dépend et la prospérité de votre commerce et tous les autres avantages matériels et intellectuels que peuvent nous procurer une bonne et sage administration. Qu'à cette époque solennelle qui va réaliser les promesses de notre régénération politique, les partis s'effacent et leurs dénominations haineuses disparaissent pour ne faire place qu'aux citoyens dignes, par leur patriotisme et leurs lumières de s'avouer les représentans de vos intérêts communs et d'en postuler le titre. Que le 14 juillet 1836, marque dans les annales mémorables à côté du 14 juillet 1789 et que, si ce grand jour a vu déchirer les langes du despotisme et abatre la puissance des castes privilégiées; que le 14 juillet 1836, mettant à profit les conquêtes de cette époque, voie tous les citoyens unis, se serrant autour du drapeau du XVIIIe siècle, de ce drapeau qu'ils

---

(1) *L'Eclaireur* 2,3 nov. 1833, p. 1, col. 1 et 2.

ont arboré et relevé des plus vives couleurs, il y aura bientôt six ans, en combattant sous l'égide d'une union fraternelle pour la liberté commune.

Electeurs, soyez donc unis et n'ayez qu'un même but marchez d'accord pour la prospérité et le bien-être de vos concitoyens.

Mais, pour y réussir, marchez franchement et en présence l'un de l'autre. Point de petit comité dans l'ombre, il faut une élection libre, amenée par des réunions préparatoires accessibles à tout le monde, où chacun de vous proposera son candidat et en discutera le mérite. Ainsi, vous opposerez à l'intrigue et à la cabale, une dignité salubre, et ainsi vous déjouerez les projets criminels de ceux qui se disent vos amis et vos protecteurs, veulent vous imposer leurs opinions ou leurs doctrines, pour les exploiter ensuite dans leurs propres intérêts. Que le peuple choisisse ses mandataires, tel est le voeu que nous avons toujours formé et qui va se réaliser, qu'il les choisisse librement et de son gré, sans passion et sans intrigue, tel est celui qui se réalisera quand le peuple comprendra bien ses intérêts" (1) .

Dès le mois de mars 1837, *l'Eclaireur* entamait, fort habilement sa campagne électorale contre Jean-Baptiste Brabant.

Reconnaissant les qualités réelles du représentant namurois, le journal libéral regrettait seulement que ses absences toujours plus fréquentes à la Chambre des représentants ôtassent à ses commettants la possibilité de juger de la conduite parlementaire de leur mandataire.

Quelques jours plus tard, *l'Eclaireur* mit en demeure celui qu'il n'appelait plus que le député *in partibus* de choisir entre la Chambre et la commune puis, présenta son propre candidat. En vérité, Brabant était trop catholique aux yeux des libéraux namurois. Il triompha fort aisément de son rival cependant (2).

Le 19 décembre 1839, il fallut choisir un sénateur en remplacement du baron de Stassart qui, élu à Bruxelles, Nivelles et Namur avait opté pour la capitale.

Tandis que *l'Ami de l'Ordre* ne se résolvait point à départager les deux candidats, le comte de Quarré et le baron d'Haultepenne, qu'il estimait également recommandables pour leurs principes et leurs antécédents, la feuille libérale soutint le second, non point qu'il fut à ses yeux le candidat idéal, mais parce qu'elle était opposée farouchement à son compétiteur „coupable de trahison pour avoir livré à la Hollande cette partie du Luxembourg qu'il représentait" (3).

---

(1) *L'Eclaireur* 9 juillet 1836, p. 1, col. 2.

(2) WARNOTTE, M. L., op. cit., p. 112.

(3) Le comte de Quarré avait représenté la province de Luxembourg d'abord. Il fut élu par 414 voix contre 256 à d'Haultepenne.

La haine des morcelleurs, *l'Eclaireur* ne craignait point de l'exprimer presque quotidiennement et son rédacteur en chef du moment, Adolphe Bartels, qui avait avec De Potter des relations assez suivies, accueillait dans les colonnes de la feuille namuroise les articles du proscrit (1).

Bartels cessa de collaborer à *l'Eclaireur* à la fin de l'année 1840 (2).

Qui le remplaça à la tête de *l'Eclaireur* ? nous ne savons. Fut-ce l'avocat Marchot ? Peut-être. Celui-ci collabora en tous cas activement à cette feuille qu'il abandonna au premier janvier 1846, lorsqu'elle fut devenue le *Moniteur* de la jeune association libérale namuroise.

Dès 1835, *l'Eclaireur* s'était réclaté d'un libéralisme non statique qui, tout en respectant les règles établies, envisageait avec sérénité d'ultérieurs progrès en rapport avec les besoins sociaux de l'avenir, préconisant l'amélioration morale par des lois propices aux classes souffrantes et dégradées, l'amélioration industrielle par la concurrence, l'amélioration intellectuelle par la controverse,

„Deux grandes questions surtout préoccupent les masses : le progrès industriel, surtout dans les rapports avec l'émancipation, la civilisation des peuples et l'inévitable abolition de la guerre. Défenseur des idées sagement libérales, *l'Eclaireur* a compris les nécessités de cette noble lutte.

Son programme le voici en peu de mots : gouvernement des nations par elle-même, respect aux formes qu'elles ont établies, aussi longtemps qu'éclairées par la controverse des nouveaux besoins sociaux, elles ne jugent pas le temps venu de commencer un ultérieur progrès, soumission extérieure de la minorité aux statuts de la majorité sauf à déplacer, si elle le peut, cette même majorité, par la lumière de la discussion.

Améliorations industrielles par la concurrence, amélioration intellectuelle par la controverse, améliorations morales par les lois plus propices aux classes souffrantes et dégradées. Voilà pour nous le but et le moyen.

Rien par voie de réglemeut ou direction gouvernementale. La volonté de l'homme regimbe toujours contre les réformes mêmes les plus sages, du moment où la contrainte intervient pour les imposer.

Nous avons à nous expliquer franchement sur une question des plus délicates et que des passions exaspérées ou des intérêts orangistes cherchent à aigrir. Nous entendons parler de la querelle catholiques-libéraux.

...L'Union, bien entendu, ne consiste de part et d'autre qu'à rejeter tout appui matériel pour le triomphe des principes.

En repoussant certaines idées comme superstitieuses ou comme immorales, nous exerçons notre droit de citoyen; mais nous évitons

---

(1) WOUTERS, H., *Documenten...* t. I, p. 205, n° 284, 285, p. 210, n° 295.

(2) *Eclaireur*, 25 novembre 1840, p. 2, col. 2. Nous ignorons exactement quand avait commencé cette collaboration.

cette lutte pour nous restreindre plus particulièrement, au nom de la liberté et de la constitution, à repousser toute usurpation politique quelqu'en soient les auteurs.

En flétrissant les coupables, nous n'entendons jamais proscrire une classe quelconque de nos concitoyens. Quelle profession au monde ne compte pas dans ses rangs des hommes vils et déshonorés. Mais, étranger à tout sentiment haineux, nous ne hazarderons pas nos jugements, nous rejeterons les faits douteux ou en dehors du domaine public, et tout en frappant qui a failli, nous déplorerons la certitude acquise du crime laissant à d'autres écrivains d'inventer le mal qui n'existe pas, ou de se féliciter de découvertes qui aigrissent inévitablement les partis. Nous ne voulons pas diviser, nous voulons unir mais pas de silence complaisant sur certains faits ce qui serait un moyen de désunir" (1).

La feuille namuroise fut l'une des premières à militer en faveur d'une réforme atténuant les inégalités arbitraires consacrées par la loi électorale notamment entre les électeurs des villes et des campagnes. *L'Eclairer* ne voulait point cependant d'un abaissement trop brutal du cens, abaissement qui eut risqué, par l'introduction massive de nouveaux électeurs, de bouleverser l'ordre établi, pas plus qu'il ne se déclarait favorable à l'adjonction des capacités, car c'eut été, à son avis, dégrader les professions manuelles que de les ranger dans une catégorie inférieure.

„Le cens électoral doit être envisagé, non comme la base du droit, mais comme présomption de capacité.

Celui qui n'a rien ou presque rien, dit-on, n'est intéressé à rien ou presque rien. Erreur.

Celui qui n'a rien est intéressé à se procurer quelque chose et celui qui n'a presque rien tient plus à conserver ce presque rien, indispensable à sa subsistance, que le riche à disputer quelques parcelles de son superflu demandé pour les besoins publics. Est-il d'ailleurs si pauvre citoyen qui échappe à l'impôt indirect sur les aliments de première nécessité et à la milice ou l'impôt de sang.

C'est même sur le pauvre que ces deux énormes charges pèsent à peu près le plus exclusivement.

Ainsi, ceux qui jouissent le moins, contribuent le plus, est-ce là l'égalité devant la loi?

Et comment ces classes inférieures amélioreront-elles leur sort si elles ne sont jamais représentées que par les bénéficiaires de tout le bien-être social?

Il faut donc abaisser le cens, mais l'abaisser graduellement de manière à prévenir les représailles que pourrait invoquer l'irruption soudaine dans les affaires de la masse, des existences froissées...

---

(1) *L'Eclairer* 21 octobre 1835, p. 1, col. 1.

Le cens électoral est déterminé chez nous de telle manière que la population rurale est réputée deux, trois ou quatre fois plus capable que la population des villes.

Cet abus est criant, il exige une juste réparation qui doit s'effectuer par voie parlementaire" (1).

„Le vice profond, le vice radical qui constitue l'état d'atonie du corps électoral tient aux conditions mêmes de l'électorat et tient à ce que les citoyens qui seuls ont des droits politiques sont précisément ceux-là mêmes qui n'ont qu'un intérêt minime et non immédiat à en user, le gouvernement étant reconnu tout à l'avantage des possesseurs riches ou aisés, ceux qui sont ainsi constamment protégés ne sentent pas vivement le besoin d'avoir, à chaque instant l'oeil ouvert sur leurs intérêts. De là vient toute leur apathie.

Pour donner de la vie et du mouvement au gouvernement représentatif, il faudrait élargir la base électorale; prenez l'instruction et le travail pour bases en même temps que la propriété; appelez, en un mot, à l'élection ceux qui suivant toute apparence s'enrichiront par le travail et deviendront possesseurs. L'avenir des uns étant alors en présence des intérêts actuels des autres, il faudra que les possesseurs se présentent pour s'opposer aux prétentions injustes de ceux qui ne possèdent pas encore, il faudra qu'ils arrêtent dans leurs penchans désordonnés, qu'ils se posent comme une digue pour réfréner les tentatives qui menaceraient le principe de la propriété. Alors seulement, la vie représentative se développera dans toute sa vigueur.

De toute autre manière, le droit électoral ne sera qu'une fiction, la masse des électeurs qu'une matière brute que feront mouvoir à leur profit les habiles et les ambitieux du pouvoir exécutif.

Faites entrer l'opposition extra parlementaire dans l'électorat et cette opposition ne subsistera, car elle sera transportée dans la Chambre.

Jusqu'au moment où ces propositions seront devenues des réalités, le gouvernement prétendu représentatif demeurera une grossière erreur" (1)

„Cette grave question (la réforme électorale) gagne du terrain de jour en jour et peut-être ne nous trompons nous pas en disant que bientôt toutes les villes du pays seront associées au voeu d'une grande réparation : Un seul écueil doit être évité avec scrupule, c'est la dépréciation des campagnes.

Non, l'air pur des champs n'est pas exclusif du patriotisme et de l'intelligence mais aussi qu'on ne refuse pas l'intelligence et le patriotisme égal aux centres des populations non moins intéressés à une bonne représentation nationale.

...L'adjonction des capacités tombe dans le double inconvénient de l'arbitraire ou de l'aristocratie; de l'arbitraire s'il s'agirait (sic) d'apprécier individuellement la capacité d'un homme et de mesurer la capacité

---

(1) *L'Eclairneur*, 21 octobre 1835, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclairneur*, 20 avril 1836, p. 1, col. a et 2.

de droiture naturelle avec la science acquise; de l'aristocratie si la présomption de capacité se fonde sur la profession exercée. C'est dégrader les professions manuelles que de les ranger ainsi dans une catégorie inférieure et nous ne voyons trop pourquoi un bon ou même un mauvais charpentier ne pourrait être électeur aussi et même plus probe et plus sagace qu'un mauvais ou même un bon médecin.

Nous avons que nous ne trouvons pas de relation nécessaire entre les connaissances qui s'acquièrent sur les bancs de l'école et les qualités qui font l'homme et le citoyen.

La réforme électorale est un piège que tendent les orangistes aux patriotes, dit le *Courrier de l'Escaut*.

C'est ridicule, car que demandons-nous? L'admission des électeurs municipaux actuels au droit d'élire également les représentants de la nation entière. Or, combien de villes ont des régences orangistes. A part Gand, on n'en compterait pas deux..." (1).

„Le mouvement continue à s'étendre de ville en ville et déjà, l'on annonce que plusieurs communes rurales, faubourgs et banlieues ne tarderont pas à s'y associer. Cette disposition des esprits est d'autant plus satisfaisante qu'elle ne résulte d'aucune excitation passionnée et que tout dérive de la simple force des choses. Le *Courrier de la Meuse* soutient seul la lutte du privilège avec plus de talent que de raison et plus de sophismes que d'argumens. *L'Indépendance* et *l'Union* comprendraient-ils que le gouvernement lui-même doit finir par s'exécuter de plus ou moins bonne grâce..." (2).

Désirant „associer les intérêts de tous les Belges par le lien de la justice, meilleure garantie de paix et d'union", *l'Eclaireur* se déclara partisan du nivellement du cens électoral des villes sur celui des campagnes, se séparant en cela du libéralisme doctrinaire.

„Ce que nous voulons, c'est l'égalité des droits, c'est l'uniformité du cens électoral, c'est l'abaissement du cens des villes au niveau de celui des campagnes. Voilà ce que le *Courrier de la Meuse* et le *Conservateur Belge* appellent le despotisme légal.

Ces journaux feignent d'oublier que la réforme électorale telle que nous l'entendons doit respecter les droits des campagnards à l'égal de ceux des citoyens" (3).

Dans son numéro du 13 février 1838, *l'Eclaireur* reproduisait le long discours que le conseiller communal Braas avait prononcé devant ses collègues, à l'appui de sa proposition de solliciter la réforme de la loi électorale.

---

(1) *L'Eclaireur*, 9 mars 1837, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 29 mars 1837, p. 1, col. 1.

(3) Article repris à *l'Observateur*, *l'Eclaireur*, 9 septembre 1837, p. 1, col. 2.

„Le défaut réside dans la constitution, déclarait notamment Braas, dans cette constitution si admirable sous tant de rapports, dans cette constitution qui satisfait le *juste milieu*, encourage les amis de la liberté et irrite le despotisme. A Dieu ne plaise cependant, qu'il me vienne maintenant à l'esprit de provoquer la révision de cette loi fondamentale qui, malgré ses défauts, ferait en quelques années du petit peuple belge, le premier peuple du continent européen, si elle était loyalement interprétée et fidèlement appliquée par les pouvoirs législatifs, judiciaires et militaires.

Si c'est un malheur que la Constitution veuille que l'argent soit la mesure de la capacité électorale, elle a en même temps, proclamé le principe de l'égalité. La loi électorale aussi, admet l'argent comme signe de la capacité politique mais elle rejette le principe de l'égalité, en sanctionnant que la même somme d'argent ne procurera pas le même droit à tous les Belges. Elle viole manifestement l'article 6 de la Constitution qui porte *Les Belges sont égaux devant la loi*. Plaisante égalité vraiment qui fait d'un citoyen un homme politique et qu'un autre Belge domicilié à Namur qui paie 39 florins 99 centimes n'est rien du tout... voter le maintien de la loi électorale, disait-il encore, c'est voter, autant que possible l'anéantissement de la Constitution, qui ne sera, en effet, bientôt plus qu'une lettre morte, qu'un sépulchre blanchi.

Combien de fois donc n'a-t-elle pas été publiquement et impunément violée par le gouvernement et par les Chambres.

Oui, messieurs, lisez et méditez la constitution ainsi que la loi électorale et vous ne tarderez pas à vous convaincre que les principes généraux de ces deux lois sont différents, contraires, inconciliables, d'où il résulte une profonde division avant-coureur infaillible de la ruine des maisons comme des empires.

C'est ainsi que, pour des hommes habitués à réfléchir, la ruine plus ou moins éloignée du royaume des Pays-Bas, se trouvait écrite dans les traités mêmes qui les constituaient.

Il en est de même aujourd'hui en Belgique, la constitution veut l'égalité et le progrès, la loi électorale tend directement au privilège et à la réaction. Les résultats d'un semblable conflit ne sont que trop faciles à prévoir...

Nous qui voyons le péril, nous ferons tous nos efforts pour rétablir l'harmonie entre deux lois qui doivent être les bases de votre édifice politique...

Vous savez en outre Messieurs, qu'en vertu de la loi communale on est électeur de la commune de Namur, en payant 60 francs d'impôt. Vous savez aussi qu'il résulte de là qu'il y a environ un tiers de plus d'électeurs communaux que d'électeurs généraux. Ce tiers en plus, Messieurs, a contribué pour une part à nous faire l'honneur de siéger dans cette enceinte.

Le choix qu'ils ont contribué à faire de nous, pourrait-il prouver à nos yeux qu'ils manqueraient de zèle et d'intelligence, le jour d'une élection générale...?

Il est faux que les villes et les campagnes aient des intérêts opposés, les villes n'ont aucun intérêt à ce que les produits de la campagne soient

rare et chers, bien au contraire. C'est là une pensée de l'ancienne alliance de la noblesse et du sacerdoce, du château et de l'église dont la domination est encore aujourd'hui, le but de quelques rêves-creux incapables de comprendre et surtout de profiter des leçons de l'expérience et du temps.

Qu'on le veuille ou non, le siècle marchera et l'esprit d'égalité et de fraternité qui est l'esprit de l'humanité et du christianisme, auront, en peu d'années, détruit ces quelques restes épars de privilèges et de domination dont le temps est désormais passé.

... Notre loi électorale est impuissante à produire une représentation du peuple parce que le peuple est de fait exclu des collèges électoraux. Elle ne saurait présenter que des intérêts de localité et de partis et c'est pour cela que l'on veut maintenir à tout prix le privilège des hommes de la campagne sur ceux des villes.

Je voterai, concluait Braas, une adresse tendant à obtenir la réforme de cette loi électorale parce qu'elle viole la constitution, en rejetant l'égalité des Belges devant la loi et ensuite, parce que ne pas appuyer cette adresse serait, à mon avis, déclarer que le tiers de ceux dont nous avons obtenus les suffrages sont incapables ou indignes de contribuer à la nomination d'un représentant ou d'un sénateur. Je demande, en conséquence, que l'habitant de Namur ne soit tenu, pour être électeur, qu'à payer vingt florins d'impôt direct comme ceux des campagnes ou du moins que tous les électeurs communaux de Namur seront désormais habiles à voter aux élections générales" (1).

Commentant l'échec de la proposition Braas qu'il avait faite sienne, *l'Eclaireur* disait avec *l'Observateur*, son étonnement devant l'attitude incompréhensible des villes face à la réforme électorale (2).

Le 24 février 1838, *l'Eclaireur* déclarait encore :

„Nous protestons contre tout projet de restreindre le nombre des électeurs dans les campagnes, au lieu de l'augmenter dans les villes.

Nous voulons l'abaissement général au minimum constitutionnel afin d'augmenter le nombre des électeurs campagnards dans six de nos provinces et d'associer ainsi les campagnes elles-mêmes au bienfait de la réforme électorale.

Nous ne voyons pas dans les campagnes les rivales naturelles des villes, mais nous voulons associer les intérêts de tous les Belges, par le lien de la justice qui est la meilleure garantie de la paix et de l'union.

Quand les adversaires de la réforme proposeront de justes compensations pour les campagnes dans les arrangements à intervenir, nous serons les premiers à surabonder dans leur sens.

Sous le régime actuel, *le fermage* n'est pas imputé au locataire de la campagne tandis que *la patente* est imputée au boutiquier de la ville. Nous demandons la réparation de cette injustice, mais à la condition que l'injustice correspondante de l'inégalité du cens électoral soit redressée au profit des villes.

---

(1) *L'Eclaireur* 13 février 1838, p. 2, col. 1 et 2., p. 3, col. 1 et 2.

(2) *L'Eclaireur* 20 février 1838, p. 2, col. 1.

Dans l'hypothèse où l'égalité du cens serait rétablie, nous prendrions en mûre considération le projet d'un collège spécial pour la nomination de la chambre des représentants.

De cette manière, les masses des villes n'étoufferaient pas les collèges comme les masses des campagnes étouffent aujourd'hui les villes..." (1).

En mars 1841, *l'Eclaireur* précisait encore son programme, déclarant corrélatives et indivisibles ces deux mesures qu'il voulait à tout prix : l'instruction publique et l'abaissement du cens électoral.

En résumé nous sommes d'avis qu'en principe la capacité et la probité politique sont à la base de l'exercice du droit électoral mais nous croyons que dans nos provinces de Namur et Luxembourg ces qualités peuvent se rencontrer tout aussi bien au cens de vingt florins qu'à celui de quatre-vingt.

D'ailleurs, y eut-il quelques inconvénients, dans notre système, nous ne persisterions pas moins à préférer l'expansion de l'instruction à la restriction des droits. instruction publique surtout dans les campagnes, abaissement du cens électoral, ce sont deux mesures corrélatives, indivisibles que nous voulons à tout prix mais que le parti rétrograde nous disputera avec une incroyable fureur. C'est pourquoi, soyons actifs, fermes, persévérants et surtout unis, le succès en dépend" (2).

Sans en abandonner pour autant ses théories révisionnistes, *l'Eclaireur* se déchaîna bientôt avec toute la presse libérale contre les prétentions du "parti rétrograde,, au rétablissement des dîmes et de la main morte, s'acharnant avec une particulière véhémence contre celui qui, par sa proposition en faveur de l'Université catholique de Louvain, avait déchainé la levée en masse des boucliers libéraux : Jean-Baptiste Brabant. Ce dernier avait, avec Dubus émis le voeu de voir conférer à l'université catholique différentes faveurs et notamment la qualité de personne morale (3).

Moins de quatre ans plus tard, en janvier 1845, *l'Eclaireur* se révélait le champion de l'agriculture (4). Réclame toute électorale d'ailleurs que cette ardeur soudaine à défendre des droits dont il ne s'était jamais préoccupé, jusqu'alors et qui avait pour but de se concilier les bonnes grâces de l'agricole canton de Dhuy et de nuire à Brabant, grand brasseur, intéressé à la baisse du prix des grains (5). *L'Eclaireur*, en son numéro du 3 juin, relevait tous les

---

(1) *L'Eclaireur* 24 février 1838, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 7 mars 1841, p. 1, col. 1.

(3) *L'Eclaireur*, 23 mai 1841, p. 1, col. 1; 30 mai 1841, p. 1, col. 1; 7 juin 1841, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *L'Eclaireur*, 15 janvier 1845, p. 1, col. 1.

(5) *L'Eclaireur*, 23 mai 1845, p. 2, col. 1 et 2.

votes négatifs de Brabant à l'égard de l'agriculture, (1) multipliant les articles, il cherchait les remèdes à la crise où se trouvait l'agriculture et toujours, arrivait à cette conclusion que les libéraux seuls pouvaient se poser en défenseurs véritables de „ces intérêts méconnus ouvertement par les conservateurs” (2).

Devenu en janvier 1846, le moniteur de l'association libérale nouvelle, et dès lors, l'expression officielle de la pensée libérale namuroise, *l'Eclaireur* n'eut à se séparer en aucune façon des théories qu'il avait faites siennes depuis tant d'années. Sa situation nouvelle garantissait à *l'Eclaireur* une somme de deux mille francs par an (3).

Partisan de la réforme électorale par l'abaissement du cens des villes, *l'Eclaireur* continua à défendre son point de vue.

„Un journal reproche aux libéraux de ne pas savoir ce qu'ils font et de n'avoir pas le sens commun, lorsqu'ils demandent que la réforme électorale s'accomplisse en réduisant le cens des villes et non pas en haussant celui des campagnes.

Nous pourrions rappeler à ce journal des considérations d'équité et de progrès, mais comme il se montre ici d'un positivisme extrême, nous lui ferons remarquer de préférence que *l'Eclaireur* a proposé, il y a longtemps, une modification qui semblerait de nature à satisfaire à la fois les esprits les plus exigeants et les plus timorés. Cette combinaison consisterait à déclarer que, dans les villes, les électeurs communaux concourront au scrutin pour la composition des chambres législatives. La capacité et la moralité de ses électeurs ne sauraient être contestées. Leur admission redresserait le grief capital des populations urbaines, sans pouvoir léser ni même alarmer aucun intérêt légitime” (4).

Adversaire de la vieille doctrine, *l'Eclaireur* n'en adoptait pas pour autant le programme „prématurément excessif de la démocratie”. Tout en souhaitant que l'on aboutisse dans un avenir prochain à un cens uniforme de vingt florins, il croyait prudemment à la nécessité d'une étape transitoire (5).

Consciente qu'il n'était pour le libéralisme d'avenir que dans la concentration des différentes nuances, l'association libérale namuroise, et, par voie de conséquence *l'Eclaireur*, souscrivirent avec

---

(1) *L'Eclaireur*, 3 juin 1845, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, (1 janvier 1845, p. 1, col. 1; 13 mai 1845, p. 1, col. 1.)

(3) WOUTERS, *Op. cit.*, t. I, p. 509. Lettre du gouverneur de la province de Namur au ministre de l'Intérieur Charles Rogier, 25 mars 1848.

(4) *L'Eclaireur*, 31 janvier 1846, p. 1, col. 1.

(5) *L'Eclaireur* envisageait la réduction du cens électoral à 30 florins dans les provinces de Brabant, Hainaut, Liège, Anvers et dans les deux Flandres, à 25 florins dans le Limburg, à 20 florins dans les provinces de Luxembourg et de Namur.

enthousiasme au programme élaboré par le Congrès libéral de 1846, qui consacrait l'entente de tous les libéraux.

Mais, toute heureuse qu'elle fût de ce rapprochement l'Association libérale de Namur n'entendait pas moins demeurer libre et indépendante à l'endroit de la Doctrine.

En mars 1848, *l'Eclaireur* adopta, à la suite de la partie exaltée du comité et de l'association libérale, une position des plus radicales. A ce moment, l'Association namuroise était dirigée par un comité de treize membres : cinq radicaux, Braas, le professeur Lambotte, l'avocat Gislain, Lucien Namèche et l'avocat Charlier et huit libéraux de nuance plus douce parmi lesquels les juges Polet et Malevé et le banquier Kegeljan. Le président Malevé n'ayant point jugé utile de convoquer l'assemblée, à la suite du manifeste de *l'Alliance* de Bruxelles, fut interpellé par la minorité et démissionna, imité par les sept membres modérés. Braas prit la présidence du comité restreint et fit voter par l'assemblée une adresse de protestation contre l'emprunt et les armements. Ce jour-là même, *L'Eclaireur* publiait un article de Gislain (1), intitulé le Réveil des peuples, et annonçait comme imminente la modification du ministère dans le sens du progrès libéral, modification rendue nécessaire à la suite des événements de Vienne et de Berlin.

Intransigeant à l'égard de toute compromission avec le „parti rétrograde”, *l'Eclaireur* déclarait le 23 mars 1848, que l'union entre catholiques et libéraux ne pouvait aller, en aucune façon au delà d'une éphémère coalition toute patriotique visant à la seule sauvegarde de la nationalité.

„Il n'y a plus ni cléricaux ni libéraux en Belgique, crient, partout les rétrogrades effrayés par la révolution française du mois de février, l'union est rétablie, plus de partis chez nous, accord sur tous les points. Entendons-nous : il y a union entre tous les Belges, pour la conservation de la nationalité et de l'indépendance de la Belgique mais l'union entre les cléricaux et les libéraux ne va pas et *ne peut pas aller au delà*. Les cléricaux sont et seront toujours ce qu'ils ont toujours été, avides de puissance et de domination, ennemis acharnés du principe de libre examen et des institutions qui en découlent. Que les libéraux se rappellent ce que leur a valu l'union de 1830 et qu'ils ne s'y laissent pas prendre de nouveau” (2).

---

(1) WOUTERS, *op. cit.*, t. I, p. 509.

(2) *L'Eclaireur*, 23 mars 1848, p. 1; col. 1.

Aussi bien, ne pouvant admettre la trop conciliante attitude du ministère du 12 août, le moniteur de l'Association namuroise se sépara-t-il de „cette faction soi-disant libérale mais traître, en vérité à la noble cause du progrès démocratique et constitutionnel”.

„... à partir des inexcusables exagérations auxquelles se livra le ministère, force fut aux libéraux de se séparer de lui. Ils le firent à regret mais sans hésiter parce qu'ils placent l'intérêt du pays, l'intérêt de leur opinion, infiniment au-dessus de la possession personnelle du pouvoir par de prétendus amis ou alliés.

La rupture était d'ailleurs forcée, inévitable, c'était un devoir pour tout vrai libéral de retirer sa confiance à un ministère déclarant formellement à la Chambre qu'il désire voir tous les membres cléricaux y conserver leur siège. Cette déclaration c'était la nullification de la victoire libérale du 8 juin; les faux libéraux, les libéraux faibles à l'excès pouvaient seuls l'accepter par égard pour les personnes. Ceux qui ne sont dévoués qu'aux principes devaient de toute nécessité combattre la trahison du cabinet doctrinaire ils l'ont fait et chaque jour, les événements prouvent qu'ils ont parfaitement compris leur devoir, les intérêts et les droits de l'opinion libérale” (1).

„Nous avons déjà fait remarquer que la neutralité entre les libéraux et les cléricaux, proclamée à la Chambre par M. Rogier, n'est qu'un mensonge en présence du maintien des lois et des fonctionnaires systématiquement favorables aux intérêts du parti clérical; nous ajouterons, en rappelant les déclarations faites par *l'Indépendance* et *l'Observateur* que le ministère non seulement n'est pas neutre mais que de plus il est hostile aux libéraux.

La feuille ministérielle l'a dit en toutes lettres : la cause des anciennes querelles entre les doctrinaires et les jésuites a disparu. Les premiers sont satisfaits de se trouver au pouvoir, les seconds doivent l'être de n'avoir pas été chassés et de retrouver des auxiliaires; il n'y a donc pour les ministériels d'autres ennemis à combattre que ceux qui se permettent de siffler ce touchant accord.

Le ministère doit s'expliquer, se tourner contre ses amis politiques, puis faire l'impossible pour amoindrir les premiers par des divisions; c'est une conduite que nous laissons à un prochain avenir le soin de qualifier comme elle mérite de l'être” (2).

Lors des élections du 13 juin 1848, *l'Eclaireur*, mettant à profit les événements de février agita le spectre de la Révolution, de l'absorption par un état voisin dont les seuls libéraux parviendraient à sauver la Belgique. Pour la première fois, deux libéraux Lelièvre et Moxhon accédèrent à la Chambre.

---

(1) *L'Eclaireur*, 10 mai 1848, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 17 mai 1848, p. 1, col. 1.

Après le scrutin, *l'Eclaireur* demeura dans l'opposition, se défendant pourtant d'une systématique hostilité à l'endroit du ministère.

„Il est inexact, comme le prétend *l'Ami de l'Ordre*, que l'association libérale de Namur soit directement hostile au ministère. L'association est libre et indépendante; en conséquence, elle a pu et pourra encore à l'avenir ne pas partager l'opinion du cabinet sur certaines mesures; c'est ainsi qu'elle a considéré comme inutile les armemens extraordinaires qui ont eu lieu dans notre pays après la révolution du 24 février et aujourd'hui, il est incontestable que la raison était de son côté. Mais l'association qui veut le triomphe de l'opinion libérale n'est animée d'aucun esprit d'opposition systématique au ministère actuel. Il en est de même, nous en sommes convaincus, de notre représentant M. Lelièvre.

Nous sommes certains que toute mesure véritablement libérale recevra l'assentiment du député de Namur et que le ministère trouvera en lui un appui assuré du moment qu'il suit la marche dictée par la politique que réclament les intérêts du pays et du vrai libéralisme" (1).

*L'Eclaireur* exigeait, que l'on ne se contentât point de belles promesses, mais que sans tarder, on se mit à l'oeuvre.

L'instruction publique, base de tout progrès, retenait d'une manière toute particulière l'attention du moniteur de l'association qui réclamait la gratuité de l'instruction primaire et professionnelle, ainsi que l'établissement de concours annuel entre tous les élèves, en vue de l'attribution de bourse ouvrant aux plus méritants l'accès des études moyennes et supérieures.

Cette démocratisation de l'instruction devait trouver son corollaire dans une réforme électorale imposant à tout nouvel électeur, indépendamment du cens, le savoir lire et écrire.

Mesure que nécessitait la sincérité des scrutins, car dans l'état actuel des choses, il n'était que trop facile d'abuser de la bonne foi d'électeurs illettrés (2).

A partir du mois de décembre 1848, une nouvelle feuille, le *Journal de Namur*, suscitée fort probablement par le gouverneur Pirson, défendit à Namur le point de vue gouvernemental et doctrinaire contre l'opposant et radical *Eclaireur* qui demeurait irréductible et soutenait l'impossibilité totale de l'Union politique entre catholiques et libéraux.

---

(1) *L'Eclaireur*, 19 septembre 1848, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 20 juin 1848, p. 1, col. 1.

„L'union n'a jamais cessé d'exister entre les catholiques sincères et les vrais libéraux.

Quant à cette union politique de 1830 dont vous avez faussé les engagements, elle est devenue de toute impossibilité. L'aveuglement de l'intérêt et de la passion vous lance à la poursuite du pouvoir absolu. Nous, nous continuons à soutenir la liberté religieuse comme toutes les autres libertés, ce n'est pas de notre faute si c'est sans vous et contre vous.

Quand il ne vous restera aucune chance de dominer et d'opprimer, on pourra croire charitablement que vous avez cessé d'en nourrir le désir.

D'ici là, il faut combattre sans relâche vos efforts patens ou secrets pour perdre la société en la faisant rétrograder" (1).

„L'opposition libérale a plus que jamais de grands devoirs à remplir envers elle-même et envers le pays.

A défaut du gouvernement, il lui faut se montrer active, sincère et vigilante.

Des circonstances difficiles peuvent survenir de nouveau, or, quelle influence exerceraient des députés qui n'auraient pas eu soin de pratiquer les belles paroles d'il y a trois ans.

Pour que la liberté n'ait pas besoin de passer par chez nous, il est urgent de prouver que du moins la sincérité et la bonne volonté y règnent. A l'oeuvre donc que le cabinet marche droit et parle haut dans le sens libéral sinon, qu'il cède la place à des hommes d'une nuance libérale et réformiste plus arrêtée, à des hommes plus décidés à faire des économies, à restaurer les finances de l'état et à ne pactiser en aucun cas, d'une manière quelconque, avec le parti clérical. Entre les amis du progrès et les rétrogrades, il y a naturellement un abîme que rien ne saurait combler" (2).

„Le progrès s'opère, mais avec tant d'hésitation et de lenteur que le mouvement est à peine sensible. A qui la faute? Un peu à tout le monde, beaucoup au ministère.

Voilà ce qu'il convient de rappeler, non pour susciter de vaines récriminations mais pour hâter le bien possible en cherchant à amoindrir les obstacles qui l'empêchent ou le retardent.

Sans doute les ministres depuis leur avènement au pouvoir ont presque toujours reculé ou fléchi devant la magnifique mission qui leur était dévolue, mais, pour être juste, il faut ajouter que les hommes et les partis qui eussent dû les stimuler, les pousser au besoin, ont bien aussi quelques reproches à se faire.

Ainsi après février 1848, tous les progrès admis par l'opinion publique eussent dû promptement se réaliser, mais le cabinet pourrait en partie abriter son apathie et ses faiblesses d'alors derrière les déviations de l'alliance. Cette concentration du libéralisme qui était à même de rendre d'immenses services, s'est suicidée de la manière la plus déplorable. Le

---

(1) *L'Eclair*, 28 septembre 1850, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclair*, 10 janvier 1851, p. 1, col. 1.

ministère pourrait en outre alléguer comme excuse, l'insuffisance ou la versatilité de certains conseillers officieux. D'un autre côté, les cléricaux, abattus, terrifiés, ont baisé la main, embrassé les genoux des libéraux proclamés sauveurs.

Leurs étreintes ont enlacé le pouvoir pour le désarmer, pour faire ajourner les mesures qu'ils redoutaient le plus et qui eussent démantelé leur exploitation. Nous nous rappelons qu'à cette époque une feuille ministérielle allait jusqu'à prétendre qu'il eut été peu délicat de résoudre les questions relatives à l'instruction publique, en présence des platitudes et de la prostration du parti cléricale. Cette hypocrisie, aidée par les complaisances du pouvoir a réussi aux cléricaux en leur permettant de gagner du temps.

Dès lors, ils n'ont cessé de suivre la même politique : miner le ministère, trainer les affaires en longueur, stériliser autant que possible les sessions législatives, et entretenir, intriguer dans l'ombre, faciliter la voie à des capitulations de conscience avec les ambitieux, préparer de la mixture comme transition au règne du cléricisme pur sang, tel a été, tel est le jeu de nos adversaires.

M. Rogier a du reste, fait un tort infini à la cause libérale, en fomentant la division à l'aide de ses agens. Ceux-ci ont longtemps adopté et cherché à faire prévaloir les passions et les préventions réactionnaires d'outre Quiévrain comme si entre les Français et nous il n'y avait pour démarcation qu'une ligne de douanes.

M. le ministre de l'intérieur n'a jamais voulu comprendre qu'une politique libérale fortement accentuée et une majorité énergique sont indispensables comme moyen de faire prévaloir les réformes et les améliorations sociales. La question se trouvait et se trouve encore posée aujourd'hui en Belgique entre les libéraux amis du progrès et les cléricaux alliés des rétrogrades et des absolutistes.

Au lieu d'affaiblir cette délimitation naturelle, il eut fallu la fortifier en s'attachant à tirer d'une majorité nette et compacte des mesures de rénovation politique et sociale.

Malheureusement, loin de suivre ces tendances des vrais libéraux, le cabinet du 12 août a laissé s'amoinrir l'opinion dont il était censé le mandataire, tout en trouvant commode d'argumenter ensuite de cet allanguissement pour excuser ses propres défaillances.

Espérons que cet état de choses touche à son terme, les libéraux ont à serrer les rangs, à se tenir prêts à marcher au but, avec, sans, ou malgré le ministère et à tirer sur quiconque trahirait la noble cause du progrès à la fois démocratique et constitutionnel" (1).

Et le lendemain 15 mars de dire encore :

„Nous avons applaudi en 1842, aux trois députés, qui seuls à cette époque ont protesté contre la détestable loi sur l'instruction primaire, aujourd'hui, fallût-il recommencer huit années de lutte, nous dirions

---

(1) *L'Eclairneur*, 14 mars 1851, p. 1, col. 1.

encore il n'y a de vrais libéraux que ceux qui veulent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de l'école et de la sacristie; tout ministère qui ne se croit pas obligé à seconder de toutes ses forces la diffusion des connaissances élémentaires est indigne de la confiance du pays. L'instruction est la base de tout progrès; c'est ce que le bon sens démocratique comprend on ne peut mieux aux Etats-Unis, où il est reconnu que l'édifice politique tout entier, repose sur les droits et les facilités, sur l'intelligence et la volonté des citoyens.

Encore une fois, pas de transaction à cet égard.

Les libéraux ne lâcheront pas la proie pour l'ombre. Les moyens dilatoires sont usés. Voilà bientôt quatre ans que le ministère se trouve au pouvoir; il est tems et plus que tems qu'il tienne ses promesses.

Que MM. Rogier et Frère et que ceux, quels qu'ils soient, qui leur succéderaient, se pénètrent bien de cette vérité que l'instruction publique est la pierre d'achoppement de tout cabinet qui se donnera pour libéral sans l'être au fond.

Le pays veille; tout tripotage de conciliation ou de mixture cléricale tombera devant son improbation, devant son mépris" (1).

Un mois plus tard, cependant, face aux difficultés que connaissait la France, *l'Eclaireur*, craignant pour la patrie belge, recommandait l'union de tous autour du „drapeau démocratique et conservateur de la Constitution”.

„Serrons les rangs autour des institutions établies. Raillions-nous sous le drapeau à la fois démocratique et conservateur de la Constitution, forçons le ministère à marcher en lui facilitant la tâche par l'Union de nos diverses nuances. En présence des complications qui menacent la France, que tout ami du progrès abandonne au besoin des tendances révolutionnaires, qu'il sacrifie ses illusions à la cause nationale, ce sera un acte non de faiblesse, mais de force, le gage de longs et durables succès dans la voie pratique des réformes et des améliorations” (2).

*L'Eclaireur*, alors, proclamait que les seuls vrais amis de l'ouvrier étaient les libéraux progressistes et se disait décidé à pousser les réformes aussi loin que possible, tout en respectant, bien entendu, la Constitution.

„Les vrais amis de la classe ouvrière, ce sont les hommes qui, prenant à coeur de soulager sa misère et d'améliorer sa position ne l'entretiennent pas de rêves irréalisables, mais, s'attachent avant tout à lui procurer l'instruction primaire et l'instruction professionnelle...

Les libéraux progressistes sont les seuls qui comprennent les vrais besoins de la classe ouvrière” (3).

---

(1) *L'Eclaireur*, 15 mars 1851, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 15 avril 1851, p. 1, col. 1.

(3) *L'Eclaireur*, 24 avril 1851, p. 1, col. 1.

„Nous sommes attachés aux institutions républicaines et démocratiques que nous possédons, à la Constitution qui nous régit et qui est notre appui et notre point de départ. Nous voulons pousser les réformes et les améliorations aussi loin que possible, avancer toujours avec mesure et ne reculer jamais, tout en respectant la loi fondamentale. Que d'autres, ayant des vues différentes nous jettent la pierre à ce sujet, que nous importe. C'est la preuve, pour le public et pour nous-mêmes que nous marchons dans la bonne voie" (1).

Commentant le retrait de la démission du cabinet, en septembre 1854, *l'Eclaireur* affirmait que les ministres avaient ainsi obéi aux injonctions des journaux cléricaux, mécontents de la retraite d'un ministère qui faisait leurs affaires merveilleusement et :

„Nos ministres sauteurs se sont empressés de reprendre leurs portefeuilles qu'ils n'avaient lâchés, un instant, qu'à regret. Ce nouveau fait fixe définitivement la situation. La chute de ce triste cabinet a été unanimement approuvée par le parti libéral, sa résurrection a été provoquée et saluée par le parti éteignoir.

C'est une heureuse volte-face dont les libéraux doivent se féliciter, la couleur mixte est effacée et le drapeau cléricale est franchement arboré. Encore une fois, les hommes de principes doivent applaudir, c'est un hommage rendu à la sincérité des institutions constitutionnelles" (2).

Le 14 juin 1856, *l'Eclaireur* saluait le dixième anniversaire du congrès libéral et, après avoir rappelé les principes, déclarait :

„Il n'y a rien à y changer aujourd'hui. La bannière de cette célèbre assemblée doit encore être celle de tous les libéraux constitutionnels : La constitution, toute la constitution" (3).

La Constitution belge, *l'Eclaireur* se plaisait à la reconnaître pour la meilleure charte dont une nation ait jamais été dotée jusqu' alors.

„Quelques libéraux ont vivement critiqué l'ancienne union, à la révolution de 1830. C'est une erreur. L'alliance à laquelle le gouvernement hollandais a du sa chute était, non pas une transaction sur des principes, mais la proclamation de la liberté en tout et pour tous qui pouvait être acceptée par toutes les opinions sans distinction. L'union décrétait les principes du droit et de la liberté pour les libéraux comme pour les catholiques. Ceux qui la critiquent devraient se souvenir que les maximes qu'elle proclamait sont passées textuellement dans notre constitution.

---

(1) *L'Eclaireur*, 4 mai 1851, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 7 septembre 1854, p. 1, col. 1.

(3) *L'Eclaireur*, 14 juin 1856, p. 1, col. 1.

Celle-ci est, en effet, le résumé des principes de liberté générale que personne à cette époque ne méconnaissait. Or, la constitution belge est certainement la meilleure charte dont une nation ait jamais été dotée jusqu'à ce jour. Elle favorise tous les progrès et satisfait tous les intérêts légitimes. Tant qu'elle sera observée, le peuple belge sera le plus libre qui existe en Europe" (1).

*L'Eclaireur* se déchaina bientôt, avec ses confrères en libéralisme, contre la loi des couvents et porta résolument la lutte communale du mois d'octobre 1857, sur le terrain politique. Il insista sur la signification réelle des présents comices communaux qui se devaient, pour la liberté et le respect de la constitution d'être une solennelle autant qu'unanime protestation contre les prétentions du parti adverse à vouloir imposer l'odieuse loi des couvents (2).

Quelques semaines plus tard, à l'occasion des élections du 10 décembre 1857, tandis que les droitiers dirigeaient essentiellement leurs attaques contre le député libéral Xavier Lelièvre, signataire du manifeste de la gauche, „soutien aussi du libéralisme à tout prix, contre l'intérêt même des contribuables" (3). *L'Eclaireur*, rappelant l'état de servage où se trouvaient, sous l'Ancien Régime, les campagnards, déclarait que l'enjeu de la lutte était la sauvegarde des libertés conquises, l'indépendance du pouvoir civil, le maintien de la constitution (4). Et le journal brossait un sombre tableau de la situation misérable de l'Italie et de l'Espagne, „ces deux pays, soumis entièrement à la domination des rétrogrades" (5).

„Irrémédiablement, disait-elle, l'échec libéral marquerait l'asservissement de la Belgique et ruinerait le pays" (6). Et les Namurois envoyèrent, pour la quatrième fois, deux libéraux siéger à la Chambre (7).

---

(1) *L'Eclaireur*, 23 septembre 1856, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 15 octobre 1857, p. 1, col. 1. — 14 octobre 1857, p. 1, col. 1. — 25 octobre 1857, p. 1, col. 1.

(3) *L'Ami de l'Ordre*, 29 novembre 1857, p. 2, col. 2. — 3 décembre 1857, p. 2, col. 5. — 6 décembre 1857, p. 2, col. 1. — 7 décembre 1857, p. 2, col. 3. — 9 décembre 1857, p. 2, col. 1 et 2.

(4) *L'Eclaireur*, 19 novembre 1857, p. 1, col. 1.

(5) *L'Eclaireur*, 29 novembre 1857, p. 1, col. 1 et 2.

(6) *L'Eclaireur*, 9 décembre 1857, p. 1, col. 1 et 2.

(7) WARNOTTE, *op. cit.*, p. 117, 118, 121, 122, 123. Elections des 13 juin 1848, 11 juin 1850, 13 juin 1854, 10 décembre 1857.

Dès le mois de novembre 1858, *La Revue de Namur* entreprit de discréditer Lelièvre aux yeux des libéraux, l'accusant de se montrer exagérément prudent et modéré. *L'Eclaireur* soutint son chef de file contre les accusations du journal de Lucien Namèche. Cette campagne n'avait d'autre but que d'amener l'éviction de Lelièvre au profit du patron de *La Revue*.

En avril 1859, en effet, quelques membres du comité de l'association libérale présentèrent, à l'instigation de Lucien Namèche, un projet de programme nouveau, précisé nettement dans le sens du progrès. Ce programme que devaient adopter les candidats à la représentation nationale visait à la révision des lois de 1842 et 1850 sur l'enseignement primaire et moyen, réclamait l'instruction obligatoire et le vote par liste alphabétique (1).

L'association libérale, réunie en assemblée générale, se rallia aux avis de la minorité du comité, qui, considérant qu'il n'appartenait point aux libéraux namurois d'apporter une quelconque modification au programme de 1846 sur lequel s'était édifié l'entente du libéralisme, ne se voulait pas poser en dissidence (2).

Et *l'Eclaireur*, qui fidèlement suivait Lelièvre et l'association, s'empressa de reproduire les louanges que prodiguaient à l'endroit de l'attitude ferme et sage des libéraux namurois le *Journal de Liège* et *l'Echo du Parlement* (3).

La lutte électorale du 14 juin 1859 fut marquée par la rivalité des deux factions libérales, *la Revue de Namur* qui représentait alors le comité dissident de l'association libérale n'épargnant nul effort pour ruiner le crédit de Lelièvre auquel elle opposait l'avocat Gislain. *L'Eclaireur* invoqua la gravité de la situation internationale, discourut longuement sur la loi des couvents qui marquerait, disait-elle, l'écrasement de la propriété foncière, de l'industrie et du commerce, pour en revenir aux exemptions de l'Ancien Régime. Il accusa aussi ses adversaires noirs de ne vouloir point de l'enseignement comme d'un moyen pour émanciper les hommes mais plutôt

---

(1) Le programme de L. Namèche visait à la suppression de l'article 8 de la loi de 1850 sur l'enseignement moyen, de façon à écarter l'intervention du prêtre à titre d'autorité dans l'enseignement officiel. Remarquons que Lelièvre, auteur de cet article, niait que le prêtre intervint à titre d'autorité. A ses yeux, le prêtre était appelé simplement par l'autorité civile à l'effet de remplir une mission spéciale dont l'accomplissement ne pouvait que contribuer à la prospérité de l'instruction.

(2) *L'Eclaireur*, 27 avril 1859, p. 1, col. 1. — 30 avril 1859, p. 1, col. 1.

(3) *L'Eclaireur*, 27 avril 1859, p. 1, col. 1 et 2. — 30 avril 1859, p. 1, col. 2. — 1 mai 1859, p. 1, col. 1 et 2.

pour les asservir au régime théocratique. En vain, insista-t-il sur le dévouement et la conscience des candidats libéraux sur l'opportunité de nommer des députés en accord parfait avec le ministère, les libéraux païèrent chèrement leurs mesquines querelles.

Lelièvre, qui depuis 1848 représentait le libéralisme namurois à la Chambre, ne fut pas réélu (1).

Evincé de la représentation nationale, Lelièvre perdit de son prestige, et les libéraux vaincus firent soumission entre les mains de la faction avancée. Minoritaire, en 1859, celle-ci rallia bientôt la majorité des suffrages. Dès lors, *l'Eclaireur*, qui n'avait point renié Lelièvre, cessa d'être le moniteur de l'association libérale.

Durant les quatorze années où il avait officiellement représenté le libéralisme namurois, *l'Eclaireur* avait eu pour rédacteur en chef l'avocat Bauweleers, d'abord, puis après que celui-ci eut quitté Namur, en août 1852, Adolphe Stapleaux qui devait passer à la rédaction de *l'Organe de Namur*.

En 1859, le juge Braas se reconnaissait pour directeur de la politique de *l'Eclaireur*, déclarant qu'il assumait la responsabilité des articles que publiait le journal.

Ayant repris, par la force des choses, sa liberté à l'égard de la majorité libérale, *l'Eclaireur* croyait devoir, le 2 mai 1860, adresser à ses lecteurs une profession de foi : „Il y a près de 30 ans, disait-il, que *l'Eclaireur* soutient la cause du libéralisme constitutionnel.

Fondé par des hommes qui contribuèrent vaillamment à notre émancipation politique, *l'Eclaireur* a mis constamment au service des idées d'ordre et de progrès son dévouement le plus énergique dans les circonstances solennelles où se débattaient les intérêts vitaux et les destinées mêmes du pays. Aussi, *l'Eclaireur*, au moment où il subit une complète réorganisation, n'a-t-il point à formuler de profession de foi nouvelle. Il reste acquis à cette politique vraiment nationale qui, ainsi que le disaient les députés de la gauche dans leur manifeste du 24 novembre 1857, „recherche les améliorations et le progrès, mais le progrès sage, gradué, pratique, aussi éloigné de l'immobilité que de l'utopie, aussi peu désireux de précipiter l'avenir que de ramener le passé" (2).

---

(1) WARNOTTE, *op. cit.*, p. 123 et 124.

(2) *L'Eclaireur*, 2 mai 1860, p. 1, col. 1.

*L'Eclaireur* et Lelièvre furent en butte aux attaques virulentes de *l'Organe de Namur*, dès l'origine du nouveau journal de l'association tandis que *l'Eclaireur* avec une modération, courtoise souvent, critiquait les exaltés du parti.

Depuis 1858 Lelièvre collaborait assidument au journal. Le 25 mai 1863, l'ancien représentant se déclara soudainement étranger à la rédaction de *l'Eclaireur* et *l'Organe* en son numéro du 13 juin expliquait cette rupture par le fait que Lelièvre n'avait pas trouvé convenable d'acquiescer à des demandes qui n'avaient rien de commun avec des motifs politiques.

En 1857, il n'avait été bruit, en ville, que de la cession de *l'Eclaireur* à une petite coterie d'industriels qui s'en étaient emparés pour la défense des principes du libre échange.

*L'Organe* voulait-il faire entendre que Lelièvre s'était désolidarisé des libres échangistes, en arguant de raisons étrangères à la politique? Peut-être. Mais, sans doute, n'était-ce là que manoeuvre habile destinée à cacher le motif vrai du comportement nouveau de Xavier Lelièvre, désireux de rentrer à la Chambre, et amorcer le rapprochement entre les modérés et la majorité avancée.

*L'Eclaireur* n'en continua pas moins à militer en faveur d'un libéralisme modéré, se défendant de l'accusation, injuste d'ailleurs qu'on lui faisait de n'être qu'une édition seconde de *l'Ami de l'Ordre*.

„Depuis plus de trente ans, *l'Eclaireur* est sur la brèche, il y restera toujours prêt à combattre les ennemis de notre liberté et du progrès... Notre ligne de conduite reste la même, nous continuerons de discuter toutes les questions qui intéressent l'avenir du pays, son bien-être, et sa prospérité, tant au point politique qu'au point de vue moral. Selon nous, la meilleure propagande libérale que l'on puisse faire, c'est d'éclairer le peuple sur ses intérêts, c'est de lui faire apprécier les bienfaits de la civilisation et du progrès. Telle sera la tâche, à l'avenir et nous espérons que tous les libéraux sincères nous suivront" (1).

Les 27 et 28 octobre 1863, *l'Eclaireur* exprimait bruyamment sa satisfaction de la victoire libérale aux toutes récentes élections communales (2).

En juin 1864, *l'Eclaireur* se révéla partisan du suffrage universel, par conviction peut-être, mais sans doute aucun, pour faire pièce à *l'Organe* qui exigeait le savoir lire et écrire.

---

(1) *L'Eclaireur*, 11 juin 1863, p. 1, col. 2 et 3.

(2) *L'Eclaireur*, 27 octobre 1863, p. 2, col. 3. — 28 octobre 1863, p. 1, col. 1 et 2.

„Que l'on puisse trouver étrange le programme démocratique de la droite comme jurant avec ses traditions et son passé, cela se conçoit, il faut quelques temps d'expérience pour s'habituer à ce changement de front. Mais, au fond, pourquoi s'élever contre le suffrage universel que prône M. Royer. pourquoi repousser au nom du libéralisme l'extension immédiate du droit électoral pour la province et la commune.

*L'Organe*, doctrinaire, exige avant tout que l'électeur soit instruit avant qu'on puisse lui confier le droit de voter. Sans doute, l'instruction est une bonne chose et il est à désirer que tout électeur sache lire et écrire, mais, si ce principe est vrai et absolu, s'il faut faire de ce préliminaire une condition indispensable à la capacité électorale, il faudrait commencer par rayer des listes électorales une notable quantité de citoyens qui aujourd'hui déposent dans l'urne des bulletins qu'ils ne sauraient pas écrire. *L'Organe* veut-il aller jusque là? En ce cas, qu'il ose demander à son point de vue la réforme électorale et il verra comment l'opinion publique accueillera ce mouvement de recul. C'est avec des fins de non-recevoir telles, que les doctrinaires ont toujours berné la masse des citoyens et ajourné tout progrès. Pour les faire descendre de leur dédain et de leur arrogance, il a fallu le coup de tonnerre de 1848. La peur, à cette époque, a arraché au ministre Rogier des concessions que la veille, on déclarait impossibles et, toutefois, les choses ont-elles été plus mal, depuis que cette réforme a doublé le nombre des électeurs? N'est-ce pas le système électoral élargi à sa base qui a maintenu au pouvoir les doctrinaires pendant seize ans. C'est d'ailleurs une profonde erreur que de croire que l'ouvrier, le petit électeur est moins libre que celui qui paie vingt florins d'impôts. Ce n'est pas dans les classes les plus élevées que règne le plus d'indépendance.

Que *l'Organe* veuille bien le remarquer, avec le suffrage universel, ses rédacteurs seraient électeurs. Mais tel est leur amour de la vraie liberté qu'ils préfèrent se priver d'un droit plutôt que d'en voir jouir leurs voisins.

Adversaire du ministère, *l'Eclaireur* se réclamait d'un libéralisme indépendant : „Nous le constatons avec douleur, à Namur, le ministère a trop vaincu, il a vaincu la liberté, il a étouffé cette grande foi qui animait nos hommes en 48, il a brisé, par de regrettables manoeuvres, ce puissant et vigoureux ressort qui soutenait l'action de l'association libérale de cette grande époque; et, de chute en chute, de degré en degré, nous en sommes arrivés au scepticisme et à l'indifférence politique. Voilà le mal, il n'est pas ailleurs... Et, croyez-le, ce mal n'a rien de commun avec l'hypothèse de vos trois nuances de libéraux... il implique, au contraire, l'effacement des caractères, la dispersion des groupes, la disparition des teintes et des nuances...

Après cela, qu'on nous convie à l'union; qu'on plaide avec affectation l'oubli du passé; qu'on nous demande à faire trêve aux récriminations, ce langage est très louable, sans doute, et nous y applaudissons... Mais, au préalable, permettez-nous de vous adresser une humble requête, faites en sorte que nos ministres abdiquent leur intolérance politique et leurs prétentions à l'infaillibilité, qu'ils renoncent à leurs vues étroites

de centralisation, à leur haine sauvage qu'ils nourrissent pour toute tête indépendante..." (1).

*L'Eclaireur*, constatant l'ostracisme dans lequel le tenait, en raison de l'indépendance de ses allures, le libéralisme doctrinaire namurois, se déclarait vexé profondément du procédé de l'association libérale qui était prête toujours à faire appel à lui en cas de nécessité électorale mais se refusait absolument „à toute discussion" de sa part. Et *l'Eclaireur* menaçait ses frères ennemis de n'accepter plus de jouer „le rôle de dupe de leurs tortueuses menées" (2).

Malgré cet accès de méchante humeur, *l'Eclaireur* acceptait pourtant d'appuyer les candidatures des Lelièvre, Namèche, Franceschini et Lomba, à l'élection anticipée du 11 août 1864, pour reprendre, après le scrutin, ses idées propres.

En décembre 1864, *l'Eclaireur*, repoussant toute idée de composer à nouveau avec l'association libérale, prôna la candidature de l'avocat Ferdinand Gislain contre Lucien Namèche.

Et, le 17 décembre 1864, le journal dissident déclarait qu'à dater du premier janvier suivant, il serait l'organe des libéraux indépendants de la ville et de l'arrondissement :

„Le journal reste fidèle à sa vieille devise, dévoué à la cause qu'il a défendue pendant trente trois ans, celle du progrès. Ennemi de toute coterie, ne s'inspirant que de l'intérêt public, libre dans sa marche, la rédaction s'appliquera à demander une plus large application des principes libéraux trop souvent effacés ou méconnus par la presse ministérielle. Nous aimons à croire que nos anciens amis nous continueront leurs sympathies et que notre ligne de conduite nous ralliera bon nombre d'esprits indépendants" (3).

Mais, *l'Eclaireur* était arrivé à la fin de sa déjà longue existence. Il cessa de paraître en 1865.

## Le Journal de Namur.

(24 septembre 1833 — 30 septembre 1834)  
quotidien

„Nous ne promettons pas beaucoup, nous préférons être jugés d'après nos oeuvres, déclarait en sa profession de foi, l'éditeur du *Journal de Namur*.

---

(1) *L'Eclaireur*, 29 juin 1864, p. 1, col. 3; p. 2, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 21 juillet 1864, p. 1, col. 2.

(3) *L'Eclaireur*, 1 décembre 1864, p. 1, col. 1.

Qu'il nous suffise de dire qu'avant tout nous chercherons à être justes. Nous n'appartenons à aucun parti exclusivement. Attachés de cœur et de conviction à la cause de l'indépendance nationale : hommes de la révolution, nous en voulons toutes les conséquences : liberté pour tous, oppression pour personne, sera notre devise. Poursuivre l'oeuvre de la civilisation, combattre de tous nos moyens les mesures qui tendraient à en entraver la marche, tel sera le but constant de nos efforts.

Les besoins généraux du pays fixeront souvent notre attention. Nous suivrons avec assiduité la marche du gouvernement, nous critiquerons ses actes quand ils nous paraîtront prêter à la censure, comme nous y applaudirons quand nous les croirons utiles.

Les intérêts provinciaux et communaux seront surtout l'objet de nos investigations continuelles. Pour ce qui pourra contribuer à la prospérité de l'industrie de notre province ou améliorer le sort de la classe ouvrière nous ne cesserons de le demander. Nos colonnes seront toujours ouvertes à toutes les réclamations justes qui pourraient être faites à ce sujet.

Nous éviterons, autant que possible, ces questions, si souvent rabattues de droit public qui formaient avant notre régénération politique, l'occupation exclusive des journalistes.

Notre constitution a résolu en grande partie les difficultés : le droit public de la Belgique est supérieur à tout ce qui existe chez d'autres nations européennes et d'ici à longtemps nous n'aurons à réclamer que l'exécution franche de ses principes" (1).

Dès sa naissance, le *Journal de Namur*, qui se voulait unioniste, eut à subir les attaques réitérées du très libéral *Eclaireur*.

Réfutant son adversaire qui voit la Belgique divisée en deux camps acharnés l'un contre l'autre et clame son espérance d'un triomphe du parti libéral où sont les lumières, le patriotisme, le désintéressement sur le parti clérical qui n'est qu'égoïsme et ignorance, le *Journal de Namur* déclare dans son numéro du 19 octobre 1833 :

„Pour nous qui ne sommes ni catholiques, ni libéraux, qui ne voyons que des citoyens de la Belgique libre et indépendante... nous nous demandons ce que c'est qu'un catholique, ce que c'est qu'un libéral en Belgique?

Ne sont-ce pas tous deux des citoyens soumis aux mêmes lois, à la même constitution sans privilège ni pour l'un ni pour l'autre, vivant ou végétant tous deux sous le même soleil et sur le même sol? Où est la lutte? Où sont les dissensions? Où sont ces deux partis? L'un deux veut-il devenir oppresseur? Où est l'acte positif qui puisse faire soupçonner cette intention?

Il est de l'essence, dites-vous, du catholicisme de vouloir ramener les peuples au XV<sup>e</sup> siècle. Mais nous sommes en Belgique où tous les

---

(1) *Le Journal de Namur*, 24 septembre 1833, p. 1, col. 1.

citoyens sont égaux devant la loi, où l'instruction se propage dans toutes les classes de la société, où des livres de discussions fourmillent...

Que l'on ne nous parle donc plus de partis. Que l'on ne nous rabatte plus les oreilles avec ces vieilles histoires qui étaient bonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, au XIX<sup>e</sup> siècle, en Belgique, sous une constitution telle que la nôtre avec la liberté de la presse, des écoles innombrables, une fourmillière de livres de toutes couleurs, supposer à ses gens aussi instruits (les catholiques) l'idée de nous ramener à la dîme, à l'inquisition, c'est trop fort. Pas de divisions chez nous, arrière ceux qui veulent semer la discorde.

Libéraux, catholiques, protestants, athées, rienistes, nous sommes tous frères, nous voulons tous la liberté, enfants de la noble Belgique que nos coeurs battent sous le froc ou sous l'habit séculier, ils palpitent tous au nom de la patrie.

C'est par notre union qu'aux jours glorieux de septembre nous avons su nous placer au rang des nations civilisées. Restons unis en dépit des divisions qu'on veut semer parmi nous, pour combattre le pouvoir lorsqu'il veut déborder ses limites, accablons les oppresseurs quels qu'ils soient, à quelque secte religieuse qu'ils appartiennent. Serrons nos rangs pour maintenir notre indépendance et réunissons nos efforts pour entourer la patrie d'une auréole de gloire et d'honneur" (1).

*L'Eclaireur* n'en continua pas moins à déverser force sarcasmes à l'endroit du *Journal-Brabant*, qui s'étant imposé la tâche de coopérer à faire disparaître les partis, „travaille à ce grand oeuvre de la même manière que les médecins ignorans". La tâche très difficile que s'est imposée le *Journal-Brabant*, ajoutait la feuille libérale, est de détruire le journalisme à force de bévues et de soporifiques inepties. „Et de conclure : „Dieu vous garde, amis et ennemis, et des ignoran-tins et du *Journal-Brabant*" (2).

Pendant que le *Journal de Namur* feignait de traiter par le mépris ces attaques, auxquelles pour répondre, „il eut fallu connaître le langage des halles" (3).

Dans son numéro du premier février 1834, le *Journal de Namur* réfutant les déclamations de l'ancien rédacteur du *Namurois* Victor Marchot en faveur de l'orange, et tout en reconnaissant que la situation de la Belgique est loin d'atteindre à l'idéal, rejette avec horreur toute idée d'une quelconque restauration.

„Il a foi en l'avenir, et prophétise la restauration de ce bon roi Guillaume, ironisait la feuille unioniste. Mais, nous lui dirons qu'il a coutume de regarder l'occident pour voir poindre le jour. Voyez M. Marchot.

---

(1) *Le Journal de Namur*, 3 mai 1834, p. 1, col. 1.

(2) *L'Eclaireur*, 28 décembre 1833, p. 2, col. 1 et 2.

(3) *Le Journal de Namur*, 3 mai 1834, p. 1, col. 1.

Depuis trois ans et demi que nous avons fait notre révolution glorieuse, il n'y a sorte d'avaries que nos gouvernans ne nous aient fait subir : on nous a forcés à abandonner une partie de nos frères, nous avons vu flétrir notre honneur national; on nous a conduit sous les fourches caudines; dans maintes occasions, on a violé cette constitution pour laquelle tant de braves ont versé leur sang, on a presque livré les fonds publics au pillage et bien, malgré tout cela, malgré les nombreux sacrifices que nous avons du faire, on ne veut pas de votre gouvernement hollandais et les masses vous diront qu'elles aiment mieux devenir russes que de retourner à votre grand roi, comme vous l'appellez si plaisamment.

Nous savons à quoi nous en tenir sur les promesses hypocrites des journaux de votre parti et sur votre restauration à l'eau de rose. Que Guillaume ne pense plus à nous, qu'il tâche seulement de se maintenir en Hollande. Il y a là de quoi lui donner de la besogne.

Vous n'admettez pas le dogme de la souveraineté du peuple. Vous voulez rire sans doute. Où serait donc la légitimité du roi Guillaume même en Hollande? Vous avez trop de bon sens pour avoir avancé sérieusement une proposition aussi ridicule.

Il ne vous faut pas de trouble à l'intérieur, dites-vous et pourquoi donc ces pétitions de 12.000 ouvriers; pétitions que vous seuls orangistes avez ourdies?

Et tenez, M. Marchot, pour en finir. Ce qui nous prouve que vous avez pris le mauvais côté de la question, c'est que dans votre factum nous n'avons pas trouvé cette logique puissante qui vous fera toujours reconnaître pour un des meilleurs avocats de notre barreau, vous n'avez que des phrases et des phrases si rebattues qu'on n'en voit que la corde" (1).

La feuille unioniste cependant, quelques semaines plus tard, abandonnant sa modération se laissait aller à une attaque assez méchante à l'endroit du champion namurois de l'orangisme :

„Nouveau *Don Quichotte* qui s'est imaginé qu'il suffisait pour hâter le retour de la noble famille de s'enrouer à crier; Je suis orangiste... M. Marchot, le *vir impavidus* par excellence, où se tenait-il donc lorsque la révolution triomphante chassait du sol de la patrie ses frères et loyaux amis? Quelqu'un l'aurait-il par hasard aperçu circulant dans nos rues? Prêtait-il à sa cause, qui certes en avait besoin, l'appui de son éloquence ou de son épée qu'il traînait constamment à ses côtés quelques jours auparavant? Non! M. Marchot était devenu, si je puis m'exprimer ainsi une idéalité.

C'était alors le moment de ne pas reculer devant la manifestation de ses opinions.

Mais, en vérité quel mérite y a-t-il maintenant, à venir jeter des avaries à la tête de la nation. Est-ce parce qu'il sait que l'impunité lui est assurée et qu'il a trop de magnanimité dans le peuple qu'il prête attention à ces petites choses" (2)?

---

(1) *Le Journal de Namur*, 5 janvier 1833, p. 2, col. 5.

(2) *Le Journal de Namur*, 27-28 janvier 1834, p. 2, col. 3.

Le 30 septembre 1834, le *Journal de Namur* cessa sa publication et l'*Eclaireur* pouvait annoncer à ses lecteurs le décès du confrère, mort faute d'abonnés.

### L'Ami de l'Ordre.

(6 août 1839 — 18 novembre 1918)  
quotidien

Il n'entre pas dans notre intention de faire ici, une étude quelque peu fouillée de cette feuille qui est, certes, la publication namuroise la plus importante, en volume, du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous nous bornerons à donner quelques traits essentiels le programme de *l'Ami de l'Ordre*, priant le lecteur de vouloir bien s'en referer à la monographie que nous avons consacrée à ce journal et qui sortira de presse sous peu.

Fondé par un groupe de catholiques namurois, présidé par le chanoine Théodore de Montpellier, qui allait devenir évêque de Liège, (1) *l'Ami de l'Ordre* vit le jour le 6 août 1839.

Il fut édité dès l'origine par François-Joseph Douxfils, alors établi rue de l'Ange.

En 1842, Douxfils installa les ateliers et bureau de *l'Ami de l'Ordre*, rue de la Croix, dans l'immeuble qu'il venait d'acquérir de la famille Rostenne et qui avait appartenu autrefois et servi de demeure à l'historien François-Joseph Gaillot.

Après le décès de Douxfils, sa veuve, Thérèse Lagrange continua la publication de la feuille catholique et en 1880, elle agrandit ses installations par l'achat de batiments contigus aux locaux du journal.

Ces biens passèrent, en 1888, par voie de succession à l'unique enfant des Douxfils, Thérèse, devenue l'épouse du rédacteur en chef, Alphonse Charneux.

*l'Ami de l'Ordre* fut rédigé d'abord par un certain Genêts, Français d'origine, qui cessa toute collaboration à la feuille catholique au premier janvier 1842. L'abbé Lupus, (2) attaché à la rédaction

---

(1) Le chanoine Théodore de Montpellier fut évêque de Liège de septembre 1852 à 1879. A Namur, il fut inspecteur diocésain et fonda l'école normale des frères établie à Namur puis à Harlue, avant d'être transférée à Malonne.

(2) Abbé Lupus (Namur 21 aout 1810 Liège mars 1888). Fut ordonné prêtre en 1833, vicaire à Florennes, puis déservant de Saint Aubain à Namur suivit à Liège Mgr. de Montpellier.

du journal dès avril 1841, prit un instant la relève, remplacé bientôt par Eugène Paul Frapier, un Français de Chatellerault qui avait collaboré au *Quotidien*, feuille légitimiste, devenue par la suite *L'Union* de Paris, avant d'entrer à *l'Ami de l'Ordre* où il assuma les fonctions de rédacteur en chef pendant trente-cinq années.

A la mort de Frapier, survenue en septembre 1876, Alphonse Charneux, jusqu'alors simple collaborateur, devint le rédacteur en chef.

En août 1886, Victor Delvaux qui succédait à l'abbé Wilmotte, à Antoine Maus, entra au journal de la rue de la Croix en qualité de rédacteur en chef adjoint. Charneux lui confia en outre, au premier janvier 1889, l'édition du journal. Delvaux géra *l'Ami de l'Ordre* et l'imprimerie pendant quatre années, puis, acheta l'établissement-industriel, en décembre 1892, pour le prix de 120.000 francs.

Le rédacteur en chef de *l'Ami de l'Ordre* était chargé de l'impulsion à donner à la feuille catholique, de sa composition et de l'admission ou du rejet des articles que devait contenir le journal.

Pendant assez longtemps, Frapier composa à lui seul *l'Ami*, n'ayant de collaborateurs ecclésiastiques ou laïcs qu'occasionnellement, puis il eut Charneux à demeure.

Lorsque celui-ci devint rédacteur en chef, il eut à ses côtés constamment un rédacteur en second, qui changea de nom souvent, tant était grand et difficilement supportable l'autoritarisme de Charneux.

Victor Delvaux, devenu directeur de *l'Ami de l'Ordre* eut toujours, lui aussi, un rédacteur adjoint à qui incombait d'ailleurs la charge de composer le journal lorsque s'absentait le patron. Ce furent successivement Arthur Piret, l'avocat Decerf, Adrien Wodon enfin, qui demeura à *l'Ami de l'Ordre* jusqu'au 18 novembre 1918 et ensuite passa à *Vers l'Avenir* avec tout le personnel administratif et ouvrier de l'ancienne feuille catholique.

Partout et par tous, considéré comme le journal de l'évêché, *l'Ami de l'Ordre*, en fait, était matériellement indépendant s'il ne l'était moralement pas.

En tout ce qui concernait la doctrine de l'Église catholique, la direction de *l'Ami de l'Ordre* — Delvaux plus que Charneux qui se montrait assez circonspect à l'égard du chef du diocèse — s'en rapportait au jugement de l'Évêque de Namur, avec lequel il avait d'ailleurs des contacts fréquents, voir même quotidiens à certaines époques.

Au point de vue politique, *l'Ami de l'Ordre* suivait les ukases du parti et prêtait une oreille fort attentive aux conseils et suggestions de Charles Woeste qu'il avait tendance, un peu, à considérer comme son maître à penser; mais la direction savait à l'occasion discuter les opinions des politiciens namurois et se refusait à admettre telles de leurs prétentions qu'elle jugeait abusive ou inopportune, s'attirant ainsi des haines secrètes qui se matérialisèrent parfois en appui à des tentatives concurrentielles.

Le succès de *l'Ami de l'Ordre* ne se démentit jamais jusqu'en août 1914 et la vieille feuille catholique, qui se qualifiait elle-même de moniteur du parti de l'ordre social et religieux, soutenue par l'évêché et par les prêtres, administrée de main de maître aussi, surtout en ses vingt dernières années, triompha assez aisément de toute concurrence locale, résista victorieusement aux assauts de la presse catholique bruxelloise, réitérés à chaque renouvellement d'abonnements.

En son premier numéro, *l'Ami de l'Ordre* énonçait longuement ses raisons d'être et son programme.

„Si j'avais la main pleine de vérités, a dit Fontenelle je me garderais bien de l'ouvrir.

Cet axiome déjà si contestable à l'époque où il fut prononcé, serait aujourd'hui criminel dans son application : En effet, quand la presse qui régente maintenant l'opinion, peut, chaque jour, par des milliers de voix propager les maximes les plus absurdes et les plus coupables, les faire adopter jusque dans leurs plus extrêmes conséquences par des auditeurs séduits ou facinés, ne serait-ce pas un crime envers la société que de cacher par des motifs tout personnels, par incurie, par laisser-aller, les vérités qui doivent servir de remède au dévergondage de pensées dont nous avons sous les yeux le déplorable spectacle?

Pénétrés de l'importance de ces considérations, persuadés que si trop souvent le mal triomphe, la faute en est principalement au mutisme des gens de bien, les fondateurs de *l'Ami de l'Ordre* ont résolu de publier un journal dans lequel les esprits droits, amis de la justice et de la vérité pussent voir se reproduire leurs opinions et leur pensée. Si la presse peut faire et fait beaucoup de mal, elle n'est pas pour cela déshéritée du droit et du pouvoir de produire de grands biens : Souvent, une discussion calme, lumineuse a détruit en un clin d'oeil tout un échaffaudage de sophismes, de maximes dangereuses. Et ceci une fois admis, n'est-ce pas déjà un puissant encouragement à entreprendre une si belle tâche, à persévérer dans son accomplissement?

La ligne que suivra *l'Ami de l'Ordre* est toute tracée par les préliminaires qu'on vient de lire.

Catholiques, les rédacteurs de cette feuille ne s'écarteront en rien des devoirs que leur impose ce beau titre; au besoin, ils défendront la

religion en redressant les faits mal présentés, en réfutant les calomnies que l'on tenterait de répandre sur le compte du catholicisme, mais ils sont loin d'avoir le projet de se livrer à une polémique religieuse; simples laïques, ils ne croient pas avoir reçu mission de dogmatiser leurs frères.

Surtout de la défense de ce qu'ils considèrent comme la vérité, ils se garderont bien de descendre à des personnalités offensantes qui dégradent un écrivain sans le moindre profit pour sa cause. Guerre à l'erreur, respect aux personnes, c'est la devise des rédacteurs.

La politique intérieure sera pour eux l'objet d'une étude proportionnée à l'importance des diverses questions qu'elle soulève.

Franchement attachés à la Constitution que le peuple belge s'est donnée, les rédacteurs de *l'Ami de l'Ordre* apprécieront avec une parfaite indépendance tous les actes des divers pouvoirs de l'Etat; si leurs convictions les portent à repousser, à combattre de toutes leurs forces certaines idées qui ne peuvent enfanter que désordre, anarchie et démoralisation; d'un autre côté, pas plus et peut-être moins encore que les plus fervents apôtres du progrès, ils ne veulent du despotisme ou du bon plaisir. En un mot, pas d'opposition systématique mais aussi point de lâches complaisances telle sera la règle invariable de conduite.

Les nombreux correspondants qui, dans la province de Namur, celle du Luxembourg et dans les provinces limitrophes, ont déjà promis leur bienveillant concours au journal, et ceux qui ne peuvent manquer de se réunir bientôt autour de cette entreprise, mettront ses rédacteurs en position de ne laisser rien d'important passer inaperçu et de veiller avec succès aux intérêts trop souvent négligés des habitants des campagnes. Dans leur appréciation de la politique extérieure, les rédacteurs resteront fidèles au système d'impartialité qu'ils viennent de développer; ce qui les préoccupe pardessus tout, ce sont les droits imprescriptibles de l'humanité, les besoins de la grande famille des nations et, c'est là aussi, ce qu'ils préféreront toujours aux utopies de quelques rêveurs, aux exigences d'une tourbe d'ambitieux. Dans la plupart des cas, le journal se bornera à offrir à ses lecteurs un choix de nouvelles, leur laissant le soin de se former une opinion aussi juste que possible sur les diverses questions qui agitent maintenant la surface du globe...

L'application intelligente et continue de ces principes doit, de l'avis des personnes respectables que les rédacteurs ont consultées, attirer sur cette feuille l'intérêt du public. Ils espèrent ne pas faillir à cet intérêt et ils s'efforceront sans cesse à rendre le journal l'écho fidèle des vœux et des besoins du pays, à en faire, en quelque sorte, le reflet de ses opinions sages, calmes et modérées...

Si, la grave et sérieuse politique occupe une large place dans *l'Ami de l'Ordre*, ses rédacteurs ne veulent pourtant rien négliger de ce qui pourra donner à la feuille le piquant de la variété, et au lecteur, tout à la fois de l'amusement et de l'instruction. Ainsi, outre les nouvelles religieuses et politiques de l'intérieur et de l'extérieur qui par leur nombre et leur choix, tiendront au courant de tous les faits un peu importants, des feuilletons littéraires quelques articles variétés, des extraits intéressants des meilleurs ouvrages qui paraîtront, l'analyse de ces mêmes ouvrages quand

leur importance l'exigera, des relations de voyage, des esquisses de moeurs égaieront le cadre du journal et procureront à toutes les classes de lecteurs, un agréable délassément, auquel on pourrait se livrer avec d'autant plus de sécurité qu'aucun article ne passera à l'impression sans avoir été revu, avec soin, et débarrassé de tout ce qui pourrait éveiller, en quoique ce soit, la susceptibilité la plus méticuleuse.

On ne manquera pas d'ajouter le cours de bourse des principales places et ceux des divers marchés; ce qui amène naturellement ici la promesse que *l'Ami de l'Ordre* fait au commerce et à l'industrie de défendre avec vigueur leurs intérêts, d'apporter un zèle ardent à propager la connaissance des nouvelles découvertes et de nouveaux procédés.

Comme on le voit, rien de ce qui touche aux intérêts moraux ou matériels de la Belgique et plus spécialement de la province de Namur n'échappera aux investigations de *l'Ami de l'Ordre*, mais pour une tâche de cette importance, on le sent, ce n'est pas trop du concours de tous. Les rédacteurs engagent donc toutes les personnes qui partagent leurs vues à vouloir bien leur accorder le secours de leurs lumières..." (1).

Le premier janvier 1913, arrivé presque au terme de sa vie, *l'Ami de l'Ordre* réaffirmait encore avec force son programme qui était de combattre „pour la cause de l'Eglise, de la religion, de la patrie et de la liberté” :

„de nos jours, on „jubile” facilement, à propos de tout et à propos de rien, dix années passées, parfois moins encore, fournissent l'occasion d'une fête et d'un bilan. Certes, il en est qui méritent des éloges et de la reconnaissance après ce laps de temps, car, chez les âmes bien nées, la valeur, dit-on, n'attend pas le nombre des années.

Pendant le Temps est, cette grande force contre laquelle tous luttent, que tous redoutent et pour cause. Les plus belles vies sont faites d'enfance, d'adolescence, de pleine jeunesse, de vigoureuse maturité, de verte vieillesse. Ceci est le sort des humains. Noces d'argent et noces d'or sont claironnées par la voix de la presse et considérées comme de justes lauriers. Loin de nous de réproucher ces bonnes et vieilles traditions.

Mais dans les oeuvres qui traversent les ans sans vieillir, dans celles-là qui n'ont pas d'âge parce qu'elles restent éternellement jeunes, qu'elles sont fidèles à leur origine et à leur but, il n'y a pas de jubilé decennaire, de noces d'argent, d'or ou de diamant. Tel est le cas de *l'Ami de l'Ordre* et de ceux qui y travaillent.

A chaque année qui commence quel qu'en soit le millesime, nous courbons la tête devant Dieu, et nous lui demandons de pouvoir faire les 365 jours que nous espérons de son infinie miséricorde, le meilleur usage pour sa cause, pour la cause de son église, de la religion, de la patrie et de la liberté. Tout le reste nous importe peu et nous rejetons loin de nous les fumées capiteuses et décevantes des compliments et des éloges exagérés qui sont l'accompagnement obligé des manifestations jubilaires.

---

(1) *L'Ami de l'Ordre* 6 aout 1839, p. 1, col. 1 et 2 et 9 aout, p. 1, col. 1 et 2.

„Fais ce que dois adviene que pourra”! Telle est notre devise en cette aube de la septante-cinquième année de *l'Ami de l'Ordre*. C'était la devise du début, c'est la bonne! Nous la gardons scrupuleusement. Faire son devoir, sans autre préoccupation que de correspondre à la charge que la Providence nous a imposée.

Faire son devoir, en regardant toujours la voie droite, en dédaignant les à-côtés pleins de sollicitations et de périls.

Faire son devoir, envers et contre tous les adversaires contre l'odieuse Franc-maçonnerie et tout ce qui en dérive, contre le faux libéralisme et les théories révolutionnaires.

Faire son devoir, d'accord, avec et pour tous les amis, pour tous les hommes de bonne volonté.

Etre à côté, ou plutôt en avant de ceux-là qui combattent le bon combat. Les soutenir, surtout dans les épreuves inséparables des luttes politiques. Ramener tous les efforts vers le but essentiel et primordial : l'extension du règne social du Christ.

Monter la garde près du drapeau catholique et le défendre sans peur, sans faiblesse, mais de toute son âme, de tout son coeur.

Telle fut, telle est, telle sera la raison d'être de notre oeuvre de presse; *l'Ami de l'Ordre* a derrière lui un long passé de travail, d'honneur et de mérites.

Tel il fut pendant trois-quarts de siècle, tel il restera : *Qualis ab incepto!*

Avec Dieu et pour Dieu, avec le Pape, Vicaire de Jésus-Christ; avec l'évêque, successeur des apôtres, avec l'Eglise, que nous voulons défendre de toutes nos forces, avec la Patrie à laquelle nous sommes totalement dévoués, nous marchons pleins de confiance vers l'Avenir.

Quelque nuageux et sombre qu'apparaisse parfois le lendemain, nous avons la foi et l'invincible espérance dans la victoire.

... Et maintenant, en route pour le lendemain, sous la garde de Dieu, sans protection de qui aucune, oeuvre si bonne soit-elle, si puissamment organisée qu'elle puisse être, n'est vraiment durable ni efficace”! (1)

### Le Feuilleton Belge.

(15 août 1843 — 31 décembre 1855)  
hebdomadaire

*Le Feuilleton belge* commença de paraître le 15 août 1843. Emission de *l'Ami de l'Ordre*, qui comblait ainsi les lacunes existant dans ses informations, du fait de sa non-parution le lundi, *le Feuilleton belge* était distribué comme supplément aux abonnés de la feuille catholique, moyennant une très légère augmentation du prix de l'abonnement.

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 1-2 janvier 1913, p. col. 1 et 2.

En son premier numéro, le *Feuilleton* promettait „de s'efforcer de marcher, quoique par d'autres moyens, au même but que les grands journaux de la nationalité politique et religieuse”.

Et le *Feuilleton belge* se mit à combattre pour Dieu, l'Eglise et le parti catholique, sur un mode volontiers ironique ou facétieux, critiquant sans trêve ni repos les adversaires politiques soit qu'il les attaquât ouvertement, soit qu'il feignit au contraire l'approbation ou témoignât de la pitié.

Au seuil de sa seconde année d'existence, le *Feuilleton belge* déclarait :

„On ne trouvera pas mauvais qu'il (*le Feuilleton belge*) se félicite de ses succès avec modestie et naïveté. Le libéralisme des loges avait le beau rôle accusateur incessant et infatigable, il se bornait à nous harceler de ses reproches plein de déloyauté et, tandis que nous nous justifions auprès des nôtres, il nous rendait odieux aux siens toujours instruits des griefs mensongers qu'il mettait à notre charge, et jamais des réponses péremptoires que nous faisons. Son acharnement était motivé sur notre longanimité.

*Le Feuilleton belge* a interverti les rôles, lui, il pénètre hardiment dans le camp du libéralisme franc-maçon et ne craint pas de se mesurer avec ces hommes que la crédulité vulgaire prenait pour des géants parce qu'aperçus de loin, ils dissimulaient à l'aide d'échasses, leur taille de pygmée. Après avoir descendu de leurs échasses ces grands hommes postiches, le *Feuilleton belge* leur a découvert le visage et le public a été étonné de voir tant de ridicule chez ceux qui affichaient tant de grandeur”(1)

Et le 18 août 1845, encore, avec la même modestie, il écrivait :

„Les hommes pour nous personifient les doctrines, rien de plus. C'est ainsi que *le Feuilleton belge* quoi qu'en disent ses détracteurs ennemis ou sots, a compris et exercé sa mission. Le premier, il a pénétré l'esprit toujours ancien et toujours nouveau du faux libéralisme, le premier, il a porté la guerre dans le camp ennemi. Jamais, il n'a reculé devant les conséquences légitimes d'un principe, il y a plus, jamais, il n'a diminué la vérité.

*Le Feuilleton belge* s'adresse aux passions nobles et honnêtes. Son langage peut arriver calme et mielleux aux intelligences d'élite, à ses abonnés, mais, il y a des intelligences engourdies, que le Libéral endort, à celles-là, il faut un langage vif et passionné quiles réveille et les émeuve”(2).

---

(1) *Le Feuilleton belge*, 19 août 1844, p. 2, col. 1.

(2) *Le Feuilleton belge*, 18 août 1845, p. 1, col. 1.

*Le Feuilleton belge* était rédigé par l'abbé Lupus et Victor Petitjean qui avait adopté le pseudonyme de Pimpurniau (1).

Il cessa de paraître le 31 décembre 1855.

### La Revue de Namur.

(17 janvier 1846 — 1864 ?)  
bi-hebdomadaire puis tri-hebdomadaire

Tout au long de son existence, *la Revue de Namur*, ne cessa jamais de défendre avec ardeur le libéralisme. Certes, son point de vue ne fut pas immuable, mais, adversaire de la Doctrine, elle fut toujours partisan du progrès.

A l'origine indépendante de toute coterie, et fière de l'être, *la Revue* devint, après la disparition de son propriétaire et rédacteur Victor Marchot, le moniteur de l'Association libérale, — fonction qu'elle partagea quelque temps avec *l'Eclaireur* — pour rentrer bientôt dans l'opposition.

Exposant les motifs qui l'avaient déterminé à entreprendre la publication d'une nouvelle feuille libérale; l'avocat Marchot déclarait : „Nous avons cru que les modifications que subissaient *l'Eclaireur*, à dater du premier janvier, exigeaient impérieusement la création d'un organe des opinions indépendantes de la *camarilla doctrinaire* et nous nous présentons espérant que l'on nous tiendra compte de notre dévouement absolu à la cause sacrée de la liberté”.

Puis, il promettait de veiller aux intérêts de la cité namuroise et il ne pouvait s'empêcher de constater qu'il s'en fallait de beaucoup que la révolution eût allégé les lourdes charges qui grevaient la ville.

„Certes, c'est un pays de cocagne au point de vue moral celui où avec quelques agrès d'imprimerie, un bout de plume et du bon vouloir, on peut, sans être astreint à aucune autorisation ni formalité en appeler à l'opinion publique et solliciter son concours pour l'établissement et le maintien d'un journal défenseur des droits et des intérêts de tous.

Nous désirerions qu'il en fût de même au point de vue matériel, mais malheureusement; on en est loin; sous ce rapport, il faut bien en convenir, la révolution ne nous a rien donné, tandis qu'elle a maintenu toutes les charges. Namur, entr'autres, a perdu de sa prospérité; il n'en faut d'autre preuve que la dépréciation notable dont sont frappées les propriétés à l'intérieur, et l'état plus que languissant du commerce.

---

(1) ROUSSEAU Félix, *Propos d'un archiviste sur l'histoire de la littérature dialectale de Namur* 1<sup>re</sup> partie, Editions les Cahiers wallons Namur p. 79.

Sans prétendre que l'administration communale possède la panacée pour guérir radicalement ces maux, nous croyons qu'elle ne fait pas assez pour la cité, qu'elle ne s'occupe pas assez activement de ses intérêts, qu'elle laisse trop aller le char municipal comme toujours, quand elle devrait, au contraire, chercher des voies d'améliorations. Et, cependant, il se trouve à l'Hôtel de ville des gens capables; de nouveaux membres y sont entrés qui probablement n'ont pas cherché à déposséder les anciens pour avoir l'honneur de se dire conseillers communaux, mais bien, croyons-nous, pour être utiles à leurs concitoyens et aviser aux moyens de vivifier tout ce qui n'est pas frappé à toujours d'atonie.

Le concours de la *Revue de Namur* est assuré à la propagation de toutes idées ou projets dans cette vue d'intérêt général. Enfant du libéralisme, nous n'entendons nous séparer aucunement de nos coréligionnaires politiques mais nous tenons à respirer dans une atmosphère libre, à avoir nos allures franches et à ne répondre de nos doctrines que vis à vis du public, le juste et souverain appréciateur après tout... c'est assez dire que nous ne voulons pas plus de censeurs que de protecteurs" (1).

Dans son second numéro, répondant aux critiques de personnes qui insinuaient que la nouvelle feuille servirait d'exutoire à l'*Eclairneur*, jouant le rôle même du *Feuilleton belge* à l'égard de l'*Ami de l'Ordre*, la *Revue de Namur* renouvelait sa profession de foi et insistait sur son désir de totale franchise et de complète indépendance.

„Nos rédacteurs, disait-elle, comprennent différemment les devoirs de la presse, cette plus précieuse de nos libertés, le point de mire continu de ce qui n'est pas du siècle. S'il faut du dévouement, du courage civique pour défendre... les droits et les immunités du pays, ils pensent que ces qualités ne doivent pas moins rester marquées au coin de la dignité. Aussi, attaque acharnée contre les abus de tous genres mais trêve à ces saletés qui déshonorent un journal non moins que le journaliste mais plus encore le parti dont il est l'organe.

*La Revue* se prendra corps à corps avec toutes les illégalités, avec toutes les prétentions mal fondées. C'est assez dire qu'elle ne se fera pas faute, si l'occasion se présente, de combattre les erreurs du parti libéral auquel elle se fait cependant gloire d'appartenir.

Liberté, franchise, telle est la devise à laquelle nous voulons rester fidèles en tous points" (2).

Le 4 juillet 1846, *La Revue* insistait à nouveau sur son caractère indépendant :

„L'indépendance absolue de toute influence avouée ou occulte que nous avons déclarée dès notre apparition devoir présider à la rédaction de la *Revue*, notre opinion bien arrêtée de ne céder, dans l'examen des

---

(1) *La Revue de Namur*, 17 janvier 1846, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Revue de Namur*, 20 janvier 1846, p. 1, col. 1.

questions d'intérêt général qui se présenteront, à aucune considération de *coterie* ou de *camaraderie*, la pensée uniforme qui présidera toujours à la rédaction de nos articles, car le propriétaire du journal n'entend pas faire de celui-ci une oeuvre de *toutes pièces* comme on dit, en d'autres termes un habit d'Arlequin, la franchise et l'impartialité que nous apportons et que nous ne cesserons d'apporter dans l'examen des causes et des effets de la révolution de 1830, tout cela a été apprécié et par un public d'élite et par des personnes qui, placées dans une condition sociale moins élevée, n'en aiment pas moins la vérité en tout et pour tous.

Nous avons perdu des abonnés, mais nous avons retrouvé d'autres. Somme toute, le succès du journal est assuré, d'autant plus que, comme nous l'avons dit, il n'est point une oeuvre de spéculation, mais de dévouement absolu à la chose publique" (1).

Cette indépendance cent fois réaffirmée (2), était réelle très certainement. En effet, et bien qu'il fût un libéral de toujours, Victor Marchot s'était refusé à donner son adhésion à la toute jeune association libérale namuroise et avait, par ailleurs, cessé toute collaboration à *l'Eclaireur* qui en était devenu le moniteur en janvier 1846. Non point qu'il se refusât à admettre la nécessité d'une réunion de toutes les forces libérales de l'arrondissement dans le sein d'une organisation forte et active, mais, parce que, craignant pour lui-même les ukases partisans, il était désireux de sauvegarder sa liberté de penser et d'écrire (3).

Dans son numéro du 20 mars 1846, Marchot déclarait que l'on était en droit d'attendre de l'association libérale qu'elle consacrait l'union de toutes les nuances, des modérées aux plus progressives et qu'il fallait craindre d'ailleurs, le libéralisme trop modéré.

„Notre association doit être à la province ce que le Congrès sera au royaume entier, c'est à dire, la réunion de toutes les nuances du libéralisme.

Au début d'une nouvelle carrière, chacun doit sentir le besoin de professer une grande tolérance dans l'administration des affiliés; il importe de laisser une entière liberté à la manifestation des opinions. Jusqu'à présent, les membres de l'association ne se connaissent pas encore assez, la communication n'a pas encore pu s'opérer faute d'occasion.

---

(1) *La Revue de Namur*, 4 juillet 1846, p. 1, col. 1.

(2) *La Revue de Namur*, 3 février 1847, p. 1, col. 1. — 25 août 1847, p. 1, col. 1. — 20 mars 1847, p. 1, col. 1.

(3) *La Revue de Namur*, 7 avril 1847, p. 1, col. 1. «*La Revue de Namur* ne se targue pas comme on sait, d'être l'organe exclusif ou partiel du comité de l'association libérale de l'arrondissement et même, son propriétaire rédacteur M. l'avocat Marchot qui a voulu conserver la liberté de ses franchises et progressives allures ne fait pas partie de l'association».

Ce serait un bon conseil à donner au comité de réunir aussi souvent que possible les membres de la société. Cette mesure aurait pour effet d'entretenir et d'animer le zèle de nos coréligionnaires politiques et de favoriser l'extension de notre institution. D'un autre côté, plus les affiliés seront nombreux et plus il sera vrai de dire que la société est l'expression de l'opinion publique et plus le comité directeur lui-même sera fort, respectable et imposant.

Cela posé, il est clair qu'il serait absurde de procéder par voie d'exclusion et de rejeter des hommes dont les opinions libérales seraient plus tranchées que les nôtres.

A ceux qui voudraient créer une association libérale modérée, on répondra, vous n'en avez pas le droit parce que l'opinion d'un libéral avancé est tout aussi respectable que la vôtre et que l'assemblée seule a le droit de lui conférer ou de lui refuser sa confiance, parce que ce serait refuser le concours d'hommes qui peuvent rendre de grands services à notre cause, parce que se serait jeter la division dans nos rangs, envenimer les passions.

Gardons-nous de nous laisser entrainer à des idées étroites le plus souvent suggérées par d'injustes prétentions.

S'il est une chose à craindre, ce serait de vouloir être trop modéré, car on pourrait bien arriver à une sorte de chose qui ne serait au fond que le Rebroussement plus ou moins déguisé.

Ce système ne serait pas du goût de l'assemblée qui, lors du choix de nos députés au congrès, a bien prouvé qu'elle ne sympathisait guère avec les hommes faibles et pusillanimes et qu'au contraire, elle mettait sa confiance dans des hommes énergiques" (1).

Mais, la *Revue de Namur* bientôt se plaignit du manque d'enthousiasme du comité, du défaut de cohésion entre les membres de l'association.

„Il nous semble, ainsi qu'à beaucoup d'autres, remarquer de la langueur dans l'association, ou plutôt, de la tiédeur dans le comité. C'est triste à avouer, mais il faut avoir le courage de dire la vérité même à ses amis politiques.

Nous trouvons qu'il y a défaut d'ardeur et d'exubérance, de modérantisme qu'on nous passe le mot. Nous ne voyons qu'un moyen de mettre l'association à la hauteur de sa mission, c'est de procéder à une révision du règlement et d'y introduire, chose que nous croyons excellente pour les principes libéraux que nous professons, un article qui dise qu'il y aura le premier dimanche de chaque mois une réunion des membres..." (2).

Entre la *Revue* et *l'Eclaireur*, le désaccord était presque constant, soit que celle-ci reprochât à celui-là sa tiédeur ou sa timidité ou qu'il le trouvât, au contraire, un peu trop engagé, comme ce

---

(1) *La Revue de Namur*, 20 mars 1846, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Revue de Namur*, 8 septembre 1847, p. 1, col. 1.

fut le cas en 1848, lorsque le moniteur de l'Association namuroise eut un peu trop largement fait étalage de ses sentiments radicaux et républicains.

La plupart du temps, en période électorale, les deux antagonistes refrénaient leurs ardeurs combattives pour se liquer contre le redoutable adversaire clérical, et l'on voyait alors, la *Revue* mettre ses amis politiques en garde contre les dissensions intestines qui déforçaient singulièrement le parti face à un adversaire indissolublement uni de par la volonté toute puissante de l'épiscopat.

A deux reprises pourtant, lors du renouvellement général des conseils provinciaux du 12 juillet 1848 et à l'occasion de l'élection cantonale partielle du 26 mai 1851, la *Revue de Namur* entra en dissidence.

La *Revue de Namur* se montrait fort anticléricale et Marchot, qui conservait au coeur le regret de l'orange, n'oubliait pas que c'était à l'action des prêtres que le roi Guillaume devait son échec.

„La caste cléricale a mis en campagne son ban et son arrière ban, déclarait-il, en mars 1847 :

Que de ruses, que de manoeuvres de fraudes précises sont pratiquées par la sainte congrégation pour rendre odieux le parti libéral et lui arracher des votes.

La calomnie surtout, ce puissant moyen de succès auprès des simples, n'est pas négligée. Les quinze années qui ont précédé la révolution ont appris au clergé belge le parti qu'on peut en tirer" (1).

Aussi, la *Revue* était-elle l'adversaire irréductible de l'Union.

„L'Union n'a jamais été sérieuse.

L'Union a pu être exécutée et elle l'a été au point de vue des hommes. Comme partage de places entre les auteurs de la Révolution, au point de vue des principes, elle n'a jamais été exécutée et n'aurait pu l'être, car il aurait alors fallu des partis impartiaux.

Née d'une coalition de griefs hétérogènes-la constitution fit de ce chaos de griefs un faisceau de droits politiques. Libéraux et catholiques y vidèrent tout leur bagage philosophique. Les catholiques, la liberté d'enseignement, le droit d'association et de réunion; les libéraux, la liberté de la presse et l'enseignement de l'Etat.

L'Union, c'était la constitution vivante, fonctionnant de la même manière sous l'action des passions contraires. Là était l'utopie.

Pendant dix-sept ans, les places se sont impartialement partagées.

---

(1) *La Revue de Namur*, 27 mars 1847, p. 1, col. 1.

Tour à tour, l'on avait un ministère catholique ou libéral puis, à chaque revirement de cabinet, il s'organisait une espèce de jeu de barres : les gouverneurs devenaient ministres et les ministres gouverneurs.

Mais, il ne pouvait en être de même de l'Union au point de vue de ses principes. Pendant dix-sept années, l'enseignement de l'Etat resta à l'état de lettre-morte.

Aussi, tant que les co-partageants libéraux se contentèrent de ce déni de justice pour leur parti, les catholiques continuèrent de faire le partage équitablement.

Ils s'aidaient du talent de paroles des libéraux pour la défense de leurs propres intérêts et la présence de ces libéraux au pouvoir leur conservait à eux-mêmes le prestige de réputation libérale fondée sur une équivoque. Les libéraux apportaient d'ailleurs aux affaires une intrépidité politique qui permettait de les mettre sur la brèche lorsque les catholiques jugeaient la situation compromettante.

Aujourd'hui, il n'y a plus de place que pour une politique franche, c'est-à-dire une majorité libérale exécutant sérieusement la partie libérale de la constitution, ou une majorité catholique répudiant partiellement mais en plein jour, la partie libérale de la constitution.

L'Union n'a jamais existé quant aux principes et aujourd'hui, c'est un jeu démasqué" (1).

Lorsque mourut le roi Guillaume de Hollande en mars 1849, la *Revue* parut encadrée de noir, célébrant avec une lyrique émotion, la mémoire de celui qui venait „d'être enlevé à l'amour filial de son peuple et à la reconnaissance des Belges qui avaient la mémoire du cœur pour une dynastie qui a fait pendant seize années le bonheur de leur pays" (2).

Et d'ajouter : „Les Belges n'oublient jamais quoi qu'il arrive, ce qu'ils doivent à la maison d'Orange" (3).

Marchot se déclarait encore adversaire du libre échange qu'il considérait comme utopique.

En 1854, Marchot étant décédé, ses enfants cédèrent la *Revue* à Lucien Namèche, s'en réservant la propriété cependant.

Dès lors, la *Revue* prit une autre allure. Tout comme l'*Eclaireur*, elle défendit le point de vue de l'Association libérale. Les deux journaux avaient d'ailleurs une rédaction commune, les écrivains de la *Revue* collaboraient à l'*Eclaireur* et les articles acceptés par le comité paraissaient indifféremment dans l'une ou l'autre feuille (4).

---

(1) *La Revue de Namur*, 8 septembre 1849, p. 1, col. 1.

(2) *La Revue de Namur*, 20 mars 1849, p. 1, col. 1.

(3) *La Revue de Namur*, 24 mars 1849, p. 1, col. 1.

(4) *La Revue de Namur*, 1 juin 1859, p. 2, col. 1;

Cette belle entente ne dura pas.

En novembre 1858, *La Revue de Namur* attaquait brutalement Xavier Lelièvre, le représentant libéral, qu'elle accusait de modération exagérée. *L'Eclairneur* défendit le député namurois et la querelle alla s'envenimant, *La Revue* ne laissant nulle occasion de discréditer Lelièvre aux yeux de ses électeurs. Elle entreprit notamment, de relever les absences du député aux séances du parlement. Dans son numéro du 23 février, avec un évident plaisir, elle notait que l'indisposition qui avait motivé la non-présence de Lelièvre à la Chambre n'était point grave, puisqu'à l'heure même où il aurait dû s'y trouver, l'avocat député plaidait en justice de paix à Namur.

Lorsqu'éclatèrent, en avril 1859, les dissensions au sein du comité de l'association libérale, *La Revue* défendit le point de vue de Lucien Namèche (1).

„Dût *L'Eclairneur* nous appeler rouge, démoc-soc, ou mangeurs d'enfants, nous persisterons à demander ces réformes auxquelles tôt ou tard, le vieux libéralisme devra souscrire et qui passeront dans nos lois.

...Aux reproches de coalition cléric-radical, inventée par les feuilles doctrinaires, nous ne cesserons d'opposer notre énergique dénégation corroborée par *l'Ami de l'ordre*. Les cléricaux savent que la distance qui nous sépare d'eux est bien plus grande que celle qui les éloigne des doctrinaires.

Entre les cléricaux et doctrinaires, il n'y a parfois que la main. Aussi, les cléricaux ne craignent rien tant que les gens conséquents dans leurs principes et dans leurs actes qui savent et disent carrément ce qu'ils veulent.

Une fois nos principes pénétrés dans les masses et admis par la majorité du pays, s'en serait fait du cléricalisme. Notre constitution serait appliquée dans son véritable esprit et il n'y aurait plus de ces compromis détestables avec une caste qui n'est pas une autorité constitutionnelle dans l'Etat et à qui pourtant certaines lois prétendument libérales ont reconnu des droits et des immunités" (2).

Lorsque la faction Namèche l'eut délaissée pour *l'Organe de Namur*, la *Revue* perdit de son intérêt, devenant moins personnelle et subissant maints changements.

---

(1) Lucien Namèche (Namur 31 janvier 1822-Beuloye fin janvier 1874) négociant, fut conseiller communal de 1848 au 1 janvier 1872, fit partie du bureau administratif de l'athénée et de l'école moyenne de Namur de 1850 au 15 février 1873, fut attaché au Bureau de Bienfaisance de 1866 à 1871, fut membre de la commission administrative des Hospices de 1858 jusqu'à sa mort, prit une part active à la rédaction de la *Revue de Namur* et de *l'Organe de Namur* depuis la création de ce journal sous ses auspices jusqu'à ce que la maladie le contraignit au repos, fit partie de la Loge maçonnique dès 1844 et devint député au Grand Orient en 1861. Namèche fut enterré civilement fait assez rare à Namur à cette époque. (*L'Organe de Namur* des 31 janvier et 2-3 février 1874).

(2) *La Revue de Namur*, 22 juin 1859, p. 2, col. 1.

Le 30 décembre 1863, *La Revue* annonçait sa transformation en une feuille hebdomadaire, assurant que l'esprit du journal resterait le même.

„Sincèrement dévouée à la cause du progrès, *La Revue* continuera de défendre les principes du libéralisme qui peut seul réaliser les légitimes aspirations de l'époque.

Pour accomplir cette tâche, nous n'hésitons pas à faire un appel à tous les hommes soucieux de la propagation des idées libérales et nous les remercions d'avance d'un concours sur lequel nous osons compter" (1).

Nous ignorons ce qu'il advint de la *Revue* dont nous perdons dès lors la trace.

### Le Journal de Namur et de la Province.

(23 décembre 1848 — 30 juin 1851)  
quotidien

Dans une lettre adressée au Ministre de l'Intérieur, Charles Rogier, en date du 25 mars 1848, Pirson, le gouverneur de la Province de Namur, relatant la volte face aussi inattendue que soudaine du libéral *Eclaireur*, qui suivant la minorité extrémiste du comité de l'association libérale namuroise, venait de se lancer dans l'aventure radicale, déplorait le fait que désormais, la fraction modérée ne serait plus représentée par aucun organe dans la presse locale (2).

C'est de cette situation, croyons nous, que naquit le *Journal de Namur*, dédaigneusement qualifié de journal du gouverneur Pirson, par *l'Eclaireur*.

Dans son premier numéro du 23 décembre 1848, le *Journal de Namur* exposait son programme.

„En fait, déclarait-il, nous croyons que le gouvernement le plus juste, le plus puissant pour un pays, est le gouvernement établi par la majorité des citoyens (3).

---

(1) *La Revue de Namur*, 30 décembre 1863, p. 1, col. 1.

(2) WOUTERS H., *o.c.*, t. 4, p. 509 et 510.

(3) *Le Journal de Namur et de la Province*, 23 décembre 1848, p. 1, col. 1, 2 et 3. Le programme de la nouvelle feuille libérale est à nouveau énoncé dans les numéros des 24 et 25 décembre 1848.

En principe, nous regardons comme seul juste celui qui consacre et met en pratique la plus grande somme de liberté compatible avec les conditions de la paix publique et de la stabilité bien comprise. Dans cet ordre d'idées, nous reconnaissons que la royauté constitutionnelle établie en Belgique par un congrès constituant, librement élu, acceptée par une dynastie librement appelée au trône a réalisé le vœu du pays et qu'elle est en mesure de répondre à toutes les exigences raisonnables de l'esprit démocratique qui domine notre époque.

Nous soutiendrons donc avec conviction et fermeté les institutions issues du vote national. En même temps dévoués à la religion du progrès, nous en demanderons incessamment le développement dans le sens le plus libéral, pourvu que se développe soit fondé sur l'expérience, sur la raison et non pas sur des utopies radicales. Nous voulons cueillir le fruit à maturité et non couper l'arbre à la racine.

Des actes récents ont fait éclater au grand jour la vitalité et l'élasticité bienfaisante de ces institutions.

Nous avons pu sans troubles, sans convulsions, sans rien compromettre et sans rien perdre introduire dans nos lois politiques une réforme parlementaire absolue, une réforme électorale aussi étendue que le permettait le texte de la constitution.

Nous avons assuré en principe, l'enseignement du peuple. Nous surveillons attentivement l'application de la loi et ne serons pas les derniers à provoquer les mesures qui peuvent tendre à la compléter : système municipal le plus indépendant qui existe de nos jours, abolition en supprimant le timbre de la dernière entrave qui pesait sur la liberté de la presse. Cette liberté est sans limite, aujourd'hui, et nulle part, les procès de presse ne sont aussi rares que dans ce pays.

Tous ces bienfaits d'une révolution accomplie il y a dix-huit ans, avec courage, réglée avec sagesse, mise à profit avec une prévoyance toute libérale, nous deviennent plus chers à mesure que les autres états nous offrent le spectacle de leurs institutions faussées, de leurs luttes sanglantes, de leurs gouvernements renversés ou vacillants et des tristes réactions qui suivent partout les empiétements et les excès.

En manifestant en toutes occasions notre dévouement aux institutions qui nous régissent, nous prétendons rester étrangers aux questions d'hommes et de partis. Equitables envers le pouvoir nous appuierons le bien qu'il fera, nous l'avertirons, quand nous le verrons s'égarer. Mais, soit que nous ayons à exprimer notre blâme ou notre approbation, nous resterons fidèle à cet esprit de modération qui est une force pour les bonnes causes en même temps qu'il est pour tous un devoir de sociabilité.

Nous croyons remplir le premier de tous les devoirs en déclarant que la morale religieuse sera pour nous l'objet d'un inaltérable respect.

Notre publication s'adresse aux familles, elle sera pure de tout ce qui pourrait en offenser les salutaires délicatesses.

Notre vénération, notre appui sont acquis aux membres de l'église qui savent limiter sagement leur influence et leur action dans le cercle des choses divines. Nous nous opposerons avec convenance et mesure mais

avec une invariable persévérance aux empiétements qui pourraient être tentés sur le pouvoir civil.

Le principe de cette séparation des pouvoirs n'est nulle part plus applicable qu'en matière d'enseignement. Nous suivrons sous ce rapport, le principe revendiqué par le congrès libéral.

Indépendamment des améliorations à apporter à la loi sur l'enseignement primaire, il reste encore à régler définitivement l'enseignement du second degré. A cet égard, nous joindrons notre voix à celle de tous les libéraux qui demandent cette organisation dans le délai le plus rapproché que possible.

Nous en avons dit assez pour donner la mesure de nos tendances libérales et progressives.

Nous ajouterons seulement que le socialisme tel qu'on l'entend et tel qu'on cherche à le pratiquer de nos jours est à nos yeux la négation de tout progrès et peut-être, un retour à l'état informe des sociétés primitives. Il existe des moyens pour améliorer le sort des masses sans franchir le cadre d'une civilisation qui a pour elle la sanction d'un progrès de 5.000 ans.

Notre sollicitude sincère et profondément sentie pour les besoins des classes laborieuses nous suggérera une adhésion énergique ou une initiative utile, toutes les fois que nous croirons entrevoir une mesure propre à atteindre ce but chrétien et philanthropique.

Dans l'école économique, nous demanderons l'abaissement successif et à conditions égales, des droits douaniers qui entravent et limitent encore le développement des relations de commerce entre les nations.

Nous réclamerons la réduction des dépenses publiques dans toutes les branches où elles nous paraîtront dépasser la mesure indispensable. En même temps, nous encouragerons les dépenses productives et intelligentes. Car nous sommes convaincus qu'en matière de gouvernement, on n'obtient pas de résultats avec des négations.

Les questions communales, les intérêts de notre province, ceux de l'agriculture et de l'industrie locale et nationale seront pour nous un objet d'attention studieuse et d'encouragement actif.

Enfin, les arts, les sciences, la littérature si puissante de nos jours pour le charme de la vie comme pour l'avancement moral et intellectuel de l'humanité, trouveront dans nos colonnes une place spéciale que nous tâcherons d'agrandir toutes les fois que nous le permettra l'importance ou l'actualité des matières plus sérieuses".

Le 25 décembre 1848, ayant pour la troisième fois reproduit son programme, la feuille ministérielle déclarait : (1)

„Un journal de cette ville prédit une fin très rapprochée de notre naissance. Avant même de nous avoir mis à l'épreuve, il prétend nous classer parmi ceux qui marchent à la suite du pouvoir.

---

(1) *Le Journal de Namur et de la Province*, 25 déc. 1848, p. 2, col. 1.

Nous avons vu de tout temps, la fermeté des principes méconnue quand elle s'allie à la modération des actes. Pour les partis extrêmes, pour les critiques sans justice et sans mesure, vouloir être juste c'est manquer d'indépendance, ne vouloir dépendre ni de ses haines ni de celles des autres, c'est faire acte de servilisme, vouloir être juste, c'est manquer d'indépendance. Voilà bien la logique des passions. Ce ne sera jamais la nôtre. Nous renvoyons notre accusateur au programme que nous reproduisons pour que chacun le puisse juger à loisir.

Si faire l'éloge de la liberté illimitée de la presse, du régime électoral le plus étendu, d'une royauté élue, d'une constitution nationale, de la liberté entière des cultes, de l'autocratie communale.

Si s'opposer à la domination temporelle du pouvoir clérical et repousser une intrusion dans la direction de l'enseignement à titre d'autorité, si demander l'extension successive de l'instruction primaire, si tout cela doit être considéré comme une suite d'actes de ministérialisme, la vérité, c'est faire un très grand honneur au ministère que l'on courtiserait en procédant de la sorte.

Le journal auquel nous répondons n'a pas songé, sans doute, à cette déduction logique de son acte d'accusation. Ajoutons que le progrès dont on nous accuse à faux, de désertier la cause est contenu tout entier dans l'énumération que nous venons de faire. Il n'est pas une forme accomplie ou future dont on n'y retrouve l'approbation ou le désir...".

Rétorquant quelques jours plus tard à son contradicteur qui l'avait accusé de semer la discorde dans les troupes bleues, le *Journal de Namur* déclarait : (1)

„On nous appelle brandon de discorde. Pourquoi pas tison d'enfer. Nous faisons naître la division parmi les libéraux. Ici, il faut s'entendre.

De quels libéraux veut-on parler? De ceux qui veulent le maintien de nos institutions constitutionnelles et profondément démocratiques et qui ne demandent pas le renversement d'une administration à laquelle on doit leur conservation et leur extension? Ou bien, de ceux, qui sous le masque d'un libéralisme farouche cachent peut-être l'intention de jeter le pays dans la voie des expériences révolutionnaires et sociales.

Hélas, ce n'est pas nous qui faisons la division. Elle est dans les hommes, elle est dans les choses. Seulement, les libéraux constitutionnels sont en grande majorité, les autres forment un petit nombre.

Non! Nous ne voulons pas diviser. Nous tendons plutôt à rapprocher les esprits et les volontés. Ce n'est pas notre faute, s'il existe des esprits irréconciliables et si les libéraux sages sont forcés de marcher sans eux à la conquête du vrai progrès.

---

(1) *Journal de Namur et de la Province*, 28 décembre 1848, p. 1, col. 3.

Au résumé, nous avons produit notre programme, les uns l'on trouvé téméraire, les autres l'ont jugé faible. Cela prouverait qu'il est assez raisonnable. Nous n'en demandons pas davantage. Une seule chose nous embarrasse, nos adversaires n'ont pas jusqu'ici formulé leur programme. Nous voulons bien discuter à condition d'avoir des éléments suffisants de discussion".

Dans son numéro du 1 janvier 1849, le *Journal de Namur* redisait une fois de plus les raisons de son existence (1).

„Nous sommes de l'opposition dit notre adversaire. Personne ne fait de difficulté de le croire. Cela est visible à tous les yeux. Pour être tout à fait sincère, il aurait pu ajouter qu'il est de l'opposition sur toutes choses et en toute occasion.

Et voilà précisément ce qui établit la différence entre nous. Nous examinons la situation du pays, nous voyons partout régner l'ordre et la sécurité, le travail intelligent, combattre courageusement les effets de la crise qui a bouleversé l'Europe; nous voyons nos libertés étendues tout récemment; ce qui reste à faire pour les garantir contre les attaques des rétrogrades, nous sommes certains de l'obtenir et résolu à le réclamer.

Nous voyons au pouvoir des hommes qui, même avant ces derniers progrès dus à leur initiative, avaient donné des gages de libéralisme au pays et des preuves de fidélité à leurs opinions, nous voyons d'autre part s'ameuter contre eux, les éternels détracteurs de tout pouvoir établi, les esprits chagrins ou téméraires pour qui tout gouvernement est une usurpation et qui cachent sous le masque du libéralisme les idées les plus subversives.

Nous entendions de toutes parts, s'élever une plainte contre leur pessimisme et réclamer la création d'un organe du libéralisme modéré qui adoptât franchement, nettement, sans arrière pensée et sans détour le drapeau de nos institutions constitutionnelles et du progrès effectif mais sage et mesuré. La majorité se déclarait pour cet organe contre une coterie hargneuse et violente qui ne voit hors de son sein que des obséquieux et des courtisans.

Nous n'avons pas hésité à prendre une place que nos adversaires nous faisaient libre et facile. Nous y remplissons de notre mieux nos devoirs envers cette partie du public qui exprimait hautement son peu de sympathie pour une politique qui n'est pas la nôtre.

A cause de cela, on représente notre publication comme un élément de discorde, et qui mieux est, comme une oeuvre de concurrence.

Nous nous adressons à des opinions que notre adversaire se pique de ne pas représenter. Comment peut-il se plaindre du tort que nous lui faisons?

Serait-ce que parmi les adhérents qui nous sont déjà venus... quelques-uns se seraient détachés de lui, ne l'ayant adopté jusque-là qu'en guise de pis-aller? A qui la faute? A notre programme politique qui aura

---

(1) *Journal de Namur et de la Province*, 1 janvier 1849, p. 1, col. 1.

convenu à certaines personnes un peu mieux que celui que notre adversaire s'obstine à ne pas vouloir faire connaître. Nous ne reconnaissons à personne le monopole du libéralisme et nous ne faisons pas de ce mot un voile menteur pour couvrir tout autre chose.

Nous n'avons point appelé de nos vœux le règne de la démagogie, nous ne regardons pas comme une catastrophe le triomphe des partis constitutionnels sur les conspirateurs de profession et sur les ennemis de l'ordre social.

Nous professons, nous soutiendrons toujours ce libéralisme de bon aloi qui veut marcher sagement pour arriver sûrement, qui lorsqu'il a fait un pas, tâte du pied si le terrain est affermi avant de faire le pas suivant. Nous sommes du libéralisme des Russell, Robert Peel, Odilon Barrot, Thiers, nous ne serons jamais de celui des Caussidières, des Ledru-Rollin, des Louis Blanc et des Blanqui".

Et la lutte entre les deux feuilles libérales namuroises se poursuivait quotidiennement. La *Revue de Namur* de Victor Marchot intervenant parfois dans le débat, aux côtés de son confrère en radicalisme et allié du moment.

A maintes reprises, mis en demeure d'exposer d'explicite façon son programme, *l'Eclaireur* s'exécuta finalement et le 27 janvier 1849, le *Journal de Namur* remarquait avec une évidente satisfaction : „les positions se dessinent nettement. Notre adversaire a pris deux jours pour exposer ses principes. On sait que nous attendions depuis longtemps son programme. Le suffrage universel par bulletins, cette *ultima ratio* des peuples en ébullition, n'aurait pour partisans en ce pays si l'on allait aux voix que l'imperceptible minorité de ces hommes qui rêvent théorie pure en dehors de service public effectif et qui ne sauraient se contenter même d'une république avec un président héréditaire. Quelque effort que fasse notre adversaire, il est évidemment de cette minorité. Ses vœux sont pour le triomphe général de la république pure. Nous respectons cette opinion et ceux qui la professent. Nous ne la partageons pas, voilà tout.

Nous nous en tenons fort et ferme à l'oeuvre légitime du Congrès National, inspiré par le peuple belge vainqueur d'une puissance étrangère et oppressive. Désormais, les positions sont nettement établies.

*L'Eclaireur* est l'organe de l'opinion républicaine.

*Le Journal de Namur* est l'organe de l'opinion monarchique constitutionnelle et démocratique" (1).

---

(1) *Le Journal de Namur et de la Province*, 27 janvier 1849, p. 1, col. 1 et 2.

L'organe de la faction modérée se défendait avec énergie d'être à la solde du ministère libéral comme le clamait du ton méprisant dont elle révélerait une tare, la feuille radicale.

„Nous représentons notre opinion, disait-il, celle du public libéral modéré, de ce public que *l'Eclaireur* représentait si peu... Notre position est franche et nette, Depuis que nous avons vu le jour, nous n'avons cessé de nous montrer également éloignés des deux extrêmes, de ceux qui veulent tout bouleverser, tout changer au risque de tout laisser choir. Nous ne voulons pas plus des Ledru-Rollin qui courent à la ruine sociale, que des Guizot qui périssent sur place, faute de savoir agir et progresser.

...Nous ne pouvons tolérer qu'on nous présente comme organe d'une scission. Fidèles à notre programme, nous ne sommes inféodés à aucun ministère. Quand il nous est arrivé d'être en désaccord avec les actes du gouvernement, nous l'avons exprimé sans autres ménagements que ceux qu'exige le savoir vivre et le respect dû aux dépositaires du pouvoir dans un état policé. De même, notre approbation en d'autres cas, n'a été fondée que sur la libre conformité de notre opinion et sur l'observation impartiale des faits "(1).

Accusé de cléricisme par *l'Eclaireur*, le *Journal de Namur* explicitait ainsi sa position à l'égard de l'Eglise et du clergé.

„Il y a des gens qui éprouvent le besoin de haïr furieusement quelque chose, remarquait-il. Parmi eux, nous voyons figurer ces sectateurs atardés d'un scepticisme aujourd'hui bien passé de mode, ces hommes qui n'osant nier absolument la divinité, ni se déclarer ouvertement ses ennemis, se font les ennemis jurés de ses ministres. La vue d'un surpli les exaspère, ils ne rêvent que fanatisme, inquisition en plein XIXe siècle. Visionnaires de trois cents ans, ils font consister toute la politique, tout le libéralisme dans leur haines particulières et ne voyent pas que le fanatisme le plus aveugle, le plus rétrospectif, le plus étroit et le plus dangereux c'est celui qui les inspire.

Dieu nous garde de suivre de pareilles traces. Adversaires de toutes les usurpations, nous l'avons dit, nous n'admettons pas plus celles du clergé que celles des partis violents et des sectes subversives. Nous n'oublions pas qu'il y a eu de tous temps des ministres de la religion animés de mauvais sentiments qui sont sortis des limites du sanctuaire pour se mêler aux ambitions et aux intrigues mondaines. Ils ont fait beaucoup de mal à la société qu'ils devaient édifier, à la religion qu'ils devaient faire respecter.

---

(1) *Le Journal de Namur et de la Province*, 30 mars 1849, p. 1, col. 1, 2, et 3.

... Nous blâmons de tels excès et nous combattons avec fermeté quiconque serait tenté de les imiter. Mais nous savons aussi distinguer le libéralisme de l'église qui éclate dans des actes de bienfaisance que ceux qui les critiquent n'ont pas encore songé à surpasser" (1).

*L'Ami de l'Ordre* ayant préconisé le vote au chef-lieu de canton, le *Journal* se déclare adversaire d'une nouvelle réforme électorale et réprouve d'ailleurs le principe du remboursement des frais de voyage aux électeurs du dehors, car, dit-il, tout électeur qui subordonne l'exercice de son droit et de son devoir à une telle condition se rend coupable de forfaiture. „On fait son devoir ou l'on s'abstient, et mieux vaut s'abstenir que faire mal”.

Le vote au chef-lieu de canton, en fait, permettrait une surveillance plus étroite du troupeau esclave des électeurs campagnards de la part de leur pasteur et de leur clérical seigneur.

„Nous ne prétendons pas conclut la feuille libérale, qu'on doive rendre immuable le régime maintenant en vigueur.

Nous dirons seulement que ce régime qui vient de subir de graves modifications ne peut être remanié sans cesse, qu'il a donné tour à tour des résultats favorables aux divers partis ce qui prouve qu'il ouvre une voie suffisante à l'expression de l'opinion publique.

Il est certainement curieux de voir ces vellétés de bouleversement émaner d'un parti qui prétend être conservateur par excellence. Cela aurait droit d'étonner si l'on ne savait qu'au fond il n'a jamais voulu et ne voudra jamais conserver qu'une seule chose son empire absolu sur les hommes et leurs affaires" (2).

„Nous ne nions pas les inconvénients signalés par *l'Ami de l'Ordre*, éloignement de certains électeurs, frais de déplacement, absence d'un grand nombre de votants en cas de ballottage et inégalité qui en résulte en faveur des électeurs du chef-lieu, faisait encore remarquer l'organe libéral.

Mais, ils tiennent principalement au défaut de conscience et de dévouement de certains électeurs... La réforme proposée ne serait qu'une simple atténuation des inconvénients dont on se plaint" (3).

C'est là pure tactique de la part des cléricaux, pensait le *Journal de Namur*.

„Le parti théocratique a pensé qu'il serait habile de prendre contre sa coutume une teinte de démocratie pour concurrencer le libéralisme.

---

(1) *Le Journal de Namur et de la Province*, 18 mars 1849, p. 1, col. 1, 2, et 3.

(2) *Le Journal de Namur et de la Province*, 18 août 1849, p. 1, col. 1 et 2.

(3) *Le Journal de Namur et de la Province*, 22 août 1849, p. 1, col. 1 et 2.

Pour prouver que le parti théocratique ne cherche qu'un expédient et non une réforme sérieuse, nous rétablirons le principe. Or ce principe, c'est le vote à la commune. Nous ajouterons même que c'est le vote universel.

Mais comme avant tout, la société a pour devoir de sauvegarder la civilisation et d'assurer la prédominance de sa portion intelligente sur sa portion brute, il ne peut être question de traduire ce principe en expérience que dans un temps éloigné alors qu'une instruction complète aura pénétré dans les masses et y aura fait prévaloir cet amour de l'ordre, ce sentiment juste, cette pratique éclairée de la politique utile fondée sur le principe d'autorité.

Jusque là, le régime électoral restrictif est non seulement une convenance, mais aussi une nécessité et un droit dont la société doit se montrer jalouse dans un intérêt de conservation et de progrès qui n'a de plus grand ennemi à craindre que l'anarchie électorale".

*Le Journal de Namur* applaudit à l'instruction du peuple, mais celle-ci doit avoir des bases saines et morales.

„Ce qui est important par dessus tout, précise l'organe bleu, c'est de moraliser le peuple en l'instruisant, c'est de lui apprendre à être impartial dans ses jugements et équitables dans ses sentiments envers l'autorité.

En un mot, nous croyons qu'il faut lui donner non seulement l'aliment de l'esprit, mais encore un bon esprit. Or, le bon esprit se puise dans les bons livres et non pas dans les gazettes rouges, dans les romans licencieux de M. Eugène Sue et de M. Alexandre Dumas.

Le bon esprit consiste à ne pas prêter aux supérieurs l'odieux de tous les vices, en attribuant toutes les vertus aux inférieurs. Le vice et la vertu sont de tous les rangs, de tous les états, personne n'en a le monopole parce que chacun a sa part de la fragilité humaine.

C'est là ce qu'il faut équitablement faire connaître au peuple au lieu de lui inspirer à priori la haine des grands ou l'envie contre les riches, comme le font chaque jour les quêteurs de popularité.

Dans les gouvernements les plus décriés, on peut toujours trouver quelque chose pour le bien public.

Ayons le courage de reconnaître ce bien, si nous voulons avoir le droit de flétrir le mal..." (1).

Les joutes quotidiennes entre *l'Eclaireur* et le *Journal de Namur* prenaient fin, cependant en période électorale, au grand dépit de *l'Ami de l'Ordre* dont la tâche eut été singulièrement facilitée, si les deux feuilles libérales se fussent refusées à la conclusion d'une trêve.

---

(1) *Le Journal de Namur et de la Province*, 29 mars 1851, p. 1, col. 1.

Le *Journal de Namur* avait soin, pourtant, à l'occasion de l'élection communale du 15 janvier 1850, de mettre l'accent sur la modération des candidats de l'opinion libérale et ne pouvait s'empêcher de lancer à l'adresse du frère ennemi d'hier, une critique évidente pour tous :

„Les attaques personnelles, proclamait-il, ne sont ni dans nos goûts ni dans nos principes et nous ajouterons qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles. Nous voulons bien suivre la discipline mais non les mauvais exemples" (1).

Les élections heureusement terminées pour le clan libéral, la feuille modérée reprenait les distances, mais avait à se laver de l'accusation du crime d'apostasie dont l'accablait l'*Ami de l'Ordre*.

„Que signifie tout ce bruit? Est-ce qu'on nous aurait pris pour des convertis prêts à rendre témoignage pour la foi du despotisme clérical?

Nous ne sachons pas que nous ayons donné sujet de concevoir de nous de si grandes espérances. Nous sommes, Dieu merci!, purs de tout pacte avec la droite comme avec l'extrême gauche.

Nous sommes du libéralisme modéré, raisonnable, religieux sans fanatisme, démocrate sans alliage démagogique, aussi raisonnable que l'imperfection humaine permet de l'être et cherchant à faire prévaloir un peu de raison partout où nous voyons qu'elle manque" (2).

„Chaque fois que l'association nous proposera des candidats que les libéraux puissent accepter, nous les appuierons en nous isolant de toute considération étrangère au but principal qui est d'empêcher le parti rétrograde de reprendre, comme on dit, le haut du pavé. Si l'*Eclaireur* était moins absorbé par son irritabile amour-propre, il méditerait sur ce que nous lui disons et c'en serait assez pour lui faire comprendre qu'il entend fort mal l'abnégation politique et ne sait pas rendre justice à la modération de ses contradicteurs.

...Pendant fort longtemps, l'*Eclaireur* nous a accusés d'être en coalition avec le parti de l'*Ami de l'Ordre*, celui ci nous a accusés à son tour d'avoir pactisé avec l'*Eclaireur*. Les deux accusations se valent. Il en sort une vérité incontestable, c'est que nous agissons selon l'occurrence et le devoir d'un patriotisme au-dessus de l'esprit de parti. Cela nous donne le droit d'en appeler, pour apprécier notre conduite à d'autres juges que l'*Eclaireur* et l'*Ami de l'Ordre*" (3).

Lors des élections législatives du 11 juin 1850, le *Journal de Namur* tendit à nouveau la main à ses frères en libéralisme, pour reprendre, le temps électoral écoulé, la polémique habituelle.

---

(1) *Le Journal de Namur et de la Province*, 9 janvier 1850, p. 1, col. 1.

(2) *Le Journal de Namur et de la Province*, 24 janvier 1850, p. 1, col. 1.

(3) *Le Journal de Namur et de la Province*, 26 janvier 1850, p. 1, col. 1 et 2.

En mai 1851, il fallut élire un conseiller provincial. Cette fois, le *Journal de Namur* se désolidarisa de la candidature présentée par l'association libérale et défendue par *l'Eclaireur*, pour recommander aux suffrages des électeurs le candidat que patronait aussi la *Revue de Namur*.

Le 26 juin 1851 l'avocat Wautlet, propriétaire du *Journal de Namur*, annonçait aux lecteurs, la cessation de l'organe du libéralisme modéré, donnant pour motif unique son désir de se retirer de la vie publique.

Quoi qu'il en soit, remarquons pourtant, que la fin du *Journal de Namur* coïncida avec le départ du gouverneur Pirson, appelé à d'autres fonctions. Et, sans doute est-ce là une des raisons sinon la raison essentielle de la fin d'un journal qui durant sa brève existence ne s'était jamais départi en ses termes d'une modération assez rare ni d'une certaine élégance en sa polémique.

### La Sentinelle de Namur.

(8 avril 1854 — 1858 ?)  
bi-hebdomadaire puis tri-hebdomadaire

„Le fond de ce journal sera sérieux, néanmoins nous serons gais de temps en temps. Nous défendrons l'instruction, les arts, les sciences, le commerce, l'industrie, le droit commun... Nous combattrons le despotisme. En bon citoyen, nous prêcherons l'obéissance aux lois mais nous indiquerons celles qui sont à changer ou à anéantir pour être erronées ou oppressives, telles que plusieurs sur les finances, sur la milice, sur la bière etc...entr' autres la contribution dite personnelle.

Nous soutiendrons notre élu et bon roi démoc-constitutionnel, mais nous aurons le courage d'avertir les ministres de leurs erreurs, croyant ainsi rendre service au gouvernement en l'empêchant de mécontenter le peuple, pour ne laisser aucun prétexte ou aucune raison aux révolutions que nous voulons éviter.

Ennemi du fanatisme, du mensonge, des simagrées et de la cupidité, nous serons amis sincères de la vraie religion si belle si douce, et si consolante et nous la défendrons non seulement contre les méchants mais aussi contre ceux qui la prostituent en voulant s'en servir ou s'en servant comme d'un instrument de domination d'une manière mondaine et pour la richesse tandis que son *royaume n'est pas de ce monde*. Mais il veut qu'on chasse les marchands du temple.

Enfants de la liberté chérie, aucun dans la fondation de ce journal n'est homme en place ni lié à aucune coterie. Nous ne voulons connaître que l'égalité devant la loi et qu'un soleil luisant pour tout le monde *cuique suum*.

Nous combattons les privilèges, les sinécures et les passe droits. Nous prouverons que le peuple qui paie de son argent, de ses sueurs et de sa personne a droit de manger de la viande quoiqu'en ait dit à la chambre un député rétrograde.

Des mesures sont prises pour que nous ne tombions pas en quenouille, ce qui n'empêchera pas des actionnaires nouveaux de s'adjoindre à nous pour corroborer notre entreprise en donnant des articles sous leur responsabilité.

Nous ne craignons pas le choc des opinions qui fait jaillir la lumière. Nous préférons paraître peu ou ne pas paraître du tout que de céder à l'intrigue.

La *Sentinelle* meurt et ne se rend pas" (1).

Ce valeureux programme qu'énonçait, avec superbe la nouvelle feuille en son premier numéro, fut accueilli par les confrères namurois ses aînés, avec un immense éclat de rire. En fait, dès sa naissance, la *Sentinelle* s'en prit allégrement à tout le monde, étrillant, avec une égale ardeur *l'Ami de l'Ordre*, *l'Eclaireur*, et la *Revue de Namur*, critiquant vigoureusement les hommes politiques, ministres ou députés, qu'ils fussent libéraux ou catholiques. Nul en un mot ne trouvait grâce devant ses yeux tout neufs si ce n'est... la *Sentinelle*.

Journal peu sérieux, surtout en ses débuts où il s'efforçait de retenir l'attention en se délectant aux ragots locaux, et tentait d'assurer son existence en égratignant pour les discréditer les journaux namurois, la *Sentinelle* n'eut jamais une audience très grande.

Peu à peu, cependant, délaissant sa présentation première, bien faite pour aguicher le lecteur, elle prit les allures des autres feuilles, donnant notamment les nouvelles étrangères à la „Une”.

Bien qu'elle se prétendit amie de la religion, la *Sentinelle* était anticléricale en vérité et toujours, elle soutint les candidats libéraux dans les luttes électorales.

---

(1) *La Sentinelle de Namur*, 8 avril 1854, p. 1, col. 1 et 2.

## L'Organe de Namur et de la Province.

(31 mars 1860 — 30 avril 1876)  
quotidien

Dès sa naissance, en mars 1860, *l'Organe de Namur*, journal de Lucien Namèche, et moniteur de l'association libérale, inaugura une polémique „moralement inadmissible”, non point tant à l'égard de *l'Ami de l'Ordre* et des cléricaux qu'à l'endroit des libéraux plus modérés qui ne partageaient point sa manière de voir. Mais ce fut, avant tout, contre la personne de Xavier Lelièvre que s'acharna le dit *Organe*.

En son premier numéro, la nouvelle feuille libérale expliquait les raisons de sa venue au jour, préluant à sa campagne de dénigrement et exposait longuement son programme.

„Depuis longtemps, les partisans de l'opinion libérale proclamaient la nécessité de la création d'un nouveau journal quotidien au chef-lieu de la province de Namur.

Les hommes convaincus qui se préoccupent à juste titre des intérêts et des destinées du libéralisme, ont suivi avec regret et amertume les phases diverses, glorieuses pourtant dans un passé éloigné, du journal quotidien (1) qui jusqu'à ce jour a défendu les intérêts du libéralisme.

Ce journal, propriété d'un industriel, tantôt organe exclusif d'une association, tantôt vendu à une société gazière, tantôt veuf de direction et de rédaction, est actuellement au service de rancunes politiques, nées à la suite de mécomptes électoraux.

La cause libérale n'a donc qu'un avocat (2) douteux, soumis à des fluctuations auxquelles les principes sont étrangers, sur la fidélité et la fermeté duquel personne n'oserait compter et qui vient de se conférer récemment un brevet de transfuge en désapprouvant, seul entre tous les journaux libéraux de Belgique, le retrait de la Convention d'Anvers, votée par le Conseil communal de Namur.

D'autre part, *La Revue de Namur*, en raison de la publicité intermittente, ne suffit pas pour satisfaire la juste avidité du public qui veut être instruit promptement et presque sur l'heure, des événements contemporains.

*L'Organe de Namur* vient donc de combler cette lacune dans la presse libérale de la localité. La faveur marquée qui a accueilli la nouvelle de cette publication suffirait à la démontrer surabondamment. Le nombre des adhésions a dépassé nos espérances.

---

(1) *L'Eclaireur*.

(2) Xavier Lelièvre.

*L'Organe de Namur* n'est pas le journal d'une individualité. Il est l'oeuvre collective d'une société de libéraux indépendants par leurs caractères, par leurs convictions et par leur fortune.

Son existence matérielle est assurée, à l'abri de toute mauvaise chance spéculative, dégagée de tout souci étranger au but moral et politique à atteindre, puisque l'on n'est pas à la merci et sous le contrôle d'un éditeur propriétaire.

Nous déploierons un zèle et un dévouement infatigables dans la défense des principes du libéralisme constitutionnel.

Ces principes ne sont plus à définir, puisqu'ils ont été codifiés dans la Charte libérale de 1846, qui pourtant n'est pas le dernier mot des progrès contenus en germe dans notre pacte fondamental. Nous serons avant tout de notre siècle. Nous favoriserons toutes les mesures qui tendent à répandre l'instruction, à améliorer les conditions du travail et à augmenter le bien-être des masses. Nous revendiquerons l'indépendance absolue du pouvoir civil. C'est assez dire que nous résisterons à tout empiètement sur le terrain de l'enseignement et de la charité, qui serait tenté au préjudice des pouvoirs publics. Nous serons partisans de la réforme électorale et notamment du vote par liste alphabétique.

Nous serons, en outre, d'ardents défenseurs de la liberté de la presse, de la liberté de conscience et du droit d'association.

Nous accomplirons notre tâche avec un désintéressement qui ne sera pas contesté, car les écrivains de *l'Organe* ont fait leur preuve dans la presse namuroise. Ils ne se feront jamais un marchepied du journalisme pour arriver à des fonctions gouvernementales.

Notre attitude vis à vis du ministère libéral sera bienveillante et loyale. En effet, il représente au pouvoir l'opinion à la défense de laquelle nous nous consacrons et quelles que soient nos dissidences possibles sur certaines questions politiques ou administratives, nous reconnaitrons toujours volontiers que le ministère compte dans son sein des hommes éminents qui ont rendu les services les plus signalés à la cause libérale et au pays. Nous examinerons donc ses actes impartialement, avec une entière indépendance d'aillures nous gardant de ce ministérialisme obséquieux et servile qui perd les hommes d'Etat et compromet la cause libérale. Nous nous réservons de blâmer les fautes, les complaisances envers nos adversaires, les faiblesses que nous estimerions contraire à l'intérêt public.

La naissance de *l'Organe* coïncide avec la présentation aux Chambres législatives d'une des plus importantes réformes que notre siècle aura consacrées : l'abolition des octrois.

Notre adhésion au principe de ce projet, susceptible d'améliorations, sera d'autant plus énergique que les feuilles cléricales s'inspirant exclusivement de l'esprit de parti, cherchent à égarer les populations rurales et à empêcher le triomphe de cette réforme.

Les questions commerciales et industrielles seront traitées avec l'importance qu'elles comportent. Nous nous déclarons contre le système suranné de la protection qui n'a pour soutiens que quelques intéressés.

Spécialement et en ce qui concerne une des branches principales de la prospérité de notre province, l'industrie minière, nous soutiendrons le maintien de la loi de 1856 sur la libre exposition des minerais oligistes; comme complément du principe, nous demanderons que cette mesure libérale soit étendue aux minerais hydratés.

L'agriculture a droit à toutes nos sympathies. Nous accueillerons volontiers toutes les communications qui nous seront faites dans l'intérêt de cette branche importante de la richesse publique.

Nous veillerons particulièrement à ce que la cote des mercuriales soit renseignée exactement et avec promptitude.

La partie littéraire ne sera pas négligée. Le choix des feuilletons sera fait avec discernement et scrupule dans les oeuvres des meilleurs écrivains. Des chroniques rendront compte du mouvement des arts dans notre province.

Nous sommes trop jaloux des franchises communales et du progrès matériel et moral, pour ne pas nous occuper activement des affaires de la commune qui depuis l'avènement du libéralisme a notablement prospéré. L'agrandissement de la station et la démolition du cordon de fortifications de Namur répondent aux vœux de tous les habitants. La réalisation de ces projets serait facilitée par la suppression du rayon de l'octroi. La création d'un entrepôt, si vivement réclamé par le commerce, serait le corollaire de ces mesures..." (1).

Emanation indirecte de l'Association libérale, l'*Organe de Namur* défendait son programme et ses doctrines.

L'initiative de la discussion des principes libéraux était réservée au rédacteur en chef de l'*Organe* qui était nommé par l'assemblée générale des actionnaires et assumait la responsabilité de la ligne politique suivie par le journal. Nul n'avait le droit d'intervenir dans la rédaction, contre le gré du rédacteur en chef, et en cas de dissentiment avec le comité de rédaction qui avait droit de conseil, et de remontrances, le rédacteur en chef pouvait en appeler à la décision de l'assemblée générale (2).

Adolphe Stapleaux, qui avait un temps rédigé l'*Eclaireur* et la *Revue de Namur* dirigea l'*Organe* depuis sa création jusqu'en septembre 1868. Il fut remplacé par Ernould son collaborateur, un capitaine pensionné qui en 1872 fonda la *Belgique militaire*. Après le départ d'Ernould, la rédaction fut confiée à Herman Van Duyse d'abord, à Ferdinand Génissieu ensuite.

---

(1) *L'Organe de Namur*, 2 avril 1860, p. 1, col. 1.

(2) *L'Organe de Namur*, 2 septembre 1868, p. 2, col. 1.

Lucien Namèche, par ailleurs, prit une part active à la rédaction de *l'Organe* depuis la création du journal sous ses auspices jusqu'à ce que la maladie l'eut contraint au repos en 1873.

Se donnant pour progressif, *l'Organe* lançait quotidiennement des traits empoisonnés contre Lelièvre „partisan de la convention d'Anvers" et à l'adresse aussi de „la vieille crécelle" de *l'Eclaireur*, son organe, „cet hermaphrodite", „moniteur d'une infime colonie d'invalides de la pensée, blessés à mort dans les grandes batailles de l'intelligence, qui se déshonorait dans sa coalition adultérine avec *l'Ami de l'Ordre*" (1).

„Quant à nous, disait *l'Organe*, nous soutenons avec toutes les ardeurs d'une conviction inébranlable les principes du libéralisme progressif qui est celui de *l'Association libérale*" (2).

„Le vrai, le seul libéralisme essentiellement démocratique consiste dans la pratique large, sincère d'une politique de liberté et d'émancipation intellectuelle. Il doit, sous peine de forfaire à sa noble mission et par cela même, dégénérer en une farce indigne, être fécond en idées généreuses, en améliorations de toute espèce.

Il faut, avant tout, que par l'action puissante du libéralisme, le peuple belge soit élevé à la hauteur de nos grandes institutions qui ont été trop souvent exploitées, soit au bénéfice de la caste sacerdotale, soit au profit de quelques habiles. Pour obvier à ces supercheries, il est urgent de faire rayonner une instruction salutaire dans toutes les couches de la société. Il faut aussi que le travail soit justement rémunéré, honoré, alors seulement, la mendicité disparaîtra de nos cités et de nos campagnes. En dehors de l'application de ces principes, il n'y a en politique que deux systèmes possibles, celui des cléricaux et celui des jongleurs et des charlatans..."

„Pour nous qui avons vu avec peine, avec douleur, le ministère tomber dans une espèce de torpeur, moins d'un an après la grande journée du 10 décembre 1857, nous n'hésitons pas à lui prêter notre concours désintéressé maintenant que retrempé dans le courant de l'opinion publique, il a formulé un programme qui nous fait entrevoir la réalisation de plusieurs de nos chères espérances"(3).

*L'Organe*, en somme, mettait encore à attaquer *l'Ami de l'Ordre* moins de hargne et de mépris qu'à vilipender Lelièvre et son journal. Et il n'était pas tendre cependant, à l'égard des cléricaux rétrogrades", amis et représentants des Jésuites exécrés.

---

(1) *L'Organe de Namur*, 17 et 19 janvier 1862, p. 2, col. 3.

(2) *L'Organe de Namur*, 19 janvier 1862 p. 2, col. 3.

(3) *L'Organe de Namur*, 31 janvier 1862, p. 2, col. 1 et 2.

L'année 1863 marqua le rapprochement de toutes les nuances du libéralisme. Pour permettre la rentrée de Lelièvre et de la minorité modérée dans son sein, l'association namuroise consentit à supprimer de son programme les articles ayant trait à la révision des lois sur l'enseignement public. Ainsi restreint, le programme du libéralisme namurois, en outre des principes proclamés par le Congrès de 1846, réclamait le retrait des lois réactionnaires, la sécularisation des cimetières, la révision des lois sur les fabriques d'églises et les bourses d'étude, le vote par liste alphabétique.

Lelièvre y souscrivit pleinement, promettant à l'opinion libérale un appui loyal, tandis que Lucien Namèche déclarait quant à lui, ne point vouloir renoncer à discuter un jour ces réformes, que pour un temps l'on abandonnait. Restriction qui laissait présager des discordes nouvelles.

Sans doute, la réunion du Congrès de Malines n'était-elle point totalement étrangère à cet effort de conciliation, l'*Organe* ne pouvant s'empêcher d'ailleurs de laisser paraître sa mauvaise humeur et son dépit à ce propos.

„... Il y a vingt ans, lors de l'organisation du parti libéral et notamment lors de la réunion du congrès de 1846, la presse dite catholique n'avait pas assez d'anathèmes ni de malédictions pour flétrir nos essais d'associations politiques que l'on représentait comme des machines de guerre entièrement incompatibles avec toute espèce de gouvernement. L'on ne cessait de menacer le pays de la résurrection des jacobins. Depuis cette époque, l'esprit public s'est considérablement développé. Ce que l'on croyait essentiellement anarchique était un des mille moyens dont le progrès se sert pour se frayer une route plus sûre au milieu des obstacles. Les catholiques ont à leur tour, usé et trop souvent abusé de toutes les formes d'associations.

Nulle part, ils n'ont osé se donner pour ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire, pour des cléricaux et des réactionnaires.

De progrès en progrès, ils en sont venus jusqu'à l'imitation de notre congrès. Il va de soi que toutes ces évolutions s'accomplissent sous le masque de la liberté. Liberté de la charité, liberté de la chaire, liberté d'enseignement, liberté de la commune, ce sont les mots qu'ils affectionnent particulièrement pour arriver à l'étouffement de toutes les libertés sous l'omnipotence de l'église catholique.

Cependant, à en croire nos adversaires, l'assemblée de Malines ne devait rien avoir de politique, la religion seule ferait l'objet des délibérations de ces enfants soumis de l'Eglise qui n'ont en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes. A cet égard, nous ne nous sommes jamais fait la moindre illusion. Dès le principe, nous avons soutenu que le congrès catholique ne serait et ne pouvait être que politique. Les intérêts de la religion n'ont grâce à Dieu nul besoin d'être défendu en Belgique, où

personne ne songe à les attaquer et où les catholiques jouissent d'une liberté qu'ils n'ont jamais rencontrée sous aucun gouvernement. Tous les discours prononcés, toutes les décisions prises ont un parfum politique qu'il serait puéril de vouloir nier.

L'organisation de la presse catholique, l'art chrétien la charité privée ont fourni aux orateurs du congrès de Malines les plus belles incursions sur le domaine politique, ce qui n'empêchera pas ces messieurs de redire à qui voudra le croire qu'ils ne s'occupent que des affaires religieuses" (1).

„Depuis quelques temps surtout, le parti soi-disant conservateur a émis les prétentions les plus excessives, que le congrès de Malines n'a pas hésité à inscrire dans son programme. En présence des dangers sérieux qui menacent nos institutions, les libéraux de toutes les nuances ont compris de plus en plus la nécessité de s'unir étroitement pour combattre des adversaires qui ont pour but avoué de reconstruire l'ancienne société et de comprimer l'essor du progrès. Il s'agit de savoir si les conquêtes de la civilisation moderne nous sont conservées, si nous continuerons à marcher dans la voie des améliorations morales et matérielles ou si la Belgique est destinée à subir de nouveau les abus de l'ancien régime.

Sur ce terrain, il n'y a qu'une voix entre les libéraux. Nous serons heureux d'être leur organe pour résister à un parti qui ne dissimule même plus les énormités qu'il entend réaliser" (2).

En janvier 1864, Roger de Behr, l'un des représentants namurois catholiques, transfuge du libéralisme d'ailleurs, s'étant prononcé en faveur du suffrage universel, *l'Organe*, tout en déniait la sincérité de l'adversaire, se déclara, lui aussi, partisan du suffrage le plus étendu mais souhaitait préalablement à cette réforme, l'instruction des masses :

„... Pourquoi ces élans de tendresse pour les masses. Parce qu'elles sont ignorantes et que M. Royer de Behr espère que le parti catholique les dirigera *ad majorem dei gloriam*. Nous voulons aussi le suffrage universel mais, à nos yeux, il est une question préalable, c'est l'instruction des masses, du peuple, c'est la multiplication des écoles et l'enseignement obligatoire. Nous voulons que notre patrie soit éclairée pour qu'elle puisse juger avec discernement les actes politiques qu'elle devra poser..." (3).

Oublieux un instant de ses récents griefs, *l'Organe* soutenait alors celui que moins d'un an auparavant il donnait pour mort,

---

(1) *L'Organe de Namur*, 22 août 1863, p. 3, col. 2.

(2) *L'Organe de Namur*, 5-6 octobre 1863, p. 2, col. 1.

(3) *L'Organe de Namur*, 20 janvier 1864, p. 1, col. 2.

politiquement et dont il affirmait que rien dans l'avenir ne parviendrait à „galvaniser la triste individualité” (1) : Xavier Lelièvre.

„Le journal des jésuites croit être bien fin en essayant de trouver des nuances entre notre manière de voir et celle de M. Lelièvre qui a dit que l'atmosphère des écoles doit être morale et religieuse. Avons-nous jamais demandé qu'on y enseignât l'anthropophagie ou l'athéisme? La morale est essentiellement religieuse, son enseignement importe infiniment à l'avenir des sociétés. Elle doit occuper une grande place dans l'instruction de la masse. Quant à l'enseignement purement dogmatique, il serait à désirer qu'il fût enseigné à l'église par les ministres des autels. Nous demanderons toujours que les enfants des dissidents ne soient pas soumis à un travail de prosélytisme et qu'il y ait des cours séparés pour l'enseignement dogmatique de chaque religion représentée à l'école.

*L'Ami de l'Ordre* rapporte triomphalement ces paroles de M. Lelièvre :

„C'est le christianisme qui a émancipé la femme. Nous obéissons à ses prescriptions lorsque nous voulons qu'elle devienne la compagne éclairée de l'homme, son conseil intelligent au sein du foyer domestique”.

Cette déclaration que l'on nous oppose, nous sommes prêts à la signer des deux mains. Oui, le christianisme a émancipé la femme, mais vous pharisiens, qui êtes l'antithèse du christianisme vous l'avez rabaisé autant qu'il était en vous; vous avez faussé son intelligence et vous vous en servez aujourd'hui comme d'un instrument pour assouvir vos passions et diviser les familles.

Et M. Lelièvre fait justice de vos erreurs et prononce votre condamnation quand il formule le vœu que la femme devienne, entendez-vous bien, devienne la compagne éclairée de l'homme.

Vous n'avez donc pas suivi les prescriptions du christianisme; intellectuellement la femme est restée esclave en vos mains pendant 18 siècles. Et nous, nous suivons la doctrine du Christ en réclamant pour la femme une juste part des lumières...” (2).

Quelques mois plus tard, à l'occasion de l'élection anticipée du 11 août 1864, *l'Organe de Namur*, défendant les principes du libéralisme nia toute hostilité véritable à l'égard de la religion. Rame-nant le débat sur le terrain purement „temporel et mondain”, il abandonnait au prêtre la direction des fidèles mais revendiquait la conduite des citoyens (3).

---

(1) *L'Organe de Namur*, 31 janvier 1862, p. 2, col. 1 et 2.

(2) *L'Organe de Namur*, 13 février 1864, p. 1, col. 3.

(3) *L'Organe de Namur*, 25 juillet 1864, p. 2, col. 2.

*L'Organe* se plût à démontrer les réalisations de la politique libérale (1), insista, ô combien, sur la „paix intervenue entre Lelièvre et Namèche” et porta ses attaques plus particulièrement contre Royer de Behr, „renégat du drapeau bleu”.

*Organe* et *Eclaireur* firent en cette circonstance trêve à leurs querelles. Avec Lelièvre élu représentant, l'accord demeura parfait pendant quelques trois années.

Impuissante qu'elle était à s'assurer une victoire complète sur un parti qui disposait de moyens de pression bien autrement efficaces, l'Association libérale namuroise mettait tout son espoir d'un avenir plus brillant en des réformes électorales propres à enlever à l'adversaire tout ou partie des avantages qui pour lui, résultaient de son alliance avec l'aristocratie foncière.

Aussi, en décembre 1864, appuyée par *l'Organe*, réclamait-elle, avec le vote par ordre alphabétique et obligatoire, l'emploi du papier électoral et l'exonération des frais inhérents à l'élection (2).

Vivement applaudi par le *Moniteur bleu*, Lelièvre, de son côté, se prononçait, à la Chambre, contre les abus scandaleux qu'engendrait la pratique des repas électoraux et du voiturage et se déclarait partisan d'une indemnité à accorder aux électeurs campagnards ainsi que du vote par ordre alphabétique. Il réclamait aussi, que les centimes additionnels affectés aux dépenses des provinces et des communes fussent comptés pour la formation du cens électoral et que le droit de vote fut subordonné au savoir lire et écrire (3).

Réunie en assemblée générale le 30 janvier 1866, l'association libérale namuroise décida l'adresse à la législature d'une pétition sollicitant, au niveau des élections provinciales et communales, la consécration légale de l'obligation du savoir lire et écrire, la réduction du cens électoral à quinze francs, l'adjonction des capacités, émettant le voeu enfin, qu'à tous les niveaux électoraux, l'on devint électeur à l'âge de 21 ans (4).

*L'Organe* applaudit à cette adresse, félicitant les libéraux namurois d'avoir compris l'inéluctabilité d'une réforme généreuse et large, désirée ardemment d'ailleurs, par l'opinion publique. „Il appartient, en effet, aux associations libérales, sentinelles vigilantes de

---

(1) *L'Organe de Namur*, 31 juillet, 3 août, 9 août 1864.

(2) *L'Organe de Namur*, 5-6 décembre 1864.

(3) *L'Organe de Namur*, 6 juillet 1865, p. 1, col. 1.

(4) *L'Organe de Namur*, 9 février 1866, p. 1, col. 1 et 2.

notre parti, de formuler auprès des assemblées législatives, les vœux légitimes des populations, déclarait le journal libéral, et de faire remarquer que les principes consacrés par l'association étaient ceux-là que lui-même avait émis et recommandés peu de jours auparavant en son numéro du 26 janvier (1).

„La réforme électorale est dans l'air, elle s'impose à tous les esprits qui se préoccupent des intérêts de la chose publique... Sans vouloir ni devancer, ni préjuger les résolutions de l'assemblée, nous croyons qu'il n'est pas sans opportunité d'examiner encore une fois la question dont il s'agit avec toute l'attention qu'elle mérite.

Il y a bien longtemps déjà, que nous avons fait connaître notre opinion et nos vœux en matière de réforme électorale. Nous voudrions préparer toute la nation belge à jouir des droits politiques les plus étendus. Malheureusement, le minimum du cens électoral a été fixé par la constitution et, bien que nous n'approuvions pas cette disposition de détail qui aurait du être rejetée dans la loi organique des élections, nous sommes d'avis qu'il faut la respecter, du moins, quant à présent; le moment ne nous paraît pas venu de procéder à une révision de la Constitution”.

En ce qui concernait les élections provinciales et communales, l'*Organe* réclamait un cens uniforme de quinze francs dans lesquels fussent compris les impôts perçus au profit de la commune et de la province.

„Les communes ne sont en effet que des fractions constituées de l'être collectif et fictif que l'on appelle l'Etat.

L'obligation de savoir lire et écrire, nous l'admettons également bien que nous n'aimions pas, en principe, les mesures restrictives.

Le cens a été établi comme présomption de capacité en même temps que comme garantie de l'ordre et de l'indépendance. Aussi, ne croyons nous pas déroger à l'esprit général de notre système politique en demandant l'adjonction des capacités à la liste des censitaires... Par capacités nous entendons tous les citoyens qui exercent une profession pour laquelle il faut être revêtu d'un diplôme de l'autorité publique. Tous les employés des administrations nous paraissent également aptes à exercer les droits électoraux ainsi que les Belges qui jouissent à la charge de l'Etat, de la province et de la commune, d'une pension de 500 francs pour services rendus dans les fonctions publiques. En un mot, nous voulons que toutes les intelligences fussent appelées aux élections. Ce que nous disons des élections communales est parfaitement applicable aux élections provinciales. Nous n'avons jamais compris pourquoi, il faut être âgé de 25 ans pour prendre part aux élections de la province et aux élections pour les Chambres. Nous proposerons donc que l'âge de 21 ans soit fixé pour toutes les opérations électorales.

---

(1) *L'Organe de Namur*, 1 février 1866, p. 1, col. 2 et 3.

Voilà le résumé de nos idées sur la réforme électorale, nous n'épargnerons rien pour y rallier le plus grand nombre de nos coréligionnaires politiques" (1).

Le 22 février suivant, examinant le projet de réforme électorale présenté par le ministère, *l'Organe* disait sa satisfaction de l'adoption de l'âge de 21 ans à tous les degrés, „première conquête vraiment libérale”, approuvait aussi, la disposition permettant de compter au mari les contributions de la femme, même non commune en biens, mais rejetait l'adjonction des capacités telle que la proposait le gouvernement.

„Ce n'est pas tout d'avoir suivi un cours d'enseignement moyen de trois années, il faudrait encore qu'on l'eut fait avec fruit. Qu'importe au pays que l'on ait usé sur les bancs de l'école plus ou moins de culottes; ce qu'il faut au corps électoral pour faire des choix intelligents, ce sont des membres réellement instruits.

Il n'y a que le diplôme délivré par un jury en vertu de la loi qui puisse raisonnablement servir de témoignage irrécusable en cette matière. Que l'on établisse donc, au préalable, des examens de sortie pour les élèves qui se retirent de l'enseignement moyen après avoir suivi un cours de trois années.

Nous admettrions volontiers la moitié du cens électoral pour celui qui aurait satisfait à cette prescription et qui n'occuperait ni un emploi privé ni un emploi public.

... Il eut été infiniment plus sage, plus rationnel de prendre dans les capacités tous les diplômés ainsi que l'Association libérale de Namur le demande à la législature" (2).

En janvier 1867, de violentes discussions éclatèrent au sein du conseil communal opposant Lelièvre et Pépin à Lucien Namèche.

L'enjeu de cette lutte était, en fait, la place de bourgmestre de la ville qui finalement échut à Xavier Lelièvre, lui attirant l'immédiate et irréductible animosité de la majorité des libéraux namurois qu'entraînait à sa suite *l'Organe de Namur*.

Le *Moniteur bleu* accusa aussitôt Lelièvre de spéculations hostiles à l'endroit de certains libéraux et de compromission avec le parti noir.

Méconnaissant les services réels rendus au libéralisme par Xavier Lelièvre, lui décernant un soudain brevet d'incapacité et de malhonnêteté politique, l'accusant de ne soigner que ses intérêts familiaux et personnels, *l'Organe* se livra à des attaques outrancières,

---

(1) *L'Organe de Namur*, 26 janvier 1866, p. 2, col. 1 et 2.

(2) *L'Organe de Namur*, 22 février 1866, p. 1, col. 2 et 3.

injustes souvent contre le député namurois et son journal *Le Libéral*, organe d'un libéralisme indépendant et modéré. La lutte dura six ans, âpre, violente, démesurée.

Soutenant que le dialogue avec Lelièvre et *le Libéral* était impossible, *l'Organe* prétendit se renfermer dans la défense des principes politiques qu'il entendait faire prévaloir dans le gouvernement de la Belgique.

„Nous inspirant des idées de 1846, déclarait-il, en son numéro du 2 octobre 1867, nous demandons que toutes les consciences soient libres et indépendantes dans l'Etat souverain, en tout ce qui concerne les choses civiles et politiques. En conséquence, nous aspirons à la sécularisation complète de l'enseignement public ; la science à l'école, le dogme à l'église.

La sécularisation des cimetières, la réglementation du temporel des cultes, de manière que les communes ne soient plus victimes à l'avenir du gaspillage des fabriques d'églises, sont autant de mesures que nous appuyerons. Le serment judiciaire, avec invocation à la divinité, doit être supprimé. En matière électorale, il faut attendre l'effet de la dernière réforme, avant de pouvoir juger sagement la situation.

Pour les classes travailleuses, nous réclamons de l'instruction, du travail et comme conséquence, des habitations saines et bien aménagées.

En économie politique, laissez faire, laissez passer, autant que ces principes puissent être appliqués dans le milieu où nous sommes.

Les intérêts communaux trouveront en nous des défenseurs infatigables et désintéressés. Nous combattons énergiquement tous les hommes qui feront obstacle à la réalisation de ces idées" (1).

Le 2 décembre, *L'Organe* répétait son programme, prétexte à une longue et sévère critique de l'attitude de Xavier Lelièvre.

Désorganisés par la perte de leur chef de file, les libéraux namurois décidèrent l'abstention. Lelièvre se présenta en dehors de l'association libérale et fut adopté dès lors, par les catholiques comme quatrième candidat. Et *l'Organe de Namur*, quoiqu'il n'y eut point de lutte, polémique violemment contre cette candidature.

L'élection communale de 1869, opposa Lelièvre et *le Libéral* d'une part, à Lucien Namèche et son *Organe de Namur* d'autre part. La lutte se fit sur le terrain financier essentiellement, et accessoirement sur le terrain personnel. La liste Lelièvre triompha. Et au premier janvier suivant, *l'Organe de Namur* représenta l'opposition au Conseil municipal.

En juin 1870, *l'Organe*, rendant compte de la réunion des délégués des associations libérales à Bruxelles, laissait éclater sa satisfaction dans

---

(1) *L'Organe de Namur*, 2 octobre 1867, p. 2, col. 2 et 3; p. 3, col. 1.

la perspective d'un Congrès libéral susceptible de ramener l'union parmi les troupes bleues.

„La réunion des délégués des associations libérales et des décisions importantes qui ont été prises, en quelque sorte par acclamation, marquent le réveil de l'opinion libérale. Ce sont là des faits qui attestent notre virilité et notre intelligence politique. Quant à la crise ministérielle, la réunion exprime simplement et respectueusement que si le roi fait appel au libéralisme, celui-ci ne doit pas hésiter à répondre à la confiance de sa Majesté. Il n'y a rien là que de très régulier et de très constitutionnel.

Mais ce qui prime tout autre chose, et qui sera notre salut dans le présent, comme notre gloire dans l'avenir, c'est la convocation à bref délai, d'un congrès libéral chargé de jeter les bases d'une intime union entre tous les libéraux pour le triomphe de la cause commune.

Ainsi donc, si nos vœux se réalisent, plus de doctrinaires, plus de progressistes, mais des libéraux tous bien résolus de marcher en avant à la réalisation de toutes les idées justes, généreuses et civilisatrices. Plus de prêtres à titre d'autorité, des citoyens libres partout.

Ces aspirations ne sont pas nouvelles pour nous, il y a bien des années que nous prêchons dans le désert et que nous demandons que le libéralisme accentue son programme dans le sens de la séparation de l'État et des Eglises.

Sur un seul point, nos convictions se sont modifiées à l'école de l'expérience, nous croyons aujourd'hui, qu'il faut donner une plus large satisfaction à l'opinion publique concernant la réforme électorale. Les cléricaux demandent le suffrage universel ignorant et servile; nous voulons, nous, le suffrage universel intelligent, moral, indépendant.

Pour la commune et la province nous demanderons pour toute garantie à l'électeur qu'il sache lire et écrire dans la vraie acceptation de l'expression. Nous ne voulons rien préjuger; c'est maintenant aux associations libérales à formuler leurs vœux qui seront certainement l'expression de l'opinion publique" (1).

Et, quelques quinze jours plus tard, l'association libérale namuroise se prononçait en faveur de la révision de l'article 47 de la Constitution, réclamait un enseignement primaire gratuit et obligatoire, demandait une répartition plus équitable des charges de milice, la réduction des impôts indirects, la suppression des taxes qui pesaient sur les articles de consommation courante, la réduction du budget de la guerre et se déclarait partisan de l'absolue séparation de l'État et des Eglises, avec pour corollaires, la sécularisation de l'enseignement public à tous les degrés, l'application générale et uniforme du

---

(1) *L'Organe de Namur*, 27-28 juin 1870, p. 1, col. 1 et 2; p. 2, col. 1 et 2.

principe de la sécularisation des cimetières, la suppression des exemptions en matière de milice pour les ministres des cultes (1).

Mais, l'*Organe de Namur* bientôt se désolait à la constatation de l'infinie division des forces libérales au sujet de la réforme électorale. Tout en avouant que le projet ne répondait pas à son attente, il se refusait à l'abandon du champ de bataille, adjurant ses coréligionnaires politiques de veiller à rendre la réforme la moins funeste possible au parti libéral et au pays tout entier.

„De nouveaux électeurs vont être admis, notre devoir est de les éclairer par la presse, par des meetings ou par des conférences politiques. Nous eussions préféré une large adjonction des capacités de manière à combiner sérieusement le cens avec l'instruction. On ne paraît plus disposé à donner satisfaction à nos vœux. Faut-il pour cela nous retirer de la lutte et abandonner le champ à nos adversaires? Nous ne le croyons pas, et nous estimons qu'il vaut infiniment mieux nous mettre en communication avec les futurs électeurs, afin de les amener à nos vues. Sauf meilleur avis, voilà notre opinion sur la crise actuelle" (2).

„Maintenant que le principe de la réforme électorale est voté et qu'il n'y a plus lieu de se diviser sur cette question, le libéralisme ne ferait-il pas acte de sagesse et de bonne politique en s'appliquant à réunir en un seul faisceau toutes les fractions dont il se compose.

Sommes-nous tellement séparés qu'un programme commun soit désormais impossible? Nous ne le croyons pas. Il faut donc s'entendre afin de tirer le meilleur parti de la situation qui nous est faite. Tous, nous voulons l'indépendance du pouvoir civil, tous, nous voulons la diffusion des lumières et l'amélioration du sort des travailleurs; tous, enfin, nous voulons la gloire et le bonheur de notre patrie. D'accord sur ces points essentiels, pourquoi resterions-nous divisés sur des questions de personne" (3).

En avril 1873, le *Moniteur* de l'association libérale émettait encore quelques idées sur la réforme électorale, précisant notamment, ce qu'il entendait par capacité :

„Alors que des événements tragiques s'accomplissent dans un pays voisin, presque à nos portes il est impossible de captiver les esprits par l'exposition de théories ou de principes, au sujet du meilleur système électoral à suivre par un pays libre, où tous les pouvoirs émanent de la nation. Et cependant, nous sommes à la veille de voir s'engager à la chambre des représentants les débats sur la réforme électorale.

---

(1) *L'Organe de Namur*, 11-12 juillet 1870, p. 2, col. 2. Ce programme destiné à être présenté à la réunion des libéraux à Bruxelles, le 13 juillet, fut voté à l'unanimité par l'assemblée générale de l'association libérale.

(2) *L'Organe de Namur*, 4 mai 1871, p. 2, col. 2.

(3) *L'Organe de Namur*, 7 mai 1871, p. 2, col. 1.

Malgré l'indifférence du public pour nos affaires intérieures, nous nous proposons de dire encore une fois, en quelques mots, notre opinion sur la question à l'ordre du jour.

Nous voulons le suffrage éclairé et conféré au plus grand nombre possible de citoyens. Dans ces conditions, seulement, le vote peut-être indépendant, moral, intelligent et avantageux au pays.

Les cléricaux qui ont conçu le projet de loi soumis aux délibérations de la législature, cherchent à ancrer leur domination sur l'ignorance de la foule, ils ont surtout en vue de battre en brèche l'influence politique de la bourgeoisie des grands centres de population. Nous croyons que la réforme qu'ils proposent ne leur sera pas aussi favorable qu'ils l'espèrent dans les grandes villes, et que dans cette circonstance, ils seront déçus dans leurs prévisions comme ils l'ont été lors de la mise en pratique de la loi sur le fractionnement...

Dans les communes rurales, le clergé est généralement le maître des élections et il sera un peu plus avec le système proposé; cette réforme lui sera également favorable pour les élections provinciales.

Nous libéraux, qui recherchons la justice, et le bonheur du pays plutôt que la prépondérance d'une caste, nous avons des vues moins égoïstes. Tenant compte de ce qui se passe dans les autres pays, voulant donner une légitime satisfaction aux aspirations de l'opinion publique, nous admettons l'extension du droit de suffrage proposé par le ministre, mais à la condition *sine qua non* qu'une large part y soit faite aux capacités.

Nous entendons par capacité les citoyens sachant lire de manière à comprendre la pensée d'autrui et sachant écrire de manière à pouvoir communiquer la leur. Pour constater ce degré d'instruction, un certificat de fréquentation d'école primaire pendant un certain nombre d'années nous paraît insuffisant et illusoire.

Il faut que la capacité effective, actuelle de l'électeur soit constatée au moyen d'un examen électoral que chaque Belge âgé de 21 ans devrait subir pour être investi de ses droits politiques...

Une fois la capacité des citoyens officiellement constatée, on inscrirait sur les listes électorales ceux qui auraient répondu d'une manière satisfaisante et l'on n'exigerait d'eux aucune condition de cens. Pour ne pas donner au nouveau système d'effet rétroactif, ceux qui sont actuellement électeurs en vertu du cens, continueraient à figurer sur les listes électorales.

Admettre à l'électorat les citoyens munis d'un certificat de fréquentation d'école pendant trois ans, c'est le suffrage universel déguisé et nous n'en voulons pas sous quelque forme qu'il se présente. Telles sont les quelques idées informes que nous soumettons à nos confrères de la presse libérale et notamment à *l'Etoile belge*" (1).

*L'Organe de Namur* toujours se défendit de sentiments hostiles envers la religion, mais avouait son souverain mépris du prêtre qui s'abaissait dans l'arène politique. „La maçonnerie, déclarait Lucien

---

(1) *L'Organe de Namur*, 13 avril 1873, p. 2, col. 4 et p. 3, col. 1.

Namèche, n'est pas la négation de la religion et de Dieu, elle veut avant tout la liberté de culte et de religion sans laquelle tout gouvernement dégénère en oppression insupportable" (1).

*L'Organe* cependant, ne laissait nulle occasion de discréditer la religion et ses ministres aux yeux de ses lecteurs, tournant en dérision les cérémonies du culte, et il mettait à ce faire hargne et vigueur.

*L'Organe* se montrait beaucoup plus sectaire d'ailleurs que feu *l'Eclaireur*, son prédécesseur en libéralisme, de l'aveu même de *l'Ami de l'Ordre* qui se plaisait à rendre un posthume hommage à la modération du défunt moniteur des libéraux namurois.

Les nouvelles de politique étrangère prenaient place sous la rubrique dépêches télégraphiques qui réunissait les textes ou des extraits de correspondances reprises aux feuilles bruxelloises, des principales capitales européennes, Berlin, Vienne, Londres, Paris, mais, surtout dans le Bulletin politique qui comportait des commentaires plus ou moins personnels, selon les circonstances, sur les événements ou la tension internationale, une revue des presses étrangères, des renseignements sur l'atmosphère politique et en cas de crise grave ou de conflit menaçant la sécurité européenne un état quotidien des fluctuations des bourses de Paris et de Bruxelles.

En 1867, lors de la crise provoquée par la question du Luxembourg, *l'Organe de Namur* défendit le principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Considérant comme une hérésie le fait de prétendre qu'un pays appartient à un prince, *l'Organe* déclarait : „A cette époque de raisonnements, de lumières, de libertés il est plus exact de dire que le prince appartient à son pays". La feuille libérale namuroise se refusait à admettre l'idée d'une annexion par la force, soit à la France, soit à la Prusse et elle ne voyait point d'autre solution qu'une restitution du Luxembourg à la Belgique, sous la garantie des puissances, suscitant ainsi la contradiction du *Journal de Liège*.

En son numéro du 8 avril *l'Organe* écrivait :

„Au milieu des contestations de ces deux colosses, c'est à peine si les hommes sensés peuvent faire entendre des conseils de sagesse, c'est-à-dire de tranquillité et de paix de l'Europe. Le Luxembourg ne doit être ni à la Prusse ni à la France, mais à lui-même, comme la Belgique, dont il a été séparé violemment par une diplomatie rancunière et soupçonneuse. Cette opinion, toute juste qu'elle est et à cause de sa justice ne

---

(1) *L'Organe de Namur*, 6 décembre 1865, p. 1.

prévaudra pas dans les conseils des grandes puissances qui ne reconnaissent qu'à leur corps défendant la souveraineté des petits états. L'avis que nous donnons est la seule solution rationnelle que l'on puisse donner à ce conflit. En dehors de cela, nous ne voyons que violation de droit traite des blancs et perturbation générale de l'Europe" (1).

Et d'ajouter le 10 avril :

„Certes nous sommes de l'avis que la Prusse n'a plus aucun droit de tenir garnison à Luxembourg mais de là à une cession à la France il y a un abîme. La véritable solution est de rendre le Luxembourg à lui-même. Et si nous avons un conseil à donner à nos anciens frères, à ceux qui nous ont aidés à secouer le joug de Guillaume Ier, nous leur dirions de demander leur réunion à la Belgique et de faire agréer cette combinaison par les grandes puissances signataires du traité du 19 avril 1839... Voilà la seule (hypothèse) qui soit rationnelle, la seule qui découle de la nature des choses. Par cet arrangement on évite une guerre qui devient de plus en plus imminente entre deux grandes puissances et on accorde aux Luxembourgeois la faculté de disposer d'eux-mêmes, ce qui est le droit naturel" (2).

„Une idée que nous avons été les premiers à émettre, disait encore *l'Organe de Namur*, commence à se faire jour dans tous les esprits; la guerre peut être évitée par la neutralisation du Grand Duché, qui pour la paix du monde ne peut être ni à la France ni à la Prusse.

Sous la souveraineté du roi de Hollande, le Luxembourg peut être entraîné dans une politique étrangère et même contraire à ses intérêts. Livré à lui-même nous craignons qu'il n'ait pas assez de constance pour se soutenir au milieu des bourrasques qui peuvent surgir à chaque instant ni assez de ressources pour subvenir aux frais généraux de son administration. Il pourrait d'ailleurs être étouffé commercialement par une guerre des tarifs que lui ferait ses deux puissants voisins.

Par son histoire, par ses moeurs, comme par sa religion le Luxembourg se rattache à la Belgique, la force seule l'en a séparé. Une politique mieux entendue doit corriger la faute commise lors de la rédaction du traité des 24 articles. Que les puissances signataires de cet acte international consultent les populations luxembourgeoises sur la question de leur réunion à la mère patrie, sauf une juste indemnité à payer par la Belgique au souverain actuel du Luxembourg. Ce n'est pas une pensée d'ambition ni d'agrandissement qui nous dirige en ceci. C'est un sentiment de justice et de réparation, enfin le désir d'éviter une guerre générale" (3).

Attaqué par le *Journal de Liège* qui le taxait d'imprudencence et d'ambition, *l'Organe* rétorquait que s'il avait été un des premiers „qui ont indiqués la réunion du Luxembourg à la Belgique comme

---

(1) *L'Organe de Namur*, 8-9 avril 1867, p. 1, col. 1.

(2) *L'Organe de Namur*, 10 avril 1867, p. 1, col. 2 et 3.

(3) *L'Organe de Namur*, 12 avril 1867, p. 1, col. 2.

la solution la plus rationnelle et la plus pacifique", il était loin de vouloir manifester „des vues follement ambitieuses" ou de vouloir s'ingérer dans le différend. „La neutralisation du Luxembourg est la seule solution. Si les grandes puissances permettaient aux Luxembourgeois de se prononcer pour une réunion à la Belgique, il n'y aurait là rien de compromettant pour notre neutralité". Et *l'Organe* insistait sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'indisposer les grandes puissances, ni de vouloir faire violence à ses anciens frères d'armes (1). La neutralisation du Luxembourg est la solution la plus rationnelle et la plus efficace aussi, pour éloigner le fléau de la guerre. Le Grand Duché n'appartient pas à l'Allemagne, la Prusse l'occupe seulement en vertu d'un traité. Donc, „d'après les simples notions du droit et de la justice les Luxembourgeois doivent être rendus à eux-mêmes comme citoyens d'un pays indépendant" (2).

„Mais le Grand Duché, détaché de la Hollande, privé de toutes communications directes avec la résidence de son prince souverain est une cause de faiblesse pour le pays lui-même.

... En admettant que le roi des Pays-Bas renonce à la souveraineté du Luxembourg, ce petit pays se trouverait enserré entre deux grandes puissances qui voudraient, tôt ou tard, l'absorber au moyen de traités de commerce ou de ligne douanière. Il n'y a pas de milieu, dans cette situation, le Grand Duché devrait graviter dans l'orbite de la France ou de la Prusse et son indépendance ne pourrait qu'être illusoire. Si dans cette alternative les Luxembourgeois venaient à demander leur réunion à la Belgique et que les grandes puissances y consentissent devrions-nous repousser cette adjonction dans la crainte de compromettre notre neutralité" ?

„Ah si notre indépendance devait courir par là le moindre risque, nous repousserions avec la plus grande énergie une telle combinaison. Mais, rien de semblable n'est à redouter. Pour conserver notre neutralité nous comptons bien plus sur l'intérêt de l'Europe que sur le dévouement de telle ou telle puissance signataires du traité de 1839. Le vrai danger pour nous, pour notre neutralité et notre indépendance serait une guerre générale et c'est ce que nous voulons éviter" (3).

*L'Organe de Namur*, tout en préconisant la neutralisation du Luxembourg et sa restitution à la Belgique, n'acceptait nullement la possibilité d'un échange quelconque d'une parcelle du territoire belge car, disait-il, : „nous sommes en principe opposés au

---

(1) *L'Organe de Namur*, 15-16 avril 1867, p. 2, col. 1.

(2) *L'Organe de Namur*, 18 avril 1867, p. 2, col. 1.

(3) *L'Organe de Namur*, 18 avril 1867, p. 2, col. 2.

trafic des nègres à plus forte raison, au trafic des blancs, surtout lorsqu'ils sont nos frères". Et il reconnaissait aussi que l'expectative était la seule politique qui convint au Cabinet de Bruxelles (1).

Aussi, accepta-t-il, sans récrimination aucune, la solution intervenue. „La Belgique, en agissant avec témérité aurait montré des convoitises qui eussent soulevés imprudemment des questions territoriales fort délicates et froissé les grandes puissances", reconnaissait tacitement *l'Organe* en reproduisant cette appréciation du Journal de Liège (2).

Tout au long de son existence de seize années, *l'Organe de Namur* ne se départit à aucun moment d'une attitude franchement libérale. Et si on peut lui reprocher certains écarts de langage, certaines violences verbales, l'on doit reconnaître qu'il demeura fidèle toujours à son idéal, à ses principes.

*L'Organe de Namur* cessa de paraître, lorsqu'en avril 1876 la famille Colin qui depuis l'origine l'avait imprimé cessa ses activités. L'imprimerie Colin fut reprise par Léopold Raikem, qui fit, dès lors, paraître le moniteur de l'association libérale sous le titre d'*Opinion libérale*.

### Le Courrier de la Sambre.

(3 janvier 1864 — décembre 1867)  
hebdomadaire

Première feuille catholique à voir le jour à Namur depuis que régnait en maître incontesté le tout-puissant *Ami de l'Ordre*, le *Courrier de la Sambre* fut l'oeuvre des jeunes du parti noir, les Mélot, Bribosia, Doucet et autres Malisoux qui réclamaient „la liberté en tout et pour tous dans les seules limites du droit" (3).

Pourquoi créer cette feuille hebdomadaire alors que l'on possédait un organe dont l'autorité était alors, semble-t-il indiscutée dans les milieux de la droite namuroise?

Nous ne croyons pas qu'il y faille voir la preuve d'une quelconque divergence profonde de vue entre les jeunes du moment et leurs aînés, les uns et les autres étant, en somme, peu accessibles à toute considération vraie, à toute revendication d'ordre social, fussent-elles des plus légitimes.

---

(1) *L'Organe de Namur*, 20 avril 1867, p. 2, col. 2 et 3.

(2) *L'Organe de Namur*, 29 mai 1867, p. 1, col. 3.

(3) *Le Courrier de la Sambre*, 3 janvier 1864, p. 1, col. 1.

Avides de jouer un rôle, de se faire un nom dans le monde politique, les bons jeunes gens du *Courrier*, comme on les appelait, non sans intention ironique, peut-être, entreprirent de mener la lutte contre le libéralisme abhorré, sur le plan communal et provincial, laissant à *l'Ami de l'Ordre* le soin de la discussion à l'échelon national et de l'information extérieure.

Alphonse Charneux, le directeur propriétaire de *l'Ami de l'Ordre* discourant lors des cérémonies qui marquèrent le XXVe anniversaire du Cercle catholique de Namur, en janvier 1891, rendait hommage à l'action du défunt *Courrier* en ces termes (1).

„Adressons aussi un souvenir de reconnaissance aux journaux qui à côté de *l'Ami de l'Ordre* et avec lui, ont défendu la même cause et qui ne sont plus.

Messieurs, un souvenir de gratitude à *l'Echo de Namur* et au *Courrier de la Sambre*.

Là aussi, Messieurs, il y a des dévouements, des sacrifices, de généreux et vaillants combats.

Un souvenir aux jeunes gens, on les appelait ainsi, du *Courrier de la Sambre*.

C'est dans la presse, Messieurs, que ces jeunes gens ont prélué à leur destinée future aujourd'hui si glorieuse et si utile à notre parti, à notre arrondissement, au pays.

La presse, vous le voyez, Messieurs, mène à tout.

Jeunes gens qui êtes ici, jeunes gens du cercle et de l'Emulation prenez pour modèles les jeunes gens du *Courrier de la Sambre*, travaillez avec persévérance et austérité, étudiez notamment les questions sociales et ouvrières (2), aidez nous à faire les élections et dans vingt cinq ans, au grand jubilé du Cercle catholique, *l'Ami de l'Ordre* saluera ici même les députés sortis de vos rangs, peut-être un ministre”.

Le *Courrier de la Sambre* épaula *l'Ami* durant quatre années. Le 29 décembre 1867, prenant congé de ses lecteurs, il exposait longuement les motifs de sa disparition.

„Fondé particulièrement pour traiter nos affaires communales, et renseigner les Namurois sur les hommes et les choses de la cité, notre journal est aujourd'hui devenu surabondant et n'a plus de raison d'être.

N'est-il pas vrai, en effet que les aimables et instructives polémiques de *l'Organe* et du *Libéral* suffisent amplement à la tâche que nous nous étions imposée et que ces fiers et irréconciliables rivaux s'entendent à merveille à faire chérir le règne à peu près exclusif du libéralisme à l'Hôtel de ville?

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, supplément du mercredi 21 janvier 1891.

(2) On était en 1891 et depuis quelques années, par la force des choses, l'on était entraîné, non sans réticences à accorder quelque intérêt à ces questions qui chaque jour devenaient plus graves.

Depuis plus d'un an, que la guerre a été déclarée par M. Namèche à M. Pépin, pour être ensuite reprise contre M. Lelièvre, nous avons assisté à toutes les péripéties d'une lutte acharnée. Les journaux, les brochures, les pamphlets, les séances du conseil communal, ont fait le jour le plus complet sur nos gouvernants namurois de l'un et l'autre bord.

Reste-t-il encore quelque chose à dire, nous ne savons, soyons assurés toutefois, que dans l'affirmative, ce quelque chose ne sera pas caché, Le mieux est donc de laisser en présence d'une part M. Namèche et ses mamelouchs, comme dit le *Libéral*, d'autre part M. Lelièvre et le collègue : nul doute qu'ils n'arrivent à faire merveille pour le plus grand bien de notre bonne ville de Namur.

Cela dit, nous quittons la scène et nous passons tout simplement à la galerie. Nous ne voulons pas terminer notre carrière sans adresser nos sincères remerciements aux nombreux et fidèles abonnés qui pendant quatre années ont montré tant de sympathie et de bienveillance pour notre modeste publication. Nous ne leur disons pas adieu mais peut-être simplement au revoir, les circonstances en décideront".

## Le Libéral.

(22 juillet 1867 — mars 1873)  
tri-hebdomadaire

Quoi que l'on en ait pu penser ou écrire, *Le Libéral* était bien une feuille bleue, mais d'une nuance assez pâle et qui à côté du drapeau foncé de l'*Organe* pouvait, il est vrai, paraître bien délavée.

Ce fut l'*Organe de Namur* d'ailleurs qui accrédiata cette croyance que le *Libéral* n'était au fond qu'une feuille catholique au titre enfariné, et cela dès la naissance du nouveau journal.

La rupture entre Xavier Lelièvre et l'*Organe* venait d'être une fois de plus consommée et ce dernier qui avait dû taire son animosité pendant près de quatre années, s'en donnait maintenant à coeur joie contre le nouveau bourgmestre de Namur.

Fondé par Lelièvre, Braas, Pépin, Rops, Wodon, Hambursin, entr'autres, le *Libéral* entreprit de défendre ses patrons et singulièrement Xavier Lelièvre contre les accusations outrancières et les exagérations que déversait à plaisir l'*Organe*.

En fait, les principaux actionnaires de la nouvelle feuille qui combattait d'ailleurs sur le plan communal presque exclusivement étaient tous libéraux et certains d'entre eux avaient fait naguère profession de foi républicaine et révolutionnaire même.

Lelièvre ne fut jamais un catholique politique, pensons-nous, les circonstances seules, et le désir de conserver ses mandats le

poussèrent à accepter de figurer sur une liste cléricale alors que, il importe de le souligner, il n'y avait point lutte.

Lelièvre était entré, en 1848, à la Chambre, où il avait siégé, en qualité de député libéral, sans interruption jusqu'en 1859, époque où des dissensions étaient apparues au sein du comité de l'association libérale namuroise, opposant Lelièvre et ses partisans au clan Namêche.

Candidat de la majorité de l'assemblée libérale, Lelièvre échoua aux élections du 14 juin 1859.

En 1863, intervint la réconciliation. Au mois d'octobre, Lelièvre fut élu conseiller communal libéral et l'année suivante, il s'en retournait siéger à Bruxelles.

En 1867, les vieilles querelles personnelles resurgirent, lorsque devint vacante la charge de bourgmestre de Namur. Pépin et Lelièvre s'opposèrent à Namêche, et Lelièvre fut nommé au grand dépit des deux autres.

Lors des élections législatives du 10 juin 1868, qui se firent sans lutte à Namur, Lelièvre fut adopté comme quatrième candidat sur la liste catholique.

Le 2 août 1870 et le 12 juin 1872, Lelièvre fut réélu dans les mêmes circonstances.

Le 18 mai 1876, Xavier Lelièvre faisait devant la Chambre aveu public de ses sentiments libéraux, renonçant par le fait même à solliciter le renouvellement de son mandat de député catholique.

A la ville, en 1869, Lelièvre présenta une liste mixte formée de catholiques et de libéraux modérés, liste qu'adopta *l'Ami de l'Ordre*. La lutte se fit essentiellement sur le terrain financier et personnel.

*Le Libéral* reprochait à la majorité, conduite par Namêche, ses gaspillages effrénés qui menaient Namur à la ruine totale tandis que *l'Organe de Namur* clamait sa haine de Lelièvre, son mépris du transfuge soucieux seulement de ses intérêts propres. Les électeurs namurois se prononcèrent pour la liste Lelièvre.

*Le Libéral* polémiqua pendant sept années avec *l'Organe de Namur*. Pendant moins de deux ans, il tint le rôle de Moniteur de l'hôtel de ville, rôle qu'il abandonna à regret lorsqu'à la suite de la réélection générale des conseils communaux, le premier juillet 1872, les bleus eurent reconquis la majorité à la maison communale.

Lelièvre réélu sur la liste adverse demeura bourgmestre jusqu'à son décès en août 1876.

Remarquons que si l'*Organe* de Namèche refusa toujours au journal de Xavier Lelièvre la qualité de libéral, les feuilles catholiques, en revanche, tout en appuyant parfois certaines candidatures prônées par le *Libéral* parce que tel était leur intérêt, ne comptèrent jamais au nombre des leurs le moniteur du bourgmestre.

Lorsque le *Courrier de la Sambre* déclara, en s'effaçant, „laisser d'une part M. Namèche et ses mameloucks, comme dit *Le Libéral*. d'autre part M. Lelièvre et le collègue" (1), l'*Organe de Namur* s'écria :

„Ouil à quoi bon des journaux catholiques quand le frontin du clergé tient la plume?

L'*Ami de l'Ordre* pourrait de même se rendre en congé de semestre sans que les intérêts de ses patrons en souffrissent, ils sont trop bien défendus par M. Lelièvre et ses dignes acolytes" (2).

Et l'*Organe* feignit de voir dans le propos du *Courrier de la Sambre* l'aveu d'une entente secrète et dans les ironies de l'*Ami de l'Ordre*, à l'égard du très jeune *Libéral*, une vaine tactique de duperie (3).

Le *Libéral*, quant à lui, protestait de la pureté et de l'indépendance de son libéralisme :

„Nos adversaires se targuent volontiers de libéralisme.

A les entendre, ils en ont le monopole... Le caractère essentiel, fondamental du libéralisme consiste dans la faculté laissée à chaque citoyen de penser à sa guise et d'exprimer librement sa pensée.

... Le vrai libéralisme, selon nous, signifie tolérance et respect pour toutes les opinions sincères et honnêtes, ce libéralisme est le nôtre..." (4).

Le 8 mars 1869, répondant à l'accusation portée par le directeur de l'*Economie*, Delmée, selon laquelle le rédacteur du *Libéral* était payé par Lelièvre „pour tout faire", Mallet déclarait :

„Je sais qu'il est admis chez certaine presse ministérielle que M. Lelièvre n'appartient pas au parti libéral et que le journal namurois *Le Libéral* n'est qu'une feuille catholique déguisée.

Je suis entré au journal *Le Libéral*, le premier janvier 1869, après que l'*Echo de Liège*, que j'ai rédigé pendant deux ans a cessé de paraître. Tous mes amis savent que déjà en 1867, j'ai envoyé des articles de politique générale et intérieure au journal *Le Libéral* jusqu'en janvier 1868. Je suis venu en prendre définitivement la rédaction avec l'engagement de ne rien publier de contraire au programme connu depuis l'origine du journal.

---

(1) *Le Courrier de la Sambre*, 29 décembre 1867, p. 1.

(2) *L'Organe de Namur*, 3 janvier 1868, p. 2, col. 4.

(3) *L'Organe de Namur*, 8 janvier 1868, p. 2, col. 4.

(4) *Le Libéral*, 16 octobre 1869, p. 1, col. 3.

Ce programme a été accepté par les actionnaires qui tous appartiennent au parti libéral quoiqu'ils aient des préférences pour telle ou telle nuance.

La mienne est démocratique, je me suis réservé le droit de ne rien écrire qui soit en désaccord avec mes précédents et mes principes.

Je pense que ce programme particulier du *Libéral* est très avouable, très respectable et qu'on peut s'y rallier sans être suspecté d'être payé pour tout faire.

Bien que *Le Libéral* compte M. Lelièvre parmi ses actionnaires, le journal est si peu sous sa dépendance que, dans la question spéciale de la contrainte par corps, les numéros des 4 et 6 mars ont combattu résolument l'amendement de M. Lelièvre et toute loi qui pourrait restreindre la liberté de la presse. Mes convictions et le programme du *Libéral* ne m'ont pas permis d'agir autrement.

J'ai partagé l'avis de M. Bara qui a fait accomplir sur ma personne un acte mesquin de partialité (1) tandis que j'ai repoussé l'opinion de M. Lelièvre de qui je n'ai reçu que des marques de bienveillance.

Est-ce ainsi que se conduit à votre avis un rédacteur payé pour tout faire" (2).

Remarquons aussi-que l'on nous pardonne ce critère d'appréciation-que les romans feuilletons, nouvelles ou variétés présentés par *le Libéral*, bien que fort anodins, n'auraient pas été admis dans une feuille catholique, en ce temps d'excessive pudibonderie et d'étroitesse d'esprit où de très inoffensives oeuvres d'Erckman-Chatrion, par exemple, faisaient se voiler d'horreur *l'Ami de l'Ordre* et ses pieux confrères.

*Le Libéral* cessa de paraître à la fin de mars 1873. Les bleus régnaient maintenant en maîtres à l'Hôtel de ville. A deux reprises, le corps électoral communal venait de manifester sa volonté bien arrêtée d'une administration franchement libérale (3).

Vaincue, la coalition clérico-libérale avait vécu. Une feuille quotidienne résolument catholique et destinée à tenter l'assaut de la maison communale, *l'Echo de Namur* était annoncée. Sans doute, les patrons du *Libéral* estimèrent-ils, dès lors, qu'il était bien inutile de continuer une publication onéreuse.

---

(1) Mallet avait été condamné à six mois de prison à la suite d'un duel avec Desoer tandis que son adversaire et ses témoins étaient amnistiés.

(2) *Le Libéral*, 8 mars 1869, p. 1, col. 1.

(3) Le 1 juillet 1872, sept libéraux et huit catholiques avaient été élus au premier tour. Au scrutin de ballottage, quatre libéraux l'avaient emporté.

Mais la députation permanente invalida le ballottage, déclarant élu au premier tour un candidat „catholique" qui avait participé au second scrutin.

Au second scrutin de ballottage, les trois libéraux furent élus à nouveau. La majorité libérale fut remise presque aussitôt en péril par suite du décès du docteur Pépin, lequel fut remplacé, en janvier 1873, par un coréligionnaire politique. Il en fut pareillement l'année suivante après la mort de Lecocq.

## L'Echo de Namur et de la Province

(27 juin 1873 — 30 juin 1889)  
quotidien

Fondé si l'on en croit *l'Ami de l'Ordre* par le docteur Hamoir et par Alphonse Charneux (1), *l'Echo de Namur* déclarait dans son numéro du 27 juin 1873 vouloir paraître sans programme et donnait à cela les raisons suivantes : „Ce que nous dirions pourrait ne pas satisfaire entièrement les uns, ce que nous omettrions nous vaudrait les critiques de certains autres. Il en est encore qui plus tard trouveraient à nous reprocher d'avoir été infidèles à tel ou tel article du programme.

De là, une série obligée d'articles de polémique, tous plus inutiles et plus fastidieux l'un que l'autre, et dont nous avons jugé convenable d'épargner l'ennui à nos lecteurs et à nous-mêmes”.

*L'Echo* croyait devoir faire cependant une promesse et quelques déclarations :

„Nous voulons être le plus intéressant que possible et tous nos efforts tendent à ce but.

Politique intérieure et extérieure dans les limites de notre format; renseignements commerciaux et financiers complets, rapides et pris à bonne source; chronique locale, intérêts provinciaux et communaux, feuilletons, faits divers, variétés, tout sera traité avec un soin extrême et une sollicitude de chaque jour. Nos colonnes seront toujours ouvertes aux communications intéressant Namur et la province et nous accueillerons avec le plus grand plaisir toute collaboration volontaire.

Nous soutiendrons dans ses efforts incessants et dévoués la politique prévoyante et sage, qui, à travers les terribles événements de 1870, et depuis lors, a donné à la Belgique des années de calme, de tranquillité, de prospérité indiscutables. Mais, nous userons avec fermeté du droit de signaler ceux des actes de nos gouvernants qui nous paraîtraient sujets à critique.

Adversaires des maîtres actuels de notre Hôtel de ville nous aurons pour tâche spéciale de les suivre partout et toujours d'un oeil attentif et vigilant, dans leurs faits et gestes publics.

Chefs et subalternes de la majorité du Conseil feront l'objet d'une étude soutenue et nous saurons mettre dans un plein jour leur manière de traiter nos intérêts communaux, financiers, travaux publics, enseignement, éclairage, police et tous autres dont ils ont la gestion avec entière responsabilité.

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 5 juillet 1882, p. 2, col. 2. Notre rédacteur en chef a assisté avec M. le docteur Hamoir à la fondation de *l'Echo*.

Notre contrôle sera sévère, mais nous affirmons qu'il sera impartial et dans l'appréciation des hommes et des choses jamais nous ne nous écarterons des règles strictes de la justice et de la vérité.

Cela dit, il nous reste à prier nos lecteurs d'enregistrer nos déclarations pour nous en demander compte plus tard".

Journal de peu d'intérêt, monotone et impersonnel en tout ce qui ne touchait point aux questions locales, *l'Echo de Namur* s'animait aux approches des joutes électorales, se livrant, à ses débuts surtout, à une charge effrénée contre l'administration libérale de la ville de Namur, ridiculisant en de burlesques anecdotes, qui n'avaient rien à voir avec la charité chrétienne, bourgmestre, échevins et conseillers communaux bleus.

Créé pour la lutte sur le plan communal, *l'Echo de Namur* fut entraîné par la force des choses à étendre quelque peu son champ d'action, lorsqu'à l'Hôtel de ville, la majorité libérale simple, se fut transformée en une majorité absolue qui devait perdurer pendant douze années et qu'il fût devenu évident que les attaques de *l'Echo*, dénonçant l'incapacité et le manque de culture des Cuvelier (2) et consorts, attaques qui se voulaient drôles et convaincantes mais n'étaient que grotesques souvent, n'ébranlaient en rien la conscience des électeurs.

*l'Echo de Namur* contenait cependant un nombre assez restreint d'articles originaux, se contentant le plus souvent de donner des extraits d'autres feuilles catholiques telles que : le *Courrier de Bruxelles*, le *Journal de Bruxelles*, la *Voix du Luxembourg*, l'*Union de Charleroi*, le *Courrier de l'Escaut*, l'*Univers*.

Plus rarement, *l'Echo* faisait choix de textes parus dans l'*Ami de l'Ordre*. Pendant la lutte scolaire pourtant, *l'Echo de Namur* reproduisit les enquêtes menées dans l'arrondissement d'après la sténographie de son confrère namurois.

Au reste, ses relations avec l'*Ami* demeurèrent toujours bonnes, en apparence du moins et au grand désespoir de la presse opposante qui eut joyeusement applaudi au duel des deux confrères catholiques.

Le 5 juillet 1882, l'*Ami de l'Ordre*, répondant à l'insinuation malveillante d'une feuille libérale, quant à la cordialité de ses sentiments à l'endroit de *l'Echo*, déclarait :

---

(1) Cuvelier Emile (Houdeng-Aimeries 31 mars 1816-Namur 16 août 1890) conseiller communal, puis échevin des travaux publics de Namur en 1873; bourgmestre de Namur de 1879 à 1890; conseiller provincial de Namur de 1872 à 1876; député à la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Namur de 1882 à 1884.

„Notre rédacteur en chef a assisté avec M. le docteur Hamoir à la fondation de *l'Echo* et les deux journaux, *l'Echo de Namur* et *l'Ami de l'Ordre*, unis dans un même but, dans les mêmes tendances et dans leur rédaction, composé d'anciens condisciples qui n'ont jamais cessé de s'estimer comme des frères travaillant, chacun à sa manière, mais avec une égale sollicitude et avec la seule émulation de se rendre le plus de services possibles au triomphe de la même cause. En province, surtout du côté de l'Ardenne, nous en sommes encore au bon vieux temps où tous les convives buvaient au même verre..." (1).

Et, quelques années plus tard, lors du banquet marquant le XXVe anniversaire du cercle catholique, Charneux rendait un hommage public et chaleureux au défunt *Echo de Namur* et à son rédacteur, „si digne, si méritant et si modeste" Octave Guilmot (2).

Quoi qu'il en soit, il est bien permis de croire que les sentiments de *l'Ami de l'Ordre* à l'égard de son jeune confrère n'étaient point aussi tendres que le souci de l'unité catholique lui imposait de le proclamer. Car, si le *Courrier de la Sambre* n'avait guère pu lui porter ombrage, il n'en était certes pas de même d'une feuille quotidienne qui nécessairement devait lui ravir une partie de sa clientèle.

Et *l'Ami de l'Ordre* d'ailleurs ne se faisait point faute de déclarer sans fausse modestie qu'il était le seul journal catholique imprimé à Namur, le mieux renseigné, le plus intéressant, le plus complet.

Sur le plan de la doctrine, *l'Ami* et *l'Echo* ne se différenciaient pas. *L'Echo de Namur* se posait en défenseur de la moralité publique, jetant feu et flammes contre l'immoralité des écoles officielles qui visaient à ruiner l'idée religieuse et préparaient ainsi l'effondrement des religions (3).

„La franc-maçonnerie, proclamait-il aboutit fatalement au régicide, or la franc-maçonnerie, c'est l'âme du libéralisme et la pépinière du socialisme" (4).

A la grave et redoutable question ouvrière, *l'Echo* ne voyait et ne voulait d'autre remède que le retour aux sentiments religieux qui devait conjurer tout péril extrême.

„L'oubli de Dieu a surexcité dans les classes inférieures l'orgueil et toutes les convoitises, la perte de la foi et le mépris de la religion ont fait évanouir l'esprit de sacrifice chez les riches et l'esprit de résignation chez les pauvres. L'ouvrier ne sait plus ni obéir, ni travailler, ni supporter

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 5 juillet 1882, p. 2. col. 2.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, suppl. 21 janvier 1891.

(3) *L'Echo de Namur*, 10 juin 1876, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *L'Echo de Namur*, 10-11 juin 1878.

la privation. Il règne partout, dans les couches inférieures un mauvais air qui souffle à l'insubordination à la révolte de la classe ouvrière, à la lutte ouverte. La notion de devoir est totalement absorbée par la notion du droit et celui qui travaille cherche sans cesse à se substituer à celui qui l'emploie...

Pour conjurer le danger très réel qui menace d'ébranler dans ses fondements notre organisation sociale, pour résoudre pacifiquement la redoutable question ouvrière, il n'y a évidemment qu'une voie, le retour aux sentiments religieux dont la perte a amené la situation pleine de périls et d'alarmes que traverse actuellement la société..." (1).

„Quand on n'a plus la foi, quand on repousse les espérances d'au-delà du tombeau, quand on n'estime plus que les satisfactions de la vie présente, on doit reconnaître que le sort des 9-10<sup>ème</sup> de l'humanité n'est pas tolérable, que l'ordre social n'est qu'une monstrueuse iniquité et que la révolte, les violences, la guerre civile devraient être logiquement l'état normal des sociétés.

Reconnaissons-le donc, ce n'est pas le libéralisme avec ses théories creuses, avec ses systèmes intéressés qui résoudra la question ouvrière. Il est en vertu même de ses principes, radicalement impuissant. Nous dirons plus, si la question ouvrière est devenue si grave de nos jours, c'est justement le résultat de la diffusion des idées libérales, ce qui revient au même, des idées hostiles à la religion et à la morale positive, à la morale chrétienne.

N'est-il pas évident que le remède se trouve dans un retour sérieux aux vertus et habitudes chrétiennes.

Chacun sent bien que ce ne sont pas les palliatifs proposés par les sociétés d'économie politique ou sociale qui cicatriseront la plaie des sociétés modernes. L'état est impuissant lui aussi à résoudre le problème social.

Que la bourgeoisie libre-penseuse prenne garde. Au siècle dernier l'aristocratie voltairienne, qui avait par ses écrits et exemples semé la corruption et l'incrédulité dans la bourgeoisie n'a-t-elle pas vu la bourgeoisie s'insurger contre elle et devenir ainsi l'instrument de la justice divine.

Aujourd'hui, c'est dans les masses populaires que l'incrédulité et la corruption sont descendues et c'est la bourgeoisie qui par ses journaux et ses exemples répand l'une et l'autre à pleines mains.

Est-il étonnant, puisque les mêmes oeuvres produisent toujours les mêmes effets que l'orage gronde dans les bas-fonds et que le châtement approche" (2).

---

(1) *L'Echo de Namur*, 29 août 1873, p. 2, col. 1 et 2.

(2) *L'Echo de Namur*, 9 mai 1886, p. 1, col. 3 et 4.

*L'Echo* tout comme son aîné *l'Ami*, défendait le protectionnisme (1), rejetait avec horreur toute idée d'aggravation des charges militaires (2) et se déclarait adversaire du mouvement „soi-disant” wallon (3).

En 1889, Octave Guilmot, qui depuis l'origine rédigeait seul *l'Echo de Namur* fut contraint par la maladie à l'abandon de sa tâche et avec lui, disparut la feuille catholique (4).

## L'Opinion Libérale de Namur et la Province

(1 mai 1876 — 30 juin 1907)  
quotidien

En 1876, Léopold Raikem, l'un des rédacteurs de *l'Organe de Namur* reprenait à son compte l'édition de la feuille libérale namuroise qui désormais, portait le titre *d'Opinion libérale de Namur et de la Province*.

Avec l'enseigne, le *Moniteur bleu* abandonnait les habitudes de polémique personnelle qui durant tant d'années avait encombré les colonnes de feu *l'Organe*.

„Le nom que porte notre journal nous dispense d'un long programme, déclarait, en son premier numéro, *l'Opinion*” :

„*L'opinion libérale* prend en mains la défense des intérêts réels de la province et du pays et en poursuivra le triomphe par tous les moyens légaux et constitutionnels que le libéralisme national met à sa disposition.

C'est sur les principes et non sur les personnes que *l'Opinion libérale* fera reposer sa polémique car les hommes passent et les principes restent.

Défense à l'intérieur de notre constitution battue en brèche par le syllabus; maintien à l'extérieur de nos relations amicales trop souvent mises en péril par les audaces épiscopales; réalisation de tous les vœux formulés au Congrès libéral de 1846, tel est le programme dont nous poursuivons énergiquement la réalisation.

L'union plus que jamais, est aujourd'hui, de nécessité absolue pour le libéralisme, car l'ultramontanisme marche en rangs serrés à l'anéantissement de nos libertés constitutionnelles. C'est l'union qui nous permettra de lutter avec espoir de succès, c'est elle qui nous assurera définitivement la victoire; c'est par elle seule, enfin, qu'Indépendance, Constitution et

---

(1) *L'Echo de Namur*, 31 décembre 1884, p. 1, col. 3, 26-27 déc. 1885.

(2) *L'Echo de Namur*, 27 nov. 1885, p. 1, col. 4. — janv. 1887.

(3) *L'Echo de Namur*, 7 janvier 1888, p. 2, col. 2.

(4) *L'Ami de l'Ordre*, 7 septembre 1905, p. 2, col. 3.

Nationalité ne continueront pas d'être chaque jour remises en question par les audaces des partisans du syllabus" (1).

Propriété de la famille Raikem, *l'Opinion libérale*, quoique organe du parti libéral namurois, prétendit tout au long de son existence au maintien d'une entière liberté d'appréciation et d'allures. Certes, elle ne faisait nulle difficulté à reconnaître qu'elle était „inspirée" par ses amis politiques mais fièrement déclarait accepter des conseils et non point des ordres.

Et, en son numéro ultime, elle s'écriait encore qu'elle était restée toujours „étrangère à toute compromission d'argent qui eut entravé sa liberté".

*L'Opinion linérale*, en ses premiers ans, comportait un article de tête, un bulletin politique, probablement résultat de compilations donnant sans les commenter des nouvelles étrangères. Les nouvelles de l'intérieur, les débats parlementaires notamment, paraissaient sous le titre Belgique.

Quant aux polémiques et informations locales, elles formaient la rubrique chronique locale et provinciale. *L'Opinion* publiait aussi des faits divers et parfois une chronique judiciaire.

A partir du 25 juin 1881, *l'Opinion libérale* parut sous un format agrandi. Aux rubriques existantes, la feuille bleue ajouta un bulletin financier, une chronique agricole, une chronique commerciale, des nouvelles diverses, et une fois par semaine, une correspondance particulière de Bruxelles.

Au fur et à mesure que s'écoulait le siècle, *l'Opinion libérale*, comme tous ses confrères de la presse quotidienne, accorda une importance plus grande aux nouvelles internationales qu'elles fussent d'ordre politique, économique ou social. Les rubriques changeaient de nom et d'emplacement parfois.

Feuille assez inégale, *l'Opinion libérale* fut à certains moments de sa carrière plutôt pâle et les confrères ne manquaient point d'ironiser sur l'immense paire de ciseaux qui, dans les bureaux du *Moniteur libéral* namurois faisait office de rédacteur en chef et à l'occasion, ils empruntaient même à la *Chronique* de Bruxelles, cet éloge à rebours qu'elle avait un jour décerné à sa consoeur, la qualifiant de journal de province „le plus plat, le plus bête et le plus gâteux".

Et certes, pour excessif que fût ce jugement, il faut reconnaître que les critiques n'en étaient pas moins fondées souvent.

---

(1) *L'Opinion libérale*, 1 et 2 mai 1876, p. 1, col. 1.

Il est infiniment probable que la carrière de la feuille namuroise eut été bien plus brillante si elle avait eu pour la diriger, après la mort prématurée de son rédacteur en chef-propiétaire Léopold Raikem, un journaliste de talent.

La carence de direction valable se fit sentir surtout après le décès de Léon Wilmotte qui avait remplacé Raikem à la tête de la rédaction de 1887 à 1891.

*L'Opinion libérale* se bornait alors, la plupart du temps, à reproduire des articles de feuilles belge ou française telles que *La Flandre libérale* ou le *Temps* de Paris. Quant à l'article de tête, très bref souvent, et consacré à la situation intérieure, il énonçait des faits, citait des chiffres, mais commentait peu ou point du tout.

Jusqu'en décembre 1895, *l'Opinion libérale* avait rempli le rôle de Moniteur de l'Hôtel de ville, publiant tous les avis, annonces des bourgmestres et échevins, les décisions et mesures prises en cas d'épidémies, d'inondations, les programmes des fêtes et des réjouissances..., l'administration libérale lui accordant l'exclusivité ou la primeur de telles informations.

Après le renversement de majorité en 1895, la situation changea, *l'Opinion libérale* se dressant en accusatrice de l'édilité catholique, comparant les deux administrations, l'ancienne et la nouvelle pour louer l'une et vilipender la seconde.

En 1896, *l'Opinion* engagea avec *l'Ami de l'Ordre* une curieuse polémique, à propos de la disparition de tableaux de nus que le bourgmestre Mélot avait, à son entrée en fonctions, fait enlever de la salle de délibérations du conseil communal. *L'Opinion* défendait le point de vue esthétique, tandis que *l'Ami* pourfendait les offenseurs de la moralité publique.

En 1896 aussi, *l'Opinion libérale* inaugura la publication, chaque lundi, d'une causerie financière sur le marché de Paris que signait un certain Vanette.

Après une assez longue période d'hésitations et de flottement, *l'Opinion libérale* redevint plus intéressante, consacrant une notable partie de ses colonnes à des questions actuelles de politique étrangère, étudiant les théories de Darwin, Lamarck, se penchant sur les crises orientales et cubaines, l'affaire Dreyfus, la conférence de la Paix...

*L'Opinion* fit alors preuve aussi d'un regain d'anticléricalisme, publiant *Les vérités élémentaires de Lucius Verus* (1), discourant

---

(1) Pseudonyme de Lucien Anspach. L'auteur s'efforçait de démontrer, en une suite de propositions, l'inanité et la fausseté des principaux dogmes de l'Eglise catholique.

sur le mystère de l'Eucharistie, attaquant avec virulence les congrégations religieuses qui chassées de France avaient cherché refuge en Belgique, multipliant les articles sur la séparation des Eglises et de l'Etat en France, publiant les discours de Combes avec d'élogieux commentaires.

La direction de *l'Opinion* était en ces années entre les mains d'Alphonse Raikem, le frère cadet du fondateur et membre actif de la *Libre Pensée*.

A ces acrimonieuses attaques, *l'Opinion* mit un frein en 1906. Fut-ce là simple tactique électorale ou bien le résultat d'un changement de direction, Alphonse Raikem étant en effet décédé en 1904 nous ne savons au juste, mais inclinons à choisir la première hypothèse.

Au mois de juin 1905, *l'Opinion* avait adopté une disposition nouvelle. Dès lors, le journal comporta trois chroniques : la chronique de l'étranger qui comprenait un bulletin politique et des nouvelles, le premier rapportant l'opinion d'autres feuilles, françaises assez souvent, plus rarement allemandes, mais donnant parfois des appréciations plus personnelles, des commentaires originaux les secondes relatant de brèves informations politiques ou d'intérêt général, les notices nécrologiques des grands personnages, les faits divers de l'extérieur ; la chronique de l'intérieur donnait les compte-rendus des débats à la Chambre et au Sénat, des articles de polémique nationale, provinciale ; enfin, la chronique locale et provinciale assez réduite relatait les séances du conseil communal, les nouvelles et avis locaux.

*L'Opinion* publiait aussi des échos du jour, nouvelles diverses intéressant la Belgique, actualités etc..., informations judiciaires, théâtrales et financières.

Après le décès d'Alphonse Raikem, *l'Opinion libérale* fit paraître des articles signés R. Villa et Jean Danvers.

Au cours de ses derniers mois d'existence *l'Opinion* que rédigeait alors José Dax et Fernand Eloy connut de très nombreux changements dans la disposition et le choix des rubriques.

*L'Opinion libérale* prit l'allure d'une feuille plutôt facétieuse aimant les jeux de mots et la plaisanterie, multipliant les dialogues fantaisistes et volontiers irrévérencieux qui mettaient aux prises Bois Rosé le rédacteur tantôt avec le ministre des chemins de fer, tantôt avec l'Evêque de Namur MGr Heylen, ou bien encore avec l'un ou l'autre échevin catholique namurois, imaginant soit une

descente aux Enfers, soit une visite au Paradis où Bois Rosé rencontrait diverses personnalités du monde clérical qui excitaient sa verve et son ironie.

Pendant le premier semestre de 1907, il arriva que *l'Opinion* renonçât à publier durant plusieurs semaines, un bulletin politique. Jusqu'à la fin cependant, elle ne manqua point de faire paraître les Chroniques bruxelloises que depuis nombre d'années, Charles Verdaveine envoyait deux fois par semaine à la feuille namuroise non plus que la chronique parisienne que signait depuis 1904 Georges Rocher.

A peine née, *l'Opinion libérale* eut à mener la lutte électorale tant sur le plan provincial que général.

A la province, *l'Opinion libérale* porta la discussion sur la question financière mais, comme son prédécesseur *l'Organe*, elle échoua dans sa tentative d'éliminer la députation permanente catholique. La feuille libérale ne se découragea point, montant à l'assaut de la représentation catholique.

Les catholiques insistèrent sur le danger immense d'une révision de la loi de 1842 par un gouvernement libéral. Danger que contestaient bien entendu, les bleus.

„Lelièvre disaient-ils, fut et est encore l'adversaire de cette loi de 1842, or, s'il y avait consenti il serait encore actuellement candidat catholique, c'est donc que cette révision est aux yeux du parti noir un simple épouvantail" (1).

*L'Ami de l'Ordre* et *l'Echo de Namur* protestèrent bruyamment affirmant que jamais, après la regrettable déclaration de Lelièvre devant la Chambre le 18 mai, les catholiques ne lui eussent offert une nouvelle candidature (2).

Inexcusable lâcheté de la part des deux feuilles noires, rétorquait *l'Opinion libérale* que cette répudiation d'un honorable député dont on connaissait à suffisance les principes véritables, et cela „uniquement pour défendre cette théorie ignoble et mensongère, que la révision de la loi de 1842 aura pour but la formation d'écoles athées". Et de conclure „nous attendions mieux de notre adversaire, plus de dignité, moins d'ingratitude politique, plus de sincérité" (3).

---

(1) *L'Opinion libérale*, 26-27 mai 1876, p. 3, col. 1; 1 juin 1876, p. 1, col. 1.

(2) *L'Echo de Namur*, 9 juin 1876, p. 2, col. 3. — *L'Ami de l'Ordre*, 8 juin 1876, p. 1, col. 4.

(3) *L'Opinion libérale*, 5-6 juin 1876, p. 2, col. 2.

Pour prouver que Lelièvre était dès 1848, partisan de la révision de la loi incriminée et que *l'Ami de l'Ordre* ne le pouvait aucunement ignorer, *l'Opinion libérale* exhuma une lettre adressée au *Moniteur de la droite*, lettre dans laquelle l'ex-député libéral déniait aux ministres des cultes le droit d'intervention à titre d'autorité dans l'enseignement de l'Etat. Mais, *l'Opinion libérale* ne fut pas plus heureuse qu'au précédent scrutin, essuyant une nouvelle défaite (1).

En novembre 1876, *l'Union libérale* de Namur s'efforça d'attirer l'attention des chambres législatives sur les mesures propres à sauvegarder la liberté de l'électeur et assurer le secret du vote (2).

Le projet de loi Malou sur les fraudes électorales répondant à la sévère enquête menée par la Fédération des associations libérales et au discours de Bara devant le Parlement fut fort mal accueilli par la presse libérale namuroise qui ne voulut y voir „qu'un audacieux attentat à la liberté publique, une tentative d'assurer la suprématie jésuite en Belgique” (3) par la consécration légale des fraudes électorales.

*L'Opinion libérale* applaudit à la loi scolaire de 1879 et la campagne électorale du mois de juin 1880 se fit essentiellement sur cette question. Les libéraux namurois conduits par le bruxellois Tournay, organisateur de la propagande, soutenus par le ministère aussi, firent jeu presque égal avec leurs compétiteurs catholiques. Après ballottage, Tournay et trois catholiques furent élus (4).

En 1882, à l'occasion d'une élection partielle, les libéraux envoyèrent siéger à Bruxelles, un second député.

Mais la polémique était cette fois restée sur le terrain fort peu élevé des personnalités et la victoire du libéral Emile Cuvelier fut plus personnelle que politique.

Lors des élections du 10 juin 1884, la victoire des catholiques fut entière. En vain, *l'Opinion libérale* chercha-t-elle à justifier les impôts nouveaux, en imputant la responsabilité de ceux-ci au précé-

---

(1) *L'Opinion libérale*, 7 juin 1876, p. 1, col. 2.

(2) *L'Opinion libérale*, 24 novembre 1876, p. 2, col. 3 et 4. *L'Union libérale* de Namur adressa en ce sens une pétition aux chambres. Mais, en fait, elle ne faisait qu'appuyer l'adresse de la fédération de l'association libérale.

(3) *L'Opinion libérale*, 13 février 1877, p. 1, col. 2 à 4.

(4) Tournay avec 46,14 %, de Moreau avec 45,62 % et Wasseige avec 45,75 % l'emportèrent de peu sur leurs compétiteurs de Bruges (cath.), Dethy et Valériane (lib.) qui obtenaient respectivement 45,50 %, 45,22 % et 44,73 % des suffrages.

dent gouvernement catholique, vainement proclama-t-elle que voter pour la liste noire équivalait à signer l'écrasement de la petite bourgeoisie et assurer la suprématie flamande (1).

Outrée par l'abrogation de la loi scolaire de 1879, par elle considérée comme une des plus belles conquêtes du libéralisme *l'Opinion libérale* se déclina contre la réaction cléricale, dénonçant à la vengeance de ses lecteurs „les persécutions sans nombre” dirigées contre les maîtres de l'enseignement officiel (2) par les catholiques et particulièrement par le député de la droite namuroise Ernest Mélot (3) l'affameur des malheureux instituteurs. Ce thème devint quotidien en 1887 où *l'Opinion* fit grand tapage autour de la mort de l'instituteur de Ciergnon „réduit à la misère par suite de la perte de son emploi”.

L'Union libérale de Namur, désireuse de maintenir intacte l'unité de toutes les forces du libéralisme namurois, agréa en 1887 au voeu d'un programme nouveau, émis par la faction progressiste (4). L'unanimité étant faite sur l'absolue nécessité de la révision de l'article 47 de la Constitution, la discussion porta essentiellement sur le point de savoir, quelle limite l'on adopterait. L'opinion des modérés prévalut qui exigeait de l'électeur des connaissances équivalentes au programme officiel de l'instruction primaire contre les partisans du savoir lire et écrire et les défenseurs du suffrage universel.

L'Union libérale, et par voie de conséquence son *Moniteur*, inscrivit donc à son programme en sus des articles de la Charte libérale de 1846, l'organisation de l'enseignement public à tous les degrés, la revision des articles 47 et 56 de la Constitution, l'égalité des charges militaires, la réglementation du travail des enfants et des femmes dans les mines, usines et manufactures, et toute une série de mesures qui visaient, aux dires de *l'Ami de l'Ordre* et de *l'Echo de Namur*, ni plus ni moins qu'à détruire la religion et tous les droits de propriété des catholiques; *l'Opinion* réclamait, en effet, la suppression de toute exemption aux charges militaires à raison des cultes, la sécularisation des cimetières, la suppression des honneurs

---

(1) *L'Opinion libérale*, 31 mai 1884, p. 1, col. 4 et 5.

(2) *L'Opinion libérale*, 31 mars 1887, p. 1, col. 1. — 5 avril 1887, p. 1, col. 1.

(3) Ernest Mélot (Namur 8 juillet 1840 — Loncée 17 août 1910) avocat inscrit au barreau de Namur, député catholique 1884-1894; ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en 1891, bourgmestre de Namur 1895 — 27 janvier 1908. Mélot était l'auteur d'une proposition de suppression du traitement d'attente aux instituteurs.

(4) *L'Opinion libérale*, 6 mars 1887, p. 2, col. 5 et p. 3, col. 1. — 7 mars p. 2, col. 3 à 5 et p. 2.

militaires rendus au clergé, la suppression des charges imposées aux provinces et aux communes en matière de cultes, la révision de la législation des fabriques d'églises, l'application rigoureuse des lois prohibant la main-morte et les attributions déguisées de biens aux communautés religieuses, mesures nouvelles pour empêcher les fraudes et simulations qui créent des pouvoirs oppresseurs en dehors de ceux de la nation, suppression de la formule religieuse du serment, enfin, conversion en rentes sur l'Etat des biens de fabriques d'églises (1).

A partir du premier septembre 1889, *l'Opinion libérale* eut à compter avec une consœur nouvelle, *La Lutte*, organe des libéraux progressistes que désolaient le manque d'organisation électorale de l'Union, les atermoiements et les reculs d'une *Opinion libérale* qui se voulait „avancée" par nécessité, mais n'était pas sans éprouver une appréhension réelle dans la perspective de l'établissement du suffrage universel.

Adversaires irréductibles du projet De Volder, ces deux feuilles namuroises opposèrent à „cette audacieuse tentative de restriction du corps électoral, leur programme d'extension du droit de suffrage à tous les hommes instruits du pays" (2).

Se consacrant dès lors, au triomphe de la révision constitutionnelle, *l'Opinion libérale* et la *Lutte* défendirent avec enthousiasme cette cause qui leur était chère parce qu'elle devait amener enfin, pensaient-elles, la victoire pleine et entière du libéralisme namurois sur l'aristocratie cléricale.

La disparition d'Emile Cuvelier, (3) chef de l'aile modérée, qui n'avait point souscrit sans regret peut-être au programme de 1887, permit aux libéraux namurois d'aller sous la conduite de la *Lutte* plus résolument dans la voie du progressisme.

Mais, *l'Opinion libérale*, quoiqu'elle eut abandonné le voeu naguère adopté par l'assemblée de l'Union d'exiger des électeurs qu'ils eussent reçu une instruction primaire, répugnait visiblement à l'adoption du suffrage populaire. Nul n'accepte, disait-elle, en avril 1892, le suffrage universel par emballement, mais par une juste clairvoyance des nécessités politiques avec lesquelles il faut compter (4). Consciente cependant, du danger que présentait un

---

(1) *L'Opinion libérale*, 5 janvier 1886, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *L'Opinion libérale*, 20 octobre 1889, p. 2, col. 4 et 5.

(3) Emile Cuvelier mourut à Namur le 16 aout 1890. (Voir note 2, page 110).

(4) *L'Opinion libérale*, 14 avril 1892, p. 1, col. 1 et 2.

régime électoral axé sur le cens, à une époque où l'instruction ouvrait aux classes laborieuses des horizons nouveaux, la feuille namuroise jugeait prudent d'accepter que fussent admis aux urnes les citoyens honnêtes probes et travailleurs, mais refusait ce droit aux ivrognes avérés, aux vagabonds et aux gens tarés, clause restrictive qui devait, croyait *l'Opinion* agir comme un stimulant puissant sur la classe ouvrière (1).

Mais craignant de s'être avancée trop, *l'Opinion* marquant par la suite un recul, se prononça en faveur d'un suffrage universel éclairé. „Demander aux électeurs qu'ils sachent lire, ce n'est point se montrer trop exigeant” déclarait-elle en juin 1892 (2).

Pendant, en fidèle organe du libéralisme namurois, *l'Opinion* n'en appuyait pas moins les candidats de l'Union libérale aux élections pour la Constituante, qui nettement se prononçaient pour le suffrage universel, la représentation proportionnelle, le référendum, l'extension du droit d'éligibilité au Sénat, réclamant aussi la nation armée et la libération des campagnards du joug des grands propriétaires (3).

Après l'établissement du régime plural, *l'Opinion* libérale ne cessa plus de chanter les beautés du suffrage universel pur et simple à 21 ans; le seul qui satisfait entièrement aux grands principes d'égalité et de justice.

*L'Opinion libérale* dénonçait le ridicule profond et l'incohérence même du système électoral belge, qui à plaisir multipliait les difficultés en des différenciations intempestives, selon qu'il s'agissait de voter pour la Chambre, le Sénat, la province ou la commune (4). L'Organe namurois se prononçait également pour la représentation proportionnelle intégrale (5).

Aussi, fut-ce sans arrière pensée qu'il appuya la protestation que l'Union libérale vota, en mai 1899, contre le projet de loi prévoyant un nouveau mode de répartition des sièges émis par le gouvernement, „projet criminel” dont elle dénonçait avec énergie l'illogisme partisan (6), et qu'il orchestra à Namur la propagande en faveur du suffrage universel et de la représentation proportionnelle.

---

(1) *L'Opinion libérale*, 2 avril 1892, p. 1, col. 2.

(2) *L'Opinion libérale*, 3 juin 1892, p. 1, col. 2.

(3) *L'Opinion libérale*, 11 juin 1892, p. 2, col. 1 et 2.

(4) *L'Opinion libérale*, 3 février 1896, p. 1, col. 1 et 2.

(5) *L'Opinion libérale*, 16 octobre 1898, p. 1, col. 1 et 2.

(6) *L'Opinion libérale*, 14 mai 1899, p. 2, col. 5.

„L'attitude du gouvernement dans la question de la réforme électorale aura certainement fait avancer de beaucoup la date où le S.U. supplantera, en Belgique, le vote plural. On ne songeait pas à entamer une campagne immédiate pour l'établissement du suffrage universel pur et simple... On le voulait, on le réclamait... mais il n'y avait pas de campagne d'ensemble pour le triomphe de la réforme.

Le gouvernement par son attitude aura créé la campagne que l'on va entamer et qui devra aboutir plus tôt qu'elle ne l'aurait fait si le ministère n'avait pas réveillé ou excité le vif désir de voir ce juste système du S.U. prendre la place du vote plural..." (1).

Et le 6 septembre suivant, le correspondant Bruxellois de *l'Opinion* notait avec satisfaction que tous les libéraux, même les plus modérés, abandonnant l'uninominal se tournaient vers la R.P., „la seule réforme qui fut équitable et juste". Quant aux socialistes ajoutait l'auteur de l'article, ils devront en tenir compte, s'ils créent une agitation qui n'est appelée d'ailleurs à aucune espèce de succès. La population ne les suivra pas. Ils auraient donc grand tort d'aller au devant d'un échec qui affaiblirait leur situation" (2).

La représentation proportionnelle établie, *l'Opinion libérale* se remit à déclamer contre le vote plural (3).

„On en arrive, constatait-elle, le 21 mars 1900, vis à vis du vote plural à l'opinion que l'on professait à l'égard du régime censitaire, dans les derniers temps de son existence... Dans le parti libéral, on n'en veut plus...,

Les cléricaux, déclarait *l'Opinion* adopteront le suffrage universel lorsqu'ils ne pourront plus agir autrement et alors, ils s'efforceront de faire croire que c'est par amour du peuple qu'ils ont supprimé le vote plural (4).

„Il faudra que le vote plural disparaisse pour faire place au S.U. pur et simple. Les cléricaux n'en sont pas partisans maintenant. Ils le deviendront un jour, malgré eux. Ils agiront avec sagesse, en essayant pas de retarder cette échéance" (5).

Partisan convaincu du suffrage universel, le *Moniteur libéral* namurois déniait cependant aux femmes le droit de vote et reprochait aux socialistes d'avoir soulevé cette question (6).

---

(1) *L'Opinion libérale*, 14 juillet 1899, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *L'Opinion libérale*, 6 septembre 1899, p. 1.

(3) *L'Opinion libérale*, 5 février 1900, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *L'Opinion libérale*, 22 mars 1900, p. 1, col. 1 et 2.

(5) *L'Opinion libérale*, 28 mars 1900, p. 1, col. 1 et 2.

(6) *L'Opinion libérale*, 2 juillet 1901, p. 1, col. 1 et 2.

„Depuis vendredi, observait *l'Opinion*, le 5 juillet 1901, plusieurs journaux cléricaux ont publié des articles dans lesquels ils se montrent favorables au suffrage des femmes... Jamais encore, les cléricaux, n'avaient parlé d'accorder le droit de vote aux femmes, ils en parlent aujourd'hui, parce qu'ils redoutent le triomphe prochain du S.U." (1).

„Le suffrage des femmes, disait encore la feuille namuroise, est aussi un obstacle à ce que les pouvoirs émanent de la nation. Les femmes ont besoin d'être protégées. Les femmes seraient au pouvoir des prêtres et ce seraient les prêtres qui gouverneraient par personnes interposées. Or, les prêtres ne sont pas la nation. Ce n'est pas nous qui inventons cette protection des femmes, cette inégalité des femmes. Si *l'Ami de l'Ordre* veut réclamer le droit de vote pour les femmes, il faudra d'abord qu'il fasse proclamer l'égalité de la femme et de l'homme dans le code civil"(2).

Et *l'Opinion* de s'écrier „le vote plural n'a que trop duré et nous voudrions le voir disparaître sur l'heure, mais, si c'était pour le remplacer par le vote des femmes, nous préférerions encore subir le vote plural pendant des années" (3) et de faire remarquer qu'il n'était pas indispensable que les femmes fussent électrices pour la défense de leurs intérêts puisque certains députés „ont pour mission de défendre les intérêts du bétail ou de la race chevaline alors qu'il n'y a au parlement ni boeuf, ni cheval, ni mouton" (4). Comparaison fort délicate vraiment et qui devait charmer l'éditrice de *l'Opinion*.

Adversaire des droits d'entrée, *l'Opinion libérale* réfutait avec obstination, dans les années 1894-1896, les articles protectionnistes que publiait avec non moins de constance *l'Ami de l'Ordre*. „Les mesures protectionnistes ne font aucun bien à ceux qu'elles prétendent favoriser et en revanche, sont funestes aux intérêts des consommateurs. Et c'est par des mesures de ce genre qu'on voudrait en Belgique comme en France, sauver l'agriculture" (5) s'écriait *l'Opinion*, qui chiffres à l'appui démontrait l'inanité des tarifs Méline.

---

(1) *L'Opinion libérale*, 5 juillet 1901, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *L'Opinion libérale*, 5 juillet 1901, p. 1, col. 1 et 2.

(3) *L'Opinion libérale*, 9 janvier 1902, p. 2, col. 3.

(4) *L'Opinion libérale*, 26 janvier 1902, p. 1, col. 1 et 2.

(5) *L'Opinion libérale*, 22 février 1902, p. 1, col. 1.

Autre sujet de polémique qui opposa le journal libéral au journal catholique, la question des jeux. *L'Opinion* défendant contre son confrère les intérêts matériels de la ville de Namur, hautement intéressée au maintien des jeux qui lui valaient une affluence assez considérable d'étrangers et par voie de conséquence une activité commerciale en de notables proportions, accrue.

*L'Opinion libérale* prônait le repos hebdomadaire mais non point dominical, dans lequel elle ne voulait voir qu'une atteinte nouvelle à la liberté et partant, une violation de la constitution. La feuille namuroise réprouvait les „exagérations flamingantes" déplorant notamment l'intransigeance de certains députés „irréductible du moedertaal", tel l'abbé Daens, qui, quoiqu'ils parlassent fort bien le français prétendaient, à la chambre, ne s'exprimer qu'en flamand, (1) ou bien, regrettait cette obstination à vouloir exiger des wallons qu'ils connussent la seconde langue pour accéder à certains emplois.

Sans pour autant donner au mouvement wallon son approbation, *l'Opinion* constatait en 1907, que face aux revendications et aux exigences flamingantes, l'organisation politique des Wallons était devenue fatale.

„Flamingants d'un côté, wallonisants de l'autre côté, la querelle des races ne tardera pas à susciter chez nous de telles haines et de telles rancunes que l'unité nationale ne sera plus qu'un vain mot. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'on ne voit pas bien ce qu'il adviendra, entre ces deux éléments de la masse vraiment nationale, qui ne tient spécialement ni au flamingant ni au wallonisme, qui ignore généralement les patois flamands et les patois wallons, ne faisant usage que du français, et ne réclamant que la qualité de Belge. Il importe que cette grande masse nationale ne se laisse pas impressionner par les mouvements nationalistes qui s'affirment au nord et au sud et qui tendent à diviser irrémédiablement notre pays.

Ce sont les complaisances du gouvernement clérical à l'égard du flamingantisme qui ont donné naissance au mouvement wallon. Qu'on prenne garde de tout compromettre en s'obstinant dans cette voie dangereuse et qu'on songe que les petites satisfactions à accorder aux farouches flamingants pourraient nous coûter un jour la paix intérieure. Les haines nationales sont les plus difficiles à atténuer et quand elles s'affirment hautement dans un pays, celui-ci est exposé à tous les mécomptes et à tous les désastres" (2).

---

(1) *L'Opinion libérale*, 8 mars 1895, p. 1, col. 2 et 3.

(2) *L'Opinion libérale*, 2 avril 1907, p. 1, col.

Alliée des socialistes par intérêt, *l'Opinion libérale* qui suivait sans récriminer jamais les prises de position et les menées cartellistes de l'Union libérale gardait cependant, les distances à l'endroit du parti rouge.

Pour se rassurer, peut-être, elle-même, tout en calmant les appréhensions de sa bourgeoise clientèle, souventes fois, *l'Opinion* assura qu'il n'y avait aucunement danger d'absorption du progressisme par le socialisme, ne manquant point de lever bien haut le drapeau bleu, de clamer sa joie des victoires électorales progressistes et son espoir de triomphes futurs plus beaux encore, minimisant autant que faire ce pouvait, au soir des élections l'importance de l'apport socialiste dans les résultats acquis.

A l'égard de Gustave Defnet, *l'Opinion libérale* manifestait une certaine sympathie. Souvenir, peut-être, des années que le leader socialiste namurois avaient passées dans les ateliers de la feuille libérale avant qu'il se fût jeté dans l'arène politique et qu'il eut accédé avec l'appui de ses anciens patrons, au fauteuil parlementaire.

L'union des gauches, *l'Opinion libérale* la présentait à ses lecteurs en 1905, comme la condition nécessaire et suffisante de l'écrasement définitif du cléricalisme, du renversement du gouvernement catholique exécré, de l'abolition définitive des prétentions réactionnaires du parti prêtre, de l'établissement du suffrage universel, de la suppression du remplacement et de l'organisation de l'instruction publique (1).

Cette alliance, *l'Ami de l'Ordre* ne laissait passer nulle occasion de la battre en brèche et, au mois de juillet 1905, relevant le peu d'enthousiasme manifesté par la feuille bleue lors de la visite royale, il insinuait que ce devait être là une basse concession consentie à l'allié rouge.

*L'Ami* s'attirait aussitôt la cinglante riposte de *l'Opinion* qui exhumait de la collection du rival certaines phrases dénuées d'aménité à l'endroit de Léopold II (2).

Le journal libéral namurois, partisan convaincu du service personnel, considérait la réorganisation de l'armée comme primordiale pour assurer la défense nationale.

---

(1) *L'Opinion libérale*, 16 mars 1905, p. 2, col. 2; 20 mars 1905, p. 2, col. 2 et 3.

(2) *L'Opinion libérale*, 11 juillet 1905, p. 2, col. 4 et 5; 13 juillet 1905, p. 2, col. 4 et 5.

„L'Allemagne, la France, la Russie, l'Autriche s'épuisent en dépenses militaires et l'opulente Belgique se croise les bras et fait des économies parce que ces puissances ont garanti sa neutralité. Qu'elle ne perde pas de vue l'exemple d'autres états qui semblablement ont marchandé million par million à leur institution militaire jusqu'à l'heure du danger et des exigences politiques où ils ont succombé dans la lutte pour l'existence" (1).

Grandement coupables, disait-elle, sont les catholiques au pouvoir, qui, n'ayant plus en vue que leurs intérêts immédiats et la sauvegarde de leur portefeuille, ne s'occupent en aucune façon des intérêts véritables du pays, ne cherchant nullement „à le préserver par de sages mesures contre l'invasion étrangère, à fortifier notre armée et à la mettre en état de résister aux envahisseurs... Les cléricaux poussent le pays aux abîmes par le mépris qu'ils manifestent pour notre armée, ils la font considérer comme une institution inutile, incapable de nous rendre des services sérieux en cas de violation de notre neutralité (2)".

Le seul moyen de faire respecter l'intégrité du territoire belge serait de former une armée composée de toutes les classes de la société, assez forte pour éloigner le désastre, pensait *l'Opinion*, mais, ajoutait-elle „nos gouvernants ne l'entendent pas de cette oreille-là. Advienne que pourra, que notre pays soit mis à feu et à sang, mais pas de service personnel, pas de suppression du remplacement militaire" (3).

Erreur profonde de leur part d'ailleurs, estimait le journal libéral, que de rejeter le service personnel, dans le but de conserver des électeurs, car le parti catholique a tout à perdre dans le naufrage de la nationalité belge; en effet, si la Belgique, s'étant avérée incapable de défendre son intégrité territoriale et que son sort soit discuté à nouveau, il ne fait aucun doute que perdant son indépendance, elle ira au vainqueur, c'est à-dire qu'elle sera intégrée, soit dans un Etat protestant, soit dans un Etat républicain et dans l'un ou l'autre cas, le parti catholique ne pourra que sombrer.

„Et, cependant, nos adversaires mettent tout en oeuvre dirait-on, pour nous livrer pieds et poings liés à l'ennemi" (4).

Ce sont là de biens mauvais patriotes et il est du devoir d'un roi qui s'intéresse profondément au sort et à l'avenir du pays aux destinées duquel il est appelé à présider, de dire à ceux qui ont la

---

(1) *L'Opinion libérale*, 31 janvier 1887, p. 2, col. 1 et 2.

(2) *L'Opinion libérale*, 26 janvier 1887, p. 1, col. 1 et 2.

(3) *L'Opinion libérale*, 12 janvier 1887, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *L'Opinion libérale*, 17 janvier 1887, p. 1, col. 1 et 2.

charge du pouvoir quelles conséquences peut entraîner un aveuglement systématique, causé par la crainte d'être renversé d'une position que l'on ambitionne de conserver pour son parti, sinon pour soi-même. Et, „s'il lui est démontré que ses ministres se montrent sourds à ses conseils dictés par la froide raison et par l'expérience des hommes et des choses, le roi doit congédier ses ministres indignes et en appeler au pays pour savoir ce qu'il entend faire" (1).

*L'Opinion libérale* défendit en 1887 le principe des fortifications de la Meuse, mais, craignant le sort malheureux qui serait réservé à la cité namuroise en cas de conflit, elle réclama avec force, la désaffectation de l'antique citadelle, appuyant les revendications du conseil communal, dénonçant aussi, à la réprobation des Namurois les députés catholiques qu'elle disait se désintéresser totalement du danger qu'immanquablement allait courir Namur en cas de conflit.

Car, *l'Opinion libérale*, en bon moniteur de parti ne manquait pas, quelque grave que fut par ailleurs la situation internationale ou le péril d'invasion de ne négliger rien qui pût servir les intérêts électoraux de ses amis.

Comme les autres feuilles provinciales, *l'Opinion libérale*, pendant nombre d'années, n'accorda aux événements de la politique internationale qu'une attention plutôt distraite, ne montrant d'émotion que lorsque se détérioraient un peu plus les relations de nos puissants voisins l'Allemagne et la France. Alors, *l'Opinion*, craignant pour l'existence de la Belgique suivait de fort près l'action diplomatique, les préparatifs guerriers, les réactions de la presse étrangère, les mouvements de la Bourse.

*L'Opinion libérale* croyait presque en la fatalité d'une guerre franco-allemande et ses secrètes sympathies allaient à la France. Elle redoutait l'inéluctable invasion, adjurant le gouvernement de prendre sans plus attendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la défense du territoire belge.

C'était là, du reste, pensait-elle, un devoir qu'avaient imposé les puissances européennes, „car il est bien certain que lorsqu'elle consentit à reconnaître l'indépendance de la Belgique et décréta sa neutralité perpétuelle, l'Europe voulut dresser ainsi une barrière entre la France et l'Allemagne" et cette barrière, il incombait à notre pays de la défendre lui-même, sous la garantie des puissances.

---

(1) *L'Opinion libérale*, 23 janvier 1887, p. 1, col. 2 et 3.

L'*Opinion* n'avait dans les traités garants de notre neutralité qu'une confiance fort limitée et elle ne se faisait point faute de relever la déclaration du prince de Bismarck, assurant que la neutralité belge ne pouvait être mieux défendue que par l'armée belge.

La nécessité de mobilisation, en Belgique, était pour l'*Opinion libérale*, liée intimement et presque exclusivement à l'éventualité d'un conflit opposant la France à l'Allemagne. Aussi, en février 1904, le correspondant bruxellois du journal faisait-il observer, en réponse à l'affolement de certains confrères devant la possibilité d'une conflagration entre la France et l'Angleterre, résultant du jeu des alliances russe et japonaise, qu'une telle guerre n'intéressait en rien la Belgique parce qu'il était infiniment peu probable que l'un ou l'autre des belligérants en vint à envahir notre sol et qu'il n'était dès lors nul besoin d'une mise sur pied de guerre des troupes belges.

„La France, déclarait-il, ne veut-elle pas la paix? Elle sacrifiera plutôt l'alliance russe que de s'embarquer dans une longue guerre contre la Grande-Bretagne” (1).

Quelque deux ans plus tard, le même correspondant bruxellois qui était décidément optimiste, se refusait à croire à l'imminence d'une guerre franco-allemande, mettant en la conférence d'Algésiras ses espoirs d'un règlement pacifique de la question marocaine. „Les préparatifs, disait-il, n'impliquent pas la guerre. De chaque côté des Vosges, on prend des précautions, instruits par les débuts de la campagne de Mandchourie, on met sa responsabilité à l'abri, voilà tout... jamais, on n'aura vu panique aussi prolongée et, entre nous, aussi déraisonnable. Dans tous les cas, si contre toute attente, la guerre venait à éclater au printemps, nous serions dans de jolis draps. Nous ne mettrions guère plus de 150.000 hommes sous les armes et nous irions au feu avec un matériel d'artillerie totalement démodé. Les pires catastrophes nous attendent. Tout indique heureusement que cet effroyable malheur nous sera épargné” (2).

La crise marocaine fut pour l'*Opinion libérale*, une occasion nouvelle d'appeler l'attention sur la question grave de la sauvegarde de la neutralité belge.

„En cas de guerre, déclarait-elle, nous n'avons pas à compter sur la loyauté des adversaires en présence pour faire respecter notre neutralité. Il faut naturellement, alors, nous rendre à même de nous

---

(1) *L'Opinion libérale*, 2 février 1904, p. 1, col. 1.

(2) *L'Opinion libérale*, 17 janvier 1906, p. 2, col. 5.

défendre, de faire valoir nos droits, de protéger l'existence de notre pays, de sauvegarder notre indépendance". La neutralité armée s'impose et du reste, les hommes de 1830, Joseph Lebeau et Paul Devaux l'avaient compris avant nous et avaient déjà préconisé alors ce système. „Et de conclure à l'absolue nécessité de posséder une armée que seul le service personnel et obligatoire pourrait donner" (1).

Quant à la question de la reprise du Congo par la Belgique, *l'Opinion libérale* demeura longtemps dans l'expectative ne se prononçant point de façon définitive ou absolue dans l'un ou l'autre sens. Finalement, cependant, dans la crainte que le Congo devint la proie de l'Angleterre et que fussent ainsi rendus vains les sacrifices nombreux, par les Belges consentis, *l'Opinion* souscrivit à la reprise (2).

Durant la dernière décennie de son existence, *l'Opinion libérale* ouvrit plus largement ses colonnes aux événements internationaux, regardant bien au-delà de ses immédiates frontières.

Aux Cubains „qui luttèrent pour leur affranchissement, avec un courage et une persévérance digne de tous les respects", *l'Opinion libérale* était fort sympathique, se prenant même à souhaiter l'intervention directe des Etats-Unis „pour mettre un terme à une guerre sanglante où un vaillant petit peuple lutte avec acharnement pour sa liberté" (3).

La guerre hispano-américaine terminée, *l'Opinion libérale* pourtant, constatait avec regret la poussée de l'impérialisme américain, émettait la crainte de voir se créer conséquemment, aux Etats-Unis un mouvement d'opinion favorable à l'accroissement de la puissance militaire et souhaitait que les tendances de la démocratie laborieuse et pacifique qui avaient jusqu'alors prévalu aux Etats Unis triomphassent des folies mégalomanes des partisans de la doctrine de Monroë (4).

La guerre contre les Boers souleva naturellement la réprobation de *l'Opinion* que révoltait l'impérialisme cynique de Chamberlain, „le grand responsable du crime" et l'impassibilité de l'Europe politique.

„Pour la souveraine qui a assisté à sa propre apothéose, écrivait le journal, quelle lamentable fin de règne que ce consentement à faire couler le sang dont les flots rejailliront jusqu'à son trône et endeuilleront son

---

(1) *L'Opinion libérale*, 5 avril 1906, p. 1, col. 3 et 4.

(2) *L'Opinion libérale*, 17 décembre 1897, p. 1, col. 2 et 3.

(3) *L'Opinion libérale*, 17 septembre 1897, p. 1, col. 2 et 3.

(4) *L'Opinion libérale*, 4 août 1899, p. 2.

histoire. Comme il eut été beau de la voir d'un geste révolté, jeter sa couronne, plutôt que de se faire complice d'un crime odieux. Car jamais, à aucune époque, guerre n'aura été plus ignoble. Et l'Europe laissera faire?

Honte à la veulerie universelle qui tolérera qu'un crime monstrueux se consume, Dreyfus vit se lever pour le défendre dans tous les pays, des bataillons résolus, les Boers n'auront-ils pour eux que ces sympathies platoniques des journaux du continent... honte au ministre néfaste, qui pour servir ses appétits de capitaliste et les intérêts d'une meute de spéculateurs aux abois acculés à la faillite, fait litière des pactes conclus et sacrés et rejette hypocritement sur le Transvaal la responsabilité de la lutte qu'il a tout fait pour rendre irrémédiable. Honte aux mégalomanes anglais qui ne jurent plus que par Cécil Rhodes et Chamberlain, à la majorité du peuple anglais, le plus servile peut-être qui soit, le plus malléable aux mains des dirigeants qui savent l'hypnotiser et flatter ses passions inavouables..." (1).

Mais, si elle flétrissait la politique anglaise, conspuait la veulerie du peuple britannique „ironiquement dit souverain alors qu'il n'est rien", et l'égoïsme forcené des élus, *l'Opinion* jugeait tout aussi sévèrement la non intervention du tzar, le promoteur de la conférence de la paix, coupable de moitié dans l'odieux crime contre les Boers. La Russie n'a cherché que son seul intérêt, profitant de ce que l'Angleterre était occupée en Afrique australe, pour prendre pied en Asie et maintenant, „La Russie maîtresse de l'Asie est une menace perpétuelle plus formidable que jamais pour la liberté du monde. Le rêve odieux de la monarchie universelle est ainsi plus près de se réaliser qu'il ne le fut jamais, et, l'Europe se trouvera bientôt dans l'alternative que lui prédisait Napoléon, de devoir choisir entre être républicains ou Cosaques" (2).

A l'appel du tzar en faveur de la paix, *l'Opinion libérale* avait applaudi sans réserve. La guerre, proclamait-elle, n'est pas nécessaire. Elle n'est qu'une habitude, qu'un barbare réflexe social, elle n'est pas non plus un condition de progrès humain... La guerre engendre la haine de peuple à peuple, elle est la cause du militarisme à outrance et du profond malaise européen. „Enterrons la guerre, rendons nos armes à la terre, que les inutiles canons se transforment en charrues fécondantes pour que, sur la terre désormais pacifiée, puissent en toute sécurité se lever des moissons plus riches, fleurir d'entraide après tant de siècles d'entre lutte”.

---

(1) *L'Opinion libérale*, 23 octobre 1899, p. 1, col. 4 et 8, p. 2, col. 1.

(2) *L'Opinion libérale*, 13 mai 1901, p. 1, col. 2, 3, 4.

Mais, elle devait déchanter bientôt devant l'irrépressible folie des hommes.

L'affaire Dreyfus et le procès Zola passionnèrent *l'Opinion libérale*. En février 1898, Alphonse Raikem alla même à Paris dans l'espoir d'y recueillir quelque information sensationnelle, et pour s'imprégner aussi de l'atmosphère de la capitale française qu'il croyait survoltée.

Mais le journaliste namurois ne pouvait qu'avouer son étonnement de trouver la capitale française fort calme, en tous cas, très loin de l'effervescence qu'il imaginait :

„Sur les boulevards, dans les grandes artères, dans les hôtels, les cafés, on parle de tout, excepté du procès Zola. On n'entend point parler de traître, de juifs, de chrétiens, on parle course et théâtres ce qui confirme notre avis et celui de nos amis que le Français, le Parisien surtout, est bien superficiel. „Je vous assure, que de midi à une heure Chez Joseph, (1) les conversations sont bien plus animées, les esprits plus montés qu'en plein coeur de Paris" (2).

*L'Opinion libérale*, bien entendu, innocentait Dreyfus, louait Zola, „le sauveur de la France" (3), dont elle admirait la constance et le dévouement à défendre le Juif persécuté, conspuait aussi les Rochefort, les Drumont, „acolytes infâmes des bourreaux scélérats de Rennes" (4).

La France, regrettait le journal namurois, s'est aliénée bien des sympathies étrangères et l'indignation est grande en Wallonie. La France nous l'aimons, clamait-il. „Nous n'avons pas oublié ce qu'elle a fait pour tous les peuples et ce que lui doit la Belgique. Mais, cette France là, objet de notre admiration et de notre impérissable gratitude, c'est la France de Voltaire, c'est la France de 1789, et non celle des Rochefort, des Drumont et des Mercier (5).

Et, le 13 juillet 1906, *l'Opinion* annonçant la conclusion heureuse de l'affaire déclarait :

„La vérité achève aujourd'hui sa marche vers la lumière... et s'il y a une impression de tristesse qui peut se mêler à la joie générale, elle naît du souvenir ému qui doit aller aux premiers ouvriers de cette oeuvre de

---

(1) *L'Opinion libérale*, 22 février 1898, p. 3, col. 2.

(2) Café namurois fort fréquenté qui se trouvait au centre de la ville.

(3) *L'Opinion libérale*, 18 octobre 1902, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *L'Opinion libérale*, 13 septembre 1902, p. 1, col. 3.

(5) *L'Opinion libérale*, 1 (septembre 1899, p. 1, col. 4.

justice, à Emile Zola, à Scheurer-Kestner, à Bernard Lazary qui éveillèrent si prodigieusement la conscience humaine et que la mort a fauché avant l'heure de la victoire" (1).

*L'Opinion libérale* prit un grand intérêt au conflit russo-japonais, s'assurant même une correspondance de Berlin, car, disait-elle, „nos lecteurs savent combien les dépêches de sources anglaises et américaine sont suspectes" (2), et se pencha également sur les convulsions internes de la Russie.

La guerre, concluait le journal namurois, n'a point fait la révolution. Sans elle, la Russie aurait quand même connu son 89. La guerre ne fut qu'une cause, „la dernière, décisive c'est vrai, la goutte d'eau faisant déborder le vase d'amertume, l'impulsion irréparable donnée par les dirigeants intelligents qui vivent encore dans les chimères des passés politiques et qui seront demain victimes de leurs aberrations mentales et de leur égoïsme sans bornes" (3). Et, le 6 mars 1905, au terme d'un article sur la fin de l'autocratie russe, *l'Opinion* jouait les prophétesses : „N'oublie pas Tzar, que l'on ne brave pas impunément les lois de la nature et l'évolution sociale est de celles-là. Pour avoir voulu la retarder, tu verras un jour ton trône renversé au milieu des débris de ton gouvernement et il ne te restera pour vivre que le souvenir de ta puissance d'hier dont la fin sera marquée par une tache rouge" (4).

Quant à l'existence du péril jaune, le journal n'en était, semble-t-il guère convaincu. Selon les auteurs des articles publiés, tantôt il déclarait le péril jaune romain bien plus réel que le péril jaune chinois et japonais, se refusant à prendre au sérieux cette fable „inventée pour le bonheur des économistes" qui pouvaient ainsi sortir de leurs tiroirs des chiffres (5).

Quelques mois plus tard, cependant, il constatait que l'inhumanité et la cruauté des blancs envers la race jaune pourrait fort bien, un jour, se retourner contre eux et devenir cause de l'anéantissement de la race blanche par les orientaux (6).

---

(1) *L'Opinion libérale*, 13 juillet 1906, p. 1, col. 2.

(2) *L'Opinion libérale*, 17 février 1904, p.

(3) *L'Opinion libérale*, 14 février 1905, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *L'Opinion libérale*, 6 mars 1905, p. 1, col. 1 et 2.

(5) *L'Opinion libérale*, 29 février 1904, p. 1, col. 3.

(6) *L'Opinion libérale*, 23 mars 1905, p. 1, col. 2 et 3.

Irréligieuse, *l'Opinion libérale* défendait les préceptes de la morale laïque et simplement humaine. Admiratrice fervente de la grande révolution, elle haïssait l'arbitraire et l'oppression sous toutes ses formes et reconnaissait à chacun le droit imprescriptible à jouir des inestimables conquêtes de 1789, l'égalité, la liberté, la justice.

Journal somme toute intéressant que *l'Opinion* malgré ses évidentes faiblesses.

### Le Réveil Namurois.

(7 février 1880 — juin 1880)

Feuille de circonstances, dont le but avoué était de réduire le bastion clérical namurois à la province et à la chambre, *Le Réveil Namurois* comportait un article de tête, une rubrique de politique extérieure, une de politique intérieure, une chronique namuroise, des nouvelles théâtrales, des variétés et des annonces, comme les autres feuilles locales.

Haut et clair, il proclamait son grand désir d'évincer conseillers et députés catholiques.

„Nous voulons faire triompher les candidatures libérales aux prochaines élections provinciales et législatives.

L'heure du *Réveil Namurois* a sonné. Debout libéraux, secouez la torpeur mortelle dans laquelle depuis longtemps nous a plongés le joug clérical.

N'est-ce pas une honte, une humiliation suprême pour une province wallonne de subir, sous un gouvernement libéral, le bon plaisir des Jésuites dont Mgr. Gravez est le très humble serviteur.

Namurois, vous avez fait un premier pas dans la voie de l'affranchissement de la servitude papiste.

Vous vous êtes donné une administration communale franchement libérale, dont le collège et le bourgmestre montrent un dévouement sans bornes à la prospérité commerciale et à l'embellissement de la ville de Namur. C'est beaucoup, mais ce n'est pas assez.

Electeurs namurois, vous devez être représentés au Conseil provincial et à la Chambre par des libéraux qui seuls, voudront et pourront défendre les vrais intérêts de l'arrondissement de Namur. Car, vous ne l'ignorez pas, les représentants cléricaux sont impuissants à donner à notre belle province la richesse, le développement commercial, industriel et agricole auquel lui donne le droit de prétendre les ressources de son incomparable situation géographique et de son sol fertile. La raison est bien simple; la domination cléricale ne peut s'exercer avec succès et durée que sur des populations pauvres. La pauvreté engendre nécessairement l'abdication de toute liberté intellectuelle et matérielle, c'est-à-dire l'esclavage.

Nous ne sommes plus au temps, où, suivant l'expression énergique de M Prangey, le président de l'Union libérale, les Electeurs parqués en catégories étaient conduits par les curés à l'urne électorale comme on mène un vil bétail à l'abattoir. Plus de bulletins marqués, le clergé s'est vu arracher des mains cette arme d'oppression et de corruption électorale.

Les efforts héroïques des libéraux ont conquis l'indépendance absolue du vote. Aujourd'hui, le couloir électorale permet à chacun sans possibilité d'un contrôle déshonorant, d'accorder librement sa voix au candidat le plus digne. C'est avec espoir et confiance que nous entreprenons la lutte électorale contre les éternels ennemis de toutes nos libertés...

En avant donc, nous ne nous laisserons plus engourdir dans une fausse sécurité.

Que chacun participe dans la limite de ses forces à l'oeuvre d'émancipation politique de notre province.

Que les communes s'organisent et se préparent au combat libérateur.

Qu'elles fondent des associations et se mettent en rapports constants avec l'Union libérale qui, nous en sommes convaincus encouragera et guidera les vaillants efforts de ses amis des campagnes.

Le sang de grenouille clérigaleux qui coule depuis trop longtemps dans les veines de la députation namuroise a fini par la pourrir jusqu'à la moelle. Nous voulons le voir périr de sa laide mort et l'enterrer en terre bénite ou dans le trou des chiens du cimetière interdit de Malonne, à son choix. Depuis quelques temps, Namur renait à la vraie vie politique. La réhabiliter en l'aidant à envoyer en juin prochain huit députés libéraux à la chambre, voilà ce que nous voulons. Mori" (1).

## Le Journal de Namur.

(4 octobre 1885 — ?)  
bi-hebdomadaire

A l'automne 1885, Paul Godenne, l'éditeur de *l'Echo de Namur* annonçait au comité du journal son intention de ne point solliciter le renouvellement de son contrat d'impression qui venait à expiration le 31 décembre (2).

Paul Godenne venait en effet, de céder son imprimerie et ses affaires à son fils Jacques lequel désirait publier une feuille dont il eut la complète direction. Répugnance à suivre une ligne de conduite imposée par d'autres ou simple désir de se venger du comité qui s'était refusé peut-être à traiter avec lui, nous ne savons.

Le premier numéro du *Journal de Namur* parut le 4 octobre.

---

(1) *Le Réveil Namurois*, 7 février 1880, p. 1.

(2) *Le Journal de Namur*, 4 octobre 1885 p. 1, col. 3 et 4.

„*Le Journal de Namur, écho du dimanche et du jeudi* ne prend la place d'aucun autre; il trouve la sienne libre. Il s'adresse tout particulièrement aux personnes, qui, n'ayant pas le loisir de lire une feuille quotidienne, désirent être tenues au courant de ce qui se passe tant au loin qu'autour d'elles, sans attendre la longue huitaine durant laquelle un journal hebdomadaire les fait attendre.

Le *Journal de Namur* n'a pas de programme. Il tâchera d'être aussi intéressant que possible, en publiant des nouvelles de l'extérieur et de l'intérieur, renseignements agricoles, chroniques, faits divers. Il ne se fera pas faute de signaler, le cas échéant, les réformes qu'il croirait utiles, il s'efforcera de respecter toujours la Religion, la Justice et la Vérité. Nous accueillerons avec plaisir les communications intéressant Namur. Nous nous sommes dès maintenant assuré le concours de collaborateurs dont nous verrons avec plaisir le nombre s'augmenter. L'auteur de chaque article signé en conserve seul la responsabilité. Le secret du nom de ceux qui désireraient n'être pas connus sera soigneusement gardé”.

Et Godenne d'exposer les raisons d'une parution bi-hebdomadaire :

„Le prix. Un journal de province, ayant son tirage relativement restreint, pour paraître quotidiennement coûtera autant, si pas plus qu'une feuille de la capitale et pour le même prix, le public préférera lire un grand journal, quitte à apprendre par ricochet les nouvelles locales.

Le temps. Les personnes qui trouvent le *temps* de lire le journal chaque jour ont souvent *les moyens* de se payer plusieurs abonnements, le nôtre étant d'un prix minime s'adresse tout aussi bien à elles qu'à la classe laborieuse; le dimanche, chacun saura le lire, celui qui le jeudi ne pourra le parcourir remettra aisément la chose au lendemain.

L'intérêt. Il est quasi impossible qu'un journal puisse chaque jour publier des nouvelles intéressantes; une feuille semi-hebdomadaire trouvera le temps de glaner des faits qui lui donneront sans conteste, un intérêt tout particulier. De plus, le lecteur ne laissant passer aucun numéro sans en prendre connaissance, s'y intéressera davantage, car il aura la suite non interrompue des feuilletons etc...”.

„Renonçant par avance à toute polémique irritante et voulant être surtout intéressant au point de vue du commerce, promettait encore Godenne, le *Journal de Namur*, publiera outre les faits commerciaux nouveaux, une revue des étalages et particulièrement des expositions traditionnelles du jeudi saint, à laquelle les organes des partis ont dû depuis longtemps renoncer pour ne pas mécontenter leurs adeptes” (1).

---

(1) *Le Journal de Namur*, 4 octobre 1885, p. 1, col. 1 et 2.

Le *Journal de Namur* se vendait à l'abonnement et au numéro dans les gares, aux fêtes. Les formes du journal étaient conservées plusieurs jours, de façon à pouvoir tirer à moindre frais une édition spéciale lorsque survenait quelque nouvelle ou évènement sensationnel dont la diffusion ne se pouvait postposer.

Sous la rubrique *Etranger*, Le *Journal de Namur* qui paraissait en quatre pages sur cinq colonnes, donnait brièvement les nouvelles politiques de l'extérieur, résumait fort succinctement discours ou interpellations des ministres ou députés étrangers, donnait les nouvelles économiques, sociales ou mondaines.

Sous le titre *Belgique*, le *Journal* donnait un court résumé des discussions à la Chambre, au Sénat, au Conseil provincial, rapportant les demandes, les propositions, interventions des députés et sénateurs, les décisions prises, les réponses des ministres. Le *Journal de Namur* publiait aussi des nouvelles diverses intéressant le pays. Les nouvelles intéressant plus spécialement la ville et la province étaient reprises sous la rubrique *La ville et la province*. Quant aux faits divers qui venaient en troisième page, ils paraissaient sous le titre des *nouvelles diverses*.

Le *Journal de Namur* publiait encore une chronique religieuse, le résultat d'adjudications, des nouvelles financières. Parfois, l'un ou l'autre article sur l'histoire ou l'archéologie namuroises. Ainsi, le 9 septembre 1886, le *Journal* consacrait la plus grande partie de sa seconde page, à la publication du discours prononcé par Alfred Bequet à la séance d'ouverture du Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Namur le mois précédent (1).

Feuille essentiellement locale et sans aucune prétention politique, depuis sa fondation jusqu'en août 1889, le *Journal de Namur* lors de la crise internationale de l'hiver 1886-1887 faisant montre d'un optimisme quelque peu exagéré, ne prêta point l'oreille aux bruits de guerre.

Dès 1890, le *Journal* s'occupa un peu de politique. Il donna notamment le compte rendu du congrès des oeuvres sociales à Liège et intervint, avec une timide modestie, lors des élections communales d'octobre, publiant la liste catholique, les résultats du scrutin ainsi que les appréciations et commentaires qu'en firent les feuilles locales quotidiennes.

---

(1) *Le Journal de Namur*, 9 septembre 1886, p. 2, col. 1 à 3.

En 1891, la *tendance* du *Journal* à se jeter dans le débat politique et social se fit plus nette. Militant dans les rangs de la démocratie chrétienne, le *Journal* prit un vif intérêt à la question grave du suffrage universel, dénonça les progrès du socialisme, étudia et paraphrasa l'Encyclique *Rerum Novarum* polémiqua même avec la *Gazette de Liège*.

La politique extérieure elle aussi, retint l'attention du *Journal de Namur* qui le 17 septembre commentait un article de la *Gazette de Turin* sur le but de la triple alliance „qui était la disparition de la France”. La guerre paraît certaine, écrivait-il, la coexistence pacifique entre l'Allemagne et la France est impossible. „Puisse Dieu détourner de notre petite patrie le redoutable ouragan. Tenons nous fermes dans notre neutralité.”

L'année suivante cependant, le *Journal de Namur* revint à l'ancienne formule, s'occupant toutefois un peu plus des questions politiques qu'en ses premières années.

Pourquoi tous ces changements?

En août 1889, Jacques Godenne l'imprimeur éditeur propriétaire du *Journal de Namur* transféra le siège principal de ses affaires à Liège. Tout en continuant la publication de la feuille namuroise, Godenne fit paraître une édition jumelle intéressant plus spécialement la ville et la province de Liège, *Le Pays de Liège* qui défendit les théories de la démocratie chrétienne.

En fait, dès lors, le *Journal de Namur* en grande partie rédigé par les Liégeois du *Pays* perdit son caractère de feuille exclusivement locale, abandonnait la ligne de conduite qu'il avait adoptée pendant quatre années, reniant sa promesse de se tenir éloigné de l'arène politique.

Le *Journal de Namur* nouvelle manière ne plut pas aux abonnés namurois qui avaient, de plus, à déplorer de fréquents retards dans la distribution. Nombreux, ils sollicitèrent de Jacques Godenne qu'il consentit à ce que l'impression du *Journal* se fit à Namur comme par le passé. Jacques Godenne organisa, au mois de novembre 1891, un référendum sur la question de savoir s'il convenait ou non de souscrire au désir exprimé par certains, deux mille six cent cinquante bulletins se prononcèrent pour le retour à Namur du *Journal* et Godenne s'inclina devant cette majorité importante, confiant l'impression de la feuille à la maison Godenne de Namur mais conservant cependant sa part dans la direction du *Journal*.

Dès lors, les nouvelles namuroises devinrent plus nombreuses. L'on fit paraître des suppléments donnant notamment le compte-rendu des débats à la cour d'assises.

Plus qu'autrefois, pourtant, l'on sacrifiait à la politique, publiant des numéros électoraux, déclamant contre le socialisme; polémiqueant avec la *Lutte* ou *Namur Revue*.

Parfois aussi, l'on publiait quelque extrait ou article du *Pays de Liège*.

Le *Journal* se déclara partisan des droits sur l'alcool, réclama l'enquête préalable dans la question du Congo.

En 1894, le *Journal de Namur* prit la défense de Woeste, attaqué publiquement par l'abbé Daens, se plaisant à reconnaître les qualités profondes de celui avec qui il avouait n'être pas en communauté de vue parfaite, déplorant le propos du leader démocrate. „Nous exprimons le voeu, disait en conclusion le *Journal*, qu'en vue de l'*Union catholique*, sans laquelle nous connaissons prochainement des jours mauvais, paix et silence soient faits sur tout cela" (1).

L'*Union*, le *Journal* la prêchait souvent. Nous devons nous souvenir, disait-il, que l'union doit faire notre force.

„Ce que Jésus a prêché avant tout, c'est la charité; la charité, c'est l'union. Oh! de grâce, laissons de côté les questions personnelles et les égoïsmes Travaillons pour le grand et noble but, seul digne de nos efforts, défendre la religion, la patrie et la famille... Mais, l'union ne suffit pas, il faut aussi l'unité. L'unité dans l'action, l'unité dans le travail et les oeuvres.

Réfléchissons souvent sur ces deux mots : union et unité, et agissons d'après les saines pensées qui naîtront de leurs méditations" (2).

Et le *Journal de Namur* s'efforçait de réveiller les troupes catholiques endormies dans une quiétude trop douce, oubliées du péril socialiste imminent et grave.

„Il faut que chaque jour, comme la voix du commandeur, retentisse puissante, infatigable la voix du devoir : tous debout, à l'oeuvre, à la propagande, le péril est grave et imminent... N'oublions pas que le socialisme est toujours là, plus insinuant, plus hypocrite que jamais, car il a peur de produire ses doctrines au grand jour. Veillons et travaillons" (3).

---

(1) *Le Journal de Namur*, 13 mai 1894, p. 1, col. 5.

(2) *Le Journal de Namur*, 30 août 1896, p. 1, col. 4.

(3) *Le Journal de Namur*, 6 septembre 1896, p. 2, col. 1 et 2.

Contre le socialisme, accusateur d'une Eglise qui s'était solidarisée avec le Capital, le *Journal de Namur* affirmait que l'Eglise était restée de tous temps au-dessus des conflits d'intérêt :

„Pour diriger vers l'Eternelle justice les hommes de bonne volonté et pour assurer à la terre la paix, ce reflet magnifique des cieus. Quand les socialistes vous dirons que l'Eglise défend ses riches, répondez-leur, lecteur, qu'ils mentent effrontément. L'Eglise défend la justice, partout où elle se trouve. Et pour les travailleurs, elle est plus attentive et plus zélée encore car ils sont les plus faibles de ses enfants" (1).

Le *Journal de Namur* chantait aussi les bienfaits de l'action gouvernementale catholique, vantant l'excellence de ses réformes sages, progressives.

„Les socialistes veulent une révolution, les catholiques veulent une réforme. Voilà la différence fondamentale, l'abîme qui sépare les deux programmes. La société a certainement besoin de réformes favorables aux classes ouvrières; les catholiques le reconnaissent, ils le proclament; mieux que cela, ils travaillent pratiquement à effectuer ses réformes. La preuve incontestable en est dans les lois nombreuses votées depuis quelques années pour améliorer le sort des ouvriers et dans les projets de loi actuellement déposés devant les chambres...

Quand on veut une révolution, nous comprenons que l'on traite l'oeuvre du gouvernement catholique de bagatelle. Mais quand on veut des réformes sages, progressives, on doit reconnaître que nos gouvernants ont pris le bon chemin et qu'ils marchent de pied ferme. Il n'est donc pas vrai que le gouvernement catholique n'a rien fait pour les ouvriers. Il est faux qu'il piétine sur place et se refuse à aller de l'avant. Il est prêt à continuer l'oeuvre de législation équitable qu'il a entreprise. Mais il ne veut pas bouleverser et révolutionner le pays et voilà pourquoi les socialistes ne sont pas contents" (2).

S'efforçant de justifier l'inéluctable inégalité des conditions, le *Journal de Namur* prétendait ne trouver de solution valable à ce grave problème que dans l'Evangile qui proclame la primauté des pauvres.

„Quoique l'on fasse, il y a toujours eu et il y aura toujours, en ce monde, des grands et des petits, des riches et des pauvres, des maîtres et des serviteurs. Devenus égaux devant la loi, les hommes ne le deviendront pas pour cela devant le sort, le fait sera toujours en désaccord avec le droit et l'on n'amènera pas la Fortune à tenir sa balance égale comme celle de la justice. Mais ce fait, comment l'expliquer de manière à justifier le suprême dispensateur de tous les dons? Comment l'expliquer, surtout

---

(1) *Le Journal de Namur*, 24 mai 1896, p. 1, col. 1.

(2) *Le Journal de Namur*, 24 mai 1896, p. 1, col. 1.

de manière à satisfaire ceux qui ont reçu la moindre part dans la distribution des biens d'ici-bas?... La seule réponse sérieuse est l'Évangile qui proclame la primauté des pauvres dans l'Église, parce qu'ils sont les frères de Jésus-Christ. L'Évangile est l'unique traité de paix entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres" (1).

La politique internationale, le *Journal de Namur* la croyait dominée par une force supranaturelle se servant des jeux du monde pour réaliser ses desseins.

„L'homme s'agite et Dieu le mène...

D'une part, c'est le chef Auguste de l'Église qui, au nom de son autorité trois fois sainte, demande aux catholiques français d'accepter la forme de gouvernement que le pays s'est donnée.

D'autre part, c'est le Czar, c'est à dire l'autocrate le plus absolu dont le nom seul est l'antithèse de la Révolution...

Nous le voyons; mais il faut avouer que ce double évènement d'une portée si considérable dérouta toute prévision. On sent l'intervention d'une force surnaturelle qui prépare de grands évènements et dispose à l'avance des instruments dont elle se servira pour l'accomplissement de ses desseins.

Mais, n'en doutons pas, de l'oeuvre qui se prépare Rome sera le pivot. Depuis un quart de siècle, l'Église attend la réparation de l'injustice commise. Contre le Vicaire de son Christ, l'attente a été longue, mais tout semble indiquer que l'heure du dénouement va sonner. Ayons confiance, Dieu conduit les évènements et fait servir à sa gloire les jeux du monde" (2).

Les massacres des chrétiens d'Arménie soulevèrent la réprobation du *Journal de Namur* :

„Ces massacres horribles qui sont le fruit de la politique russe". La France se taira-t-elle, elle qui avait assumé la mission de protéger les chrétiens d'orient, lorsqu'elle recevra le tsar sur le sol français. „Ah! gémissait le *Journal* si la France était encore à quelqu'un!... Malheureusement, ses hommes d'Etat ont d'autres préoccupations en tête que les souffrances des Arméniens. Le conseil des ministres s'est assemblé hier, pour discuter le nombre de galons que M. Faure pourra porter devant le Czar" (3).

La visite du Czar à Paris inspira au *Journal* quelques réflexions sur l'impuissance du régime républicain, mise singulièrement en lumière par la force de l'idée monarchique.

---

(1) *Le Journal de Namur*, 10 septembre 1896, p. 1, col. 5.

(2) *Le Journal de Namur*, 11 octobre 1896, p. 2, col. 1.

(3) *Le Journal de Namur*, 20 septembre 1896, p. 1, col. 1.

„Comment ne pas songer à cet autre empereur, fuyant Moscou devant les flammes et aux armées françaises jetées dans la Bérésina? Comment ne pas songer aussi à ces populations de l'Arménie, victimes de la politique russe en Orient? Tout cela paraît oublié. La France fille et championne de la Révolution se met littéralement aux pieds du potentat qui personnifie le plus hautement dans ce siècle, tous les principes qu'elle a combattus réunissant en lui le double caractère de l'autorité souveraine et du pontificat. Cette visite restera dit-on, une date dans l'histoire, oui mais quelle signification gardera-t-elle? Toutes les déclarations officielles sont pacifiques, mais au fond des coeurs, c'est l'idée de la revanche, cette revanche attendue depuis 25 ans, qui est la principale source des enthousiasmes. Quoi qu'il doive en advenir, il est certain que le Czar apporte une force énorme à la République, du moins vis à vis des puissances extérieures. L'isolement de la France a cessé définitivement... D'autre part, cette visite est pour le République une cause de faiblesse intérieure, car elle a mis en relief d'une manière frappante la force de l'idée monarchique. L'empereur efface le président... Il n'est pas jusqu'à la présence des présidents de la Chambre et du Sénat auprès de M. Faure qui n'accuse publiquement l'impuissance de ce régime où tout le monde est souverain mais où personne n'a le droit de dire à côté du Czar, Je veux et ma parole est la parole de la France. Mais Dieu conduit les évènements, lui seul sait pourquoi ce spectacle nous est donné. Attendons! Des contradictions et des impuissances, il saura bien faire sortir le triomphe final de la Vérité" (1).

Paul Godenne qui avait en 1892, repris l'édition du *Journal de Namur*, mourut en février 1896. Durant plusieurs mois, l'impression du *Journal* fut poursuivie en ses ateliers de la rue de Bruxelles par l'un de ses fils probablement. Au début du mois de novembre, Jacques Godenne, le fils aîné, racheta tout le matériel de l'imprimerie et assura dès ce moment l'édition du *Journal de Namur* dont il était d'ailleurs le propriétaire. Et le *Journal* en revint strictement cette fois, à l'état d'esprit qui avait présidé à sa naissance et à ses toutes premières années, délaissant la politique pour s'en tenir aux choses et intérêts purement locaux.

Le *Journal de Namur* se transforma par la suite en un quotidien populaire à deux centimes intitulé *Le Beffroi, journal de Namur*, imprimé par la société anonyme Godenne et dont le directeur rédacteur était Jacques Godenne. Nous ignorons à quel moment eut lieu la transformation.

*Le Beffroi*, d'un format plus petit, adopta la disposition et les rubriques du *Journal*.

---

(1) *Le Journal de Namur*, 8 octobre, 1896, p. 1, col. 3 et 4.

Les relations entre le *Journal de Namur* et les autres feuilles catholiques namuroises, tout en demeurant fort correctes ne devaient pas être extrêmement cordiales. En novembre 1888, Le *Journal de Namur* se plaignit de ce que l'*Ami de l'Ordre* et l'*Echo* eussent passé sous silence la médaille d'argent decernée à son éditeur à l'exposition de Bruxelles.

Quant au *Journal*, avec une modestie grande, il se proclamait le plus complet, le plus grand, le plus répandu des journaux de la province et aussi le meilleur marché.

Indépendamment de la question de rivalité assez peu importante d'ailleurs du fait de la différence dans la fréquence de parution, existait entre l'*Ami de l'Ordre* et le *Journal de Namur*, une divergence de vues certaine, l'un défendant les traditions catholiques les plus pures, l'autre partisan de la démocratie chrétienne.

Le 9 juin 1895, le *Journal* applaudissait du reste, à la naissance du *XXe siècle*, dont il conseillait la lecture à ceux de ses pratiques qui demandaient à la presse quotidienne „des nouvelles d'ordre général, des informations rapides, des variétés artistiques et littéraires". Il semble, disait la feuille namuroise que le *XXe siècle* „leur donnera tout cela sous une direction politique apaisante" (2).

En somme, le *Journal*, ne présentait guère d'autre intérêt que celui d'être le témoin de l'existence à Namur d'une fraction démocrate assez faible, croyons-nous.

Signalons encore, que Georges Legrand, l'un des chefs de la démocratie chrétienne à Namur collabora à la rédaction du *Journal*.

### La Lanterne du Peuple.

(11 décembre 1887 — ?)  
hebdomadaire

Le 11 décembre 1887, paraissait à Namur, un nouvel hebdomadaire, *La Lanterne du Peuple*, Destinée à mener la lutte contre le socialisme et l'anarchie, *La Lanterne* proclamait dans son numéro programme :

---

(1) *Le Journal de Namur*, 11 novembre 1888.

(2) *Le Journal de Namur*, 9 juin 1895, p. 1, col. 2.

„Ouvriers!

Nous présentons au pays *La Lanterne du Peuple*, journal hebdomadaire qui s'est donné pour mission de vous aider par tous les moyens en son pouvoir et de combattre à outrance les idées de socialisme et d'anarchie répandues dans vos rangs, par une poignée de meneurs portant partout la parole du mensonge, et par quelques feuilles sans pudeur que l'on rougirait de nommer.

En donnant le jour à *La Lanterne*, notre but bien arrêté est donc de détruire leur oeuvre jusqu'en son germe, de rendre impuissante leurs criminelles tentatives.

Or, que font ces fauteurs anarchistes, ces revues socialistes?

D'abord, ils vous trompent moralement, car ils veulent étouffer en vous la voix de la conscience et de la raison, dont ils vous retirent les consolations, et la salutaire influence qu'elle doit exercer sur votre conduite, vos moeurs, votre vie de famille, vos relations sociales, etc...; ils vous inspirent la haine des patrons et des autorités civiles, éveillant ainsi chez vous ces passions révolutionnaires qui vous portent à la consommation des grèves sanglantes. Ils vous trompent matériellement, en ce sens qu'ils s'engraissent à vos dépens et qu'ils créent des institutions ruineuses pour l'industrie, le commerce, l'activité nationale en un mot, seules espérances de salut restant, du côté matériel au pouvoir des ouvriers.

Enfin, ils vous éblouissent par leurs théories de partage, de suffrage universel, toutes aussi illusoire les unes que les autres.

Ceux-là mêmes qui vous indiquent l'émeute et le crime comme étant les seuls moyens d'obtenir satisfaction, ne sont que des malheureux aventuriers tout bourrés d'ambition et dont le seul but est de parvenir au faite des honneurs officiels; ils ne se servent de vous, chers ouvriers que comme d'un simple marche-pied pour escalader les pouvoirs publics.

Une fois là, s'ils y parvenaient jamais, ils vous lâcheraient sans autre forme de procès, tout comme l'ont fait leurs dignes devanciers que vous connaissez.

Etant donné ce qui précède, notre programme est donc tout tracé. Aussi, nous promettons-nous, si nous sommes secondé, de vous aider sans repos, *moralement et matériellement*.

Nous vous aiderons *moralement* en vous rappelant ces bons principes moraux qui élèvent l'âme dans la conduite, dans les moeurs, dans la famille, dans la société.

Nous nous efforcerons, avec la plus ferme persévérance à vous rapprocher des patrons, en établissant nettement *les droits et les devoirs* des uns et des autres, et à maintenir toujours ce rapprochement en faisant que *droits et devoirs* soient consciencieusement respectés des deux côtés.

Nous vous *rapprocherons aussi des autorités* en vous développant constamment des idées de vrai patriotisme, de respect aux lois, en vous mettant continuellement en garde contre les erreurs répandues par les apôtres du socialisme; en vous prêchant la paix et la concorde, dont nous voulons vous faire voir les avantages.

Enfin, nous vous aiderons *matériellement* par des moyens divers et hautement efficaces.

Ainsi, nous créerons un capital destiné à assurer des pensions aux ouvriers empêchés de gagner leur vie, soit par suite de vieillesse, soit par incapacité permanente résultant d'accidents.

De ce chef, les pensionnés et les secourus n'auront pas la moindre dépense à supporter, ni avant, ni pendant, ni après l'allocation des sommes à accorder. Cela se fera sans frais aucun pour eux.

La question d'une telle organisation fait en ce moment l'objet d'une étude des plus sérieuses et, dès que notre travail sera terminé, nous en ferons connaître les détails, et l'oeuvre fonctionnera, si aucun cas de force majeure n'y met un obstacle insurmontable.

Mais que l'on sache bien que c'est par pur esprit de dévouement à la classe ouvrière, à un titre complètement désintéressé; que nous assumons les charges de la mise à exécution d'un tel projet. Ce sera là un monument élevé à la gloire du prolétariat belge.

Nous ne négligerons rien pour qu'elle devienne une institution nationale.

Dans un autre ordre d'idées, nous mettons en pratique dès maintenant un système d'annonces à la portée de toutes les bourses.

Toutefois, *La Lanterne du Peuple*, insérera gratuitement toutes les annonces relatives aux ouvriers sans travail, qui n'auront, à cette fin, qu'à nous faire parvenir l'indication exacte de leurs nom et prénoms, de leur profession et de leur adresse.

A leur place, viendront les articles d'économie domestique pour les ménagères.

Comme journal, *La Lanterne du Peuple* ne laissera non plus rien à désirer, ni quant au fond, ni quant à la forme.

Elle publiera un résumé de la politique intérieure et étrangère, le plus d'articles possible en faveur de la cause ouvrière, des faits divers et des variétés instructives.

Elle fera la critique des journaux socialistes et anarchistes et produira des causeries récréatives.

En un mot, nous la rendrons aussi intéressante que possible. Créé pour le peuple, cet organe sera toujours rédigé simplement et clairement, c'est-à-dire, pour être lu, compris, et goûté du peuple, qui, nous en avons la conviction, n'en regrettera jamais la lecture.

Aussi, espérons-nous bien rencontrer partout la sympathie et l'appui que nous croyons avoir mérité par notre initiative.

Nous y comptons même, et nous en remercions d'avance tous nos lecteurs et bienfaiteurs présents et futurs, que nous saluons bien sincèrement" (1).

---

(1) *La Lanterne du Peuple*, 11 décembre 1887, p. 1.

## La Lutte.

Journal libéral quotidien de Namur et de la province  
(1 septembre 1889 — septembre 1901)  
quotidien

En son numéro du 1 septembre 1889, *La Lutte* déclarait faire sien le programme adopté, le 5 mars 1887, par l'Association libérale de l'arrondissement de Namur. Programme que la nouvelle feuille ne s'empessa point, du reste, de reproduire malgré les injonctions réitérées de *l'Ami de l'Ordre* qui croyait ainsi provoquer l'embarras du confrère. Enfin, *La Lutte* s'y décida le 21 septembre.

Ainsi, dès l'abord, *la Lutte* ne jouait par la carte de la dissidence mais veillait à sauvegarder les intérêts du libéralisme namurois, à seconder aussi et surtout, l'action, par quelques uns jugée trop faible, de *l'Opinion libérale*.

Sans doute, cette feuille nouvelle, n'eut-elle pas l'entière approbation de tous les libéraux namurois fidèles à leur moniteur, si hésitant, si pâle fût-il. Mais, fondée sous les auspices de celui qui était "virtuellement le chef de la Loge et du parti anticlérical" (1), appuyée par les libéraux namurois de tendance plus progressiste, patronnée par certains conseillers communaux, tels Edmond Charlier (2) et Henri Lecocq (3), *La Lutte* connut pendant quelques dix ans un succès certain.

Mieux rédigée, plus attrayante, plus variée que *l'Opinion*, elle intéressait et retenait davantage l'attention que sa consœur.

*La Lutte* connut cinq rédacteurs en chef.

Depuis la fondation jusqu'au 30 septembre 1891, Henri Kistemackers, un jeune Scharbeckois, fils d'un libraire, qui avait fréquenté pendant quelques temps l'Université libre de Bruxelles rédigea le journal progressiste namurois. Kistemackers avait été engagé sous contrat verbal, aux appointements de deux cents francs par mois, par Bister-Bois d'Enghien l'éditeur (4).

Un procès mit fin à la collaboration du jeune Bruxellois. En juillet 1891, en effet, Kistemackers avait en ses colonnes (5) attaqué

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 18 novembre 1906, p. 1, col. 1. Il s'agit probablement d'Ernest Solvay, le riche et philanthrope industriel. Cela nous paraît fort vraisemblable, d'autant plus que Jules Bister, le frère de l'éditeur de *la Lutte* était directeur de la société Solvay. (*Lutte* 16 nov. 1898; p. 2, col. 5).

(2) Edmond Charlier, Namur 1833 décembre 1882.

(3) Henri Lecocq décédé en 1890.

(4) *L'Ami de l'Ordre*, 9 octobre 1891, p. 1, col. 5.

(5) *La Lutte*, 25 et 28 juillet et 3 août 1891.

Me Frapier, avocat du barreau de Namur, qui avait requis, en tant que juge suppléant, au cours d'un procès opposant *La Lutte* à un sieur Busdorff (1).

Frapier intenta un procès à *la Lutte*. Et, comme la question de savoir quel était l'auteur judiciairement responsable des articles n'avait pas été résolue immédiatement, les défenseurs de Frapier attaquèrent conjointement Bister et Henri Kistemackers père et fils, ce dernier étant mineur d'âge.

Bister et son conseil, l'avocat Douxchamps soutinrent que Kistemackers fils, rédacteur en chef de *la Lutte*, en vertu d'un contrat parfaitement en règle, était, en cette qualité responsable vis à vis des tiers des articles qui émanaient de lui et portaient sa signature. „Kistemackers est l'auteur des articles litigieux, dirent-ils, il le reconnaît, ses manuscrits sont en mains de M. Bister lui seul doit donc rester à la cause, à moins qu'il ne soit prouvé que M. Bister a coopéré directement et matériellement au délit qui fait l'objet du projet; dans ce cas, il y aurait deux co-auteurs du délit" (2).

Me Robert, avocat à Bruxelles et conseil des Kistemackers s'efforça d'établir cette coopération de Bister aux articles litigieux, en ceci appuyé par Me Mélot, défenseur de Frapier.

„Aucun article ne passait sans le bon à tirer de M. Bister (3), lequel prenait l'avis de son conseil. Kistemackers n'était donc qu'un commis attentivement surveillé par Bister „qui intervient tous les jours et à toute heure. Il coupe, sabre à tort et à travers dans ses articles, les jette au panier, en voici en épreuves qui ont été mis de côté par l'éditeur, le véritable, le seul directeur de son journal. C'est lui qui indique qu'il faut attaquer; l'article contre Me Frapier a été commandé à mon client. Il a été revu par Bister et soumis même par celui-ci à son conseil qui a délivré le bon à tirer moral. Bister,

---

(1) Un crime avait eu lieu à Jambes et *La Lutte* avait mis en cause un certain Busdorff, comme l'avaient fait aussi d'ailleurs les autres feuilles locales. Busdorff intenta un procès à *la Lutte* seule, arguant de ce que *l'Ami de l'Ordre* et *l'Opinion libérale* avaient fait amende honorable. Quant à *Sambre et Meuse* qui n'avait point de surface, il était inutile de rien lui réclamer. *La Lutte* prétendit qu'on lui faisait là un procès de tendance et se déclara révoltée de ce que l'avocat Frapier, un ennemi politique, eut accepté de conclure en cette affaire. D'où nouveau procès par Frapier intenté.

(2) *La Lutte* 11 octobre 1891, p. 2, col. 4 et 5. — *l'Ami de l'Ordre*, 16 octobre 1891, p. 2, col. 3 et 4.

(3) Remarquons cependant que lorsque Fernand Roussel abandonna un moment la rédaction de *la Lutte* en mars 1896, il se plût à rendre hommage à son directeur qui toujours lui laissa toute latitude quant aux articles de fond. (*La Lutte*, 6 mars 1896, p. 1, col. 1.)

lui, a donné ensuite le bon à tirer définitif. Et cet article, Bister pouvait le jeter au panier, il pouvait ne pas l'imprimer, car, c'est lui et lui seul qui est le maître.

...L'article incriminé a été examiné par deux fois et soumis au conseil de Bister. C'est donc Bister qui en est le véritable auteur; c'est lui qui l'a fait confectionner et l'a fait passer.

C'est Bister qui doit en être responsable. Kistemackers fils n'était, je le répète qu'un préposé, un commis littéraire, un commis rédacteur" (1).

Et Mélot de renchérir : „Bister, c'est une espèce d'entrepreneur de publicité très soucieux de sa bourse avant tout. Il a pris à gages un mineur sur lequel il a dites-vous, exercé un contrôle assidu, continu, mais il ne veut pas comprendre que ce contrôle même entraîne sa responsabilité. Et, il s'écrie, moi je sauvegarde ma bourse. Bister est le premier et principal coupable, c'est sur lui que retombe la responsabilité des articles calomnieux dont nous demandons justice. Nous ne connaissons que lui. Son attitude est embarrassée, il craint pour sa bourse, et il assigne un mineur...il reste seul en cause vis à vis de nous.

En principe, c'est l'éditeur qui est responsable, c'est la règle. Il n'y a d'exception que si l'éditeur fait reconnaître judiciairement l'auteur. S'il y a eu collaboration, concert, entreprise commune, pluralité de délinquants, si le tribunal ne peut en son âme et conscience déterminer la personne de qui émane l'attaque, l'éditeur n'a pas rempli la condition à laquelle la loi subordonne sa mise hors cause. Il reste seul responsable..." (2).

Kistemackers, de son côté, affirmait n'avoir été qu'un commis rédacteur dirigé par Bister et son conseil Douxchamps.

„Le jour même où Me Frapier siégea comme ministère public dans le procès Bister-Busdorff, Me Douxchamps entra vers midi dans le bureau de *la Lutte*. M. Bister corrigeait mes épreuves ne faites pas de grands yeux, et je rêvais, moi, aux vicissitudes de la chronique quotidienne.

M. Douxchamps mit son monocle, ce qui me fit comprendre qu'il avait quelque grave communication à me faire. Je vous apporte, dit-il, un sujet d'article de fond étonnant. Voici ce qui vient de se

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 9 octobre 1891, p. 2, col. 5, p. 3, col. 1 et 2. Plaidoirie de Me Robert.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, 9 octobre 1891, p. 2, col. 5, p. 3, col. 1 et 2. Plaidoirie de Me Mélot.

passer. Il me raconta alors ce que je racontai ensuite dans la chronique que vous savez. Il me donna la marche à suivre de cette chronique, me détermina des expressions juridiques et me souffla même des mots qui, plus tard, furent qualifiés injurieux par le demandeur du procès en cours. M. Bister opinait du bonnet avec une très belle conviction; j'écrivis l'article qui, après midi, fut soumis à Me Douxchamps en manuscrit puis en épreuves, chez lui, boulevard d'Omalus comme le second et le troisième relatifs à la même affaire.

Ces articles furent portés par moi-même chez Me Douxchamps et je les lui soumis, parlant à lui-même, comme dirait un huissier.

Au surplus, de nombreux confrères de Me Douxchamps me déclarèrent par la suite, et sont prêts à le témoigner, que le dit Me Douxchamps, sortant de l'audience où M. Frapier avait conclu, avait péroré à la ronde ce qui se trouvait dans mon article le lendemain" (1).

L'avocat Douxchamps nia avoir été l'instigateur de ces articles et intenta une action en diffamation contre Kistemackers, ne réclamant que des insertions dans les journaux, pour toute réparation (2).

Le tribunal de Namur reconnut le caractère diffamatoire des lettres et condamna Kistemackers à l'insertion du jugement motifs et dispositifs dans deux journaux belges au choix de Douxchamps.

D'autre part, par jugement rendu en audience publique du 4 novembre 1891, le tribunal mit hors cause Bister et condamna Kistemackers, dans le procès Frapier (3).

Jean Dubois, le successeur de Kistemackers fut rédacteur en chef de *La Lutte* durant quelques mois, du 1 octobre 1891 au 18 juillet 1892. Prenant congé de ses lecteurs, Dubois affirmait que le changement de rédaction n'entraînerait aucune modification dans la ligne politique du journal : „*La Lutte* continuera à défendre énergiquement le programme du congrès progressiste et à faire dans sa sphère d'action tout ce qu'elle pourra pour propager les idées et les principes du libéralisme démocratique dans l'arrondissement de Namur. „Il pria aussi ses lecteurs de vouloir bien reporter sur son successeur les sympathies dont ils l'avaient honoré (4).

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 16 octobre 1891, p. 2, col. 5. (Lettre de Kistemackers, datée du 12 octobre 1891). Cette lettre fut publiée par *l'Ami de l'ordre* avec d'autres émanant des Kistemackers père et fils.

(2) *La Lutte*, 16 septembre 1892. Audience du 11 mai 1892, Tribunal civil.

(3) *L'Ami de l'Ordre*, 5 novembre 1891, p. 2, col. 5.  
*La Lutte*, 12 décembre 1891, p. 3, col. 1 et 2.

(4) *La Lutte*, 18 juillet 1892.

Vint alors Fernand Roussel qui allait pendant neuf années environ, diriger *la Lutte*.

Poète, amoureux de la nature, philosophe un peu rêveur, mais homme généreux et profondément humain; Roussel, le plus talentueux des écrivains de *la Lutte*, s'identifia aussitôt au journal qu'il composait avec conscience, apportant un soin extrême à l'élaboration de ses chroniques, intéressantes toujours, qu'elles fussent consacrées à la politique nationale ou mondiale, qu'elles traitassent de sujets littéraires ou philosophiques.

Roussel fut, à plusieurs reprises, contraint par la maladie au repos. En 1896, notamment, où il fut remplacé pendant trois mois par de Charluss.

Avant que d'être choisi pour rédacteur en chef de *la Lutte*, Roussel avait collaboré déjà à la feuille progressiste, sous forme de correspondances bruxelloises et il avait même, en février-mars 1890; engagé avec Kistemackers une polémique sur le jeune Belgicisme littéraire dont s'était gaussé le journaliste namurois (1).

Durant sa courte absence de 1896, Roussel, qui avait réintégré le domicile paternel à Bruxelles, continua d'envoyer régulièrement à son journal un ou deux billets hebdomadaires, traitant le plus souvent, d'art, de littérature ou de théâtre.

De retour à Namur, Roussel poursuivit pendant quatre années encore, son effort de création d'un journalisme de qualité qui tout en sacrifiant aux exigences de la politique locale, se penchait plus volontiers sur ces problèmes négligés, voire même ignorés, si souvent par les feuilles de province de cette époque.

Fernand Roussel mourut en juillet 1900, alors qu'il venait à peine de reprendre sa tâche quelques temps délaissée.

Léon Tricot succéda à Roussel à la tête de *La Lutte*, mais pour peu de mois. La feuille progressiste namuroise cessa, en effet, de paraître en septembre 1901.

Tout au long de son existence, *La Lutte* conserva la même disposition.

En tête, venait la chronique : article de fond rédigé et signé par le rédacteur en chef et consacré soit à des questions de politique

---

(1) *La Lutte*, 26 février 1890, p. 2, col. 3; 1 mars 1890, p. 1, col. 2, 3, 4. Roussel auteur d'un recueil de poésies *Le Jardin de l'âme* paru en 1892, publiait alors des pièces de vers dans diverses revues et notamment, dans *La Jeune Belgique*. Fernand Roussel était le cousin de Camille Roussel rédacteur à *l'Indépendance Belge* (*L'Opinion libérale* 1<sup>er</sup> juillet 1900, p. 3, col. 1).

intérieure belge, soit à la politique internationale ou bien encore, à la littérature ou à des questions d'actualité.

Kistemaeckers prit assez peu d'intérêt à la politique étrangère. Certes, il lui arriva de consacrer l'un ou l'autre article à la situation sociale de l'Allemagne ou aux grèves anglaises, mais il commentait peu et marquait une préférence très nette pour les questions de politique intérieure voire même locale, ou pour des sujets actuels tels que la criminalité par exemple.

Jean Dubois se désintéressa plus encore de la politique étrangère se tournant parfois, cependant, vers Paris. Il est vrai que l'on était alors en pleine fièvre révisionniste.

Fernand Roussel, par contre, consacra nombre de chroniques à la situation internationale, au jeu des alliances, à l'alliance franco-russe, particulièrement, qu'il célébrait comme une garantie de paix, suivit de près l'évolution de la politique étrangère sur les continents africain et asiatique, étudia la naissance de l'impérialisme américain, les nécessités intérieures des grands du concert européen, sans se détourner pour autant des questions débattues à la Chambre belge.

Roussel, en ses chroniques, attaqua l'infailibilité pontificale, les miracles de Lourdes auxquels, en bon rationaliste, il ne croyait pas bien entendu, célébra l'oeuvre de Renan, Goncourt, Maupassant, Daudet, reprochant à Zola de ne point se renouveler et de se complaire, de parti pris, dans la laideur.

Les écrivains de France n'étaient pas les seuls qui fussent par Roussel jugés dignes de la publicité de ses colonnes.

Roussel étudia, en effet, les oeuvres des jeunes auteurs belges auxquels il prodiguait conseils et encouragements, s'intéressant également du reste aux littérateurs d'expression wallonne, les Loiseau, Defrécheux, et Pirsoul (1).

Plus rarement, Roussel sacrifiait à l'actualité, flattant la curiosité du public pour les grands de ce monde, les héros, les criminels même.

Après la *chronique*, venait la *petite chronique politique*, rédigée par Roussel uniquement, sur des sujets divers, de politique intérieure souvent.

Sous la rubrique *extérieur*, paraissait les comptes-rendus des évènements intéressant l'opinion publique européenne, visites de souverains et de chefs d'Etat, fêtes, manifestations de tous genres, procès célèbres.

---

(1) Poètes et auteurs namurois qui écrivaient en dialecte wallon namurois.

*La Gazette quotidienne* donnait les nouvelles diverses actualités mondaines, anecdotes, inventions, modes...

Sous le titre *Faits Namur*, paraissaient les nouvelles qui plus spécialement concernaient la ville et la province. C'est là que l'on trouvait les diatribes contre *l'Ami de l'Ordre*, les réponses aux attaques et insinuations de l'organe catholique.

*La Lutte* publiait encore une chronique agricole, une chronique judiciaire, un bulletin financier hebdomadaire, les cours de bourse des marchés et ceux de la bourse de Bruxelles, une chronique artistique : compte-rendu souvent fourni et détaillé de fêtes, soirées, soirées théâtrales dramatiques ou lyriques, une chronique bibliographique par Jean Chalon rédigée, et donnant le compte-rendu d'ouvrages nouvellement parus ou particulièrement intéressants.

*La Lutte* accordait également une place en ses colonnes aux arrêtés royaux octroyant des décorations, aux mouvements de l'état civil de la ville de Namur, aux faits divers, réservant la quatrième et une partie même de la troisième page aux annonces et réclames.

A partir du premier mai 1898, *la Lutte* inaugura une petite chronique sportive.

La feuille progressiste publiait aussi des articles ou séries d'articles sur des sujets divers tels que question sociale en Angleterre ou en Italie, comparaisons entre la situation économique, sociale, ou culturelle de la Belgique et d'autres pays, considérations sur la paix et les tentatives de pacification mondiale.

Chaque semaine, *La Lutte* recevait une correspondance de Bruxelles et une correspondance de Paris. Les lettres bruxelloises consacrées souvent aux théâtres et expositions de la capitale ou bien à l'une ou l'autre anecdote bruxelloise, furent signées successivement Ajax, A. Gray, E. B., Pomponet, Colini et Petrus, Fernand Roussel. Quant aux lettres parisiennes tour à tour signées Zax, Jean Bernard, (1) Pierre Patient, Marie-Louise Néron, Joseph Bouchard, elles traitaient selon les goûts et l'humeur de ceux qui les rédigeaient de questions d'actualités, de mode, de théâtre, de mondantités, d'exposition ou de politique intérieure française.

---

(1) Jean Bernard alias J. B. Passerieu (Toulon 17 décembre 1857 — Paris 5 mars 1936). Collaborateur de nombreux journaux fut correspondant français du *Soir* notamment. WILLEQUET, *Documents pour servir à l'histoire de la presse belge 1887-1914*, Cahier 16 C.I.H.C., p. 49.

De façon plus personnelle et plus constante aussi, que sa consœur *l'Opinion*, *La Lutte* prit intérêt, nous l'avons dit déjà, aux jeux de la politique internationale.

L'attitude de la *Lutte* à l'endroit de l'alliance franco-russe évolua. Tandis que Kistemaeckers (1) sentimentalement regrettait que la France républicaine acceptât de signer avec le despote russe un pacte d'alliance et d'amitié. Fernand Roussel lui, disait comprendre le rapprochement de la Gaule et de la Moscovie.

„Il faut avoir été comme la France, vaincue, abandonnée de tous, voyant se liguier contre elle, trois peuples tous prêts à se jeter sur elle, et décidés à en faire une riche pâture, pour savoir ce que c'est qu'une nation armée tendant, par-dessus des conceptions gouvernementales opposées une main fraternelle et sincère et dire à la barbe des rois et des empereurs : je veux; à l'avenir, point de menaces ou sinon! On aura beau dire que l'on ne comprend pas ce monstrueux mariage d'un empire autocrate et d'une nation purement et simplement républicaine et que cette anomalie tôt ou tard amènera un retentissant divorce. Non! car les intérêts français

---

(1) Kistemaeckers craignait que la Russie ne vint à envahir l'Europe : „D'un jour à l'autre, écrivait-il, dans la *Lutte* du 5 septembre 1889, nous pouvons voir surgir à nos portes un nouvel Attila et ses Huns, les cosaques du Don et les Tartares de l'Oural... Chaque jour qui s'écoule nous approche du moment où la Russie autocrate se ruera sur les pays du centre de l'Europe et où la triple alliance, l'Allemagne et l'Autriche surtout, auront à lui livrer un duel à mort, qui, s'il se terminait par leur défaite, serait l'anéantissement à bref délai de la civilisation européenne. C'est ce qui explique sans l'excuser pourtant, le capitalisme prussien et les charges militaires écrasantes que Bismarck impose à l'Allemagne... Le tsar Alexandre III, en effet, représente bien le type le plus parfait du souverain despote que l'Europe ait vu naître depuis son aïeul Nicolas. Les idées modernes directement issues de la Grande Révolution française l'inquiètent et l'horripilent; et, s'il est vrai que l'Allemagne officielle, avec son militarisme abrutissant et son gouvernement conservateur et réactionnaire devrait lui offrir quelques garanties, il est vrai aussi, que cette même Allemagne avec son suffrage universel, son système économique, ses travaux scientifiques a ouvert de larges voies au socialisme des masses, a avancé lentement mais sûrement dans la voie du progrès démocratique.

...Comprenant à merveille le parti qu'il peut tirer de la situation mal équilibrée de l'Europe, il exploite à son profit le *caporalisme* et le *chauvinisme* français...

Car, il est une chose pénible à constater : la France républicaine représentant les idées généreuses et humanitaires et signant un traité d'alliance et d'amitié! avec un peuple dont le souverain despote fait emprisonner, torturer, bannir et assassiner non seulement les républicains, mais tous ceux qui ont osé élever la voix en faveur de la justice par amour de leur prochain!

On se demande où est la logique!"

Voir également *La Lutte* du 9 février 1890, où Kistemaeckers rappelait l'article ci-dessus et faisait remarquer combien proches de celles de diplomates autorisés, étaient ses vues. Pourquoi ne point faire de l'Alsace-Lorraine un territoire neutre sorte de rempart géographique, et permettre ainsi le rapprochement de la France et de l'Allemagne, unies contre le danger russe extrême.

et moscovite sont nettement séparés, sont dans des situations opposées. Un seul point les rapproche, la question militaire. Un sentiment les unit, c'est la commune protestation contre les manoeuvres d'un souverain ridiculement guidé par les succès obtenus par un ancêtre!..." (1).

L'anomalie d'une telle alliance, par nombre de journalistes relevée, n'est qu'apparente, prétendait Roussel.

„En fait, il n'y a là rien d'anormal et l'étonnement manifesté à ce sujet est lui seul étonnant.

Je ne sache pas que les Tsars aient jamais boudé la République Helvétique qui, cependant, est imbue des principes démocratiques bien plus profondément que la France actuelle. S'il est une puissance où toute l'organisation sociale émane du peuple pour y retourner, c'est bien dans les Etats-Unis d'Amérique qu'on le trouvera. Et, depuis la naissance de cette nation nouvelle, qui dans le monde lui montre plus vive, plus constante, plus fidèle amitié que le gouvernement de la Russie?

La première république de France se trouva, il est vrai en lutte avec toute l'Europe monarchique. Mais, les causes de cet événement furent purement accidentelle...

Mais, le tort des esprits à courte vue est de ne tenir aucun compte de modifications profondes qui depuis l'époque des grandes luttes du siècle dernier finissant et du commencement de ce siècle se sont réalisées dans les faits, dans les idées et dans les nécessités internationales.

L'expérience acquise par la nation française la rendue sage. Elle a compris que si les fautes accumulées des souverains successifs qui l'ont dominée rendaient inévitable et indispensable pour elle-même l'établissement d'une constitution républicaine, elle devait en justice laisser aux autres peuples la liberté de choisir sans son intervention le mode de gouvernement qui convenait le mieux à leur caractère ou à leurs goûts... Le grief principal que les puissances pouvaient alléguer contre l'existence de la forme moderne du gouvernement français est donc venu à disparaître... et l'on s'est dit dans les chancelleries, qu'à tout prendre, mieux valait une république aux instincts pacifiques qu'un empire ou une royauté qui chercherait dans les succès militaires un dérivatif à des dangers intérieurs... Or, un événement considérable avait eu lieu, un grand Etat s'était formé, l'Allemagne, essentiellement militaire et guerrier. La France et la Russie réunies étaient de taille à reconstruire l'équilibre et par là même, imposer le concert nécessaire au maintien de la paix. Divisées, elles restaient impuissantes et leur voix eut été dédaignée. Fallait-il parce que chacune des deux nobles races tenait à garder le gouvernement de leur choix, reculer devant le devoir si clair de l'alliance et, dès lors, rester impassible et sans résistance devant les prétentions et les menaces germaniques? Naïf sera celui qui soutiendra une pareille thèse" (2).

---

(1) *La Lutte*, 11 septembre 1893, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Lutte*, 13 octobre 1896, p. 1, col. 1, 2, et 3.

Roussel trouvait quelque peu excessif, cependant, le débordement d'enthousiasme qui avait submergé la France, à l'occasion de la visite du Czar à Paris.

„Certes, que la France soit heureuse de la visite, c'est parfait. Tous les amis de la République applaudiront, mais la France doit garder une certaine dignité”.

Et, il disait son espoir qu'en l'esprit du tzar se dessinait peut-être, au contact de la nation et des institutions françaises, quelque vague projet de réforme.

Mais, quoi qu'il en fût, Roussel constatait que le voyage de Nicolas II à Paris avait déplacé l'axe européen, en donnant à réfléchir à la Grande Bretagne, placée entre la Triplice et la Duplice, comme entre marteau et enclume.

Et, en son numéro du 31 août 1897, il clamait sa joie que l'alliance eut été solennellement proclamée car la paix du monde lui paraissait à l'abri désormais de quelque coup de tête et la Triplice était, pensait-il, reléguée au second plan, inutile et fanée.

*La Lutte* dénonça la coupable négligence et l'indifférence presque monstrueuse de l'Europe dirigeante devant les atrocités commises par les musulmans contre les chrétiens arméniens et les Crétois, saluant „l'attitude chevaleresque de la Grèce, retentissant soufflet donné à la triste et lamentable attitude de l'Europe, honteuse temporisatrice” (1).

La sympathie de Fernand Roussel à l'égard des Cubains était grande et grande aussi, était son admiration pour Macéo, le chef de la „glorieuse insurrection”.

„Il meurt donc, en accomplissant un noble devoir, il meurt au moment où son énergique attitude, son audace, et son impétuosité semaient en Espagne le découragement et la faiblesse, Qu'elle fut belle cette existence, qu'elle fut grande la tâche qu'il s'imposa de libérer à jamais son pays de la plus lourde et de la plus odieuse des tyrannies.

... C'est une page d'épopée que cette page de l'histoire cubaine, où chaque patriote révélait un héros! Combattre sans organisation, sans secours, sans appui, marcher contre des régiments disciplinés, gagner malgré tout du terrain, faire verdoyer de peur une grande nation, voilà somme toute, ce qu'à fait Maceo.

... Cuba nous a montré une fois de plus ce que peut engendrer, en fait de ténacité et d'héroïsme, l'amour de la patrie. Aux heures déliquescents où nous vivons, n'est-ce point là un réconfortant exemple qui nous rappelle à nous Belges de lointains souvenirs que nous laissons

---

(1) *La Lutte*, 2 mars 1897, p. 1, col. 1 et 2.

malheureusement dormir en une paix trop profonde? On s'en souvient, en effet trop peu de ces glorieux ancêtres qui combattirent, avec quel entraînant enthousiasme l'orgueilleuse domination de la Hollande..." (2).

Et le 24 mai 1896, *La Lutte* exposant les motifs qui avaient incité les insulaires à la révolte, dénonçait avec force les accusations mensongères, „les calomnies les plus lâches" par lesquelles on s'était efforcé de perdre les révolutionnaires dans l'esprit des „hommes de coeur" et pourtant, ces gens se battent simplement pour la liberté. Après tant d'autres peuples, il lève son drapeau sacré contre les oppressions, les exactions et les tyrannies et nous, Belges, qui avons triomphé dans une lutte identique, notre devoir est de soutenir ces frères latins d'outremer, de notre ardente sympathie.

Nous n'écrivons pas ces lignes en haine de l'Espagne. Malgré tout ce que nous-mêmes avons souffert jadis, cette nation reste „sympathique et comme entourée d'une auréole de générosité..." (1).

La guerre que conduit l'Espagne, déclarait encore *La Lutte*, est injuste au premier chef, tout peuple aujourd'hui peut nourrir l'ambition d'avoir son autonomie (2). L'intervention des Etats-Unis dans le débat, souleva la réprobation de *la Lutte*, qu'inquiétait les prétentions nouvelles à l'impérialisme de la République américaine. *La Lutte* ne pouvait se défendre d'ailleurs, d'éprouver à l'endroit de l'Espagne vaincue quelque pitié, pas plus qu'elle ne pouvait celer son hostilité à l'égard du vainqueur d'une nation européenne.

„Pauvre Espagne! Il serait temps, cependant... que l'on se hâtât d'intervenir. Par humanité d'abord, en pensant aux intérêts européens, ensuite, il serait sage de la part des cabinets continentaux que nous faisons savoir à l'oncle Sam que nous avons encore quelque autorité..." (3).

„La défaite de l'Espagne n'a surpris personne; elle était prévue; elle était inévitable... mais, l'évènement en lui-même est d'une importance telle que sans exagération l'on peut dire qu'il ouvre un nouveau chapitre de l'histoire.

Les Etats-Unis d'Amérique subissent du coup une transformation dans leur développement qui aura des conséquences graves pour l'avenir du monde; ils entrent dans une phase évolutive dont les suites sont incalculables.

---

(1) *La Lutte*, 13 juillet 1896, p. 1, col. 1, 2, 3. Article écrit à la gloire de Maceo alors que l'on avait, à tort, annoncé la mort du chef de la révolution cubaine.

(2) *La Lutte*, 24 mai 1896, p. 1, col. 4.

(3) *La Lutte*, 20 décembre 1896, p. 1, col. 3.

(4) *La Lutte*, 3 juin 1896, p. 1, col. 2 et 3.

La vieille Europe n'avait eu jusqu'à présent à combattre contre eux qu'à l'aide des armes économiques : la concurrence industrielle et commerciale et le jeu des tarifs douaniers. Nous nous trouvons depuis deux mois devant une puissance militaire jouissant des ressources inépuisables, avec laquelle nous devons désormais compter et qui, selon toute apparence, dans l'ivresse du triomphe et le sentiment de sa force ne se montrera ni bienveillante, ni commode.

Il est probable que la nation américaine, encouragée par ses victoires, voulant faire produire à ses sacrifices tous les fruits qu'elle en peut retirer, n'hésitera pas à organiser son état militaire et les éléments de sa marine d'une façon de plus en plus intensive afin de pouvoir étendre dans les proportions accentuées son action et son influence... Elle s'imposait depuis longtemps par son activité et ses richesses, elle s'imposera plus encore et d'un poids plus lourd par les armes...

Si, aux ombres du tableau qui se dessine, nous ajoutons que, tandis que les Etats Unis d'Amérique forment un faisceau solide d'aspiration communes qui se tiennent dans une étroite solidarité, tandis que les Etats d'Europe se trouvent par leur passé, par leurs intérêts contradictoires, par leurs ambitions particulières, divisés et en perpétuelle défiance, sinon en combat ouvert, nous nous convainçons que nous nous trouvons en mauvaise posture pour surmonter les difficultés qui s'annoncent comme inéluçables.

L'Angleterre, il est vrai quoiqu'elle semble la plus menacée par l'ère internationale qui s'ouvre, fait bonne mine à mauvais jeu. Qui l'aurait cru ? Ce peuple de marchands a l'âme attendrie. Il se souvient du bon cousin Jonathan. La voix du sang, tout à coup, en lui, s'est réveillée. Les deux parents trop longtemps séparés s'embrassent... Et, l'on parle avec des larmes de joie et d'amour d'une alliance prochaine. Pure comédie, au fond, John Bull a peur d'un embrassement où il risque d'être étouffé et son baiser est amer, car, une alliance entre l'Angleterre et la jeune Amérique amènerait forcément l'absorption de la première par la seconde et la formation d'une immense république anglo-saxonne" (1).

En sa chronique du 14 décembre 1898, considérant le traité de paix qui clôturait le conflit hispano-américain et l'intransigeance de la nation victorieuse, Roussel disait sa crainte que le défaut grave de générosité des Américains n'engendrât chez d'autres peuples un renouveau de violence, un regain de barbarie, et cela au moment même où se faisait entendre la parole pacificatrice du tzar. Et Roussel de se demander si l'attitude menaçante de l'Angleterre à l'égard de la France ne venait point de là précisément, du désir qu'avait Chamberlain et Salisbury peut-être de s'enrichir des dépouilles de la France et de ses colonies.

---

(1) *La Lutte*, 8 juillet 1898, p. 1, col. 1, 2, 3,

Recherchant vers quelle alliance devait s'orienter la France pour échapper à une telle tragédie, Roussel arrivait à cette conclusion qu'en fait, la seule alliance vraiment raisonnable et efficace serait l'union de la Germanie et de la Gaule, un rapprochement tel préluant à la fusion des grandes nations européennes en un tout prospère qui contrebalancerait la coalition anglo-américaine. „L'Europe s'unira, ou bien industriellement et politiquement, elle périra” (1).

Fernand Roussel croyait au danger lointain du péril jaune.

„L'horizon politique serait par conséquent assez sombre dans l'Extrême Orient, s'il n'y a avait pas deux facteurs dominants avec lesquels il faut compter, d'abord, le désir de toutes les puissances européennes de vivre en paix les unes avec les autres et ensuite, le danger qui menace à très longue échéance seulement, il est vrai, toute l'Europe, si l'union de la Chine et du Japon devenait trop grande et trop solide.

Si les Japonais appliquent en Chine leurs qualités d'organisation, leur génie de civilisation, s'en serait fait avant un demi-siècle des colonies de l'Europe en Asie et ce serait avec une immense agglomération humaine qu'il faudrait lutter avant cent ans” (2).

Roussel trouvait peu chevaleresque cependant que les Européens se missent à trois contre le Japon pour l'empêcher de jouir des fruits de sa victoire sur sa consœur jaune.

„Si, lors de la paix de soixante dix, le Japon avait protesté contre l'annexion faite par l'Allemagne, de l'Alsace-Lorraine il est fort probable que l'on eut envoyé fort proprement promener ce peuple indiscret.

On parle de danger; on veut éviter l'invasion de la race jaune, empêcher la fusion trop complète de deux nations de couleur soeur. Celles-ci eussent pu soutenir que ce que demandait l'Allemagne à la France était de nature à rompre légèrement l'équilibre européen. Peu importe. Mais, en attendant, elle peut paraître légèrement vexatoire, la brusque et menaçante intervention des trois puissances continentales dans les affaires japonaises et les patriotes de l'Empire du Soleil-Levant, s'ils admirent notre civilisation doivent aussi se dire que la tolérance n'existe pas chez nous que pour autant qu'elle nous convienne ou nous profite.

Le Japon par cette guerre a tâché d'asseoir d'une façon stable sa puissance et prendre en Orient une place qui lui revenait après tout. Nous avons vu en Europe se produire d'identiques conflits pour arriver aux mêmes résultats.

Fatalement, de par la marche des civilisations, il s'établira un parallèle entre les occidentaux et les orientaux et il peut paraître légèrement hardi de vouloir arrêter une évolution inéluctable en venant dire : nous, gens du Nord, nous ne voulons point cela? De quel droit? d'intérêts que l'une

---

(1) *La Lutte*, 14 décembre 1898, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Lutte*, 25 avril 1895, p. 1, col. 1, 2, 3.

ou l'autre puissance peut avoir là-bas? Nous ne pensons pas que des intérêts de cette nature puissent arrêter l'essor et le développement d'une nation qui naît et qui a grandi avec cette rapidité qui a si rempli d'admiration le monde entier.

Chaque peuple a droit à sa sphère d'action. Le Japon travaille et prospère dans la partie que la géographie lui assigne. On présage, par la suite, à cause de la puissance des races orientales encore neuves, dès cataclysmes d'invasion, c'est bien possible. C'est à nous à nous défendre, non de cette façon un peu sommaire mais par d'autres moyens qui seraient plus légaux et moins arbitraires" (1).

Mais ce n'était point les seuls jeux de la politique internationale qui retenaient l'attention de *la Lutte*. La feuille namuroise suivait avec intérêt aussi, les convulsions intestines des grandes puissances européennes, tirant les conclusions des joutes électorales allemandes, françaises ou anglaises, discutant ou louant les personnalités et hommes d'États étrangers, étudiant les remous socialistes en Allemagne, comparant la situation faite aux cléricaux de France et de Belgique.

Sympathique extrêmement à l'égard de la France républicaine et anticléricale, *La Lutte* condamnait la conduite de l'Italie qui, repoussant l'amitié de la France, „Cette nation soeur qui avait versé son sang pour l'émanciper de la tutelle autrichienne", préférait s'unir contre nature à l'Allemagne et à l'Autriche sous l'action d'un Crispi megalomane, dénué de scrupules et aidé en cette besogne de „suprême ingratitude et de haute imbécillité politique" par la maison de Savoie. „L'histoire de l'Italie et de Crispi, c'est l'histoire de la grenouille voulant imiter le boeuf" (2).

Tout en reconnaissant aux Anglais de grandes qualités d'organisation, de sagesse politique, *La Lutte* réprouvait hautement leur tendance à un égocentrisme effrené. Elle admirait profondément Gladstone „ce génial vieillard qui sans trêve ni repos a usé sa vie à la réalisation d'une grande idée" (3). „Ce vaste et riche cerveau, parfaite incarnation de l'Angleterre politique variant sans cesse, marchant toujours de l'avant ou plutôt, subissant flexible et docile les aspirations populaires" (4).

---

(1) *La Lutte*, 3 mai 1895, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Lutte*, 22 mai 1896, p. 1, col. 1.

(3) *Le Home rule. Lutte*, 3 février 1894, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *La Lutte*, 10 mars 1894, p. 1, col. 1, 2, 3.

Quant à Salisbury, Roussel le considérait comme „l'homme d'Etat qui incarne le mieux le génie de la perfide Albion. Esprit toujours en éveil, nul mieux que lui ne sait sauter sur l'occasion qu'il voit venir de loin.

Nul mieux que lui ne sait combiner les coups doubles et triples et ne connaît l'art des diversions et des retraites prudentes" (4).

L'évolution intérieure de la Russie préoccupait Roussel. Le journaliste regrettait que les tsars n'eussent pas compris qu'il était de leur intérêt de préluder lentement et sagement à l'émancipation de la nation russe „qui immense et colossale, de force, de jeunesse et de sève contenue, reste néanmoins tranquille, soumise, obéissante, comme un enfant sommolant”.

„Ce rôle de libérateur est dans la nécessité des faits, disait Roussel, et s'accomplira bientôt si l'affranchissement ne se fait point d'une manière pacifique, par une lente et sage évolution; qui ne peut prédire qu'il se fera, dans un avenir peut-être éloigné, mais à coup sûr, brutal, meurtrier, sanglant Il est matériellement impossible que l'empire moscovite résiste encore bien longuement à l'envahissement des idées occidentales, des théories modernes" (1).

„La Russie connaîtra-t-elle, dans un temps plus ou moins éloigné les convulsions révolutionnaires généralisées? il serait vraiment téméraire d'oser affirmer le contraire. Ce jour-là, les autocrates jugeront prudent si on leur en laisse le temps de filer au plus vite afin d'éviter le sort lamentable qui fut réservé à Louis XVI, la victime expiatrice de ses coupables ancêtres" (2).

Lorsqu'éclata l'affaire Dreyfus, Fernand Roussel qui croyait à la culpabilité de l'officier, redit à maintes reprises son incompréhension d'un tel geste. „Ou bien, disait-il en sa chronique du 21 décembre 1894, le capitaine Dreyfus a obéi à un moment d'incompréhensible folie, ou bien, c'est l'être le plus pervers et le plus mauvais qui soit. Peut-on s'imaginer un officier capable d'une telle dépravation morale"? (3)

Pendant longtemps, Roussel demeura assez sceptique quant à l'innocence du capitaine juif, mais réclamait que toute lumière fût faite en cette affaire.

„Nous ne prétendons pas que Dreyfus soit innocent, déclarait-il en janvier 1898, mais Dreyfus a été injustement condamné puisqu'on

---

(1) *La Lutte*, 11 mai 1896, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Lutte*, 7 novembre 1894, p. 1, col. 1 et 2.

(3) *La Lutte*, 10 janvier 1898, p.

(4) *La Lutte*, 21 décembre 1894, p.

lui a caché une partie des sources de l'information dirigée contre lui et qu'on l'a mis par des réticences, dans l'impossibilité de se défendre en pleine lumière et complètement" (1).

Et d'ajouter quelques jours plus tard : Zola peut avoir raison et, de ce qu'il peut ne pas se tromper, devrait découler pour tous un devoir, celui de rechercher avec lui un complément de lumière qu'il réclame avec tant d'énergie et tant d'abnégation" (2).

Et de dénoncer aussi : „la honte de la haine déchaînée contre les juifs dans la presse catholique, à l'ombre de l'affaire Zola.

„La Révolution française d'il y a un siècle, qui proclamait si noblement l'égalité, la fraternité, les droits de l'homme, est-elle à la veille de faire faillite en cette même France" (3).

La vérité finira par s'imposer malgré tout, pensait Roussel, „mais il sera trop tard peut-être pour le malheureux Dreyfus et l'on ne pourra réhabiliter que la mémoire de la victime de la plus monstrueuse erreur judiciaire du siècle" (4).

Il plaignait la France, livrée à l'anarchie interne et si désemparée, croyait Roussel que „s'il se présentait un homme à poigne, la France fatiguée de ce qui se passe, n'hésiterait pas à le recevoir les bras ouverts, reniant trente ans de république et de liberté presque entière, pour retrouver, sous l'ombre des fleurs de Lys ou sous le fier déploiement des aigles napoléoniennes, un peu de cette bonne paix reconfortante..." (5).

Sur le plan intérieur, la *Lutte* milita en faveur du suffrage universel, de l'instruction obligatoire, du service personnel, mena campagne contre l'établissement des droits protecteurs, se déclara l'adversaire du mouvement flamingant.

Dès l'origine, *La Lutte* conduisit la danse du progrès, clamant haut et clair qu'il n'était plus d'alternative possible pour le libéralisme.

Inéluctablement, il lui fallait entrer dans cette ère nouvelle de la „démocratie", par l'adoption du suffrage universel sans condition de capacité aucune (6).

Après que l'association libérale, sur proposition de son comité eut adopté, en mars 1892, pour plate-forme électorale, le suffrage

---

(1) *La Lutte*, 11 janvier 1898, p.

(2) *La Lutte*, 16 janvier, 1898, p.

(3) *La Lutte*, 24 janvier 1898, p.

(4) *La Lutte*, 28 février 1898, p.

(5) *La Lutte*, 28 octobre 1898, p.

(6) *La Lutte*, 27 novembre 1890, p. 1, col. 1 à 3.

universel, tempéré par des conditions d'âge, de résidence et de moralité, *La Lutte* ne cessa plus de réclamer que l'on organisât une propagande énergique sans laquelle on courrait à un échec certain, s'efforçant de secouer l'apathie de la dite association et de son trop timide *Moniteur* (1).

„Nous sommes des fervents et des convaincus. Mais, il est inadmissible que l'on continue à gérer les affaires du parti libéral d'une façon aussi déplorable. Et, si nous nous permettons d'aussi dures vérités, c'est que nous parlons non seulement au nom de l'organe progressiste qui s'appelle la *Lutte*, mais encore au nom de tout le groupe progressiste namurois qui trouve plus qu'étrange la position et l'attitude gardées jusqu'ici par le comité de l'association libérale. Devant l'inaction de l'association libérale, *La Lutte* propose une refonte complète du parti libéral à Namur et la création d'une association nettement, sans restriction progressiste!" (2).

Saluant l'adoption du programme progressiste par l'association libérale de Namur, *La Lutte*, déclarait le 6 mars 1893 :

„C'est pour Namur un véritable honneur d'avoir rompu avec les vieux dogmes conservateurs. *La Lutte*, le seul journal progressiste de la ville, avait depuis longtemps préconisé ce changement d'attitude et toute sa conduite politique était dirigée dans ce sens là depuis fort longtemps.

Il faut espérer maintenant que l'association a pris une attitude nette que nos hommes politiques vont se mettre carrément à l'oeuvre et se remuer quelque peu.

Il faut rompre avec nos malheureuses habitudes cataleptiques et révolutionner quelque peu l'inertie des masses libérales. Il y va de notre intérêt" (3).

*La Lutte*, remarquons-le, n'avait avec l'association libérale que des contacts assez lointains. Cette dernière laissait, d'ailleurs à son *Moniteur l'Opinion libérale* la primeur de communiqués et informations et ne jugeait pas utile toujours, d'adresser à la *Lutte* de convocations à ses réunions (4).

Les rapports avec sa consœur *l'Opinion* n'étaient, du reste, point des plus cordiaux et si généralement, les deux feuilles libérales observaient à l'égard l'une de l'autre une stricte neutralité, ou feignaient même de s'ignorer il arrivait, assez rarement il est vrai, que l'une laissât passer à l'endroit de l'autre quelque ironique propos, quelque remarque peu amène.

---

(1) *La Lutte*, 14 mars 1892, p. 1, col. 1 et 2; 2 juillet 1893, p. 1, col. 3 et 4.

(2) *La Lutte*, 10 juin 1893, p. 2, col. 2 et 3.

(3) *La Lutte*, 6 mars 1894, p. 2, col. 4.

(4) *La Lutte*, 1 janvier 1894, p. 2, col. 4.

Relatant une conférence, par Herman Dumont (1) donnée à Namur, *la Lutte* se déclarait en parfaite conformité de vue avec l'orateur, si ce n'était sur le sujet de „la nation armée, généreuse utopie” absolument irréalisable en Belgique. En Suisse, les moeurs, les habitudes, la configuration géographique même du pays rendent ce système possible et exécutable. Ici, il n'en est rien. Comme nous l'avons dit plusieurs fois et comme nous l'avons démontré, la réforme la plus juste et la plus conforme à un tas de questions encore pendantes, c'est de décréter le service personnel et obligatoire, l'égalité absolue et certaine, la disparition de tout privilège” (2).

Pas plus que la nation armée, le volontariat n'avait les faveurs de *la Lutte* (3).

„Ce que nous voulons, c'est l'abolition pure et simple du monstrueux impôt du sang, c'est l'égalité absolue du riche et du pauvre. *L'Ami de l'Ordre*, toujours secourable aux malheureux, qui n'ont pour toute richesse que l'espérance d'un ciel problématique déclare vouloir maintenir cette incroyable honte pour un pays qui se dit libre et veut se respecter; le remplaçant... *l'Ami de l'Ordre* voudrait-il nous expliquer pourquoi le fils à Papa qui n'a qu'à se laisser vivre, a droit à ne pas servir son pays.

Est-ce parce qu'il a de l'argent? Franchement, la morale catholique est bien souvent étrange et le peuple peut se dire que dans le parti des prêtres, on le prend pour une bête de somme” (4).

Le service militaire personnel et obligatoire, Roussel le considérait comme une nécessité garante de paix intérieure.

„Les catholiques, écrivait-il, en février 1896, assument une bien lourde responsabilité en refusant le service personnel et obligatoire, en maintenant le régime actuel. Ah! ils sont bien aveugles ils sont bien coupables, ceux qui ne voient pas les effrayants progrès que font ceux qu'ils combattent à outrance : Vandervelde, à la Chambre, a cependant lancé un cri de victoire qui aurait dû faire réfléchir nos adversaires. Ils refusent d'entendre. Tant pis pour eux. Le jour où les fusils tomberont des mains,

---

(1) Herman Dumont, rédacteur de *la Réforme* et secrétaire de la Fédération progressiste.

(2) *La Lutte*, 28 juin 1894, p. 2, col. 3 et 4. Le programme énoncé par Herman Dumont et auquel souscrivait *la Lutte* réclamait : 1. la réforme du système des impôts : impôt sur le revenu, impôt progressif ainsi que le monopole de l'alcool, dégrèvement des impôts indirects. 2. Une législation sur le travail : un ministère du travail, la personification civile des syndicats, l'assurance du travail, la responsabilité des patrons, le contrat de travail, la régularisation des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes. 3. La protection de l'agriculture mais non pas l'établissement des droits protecteurs.

(3) *La Lutte*, 5 juillet 1894, p. 2, col. 3.

(4) *La Lutte*, 3 juillet 1894, p. 2, col. 1.

le jour où l'armée conquise enfin par le socialisme se révoltera, les privilèges de la bourgeoisie auront à subir quelque Waterloo désastreux.

Etrange pays que le nôtre, pays d'abominable réaction de conservatisme ridicule. Tout pour les uns, les favorisés de la fortune, rien pour les autres, victimes du sort. A quelle solution veut-on donc arriver avec un semblable système? C'est plus que jamais à la division des classes que l'on pousse, à la haine du petit qui n'a rien contre le grand qui possède. Quelle sécurité présente l'avenir dans ces conditions?" (1).

Et, chaque année, quand revenait l'époque du tirage au sort, *la Lutte* ne manquait pas de redire son dégoût et sa honte devant l'iniquité d'une semblable loterie, dont la faute „incombait au seul parti catholique soucieux avant tout de ne point froisser" la riche et paresseuse noblesse, la puissante aristocratie financière.

...et c'est pour se ménager les bonnes grâces d'une caste indigne de tout respect, puisqu'elle n'a même pas le courage de servir la patrie qu'on fait supporter au peuple toutes les lourdes charges militaires. C'est tout bonnement honteux".

On reproche, disait encore Roussel, aux jeunes miliciens leurs scandaleux excès, leurs bagarres brutales, leurs rixes sanglantes, mais ils ne sont pas entièrement responsables de ces faits reprehensibles

„La faute en remonte à cette classe dirigeante qui maintient en vigueur un des plus odieux privilèges du parti clérical, inconscient semble-t-il du danger qu'il court, qu'il fait courir à la bourgeoisie toute entière, en ne voulant point réviser une législation qui répugne à toute âme généreuse...

Pourquoi la patrie ne doit-elle être défendue que par les pauvres? Et quelle ironie n'y a-t-il pas à vouloir faire protéger les privilèges des riches par ceux qui ne possèdent rien, leurs biens par des miséreux, leur vie par ceux avec lesquels ils refusent d'avoir la moindre relation.

Et, c'est sur une pareille armée que comptent nos dirigeants à l'heure du danger"? (2).

Pour Roussel, du reste, la nécessité d'une réorganisation complète de l'armée était liée étroitement à l'obligation d'assurer la défense de la nation contre les ennemis de l'extérieur, peu soucieux, sans aucun doute, du respect des traités.

En cas de conflit pensait le journaliste progressiste.

„le règne de la force brutale aurait vite fait de réduire à néant la force platonique des traités et toutes nos protestations seraient vaines.

---

(1) *La Lutte*, 8 février 1896, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Lutte*, 28 janvier 1898, p. 1, col. 2 et 3.

De cela, par exemple, l'on peut être parfaitement tranquille et nous avons dans l'histoire assez d'exemples probants à cet égard. Le ministère a répondu le contraire. Nous n'avons jamais vu personnages plus optimistes que nos dirigeants. Ils ne voient rien que la fidélité aux traités. Quant à nous, quant à bien d'autres politiques autrement forts que MM. Beernaert et consorts, ils sont loin de partager cet avis, et dans ces cas, il faudrait mieux, cent, mille fois même, prendre les précautions voulues.

Quand il sera trop tard, quand la guerre sera déclarée, quand le passage par la Belgique sera décidé, nous serons propres en nous avançant à la frontière en agitant ces traités!

C'est çà qui fera une belle défense et c'est cela qui nous créera une belle situation" (1).

La *Lutte*, tout à son désir d'abattre la forteresse cléricale namuroise applaudit à grands bruits à l'alliance conclue entre le progressisme et le socialisme.

Dès 1893, la *Lutte* fit au clan rouge force sourires, annonçant les meetings socialistes tenus à Namur, sous la présidence de Nandrin et allant même jusqu'à se déclarer en théorie partisan du collectivisme (2).

„Nous avons toujours pensé que la cause de la classe ouvrière et celle de la bourgeoisie travailleuse sont deux causes qui ne doivent pas être séparées.

Et, c'est pourquoi, principalement, nous nous sommes montré et restons un grand partisan de l'alliance, sur le terrain politique du parti socialiste et du parti progressiste, c'est-à-dire des deux éléments qui constituent les forces vives et sincères de ces causes" (3).

La bourgeoisie, affirmait Roussel, existe moins en fait que dans les mots. Quelle différence essentielle y a-t-il entre la bourgeoisie laborieuse et la classe ouvrière? Elles ont un sort commun, le travail sans relâche.

L'obligation de peiner quotidiennement, c'est le trait d'union de tous les travailleurs, c'est ce qui doit les masser sous la bannière démocratique portant en exergue : Réformes économiques.

On l'a dit cent fois, les améliorations profitables au prolétaire le seront aussi à la bourgeoisie en général. Malgré le déchaînement des égoïsmes, le monde dans lequel nous vivons est, suivant l'expression d'Edmond Picard „solidaire et fraternel malgré tout". Le parti

---

(1) *La Lutte*, 4-5 mars 1894, p. 1, col. 3 et 4.

(2) *La Lutte*, 10 février 1894, p. 1, col. 3.

(3) *La Lutte*, 26 février 1894, p. 1, col. 2 et 3.

ouvrier s'est posé en parti de classe. Il a eu tort. Il n'y a pas de classe ouvrière dont les intérêts soient distincts des autres travailleurs" (1). „Nous sommes, quant à nous, absolument convaincu que cette union s'impose, est nécessaire, doit se conclure dans le délai le plus bref, le plus rapproché" déclarait Roussel, qui regrettait par ailleurs, toute possibilité d'une quelconque entente avec le doctrinarisme (2).

Aussi, le journaliste namurois déplorait-il l'intransigeance des socialistes de Bruxelles à ne vouloir point d'une entente avec la petite bourgeoisie progressiste (3).

Fort heureuse de l'alliance réalisée finalement à Namur, entre les forces de la gauche, en vue des élections législatives de 1894, *La Lutte* s'en fut à la bataille aux cris de vive la classe ouvrière, vive la cause radicale. Elle attaqua les „odieuses lois protectionnistes", le maintien des castes et des privilèges, protesta contre l'exclusion des wallons des emplois publics. Pour la première fois depuis 1830, l'issue du combat fut fatale totalement au parti catholique namurois. *La Lutte* chanta victoire, mais elle ne se faisait, cependant guère d'illusions sur la pérennité de l'alliance.

„Aussitôt que les socialistes se croiront assez forts, ils nous abandonneront" déclarait-elle, le 22 avril 1895,

„Nous restons, certes, grands et chauds partisans de l'alliance parce que, quoique certains de nos confrères prétendent, le parti clérical est loin d'être écarté et subsiste au contraire, plus dangereux et plus violent que jamais. Mais, nous trouvons aussi parfaitement ridicule et inutile de faire apparat de sentiments chevaleresques, quand nous voyons les chefs, comme Anseele et d'autres, nous jeter la pierre et nous confondre en quelque sorte, avec les cléricaux et en nous disant sans périphrases leurs esclaves. Tout beau! nous ne sommes point encore tombés si bas qu'il faille nous considérer comme définitivement à la remorque du parti socialiste. Il est des centres où lentement le progressisme reprend la place qu'il n'aurait jamais du perdre" (4).

Et *la Lutte* d'affirmer, en toutes occasions ses sentiments progressistes.

Rétorquant aux accusations de socialisme, qu'injurieusement lui lançait *l'Ami de l'Ordre*, *La Lutte* s'écriait :

---

(1) *La Lutte*, 16 juillet 1894, p. 1, col. 3.

(2) *La Lutte*, 16 juillet 1894, p. 1, col. 3.

(3) *La Lutte*, 27 mai 1894, p. 1, col. 1 à 3.

(4) *La Lutte*, 22 avril 1895, p. 1, col. 1 à 3.

„Nous ne sommes pas plus socialiste que nous ne sommes clérical. Nous sommes ce que nous n'avons jamais cessé d'être, un journal nettement, franchement et seulement progressiste.

Nous n'avons d'attache avec qui que ce soit et nous pouvons nous vanter, nous, au contraire des autres, d'être complètement indépendant. C'est donc un mensonge de venir nous inféoder aussi gratuitement au socialisme. Si certains points du parti ouvrier nous agrément, comme étant l'expression de la justice, il en est d'autres que nous avons longuement combattus et que nous combattons encore le cas échéant.

Nous trouvons, au surplus, plaisant au torchon de la rue de la Croix de venir nous attaquer sous ce rapport. Oublie-t-il donc qu'il est le lécheur de bottes infatigable du clergé et de l'évêque?... (1).

*La Lutte* relevait volontiers les contradictions socialistes, notamment, lorsque Vandervelde s'élevait contre les droits exorbitants dont on accablait les mutations immobilières. *La Lutte*, disait son accord avec le leader rouge, sur le fait que l'on était là devant une expropriation injuste du patrimoine des familles, une espèce de confiscation ruineuse atteignant le fruit du travail, de l'économie et de la prévoyance, puis elle faisait ressortir l'inconséquence du tribu collectiviste, concluant à la tactique électorale (2).

*La Lutte*, tout en reconnaissant à l'ouvrier le droit très légitime de participer à la fortune publique et privée dont il est l'artisan, disait sa crainte de voir se développer un courant contraire quelque peu excessif.

„On ne pense plus qu'à l'ouvrier, on tente pour lui de réaliser l'impossible. On voudrait lui créer d'emblée un paradis de bien-être? C'est lui qui doit régner. Les patrons eux ne comptent plus. Tout dans la polémique et dans la campagne menées par certains hommes politiques tend à ce résultat qui ne tardera point, hélas, à faire sentir ses effets déplorables. Nous tenons à le déclarer très nettement une fois de plus : nous sommes certes, les grands amis et les défenseurs sincères de toute loi sociale, mais il convient qu'elle soit équitable, qu'elle soit juste, qu'elle soit, en un mot, conçue en de bonnes mesures et non pas seulement dirigée, comme elle en a tout l'air, contre les seuls patrons. Nous avons été entraînés par une politique sentimentale, avouons-le, sans fausse honte. Après avoir été vis à vis des petits d'un égoïsme impitoyable et brutal, nous nous sommes tout à coup attendris. Nous avons pleuré sur leur sort, qu'il tenait à nous d'améliorer petit à petit. Au contraire d'une marche logiquement et progressivement émancipatrice, nous avons brusqué les choses, nous avons voulu les libérer entièrement en proclamant nous-mêmes que vis à vis d'eux nous avons été d'une honteuse injustice. Nous nous allégions,

---

(1) *La Lutte*, 12 septembre 1895, p. 2, col. 2.

(2) *LaLutte*, 10 avril 1897, p. 1, col. 1 à 3.

devant ceux qui allaient devenir nos juges, de tout prestige. C'était fou, une fois pour toutes. Aujourd'hui que le danger est menaçant, qu'il est même tout proche, on se regarde avec grande épouvante. On voudrait bien fermer les écluses, mais le courant déchaîné est d'une telle force, a acquis en sa course vertigineuse une telle puissance d'impulsion que, pour l'endiguer, il faudra maintenant d'immenses efforts. Et, peut-être que tout sera vain et peut-être que nous serons les premières victimes d'un coeur qui fut vraiment trop naïf. Nous maintenons ce mot. Il n'a rien d'excessif et l'on pourra facilement s'en convaincre en lisant les différents projets de lois sociales. Il n'y est question que de l'ouvrier. On lui donne toutes les garanties possibles et l'on ouvre contre le patron une foule de recours qui bientôt, le livrera pieds et poings liés au premier. De multiples exemples en ce sens nous sont donnés déjà, si l'on a le malheur de résister aux prétentions souvent exagérées, plus souvent encore injustifiées d'un travailleur quelconque, on hurle à la tyrannie, à la domination rigide et lourde du capital-ce capital exécrationnel qui fait cependant tant de bien, qui permet à des millions d'individus de subsister et qui convoite avec l'ardente envie de le posséder enfin dans ses griffes, l'utopique collectivisme. Le patron est un travailleur comme un autre, un travailleur plus à plaindre peut-être encore, puisque sa tâche n'est jamais terminée. Son labeur quotidien se complique à la fin de la journée de préoccupations nouvelles. Il gagne davantage, dit-on. C'est vrai, mais il faut tenir compte de la dépense intellectuelle, de l'effort cérébral qui tendent à maintenir la machine en mouvement et qui, par cela même assurent à la population le pain quotidien, l'un est la tête, les autres les bras. Il faut de la proportion en tout.

... Qu'on fasse à l'ouvrier la part belle et juste, rien n'est plus équitable. Mais pour dieu ! qu'on n'aille pas aux extrêmes comme nous y courons dans une course folle, les yeux aveugles et les oreilles sourdes.

Dans une société bien comprise et bien pondérée, il faut que les différents rouages soient adéquates. Or, du train dont nous marchons, nous déplaçons l'axe de gravité. Bientôt, nous serons aux antipodes, gouvernés, pressurés par ceux-là à qui nous ouvrons toutes larges les portes de la liberté. Par conséquent, il est temps que nous jettions un regard sur le chemin parcouru. Tout en approuvant et tout en appuyant les revendications sociales qui sont l'expression de la justice, n'oublions pas que nous dépouiller entièrement serait tomber dans un autre mal tout aussi funeste" (1).

En somme, si *la Lutte* tendait au socialisme une main fraternelle, c'était essentiellement en haine profonde du parti clérical dont elle espérait la ruine irrémédiable, sous les coups conjugués des „ennemis de l'obscurantisme”.

---

(1) *La Lutte*, 1 juillet 1897, p. 1, col. 1 à 3.

La *Lutte* se déclarait favorable à l'éducation obligatoire du peuple, plutôt qu'à la simple instruction qui viserait seulement à donner les élémentaires connaissances, à dévoiler les mécanismes de la lecture, de l'écriture, du calcul, mais n'ouvrirait point l'intelligence au raisonnement, ne lui conférerait aucunement l'esprit critique indispensable à l'exercice des devoirs de citoyen ; cette éducation des masses devrait être à la fois physique, intellectuelle et morale et se devrait inspirer des seules morale et sciences positives „conséquences d'observations tangibles, basées sur des faits réels et non plus sur la cause métaphysique" (1).

Aussi, la feuille progressiste namuroise jeta-t-elle feu et flammes contre les projets de loi Schollaert, „attentats monstrueux contre l'école primaire et le libre examen" qui visait à enlever au chef de famille toute possibilité vraie d'un libre choix puisqu'il lui faudrait s'exposer à la haine, encourir les vexations cléricales, s'il optait pour l'éducation rationnelle de ses enfants (2).

Roussel protestait avec énergie contre les prétentions flamingantes à vouloir imposer aux wallons la connaissance du flamand.

Reproduisant le programme soumis à l'une des principales associations flamingantes d'Anvers, Roussel constatait :

„Ce programme dépasse de cent coudées tout ce que Guillaume I<sup>er</sup> avait imaginé avant 1830 pour répandre l'usage du flamand en Belgique.

Nous avons fait la révolution de septembre contre Guillaume I<sup>er</sup> pour échapper à ses décrets, nous serons bientôt obligés de faire une révolution nouvelle et de demander notre annexion à la Hollande pour échapper aux excès du flamingantisme" (3).

„Vouloir imposer la connaissance de la langue flamande au pays tout entier est un véritable défi. Nous aurions tort de nous contenter de sourire. Le flamingantisme est un véritable danger qu'il convient de combattre, qu'il est urgent même d'anéantir le plus vite possible. C'est nous, wallons, qui sommes les victimes de cette lamentable maladie. Le ministère ne fait rien pour en atténuer la marche ascendante et rapide. Déjà, les enfants de la Wallonie sont exclus de la plupart des emplois publics, s'ils ne savent indifféremment parler français ou flamand. Un cri d'alarme a été poussé plus d'une fois déjà. Les Wallons, tout en sentant le danger ne font presque rien pour l'écartier. De quel dangereux sommeil dorment-ils" ? (1).

---

(1) *La Lutte*, 4 octobre 1892, p. 1, col. 1, 2, 3.

(2) *La Lutte*, 14 juillet 1895, p. 1, col. 1 — 22 juillet p. 1, col. 1 à 3.

(3) *La Lutte*, 14 mars 1895, p. 2, col. 4.

(4) *La Lutte*, 13 septembre 1896, p. 1, col. 1 et 2.

„La question des langues, si maladroitement emmanchée n'a pas d'autre mobile que l'intention bien évidente d'écarter nos nationaux du mouvement universel des idées. Sous le problème imprudemment soulevé de la prédominance d'un idiome se cache mal la préoccupation de faire de notre pays une agglomération étrangère à la marche progressive des races ambiantes.

Il est incontestable que la langue flamande, malgré des beautés d'expression que nul ne songe à méconnaître, n'est pas un véhicule des idées modernes.

Le français, l'allemand, l'anglais aujourd'hui, le russe peut-être demain, mettent en communications avec l'univers pensant.

... A part la Hollande et le Transvaal où le flamand vous permettra-t-il de vivre et quelles relations vous permettra-t-il de créer?

... Aux yeux de nos dévots, la difficulté de correspondre en cette langue avec l'étranger est précisément ce qui en constitue le mérite, car elle écarte le danger de la science. La science c'est l'ennemi, c'est Satan.

Quand elle ne pénétrera plus dans les esprits, le dogme dominera plus aisément les âmes, et le curé sera mieux écouté quand le savant ne pourra plus se faire entendre. Or de toutes les nations savantes, la plus libre, celle qui a le plus d'initiative et d'indépendance, c'est la France. Tâchons donc d'élever une barrière qui arrête à nos frontières l'influence de la culture française... avec la langue disparaîtront les idées funestes qu'elle répandait. L'Eglise règnera sans rivale sur un troupeau docile" (2).

A l'endroit de la royauté, *La Lutte* marqua toujours une certaine réserve. Ni détracteur systématique, ni laudateur excessif le journal progressiste namurois critiquait, mais en termes toujours mesurés.

*La Lutte* ne voulait point de prérogatives royales trop étendues et elle se déclara nettement défavorable au référendum royal.

„Nous trouvons que le Roi possède des pouvoirs suffisamment étendus aux termes de la Constitution...

Nous sommes d'avis que le régime de gouvernement monarchique constitutionnel, tel que le Congrès national en a doté notre pays, est pour celui-ci la meilleure forme de gouvernement, car nous jouissons de toutes les libertés, de tous les droits que peut donner la meilleure des républiques et nous ne sommes pas exposés aux inconvénients que la république peut offrir. Mais, si le roi devait un jour posséder un pouvoir tel que seul il put faire échec au pays légalement représenté par nos mandataires, par les députés de la nation régulièrement élus, alors, nous deviendrions des adversaires du pouvoir royal parce que ce pouvoir serait trop étendu. Le droit pour le Roi de consulter directement le peuple, la masse du peuple, serait un droit exorbitant. Ce droit, nous le combattons et nous serons toujours à côté de ceux qui le combattent.

---

(1) *La Lutte*, 8 février 1897, p. 1, col. 1 à 3.

... Oui, nous osons le dire, nos sentiments sont républicains et c'est parce que nous professons ces sentiments, c'est parce que nous prétendons avoir la meilleure des républiques avec le gouvernement constitutionnel, que nous voudrions voir donner à notre régime une base inébranlable pour l'avenir, c'est pour cela que nous appelons de tout notre coeur le suffrage universel, seul frein, désormais, au débordement très prochain des couches inférieures de la société. Mais, concluait, Jean Dubois, si nous sommes républicains par les sentiments, nous sommes aussi respectueux de nos institutions et la royauté constitutionnelle est la première de celles-ci" (1).

*La Lutte* reconnaissait à Léopold Ier plus de sagesse politique, plus d'habileté qu'à son fils, qui trop soucieux du Congo, ne pouvait mécontenter le gouvernement catholique, en écartant, comme l'avait fait son père, certaines lois néfastes (2).

La feuille progressiste reprochait aux socialistes leurs excès de langage, leurs grossièretés à l'égard du roi.

„On peut, disait-elle être le parfait adversaire du principe de la royauté, sans qu'il faille pour ce motif s'en prendre si constamment aux personnes. Il n'y a rien de plus bas, ni de plus mesquin que ces attaques-là" (3).

Quant au Congo, si Kistemaeckers s'en déclarait l'adversaire, Roussel adopta, lui, une attitude de stricte neutralité, reconnaissant les mérites de l'oeuvre Léopoldienne, ne niant pas les immenses richesses, mais déplorant les silences et les réticences du gouvernement, regrettant aussi que le caractère trop casanier du Belge ne permit pas d'envisager de nombreux départs pour la lointaine mais riche terre africaine. Somme toute, c'était là, craignait Roussel, non sans regrets d'ailleurs, une entreprise trop lourde pour la très petite Belgique, insuffisamment préparée à assumer une tâche d'une telle ampleur.

*La Lutte*, feuille franchement progressiste, devança souvent sa consœur libérale, contraignant *l'Opinion* à un effort constant à ne s'endormir pas, comme elle avait tendance un peu à le faire. Et *l'Opinion* lui en fut, au fond, reconnaissante, qui décerna, *post mortem* un hommage vibrant et croyons-nous sincère, fait assez rare, de la part d'un rival, à celui qui avait le mieux personnifié *La Lutte*, Fernand Roussel.

---

(1) *La Lutte*, 11 février 1892, p. 1, col. 1 à 3.

(2) *La Lutte*, 9, août 1895 p. 1, col. 1 et 2.

(3) *La Lutte*, 2 août 1897, p. 1, col. 1 et 2.

## L'Avenir de Namur.

(1 juin 1890 — ?)  
hebdomadaire

En son premier numéro du 1<sup>er</sup> juin 1890, *l'Avenir de Namur*, exposant son programme, déclarait :

„*L'Avenir de Namur* ne défend le programme d'aucune des deux associations politiques de la ville.

Il est indépendant dans toute l'acception du terme, acceptant toutes les bonnes idées, toutes les bonnes propositions de quels côtés qu'elles viennent.

Il a pour devise : „s'il y a du bon, il y a aussi du mauvais dans toutes les doctrines”.

Il séparera les questions religieuses des questions politiques et défendra toutes les confessions contre les attaques incessantes dont elles sont l'objet. Les intérêts locaux seront défendus spécialement dans *l'Avenir*.

Tribune libre, le journal acceptera toutes les communications qu'on voudra bien lui adresser pour ou contre les projets discutés.

Une chronique locale abondamment fournie renseignera les lecteurs sur les faits de la province.

*L'Avenir* s'occupera aussi de sciences, d'art et de littérature. Elle acceptera les envois des jeunes qui se lancent dans cette carrière pourvu que les nouvelles soient strictement morales. Vrai journal de famille, d'une indépendance indéniable, il a la certitude d'être lu et de faire partager ses convictions à ses nombreux lecteurs”.

Moins d'un an plus tard, le 5 avril 1891, *l'Avenir* s'avouait socialiste, sous-titrant désormais *Journal socialiste de la province de Namur*.

Les frères Stellings conservaient l'entière propriété du journal, Arthur Stellings en demeurait le rédacteur en chef, aidé maintenant par des collaborateurs qui signaient N. Prolo, Jean de la Rue, E. Dinon, Reporter...

## La Bataille

(15 décembre 1895 — ?)  
hebdomadaire bi-hebdomadaire puis à nouveau hebdomadaire

*La Bataille*, organe du parti ouvrier dans l'arrondissement de Namur, vit le jour le 15 décembre 1895. Gustave Defnet, le seul député socialiste du cartel namurois élu en 1894, y exposait dans l'éditorial, le programme du nouveau journal.

„En garde! *La Bataille!* Notre titre indique ce que nous sommes, des gens du parti ouvrier. C'est au nom de la grande famille ouvrière que nous allons batailler ferme et fort. Comment en serait-il autrement Nous appartenons à ce parti ouvrier qui a lutté tous les jours pendant quatorze ans pour obtenir le suffrage universel.

Nous appartenons à ce fort et vigoureux parti qui marche de l'avant pour la conquête d'une vie meilleure à donner aux plus pauvres et aux plus misérables. Nous nous proclamons fièrement le journal des malheureux et des sacrifiés. Socialistes? Oh oui, nous le sommes nettement, sans peur, ni sans reproche, parce que nous estimons qu'il est temps que le gouvernement s'occupe des petits et des souffrants. Alors que les armoires des travailleurs sont vides, les femmes en pleurs, les enfants sans pain et les vieux ouvriers sans ressources, nous disons qu'il est odieux de donner des millions au Congo, des centaines de mille francs chaque année au comte de Flandres. Nous crierons cela tellement haut qu'on sera bien forcé de nous écouter.

Oui, on fera justice! On votera des pensions pour les vieux ouvriers et on accordera à ceux qui créent les richesses publiques un meilleur salaire.

Oui, nous voulons fermement toutes les grandes réformes qui, des ouvriers, feront des hommes connaissant le bien-être et pouvant élever leur famille en toute sécurité. Nous nous proclamons courageusement les adversaires des puissants, des dominateurs et des mauvais riches, nous sommes les ennemis de tous ceux qui ont tenu la classe ouvrière trop longtemps asservie. Nos adversaires cléricaux le savent et c'est la raison principale des colères et aussi des outrages dont ils abreuvent journellement les socialistes. Mais nous dédaignons leurs injures et leurs clameurs parce que nous sommes forts des droits de la classe ouvrière.

Nous allons, nous socialistes, le front haut, planter notre drapeau sur les vieilles forteresses réactionnaires. Nous luttons pour une cause sainte et les voleurs de votes et les voleurs de consciences trouveront en nous des adversaires implacables. A tous ceux qui ont donné une voix aux pauvres et quatre voix aux riches dant le but d'étrangler la classe ouvrière, nous jurons une guerre sans merci. Aux coupe-jarets qui foisonnent dans la politique cléricale, à ces spadassins qui ont baillonné le suffrage universel, à ces voleurs du droit des pauvres, nous crions. Gare à vous! L'ouvrier a du sang dans les veines, il est prêt pour la lutte. Il est prêt pour la bataille" (1).

Ces clameurs belliqueuses déclanchèrent l'ire de l'*Ami de l'Ordre* qui aussitôt para l'attaque, mettant ses lecteurs en garde contre la feuille révolutionnaire :

„Hier matin, les oreilles des bons bourgeois de Namur ont été assourdies par des cris aux sonorités guerrières. *La Bataille!* *La Bataille!* Ces cris belliqueux étaient lancés par des camelots à la voix éraillée expé-

---

(1) *La Bataille*, 15 décembre 1896, p. 1, col. 1.

diés de Bruxelles par le Parti ouvrier pour lancer dans le public namurois le nouvel organe socialiste *La Bataille*. *La Bataille*, feuille hebdomadaire, imprimée à Bruxelles, rédigée par des meneurs bruxellois, vient sonner dans notre ville de Namur et dans l'arrondissement, l'appel à la guerre des classes.

Namurois, bourgeois et ouvriers, unissez-vous contre cet intrus qui vient vous diviser et voudrait que vous vous entre-déchiriez afin de tirer profit de ces luttes fratricides. Namurois, tous debout contre le socialisme :

Songez que le socialisme veut la guerre des ouvriers contre les patrons donc la ruine de l'industrie.

La ruine pour tous! la misère générale! la guerre civile! Voilà où veut vous mener *la Bataille*.

Vous êtes avertis du danger. A vous de le conjurer. Il faut que partout, tous les honnêtes gens s'unissent pour repousser l'assaut des ennemis de la société..." (1).

A l'origine, *la Bataille* qui s'intitulait alors, l'Organe du parti ouvrier fut édité à Bruxelles par l'imprimerie du *Peuple*. Dès mars 1896, *la Bataille* fut imprimée à Namur chez Louis Roman qui depuis la création du journal en faisait d'ailleurs figure d'éditeur imprimeur.

Le 22 mars 1896, *la Bataille*, qui se présentait sous un format plus grand, se donna pour l'Organe socialiste de l'arrondissement.

Sous le titre, *La Bataille* proclamait :

„Si Jésus revenait sur terre, il ne serait pas électeur en Belgique, lui qui s'en allait de part la Judée consoler les malheureux et prêcher la fraternité de tous les hommes”.

„Si Ponce Pilate, le bourreau de Jésus, vivait de notre temps en Belgique, il serait d'après la loi des Quatre infamies, électeur à quatre voix. (système électoral établi par la complicité de tous les réactionnaires”).

Ces deux affirmations étant séparée par quatre vers à la gloire de l'ouvrier :

„Ils ont au coeur force et courage  
Ils s'en vont vers les ateliers  
Enfants, saluez au passage  
Le régiment des ouvriers.

Feuille de propagande fondée sans grands moyens financiers, et qui ne pouvait guère compter sur les bénéfices d'un service d'annonces presque nul, *la Bataille* ne rémunérait point ses rédacteurs.

Dans les premiers temps collaborèrent à *la Bataille*, : Gustave Defnet, qui avait à ce moment la haute main sur la rédaction, Charles

---

(1) *L'Amie de l'Ordre*, 16 décembre 1895, p. 2, col. 3.

Delfosse, Georges Gotemans, René Branquart, Nissen, Jacques Gueux et Franz Fischer.

Mais après que la *Bataille* eut rompu avec l'orthodoxie ouvrière et qu'elle se fut mise à vomir Defnet, „le petit czar pansu de la Basse Sambre”, qu'elle reconnaissait naguère pour le chef de file du socialisme namurois; seul de cette équipe de la première heure, Charles Delfosse continua à écrire assidument dans les colonnes de la feuille.

Signaient alors également des articles: Ernest, Julkarl; Adrien Dors, Jean de l'Ourthe.

*La Bataille* très tôt avait fait montre d'une excessive propension à l'indépendance. En 1896, lorsqu'il fut question de la continuation de l'alliance libérale-socialiste, en vue des élections législatives, la *Bataille*, considérant qu'en somme les forces socialistes de l'arrondissement étaient aussi, sinon plus, importantes que les forces progressistes, revendiqua pour le parti ouvrier la faculté de présenter deux candidats sur quatre aux suffrages des électeurs. Les délégués des groupements régionaux du parti ouvrier s'étant déclarés partisans de reconduire l'alliance sans y apporter de changement dans le rapport des forces, la *Bataille* „en fidèle soldat de l'armée prolétarienne, respectueuse de la discipline du Parti ouvrier” (1) s'inclina.

En réalité, *la Bataille* s'était vue condamnée avec son propriétaire Louis Roman, sur l'injonction du citoyen Defnet, le député socialiste de Namur, par l'assemblée fédérale namuroise, d'abord, ensuite, par le conseil général du parti ouvrier. Celui-ci, à l'unanimité, avait décrété que la feuille namuroise n'avait aucune qualité pour parler au nom du parti ouvrier dans l'arrondissement de Namur et suscité la création d'un nouvel organe officieux, le *Parti Ouvrier*.

Excommuniée pour la première fois, *la Bataille* avait alors fait amende honorable, saluée par les sarcasmes de *l'Ami de l'Ordre* qui cachait assez mal son dépit de voir ainsi s'évanouir tout espoir d'une rupture dans le clan rouge, qui l'eut ravi (2). Et *la Bataille* faisant taire tout esprit particulariste mena le combat électoral, aux cris de : A bas les casernes et le remplacement militaire!

Plus un sou pour le Congo. — Vive l'impôt sur le revenu. — A bas la loi des quatre infamies et vive le suffrage universel. — Des réformes pour les travailleurs.

---

(1) *La Bataille*, 7 juin 1896, p. 1, col. 4.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, 20 mars 1896, p. 2, col. 3. — 21 mars 1896, p. 2, col. 3. — 23 mars, 1896, p. 2, col. 3.

Defnet fut réélu avec ses trois colistiers progressistes.

Les élections conclues, *La Bataille* reprit sa liberté d'appréciation et le 12 juillet 1896, dans un article intitulé, „Reddition des comptes” la feuille socialiste dressait un sombre bilan de l'action des meneurs du parti qui honteusement avaient caché leur drapeau rouge pendant la campagne électorale, pour servir de tremplin aux bourgeois libéraux.

„Aujourd'hui, les élections sont terminées et notre droit le plus élémentaire est de reprendre notre liberté d'action, bien entendu, dans les limites les plus strictes du programme et de la tactique du parti ouvrier. C'est pourquoi, nous venons faire le bilan des actes de ceux qui nous ont conduits à la lutte et réclamer des comptes.

L'Organe libéral de cette ville, appréciant les résultats de l'élection ... s'écriait que l'arrondissement était définitivement conquis au *libéralisme*.

Nous sommes honteux et désespérés de devoir avouer : l'expression correspond bien à la réalité, dans son attitude pratique et temporaire.

Tous les événements qui ont marqué cette campagne électorale, du côté de la liste de l'alliance, au moins, justifient ce jugement. Nous n'hésitons pas à le dire, nous cachant dans les plis de notre drapeau rouge : les alliés du citoyen Defnet, qui a été le complice passif de toutes les malversations commises au préjudice du socialisme dans cet arrondissement qui appartient exclusivement au socialisme, ont le droit d'affirmer que l'élection de Namur, dans ses apparences extérieures et par suite d'un effacement coupable, est la victoire du libéralisme.

...Les bandes et affiches portaient toutes : votez pour la liste *libérale ouvrière*.

Le socialisme a été enfoui on ne sait où, comme s'il fallait rougir d'imprimer, ne fut-ce que le nom.

... Le socialisme, cette force magique qui a soulevé la paysannerie de l'arrondissement, le socialisme qu'on s'est contenté d'exploiter à la mode capitaliste, là où il pouvait donner des dividendes, sous forme de mandats ... libéraux et bourgeois; le socialisme a dû subir l'outrage suprême d'être remisé, après avoir servi de tremplin à la députation de la duplicité et de la comédie.

Nous disons que c'est une honte pour notre grand Parti Ouvrier et qu'il ne se peut qu'on laisse faire et qu'on laisse passer. C'est pourquoi, nous appelons l'attention de tous sur cet état de choses.

Nous savons que l'arrondissement appartient au socialisme, que dans quatre ans on ne le lui escamotera plus par une filouterie, que la naïveté inconcevable de ceux qui nous mènent-pour ne pas dire plus-ont tolérée et facilitée. Que les vrais amis socialistes, que les sincères ouvrent l'oeil. Que, dès aujourd'hui, ils préparent l'avenir en songeant au passé. Qu'ils montent la garde autour du drapeau rouge, forment la ceinture de sûreté afin que les attouchements du drapeau bleu ne viennent plus le salir. Qu'ils revendiquent leurs droits de conquête et d'occu-

pation et ne permettent plus que, sous prétexte de mandats devenus un butin pour des hommes sans caractère, on supprime le Parti ouvrier et on nous vole notre drapeau" ((1).

La guerre cette fois était ouvertement déclarée, dans le clan rouge.

La *Bataille* ne cessa, dès lors, plus de vilipender Defnet de la plus belle façon, dénonçant „les turpitudes” du député socialiste qui maintenant, jouait au bourgeois, oublieux de ses déclamations révolutionnaires d’hier, l’accusant notamment d’avoir retenu indument une partie importante de son indemnité parlementaire au détriment de la Fédération namuroise. Ceci, à la grande joie de *l’Ami de l’Ordre* qui s’amusait visiblement à attiser le brasier et secondait *La Bataille* dans son désir de confondre Defnet, se laissant même aller à reproduire l’un ou l’autre passage du journal de Roman.

Désavouée par la majorité du Parti ouvrier, condamnée par la Fédération des travailleurs de Verviers comme „un organe dissident du parti, par conséquent nuisible à ses institutions” et dont la lecture était prohibée sous peine de sanctions, *La Bataille* n’en continua pas moins à donner libre cours à ses rancunes et animosités personnelles.

Réunie à Auvélais, au mois d’octobre, la fédération socialiste de Namur prononça l’exclusion de Roman, le propriétaire de *La Bataille* et celles des citoyens Deltenre et Ernest, bien connus pour leurs attaches et leur sympathie envers la feuille rouge namuroise. Cette décision fut ratifiée quelques semaines plus tard par le Conseil général du parti et la *Bataille* de s’écrier en son numéro du 22 novembre :

”L’infamie est consommée. Sans nous entendre, sur la parole du sieur Defnet et sur un rapport fait par un rédacteur congédié de ce journal, le Conseil général a approuvé le guet-apens d’Auvélais. Où est la justice? N’attaquez plus les institutions bourgeoises, M.M. les membres du conseil général, ne critiquez plus la magistrature et ses arrêts, vous n’en avez plus le droit. Vous avez condamné sans enquête, vous avez poussé le cynisme-ou la folie-jusqu’à enfreindre les lois les plus simples de la défense; vous nous avez baillonnés, vous n’avez voulu entendre que l’accusation. Jamais pareil scandale ne s’est produit dans le parti socialiste; vous avez violé non seulement le droit des gens, mais les statuts de votre parti.

Les fameuses commissions mixtes de l’Empire étaient des modèles d’impartialité auprès de vous. Il y a quelques jours, nous écrivions qu’un

---

(1) *La Bataille*, 12 juillet 1896, p. 1, col. 1 à 3.

vent de folie semblait passer sur le parti ouvrier, nous étions au dessous de la vérité. Désormais, on peut dire qu'il n'y a plus de justice dans le parti ouvrier, les abus et les lâchetés y sont tellement courants, vous pataugez en telle boue que le sens moral vous manque. Votre outrecuidance est portée à un tel degré que vous considérez comme un sacrilège d'attaquer, avec preuves à l'appui, un des vôtres. Bientôt, nous l'espérons, pour l'honneur des doctrines que nous défendons, le peuple ouvrier, mieux éclairé, secouant cette hypocrite discipline que vous lui avez imposé, donnera le vigoureux coup de balai qui versera à l'égoût toute la pourriture amassée par vos ambitions et vos compromissions. Quant à nous, socialistes hier, socialistes aujourd'hui, demain nous trouvera plus résolu, plus convaincu que jamais en l'immanente justice et le triomphe du socialisme. Les exclus" (1).

Charles Delfosse, collaborateur assidu à *la Bataille* envoya aussitôt sa démission du parti ouvrier, déclarant : „Il se passe actuellement dans le Parti, des faits que je ne puis approuver et que la discipline m'empêche de combattre. La décision du Conseil général, à propos des affaires de Namur, auxquelles je suis indirectement mêlé, comme rédacteur au journal *La Bataille*, me fait un devoir de sortir d'un parti dont les dirigeants méconnaissent les droits les plus légitimes de la défense, et condamnent, sans enquête préalable, des hommes dont le seul crime est d'avoir cru que la vérité, quelle qu'elle fut pouvait toujours être dite. J'ai toujours lutté pour la plus grande liberté individuelle, j'ai toujours cru que la libre discussion était le droit imprescriptible du dogme socialiste, je me suis trompé" (2).

Et le 3 janvier suivant, *la Bataille* lançait un nouveau cri d'alarme.

„Alerte! Nous avons depuis plusieurs mois signalé l'attitude louche observée par le sieur Defnet dans l'arrondissement de Namur. Nous l'avons montré, compromettant non seulement la dignité mais l'existence même du Parti ouvrier, souillant le drapeau rouge en d'indignes compromissions et détruisant un peu partout les organisations existantes. Rien n'y a fait. Le conseil général n'a pas cru devoir réclamer à cet étrange compte du mandat qu'il lui avait confié, il a assisté impassible, à la destruction de l'organisation ouvrière, édifiée si laborieusement.

Qu'importe tout cela, paraît-ill. Defnet n'a-t-il pas son siège à la chambre et cela ne doit il point suffire aux pauvres hères qui ont placé tous leurs espoirs dans le parti ouvrier?

Ne touchez pas à Defnet, tel est le mot d'ordre.

Et au nom de la discipline il faut s'incliner, si l'on ne veut pas s'exposer au sort des compagnons Roman, Deltenre, et Ernest, exclus des rangs du Parti ouvrier parce qu'ils ont eu le courage de résister aux menées tortueuses du petit czar et l'audace grande de le dévoiler publiquement.

---

(1) *La Bataille*, 22 novembre 1896, p. 1, col. 1.

(2) *La Bataille*, 22 novembre 1896, p. 1, col. 4.

Donc, au Parti ouvrier, pas de justice pour les petits et impunité absolue pour les grosses légumes. Dès lors, où est notre force de combat contre les partis révolutionnaires? Quoi donc nous différencie encore d'eux?...

Voilà où nous en sommes, après trois ans d'existence parlementaire. La contagion de la pourriture bourgeoise a gangrené tous ceux qui n'ont vu dans le Parti ouvrier que le moyen de satisfaire leurs appétits débordants, les ambitions sommeillant au coeur de certains fruits secs de la bourgeoisie, condamnés à végéter lamentablement dans les bas-fonds sociaux, se sont réveillés, les dents se sont aiguisées, la curée a été ouverte. Gare à qui se met sur la route et entrave le chemin. Il est impitoyablement brisé, écrasé, pulvérisé. Aucune pudeur n'arrête plus cette meute, altérée d'or et de puissance, et qui, au moindre émoi, affolée, se rassemble, se serre pour mieux abattre l'ennemi qui menace les situations acquises ou en expectative.

A tous ceux que l'ambition ne dévore pas, à tous ceux que n'a pas corrompu l'énergique politique parlementaire, à tous ceux qui, malgré les alliances ont conservé intacte la doctrine socialiste, nous jetons l'avertissement suprême. Assez de boue, assez de honte, assez d'ordures amassées par ses faiseurs, par ces vendus, par ces traîtres. Tous debouts pour la lutte contre la corruption qui pénètre et vincule le parti ouvrier. Débarrassons nous des politiciens sans honte et sans conscience de la Sociale, des ambitieux sans vergogne du Parti ouvrier. Assainissons, nettoignons les écuries d'Augias. La bourgeoisie est là qui nous guette, toute réjouie de la débâcle qui nous menace, enlevons-lui cette joie. Ressaisissons-nous, si nous voulons vaincre dans la lutte entreprise contre elle" (1)

Et la *Bataille* de poursuivre son „oeuvre d'assainissement et de clamer bien haut son espérance de se voir un jour prochain, rendre justice, enfin, de sa courageuse attitude.

„*La Bataille* continuera le bon combat jusqu'au bout; ceux qui se détournent d'elle en ce moment, lui rendrons bientôt justice, heureux de trouver un organe vraiment indépendant pour flageller les orgueilleux qui prétendent conduire à la baguette les masses prolétariennes alors qu'ils ne se servent d'elles que pour conquérir une éphémère popularité, pour satisfaire leurs appétits. Le jour n'est pas éloigné, j'en suis certain où la majorité du Parti ouvrier, sincère, loyale, généreuse, libérale dans le grand sens du mot, mais déroutée par les mensonges et les conspirations intéressées, reviendra vers ceux qui ont défendu, envers et contre tous, les vrais principes d'indépendance et d'égalité. Plus il y aura eu d'acharnement contre nous, de dénis de justice, de guerres sourdes, de compromissions honteuses, plus les amitiés nous reviendront nombreuses et ardentes ... Malgré toutes les rancunes, toutes les injustices, nous conservons ce qui a toujours manqué à nos adversaires, la foi en un idéal de véritable justice et la conviction d'un avenir meilleur pour ceux qui souffrent et luttent" (2).

---

(1) *La Bataille*, 3 janvier 1897, p. 1, col. 3 et 4.

(2) *La Bataille*, 7 février 1897, p. 1, col. 5 et p. 2, col. 1.

Au mois d'avril 1897, Gustave Defnet intenta conjointement à la *Bataille* et au sieur Nandrin, un procès en diffamation.

Le jugement du tribunal de Namur intervenu en juin, condamna Nandrin et Defnet, chacun au paiement des deux cinquièmes des frais. Quant à la *Bataille*, elle avait à régler le surplus, soit un cinquième des frais. Defnet, en outre, se voyait contraint à l'obligation d'une insertion du jugement dans une feuille de son choix.

En ses attendus, le magistrat de Namur déclarait notamment

„... Attendu que la presse reflétant les idées et les sentiments d'une partie de l'opinion publique et cherchant à faire triompher les principes qu'elle défend, doit jouir d'une assez grande liberté d'allures dans la discussion, la critique et l'appréciation des actes de ceux dont elle combat les théories et les tactiques. Qu'en matière politique, surtout, elle a le droit de signaler, discuter et blâmer ouvertement et librement les agissements des hommes politiques et de les traduire à la barre de l'opinion publique, de leur demander compte de la façon dont ils ont rempli leur mandat et d'éclairer le public sur la conduite politique de celui qui a sollicité les suffrages du corps électoral. Que, toutefois, sous peine de dégénérer en licence, la liberté de la presse doit s'arrêter au seuil de la calomnie et de la diffamation et que dans une discussion qui peut être acerbe et véhémente, la presse doit s'abstenir également de toute imputation outrageante et injurieuse pour la personne d'autrui. Attendu que les attaques de la *Bataille* se sont produites contre le demandeur à raison de sa conduite comme homme politique. Qu'elles ont vu le jour à l'occasion d'une alliance contractée par le demandeur avec un groupe politique, dans des conditions que la *Bataille* a considéré comme désastreuses et déshonorantes pour le parti socialiste dont se réclamait pourtant le demandeur.

Attendu qu'en appréciant comme elle l'a fait l'attitude du demandeur et en lui reprochant notamment d'avoir placé son mandat de député au-dessus des intérêts du Parti ouvrier. La *Bataille* a porté, sans doute, un jugement sévère et peu flatteur à l'adresse du sieur Defnet, mais n'a pas dépassé les limites de la libre discussion et ne saurait être considéré comme coupable de diffamation et de calomnie. Qu'il en est de même des attaques relatives aux comptes rendus par le demandeur en ce qui concerne l'obligation qu'il avait de verser 2.000 francs dans la caisse du parti socialiste pour la propagande politique.

Qu'en effet, la *Bataille* avait évidemment le droit de discuter les comptes, de les attaquer et même de les qualifier de fantastiques. Qu'on ne peut lui faire un grief de s'être élevé contre le système du demandeur qui dans le but de se libérer à bon marché de l'obligation de verser 2.000 francs dans la caisse du parti, fait entrer en ligne de compte ses frais de voyage dans l'arrondissement, une somme de 200 francs remise à la coopérative de Namur, ses frais de correspondance, quelques cotisations à des sociétés philanthropiques et certaines charités à des Namurois dans le besoin. Qu'en agissant comme elle la fait, la *Bataille* a simplement apprécié

à sa façon les agissements du demandeur et que d'autre part, celui-ci, en descendant dans l'arène politique a du s'attendre aux critiques et aux attaques de la presse.

Mais, attendu que, dans différents articles, le défendeur Roman s'est servi d'épithètes injurieuses envers le demandeur et a dépassé les limites de ce qu'il est permis dans la polémique usuelle des journaux, même dans l'état actuel des moeurs d'une certaine partie de la presse. Qu'en effet, il traite notamment Defnet de grotesque, de pitre, de petit soulouque et de peu scrupuleux député, d'homme ayant le vertigineux et multiple talent d'intrigue, de duplicité, de mensonge et de calomnie qu'il accuse même d'user de fourberie de propager la calomnie, de ramasser l'ordure des calomnies cléricales pour les jeter à la face des propagandistes socialistes, etc...

Attendu qu'en lançant de pareilles injures à la face du demandeur, le défendeur Roman a engagé sa responsabilité. Attendu qu'aucun dommage matériel n'a été causé au demandeur et que la réparation du préjudice moral éprouvé sera suffisante par la condamnation du sieur Roman aux dépens dans la portion qui sera ci-après déterminée au fond..." (1).

Et la *Bataille* de conclure :

„Le jugement prononcé par le tribunal de Namur est un soufflet sur les faces grotesques des membres du conseil général du Parti ouvrier qui n'ont pas hésité, malgré toutes les preuves fournies à prendre la défense du diffamateur... (2).

Pour confondre Defnet, la *Bataille* imprima sur feuilles volantes le jugement, qu'elle répandit à profusion aux quatre coins du pays car, disait-elle, „il nous convient que les camarades socialistes sachent quel est l'homme que le conseil général couvre de sa protection" (3).

Irréductible adversaire de la royauté en général, et singulièrement du roi des Belges, qu'elle appelait avec un superbe dédain M. Cobourg, la *Bataille* à tout propos exaltait la commune de Paris, (4) célébrant chaque année, avec une ostentation évidente, l'anniversaire des sanglantes journées.

Admiratrice de la République, elle regrettait vivement que la France crût devoir s'abaisser, s'humilier devant l'autocrate russe. Et si la *Bataille* réprouvait l'inutile violence de l'assassin Luchetti, ce n'était point qu'elle plaignit la malheureuse impératrice mais bien plutôt parce qu'elle craignait pour les révoltés de partout qui allaient assurément payer pour l'absurde geste.

---

(1) *La Bataille*, 20 juin 1897, p. 1, col. 1.

(2) *La Bataille*, id.

(3) *La Bataille*, 5 décembre 1897, p. 2, col. 2.

(4) *La Bataille*, offrait notamment en prime à ses lecteurs l'histoire de la Commune par Lissagaray.

Considérant que l'armée belge ne pouvait en aucune façon nous préserver d'une quelconque violation de nos frontières et qu'en fait, elle existait pour les seuls ennemis de l'intérieur, *la Bataille* se déclarait antimilitariste à tout prix.

Son mépris de l'armée n'avait d'égal que sa haine dédaigneuse du clergé.

*La Bataille*, dont les ressources étaient extrêmement limitées connut des difficultés financières qui allaient grandissant par suite du boycottage dont elle était la victime.

*La Bataille* n'eut jamais qu'un nombre fort restreint d'annonces et de réclames qui le plus souvent vantaient l'un ou l'autre ouvrage ou produit en vente à la librairie Roman.

Aussi bien, au mois de décembre 1898, *la Bataille* lançait-elle un appel désespéré

"à tous ceux qui sont avec nous dans la lutte soutenue avec tant de vaillance, tant d'ardeur, tant d'espoir, à tous les révoltés, à tous les libertaires, à tous les esprits indépendants soucieux de pouvoir librement exprimer les idées qui leur sont chères, à tous nos amis, en un mot, à se demander s'ils doivent après cinq ans de rudes batailles abandonner à : lui-même le journal qui leur fut toujours hospitalier, s'il convient de décapiter le mouvement de rénovation socialiste naissant en laissant disparaître le seul journal socialiste révolutionnaire qui existe en Belgique. A eux d'aviser, mais nos ressources sont épuisées et il s'agit d'aller vite..."(1)

L'appel fut, semble-t-il, entendu, et *la Bataille* qu'avaient prématurément enterrée les autres feuilles namuroises, continua son combat. Après la mort de Louis Roman, sa veuve poursuivit l'oeuvre. Pendant combien de temps encore? Nous l'ignorons. *La Bataille* paraissait encore en 1900.

### Le Progrès Catholique.

(9 décembre 1900 — 25 décembre 1904)  
hebdomadaire

Le *Progrès catholique* vit le jour le 9 décembre 1900.

Notre titre est un programme, déclarait-il en son premier numéro.

„Le journal qui naît aujourd'hui est avant tout un défenseur du progrès. Il s'attachera à faire connaître et à faire aimer les projets, les initiatives, les oeuvres et les institutions qui ont en vue l'amélioration des

---

(1) *La Bataille*, 11 décembre 1898, p. 1, col. 1.

classes populaires de notre province. Loin de rejeter les idées neuves à cause de leur nouveauté il ira au devant d'elles et leur ouvrira ses colonnes. Car, dans le développement continu de notre civilisation, qui n'avance pas recule et qui recule sera bien vite écrasé. Nous ne voulons pas être écrasés. Il a donc toutes nos sympathies, ce mouvement social qui entraîne les pouvoirs publics vers les solutions larges et démocratiques, hardies parfois, mais toujours chrétiennes et généreuses.

Le programme social de la *Ligue démocratique* est aussi le nôtre, tel qu'il a été formulé dans ses différents congrès, tel qu'il a été suivi par la *Fédération ouvrière*, dont notre journal reflète les tendances.

C'est à la pratique des oeuvres que le *Progrès catholique* s'attachera, s'abstenant le plus possible des controverses théoriques dont le résultat le plus fréquent est de désunir et de diviser. La mutualité, si développée dans la province de Namur, qui compte quatre fédérations mutualistes nous trouvera en premier rang de ses propagandistes.

Une rubrique spéciale contiendra réponse à toutes les questions et demandes de renseignements qu'on voudra bien nous adresser sur ce sujet.

Partout où les coopératives nous paraîtront utiles, où elles ne nuiront pas à des intérêts respectables, nous les soutiendrons avec énergie.

Toutes les fois que nous pourrons prêter quelque appui aux écoles professionnelles, aux cercles ouvriers et aux patronages, ces œuvres pourront compter sur nous. Nous serons trop heureux d'aider dans la mesure de notre pouvoir les hommes de dévouement qui consacrent leur temps, leur travail et leur argent à procurer aux ouvriers l'instruction qui les élève et la récréation légitime qui les délasse. Dans nos provinces wallonnes, l'Union professionnelle n'est guère connue et pratiquée jusqu'ici. C'est regrettable. On verra que notre premier article de fond est consacré à cette institution.

Personne n'aurait pu en parler avec plus de compétence que l'éminent président de la *Ligue démocratique*.

Puisse les conseils qu'il donne être entendus!

Que les ouvriers nos amis, se groupent pour défendre leurs intérêts et leurs droits, dont le premier et le plus respectable-personne ne doit l'oublier-est d'être mis à même de remplir toujours leur devoir.

L'Union professionnelle ne s'adresse pas exclusivement aux ouvriers de l'industrie, il est même remarquable que les premières sociétés de ce genre aient été fondées en notre province par des agriculteurs.

Nous sommes heureux de faire cette constatation.

Elle prouve la vitalité de cette classe agricole dont la prospérité se confond avec la prospérité même du pays tout entier. Nous nous sommes assurés la collaboration d'un spécialiste dont les correspondances agricoles seront, nous n'en doutons pas, très goûtés par nos amis des campagnes.

Toutes leurs justes revendications que les pouvoirs publics ont eu trop souvent le tort de négliger, nous les soutiendrons.

Un nouveau mouvement vient de naître auquel nous applaudissons de tout coeur, la petite bourgeoisie s'est elle aussi adressée au gouvernement. L'Etat a le devoir de lui accorder une sollicitude égale à celle dont

bénéficient les autres classes sociales. La petite bourgeoisie l'a compris et elle commence à poser devant l'opinion publique ces délicates questions de la solution desquelles son avenir dépend. Répression efficace de la concurrence déloyale, création de cours professionnels. Le syndicat des *voyageurs, employés, négociants et patrons* a eu dans cet ordre d'idée une initiative qu'on ne pourrait trop louer, organisation de crédit, lutte contre les grands magasins, diffusion de l'idée de l'association mutuelle qui sera peut-être — qui sait — le moyen le plus efficace d'annihiler les abus que la coopérative engendre parfois.

Toutes ces questions, notre journal les étudiera avec la conviction profonde que la présence dans notre pays de cette classe moyenne, laborieuse, économe et vertueuse, est d'utilité sociale et qu'on doit en assurer l'existence.

Nous avons expliqué ce que nous entendons par le progrès. Mais, pour que l'amélioration du sort de tous soit réelle et sérieuse, il faut, de toute nécessité que la marche en avant de la législation et des institutions, soit catholique, qu'elle s'éclaire aux lumières de la foi chrétienne.

Dans toutes les questions politiques et sociales qui ont un rapport avec la religion, nous nous inclinons devant les conseils donnés par la plus haute autorité du monde, par Léon XIII, en qui nous ne voyons pas seulement un homme de génie, mais encore et surtout le représentant de Jésus-Christ sur la terre.

Dans les questions qui n'intéressent pas la religion, nous garderons une indépendance absolue.

Ce qui ne veut pas dire que nous n'admirions pas le zèle de nos aînés dirigeants de la politique ou vétérans de la presse et les services qu'ils ont rendus. Nous aimerons à nous inspirer de l'exemple de ces dévoués, au premier rang desquels se place notre grand confrère *l'Ami de l'Ordre*, qui depuis tantôt soixante deux ans, défend avec autant de courage que de talent, la cause de Dieu, de l'Eglise et de la Patrie" (1).

En dépit de ces déclarations cordiales et élogieuses à son endroit, *l'Ami de l'Ordre* feignait d'ignorer le plus souvent, le *Progrès catholique*, qui non sans ironie faisait remarquer que son confrère, s'il dédaignait de le nommer n'en appréciait pas moins sa prose, puisqu'il s'empressait de reproduire sans en indiquer l'origine, d'ailleurs, des articles parus dans les colonnes du *Progrès catholique*. Et *l'Ami de l'Ordre* de choisir aussi pour feuilleton le roman dont le *Progrès* venait de commencer la publication.

„Nous constatons ces faits sans aucune amertume. Au léger agacement que produit toujours l'expérience personnelle du „*sic vos non vobis*. . .” a bientôt, en effet, succédé chez nous l'agréable satisfaction de nous voir l'inspirateur et le guide de notre grand confrère” (2).

---

(1) *Le Progrès catholique*, 9 décembre 1900, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *Le Progrès catholique*, 13 octobre 1901, p. 1, col. 3.

*Le Progrès*, de son côté, empruntait à *l'Ami* certains articles et n'omettait pas de féliciter Victor Delvaux à l'occasion de son élection à la présidence de la société des journalistes catholiques belges.

Au terme de sa première année d'existence, le *Progrès* s'interrogeant sur l'oeuvre par lui-même accomplie déclarait :

„Il y a un an, nous affirmions notre volonté d'étudier et de répandre les projets, les initiatives, les oeuvres et les institutions qui ont en vue l'amélioration des classes populaires.

Faut-il rappeler nos articles sur les accidents de travail, le repos dominical, les pensions de vieillesse, la mutualité, la retraite. Et nos tableaux de rentes établis d'après la loi du 10 mai 1900, tableaux si clairs, si précis que la caisse de retraite elle-même a reconnu leurs mérites. Et ces études continuelles sur toutes les questions qui concernent le bien-être ou la sauvegarde du peuple?

Nous pouvons donc répéter en toute justice, que toutes nos sympathies sont à ce mouvement social qui entraîne les pouvoirs publics vers les solutions larges et démocratiques, hardies parfois, mais toujours chrétiennes et généreuses.

Oh! oui, chrétiennes!

Qui, sinon des chrétiens, des catholiques sincères, s'occupent avec amour des ouvriers?

Qui, sinon ceux-là, oublient et eux-mêmes et leurs propres intérêts, pour soulager les infortunes, faire resplendir la vivifiante notion de droit débarrasser des broussailles qui le déshonorent l'étroit mais noble sentier du devoir?

Beaucoup prétendent aimer le peuple.

Les libéraux, d'une part, qui s'en vont clamant liberté en tout et pour tous. Ils oublient que la liberté ainsi entendue n'est qu'un axiome purement théorique et qu'elle serait bien vite consumée au feu irrésistible de la mise en pratique.

La Liberté „libérale" serait pour l'ouvrier, la liberté de mourir de faim. Elle n'est bonne que pour des capitalistes au coffre-fort rebondi. Et, au fond, ce n'est d'ailleurs que pour ceux-ci, c'est à dire pour eux-mêmes, que messieurs les libéraux en veulent. Ils nous le prouvent chaque fois qu'on leur en laisse le loisir, en Belgique comme en France, comme partout. Leur liberté consiste à faire tout ce qu'ils veulent, tout en reconnaissant à autrui le même droit. Autour d'eux, parmi eux, parmi nous parfois, constatons-le avec regret, grouille la foule innombrable des indifférents.

Mais voici que s'avance une masse hurlante.

En tête un drapeau rouge.

Derrière, un véritable déluge de paroles, un fouillis inextricable de grands gestes, un débordement ininterrompu de beaux sentiments, un formidable concert de vociférations. Ce sont les socialistes. Peuple on te martyrise, Peuple on t'écrase. Peuple on t'assassine. Peuple viens à nous, nous t'aimons! Peuple, viens à nous, nous t'enrichirons!

Et quand, alléché, le peuple est allé à eux, il se trouve en compagnie de messieurs bien rentés qui, comme le renard de la fable lui tiennent à peu près ce langage : „La société est mal faite, c'est pour cela que tu souffres. Tu vis de la société, soit, mais tu en souffres Avoue-le. Eh bien, cette société, nous allons la détruire.

Quoi? Tu nous demandes alors comment tu vivras?

Ouvrier, mon frère, tu vivras de ses débris, car nous partagerons tout. Et quand nous aurons tout partagé, nous ferons tout organiser par l'Etat, c'est à dire par nous. L'Etat assurera tous les services : les chemins de fer et la boucherie, la boulangerie et les finances, les souliers et la diplomatie, les vêtements et l'agriculture, l'air, le feu, l'eau tout en un mot, tout. Au lieu de servir un seul patron, tu en auras cent, tu en auras mille, plus, peut-être. Et ces patrons, ce sera nous qui t'aimons tant. Mais pour commencer, détruisons tout.

Tu nous demandes si nous sommes certains de pouvoir reconstruire? Et quand? Nous ne sommes pas bien d'accord là-dessus, vois-tu. Tu comprends autant de têtes, autant d'opinions! Mais, enfin, allons-y toujours!

Et l'ouvrier, un moment attiré, se détourne avec dégoût.

Ceux-là non plus ne sont pas ses amis. Ses vrais amis, il ne les rencontrera que parmi les chrétiens, au premier rang desquels s'avance, s'élevant peu à peu vers le ciel, celui que Dieu nous a donné pour chef, le souverain Pontife.

... A cette même place, au cours de l'année écoulée, nous avons étudié avec admiration et respect l'encyclique nouvelle en laquelle l'auguste successeur de Saint-Pierre disait une fois de plus combien il se préoccupe des ouvriers et quel amour efficace nourrit pour eux son coeur de père.

Ouvrier, pour d'aucuns, signifie ouvrier de l'usine, de l'atelier, du chantier, de la mine.

Nous comprenons, nous, sous ce vocable, tout travailleur manuel, aussi bien celui à qui Dieu donne les rayons bienfaisants du soleil répandu sur nos belles campagnes, que celui qui rampe au sein de la terre où gémit sous l'haleine embrasée des fourneaux.

Et l'agriculture a eu dans nos colonnes sa place jalousement réservée, confiée aux soins diligents d'un spécialiste.

Pour d'autres, trop souvent, démocrate se confond avec démagogie. Sous prétexte de défendre les ouvriers, ils se croient obligés d'attaquer tous les autres. Nous nous sommes bien gardés de tomber dans ce travers.

Rappelons brièvement nos articles sur le petit crédit, sur le paiement au comptant, sur d'autres problèmes intéressant les classes moyennes et disons encore, pour mémoire, la large part que nous avons faite au Congrès de la Petite bourgeoisie. tenu à Namur en septembre dernier.

Enfin, la vie locale a eu en nous de consciencieux historiens.

Voici terminé, à grands traits, notre examen de conscience. Franchement, nous ne sommes pas trop mécontents de nous.

A nos fidèles lecteurs de nous dire maintenant s'ils partagent notre satisfaction...

La presse de province, la presse populaire et hebdomadaire surtout, est de celles qui coûtent le plus de sacrifices. Mais, comme le succès se mesure au labeur, elle est aussi de celles qui font le plus de bien.

Pourquoi?

Parce que, placée plus près, elle voit mieux et plus clairement toute chose que les grands journaux dont les préoccupations de la politique et des événements mondiaux ferment souvent la porte à ce qui se passe à côté d'eux.

La presse populaire est donc efficace au premier chef en ce qu'elle est toujours ouverte à tous ceux qui veulent prendre la peine d'y venir frapper.

A tous nous disons : venez heurter à notre porte, dites-nous ce qui se passe chez vous, écrivez-le hardiment. Vous trouverez en nous des confidents, discrets d'abord, ensuite des amis tout disposés à accueillir vos plaintes, à répandre vos remarques ou à hâter la réalisation de vos désirs.

Et pour qu'il nous soit possible d'y travailler avec la certitude du succès, ne vous contentez pas de collaboration de la plume. Donnez-nous, en outre, la collaboration de votre parole.

Pour propager un journal, pour augmenter sa publicité; rien de tel qu'un mot dit à propos. Ce mot semé, germe et grandit : il devient une annonce ou un abonnement. C'est ce mot qu'il faut dire.

Notre première année a été une année prospère. Que la seconde soit meilleure encore.

Nos abonnés sont nombreux, s'ils le veulent comme nous le voulons, notre tirage sera doublé l'an prochain. Nous leur demandons de nous y aider.

Et à tous ceux qui nous reçoivent aujourd'hui pour la première fois nous adressons le cordial salut du soldat et du chrétien. Qu'ils viennent avec nous. Nos rangs sont ouverts tout larges à tous les hommes de bonne volonté.

Notre journal ne porte pas de cri d'armes, mais les mêmes mots étincellent flamboyants en nos coeurs et aux coeurs de tous ceux qui nous lisent. Le Peuple, la Belgique! Dieu"! (1).

Le 14 décembre 1902, *Le Progrès catholique* adressait cette fois, un appel pressant au clergé, afin qu'il recommandât la lecture de la feuille catholique hebdomadaire à ses fidèles.

"C'est la gloire des catholiques belges d'avoir su lever une armée de défenseurs de la vérité, dont l'intelligence sait conduire une plume alerte au service du bien. Dans cette armée, nous réclamons notre place, modeste, sans doute, puisque nous ne bataillons qu'une fois par semaine, mais fièrement, car nous avons conscience de soutenir de notre mieux les principes qui nous sont chers. Depuis deux ans, nous sommes attachés

---

(1) *Le Progrès catholique*, 14 décembre 1902, p. 1, col. 1 et 2.

à faire connaître et à faire aimer les projets, les initiatives, les oeuvres et les institutions qui ont en vue l'amélioration des classes populaires.

C'est à la pratique des oeuvres que le *Progrès catholique* s'est attachés s'abstenant le plus possible des controverses théoriques.

Nous nous sommes appliqués à faire profiter le peuple des villes et des campagnes des lois votées en sa faveur.

Grâce aux renseignements fournis par nous, notamment sur la loi des pensions ouvrières, les travailleurs ont su ce qui favoriserait le plus leurs intérêts et en ont tiré grand profit.

La mutualité, si développée dans notre province, nous a trouvés au premier rang de ses propagandistes.

Une rubrique spéciale contient souvent des réponses aux questions et demandes de renseignements qu'on veut bien nous adresser. Il n'est point une oeuvre nouvelle dans le mouvement social du monde qui n'ait trouvé dans notre chronique sociale, sa part d'éloges et de blâmes. Notre souci pour les oeuvres rurales, que nous nous sommes appliqués à faire connaître, notre chronique agricole, nous ont attiré bon nombre d'abonnements dans les campagnes.

... Nombreux sont nos abonnés, et c'est parmi le clergé que nous avons reçu un accueil particulièrement encourageant... Aussi, nous permettons-nous d'adresser très humblement un appel au clergé dévoué de notre province, lui demandant de faire connaître notre journal hebdomadaire à tous ceux qui désirent une feuille les renseignant sur les intérêts les plus vitaux de la classe laborieuse, urbaine et rurale et résumant fidèlement les événements de la semaine.

Nos colonnes sont toujours ouvertes aux membres du clergé : plusieurs y ont déjà exposé les projets de leur zèle, propagé les oeuvres d'apostolat qu'ils ont fondées et répandu ainsi la bonne semence de la vérité.

C'est pour nous un honneur de recevoir du clergé des communications diverses et nous n'avons pas de plus ardent désir que celui d'aider les prêtres dans leur ministère paroissial.

Notre passé leur est un garant de la sincérité de notre désir, puissent-ils, en multipliant le nombre de nos abonnés, nous mettre à même de faire toujours plus de bien" (1).

Le *Progrès catholique* comportait chaque semaine un article de fond dont l'auteur avait nom, Auguste Mélot, Albéric de Pierpont, Arthur Verhaegen, Henri Carton de Wiart, Charles Godenne, Adrien Wodon, Georges Legrand, Emile Attout, ou Sylvain Gravez : des Echos et Nouvelles relatant notamment les activités des grands personnages de ce monde, une rubrique A l'Etranger, une rubrique A travers la Presse, une chronique des oeuvres, une Revue Parlementaire, une chronique locale, une Rubrique des Tribunaux, les Mouvements de l'Etat Civil, des annonces et un feuilleton.

---

(1) *Le Progrès catholique*, 14 décembre 1902, p. 1, col. 1.

A partir du 17 novembre 1901, Georges Legrand rédigea très régulièrement une nouvelle rubrique, *Le Mouvement Social en Belgique*, groupant en les commentant les faits intéressants les questions sociales.

Le 13 octobre 1901, le *Progrès catholique* ne se déclarait point adversaire de l'extension du droit de vote aux femmes pour les élections à la province et à la commune, préconisé par les socialistes.

"... Dans presque toutes les communes et les provinces du pays, nos amis gagneraient à ce changement. Le nombre de femmes catholiques est bien plus élevé que celui des hommes.

On rentrerait dans la tradition belge qui jusqu'en 1893, voulait que l'électorat communal et provincial fut établi sur des bases plus larges que l'électorat général, afin qu'il devint, en quelque sorte, l'école d'apprentissage de la vie politique.

On ferait une concession aux socialistes et on éviterait ainsi les émeutes qu'il faut réprimer quand elles sont nées mais qu'il serait plus humain de prévenir, si on le pouvait.

Et, enfin, l'innovation ne serait pas si périlleuse, puisqu'en Angleterre, les femmes ont, depuis de nombreuses années, le droit de vote pour certaines élections et que les Anglais ne s'en trouvent pas mal.

Nous verrons peut-être l'an prochain les couloirs électoraux si sombres d'ordinaire, joyeusement éclairés par de jolies toilettes et par de frais minois. L'esthétique n'y perdra rien" (1).

*Le Progrès catholique*, en janvier 1902, feignit de n'accorder aucune importance au manifeste des gauches sur le suffrage universel.

„Le premier acte de cette pièce que l'on avait considéré comme une tragédie ressemble fort à un lever de rideau dans un petit théâtre comique. Ça été une déception pour les ouvriers, même pour ceux qui sont partisans du suffrage universel”.

Après avoir noté l'abstention de nombre de libéraux doctrinaires, le *Progrès* ajoutait.

„... A leur avis, non seulement le suffrage universel pur et simple n'est pas idéal mais le suffrage plural lui-même est trop démocratique. Un abîme les sépare donc des socialistes. Mais entre les nouveaux alliés eux-mêmes, l'alliance est-elle indéfectible?

Une chose frappe aussitôt l'attention de quiconque lit attentivement cet appel au pays. Il n'y est fait aucune allusion-si lointaine soit-elle, à une campagne révolutionnaire pour la conquête du pur et simple. Les socialistes, qui, depuis six mois, ont des gestes et des paroles de matamores se seraient-ils soudainement assagis? Comprendraient-ils enfin que la violence illégale est aussi blâmable que maladroite? Non! La dernière

---

(1) *Le Progrès catholique*, 13 octobre 1901 p. 2, col. 1.

réunion du conseil général du parti socialiste qui a eu lieu mercredi, nous le montre encore prêt à tout. Ils y ont décidé que „le mot d'ordre devait être pour le moment, la propagande pacifique jusqu'au jour du rejet du suffrage universel par la Chambre.

A ce jour prochain, commencera donc l'agitation belliqueuse et illégale. Les libéraux signataires du manifeste des gauches suivront-ils, à ce moment, leurs dangereux alliés? De riches sénateurs comme les Lippens, des représentants corrects et *smart* comme les Tournay-Detilleux descendront-ils dans la rue pour donner l'assaut aux maisons bourgeoises et aux usines des capitalistes?

Leur défection inévitable avec le blâme qu'elle jettera sur leurs alliés n'apportera-t-elle pas au parti socialiste plus de faiblesse que leur adhésion ne leur avait donné de force?...

Quoi qu'il en soit, il semble dès à présent acquis que les parlementaires libéraux désapprouvent les émeutes que nous promettent les socialistes et qu'ils ont forcé leurs nouveaux amis à se taire sur cette partie de leur programme.

Ce manifeste garde encore un silence prudent sur la représentation proportionnelle, sur le suffrage des femmes.

Mais ce serait une erreur de croire qu'il suffit de ne pas poser ces questions pour les anéantir. Elles vont se présenter d'elles mêmes, vivantes et gênantes.

Que deviendra devant elle l'union factice d'aujourd'hui?

On peut être d'accord pour réclamer de l'argent et empocher les gros sous d'un public naïf, sans s'accorder après cela sur la solution qui convient à de graves et délicats problèmes politiques. Les catholiques n'ont pas à s'effrayer de cette concentration de forces; elle porte en elle-même les germes de la dissolution" (1).

Et le 30 mars de dire encore

„Nous ne voulons pas de revision pour la bonne raison qu'après la revision pour le S.U., il y aura la revision pour la République belge. On ne parlera plus de R.P., mais de R.B., il y aura la revision contre la propriété privée la suppression de l'article II de la constitution. Est-ce que les libéraux, qui nous déclarent la guerre aujourd'hui, s'imaginent que nous leur rendrons alors le service d'empêcher toutes ces révisions là? A d'autres n'est-ce pas? Nous n'aurons pas cette naïveté. Il y aura entre les libéraux et nous cette différence qu'étant au pouvoir, nous sommes assez forts pour nous passer d'eux.

L'inverse n'est pas vraie et ne sera plus jamais vraie.

Et, c'est pourquoi, l'alliance libérale socialiste apparaîtra aux yeux du pays comme dangereuse essentiellement, puisqu'elle contient le germe de toutes les agitations.

Que le parti libéral s'effondre dans le socialisme, c'est son affaire. Quant à nous, catholiques, qui sommes majorité, nous ne nous laisserons

---

(1) *Le Progrès catholique*, 19 janvier 1902, p. 1, col. 1 et 2.

pas dicter la loi par la minorité. Qu'on se le tienne pour dit. Il ne sera plus vrai de dire que nous avons capitulé devant la révolution. Qu'on tente la révolution. Nous savons ce que nous avons à faire" (1).

Le 12 mai 1901, Charles Godenne exposait son point de vue sur la question militaire, concluant que le service personnel présentait, en somme, des avantages qui méritaient que l'on s'y arrêtât.

„... Réserve faite, encore une fois, des droits à l'immunité de nos prêtres et de nos religieux, le service personnel aurait des avantages que l'on ne peut méconnaître.

Sans doute, une telle réforme susciterait encore des critiques fondées.

Quelle oeuvre humaine en est exempte? Mais il convient d'envisager ses avantages.

Elle donnerait satisfaction au sens égalitaire de notre époque. Elle ramènerait un rapprochement social par la fraternité du drapeau. Elle tremperait les caractères. Elle aiderait au relèvement de la moralité des troupes.

Enfin, on dit que, livrés à eux-mêmes, les enfants du petit peuple qui se rencontrent sous les armes apprennent à se compter et se disent parfois que le Socialisme et ses séductions ont des charmes. N'est-ce pas un péril? Si, et un grand, péril" (2).

Cette prise de position n'alla point d'ailleurs sans susciter la controverse chez certains lecteurs et le *Progrès* avouait qu'au sein même de son comité de rédaction, il y avait sur cette question divergence de vue (3).

Le *Progrès* se déclarait partisan du repos hebdomadaire dominical.

„Facilitons à tous le repos du dimanche, déclarait-il. Sauf nécessité avançons ou retardons nos voyages, nos envois de marchandises, de lettres etc...

N'achetons et ne recevons pas de livraison le dimanche. Servons nous de préférence dans les magasins qui sont fermés ce jour-là. Il est à souhaiter que les patrons comprennent, à Namur et ailleurs, quel est leur devoir. C'est une condition de paix sociale, car le droit de chacun au repos hebdomadaire ne peut plus être méconnu" (4).

Le *Progrès* mettait volontiers l'accent sur l'union entre le travail et le capital, compléments l'un de l'autre et alliés nécessaires, reconnaissait à l'ouvrier le droit absolu de s'unir mais mettait en garde les patrons contre le syndicalisme socialiste, fomenteur de révolution,

---

(1) *Le Progrès catholique*, 30 mars 1902, p. 2, col. 4.

(2) *Le Progrès catholique*, 12 mai 1901, p. 1, col. 1 à 3.

(3) *Le Progrès catholique*, 23 juin 1901, p. 1, col. 1.

(4) *Le Progrès catholique*, 9 mars 1902,

les adjurant de veiller à organiser des associations d'ouvriers qui fussent „animées de l'esprit de modération, de justice et de charité que seule inspire la religion chrétienne.

„N'est-il pas évident, que, du jour où les ouvriers seront groupés, en votre présence, si nul frein ne modère leurs exigences, s'ils ne respectent plus aucune autorité, s'ils vous tiennent pour des ennemis, comme on les y habitue au sein du parti rouge, s'ils sont hantés du rêve de Marianne et ne connaissent d'autres droits que les leurs, si rien n'arrête en un mot ces appétits de convoitise et d'orgueil effrenés; alors, toute espérance d'épargner à la génération qui se lève les affres de la guerre sociale sera perdue.

Il n'en sera pas ainsi.

Dès ce jour, catholiques, vous tournerez vos regards vers l'oeuvre nouvelle qui s'impose à votre sollicitude : le groupement syndical des travailleurs de toutes professions, en vue de la défense légitime de leurs intérêts matériels et de leurs intérêts moraux.

En vous jetant à la tête de la foule ouvrière en marche vers l'amélioration de son sort, vous lui montrerez que vous êtes capables de protéger ses droits, mais en même temps, vous lui rappelez ses devoirs.

Vous serez entendus de cette foule, faite en général d'hommes simples et bons chez qui sommeillent, peut-être, mais survivent encore les sentiments de justice et de charité que leur ont transmis la génération chrétienne de leurs pères.

Vous gagnerez leur confiance et leur respect.

Vous les mènerez ainsi, par la voie royale de la vérité, de la paix et la prospérité chrétienne dont on les détourne avec acharnement...

Telle est l'oeuvre par excellence de notre temps. Elle est nécessaire et trop urgente pour ne pas grouper aussitôt les bonnes volontés généreuses de tous nos amis et les sympathies de leurs intérêts autant que de la justice" (1).

Préluant à la campagne en vue des élections législatives du 25 mai 1902, *Le Progrès catholique* déclarait :

„Et au moment de marcher au combat pour le triomphe des idées catholiques, nous demandons aux soldats de notre immortelle cause de se tenir debout tous unis pour Dieu et pour la Patrie... Nous déclarons la guerre au libéralisme sectaire et franc-maçon, dont l'oeuvre a été justement comparée, par un savant moderne, à celle de ces grosses mouches qui partout où elles passent, laissent un germe de corruption et d'imperfection.

Nous déclarons la guerre au socialisme athée, matérialiste et révolutionnaire, dont les chefs se sont donné pour mission d'envenimer les plaies qu'ils devaient aider à guérir et de ravager les coeurs aigris, en leur soufflant la colère et la haine. Pénétrés de cette conviction que la liberté religieuse doit être la première et la principale de nos préoccupations, nous plaçons sa défense en tête de notre programme et nous nous déclara-

---

(1) *Le Progrès catholique*, 28 septembre 1902, p. 1, col. 2 et 3.

rons les irréductibles adversaires de ceux qui voudraient porter atteinte aux libertés légitimes dont nous jouissons, telles que la liberté d'enseignement et la liberté d'association... Nous conformant aux vœux de sa sainteté Léon XIII nous joignons à l'action catholique l'action sociale, allant résolument au devant des travailleurs des villes, des usines et des campagnes, pour étudier ses besoins et prôner les réformes que sa condition appelle dans les institutions et dans les lois. Nous voulons pour lui le repos du dimanche, cette charte de son indépendance, ce droit essentiel de l'âme et du corps, cette sauvegarde de la famille, nous voulons pour lui l'indemnité en cas d'accidents, cette protection nécessaire du celui qui donne son travail à autrui.

Pour résoudre ce palpitant problème que l'on appelle la question sociale et qui domine incontestablement la politique à l'heure actuelle, nous n'avons entendu, du côté de nos adversaires, que des déclamations violentes et des accusations passionnées, des débordements d'orgueil et d'impudentes fanfaronnades. Les socialistes prêchent ouvertement la guerre des classes et s'efforcent de semer dans le pays les divisions et les ruines, cependant qu'au sein du parlement ils se montrent d'une impardonnable inertie et entravent, par une obstruction tout simplement insensée, la marche des travaux législatifs.

Tous les conservateurs dignes de ce nom, réfléchissant à la situation actuelle, n'hésiteront pas à condamner par leurs votes les tristes défenseurs de ces théories malsaines et se ranger du côté des champions de nos libertés constitutionnelles. Marchons donc en avant, sans crainte et dans orgueil, ne comptant que sur Dieu, mais comptant absolument sur lui" (1).

Et le *Progrès* de développer ces thèmes et d'attaquer les meneurs socialistes et singulièrement Defnet, qui

„N'ont rien fait pour l'ouvrier dont ils se servent pour arriver au pouvoir et puis, vivre comme des princes dans leur château, rouler en automobile et sabler le champagne à la barbe et au nez des travailleurs" (2).

Commentant le discours prononcé à Namur par Charles Woeste, le *Progrès catholique* se refusait à voir dans les exhortations du leader catholique à une étroite union entre le conservatisme et la démocratie, une condamnation de la *ligue démocratique belge* dont se réclamait la feuille namuroise.

„Certains journaux ont cru que M. Woeste avait, par ces paroles, visé la ligue démocratique belge dont M. Helleputte fut d'abord et M. Verhagen est aujourd'hui président.

Nous assistions à ce banquet, nous avons entendu le discours de M. Woeste, nous affirmons que la très grande majorité des auditeurs de l'éminent ministre d'Etat a du croire et a cru qu'il faisait allusion à M. l'abbé Daens et à sa tentative de schisme.

---

(1) *Le Progrès catholique*, 6 avril 1902, p. 1, col. 1.

(2) *Le Progrès catholique*, 18 mai 1902, p. 1, col. 1.

La plupart des convives de M. Woeste ont reçu avec enthousiasme la ligue démocratique à Namur en 1900. M. Woeste n'a pu l'ignorer, dans ces conditions, attaquer la ligue démocratique, c'eut été froisser gratuitement ses hôtes" (1).

En ce qui concernait l'étranger, le *Progrès catholique* regardait bien entendu, vers la France républicaine dont il déplorait l'anarchie et l'irrégion. Mais, c'était essentiellement vers Rome qu'il se tournait „sachant que là est le centre de toutes les aspirations des coeurs catholiques". Dès 1902, la feuille catholique hebdomadaire publiait du reste, une chronique régulière et abondante sur tous les évènements de la ville éternelle.

En 1903, *Le Progrès* consacra nombre de ses colonnes à la mort de Léon XIII et à la désignation de son successeur. L'année suivante, la feuille namuroise publia plusieurs articles relativement à la guerre russo-japonaise, s'intéressa à la situation religieuse de la France, cherchant aussi en Allemagne des exemples d'union des catholiques.

Le 25 décembre 1904, *Le Progrès* annonçait à ses lecteurs qu'il cessait de paraître. Et, brièvement, *l'Ami* rendait au défunt les honneurs, tandis que *l'Opinion libérale* démontrait que si *le Progrès* disparaissait, ce n'était point qu'il n'y eut plus d'oeuvres nouvelles à créer ou à soutenir, mais plutôt faute de lecteurs et d'abonnés.

### Sambre et Meuse.

(6 octobre 1901 — 31 juillet 1902)  
quotidien

Le dimanche 6 octobre 1901, Alfred Bister-Bois d'Enghien qui venait d'enterrer, sans grandes cérémonies, *La Lutte*, faisait paraître le premier numéro du journal *Sambre et Meuse*. Exposant longuement le programme et les raisons de sa venue au jour, la nouvelle feuille déclarait :

„Ce journal manquerait au premier de ses devoirs si, en saluant tout d'abord le public, il ne s'expliquait sur les raisons qui l'ont fait naître.

Pourquoi l'a-t-on créé? Tout simplement parce que Namur, seule parmi les provinces vraiment actives et vivantes de la Belgique n'avait pas encore son journal d'information de la première heure. Les ans sont

---

(1) *Le Progrès catholique*, 25 janvier 1903, p. 1, col. 1 et 2.

passés où les bons bourgeois à la vie lente et placide attendaient patiemment qu'il fût midi pour lire „la feuille" A présent, ce ne sont pas seulement les bons bourgeois qui lisent, c'est tout le monde. Tout le monde veut savoir tout ce qui se passe, tout près, au loin, partout.

Mais, tout le monde veut surtout le savoir tout de suite, sans délai.

D'où, la création du journal à un sou, imprimé dans la nuit, et mis en vente, partout, dès la première heure du jour.

Seul ce type de journal sied au temps qui l'a vu naître, un temps que la vapeur, l'électricité, le télégraphe, le téléphone ont fait rapide et hâtif.

Que nous le voulions ou non, que nous regrettions ou non le charme et la douceur des âges révolus, nous sommes et nous serons dorénavant des gens pressés.

Si nous n'avons pas à notre disposition, à notre réveil, un journal qui nous parle des choses de chez nous, nous achetons un journal qui nous parle des choses d'ailleurs-lesquelles nous intéressent fort peu en vérité- mais qui nous donne aussi l'information générale du pays et de l'étranger, que nous désirons fort.

Qu'au contraire, nous ayons sous la main un journal qui nous renseigne sur les gros événements et les menus incidents de notre vie propre, qui s'occupe activement de toutes les questions et de toutes les affaires locales qui intéressent notre province, la ville que nous habitons, que nous aimons, tout en ne négligeant rien des choses de la vie nationale ni de ce qui se passe dans le monde entier et que ce journal nous parvienne, comme l'autre, à la première heure, au saut du lit. Ne l'accueillerons-nous pas avec plaisir? Ne lui accorderons-nous pas notre bienveillance? C'est sur cette bienveillance que *Sambre et Meuse* a cru pouvoir compter. C'est en elle que *Sambre et Meuse* a mis son espoir.

Notre plan.

Evidemment, le lecteur ne saurait se faire une idée de ce que sera notre journal, au moyen du présent numéro, qui n'est qu'un prospectus annonçant sa naissance. Il faut donc que nous lui disions comment ce journal sera conçu.

La plus large place sera faite tout d'abord, dans nos colonnes, à ce qui concerne Namur, Dinant, nos villes et tous nos villages.

Notre rédacteur s'appliquera avant tout à enregistrer de la façon la plus complète, la plus exacte et la plus intéressante, leurs fêtes, leurs événements, leurs joies et leurs deuils. Nous pensons à cet égard, qu'il n'est pas impossible de trouver à perfectionner encore ce qui a été si bien fait déjà chez nous jusqu'ici par nos confrères et nous comptons beaucoup sur nos lecteurs eux-mêmes pour nous y aider.

Nous estimons que le journal moderne doit se rapprocher de ses lecteurs, lesquels ont le droit de compter sur lui pour se faire l'écho de leurs légitimes revendications, pour les défendre et les conseiller au besoin.

Le journal ne doit plus être cette institution lointaine et impassible qu'il était autrefois et chacun doit pouvoir y trouver la chaude sympathie d'un accueil empressé.

C'est de cet esprit qu'est animé *Sambre et Meuse*; il espère inspirer bientôt à chacun assez de confiance pour mériter de devenir le confident

toujours discret mais jamais indifférent ou inactif de tout abus d'autorité ou de pouvoir, public ou privé, de toute illégalité, de toute injustice.

*Sambre et Meuse* estime qu'il n'y a pas de meilleure oeuvre sociale et patriotique à accomplir, pour un journal, que celle qui consiste à assurer à tout ce qui souffre la grande protection du Droit absolu, en s'offrant comme porte parole à ceux-là, les modestes, les chétifs, les isolés, dont la voix n'est pas assez forte pour se faire entendre.

Absolument indépendant de toute attache, fermé à toute corruption, à toute séduction, *Sambre et Meuse* n'aura à se soucier de nulle arrière pensée.

Il se gardera de toute vaine agression, de tout inutile donquichottisme, mais aussi de toute compromission dangereuse pour conserver jalousement la belle et intégrale liberté de sa plume.

Nous voulons aller à la conquête de la popularité dans la province entière, sans autres armes que l'activité, la serviabilité, l'impartialité et l'équité qu'imposent l'estime.

C'est un glorieux programme. Nous espérons le remplir. Ceux qui viendront à nous au nom d'une cause juste, pour nous demander aide et assistance diront si nous y faillissons.

Cependant, en même temps que cette haute et belle mission, il en est d'autres, moins élevées, sinon plus utiles, que nous nous efforcerons de remplir.

Informé complètement notre lecteur est la première de ces missions là.

L'informer sûrement, rapidement, intégralement, de toutes les choses qui l'intéressent, l'informer des circonstances et des mobiles du crime passionnel qui vient de se commettre, à deux pas de chez lui, comme des détails de l'assassinat politique qui a lieu par delà des mers; l'informer de la dernière cote de la bourse de Bruxelles, comme du dernier projet de loi militaire du gouvernement, l'informer des prix qu'ont atteint les grains au dernier marché d'Anvers, comme du dernier succès théâtral parisien.

Puis le distraire. Car, si le lecteur demande avant tout à se renseigner, il demande aussi à son journal de lui apporter ce qu'il lui faut pour se mettre à l'abri de l'ennui, pendant la demi-heure qu'il perdra dans un tramway, dans une salle d'attente, n'importe où.

Nous avons pensé aussi, faut-il le dire? à pourvoir abondamment notre journal des agréments accessoires que lui demandera celle qui, de par l'autorité discrète de sa bonne grâce gouverne l'Univers, de sa Majesté la femme. Pour elle, nous aurons les menus potins, les petites histoires, les brèves nouvelles de nos meilleurs écrivains, et cet attrait qui lui est si cher, le roman-feuilleton... Nous en donnerons deux chaque jour, nous appliquant à en varier le genre et l'allure.

Enfin, tout cela fait, nous aurons le droit, pensons-nous de songer à notre politique.

Elle sera, avant tout, conforme à l'esprit et à la lettre de notre Constitution nationale qui dit : Tous les pouvoirs émanent de la Nation et tous les Belges sont égaux devant la loi.

Fidèles au large esprit de tolérance et de justice qui inspira les fondateurs de notre nationalité, nous estimons que tout en Belgique doit être

fait et dirigé pour et par le Peuple tout entier et que tout est mauvais qui est institué au profit d'une coterie belge, aussi bien qu'en faveur d'une hiérarchie étrangère.

Nous pensons qu'un homme en vaut un autre, que tous doivent, au même titre et de la même manière, servir leur pays et intervenir, dans la désignation de ceux qui font ses lois et que les religions doivent rester dans les églises, à la condition d'y être bien chez elles.

Nous nous inspirons de la devise des créateurs de l'Humanité moderne et affranchie.

Comme eux, nous écrirons au fronton de notre édifice, ces trois mots qui dominent notre droit social : Liberté, égalité, fraternité.

Pour nos pays de la vieille Europe occidentale, le premier de ces mots est devenu déjà presque une réalité. Nous avons la liberté et rien désormais ne prévaudra contre elle, en dépit des efforts de ses derniers adversaires, car l'Idée est en marche.

Mais, si la libération de l'homme fut l'oeuvre d'hier leur Egalité ne sera que l'oeuvre de demain.

Et, c'est pourquoi, à notre avis, il faut travailler sans retard, sans relâche et sans hésitation.

Mais il faut travailler dans le calme et la paix de la légalité, en écartant de son labeur tous les fanatismes qu'ils soient inspirés par les dogmes religieux du passé ou par les rêves économiques de l'avenir.

Nous serons les amis et les collaborateurs dévoués de tous les hommes de bonne volonté qui peinent à ce labeur fécond. Nous serons leurs amis, mais non leurs serviteurs. *Sambre et Meuse* sera, avant tout, un journal de libre discussion. Nous pouvons défendre des hommes des groupes mêmes, nous ne les défendrons pas par ordre, et n'avons à répondre de nos choix que par devant notre conscience.

C'est en restant sans cesse en paix avec elle que nous comptons gagner les sympathies précieuses du Public, notre grand juge".

En vérité, *Sambre et Meuse* n'était qu'une édition namuroise de *l'Express* de Liège, patronée à Namur par l'échevin des travaux publics, Arthur Borlée.

Aux dires de *l'Ami de l'Ordre* et de *la Bataille*, Masset le directeur de *l'Express*, desireux d'implanter son journal à Namur aurait contacté l'association libérale et son président Grafé, dans le but d'obtenir leur aide. Après discussions, la majorité aurait repoussé les offres du Liégeois. Mais Arthur Borlée, vexé profondément par un article de *l'Opinion libérale*, mettant en cause le zèle de l'édile aurait choisi de se venger, en accordant son appui à une feuille rivale qui accaparerait les lecteurs de *l'Opinion* (1).

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 22 septembre 1901, p. 2, col. 1. — 24 septembre 1901, p. 2, col. 2. — 29 septembre 1901, p. 2, col. 2. Ces informations, *l'Ami de l'Ordre* les avaient empruntées, avec les réserves d'usage, à *La Bataille*.

N'ayant pu obtenir l'aide officielle des libéraux progressistes namurois, Masset s'adressa sans doute, alors, à l'éditeur propriétaire de la *Lutte*, Bister- Bois d'Enghien.

Soit que les propositions du patron de l'*Express* fussent fort avantageuses, soit que la *Lutte*, après le décès de son rédacteur en chef Roussel eut perdu de son intérêt et par voie de conséquence des lecteurs et des abonnements et que l'affaire fut devenue peu rentable, Bister accepta de céder les ateliers et bureaux de la *Lutte* à la feuille liégeoise, fait qui arracha à la *Bataille* des pleurs abondants sur le sort des sept malheureux pères de famille ainsi privés de leur gagne pain et réduits à la misère (1).

La feuille socialiste namuroise voyait en cet effort d'accaparement des lecteurs libéraux namurois une tentative pour créer un trust de la presse libérale wallonne. C'était, pensait-elle une déclaration de guerre sans merci à l'*Opinion libérale* (2).

Cette dernière, du reste, accueillit son nouveau confrère avec une ironique froideur (3), non exempte d'amertume et de crainte peut-être, se riant des prétentions exorbitantes de *Sambre et Meuse* à vouloir se faire passer pour *Le Figaro* de province, (4) s'insurgeant aussi contre l'attitude indigne de la nouvelle feuille qui se plaisait à dénigrer, „à piétiner la *Lutte* d'une façon franchement méchante”.

L'*Opinion Libérale* reprochait à *Sambre et Meuse* tout particulièrement ses virulentes diatribes contre les jeux qu'avait défendu toujours la défunte feuille.

„Il est, à notre avis, dit *Sambre et Meuse*, des choses dont il ne faut pas qu'un journal propre se mêle.

C'est des jeux, que la doublure de l'*Express* parle ainsi, *Sambre et Meuse* a repris les affaires de la *Lutte* et *La Lutte* ne défendait-elle pas les jeux? Elle a fait en faveur des jeux de nombreux articles. Alors, *La Lutte* n'était pas un journal propre? Il est malheureux, il faut le reconnaître de s'entendre dire cela par son successeur.

Et c'est d'autant plus malheureux que *Sambre et Meuse* s'est installé dans les bureaux de la *Lutte* et est censé marcher dans la voie de la *Lutte*. Les bureaux de *La Lutte* étaient malpropres, il est venu un balai, dont le manche est tenu à Liège et qui a nettoyé ces écuries d'Augias.

---

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 29 septembre 1901, p. 2, col. 3.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, *ibid.*

(3) *L'Opinion libérale*, 27 septembre 1901, p. 2, col. 3.

(4) *L'Opinion libérale*, 30 septembre 1901, p. 2, col. 3.

La vérité, c'est que la tête de *Sambre et Meuse* étant à Liège, sait moins qu'un journal namurois ce que commandent les intérêts de Namur" (1).

Et le lendemain d'ajouter :

„Il faut reconnaître que *Sambre et Meuse* se plait à piétiner *La Lutte*, d'une façon franchement méchante.

Nous tenons ici à rendre hommage à ce journal qui a disparu, à ses directeurs et rédacteurs, avec lesquels nous n'avons jamais eu que des rapports des plus courtois. Quand les jeux se sont installés à Namur, *La Lutte* s'est mise de suite, de même que *l'Opinion* à défendre la question, parce qu'elle y voyait une source de revenus immenses pour ses concitoyens.

Pourquoi alors insinuer les choses malveillantes à l'égard des deux organes libéraux. Comme nous le disions hier, la tête de *Sambre et Meuse* se trouvant à Liège sert très mal les intérêts namurois.

... Que *Sambre et Meuse*, rentrant dans leurs lits respectifs ne prennent pas l'attitude de vertu farouche, en parlant de journaux propres" (2).

Quant à *l'Ami de l'Ordre*, il vitupérait contre cette feuille radical-socialiste „dont le programme frisait de près le socialisme révolutionnaire et qui s'attachait à préparer les voies à la prochaine République belge”.

„Elle n'use pas encore des procédés violents du *Peuple* mais, elle fait tout de même son petit possible pour former l'opinion à cette éventualité, remarquait *l'Ami de l'Ordre* qui s'empressait de reproduire les lignes suivantes extraites de *Sambre et Meuse* :

„Il est permis de dire que le comte de Flandres qui n'a jamais rendu le moindre service au pays, en rend un bien mauvais à son royal frère en donnant, chaque année aux socialistes l'occasion de faire remarquer l'anomalie de la mesure qui consiste à renter grassement quelqu'un pour le récompenser d'être le frère d'un personnage considérable... Un jour viendra où il nous quittera tout à fait (le roi). Puisse-t-il, alors, de temps à autre venir villégiaturer chez nous et y dépenser un peu de sa liste civile" (3).

Etrangère à la ville, en somme, *Sambre et Meuse* ne connut point le succès. Elle mourut à peine âgée de sept mois (212 jours précisait *l'Ami de l'Ordre*) faute d'avoir pu retenir les cinq cents abonnés dont elle avait besoin pour vivre, ironisait *le Progrès catholique* (4).

---

(1) *L'Opinion libérale*, 30 décembre 1901, p. 2, col. 4.

(2) *L'Opinion libérale*, 31 décembre 1901, p. 2, col. 4.

(3) *L'Ami de l'Ordre*, 30 décembre 1901, p. 1, col. 5.

(4) *Le Progrès catholique*, 27 juillet 1902, p. 2, col. 5.

Et *l'Ami de l'Ordre* ayant reproduit l'adieu de la moribonde (1) concluait „Paix à la jeune morte”.

„Elle avait fait cependant son entrée dans le Namurois avec fracas et jactance la petite commère. Bigre! elle allait tout changer, tout renverser, au confluent de la Meuse et de la Sambre.

Elle allait enfin donner à Namur la presse qui lui convient et offrir à ses clients la vraie politique libérale progressiste et des annonces gratuites.

Et tout cela s'est effondré si vite, si vite.

*Sambre et Meuse* se vante d'avoir, pendant sa courte existence, fait bonne et utile besogne!

En effet, les dernières élections ont valu aux catholiques à Namur et à Dinant, trois places de députés.

La défunte feuille progressiste liégeoise namuroise ne pourrait-elle renaître de ses cendres dans quatre ans, à l'occasion des prochaines élections législatives” (2).

### Le Revendicateur.

(25 mai 1905 — ?)  
hebdomadaire

Enonçant le programme du *Revendicateur*, Fernand Eloy écrivait le 25 mai 1905 :

„La ligue des commerçants et propriétaires de Namur, fondée, il y aura bientôt deux ans, dans le but de défendre les intérêts du commerce, n'a pu, jusqu'à présent, obtenir que satisfaction soit donnée à ses justes revendications.

C'est pourquoi, elle a résolu, de concert avec nous, d'entreprendre, par la voie de la Presse, une campagne en faveur de ses intérêts méconnus. Nul ne le contestera, l'influence de la presse, à l'époque où nous vivons, est souveraine. Sans la Presse, combien de misères resteraient inconnues, d'exactions non réprimées, de crimes impunis.

En nous lançant dans cette voie, nous espérons que les commerçants et les propriétaires reconnaissants nous aideront par les moyens dont ils disposent.

---

(1) „Pour prendre congé. A partir du 1 août 1902, *Sambre et Meuse* cesse de paraître. *Sambre et Meuse* a pendant sa courte existence fait bonne et utile besogne dans ce pays de Namur qui a besoin d'être secouru et travaillé. les dernières élections l'ont démontré. C'était surtout en vue de ces élections que la création de notre journal avait été décidée. A d'autres de reprendre l'oeuvre qui n'est pas terminée mais simplement interrompue. *Sambre et Meuse* a montré la voie et ne demande qu'à la voir suivre.

*Sambre et Meuse* avait conquis de nombreuses et rapides sympathies dans la région. Puissent ces sympathies se reporter sur les idées fécondes, libérales et démocratiques, à la défense desquelles notre journal a été voué et qui tôt ou tard triompheront partout.

La Direction.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, 31 juillet 1902, p. 2, col. 3.

Loin de nous surtout, l'intention de faire du *Revendicateur* un organe politique à la dévotion de tel ou tel parti : c'est d'ailleurs, dans notre complète indépendance que nous trouverons la force nécessaire pour venir à bout de notre tâche.

Il n'y a pas à se le dissimuler, le commerce souffre en ce moment d'une crise contre laquelle il est du devoir de tous de lutter afin de chercher un remède prompt, décisif, capable d'enrayer le mal ou au moins d'en atténuer les funestes effets.

La principale cause du marasme des affaires réside dans la création incessante de toutes sortes de sociétés coopératives fondées d'après un idéal déjà lointain. Idéal qui tend à devenir une triste et déprimante réalité.

Les abus que l'on constate tous les jours ont indigné non seulement ceux qui voient leur bien-être diminuer à cause d'une concurrence déloyale, mais même beaucoup de coopérateurs, les intelligents, ceux-là qui comprennent que l'avenir n'appartient pas à eux mais à leurs enfants.

Nous n'aurons pas seulement à démasquer les abus des coopératives, à poursuivre jusque dans leurs repaires, quels qu'ils soient, les corsaires du commerce, notre tâche ira plus loin.

Il existe un peu partout des travaux à faire, des modifications à apporter, des améliorations à établir, des injustices à signaler.

*Le Revendicateur* se fera l'écho des désirs et des réclamations de ceux qui se croiront lésés dans leur bien-être, dans leur position ou dans leurs intérêts. A quoi bon exprimer, au sein d'une assemblée ou d'une commission, le remède capable de guérir un mal social quelconque, si la presse n'est pas là pour propager le résultat de la réunion et émouvoir ainsi l'opinion publique.

C'est pourtant ce qui a toujours existé à Namur.

Mais, maintenant, toutes les corporations, toutes les associations ayant trait au commerce auront leur organe et nous nous ferons un plaisir de donner le compte-rendu de toutes les séances auxquelles on voudra bien nous convoquer.

Nous comptons aussi sur l'obligeance de correspondants pour nous mettre au courant de tout ce qui pourrait nous rester étranger.

Enfin, nous donnerons un compte-rendu succinct des évènements de la semaine en nous attachant à la reproduction exacte de la vérité. Nous demandons donc à tous les commerçants et propriétaires leur généreux concours; de leur côté, ils peuvent compter sur notre dévouement le plus absolu à la défense de leurs intérêts''.

## La Province de Namur.

(6 juillet 1907 — août 1914)  
quotidien

Le 8 décembre 1906 se constituait l'Oeuvre de la presse libérale dans la province de Namur, société coopérative qui avait pour but la création et l'exploitation d'un journal libéral et d'un commerce d'imprimerie, librairie, papeterie.

La durée de la société était de trente années et les statuts prévoyaient sa prorogation éventuelle, par décision de l'assemblée générale, avant l'expiration du terme et ce pour une nouvelle période de trente ans.

Le capital social de la nouvelle coopérative était illimité avec un minimum fixé à 72.500 francs. Les fondateurs de la société avaient souscrits 725 parts sociales et versé la somme de 18.125 francs. La part sociale était de 100 francs.

Avaient souscrit 50 parts : Arthur Borlée, échevin à Namur, Alfred Dapsens, bourgmestre à Yvoir, Alphonse Delonnoy, conseiller communal à Namur, Walther de Selys-Longchamps, sénateur à Halloy Braibant, Alfred Février, sénateur à Sombreffe, Félix Février, notaire et sénateur à Florennes.

Avaient souscrit 40 parts : Auguste Dartevelde, notaire et conseiller provincial à Flavion, Gabriel Hicguet, bourgmestre et conseiller provincial à Saint-Servais, Georges Lecocq, rentier, ancien échevin à Namur, Jules Malevez, conseiller provincial à Saint-Servais, et Franz Wodon, brasseur à Namur.

Avaient souscrit 30 parts, le notaire Emmanuel de Franquen de Jambes.

Avaient souscrit 25 parts, Léon Cambrelin, conseiller communal à Namur, Jules Capelle, membre de la Chambre des représentants à Dinant, Eugène Hambursin, membre de la Chambre des représentants à Namur.

L'avocat Henri Lemaitre avait souscrit 20 parts. Jules Brumagne propriétaire, Charles Delonnoy, Julien Dethy, candidat notaire à Eghezée, Joseph Grafé, conseiller provincial à Namur, Alexandre Jacquet, conseiller provincial à Fosses, Victor Noël, bourgmestre et conseiller provincial à Spy, Fernand Penin, directeur d'usine à Namur, Arthur Procès, échevin à Namur, Guillaume Vulners et Henri Wéry négociants à Namur avaient souscrit 10 parts.

L'administration de la société était confiée à un conseil composé de trois membres au moins et de neuf au plus, choisis par l'assemblée générale, parmi les associés. Le premier conseil d'administration était composé de Borlée, Cambrelin, Dapsens, Delonnoy, Felix Février, Hicguet, Malevez, Lecocq Procès et de trois commissaires Dethy, Penin et Wodon (1).

---

(1) Acte de constitution de société de l'oeuvre de la presse libérale dans la province de Namur, société coopérative, à Namur déposé au greffe du tribunal de commerce le 11 décembre 1906. Annexe au Moniteur.

*La Province de Namur* continua le service d'abonnement de *l'Opinion libérale*. En son numéro ultime, cette dernière pria ses amis et abonnés d'accueillir favorablement le nouvel organe libéral „qui continuera la lutte et soutiendra avec vaillance le bon combat. Le drapeau du nouveau journal conduira le parti libéral à la victoire, comme il y fut souvent conduit par le drapeau de *l'Opinion libérale*” (1) Le personnel de *l'Opinion* passa aussi à la *Province*.

Dès avant la venue au jour de la nouvelle feuille libérale, *l'Ami de l'Ordre* entreprit le combat, polémiquant avec le conseiller communal Delonnoy, l'un des principaux souscripteurs (2).

Et comme la *Province de Namur*, annoncée pour le premier juillet, tardait à paraître, *l'Ami de l'Ordre*, chantant victoire un peu prématurément s'amusait beaucoup de la non éclosion „de l'oeuf que la poule maçonnique couvait depuis si longtemps”. Cependant, disait-il, le terme de l'incubation est passé. L'oeuf serait-il gâté? Peut-être. Et *l'Ami* suggérait de nommer une commission de chimistes et de biologistes pour tirer cette affaire au clair, car, „les grands hommes qui président à l'opération n'y voient que du feu” (3).

Le 6 juillet, *La Province de Namur* parut enfin, exposant son programme.

„Il est de tradition, pour un journal qui présente son premier numéro à ses lecteurs, d'offrir son programme à l'attention de ses amis et à la curiosité de ses adversaires. Nous ne songeons pas à déroger à cet usage et, puisqu'il faut qu'on sache ce que nous comptons faire, il nous plaît de dire tout de suite et nos désirs et nos espoirs.

Ce que nous comptons faire?

Nous nous efforçons de défendre énergiquement et loyalement nos idées et nous ne cesserons de nous consacrer avec constance et opiniâtreté aux intérêts de notre belle province et des communes qui la composent.

En les interprétant selon nos intentions et nos desseins personnels, nous profiterons des exemples féconds qu'avec une inlassable fidélité *l'Opinion libérale* nous a données, au cours d'une longue et digne carrière de plus de trente années.

Ainsi que notre titre nous y engage, nous engloberons la province tout entière dans une même sympathie, comme nous représenterons tous les libéraux, malgré les divergences de vue qui peuvent les séparer sur certaines questions.

---

(1) *L'Opinion libérale*, 29-30 juin 1907.

(2) Si l'on en croit les dires de celui-ci, l'oeuvre libérale prospérait rapidement. Et le nombre des membres coopérateurs s'éleva en quelques semaines de 26 à 129. *L'Ami de l'Ordre*, 8 avril 1907.

(3) *L'Ami de l'Ordre*, 2 juillet 1907, p. 2, col. 2.

Les programmes des deux grandes fractions libérales n'ont-ils pas de points de contacts si nombreux qu'ils se confondent presque et la déclaration des gauches ne rallie-t-elle pas tous les libéraux? Suffrage universel, représentation proportionnelle intégrale, instruction obligatoire, service personnel, il n'est plus aujourd'hui un seul libéral qui ne reconnaisse la nécessité et l'opportunité de ces modifications essentielles à un régime déjà ancien et qui doit être mis en harmonie avec les conquêtes du progrès.

En ce qui nous concerne, nous préférons la politique résolument démocratique qui constitue la charte du parti libéral progressiste et que celui-ci à adoptée et ratifiée dans ses différents congrès de 1887 à 1907.

C'est néanmoins le libéralisme tout entier que nous voulons défendre et c'est le concours de tous ses soldats que nous demandons.

Nous réclamer du programme progressiste, c'est proclamer que nous sommes convaincus que la politique qu'il synthétise répond le mieux aux besoins du pays et résoud équitablement les problèmes sur lesquels est fixée l'attention publique en tenant un compte légal des légitimes revendications des uns et des prérogatives justifiées des autres. Il nous paraît que le programme progressiste peut satisfaire toutes les exigences politiques, comme il peut garantir les moyens de facilité, sinon réaliser la bonne entente entre les forces expectantes du capital et du travail. En un mot, le programme progressiste est un programme de justice politique et de concorde sociale : c'est pourquoi, avec l'aide ardente et éclairée de nos députés de Namur et Dinant-Philippeville, nous travaillerons sans relâche à la mise en oeuvre des réformes qu'il comporte et dont l'exécution contribuera à faire une Belgique meilleure, plus fraternelle et plus généreuse.

Quant à la politique provinciale, nous soutiendrons avec fermeté l'action intelligente et dévouée de nos mandataires et la *Province de Namur* ne désavouera pas son titre en portant dans tous les cantons, dans ceux acquis par nos amis comme dans ceux qui leur restent à conquérir, le bonne graine libérale. Notre journal contribuera, dans la mesure de ses forces et de ses moyens, à gagner les batailles prochaines qui nous assureront au conseil provincial la majorité que nous aurions atteinte déjà, si nous étions débarassé du système compliqué et inique qui continue à fausser l'équilibre de nos élections provinciales et communales.

Sur le terrain municipal, nous suivrons les voies que nous trace la vaillante minorité libérale de la ville de Namur, qui dans trois mois se représentera devant le corps électoral dont elle tient ses pouvoirs. Les élus libéraux namurois savent qu'ils peuvent se fier à nous pour la défense du rôle qu'ils ont jusqu'ici rempli devant la majorité cléricale à laquelle le chef-lieu de la province doit la lamentable situation financière qui pèse si lourdement sur les contribuables. D'ailleurs, les élections communales d'octobre seront l'objet pour Namur comme pour toutes les autres communes de nos constantes préoccupations et notre journal sera exclusivement politique. Mais, il s'inspirera d'un éclectisme éclairé qui tendra à satisfaire toutes ses catégories de lecteurs.

Notre désir est de publier un journal qui, en même temps qu'il sera l'organe de tout le libéralisme de la province ne manquera pas de remplir sa mission moderne d'informateur vigilant et d'éducateur consciencieux. Comme il doit donner la pâture politique quotidienne, le journal, à côté des dépêches télégraphiques et téléphoniques qui relatent les événements mondiaux, doit fournir à ses lecteurs cette bienfaisante semence intellectuelle, chroniques d'actualités, variétés documentaires ou scientifiques, contes ou nouvelles littéraires que ni le robuste ouvrier des champs ni l'âpre travailleur des villes n'ont le temps ni le loisir d'aller chercher dans les livres.

Hommes, femmes, jeunes gens, tous nos lecteurs trouveront dans nos colonnes de quoi amorcer et retenir leur sympathique attention. Nos chroniques locales nous arrivant de tous les points de la province, le choix de nos feuilletons, l'importance que nous accorderons aux faits du jour et aux rubriques sportives, des conseils de la ménagère et des recettes de cuisine sont autant d'attractions secondaires qui, jointes à nos articles politiques, à nos correspondances agricoles, industrielles et commerciales, ainsi qu'aux autres éléments dont nous parlions tantôt, constituent un ensemble intéressant que présentent, en somme peu de journaux. Pour le surplus, nous sommes bien tranquilles, qui nous lira s'abonnera. L'avenir nous dira si nous nous trompons.

Accomplir la tâche que nous venons d'esquisser sera le souci permanent de *la Province de Namur*.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés et les obstacles que nous rencontrerons : nous aurons l'inébranlable volonté de les vaincre. Pour cela, nous demandons la collaboration obligante de tous nos amis. Il dépend d'eux que nous puissions mener à bien notre entreprise : nous comptons sur eux comme ils peuvent compter sur nous. Nous ne négligeons aucun effort, nous ne refuserons aucun sacrifice, nous ne repousserons aucun concours, pourvu qu'ils fortifient notre ardeur et cimentent notre énergie.

Au moment où elle s'apprête à entreprendre la lutte pour des idées qu'elle revendique avec fierté, *La Province de Namur* salue et ses amis et ses adversaires.

A ceux-ci, elle ne demande qu'une chose, la combattre loyalement. Quant aux autres, elle les convie à réaliser avec elle cette formule vraiment patriotique dont elle fait sa devise : Bien servir son pays en servant son parti" (1).

Durant la première partie de son existence, de 1907 à août 1914, *La Province de Namur* tint le rôle d'un journal d'opposition, critiquant l'action gouvernementale, condamnant le ministère en toutes ses décisions, exploitant les dissensions de la droite à l'échelon national aussi bien que local, s'efforçant de mettre l'*Ami de l'Ordre* en contradiction avec les députés catholiques namurois, démontrant que la

---

(1) *La Province de Namur*, 6 juillet 1907, p. 1, col. 1 et 2.

prétendue sollicitude d'Auguste Mélot à l'endroit des classes inférieures n'était que feinte de la part du gendre d'Arthur Verhaegen.

Consciente aussi qu'il n'était point de victoire possible en dehors de l'union de tous les adversaires du cléricalisme la *Province de Namur* se déclare partisane du Cartel des Gauches.

Violemment anticléricale, elle attaquait l'évêque, les couvents, l'enseignement confessionnel, concédait aux parents le droit de donner à leurs enfants une éducation religieuse, mais en dehors de l'école, qui devait demeurer neutre. Et chaque année, peu avant la rentrée des classes, elle engageait les parents à refuser pour leurs enfants le cours de religion, leur rappelait aussi la façon de procéder pour ce faire.

Les projets de loi Schollaert déchaînèrent, comme bien l'on pense, l'ire de *La Province*, qui proclamait l'inconstitutionnalité des prétentions catholiques à vouloir imposer le bon scolaire „cette machine de guerre inventée par les évêques”.

„La Constitution belge, fille cadette de la déclaration des droits de l'homme, qui est la charte du monde civilisé, n'a pas voulu que l'Etat fût soumis à un culte et qu'aucun culte ne peut exercer une prédominance quelconque sur lui. L'Etat est laïque et les écoles de l'Etat doivent être laïques et neutres, en vertu des libertés essentielles que garantit la Constitution. Celle-ci proclame la liberté de conscience la liberté des cultes. Comment l'exercer, si l'école devient une succursale de l'Eglise?

Les cléricaux veulent, comme le dit *l'Ami de l'Ordre*, mettre l'enseignement privé sur le même pied que l'enseignement public, c'est inconstitutionnel.

Peut-on reviser la Constitution? Qu'on essaie.

... Seule l'école publique est organisée aux frais de l'Etat. Notre charte fondamentale ne reconnaît pas la liberté subsidiée... Constitution en mains, nous avons le droit et le devoir de faire au projet Schollaert une guerre sans merci. Nous la ferons (1).

En 1913 et 1914, *La Province* jeta pareillement feu et flamme contre le projet Poulet, l'attentat scolaire, ainsi l'appelait-elle.

Adversaire des fortifications d'Anvers dont elle estimait le coût trop élevé, la *Province de Namur* réclamait la réorganisation de l'armée de façon à assurer la sécurité nationale.

„Notre neutralité, observait-elle, n'est garantie qu'à condition que nous soyons en état de la défendre les premiers et cela, de la façon la plus énergique (2).

---

(1) *La Province de Namur*, 27 avril 1911, p. 1, col. 11.

(2) *La Province de Namur*, 14 août 1908, p. 1, col. 4.

Nous libéraux progressistes, nous ne sommes pas militaristes pour un sou, mais nous voulons doter notre pays d'une armée efficace qui lui permette, au jour du danger, non de se sacrifier héroïquement mais de se défendre avec l'assurance de voir sa résistance servir à quelque chose. Notre armée actuelle est insuffisante pour nous protéger utilement. De plus, elle est organisée d'après les règles qui froissent les sentiments de la plus élémentaire équité. Dans ces conditions, la réorganisation s'impose sur des bases qui satisfassent tous ceux qui ont la constante préoccupation de la défense de la patrie par tous les citoyens valides dans un esprit de justice et d'égalité" (1).

*La Province* demandait la suppression du remplacement et la réduction du temps de service.

„Les nécessités de la défense nationale réclament le service généralisé, l'équité sociale commande la suppression du remplacement. Et la meilleure façon d'assurer l'une et l'autre de ses réformes soeurs, c'est la réduction du temps de service. En dehors de cela, on découvrira peut-être des solutions, mais on ne trouvera assurément pas la solution de la question militaire" (2).

Le premier septembre 1911, *La Province* faisant écho au danger d'invasion brusquée allemande, déclarait :

„... La solution est à chercher dans les moyens qui nous mettent à même de résister à cette première tentative, organisation de détachements de couverture (carabiniers, cavalerie, cyclistes, mitrailleuses, artillerie à cheval) dès le temps de paix, la garnison vers l'est, le sud-est et le sud du pays avec comme appui efficace des effectifs convenables à Liège et à Namur.

Les garnisons devraient être réparties, non au gré des intérêts électoraux, mais bien au seul point de vue de sa sécurité nationale. Ce programme peut être réalisé partiellement avec nos ressources actuelles. Sa mise en oeuvre ferait réfléchir l'étranger et nous éviterait d'irréparables calamités..." (3).

En 1913, *La Province*, s'effrayant des armements de l'Allemagne s'écriait :

„Ce n'est pas le projet raté de M. de Broqueville qui peut nous donner satisfaction puisqu'il ne nous procurera une armée sérieuse qu'en 1918, c'est-à-dire quand il sera beaucoup trop tard (4).

Elle est dans de jolis draps notre défense!

---

(1) *La Province de Namur*, 25 octobre 1908, p. 1, col. 2.

(2) *La Province de Namur*, 29 octobre 1909, p. 1, col. 1 à 3.

(3) *La Province de Namur*, 1 septembre 1911, p. 1

(4) *La Province de Namur*, 18 février 1913, p. 1, col. 1.

Tandis que tous les grands pays d'Europe centrale n'ont plus qu'une préoccupation, augmenter leurs armements, que l'Allemagne va porter à 80000 ses effectifs de paix, que la France va voter 500 millions pour ses armements, que l'Angleterre parle d'établir la conscription obligatoire, notre Parlement s'attarde à des discussions sur un projet stérile qu, n'a qu'un réel mérite aux yeux du gouvernement, assurer la cléricatisation complète de l'armée belge. Car enfin, que nous donnera la loi nouvelle, en admettant qu'elle soit votée? 350.000 hommes nous dit-on. Quand? Vers 1918 ou 1920. Où serons-nous alors?

Tout le monde s'accorde à dire qu'une conflagration européenne est dans l'air. Nous sommes assis sur un volcan, s'il n'éclate pas cette année ce sera pour 1914 ou 1915.

... Et alors qu'il n'y aurait pas une minute à perdre on va discuter pendant des semaines autour d'un projet boiteux dont le vice fondamental est de nous assurer une armée quand nous n'en aurons plus besoin.

Et dans quelle atmosphère discutera-t-on cette question à laquelle est liée peut-être toute notre destinée?

Dans une atmosphère de défiance et d'hostilité alors que le pays, par l'intransigeance gouvernementale est à la veille de la plus redoutable crise économique qu'il ait jamais traversée. Vraiment, c'est à désespérer du fameux bon sens belge" (1).

Le vote, en mai 1913, du service militaire de quinze mois, la *Province* le considéra comme une grave erreur.

„Ce qu'il fallait, c'était une réorganisation sévère du service, assurant l'instruction rapide des recrues et empêchant le gaspillage du temps passé à la caserne. Beaucoup de spécialistes pensent que l'essentiel est d'assurer l'instruction des hommes en congé illimité qui seront en majorité dans l'armée sur pied de guerre, en soumettant chaque année les classes congédiées à des exercices servant de répétitions.

En Belgique, nous ne manquons pas d'hommes. Il suffisait d'empêcher l'abus des libérations de complaisance. C'est cela que les cléricaux n'ont pas voulu. La vérité est que la réduction du temps de service les aurait privés d'une arme électorale puissante. Il est regrettable que tous les libéraux ne l'aient pas compris" (2).

Le danger d'invasion, la très francophile *Province de Namur* le voyait poindre à l'est. Le 21 juin, Beaupain, le rédacteur déclarait :

„Si vos fils sont un jour contraints d'aller faire l'exercice pendant trois ans sur les bords de la Spree, en chantant la *Wacht am Rhein*, c'est aux calotins qu'ils le devront; ce sera, il est vrai une mince consolation" (3).

---

(1) *La Province de Namur*, 27 février 1913, p. 1, col. 3.

(2) *La Province de Namur*, 19 mai 1913, p. 1, col. 3.

(3) *La Province de Namur*, 21 juin 1913, p. 1.

Le 23 février 1914 encore, *La Province de Namur*, à la suite d'un article assez alarmiste paru dans la *Belgique militaire* réprouvait l'inertie et l'indifférence du gouvernement belge face à la menace allemande qui se précisait davantage chaque jour.

„Que fait le gouvernement belge pour parer à semblable danger? Rien. Ou plutôt si! Après avoir laissé établir la dangereuse ligne de Malmédy, il s'occupe d'agrandir la gare de Trois-ponts et de construire la double voie jusqu'à Gouvy, sans doute pour permettre aux Prussiens d'arriver plus tôt à Longwy!

L'Allemagne l'a si bien compris qu'elle va raccorder Gouvy à Saint-Vith via Beho...

Tout cela est d'autant plus inquiétant que le parti conservateur est en train de regagner beaucoup de terrain chez nos voisins de l'Est.

Le pangermanisme est plus redoutable que jamais. Il est assoiffé de conquêtes et ivre d'orgueil. Il n'hésitera devant rien. Il se gênera d'autant moins à notre égard que nous lui témoignerons plus d'obéissance. Mais, que voulez-vous? Notre gouvernement a bien d'autres préoccupations" (1).

*La Province de Namur* reprochait aux cléricaux flamands et wallons leur haine de la France qui les poussait à rapprocher la Belgique de l'Allemagne. Mais, proclamait-elle, ils n'y réussiront pas.

„La Belgique ne veut pas être germanisée. Demandez à la majorité des Belges quel pays ils aiment le mieux et le plus après leur patrie et tous à peu près, dans un même élan d'enthousiasme vous répondrons : la France. C'est en effet elle que nous aimons le plus parce que nous nous sentons près d'elle, plus intimement, parce qu'elle nous apparaît dans le rôle d'une sœur aînée cordiale et fraternelle, parce que nous vivons en communion absolue avec elle, par la langue, par ses libertés, par ses coutumes, parce que nous sommes les fils de la Révolution, nous aussi, que nous le voulions ou pas, parce que notre cœur, enfin, vibre et s'émeut chaque fois que bat le cœur de la France..." (2).

L'exemple de la France républicaine victorieuse de la réaction cléricale reconfortait la feuille progressiste namuroise :

„Il y a là pour nous des enseignements à puiser, des leçons à prendre, des satisfactions à recueillir. Sans doute, les deux pays ne sont pas identiques dans leur organisation et il faut tenir compte de l'adaptation des principes aux tempéraments différents des deux peuples. Mais là n'est pas la question. Ce qui importe, c'est de contempler ce magnifique spectacle de la rénovation qui s'opère en France depuis dix ans avec une aisance admirable. Au bord de l'abîme cléricale, le grand pays de la révolution a pu secouer sa torpeur fatale et a écrasé les masses qui rêvaient

---

(1) *La Province de Namur*, 23 février 1914, p. 1.

(2) *La Province de Namur*, 24 septembre 1908, p. 1, col. 3.

d'instaurer la réaction. En se réveillant à jamais au libéralisme rédempteur, la France républicaine donne un exemple que nous souhaitons voir suivre par la Belgique monarchique mais constitutionnelle. Nos adversaires en dussent-ils éprouver une humiliation irrémédiable" (1).

Avec enthousiasme, *la Province* saluait en mai 1911, la venue à Bruxelles du Président Fallières.

„Vive la France.

Nous nous associons de tout coeur à ces manifestations en l'honneur de celui qui représente pour quelques jours, au coeur même de notre patrie, le grand peuple généreux dont le génie rayonne depuis tant de siècles sur le même monde civilisé dont le nom est associé à toutes les conquêtes du progrès. Nous n'oublions pas que des sentiments communs et des aspirations identiques inspirent la France et la Belgique. Nous sommes aussi les fils de la Grande Révolution et toutes nos institutions constitutionnelles ont puisé à l'immortelle source des Droits de l'homme et du citoyen.

Aux plus sombres heures de la réaction — et nous en traversons de nouvelles — ce n'est pas sans émotions que nous sentons battre, à côté du nôtre, le coeur de la France, terre de liberté, de justice et de tolérance.

La Belgique aime la France. Elle désire se rapprocher d'elle encore davantage. Elle fera à celui que ses représentants ont choisi comme chef d'état, réception digne des deux pays et du grand citoyen qui en sera l'objet.

... A lui, vont tous nos souhaits de bienvenue. A la France et à la République, notre salut cordial et fraternel. Vive la France! Vive la Belgique!" (2).

Admiratrice fervente de la France, *La Province de Namur* réprouvait les revendications flamingantes appuyées par un gouvernement trop heureux d'aider à la destruction de la culture française et de saper ainsi l'influence de la France républicaine et anticléricale. Cependant, observait *la Province*, le flamingantisme comme la résistance wallonne d'ailleurs, s'évadent des frontières des partis (3).

„Nous ne sommes pas antiflamands, proclamait-elle, nous ne l'avons jamais été, nous ne le serons jamais. Mais cela ne veut pas dire que nous laisserons, sans protester, les flamingants des trois partis, infime minorité dans le pays, imposer leurs volontés impérieuses à la nation entière.

... On peut organiser des manifestations imposantes sans qu'elles soient violentes, car il faut se garder surtout d'imiter les flamingants qui remplacent la raison et le bon sens par une violence systématique. Répétons-le encore une fois, nous ne voulons pas être taxés d'antiflamantisme

---

(1) *La Province de Namur*, 6 janvier 1909, p. 1, col. 3.

(2) *La Province de Namur*, 10 mai 1911, p. 1, col. 1.

(3) *La Province de Namur*, 17 mars, 23 mars, 31 mars, p. 1, col. 1 et 2.

et le programme du parti progressiste dont nous nous réclamons proclame d'ailleurs bien haut „l'égalité des langues ce qui prouve assez que nous ne voulons ni de l'écrasement ni de l'humiliation de l'une par l'autre.

... Crions „Vive la Wallonie, mais avant tout „Vive la Belgique (1).

*La Province* se disait adversaire de la transformation de l'université de Gand en université flamande qui n'aurait, croyait-elle, que peu ou point d'étudiants.

*La Province de Namur* célébrait la langue française et faisait aussi pour le nouvel organe des *Relis Namurwès, Li Ban Cloke*, la réclame. En 1913, la feuille progressiste namuroise inaugura une rubrique nouvelle, intitulée *Pour le coq wallon*.

A l'endroit du Congo, *la Province de Namur* se montra toujours réticente. Elle se déclara franchement hostile à la fondation du domaine de la Couronne, „cette monstruosité qui éterniserait l'influence politique du Roi au détriment de la souveraineté nationale" (2).

La feuille libérale namuroise estimait que la question coloniale non inscrite au programme progressiste demeurerait libre, chacun ne relevant en cela que de sa conscience. Aussi, qualifia-t-elle d'erreur l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Congrès progressiste de janvier 1908, *La Province* inclina vers la position des Janson et d'Albert Devèze qui, catégoriquement adversaires du domaine de la couronne, refusèrent de se prononcer sur le fait de l'annexion elle-même (3).

Annonçant la reprise du Congo, *la Province* déclarait le 22 août suivant :

„Dès le lendemain de la reprise, la Belgique entrera dans une ère nouvelle que nous prévoyons un jour dangereuse et toujours inquiétante. Tant de réformes restent à accomplir chez nous : Tant de lois sociales n'ont même pas été effleurées. Or, il est à craindre que l'activité et les soucis de nos législateurs ne se concentrent trop sur les destinées de la colonie et la Belgique risque fort, pour avoir repris le Congo, de passer au second plan des préoccupations de nos gouvernants. D'autrepart, l'empire colonial dont nous deviendrons les maîtres, si les puissances le veulent bien, ne nous entraînera-t-il pas sur certains terrains où nous n'avons que trop glissé déjà? C'est la fièvre coloniale qui nous a valu l'absolutisme, l'excès de l'indépendance et de l'insolence royales qu'on ignorait jadis. La vie nouvelle qui s'ouvrira devant nous ne nous acculera-t-elle pas malgré nous et pour notre malheur à des alternatives peu en

---

(1) *La Province de Namur*, 18 février 1911, p. 1, col. 1 et 2.

(2) *La Province de Namur*, 20 janvier 1908, p. 1, col. 4.

(3) *La Province de Namur*, 28 janvier 1908, p. 1, col. 1 et 3.

rapport avec nos goûts, avec nos moeurs, avec nos traditions. Sans le Congo, nous voyions devant nous, l'existence tranquille mais sûre des petites nations laborieuses et sages. Avec le Congo, l'avenir se charge de nuages épais qui obscurcissent l'horizon des peuples turbulents et indécis. Quant à nous, nous aimons trop notre pays et nous avons trop l'amour de la paix pour rêver des années de gloire et de conquêtes. Notre ambition patriotique se borne à souhaiter une Belgique toujours plus riche par le travail, plus heureuse grâce à la générosité de ses lois, plus grande par l'éclat des arts et des lettres; une Belgique meilleure et plus belle que celle dont rêvent les énérvés de l'expansion mondiale" (1).

Et le 24 août d'ajouter :

„La nation a raison d'être sceptique. Elle attendra avant de juger les responsables de l'annexion que celle-ci ait commencé de faire ses preuves. Et alors, la nation absoudra ou condamnera. Nous souhaitons qu'elle n'ait qu'à absoudre" (2).

Lorsqu'éclata, en 1911, le seconde crise marocaine, *La Province de Namur* ayant fait remarquer combien périlleuse deviendrait la situation du Bas Congo au cas où seraient réalisées les prétentions allemandes, ajoutait :

„Sans doute, des complications de ce genre avaient été prévues par nos amis lorsqu'ils s'opposèrent avec tant d'énergie à l'annexion par la Belgique de l'immense territoire congolais. Et ils firent en cela leur devoir.

Mais, à ce jour, tant d'énergies belges ont été absorbées par la colonie que celle-ci s'est attachée à nous par les liens nombreux et puissants de sentiment et d'intérêts.

C'est pourquoi, la situation qui se dessine doit nous rendre attentifs. Il est bien sûr que les prétentions germaniques vont rencontrer une opposition énergique de la part de la France et de son alliée l'Angleterre... Il faut veiller, la diplomatie a des surprises" (3).

Le dix novembre suivant, *la Province* disait encore :

„Ce n'est pas nous qui nous réjouissons de ce qui pourrait arriver mais nous ne pouvons nous empêcher de faire observer qu'adversaires de l'annexion, nous avons mis en lumière quand l'heure était venue les dangers qu'elle pouvait attirer.

Ce n'est pas tout d'avoir un empire colonial, il faut pouvoir le défendre et c'est un rôle difficile sinon périlleux, pour une nation dont la neutralité est une garantie essentielle de vitalité et de prospérité" (4).

---

(1) *La Province de Namur*, 22 août 1908, p. 1, col. 1 et 3.

(2) *La Province de Namur*, 24 août 1908, p. 1, col. 4 et 5.

(3) *La Province de Namur*, 22 juillet 1911, p. 1, col. 4 et 5.

(4) *La Province de Namur*, 10 novembre 1911, p. 1, col. 1.

Championne du suffrage universel, la *Province* refusait aux femmes le droit de vote qu'elle voulait accorder à tous les citoyens.

„Le vote des femmes est une réforme qui évidemment figure à l'ordre du jour des revendications socialistes.

Peut-être même, certains libéraux qui chevauchent avec coquetterie sur les plates bandes du collectivisme, sans trop savoir ce qu'ils font, ont-ils de la sympathie pour la libération totale de la femme, mais on peut espérer que ni les uns ni les autres ne consentiront à donner aujourd'hui la liberté politique aux femmes qui n'en sont véritablement pas dignes. Sans doute, le jour viendra peut-être qui assistera à cet épanouissement de la liberté de la femme, mais comme nous l'avons écrit déjà, cette métamorphose de la condition féminine devra commencer dans le domaine civil avant de s'accomplir dans le domaine politique... très sincèrement nous pensons que le progrès dans le domaine civil comme dans le domaine politique ne peut s'accomplir que si l'instruction obligatoire prépare la femme au rôle qu'on veut lui assigner.

Tel est et tel doit être le point de vue libéral.

En aucun cas, le parti libéral ne doit et ne peut favoriser la réforme électorale si elle doit avoir pour résultat l'octroi du droit de vote aux femmes.

... Le vote des femmes dans l'état social et moral actuel, ce serait une conquête formidable de la réaction et les nations modernes qui toutes marchent résolument vers le progrès et la lumière ne comprendraient pas que nous allions de gaité de coeur nous enchaîner au règne de l'ignorance et de la soumission.

La résistance du parti libéral au vote des femmes sera une résistance énergique, puissante, irréductible" (1).

Au mois d'avril 1909, *La Province de Namur* s'insurgea contre la condamnation à mort de l'Espagnol Ferrer, l'organisateur supposé des émeutes de Catalogne, malheureuse victime, disait-elle, du déchaînement des haines cléricales.

„La mort tragique de Ferrer n'aura pas été inutile à son pays et elle servira noblement la cause de la liberté. Ce sera une consolation pour ceux qui pleurent Francisco Ferrer et c'est un réconfort pour ceux qui avec émotion saluent comme nous sa mémoire" (2).

Réfutant les diatribes que lançait *l'Ami de l'Ordre* contre Ferrer, l'organe progressiste s'écriait :

„Sait-il seulement si Ferrer était anarchiste? Les avis sont partagés. Ce que l'on sait pour ceux qui l'ont connu de près, c'est qu'il était un rêveur, un idéaliste aux idées très nobles, fervent apôtre de l'enseignement laïque ce qui était, que diable, bien son droit, quoique espagnol.

---

(1) *La Province de Namur*, 27 septembre 1912, p. 1, col. 1.

(2) *La Province de Namur*, 19 octobre 1909, p. 1, col. 1, 2, et 3.

Mais voilà, nous avons l'orgueil et le courage, nous libéraux d'élever la voix en faveur même d'un anarchiste, comme nous l'élevâmes naguère en faveur d'un juif, aujourd'hui comme hier contre les cléricaux. Pourquoi? Parce qu'il y a un principe de justice à défendre. Parce qu'il y a la vérité à délivrer du mensonge, du faux et de l'erreur. parce qu'aussi, dans un pays comme l'Espagne où le cléricisme est capable de tout, il faut saluer tous ceux qui luttent pour la cause de la liberté. Nous condamnons l'anarchie sans réserve...

Nous sommes les ennemis de la violence comme moyen d'évolution, politique, et nous voulons partout et toujours le respect de la légalité.

Seulement, en Espagne comme en Russie, il y a eu et il y aura encore des convulsions regrettables, sans doute, mais peut être inévitables jusqu'au jour où dans ces pays trop enlisés dans les traditions du passé, l'esprit moderne aura triomphé de toutes les résistances" (1).

Deux ans plus tard, lors de l'assassinat de Stolypine, *La Province* adopta une position à peu près identique.

„L'Ami de l'Ordre pleure toute l'encre de sa boutique sur le sort du malheureux Stolypine. C'est son droit.

La nôtre est de déplorer l'acte de Bogroff et de le flétrir. Toutefois, nous devons constater que Stolypine tombe victime de cette honteuse police secrète dont il n'eut ni la force ni la volonté d'arrêter les exploits audacieux, mais dont il eut le triste courage au contraire, d'utiliser et d'envisager les services d'excitation et de provocation pour légitimer les répressions sanglantes Il faut regretter, et nous regrettons d'une façon générale qu'il faille parfois, dans certains pays, employer d'autres armes que la parole, la plume ou la persuasion.

Mais où donc ces moeurs sont-ils en honneur?

Non pas dans les nations où fleurit la liberté mais dans les sombres territoires où la réaction pousse comme une plante empoisonnée, où elle sème partout l'oppression et la tyrannie et partant, la révolte. La Russie. Elle est la terre qui nourrit depuis toujours la plus honteuse des réactions.

Le geste d'Alexandre II, libérant les serfs n'a été qu'une simulacre de pacification, une caricature lamentable de liberté. Depuis, rien n'a été fait. Le règne d'Alexandre III n'a rien donné et celui de Nicolas n'a produit qu'un long et poignant désastre, la guerre avec le Japon voulue par le tsar de la Paix.

Ah oui! il y eu l'essai de constitutionalisme. Ce fut une belle pensée, mais l'application fut menteuse si bien que les Doumas successives ont énérvé leur action contre la résistance suprême du tsarisme. La Russie malgré tout est la honte de l'Europe, elle reste plongée dans un passé boueux et déshonorant. La sombre et tragique tache sur la carte du monde, est un outrage à la civilisation et un défi à l'humanité.

... Il faut juger les hommes selon l'ambiance où ils se meuvent et condamner les actes en tenant compte des circonstances qui les ont engendrés... Violence en haut, violence en bas, voilà la vérité. Ceux qui oppri-

---

(1) *La Province de Namur*, 19 octobre 1909, p. 1, col. 1, 2, 3.

ment, châtièrent les opprimés d'être enfin lassés de l'être. L'histoire de la Russie est un immense lac de sang où baignent les victimes de la réaction, morts pour la liberté" (1).

Depuis sa création, en juillet 1907, jusqu'au premier novembre 1912, *La Province de Namur* fut rédigée par Herman Dons (2). Qui assura l'intérim jusqu'à la venue de Paul Beaupain (3) à la fin de février 1913, nous l'ignorons. *La Province* publia alors quelques articles signés P. Cnudde.

Paul Henen (4) collabora à *la Province* avant de prendre, en mai 1913 la direction de *la Flandre Libérale*. Il envoya de Gand encore l'une ou l'autre chronique gantoise.

Jean Chalon (5) et l'avocat Georges Honincks (6) fournirent également de la copie au journal libéral namurois à partir de 1913.

*La Province de Namur* s'inspira souvent des articles que consacrait à la situation extérieure Roland de Marès (7), dans *l'Indépendance Belge* et *le Temps*.

Lorsqu'en juillet 1914, la guerre eut été officiellement déclarée, *La Province de Namur*, faisant trêve aux querelles partisans et religieuses prêcha l'union de tous les Belges autour du roi, gardien des destinées du pays.

---

(1) *La Province de Namur*, 23 septembre 1911, p. 1, col. 1 et 2.

(2) Herman Dons, (Schaerbeek 1873 — Saint-Gilles lez Bruxelles 1953). „Eut une carrière journalistique particulièrement brillante. A l'âge de dix-huit ans collabora à *La Liberté*. Il fut le promoteur de „l'hommage des Lettres belges à Emile Zola" (1898). Rédacteur à *La Réforme*, au *Petit Bleu*, à *l'Indépendance belge* dont il devint rédacteur en chef. Président de l'A. G. P. B. (1921-1923), de l'Union professionnelle de la Presse belge (1929-1932) et de l'Association des Journalistes libéraux". BERTELSON, L., *Dictionnaire des Journalistes-écrivains de Belgique*, Bruxelles, Association générale de la Presse Belge, 1960, p. 46 et 47.

(3) Paul Beaupain, (Verviers 1885 — Bruxelles 1936). „Rédacteur à *l'Union Libérale* et au *Travail* de Verviers; fut appelé à la direction de *la Province de Namur* puis de *l'Etoile belge* où il se distingua par l'ardeur de ses polémiques. Président de l'Association des journalistes libéraux et de la section Hainaut-Namur de l'A. G. P. B.". BERTELSON, L., *op. cit.*, p. 15.

(4) Paul Henen, (Namur 1888 ). „Ancien directeur de *la Flandre Libérale* de Gand. Administrateur de *La Lanterne*. Président d'honneur de la section des Flandres de l'A. G. P. B., il fut également président de l'A. G. P. B. (1936-1938) et président de l'Association des Journalistes libéraux". BERTELSON, L., *op. cit.*, p. 66.

(5) Jean Chalon, Collabora à *La Lutte* de Namur. Auteur d'un *Essai monographique*: *les périodiques namurois*. Libéral de tendance progressiste.

(6) Georges Honincks, Avocat du barreau de Namur. Fut député libéral pour l'arrondissement de Namur de 1913 à 1921. Devint directeur politique de *La Province de Namur* en 1919.

(7) Roland de Marès, (Hasselt 1874 — Paris 1955). Rédacteur en chef de *l'Indépendance belge*. Rédacteur de politique extérieure au *Temps* de Paris. Correspondant parisien du *Soir*. BERTELSON, L., *op. cit.*, p. 38.

„Il ne faut plus dans ces jours d'angoisse qu'une seule politique, celle du Devoir.

Si, comme nous l'espérons encore, les horreurs d'une guerre sont épargnées à notre pays, le sentiment du danger aura resserré les liens qui unissent tous les Belges et nous pourrons reprendre la lutte pour notre idéal politique. D'ici là, nous ne devons plus songer qu'à une chose : l'intégrité du territoire, la sauvegarde de notre indépendance" (8).

„Les Allemands ont violé la neutralité belge. ...Ils sont entrés chez nous en ennemis, au mépris de tous leurs engagements et décidés à s'y comporter comme en pays conquis.

Le gouvernement belge a fait à l'ultimatum allemand la seule réponse qu'il pouvait faire : une réponse digne et ferme.

Le roi a fait son devoir, nous saurons faire le nôtre. Tous les Belges sont prêts à verser leur sang pour la défense de la patrie.

... Nous sommes un peuple ardemment et sincèrement pacifique, mais nous sommes encore plus un peuple jaloux de sa liberté. L'hommage que nous rendait César, nous voulons encore en être dignes.

Puisque la Force veut encore primer le droit, nous nous efforcerons de mettre l'une au service de l'autre. Nous allons ajouter une page à notre histoire, il faut qu'elle soit glorieuse" (1).

Jusqu'au dernier jour, *La Province* s'abstint de toute discussion politique ou religieuse. Une seule fois, le 21 août, elle éleva la voix contre le prêche de la résignation à cette épreuve „voulue par Dieu" qui ne pouvait conduire qu'à la désespérance, à la renonciation définitive et complète (2).

Dans la nuit du 24 août 1914, l'immeuble qui abritait les installations de la *Province de Namur* fut détruit dans l'incendie de la Place d'Armes. A l'unanimité, le conseil d'administration décida que les conditions d'existence tracées à la presse par l'occupant ne permettaient point que l'on continuât la publication de la feuille libérale que l'on eut pu, avec le matériel sauvé du sinistre, faire paraître après quelques jours d'interruption (3).

La *Province de Namur* reparut le 26 novembre 1918, sous la direction politique du député Honincks.

---

(1) *La Province de Namur*, 29 juillet 1914, p. 1, col. 1.

(2) *La Province de Namur*, 21 août 1914, p. 1, col. 5.

(3) *La Province de Namur*, 26 novembre 1918, p. 1, col. 1.

## La Voix Syndicale.

Organe des unions professionnelles de la province de Namur.  
(15 janvier 1911 — août 1914)  
mensuel

En son premier numéro du 15 janvier 1911, *La Voix syndicale* énonçait la déclaration de principes suivante :

„Nous sommes persuadés, et tout le monde en convient, qu'il faut par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, qui sont, pour la plupart, dans une situation de fortune imméritée. Ces paroles sont du grand pape Léon XIII dans sa lettre, restée célèbre, sur la condition des ouvriers.

„Le Pape a pris les devants sur les princes et sur les gouvernements des Etats civilisés et il a résolu la question sociale, oui, autant qu'il est donné aux pouvoirs actuels de la résoudre.

On a fait beaucoup déjà pour les ouvriers depuis quelques années; on peut et on doit faire davantage, parce qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la condition de ceux qui souffrent et seconder leurs efforts légitimes.

Il est vrai, la douleur et la souffrance sont le partage de l'humanité et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelles que soient les ressources qu'ils déploient et les forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent aux pauvres une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, où se cachent pour l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

*Voir les choses telles quelles sont*, en toute sincérité et sans parti-pris, et chercher le remède, tel est le but de ce journal. Il mettra chaque mois sous les yeux de tous et plus particulièrement des travailleurs, la nécessité et les avantages du syndicat. Il montrera la marche à suivre pour parvenir à une sérieuse organisation professionnelle, gage assuré de force et de prospérité; il renseignera ses lecteurs sur le chemin déjà parcouru. L'étude, la protection et la défense des intérêts professionnels des ouvriers, voilà son programme.

*Justice et vérité*: c'est son premier principe. Il aura le courage de dire la vérité sans détours, dut-il parfois déplaire, considérant toute tactique opposée comme une lâcheté et comme un crime, surtout quand les victimes sont incapables de vérifier par elles-mêmes les faits apportés. Droits et devoirs sont deux termes corrélatifs qui ne peuvent être séparés. Il les inscrit donc sur une même ligne et s'il a la prétention de défendre énergiquement les premiers, il saura également protéger les seconds.

Ainsi donc, arrière les mensonges, quelle que soit leur couleur, arrière aussi, les promesses irréalisables dont le but est de mécontenter d'abord et d'exploiter plus facilement ensuite.

L'ouvrier plus que tout autre, à cause de sa dignité et de sa faiblesse mérite le respect et celui qui, pour n'importe quel motif le trompe est indigne de son amitié.

Pour nous, disait, il y a quelques jours, dans une usine un ouvrier (couleur rouge), pour nous, tous les moyens sont bons.

C'est possible, mon bon monsieur, mais jamais nous n'adopterons cette maxime, pas plus que cette autre de Voltaire : „Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose”.

Allons mon petit journal, va droit ton chemin, sans peur et sans reproche. Tu seras combattu, tant mieux, c'est que ta cause est bonne.

Peut-être même, entendras-tu parfois, de gros mots, des injures. Cela cause bien un peu de peine, mais vois-tu, cela ne fait pas de mal.

Jamais tu ne répondras sur le même ton, car l'injure est le grand argument de ceux qui n'en ont point d'autres et, le plus souvent, elle retombe sur celui qui l'a lancée.

Sois toujours impitoyable pour les doctrines fausses mais charitable pour les personnes. C'est si peu un ennemi quand on lui veut du bien”.

Pour remporter la victoire, il faut du courage et de la persévérance, tu te souviendras qu'à lutter sans effort, on triomphe sans gloire, et certain du succès, ta joie sera un jour d'avoir, soldat obscur, hâté l'heure du triomphe des travailleurs.

Ce journal vient après beaucoup d'autres et il ose espérer du public un bon accueil, à cause de sa bonne volonté et de son amour sincère de l'ouvrier. Si plusieurs déjà parlent le même langage, il désire non pas leur faire la guerre, mais bien s'unir à eux, dans la poursuite du but commun, en ajoutant à ses articles l'avantage d'un intérêt plus local et d'un prix plus modeste.

Nous tendons une main généreuse à tous indistinctement, sans nous préoccuper ni des opinions religieuses, ni des opinions politiques, prêts à travailler sur le terrain professionnel avec tous ceux qui voudraient s'unir à nous, ou accepter notre concours.

Ce journal n'est donc pas un organe de propagande religieuse? Absolument pas. Il est tout simplement professionnel. Chaque semaine, les propagandistes rouges, les enfants de la maman qu'on appelle "Marianne", suivant leur expression, se présentent à nos ouvriers comme les défenseurs de leurs intérêts professionnels. Fort bien, et si cela était vrai, si là se bornait leur activité, nous aussi nous serions socialistes. Hélas! système économique faux, le socialisme, tout en prétendant respecter la religion, s'est fait, d'accord avec la loge, le pire adversaire. Quelques exemples au hasard...

Nous le répétons, ce journal sera strictement professionnel, jamais il ne prêchera, d'autres le font et le font fort bien.

Jamais il ne demandera à un lecteur s'il accomplit ses devoirs religieux, ni ne l'engagera à le faire, pour le motif bien simple que cela ne le regarde pas. Il ne sera pas neutre pour cela, car la neutralité, a dit M. Viviani, est un mensonge. Ses principes sont franchement chrétiens et il en est fier, sa doctrine est celle de l'Eglise, parce que seule, elle est vraie et immuable, sa morale est celle du Christ, parce qu'elle est la seule qui ne soit pas

le produit des passions humaines, la seule aussi qui puisse satisfaire le coeur de l'homme, ayant pour elle, non seulement les promesses de l'autre vie, mais aussi celles de la vie présente. Nous avons la conviction que ces principes, loin de nous empêcher jamais de défendre les intérêts des ouvriers et de soutenir leurs revendications légitimes, nous en ferons au contraire, un devoir strict et rigoureux. Justice et vérité, disions-nous plus haut, nous pouvons ajouter justice et liberté.

Et la politique? La politique, le sujet habituel de discordes sans fin? Notre réponse sera brève et claire. Si vous entendez par politique cette propagande qui consiste à influencer un électeur, en faveur de la candidature de Monsieur X. ou de Monsieur Z., ce journal ne fera pas de politique. Jamais, il ne demandera à son abonné pour qui votez-vous? jamais il ne lui dira : votez pour un tel ou pour un tel". Encore une fois, cela ne le regarde pas. Si l'on entend par politique, le travail en faveur de l'amélioration des lois sociales intéressant l'ouvrier au point de vue économique et professionnel, l'interprétation et l'application de ces lois, alors oui, il fera de la politique, c'est son devoir. Il s'efforcera d'éviter ici deux excès. Le premier, assez rare, qui consiste à trouver tout pour le mieux dans le meilleur des mondes, le second, beaucoup plus fréquent, qui consiste à trouver tout mauvais, à vouloir tout abattre, pour tout reconstruire. Le juste milieu nous paraît être la vraie mesure : louer ce qui est bien, blâmer ce qui est mal dans nos lois sociales, s'efforcer de faire disparaître ce qui est mauvais et améliorer ce qui est bon.

Camarades et amis lecteurs, nous pensons bien avoir parlé franc, vous pouvez venir à nous sans défiance, et le jour où nous manquerons à cette ligne de conduite, déchirez le journal, tournez nous le dos et quittez les locaux où nous sommes gratuitement à votre disposition. Vous n'aurez pas même la peine de réclamer votre caisse puisqu'elle est toujours sous votre garde. Nous sommes vos conseillers, nous voulons être vos défenseurs, nous refuserons toujours d'être vos directeurs". La Rédaction.

Et pour suivre, la *Voix syndicale* énonçait son programme :

L'union professionnelle libre a pour but l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de ses membres. Pour atteindre ce but, elle s'efforce de :

1. développer parmi ses membres l'esprit de fraternité et de solidarité chrétienne.
2. améliorer les salaires et en général les conditions de travail.
3. réclamer la stricte application et l'amélioration des lois intéressant les ouvriers, au point de vue professionnel, et notamment de la loi sur les unions professionnelles, de la loi sur les accidents de travail etc..
4. chercher à terminer par conciliation ou par arbitrage tout conflit ayant trait aux conditions de travail intéressant le syndicat et ses membres.
5. favoriser l'entente cordiale entre patrons et ouvriers sur la base du respect des droits mutuels et de l'accomplissement des devoirs réciproques.

6. Faire participer ses membres aux institutions d'épargne, de prévoyance, de mutualité, de retraite, d'assurance, fondée soit sans le syndicat soit au dehors.

7. instituer des caisses d'assurance contre le chômage involontaire.

8. faire participer ses membres aux précieux avantages du secrétariat populaire, de la Bourse du travail, du secrétariat d'apprentissage.

9. développer l'instruction professionnelle par la presse, les conférences, cercles d'études, congrès etc...

10. procurer à ses membres des distractions honnêtes" (1).

Le directeur de la *Voix syndicale*, l'abbé Jean Pierlot (2) était l'aumônier des oeuvres sociales à Namur.

### Sambre et Meuse.

(11 août 1912 — août 1914)  
hebdomadaire

Fondé par François Bovesse, Isidore Koller, H. Balthazar-Florence, Jean Chalon, Gustave Mahaux, Henri Gueldre, le commandant Chabot et F. J. Bovesse, *Sambre et Meuse* vit le jour le 11 août 1912.

Cette feuille, dont le titre était un symbole, se voulait consacrer loin des luttes stériles, à la glorification de la Terre Wallonne expliquait François Bovesse :

„Au centre du pays wallon à l'endroit où viennent s'unir ses filles Sambre et Meuse, vit, sous ses toits bleus et gris, vieillotte et doucement calme, Namur.

Du fond de sa province, de Liège, sa voisine, de son frère plus fort et moins naïf, Hainaut, lui viennent chaque jour, au long des eaux tranquilles, les chalands voyageurs.

Dans le fleuve se sont mêlées les rivières tapageuses d'Ardenne qui traînent des bruyères arrachées et des parfums sauvages et la Sambre, plus sombre et plus frissonnante, apporte le bruit et l'âcre odeur du pays noir qui peine.

Et les flots aux barrages, en bondissant, racontent toute la vie wallonne, redisent les chansons entendues en chemin.

Et Namur, avec ses toits pointus enchevêtrés, mauves, gris, bleus, avec Saint-Jean, son vieux clocher à bulbes et ses balcons de bois hardi-

---

(1) *La Voix syndicale*, 15 janvier 1911.

(2) L'abbé Jean Pierlot, né en 1881 à Cugnon. Fut vicaire de la paroisse St. Jean à Namur, puis aumônier des oeuvres sociales à Namur. Condamné à mort par les Allemands en 1914, puis détenu, il fut arrêté par la gestapo en 1941 et mourut dans un camp de concentration en 1944. Victor Robert *Histoire du mouvement ouvrier dans le Namurois* Coll Etudes Sociales, La Pensée catholique Bruxelles, p. 54, 55.

ment suspendus, Namur unit la Sambre et la Meuse à ses pieds et tout le sang wallon y bat comme un coeur.

Sur la porte de pierre, auprès du confluent, vit, sculpté le symbole.

Pour chanter le pays, les hommes ont souffert et souffrent chaque jour.

Ils ont souffert d'aimer leur sol et leur terroir, leur coin et leur clocher.

Ils voudraient que chacun puisse l'aimer comme eux et puisqu'ils ont compris qu'ils devaient tout d'abord vous le faire connaître, ils viennent donc vers vous.

Nous dirons ce qu'est la terre wallonne.

Nourris de la douceur des horizons mosans, près encore des aïeux dont les patois naïfs faisaient avec la terre un tout harmonieux, les artistes wallons mettent dans leurs tableaux, leurs chansons, leurs écrits, une âme différente de l'âme de leurs frères ou de France ou de Flandre.

Nous publierons leurs oeuvres, nous les expliquerons et nous les défendrons.

Nous aurons le souci de laisser loin de nous les luttes où le coeur a raison de perdre ses droits; mais, nous bataillerons pour l'art et pour lui seul, pour l'art et malgré tout. Déjà nous ont aidés des frères généreux, des autres les suivront, nous osons l'espérer.

La cimaise et la scène, la tribune et le livre, le pupitre, en un mot les efforts différents des semeurs d'idéal, nous trouverons toujours prêts à les accueillir et prêts à les défendre.

Avec la vie wallonne, la vie de notre coin, surtout et forcément, fera notre sujet.

Et notre humble journal, au fronton symbolique, sans orgueil mais sans crainte, avec fierté dira ce qui doit être dit pour l'art et pour le vrai".

Par François Bovesse dirigé, *Sambre et Meuse* comptait de nombreux collaborateurs passionnés de littérature, de musique et d'art.

L'un d'entre eux, Victor Rops, s'étant, dans sa chronique Namur-villégiature mis à critiquer certains aspects matériels et touristiques de Namur, *Sambre et Meuse* fut accusé d'immixtion dans la politique par la *Province de Namur*.

Un instant, *Sambre et Meuse* polémique avec le quotidien libéral puis déclara en son numéro de mars 1913 :

„*Sambre et Meuse* organe touristique, artistique, littéraire, indépendant n'est pas et ne veut pas devenir un journal politique. Il maintient absolument le programme qu'il a exposé dans son premier numéro. Ses articles n'ont d'autre but que d'indiquer loyalement les moyens de faire de Namur un centre intéressant de villégiature. S'il se voit obligé de critiquer beaucoup de choses, c'est que beaucoup de choses sont critiquables; sa critique, pourtant, n'aura jamais le tort d'être systématique et n'aura jamais pour but le seul sot amusement de ceux à qui elle s'adresse, c'est-à-dire l'élite intellectuelle de Namur. Le comité de rédaction du journal *Sambre et Meuse* se compose de vieux Namurois et d'artistes se plaçant au-dessus des considérations mesquines de la politique d'une petite ville,

dans l'intérêt commun, sans faiblesse mais sans parti pris contribuera donc la publication des articles Namur-villégiature. Il décide de cesser toute polémique avec les journaux politiques à ce propos, tout en ouvrant largement ses colonnes aux critiques, qu'elles qu'elles soient, qui lui seront adressées" (1).

Au seuil de sa deuxième année d'existence, *Sambre et Meuse* déclarait vouloir abandonner la critique des faits et gestes purement locaux.

„Le souci de ne point tomber dans la discussion personnelle ou politique nous y pousse. Le désir d'être plus utile à nos lecteurs nous fera désormais consacrer entièrement nos colonnes au mouvement artistique et littéraire de France et de Wallonie. Nous voulons participer efficacement au grand effort wallon. Nous saluons le coq rouge et nous adoptons la devise *Wallon toujours*" (2).

Et Lucien Marchal de célébrer aussitôt le Coq Wallon.

„La réception que Liège fit à nos souverains fut vraiment caractéristique.

Partout, à toutes les façades, sur tous les monuments apparaissait, flamboyant, le coq rouge de Wallonie.

Ce fut une surprise pour tous, un ébahissement général. On le croyait bien mort, le coq hardi. Et voilà qu'il ressuscite brusquement, plus terrible et plus provoquant que jamais. Nous étions tellement habitués aux deux lionceaux belges et au *leeuw van Vlaanderen* que nous avions perdu de vue notre emblème.

La Wallonie était dans la plus triste situation et marchait droit au néant, car le drapeau est ce qu'on abandonne en dernier lieu, au milieu de la bataille et quand il a sombré dans la mêlée, on peut affirmer que le régiment qu'il groupait n'existe plus.

L'âme wallonne, lentement se fondait dans l'âme flamande. De jour en jour, nous devenions un peu plus Belges et l'on pouvait espérer que d'ici un siècle, cette âme belge annoncée par le grand prophète Edmond Picard ne serait plus la forme fantômale et sans contours que nous connaissions.

Mais si l'âme wallonne se fondait dans l'âme flamande celle-ci, à son tour, se fondait dans l'âme wallonne et les flamands s'en sont aperçus. Ils auraient pu s'en réjouir, chanter à tue-tête la formation du peuple belge. Ils ne le firent point. Sans doute, le grand principe inscrit sur nos armoiries par nos ancêtres philosophes ne s'étaient pas encore imprimé assez fortement dans leurs dures cervelles ils n'entrevoyaient pas la profondeur de cette pensée : *Eendracht maakt macht*. Ce fut une levée de boucliers contre l'oppression française. Flandre au lion! Par Dieu! nous ne serons pas toujours les esclaves s'écrièrent les gens de Gand, d'Anvers

---

(1) *Sambre et Meuse*, 9 mars 1913, p. 1, col. 2 et 3.

(2) *Sambre et Meuse*, 17 août 1913, p. 1.

et de Hasselt. A bas la France! Ces comédiens de Paris, sifflez-moi ça, Flamands!...

D'abord, les wallons ne prêterent que peu d'attention à ces bruits insolites, mais, comme ils grandissaient d'une façon démesurée et que le gouvernement avait l'air de vouloir en tenir compte, on s'effraya. Des ligues se formèrent, des fédérations d'artistes, la presse engageait vigoureusement la lutte. La Wallonie reprenait conscience d'elle-même et sitôt qu'elle s'était ressaisie, prête à la bataille, elle releva ses emblèmes. Le coq rouge reparut, éveillant le souvenir des gloires d'autant ranimant dans les coeurs toute la fierté gauloise. Ce fut alors, l'imposante manifestation de Liège, la ville française, bravant aux frontières les assauts de la Germanie insolente.

Plus que jamais, nous sentons aujourd'hui que la Belgique n'est qu'un cadre politique dans lequel on a casé deux peuples absolument différents de moeurs, de pensées, en un mot de civilisation.

Nous ne participions nullement au mouvement intellectuel des Flandres! Nous ne connaissons pas leurs écrivains, nous ne lisons pas leurs journaux.

Tandis que vous avez certainement lu Pierre Loti ou Anatole France ou René Bazin, et que vous lisez souvent des journaux comme „Excelsior”, „L'Echo de Paris”, ou „Le Journal”. C'est donc de la civilisation française que nous participons. On nous a dit parfois que l'histoire nous a uni aux Flamands, que la Belgique a formé un tout depuis Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Cela est vrai, mais cela ne prouve rien. Jamais, malgré cette union, nous ne sommes parvenus à une „civilisation belge”. Il n'y a jamais eu entre Flamands et Wallons qu'une union matérielle. Notre patrie intellectuelle, c'est la France. Et le coq wallon, le coq gaulois, clame éternellement cette vérité.

Aussi, espérons-nous que le jour où le roi viendra nous rendre visite, nous verrons flotter aux façades de notre ville la bannière wallonne, symbole de notre race” (1).

A partir du 12 octobre 1913, *Sambre et Meuse* adopta une nouvelle devise : *Pour l'art et la Wallonie*.

En décembre 1913, *Sambre et Meuse* parut en édition spéciale, Noël Etrennes, imprimée par Jean-Baptiste Collard (2). Dressant le bilan de son activité, *Sambre et Meuse* déclarait :

„Pendant un an nous avons volontairement limité notre action à des questions d'art et d'intérêt local ou régional, au plus souvent, nous avons oeuvré de notre mieux et personne n'oserait nier l'efficacité de notre campagne en faveur du Beau... réalisant ensuite, et aussitôt que cela fut possible, de façon plus complète et plus exacte notre programme, nous avons fait de *Sambre et Meuse* exclusivement un organe d'art et de lettres.

---

(1) *Sambre et Meuse*, 17 aout 1913, p. 1, col. 4 et p. 2, col. 1.

(2) L'imprimeur habituel était Georges Dehaïpe.

Consacré à l'exaltation et à la défense de la terre natale et de ses traditions d'art en même temps qu'à la propagation et à la glorification de la culture française; ainsi s'explique et se justifie notre devise : Pour l'art et pour la Wallonie..." (1).

En janvier 1914, *Sambre et Meuse* s'adjoignit un secrétaire de rédaction pour la France, F. Jean-Desthieux, critique français, collaborateur à différentes feuilles telles *La Vie des Lettres*, *Flora*, *La Renaissance Contemporaine*, *Paris-Journal*, *Progrès de Paris* (2).

„Nos relations avec notre mère-patrie intellectuelle se font chaque jour plus nombreuses et meilleures; la plupart de nos collaborateurs sont français; c'est la culture de France que nous voulons répandre et défendre chez nous.

M.F. Jean Desthieux par des chroniques bi-mensuelles et des études qui paraîtront tous les mois, nous tiendra au courant de tous les événements artistiques et littéraires qui contribueront au mouvement des idées qui nous sont chères..." (3).

Les fonctions de secrétaire de rédaction pour la Belgique incombaient à un littérateur namurois Lucien Marchal.

Au mois d'août 1914 parut un numéro spécial consacré à la guerre.

„Les abonnés et les lecteurs de *Sambre et Meuse* savent que nous avions composé un numéro spécialement consacré aux fêtes patriotiques de Joyeuse entrée de nos souverains à Namur. Le destin tragique et mauvais a supprimé fêtes et journal. Depuis lors, les événements graves que traverse et domine le courage des Belges nous a mis dans l'obligation de suspendre momentanément le tirage de *Sambre et Meuse*.

L'absence de notre directeur rappelé sous les armes nous a été ensuite un motif impérieux d'en cesser la publication jusqu'à son retour. Ce retour nous le souhaitons avec ferveur, ainsi que celui du poète Louis Boumal et du conteur Lucien Marchal, nos collaborateurs dévoués. Aujourd'hui nous croyons répondre au désir tacite et lointain de notre directeur en publiant ce numéro spécial de *Sambre et Meuse* consacré à la guerre. Il sera vendu partout au profit des blessés de la Croix-rouge. C'est, croyons-nous, le geste nécessaire au début de la troisième année de nos efforts" (5).

---

(1) *Sambre et Meuse*, 25 décembre 1913 — 4 janvier 1914, p. 1, col. 1.

(2) *Sambre et Meuse*, 8 mars 1914, p. 1.

(3) *Sambre et Meuse*, 18 janvier 1914, p. 1, col. 1.

(4) Louis Boumal fut avec M. Marcel Paquot et Lucien Christophe à la tête du comité fondateur de la publication : *Les Cahiers du Front* (1918). Louis Boumal mourut le 29 octobre 1918 de la „grippe espagnole”.

SERVAIS, J., *A propos d'un anniversaire Les Cahiers du Front (1918-1958)* in *La Vie Wallonne* t. XXXII 1956 pp. 192-197.

(5) *Sambre et Meuse*, Août 1914, édition spéciale autorisée par le gouvernement militaire.

## L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA PRESSE NAMUROISE DE 1794 À 1914.

Examinant les représentations graphiques ci-après, nous constatons qu'il y eut à Namur jusqu'à l'année 1873 environ, pluralité de feuilles libérales (deux et parfois même trois) et pauvreté apparente de la presse catholique représentée par le seul *Ami de l'Ordre*.

Après 1873 nous observons un net effort de regroupement chez les libéraux mais une multiplication, par contre, des journaux catholiques.

La presse socialiste peu abondante apparaît seulement à partir de 1890.

Ces constatations trouvent tout naturellement leur explication dans la situation et l'évolution politiques de l'arrondissement de Namur au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Il n'est point besoin d'y insister la presse et la politique sont intimement liées et solidaires et le rôle de la presse d'opinion quotidienne fut immense à une époque où elle constituait le seul moyen d'information et un excellent instrument, sinon le meilleur, de propagande partisane.

Dans la vie politique namuroise, les problèmes personnels jouèrent toujours un rôle extrêmement important. Et cette situation particulière à Namur n'est nullement étrangère à l'abondance de feuilles libérales constatée. C'est un fait, les libéraux namurois, durant les cinquante premières années de notre indépendance nationale firent preuve d'un esprit singulièrement particulariste, d'un manque de cohésion et de compréhension flagrants qui leur ôtèrent souvent toute chance de vaincre l'adversaire catholique, qui lui, faisait bloc avec force et constance.

Pendant quatorze ans *l'Eclaireur* défendit seul le libéralisme. Puis, Victor Marchot qui ne voulait pas aliéner sa liberté en adhérant à l'Association libérale, créa *La Revue de Namur. Le Journal de Namur et de la Province* rallia les modérés qu'effrayait quelque peu le radicalisme de *l'Eclaireur* de 1848. *La Sentinelle* égratigna tous ses con-

---

(1) Si l'on fait abstraction de tentatives sans lendemain (*Ami du Peuple et des Lois*) et du *Courrier de la Sambre*, dimple hebdomadaire rédigé par des jeunes et qui appuyait sans restrictions *l'Ami de l'Ordre*. Quant au *Feuilleton belge* n'oublions pas qu'il n'était en réalité qu'un supplément politico-littéraire à *l'Ami de l'Ordre*.

frères en libéralisme. *L'Organe de Namur et le Libéral* naquirent de la rivalité qui dressa longtemps Lucien Namèche contre Xavier Lelièvre.

Tous ces journaux s'épuisèrent en de vaines autant que meurtrières querelles fratricides tandis que, sagement, les catholiques se groupaient autour de *l'Ami de l'Ordre*, leur porte-drapeau incontesté.

En 1872, le libéralisme namurois se réorganisa (1). L'Association libérale prit le nom d'union libérale, voulant marquer par là sa volonté d'abandonner définitivement les querelles de personnes et constituer un bloc solide des gauches namuroises, à opposer au roc catholique.

De fait *La Lutte* ne s'opposa jamais à *l'Opinion Libérale*, systématiquement comme l'avaient fait autrefois les défunts journaux libéraux.

Tandis que s'affermissait l'union entre toutes les nuances libérales, la cohésion catholique tendait au contraire à l'effritement malgré les efforts de *l'Ami de l'Ordre* qui, avec un habile courage, imposait silence à ses rancoeurs personnelles pour sauvegarder l'apparente unité.

Avec *l'Echo de Namur* l'on vécut ou l'on feignit de vivre en bonne intelligence. Contre le *Journal de Namur* de Godenne l'on ne sut pas réprimer toujours sa mauvaise humeur.

Les catholiques namurois commençaient d'être divisés sur la question sociale, mais *l'Ami de l'Ordre* et les „conservateurs" demeurèrent très largement majoritaires.

Avec la revision de la constitution les belles années du catholicisme namurois avaient vécu et après 1894 les catholiques durent compter avec l'adversaire progressiste et son allié socialiste. Et *l'Ami de l'Ordre* ne se faisait point faute de rejeter la responsabilité de ces demi-échecs sur le défaut de cohésion des catholiques de Namur tout en s'efforçant de n'envenimer pas trop la querelle.

## I. La presse Namuroise avant 1830.

La première feuille périodique qui parut à Namur avait un caractère essentiellement administratif. Le bulletin que publiait, dès 1796 les imprimeurs Stapleaux et Legros, alternativement, contenait, en effet, les proclamations et extraits du registre aux procès verbaux du département de Sambre et Meuse.

---

(1) WARNOTTE, M.-L., *op. cit.*, p. 27 et suivantes.

En janvier 1797, une nouvelle publication, nettement républicaine et anticléricale, le *Courrier de Sambre et Meuse*, qu'imprimait également Stapleaux, se mit à chanter les exploits militaires des Français et à poursuivre avec virulence les Namurois suspects de fidélité à la royauté, à la religion, à l'ancien ordre des choses. Quand cette feuille mourut-elle? Nous ne savons au juste. Peut-être fût-ce avec la première république?

*La Gazette de Sambre et Meuse*, par Martin imprimée, apprit aux Namurois les nouvelles intéressantes durant le second semestre de 1803.

Le 1 octobre 1809, Dieudonné Gérard fit paraître le premier numéro du *Mémorial administratif et journal d'annonces du département de Sambre et Meuse*, recueil des dispositions administratives et d'annonces intéressant spécialement le département de Sambre et Meuse.

En 1812, Dieudonné Gérard scinda cette publication en un *Mémorial administratif du département de Sambre et Meuse*, et en une *Feuille d'affiches, annonces et avis divers*. La seconde fut, à partir du 1 septembre 1829, réunie au *Namurois* tandis que la première devint, en 1815, le *Mémorial administratif de la province de Namur*, dont la publication annuelle fut, après la révolution de 1830, continuée par Misson puis par Lambert De Roisin.

De juin à décembre 1812, parurent, également imprimé par Dieudonné Gérard, les *Bulletins de la Grande Armée*, concernant la campagne de Russie.

Le 28 juin 1829, le *Courrier de la Sambre* voyait le jour. Adversaire déclaré du gouvernement hollandais, contempteur des mauvais Belges qui, par intérêt ou toute autre raison avaient choisi de pactiser avec l'ennemi, le *Courrier de la Sambre* connut les vexations, les perquisitions, de la part des fonctionnaires du roi Guillaume, sans se départir jamais de son attitude de franche hostilité à l'égard de l'opresseur étranger.

Quelques jours après le *Courrier*, naissait l'*Observateur de la Province de Namur*. Cette feuille, imprimée par un Français, Debraine, et qui tendait assez nettement au libéralisme ne connut guère de succès, succombant après quatre mois d'existence.

Le 1 septembre 1829, Dieudonné Gérard publiait une feuille résolument orangiste, subsidiée par le pouvoir et rédigée par l'avocat Victor Marchot, l'un des rares namurois qui fit jamais profession de foi sincère en l'excellence du régime.

*Le Namurois* disparut avec les Hollandais et ses auteurs prudemment se tinrent dans l'ombre quelques temps, l'orangisme n'étant plus de mise dans la très patriote ville de Namur.

### III. La presse namuroise de 1830 à 1914.

#### A. La presse unioniste.

L'union fut représentée à Namur par le *Courrier de la Sambre*, d'abord, par le *Journal de Namur*, ensuite.

Après les glorieuses journées de septembre, le *Courrier de la Sambre* se déclara partisan de l'union de tous les patriotes, libéraux ou catholiques, pour le plus grand bien de la jeune Belgique indépendante.

Sa devise liberté en tout et pour tous fut reprise par le *Journal de Namur* que publiait Jean-François Doux fils. Unioniste également, cette feuille fut maintes fois l'objet des attaques de l'*Eclaireur* qui l'accusait de n'être que l'organe d'une coterie favorable aux Jésuites : celle du bourgmestre Jean-Baptiste Brabant. Il est vrai que, tout en prêchant l'union, le *Journal de Namur* marquait une préférence à l'endroit des catholiques et que, déjà, il distinguait entre les vrais libéraux et ceux de l'*Eclaireur*, faussement amis de la liberté, puisqu'implacables adversaires de clergé et de la religion.

En ses jeunes années, l'*Ami de l'Ordre* se déclara à l'occasion, partisan de l'union entre catholiques et libéraux sincères, c'est à dire modérés, et ses sarcasmes à l'égard du *Journal de Namur* et de la province, feuille libérale unioniste, naissaient de son dépit d'une alliance électorale entre toutes les nuances du drapeau bleu namurois.

#### B. La presse orangiste.

Deux feuilles affichèrent l'orange à Namur. *Le Namurois* avant 1830, et après la révolution, la *Revue de Namur*. Seize années de liberté et d'indépendance n'avaient aucunement altéré les sentiments de tendresse que professait l'avocat Victor Marchot à l'endroit du défunt régime. Aussi, en sa *Revue de Namur*, par ailleurs partisan d'un libéralisme assez avancé, Marchot, ne manquait-il nulle occasion de redire encore son regret de l'heureux temps où régnait sur nos provinces le roi de Hollande.

Après le décès du dernier paladin namurois des Nassau *La Revue de Namur* ne défendit plus l'Orange.

Notons que Marchot, alors qu'il rédigeait *l'Eclaireur* s'abstint de tout commentaire agréable à l'égard des Hollandais, que n'eut point toléré sans doute le propriétaire-éditeur du journal libéral, Misson.

Et il était assez remarquable déjà, de voir, quelques dix années seulement après la Révolution, réunis en une commune entreprise, Misson l'éditeur patriote du *Courrier de la Sambre* et Marchot, le laudateur stipendié et non repenté du gouvernement hollandais.

### C. *La presse libérale.*

Depuis la création du royaume de Belgique, les organes de presse jamais ne firent défaut au libéralisme namurois.

Des nuages n'avaient point tardé à paraître au ciel de la belle entente de 1830 et, dès le mois d'août 1831 des intrigues s'étaient ourdies, visant à écarter de la représentation nationale Jean-Baptiste Brabant, le patriote de 1830 dont les sentiments religieux trop affichés peut-être, n'étaient point faits pour plaire à certains de ses adversaires aussi incroyants que lui-même était catholique. Brabant qui n'avait en rien démerité de l'opinion publique, soutenu par *le Courrier de la Sambre*, triompha aisément. Mais la fissure s'était produite, marquant le réveil du libéralisme.

Il est intéressant de noter que la première feuille partisane à voir le jour dans cet arrondissement de Namur inféodé si profondément encore à la noblesse et au clergé, fut libérale.

Cette constatation qui ne laisse point d'étonner à première vue, est explicable aisément.

En état d'infériorité flagrante, la bourgeoisie libérale namuroise très vite éprouva le sentiment d'une absolue nécessité à s'organiser en vue de la lutte, pour le maintien des libertés acquises et l'obtention de droits nouveaux, face à une aristocratie foncière consciente de la domination qu'elle continuait d'exercer sur des populations rurales pour qui les principes égalitaires de la Révolution étaient demeurés lettre-morte, et confiante aussi en l'appui d'un clergé orienté toujours vers le passé.

Dès le principe, *l'Eclaireur* se révéla fort anticlérical et poursuivit de sa haine les Jésuites qui, pour lui, incarnaient singulièrement

l'oppression, trouvant aussitôt un appui auprès des bourgeois libéraux qui tendaient déjà à rejeter l'union.

Tout au long de son existence, *l'Eclaireur* eut à compter avec d'autres organes qui comme lui défendaient la cause bleue mais préféraient des nuances plus pâles ou plus vives.

*L'Enclume*, qu'éditait Dieudonné Gérard, ne vécut guère plus d'un trimestre. *L'Emulateur*, rédigé par l'avocat Hambursin, s'éteignit avant d'avoir deux ans.

Fondée pour la défense des principes libéraux, en dehors des ukases partisans, lorsque *l'Eclaireur* eut, en 1846, abdiqué son indépendance entre les mains des comitards de l'association libérale créée nouvellement, *La Revue de Namur* connut une existence plus longue. Orangiste accessoirement, elle défendait un libéralisme avancé.

En 1848, *l'Eclaireur*, suivant en ceci le comité libéral namurois, se découvrit des sympathies très grandes et une fort vive admiration pour les idées républicaines et révolutionnaires. Vainement le gouverneur Pirson tenta de ramener *l'Eclaireur* à une plus saine notion des réalités.

Pour pallier ces excès de la presse libérale namuroise qu'il jugeait dangereux pour la vie du ministère et l'avenir du pays, Pirson suscita la création d'un journal défenseur des vues doctrinaires et des tendances unionistes du ministère Rogier. Ainsi, naquit le *Journal de Namur et de la Province*.

L'avocat Wautlet, qui avait peu auparavant encouru l'ire de *l'Eclaireur* accepta d'en être le propriétaire éditeur ou d'en faire figure tout au moins.

En 1851, le gouverneur Pirson fut appelé à d'autres fonctions et le *Journal de Namur* cessa de paraître à la fin du mois de juin, donnant pour motif de sa disparition, la détermination de son propriétaire-éditeur de se retirer de la vie publique.

Entre 1854 et 1858, *La Sentinelle*, feuille mi-satirique mi-sérieuse, éditée, rédigée et imprimée par le seul Lallement, n'épargna personne, égratignant ses confrères en libéralisme aussi bien que ses adversaires cléricaux.

Tant que vécut son propriétaire-rédacteur, *La Revue de Namur* put fièrement se proclamer libre totalement de toute ingérence.

Il n'en alla plus de même après le décès de Marchot, lorsque Lucien Namèche l'eut prise en charge et que *la Revue* fut devenue conjointement à *l'Eclaireur*, le *Moniteur de l'Association*.

Lorsqu'intervint la rupture dans le clan bleu en 1859, *la Revue* défendit le point de vue de Namêche contre *l'Eclaireur* champion des idées de Lelièvre.

Un procès intervenu entre les héritiers de Victor Marchot et Lucien Namêche rendit à *la Revue* sa liberté.

En avril 1860, *l'Organe de Namur* vit le jour, jouant dès lors le rôle de Moniteur de l'association libérale namuroise. Quant à *l'Eclaireur*, il continua à servir Lelièvre. Celui-ci rompit avec la vieille feuille bleue en 1863, peu avant qu'il embrassât publiquement son ennemi Namêche, qu'il rentrât dans le sein de l'Association libérale et obtint l'appui obligé de *l'Organe*, son contempteur de la veille.

*L'Eclaireur* vécut deux années encore, en libéral indépendant.

Durant la plus grande partie de son existence, *l'Organe de Namur* usa et abusa même d'un langage violent, non point tant à l'égard de *l'Ami de l'Ordre* et des cléricaux qu'à l'endroit des libéraux plus modérés que ne partageaient point sa manière de voir. Xavier Lelièvre surtout excita sa verve de façon outrancière et méchante.

En 1867, naquit *Le Libéral*, feuille modérée qui défendit pendant sept années l'alliance réalisée à la commune entre les fraction Lelièvre et les catholiques. Entre *l'Organe* et *le Libéral*, la lutte fut âpre, violente.

*L'Organe de Namur* fut, au premier mai 1876 remplacé par *l'Opinion libérale de Namur et de la Province*, sans qu'il y eut la moindre interruption dans le parution.

La nouvelle feuille continuait *l'Organe*, mais sans en adopter les haines particulières. Délaissant les habitudes de polémique personnelle de son prédécesseur, *l'Opinion* défendait les principes et porta ses attaques contre les cléricaux exclusivement.

Pendant quelques quatorze années, *l'Opinion libérale*, seule, fut à Namur, la championne quotidienne des principes et des revendications de ce parti.

Puis, en septembre 1889, vint *la Lutte*. Celle-ci, moins irrésolue, plus progressiste que sa consœur, plus intéressante aussi, milita en faveur du progrès jusqu'à la fin de septembre 1901 où elle disparut, absorbée par *l'Express de Liège*, dont le directeur acheta à l'éditeur propriétaire Bister Bois d'Enghien les ateliers et bureaux de *la Lutte* pour y installer *Sambre et Meuse*.

Cette nouvelle feuille, simple édition namuroise de *l'Express*, fut, dès avant sa naissance violemment attaquée par tous ses concurrents namurois libéraux et catholiques.

*L'Opinion libérale*, qui avait entretenu toujours des rapports non pas cordiaux, mais simplement courtois avec *La Lutte*, déclama contre *Sambre et Meuse*, insistant longuement sur le fait qu'étrangère à la ville, elle ne pouvait connaître et servir les intérêts réels de la cité mosane.

*Sambre et Meuse* vécut dix mois.

A la fin de 1906, Léontine Raikem, demeurée seule propriétaire de *l'Opinion libérale*, à la suite des décès successifs de ses frères et soeurs, décida de cesser la publication du journal.

*L'Opinion* continua de paraître durant le premier semestre de 1907, sans doute en attendant le lancement d'un nouveau journal par l'oeuvre de la presse libérale qui dès le mois de décembre 1906 s'était constituée à Namur mais tardait à entrer en action.

*La Province de Namur* prit la relève de *l'Opinion*, à partir du 6 juillet 1907. A une entreprise personnelle et familiale se substituait ainsi une société coopérative de presse.

Le 24 août 1914, les ateliers et bureaux du *Moniteur libéral* périrent dans l'incendie de la Grand Place.

Dès la conclusion de la première guerre mondiale, *La Province de Namur* recommença à paraître.

#### D. *La presse catholique.*

La presse catholique, à Namur, fut dominée de façon incontestable et pendant fort longtemps par le tout puissant *Ami de l'Ordre*.

Dès 1833, son éditeur Jean-François Douxfils s'était essayé à la publication d'une feuille quotidienne, le *Journal de Namur*, dont l'unionisme se teintait volontiers de nuance cléricale et conservatrice.

Mais il fallut attendre le 6 août 1839 pour que parut dans la cité du *Bia Bouquet*, un journal qui affichât bien haut le drapeau catholique.

*L'Ami de l'Ordre*, dont le promoteur était un futur évêque, Théodore de Montpellier, ne se départit jamais, tout au long de son existence de quatre-vingt années de son attitude d'admiration profonde et d'aveugle foi à l'égard du Saint-Siège et de ses doctrines. La gloire et la domination de l'Eglise et de ses ministres envers et contre tout, tel fut, peut-on dire, le souci constant de la feuille namuroise.

Le 15 août 1843, *l'Ami de l'Ordre* envoyait à ses abonnés le premier numéro du *Feuilleton belge* qui comblait la carence du lundi de son aîné et poursuivait les mêmes buts mais sur un mode plus plaisant, plus fantaisiste.

A ses débuts, relativement modéré en ses termes, *l'Ami de l'Ordre* fut secondé, à l'occasion, par certaines publications de circonstance telle *la Voix du Bon Sens*.

Créée en juin 1845, cette feuille de combat travailla à discréditer les libéraux Braas et Marchot, candidats à la représentation nationale.

Polémique violente, d'ailleurs, que celle de personnalités inaugurée par cette publication dont l'éditeur Douxfils, fut condamné par le tribunal civil de Namur, mais que ne désavouèrent point les feuilles catholiques traditionnelles de l'arrondissement, *l'Ami* et *le Feuilleton...* et pour cause.

Longtemps organe unique de l'opinion catholique namuroise, *l'Ami de l'Ordre* fut épaulé, à partir de 1864, d'abord par *le Courrier de la Sambre*, et par *l'Echo de Namur*, ensuite.

Ces deux feuilles, rédigées, l'une par les „bons jeunes gens”, les Mélot, Doucet, Malisoux, futurs ministres, députés, conseillers cléricaux namurois qui faisaient ainsi leurs premières armes, l'autre par Octave Guilmot, appuyèrent sans restrictions aucunes leur aîné, auquel ils laissaient le soin d'ailleurs de discuter la politique générale et nationale, se contentant pour leur part, de critiquer la gestion municipale des bleus.

Après quelques années d'existence, *l'Echo de Namur* élargit cependant quelque peu son champ d'action.

En accord parfait, toujours, *Ami* et *Echo* allaient de conserve, défendant les mêmes principes, s'insurgeant pareillement contre les prétentions libérales à la réforme électorale, rejetant l'instruction officielle et obligatoire.

Seule différence, le second demeurait plus local.

*Le Journal de Namur* de Jacques Godenne, vit le jour en 1885. En ses premiers ans, *le Journal*, fidèle à sa promesse, s'abstint de s'immiscer dans la politique, jouant le rôle d'informateur local et d'annonceur simplement.

Insensiblement, *le Journal* évolua et finalement, il se mit à défendre les thèses de la démocratie chrétienne, face à un *Ami de l'Ordre* imbu toujours des principes traditionnels.

Après 1896, nous ne pouvons préciser davantage-le *Journal* se transforma en une feuille quotidienne à deux centimes : *Le Beffroi, journal de Namur*.

En 1887, l'éditeur Godenne-Boseré fit paraître *La lanterne du Peuple* qui combattait les doctrines socialistes.

*La Sambre* vit le jour en cette même année. D'abord imprimée à Floreffe, cette feuille qui prétendait ne s'occuper que de mutualités, émigra à Jambes et prit le titre de *Sambre et Meuse*. A l'occasion, *Sambre et Meuse* intervint dans les débats électoraux, au grand mécontentement de la presse bleue. Cet organe disparut aux environs de 1892.

*L'Echo de Namur* s'était éteint en juin 1889.

En septembre 1894, Victor Delvaux, le nouvel éditeur de *l'Ami de l'Ordre* fit paraître le *Petit Namurois*.

Cette feuille à deux centimes que l'on imprimait dans l'après-midi, après *l'Ami*, se distribuait à la soirée.

Comme *l'Ami de l'Ordre*, elle défendait la religion, la famille, la propriété mais s'adressait à un public autre. *Le Petit Namurois* qui prétendait travailler à l'amélioration morale et matérielle du monde ouvrier et au rétablissement de l'harmonie entre les différentes classes de la société était destiné à combattre les mauvaises influences des journaux rouges. Son langage simple, sa présentation étaient faits pour retenir l'attention de l'ouvrier peu accessible encore à tout ce qui n'était pas revendication sociale et que rebutait la forme et les sujets traités par *l'Ami de l'Ordre*.

*Le Petit Namurois*, semble-t-il, ne connut pas un éclatant succès, très vite, nous perdons sa trace. Il fut éliminé, sans doute, par la concurrence d'autres feuilles à deux centimes telles *Le Beffroi* ou bien encore, *Le National* qui dès le mois de décembre 1897 d'ailleurs fit paraître hebdomadairement chez Woitrin un numéro destiné plus spécialement à la cité de Sambre et Meuse, *Le Pays de Namur*. Celui-ci parut jusqu'en août 1914.

En 1899, l'abbé Legrand et Auguste Mélot fondèrent *la Revue Sociale de l'arrondissement de Namur*, qu'éditait Victor Delvaux.

L'année suivante, *La Revue Sociale* devint *le Progrès catholique*. Par Auguste Godenne imprimé, *Le Progrès Catholique* était l'Organe de la ligue démocratique. Il disparut en 1904.

L'abbé Pierlot, aumônier des oeuvres sociales namuroises fonda en 1911 *La Voix Syndicale*, feuille hebdomadaire qu'intéressaient les

seules questions sociales. Après la guerre, elle reparut sous le titre de *La Voix du Peuple*.

Les différentes feuilles de tendance catholique qui vinrent au jour dans les dernières années du XIXe siècle et après 1900 n'ambitionnèrent pas de supplanter *l'Ami de l'Ordre*, la plupart d'entr'elles poursuivant des buts non pas identiques mais parallèles à ceux de leur aîné. L'eussent-elles voulu du reste, qu'elles n'y fussent point parvenues, car *l'Ami de l'Ordre* jouissant de la faveur épiscopale n'avait à craindre aucune concurrence locale.

Remarquons, par ailleurs, que, solidaires d'une même cause, les feuilles catholiques namuroises ne perdirent jamais leur temps en de vaines autant que meurtrières querelles fratricides. A peine laissait-on percer quelquefois un peu de mauvaise humeur. L'on se détestait, sans doute, mais habilement l'on taisait ses rancunes et ses griefs.

Si *l'Ami de l'Ordre* n'eut pas à lutter bien sérieusement sur le plan local, il n'en alla pas de même en ce qui concernait la presse bruxelloise qui s'efforçait d'enlever à son provincial confrère une notable partie de sa clientèle, arguant du fait qu'elle était mieux et plus rapidement informée. Aussi, l'effort du journal namurois fut-il constant à atteindre à la célérité et à la sûreté des nouvelles qu'il diffusait.

Il nous paraît que la propagande des journaux bruxellois à Namur fut plus active du côté catholique que dans le camp libéral. Sans doute, à Bruxelles, trouvait-on trop tranchées les opinions de *l'Ami de l'Ordre* qui soutint, d'ailleurs, plus d'une polémique contre le *Journal de Bruxelles* lequel lui décerna un surnom qui fit fortune celui d'*Inexaucé de Saint Hubert*.

Défenseurs d'une éthique catholique rigoriste, les journaux de la droite namuroise trop souvent oublièrent qu'ils se réclamaient d'une religion de pardon et d'amour et l'adversaire ne se fit point faute de les rappeler à leurs devoirs de charité chrétienne.

*L'Echo de Namur* plus que *l'Ami de l'Ordre* encore, sut se montrer dur, accablant de sa hargne d'honnêtes citoyens, tel Emile Cuvelier, qui n'avaient d'autre tort que d'aimer trop le bleu, bien que catholiques et pratiquants.

Ces feuilles, en période électorale se laissèrent aller parfois à des écarts de plume regrettables, flétrissant, par exemple, le docteur Gillard, candidat libéral à l'élection provinciale du 24 mai 1885, auquel elles reprochaient, avec une indécente insistance sa qualité

de médecin de l'hôpital syphilitique de la rue des Bourgeois. Leur argumentation, bien loin souvent d'être décisive, leurs réfutations laborieuses, n'étaient point de celles qui pouvaient emporter l'adhésion de l'électeur intelligent et cultivé. Ce n'était pas à lui, que s'adressait au reste, la polémique catholique mais aux gens de la terre dressés depuis des générations à admettre sans réfléchir les ukases de leurs châtelain et curé. A ceux-là, préservés avec tant de soin de tout contact avec „les doctrines gangrenées et impies des révolutionnaires libéraux et des francs-maçons cyniques”, l'on pouvait impunément servir les opinions vermoulues qui faisaient l'ordinaire des dissertations de la presse droitière.

Le développement des moyens de communications, la diffusion des idées, les progrès des théories socialistes, obligèrent les catholiques à revoir leurs peu convaincantes démonstrations et à accepter la discussion doctrinale qu'ils avaient toujours avec soin évitée et refusée même, mais sans rien abandonner de leur prétention à être les seuls qui fussent capables d'épargner au pays le désastre d'une révolution, par le retour à Dieu des masses prolétariennes.

### *E. La presse socialiste.*

Le 1 juin 1890, les frères Stellings de Salzinnes firent paraître *l'Avenir de Namur*, feuille démocratique que ses auteurs prétendaient alors indépendante.

Moins d'un an plus tard, *l'Avenir* hissa résolument le drapeau socialiste, déclarant faire sienne la cause du peuple „toujours exploité, de la liberté toujours opprimée”. La tentative des frères Stellings tourna court bientôt.

Au mois de décembre 1895, à l'instigation de Gustave Defnet, député du cartel libéral-socialiste namurois, Louis Roman, un „bookmaker”, ancien concessionnaire du *Peuple*, à Liège, lança *La Bataille*.

A peine agée de quelques mois, celle-ci s'insurgeant contre les décisions du Parti rompit avec l'orthodoxie socialiste menant dès lors sa barque au large du sillage „Defnetiste”.

On lui opposa *Le Parti Ouvrier*, organe de la fédération socialiste namuroise édité par l'imprimerie Dave-Migeot d'Auvelais.

En mai 1902, Gustave Defnet fit paraître le premier numéro de l'hebdomadaire *En-Avant*. Cette feuille dont il était, à la fois le

directeur, l'administrateur et le rédacteur s'intitulait l'organe officiel du parti socialiste de l'arrondissement et s'imprimait à Auvelais.

Après le décès de Defnet, en 1904, cette publication fut éditée par Xavier Guillaume d'Auvelais. *L'En-Avant* parut vraisemblablement jusqu'à la première guerre mondiale. Il paraissait encore en 1912, en tous cas.

A l'occasion des élections législatives du 27 mai 1906, sortit des presses de Léon Goffin Ganhy de Saint-Servais, *La Délivrance* qui défendait les candidatures et exposait le programme du cartel libéral-socialiste; cette feuille était d'inspiration socialiste sans aucun doute, sinon, elle eut été imprimée chez Raikem.

En mars 1907, *l'Opinion libérale* se référant au *Peuple* annonça qu'un quotidien socialiste allait paraître à Namur. Il semble bien que ce journal ne vit point le jour. Nous n'avons trouvé de lui nulle trace, soit sous forme de spécimen, soit sous forme d'allusions dans la presse locale.

*Le Peuple*, dont le correspondant namurois fut jusqu'à sa mort Gustave Defnet, suffisait à la tâche de propagande et ne dédaignait pas de polémiquer avec *la Bataille*.

En période électorale, tant que dura l'entente des gauches, les socialistes namurois, par la force des choses jouirent de l'appui des feuilles progressistes qui multipliaient les amabilités avant le scrutin pour reprendre parfois les distances, sitôt acquise la victoire.

Remarquons que le centre de propagande socialiste se trouvait être Auvelais et que les feuilles rouges qui s'adressaient à l'arrondissement entier n'étaient pas établies au chef-lieu de province mais dans la localité basse-sambrienne.

#### *F. Journaux électoraux, circulaires, pamphlets,*

En 1837, un „libelle infâme” répandu à profusion de par toute la ville, accusa d'orangisme *l'Eclaireur* et ses patrons. Injure grave à l'époque et qui n'était point justifiée, car l'éditeur propriétaire de *l'Eclaireur* était un authentique patriote.

A l'occasion d'élections particulièrement disputées naquirent des feuilles éphémères qui accompagnaient sur un mode aigu souvent, les habituels refrains des journaux de parti.

Telle *La Voix du bon sens*, qui en 1845, par ses écarts de langage, ses attaques venimeuses portées sur le plan professionnel et personnel

contre deux avocats namurois, Marchot et Braas qui avaient eu le grand tort d'être l'un orangiste et l'autre républicain, scandalisa unanimement la presse libérale et certaines feuilles catholiques de la capitale qui réprovaient ces atteintes graves à la dignité des personnes.

Lors des élections législatives de 1848, un pamphlet anonyme pourfendit avec violence les candidats de la gauche. Un agent d'affaires du nom de Grégoire se reconnut finalement l'auteur de cet écrit, sorti des presses de l'éditeur Douxfils.

En 1859, *Le Courrier des élections*, feuille libérale, par Misson éditée, établit la distinction entre le christianisme vrai et pur, héraut des principes d'égalité et de fraternité et la religion du „parti jésuite” qui ravalait au niveau de mesquines considérations matérielles, les sublimes aspirations de l'âme. *Le Courrier des Elections* fut distribué gratuitement à Namur et dans le canton d'Eghezée.

Les libéraux firent dans les campagnes, en 1864, un grand effort de propagande, distribuant gratuitement, chaque dimanche, un résumé de *l'Organe de Namur* qu'ils intitulèrent *l'Organe des campagnes*.

En 1872, à l'occasion des élections communales du 22 août parurent *La Commune Namuroise*, imprimée par Nestor Colin et recommandant les candidats de l'union libérale, *Le Ballotage* et *Un Dernier Mot*, publiés par Lambert, de Roisin et prônant les candidats de la tendance adverse.

Le 7 février 1880, Gabriel Hans publiait le premier numéro du *Réveil Namurois*. Cette feuille que rédigeait Morichard, avait pour objectif principal la propagande libérale en vue des élections provinciales et législatives des mois de mai et juin. Elle n'était point gratuite cependant et nous inclinons à penser qu'il s'agissait, peut-être, en fait, d'une tentative de lancement d'une feuille plus progressiste que *l'Opinion libérale*, sous le couvert de polémique électorale.

Raikem lançait d'ailleurs, quelques jours plus tard, *le Journal des Campagnes*, publication gratuite qui défendait le point de vue libéral, attaquait le clergé et les écoles confessionnelles.

Du côté catholique, Paul Godenne fit paraître *Le Conservateur*, journal électoral de l'arrondissement de Namur, à partir du 18 avril.

Le 25 octobre 1881, Raikem publiait *Le Namurois*, numéro unique qui avait la singulière prétention d'être l'organe de la vérité sur les affaires communales de la ville de Namur.

En mai 1883, Raikem envoyait gratuitement aux électeurs *L'Echo des cantons* recommandant la candidature d'Henri Manderbach, à l'élection provinciale du 28 mai. Godenne défendit celle du catholique Dohet dans *l'Echo de l'électeur*.

En 1884, Raikem publiait à nouveau sous le titre de *Journal des Campagnes*, une feuille électorale, combattant sur le plan provincial et législatif. Il en fut de même en 1888.

Du 1 au 9 juin 1884, Raikem toujours, défendit les candidats libéraux à la chambre des représentants dans *Le Dix Juin*.

Le 4 juillet 1889, la maison Raikem lança le *Journal des campagnes*. Cette publication, différente des précédentes feuilles pareillement titrées, paraissait deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche. Rédigée par Léon Wilmotte, rédacteur en chef du moniteur bleu, le *Journal des Campagnes* résumait *l'Opinion libérale* et s'occupait plus spécialement des intérêts agricoles. Cette feuille qui n'était point gratuite, était oeuvre de propagande cependant, visant à la pénétration du libéralisme dans les milieux ruraux du Namurois demeurés peu perméables à l'influence des idées nouvelles.

En octobre 1890, Victor Delvaux, édita le *Ballotage*, simple réclame électorale en faveur des candidats catholiques à l'élection communale.

A cette même occasion, Delvaux fit paraître *Namur-Elections*, feuille intermittente qui sortit, dès lors, de presse à chaque élection communale ou provinciale jusqu'en 1895. *Namur-Elections* reprenait maint article paru antérieurement dans les colonnes de *l'Ami de l'Ordre*.

A partir de 1894, les libéraux lancèrent le *Progrès namurois* qui défendit les intérêts progressistes à chaque scrutin. Cette feuille électorale gratuite imprimée le plus souvent par la maison Raikem, le fut exceptionnellement, en juin 1898, par Bister Bois d'Enghien.

Delvaux fit paraître, en octobre 1899, *Un Dernier Mot* et *La Vérité* et en mai 1900, *l'Union catholique de l'arrondissement de Namur*.

Le 30 avril 1902, sortait des presses de *l'Ami de l'Ordre*, le premier numéro de *l'Eclaireur*. Cet hebdomadaire qui coûtait 25 centimes par mois, chantait les mérites des candidats de l'association constitutionnelle et conservatrice et attaquait les meneurs socialistes et leurs alliés les radicaux.

Le 20 mai 1906, l'imprimeur Léon Goffin-Ganhly de Saint-Servais publia *La Délivrance*, organe namurois de l'alliance libérale socialiste qui exposait le programme du Cartel à l'occasion des élections législatives du 27 mai 1906.

Henrard, l'éditeur de la *Province de Namur*, fit paraître à l'occasion des élections législatives de 1910, *Le Cartel démocratique*, qui réclamait le suffrage universel pur et simple et déclamaient contre le cléricanisme exploiteur du peuple belge.

Le 31 mai 1912, *Le Bloc*, organe des intérêts professionnels du personnel des chemins de fer, postes et télégraphes dans l'arrondissement de Namur, imprimé par la maison Servais, recommandait aux suffrages des électeurs Joseph Saintraint. Il faut, déclarait le *Bloc* qu'au soir du 2 juin, le ministère de Broqueville soit encore debout, appuyé sur le bloc des travailleurs, des chemins de fer, postes et télégraphes.

Dès 1830, les candidats au Congrès National adressaient aux électeurs namurois, sous forme de lettres ou circulaires, leur patriotique profession de foi. Initiative qui devint bien vite une habitude. A chaque élection, tout au long de la période censitaire, à de très rares exceptions, catholiques et libéraux sollicitaient ainsi directement les suffrages.

Souvent l'on débutait par quelques flatteries à l'égard de l'électeur, complaisamment, l'on s'étendait sur son intelligence ou bien l'on en appelait à son bon sens. Après cet obligatoire préambule, on entrait dans le vif du sujet. Selon le cas et les circonstances, habilement l'on démontrait en quelques phrases l'inaptitude ou la mauvaise volonté de l'adversaire, puis l'on s'efforçait de faire comprendre que ces qualités qui faisaient précisément défaut au concurrent étaient celles-là mêmes que l'on possédait au plus haut point. On assurait l'électeur de son inébranlable attachement à la Constitution, on se posait en intrépide défenseur du commerce, de l'industrie et des intérêts de l'arrondissement quels qu'ils fussent.

Lorsque l'élection est peu ou point disputée, le candidat se disait hautement honoré si l'électeur consentait à lui accorder son suffrage.

Collectives parfois, les circulaires des candidats catholiques étaient le plus souvent personnelles, chacun insistant sur un point particulier. Tel se vouait plus spécialement à la protection de l'agriculture, tel autre promettait de veiller à l'exécution parfaite des libertés constitutionnelles.

Quant aux candidats libéraux, jugeant inutile d'explicitement leurs opinions, ils se déclaraient la plupart du temps, en accord parfait avec les principes directeurs de l'Association libérale.

Dans les dernières années du régime censitaire-notamment en 1892-lors des élections pour la Constituante-les candidats des deux opinions en vinrent à énoncer parfois de véritables programmes.

Souvent, elles étaient un appel pathétique ou vibrant soit à la cohésion de toutes les forces du libéralisme, ou bien à l'union de „toutes les honnêtes gens face aux candidats des loges”.

Les journaux s'empressaient de reproduire ces lettres qu'ils paraphrasaient et commentaient d'abondance.

Remarquons que sans faire partie vraiment de la presse politique, les feuilles syndicalistes, mutuellistes, malgré leurs dénégations et leur profession de foi neutralistes parfois, pouvaient rarement s'empêcher d'incursions dans le domaine politique, à une époque où le social et le politique commençaient à se confondre. Catholique ou socialiste l'on était et l'on jugeait et réagissait selon sa tendance propre.

Les feuilles religieuses et philosophiques étaient pareillement orientées.

Quant aux organes commerciaux, amenés fatalement à critiquer la gestion municipale, ils intervenaient, à l'occasion, dans les débats électoraux pour la commune.

#### G. Feuilles coopératives, syndicalistes, mutuellistes.

Louis Delise, l'initiateur des idées coopératives à Namur, fonda le 2 juillet 1879, *Le Coopérateur de Namur*, dans lequel il exposait ses théories et son plan d'action. Feuille neutre essentiellement comme l'était d'ailleurs l'oeuvre coopérative de Louis Delise elle visait „au seul vrai bien de l'homme : son indépendance et sa liberté. Elle voulait l'amélioration matérielle et morale du travailleur de bonne volonté par ses seuls moyens, elle déclarait accueillir dans ses rangs tous les hommes probes et réclamait l'appui de tous les hommes de coeur. „Sans rien préjuger de l'avenir et des transformations futures que pourra subir notre législation, nous voulons tirer de l'Etat actuel la plus grande somme de bien-être possible” disait-elle.

En 1887, *Le Coopérateur de Namur* devint le *Coopérateur Belge*. Il disparut en 1889, cédant la place à la revue de Louis Bertrand *Les Coopérateurs Belges*.

Le 20 août 1894, cependant, parut à l'occasion du XXVe anniversaire de la Banque populaire, un numéro unique du *Coopérateur* rédigé par Jean Chalon.

Rappelons simplement la naissance, le 27 novembre 1887, de *la Sambre* dont nous avons parlé plus haut.

Le 27 avril 1892, *L'Ouvrier Tailleur*, un numéro spécial unique, tiré à cent soixante quinze exemplaires, engageait les ouvriers du vêtement à s'affilier au syndicat groupant les membres de cette corporation. Sortie des presses de l'imprimerie Stellings, cette feuille était de tendance socialiste.

En janvier 1898, parut le premier numéro du mensuel organe de la société coopérative de rente mutuelle *La Prévoyance nationale*, qui était alors imprimée par la maison Jacques Godenne et le fut ensuite par Chantraine.

Puis vint, l'année suivante, *La Petite Bourgeoisie*, organe du syndicat des voyageurs, employés et patrons qu'éditait Auguste Godenne. cet hebdomadaire avait pour rédacteurs collaborateurs, à ses débuts, le père Malou, Franz Derenne, Adrien Wodon.

Rappelons aussi, qu'en mars 1899, l'abbé Alfred Le Grand et Auguste Mélot fondèrent *la Revue sociale de l'arrondissement de Namur*, devenue, l'année suivante, le *Progrès Catholique*.

En février 1900, Edouard Ronvaux, un travailleur de verre lançait *Le Réveil des Verriers*, organe mensuel officiel des ouvriers de la gobellerie en Belgique. Ronvaux prenait pour devise aimons-nous, aidons-nous et déclarait préférer cent fois s'aliéner les sympathies des syndiqués que tolérer leurs vices.

En juin 1906, paraissait *l'Espérance*, journal mensuel de la coopérative socialiste de Namur, cette feuille imprimée à Huy, mais dont l'éditeur était Edouard Ronvaux, proclamait que l'émancipation des travailleurs serait l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes.

*L'Etau*, organe des ouvriers, aides ouvriers, hommes de métier des chemins de fer belges se présentait, en mars 1908, comme une tribune ouverte à tous les travailleurs belges du rail, il avait pour devise qu'il n'était pas de droits sans devoirs et pas de devoirs sans droits. Il prétendait ne s'occuper pas de politique et était rédigé en flamand et en français. Son propriétaire-directeur-rédacteur avait nom Joseph Wéry.

Le 15 janvier 1911, l'abbé Jean Pierlot, l'un des organisateurs les plus actifs du mouvement ouvrier chrétien dans le Namurois, fondait *La Voix syndicale*. Mensuelle, cette feuille avait pour devise soyons-unis. Résolument apolitique, l'abbé Pierlot demeura toujours à l'écart de la section namuroise de la ligue démocratique belge bien

qu'il eut été amené à reconnaître la nécessité d'une action politique pour faire admettre les droits des travailleurs.

#### H. Feuilles industrielles, financières et commerciales.

En 1866, parut le *Brasseur théorique et pratique*. Cet organe qui traitait de questions relatives à la brasserie fut imprimé à Namur pendant une dizaine d'années chez Douxfils puis chez Godenne, pour le compte d'un certain Célestin Rahon, brasseur à Charleville, qui évitait ainsi, paraît-il, les droits du timbre français. Vers 1877, Rahon en confia l'impression à un imprimeur de Charleville.

Le même Célestin Rahon fit imprimer durant quelques temps, par la maison Godenne, le mensuel *Journal des Cafetiers*.

Le 13 décembre 1874, *La Revue du commerce et de l'Industrie de la Province de Namur* vit le jour. Imprimé par la maison Lambert De Roisin, cet hebdomadaire qui paraissait le dimanche était propriété d'Emile Rops.

En 1877, cet organe prit le titre de *Namur-Revue*. Défenseur des intérêts du commerce namurois, *Namur-Revue* déplorait volontiers l'inertie du conseil communal qu'il fût bleu ou noir.

Indifférente généralement aux questions politiques *Namur Revue* intervenait souvent, à la veille des élections, appuyant tantôt les libéraux, tantôt les vilipendant. Et la presse bleue se voyait obligée alors de réfuter les attaques du „renégat” qui offrait à l'adversaire clérical des arguments et de la copie même.

*Namur-Revue* chantait aussi les beautés naturelles de la cité de Sambre et Meuse, montrant les avantages qu'elle en pouvait tirer pour le développement du tourisme. *Namur-Revue* parlait aussi théâtres et sports.

Le 2 juillet 1876, sortit des presses d'Ernest Dupierreux, *l'Union commerciale*, moniteur des intérêts commerciaux et industriels de l'arrondissement de Namur.

Le 20 novembre 1883, naquit *l'Union du Charbonnage et de la Métallurgie*, dirigée par Ernest Stienon. Imprimée par Dupierreux-Wautlet d'abord, elle le fut ensuite par son directeur.

Le 3 mars 1884, le même Ernest Stienon lançait *La Métropole*, qu'imprimait Alfred Bister Bois d'Enghien. Cette feuille qui prétendait s'intéresser à la fois au commerce, aux finances, à l'agriculture, à l'industrie, vécut quelques semaines seulement.

Le 3 janvier 1885, parut l'*Union commerciale*, différente, semble-t-il de celle mentionnée plus haut. Imprimée par l'éditeur Godenne Boseré, elle était rédigée par Désirant Finet. Cette feuille donnait une chronique agricole, un bulletin industriel, une causerie financière et des annonces.

En mars 1885, Ernest Stiénon fit paraître le *Moniteur du Négociant*, qui vécut quatre années au moins.

En janvier 1886, parut le *Réveil de Namur*, édité par l'office général de publicité. Le *Réveil* paraissait encore en 1902.

La maison Raikem, en octobre 1888, entreprit l'impression de la *Feuille de protêts*, publication mensuelle qui coûtait deux francs l'an.

L'*Indépendant Financier* vit le jour en mars 1898. Cette feuille qui paraissait le jeudi, était administrée et rédigée par Firmin Charlier-Salmon, agent de change à Namur. Elle fut imprimée successivement par Auguste Godenne et Emile Chantraine.

Au mois de février 1905, *Le Petit Journal Namurois* vit le jour.

Cette feuille, imprimée par Leclercq et rédigée par Fernand Eloy, avait pour but de défendre le petit commerce namurois contre l'envahissement des coopératives. Elle se distribuait gratuitement au rez-de-chaussée des principales maisons de l'agglomération namuroise et ne vécut probablement qu'un temps très court.

Le 29 avril suivant, naissait *Le Journal du commerce* dirigé par Jules Crèvecoeur-Pelouse. Le *Journal du Commerce* entendait travailler au relèvement du commerce namurois et à la prospérité de la ville et se présentait comme une tribune ouverte à la libre discussion des intérêts commerciaux de Namur. Cet organe paraissait encore à la veille de la première guerre mondiale.

Le 25 avril de la même année, *Le Revendicateur*, édité par J. B. Collard et par Fernand Eloy rédigée, venait au jour, promettant de se dévouer aux intérêts du commerce namurois. La présence d'Eloy à la rédaction de cette feuille nous donne à penser que brève avait été la vie du *Petit Journal Namurois*. Nous ignorons ce qu'il advint du *Revendicateur*. Sans doute, ne vécut-il lui aussi qu'un instant.

Quoi qu'il en soit, l'éclosion successive et rapproché de ces trois dernières feuilles, témoigne de l'existence du malaise qui régnait en ce début de siècle dans les milieux du petit commerce namurois, inquiets du développement des coopératives, privés aussi d'une source de revenus par la fermeture du cercle des jeux.

## I. Feuilles d'annonces.

En 1851, Jean François Douxfils, l'éditeur de *l'Ami de l'Ordre* lança la *Feuille d'annonces de Namur et de la Province*. Cet hebdomadaire paraissait chaque dimanche et coûtait 4 francs l'an. Il vécut pendant une dizaine d'années au moins.

En avril 1869, Isidore Colin faisait paraître le premier numéro du *Nouvelliste de Sambre et Meuse*.

Quatre ans plus tard, Lambert De Roisin lançait, à son tour *L'Annonce namuroise*, tirée à quinze cents exemplaires et distribuée gratuitement.

Puis vint *La Réclame*, le 31 octobre 1880. Imprimé par Gabriel Hans, puis par Godenne Boseré (son successeur?), *La Réclame* coûtait cinq centimes le numéro. *La Réclame* ne parut pas au-delà de juin 1885, puisque le 7 de ce mois, Godenne Boseré, lançant *Les Petites Affiches de Namur et de la Province* reconnaissait la nécessité d'un journal sérieux d'annonces à Namur. Cet hebdomadaire coûtait dix centimes le numéro.

A la même époque, l'imprimerie de la veuve Picard à Bruxelles, fit paraître une feuille similaire au prix de cinq centimes seulement.

*L'Annonce industrielle* vécut cinq mois en 1887. Imprimée par Bister Bois d'Enghien, elle était dirigée par Dassonville-Pennart. Son prix d'abonnement était fixé à trois francs l'an, mais elle était adressée gratuitement à tous les établissements industriels belges, du moins, le prétendait-elle.

En novembre 1890, les frères Stellings de Salzinnes lancèrent *La Feuille d'Annonces*, hebdomadaire distribué gratuitement à Namur, et dans les principales villes de la province.

A partir du 1 juillet 1891, parut hebdomadairement *Le Bulletin du bureau modèle de placement*, distribué gratuitement à raison de deux mille exemplaires. Administrée par Gabriel Hans, cette feuille fut imprimée successivement à Fosses par Mallien Jadoul, à Salzinnes par les frères Stellings, à Namur par Chantraine.

Le premier mai 1904, Jacques Godenne faisait paraître le numéro spécimen de sa *Feuille d'annonces de Namur*, offrant aux notaires et agents d'affaires des conditions de prix inférieures à ceux que pratiquaient habituellement les quotidiens, leur accordant le service gratuit du journal qui était en outre distribué dans tous les hôtels et cafés de la ville, des faubourgs et ceux de la province désignés par les notaires.

Huit jours plus tard, l'on distribua gratuitement aux hôteliers et propriétaires, *Le Bulletin immobilier pour Namur et la province*, qu'imprimait Berce de Gembloux.

En 1909, l'imprimeur Delwiche Hanon lança *l'Indicateur immobilier*. Ce périodique, tiré à dix mille exemplaires, se vendait quinze centimes le numéro.

Enfin, en novembre 1913, parut *l'Intermédiaire Foncier* journal de ventes, achat et locations immobilières. Dirigé par son propriétaire Armand Hubert, il fut imprimé par Emile Dombret puis par Dave.

### J. Feuilles dialectales et de défense wallonne.

*L'Aurmonaque di Nameur* naquit en 1865, il fut rédigé pendant quelques années par Charles Wérotte, le chef de file des moncrabautiens de l'époque. Puis Charles Godenne prit la relève. Cette feuille paraissait encore en 1890.

En 1893, l'imprimeur Léopold Godenne lança *La Marmite* qui fut imprimée à Namur d'abord, à Couillet ensuite, et à la rédaction de laquelle collaborèrent les membres du Cercle littéraire et dramatique *Nameur potot*, fondé à Bruxelles en 1889 : Auguste Vierset, Léon Pirsoul, Louis Boland, l'avocat Alex Gérard, Louis Bodart.

Louis Louiseau dirigea pendant deux années *La Marmite* qui cessa de paraître en 1905.

Le 1 juin 1884, Bister Bois d'Enghien fit paraître *les Cornes du diable*, journal amusant français-wallon qui disparut avant la fin de l'année.

Le 25 février 1886, parut *La Grosse Caisse*, *Gazette populaire des libéraux wallons*, éditée par Raikem et dont le rédacteur avait nom Pierre Tasnier.

Ernest Stiénon, le 15 juillet 1883, lançait *La Chaudière*, *gazette wallonne originale* qui déclarait vouloir se vouer „à la défense des intérêts wallons, à la lutte pour la cause de la moitié des Belges”. *La Chaudière* disparut très vite. Elle fut en novembre 1888 remplacée par *La Boite à surprises* qui vécut un instant elle aussi.

Le 11 janvier 1891, parut chez les frères Stellinghs de Salzinnes, *Li Grande Gotte*, *gazette humoristique française wallonne* qui ne vécut pas bien longtemps sans doute.

*Li Couarneu* vit le jour le 2 octobre 1904. Il était édité par son propriétaire l'imprimeur Jean-Baptiste Collard.

Le 18 septembre 1910, les membres du cercle les Rêlis Namur-wès lancèrent un nouveau journal exclusivement consacré à la littérature wallonne.

*Li Ban Cloke* auquel collaborèrent Georges Pelouse, Paul et Lucien Maréchal, Gustave Arnould, Edouard Thirionet, Charles Cambrelin, notamment. *Li Ban Cloke* qu'imprimait Emile Chantraine disparut en 1912.

*Sambre et Meuse*, fondé en 1912 et dont François Bovesse était le directeur réserva une partie de ses colonnes à la littérature dialectale et se voua à la défense de la terre wallonne.

Enfin, le 31 mai 1914, naissait *la Wallonie*. Editée par Emile Dombret, cette feuille hebdomadaire avait pour but de défendre „les droits des Wallons contre le flamingantisme”.

#### K. Feuilles religieuses et philosophiques.

*La Semaine religieuse du diocèse de Namur*, publiée sous le patronage de l'évêque de Namur, vit le jour le premier août 1868. Editée par Wesmael-Charlier, l'imprimeur de l'évêché, *la Semaine*, qui se vendait 10 centimes le numéro et coûtait trois francs l'an, comptait en 1886, 2000 abonnés.

Le 15 novembre 1900, Wesmael fit paraître *Le Patronage Saint Louis de Gonzague*, dont le rédacteur était l'abbé Alfred Le Grand.

L'imprimeur Servais, en octobre 1904, publia la première circulaire mensuelle de l'oeuvre des missions catholiques belges en Afrique, Amérique, Asie et Océanie et dont le directeur était l'abbé Jules Petit.

En mai 1905, parut le premier numéro du *Bulletin pratique des oeuvres catholiques*, imprimé par l'éditeur de l'*Ami de l'Ordre*, Victor Delvaux.

En janvier 1906, parut le premier numéro de *la Jeune tribune, organe des conférences populaires*. Imprimée par Auguste Godenne, cette publication annonçait les conférences en préparation et faisait le compte rendu des causeries données au cercle la Jeune tribune.

Au mois d'avril 1910, Henrard, l'imprimeur du quotidien libéral *La Province de Namur*, fit sortir de presse le premier numéro du *Bulletin anticlérical des provinces de Namur et du Luxembourg* qui se présentait comme l'antidote du *Bulletin paroissial* qu'il attaquait violemment du reste.

Le 3 avril 1912, parut à Jambes, le *Clergé*, journal mensuel qui s'adressait aux prêtres tout spécialement, leur offrant notamment des conditions spéciales d'annonces.

Le 1 septembre 1913, Godenne fit paraître la revue *Véritas*, organe des conférences populaires à Namur.

L. Feuilles de tourisme, théâtre, sports, jeux.

Feuilles facétieuses.

Revue d'art et de littérature.

Quelques feuilles s'intéressèrent tout particulièrement aux possibilités du tourisme namurois et à son développement, aux fêtes estivales de la cité de Sambre et Meuse, telles : *Namur-Touriste*, *le Touriste Namurois*, *La Province de Namur pittoresque, monumentale et artistique*, *Namur-la-Belle*, *Namur-Citadelle*, *Namur Villégiature*.

Namur eut aussi des organes de théâtre : *Le Méphisto namurois*, *Le Foyer Namurois*, *L'Entr'acte*, *l'Entracte belge*, *La Scène*, *Le Théâtre*, *Tout Namur*, *Namur-Mondain*, à nouveau *Le Théâtre*, *La Coulisse*, enfin.

Quelques feuilles intéressèrent les sportifs : *Le Sportmen belge*, *Le Véloce club namurois*, *Namur-sports*, *La Revue de l'aéroclub*, *Pigeon-sport*.

Il n'était pas jusqu'aux joueurs qui n'eussent leurs organes : *Namur-Roulette*, *Rouge et Noire*, *Le Zéro*.

Namur connut quelques feuilles facétieuses qui vécurent l'espace d'un matin, le plus souvent, telles : *Le Nègre*, organe des Blancs, rédigé par des officiers du génie; *Le Grincheux et le Mille Tonnerres*, organes des élèves de l'athénée de Namur; *Le Réveil philosophique*, organe de l'émancipation estudiantine à Namur; les feuilles de la série Stiénon : *Le Passe-partout*, *Le moniteur international*, *La Cravache*, *Le Cri-Cri*, *Le Ramadan*; *Le Carillon de Lamy*; *La Lumière des frères Stellings*.

Namur vit paraître aussi quelques revues d'art et de littérature française, telles *Plume et Crayon*; *Namur-Jeunes*, devenue bientôt *Les Jeunes*; *Joyeuse*, et la *Belgique Nouvelle*, l'une et l'autre dirigée par Lucien Marchal.

Il nous a paru intéressant d'examiner les prix des journaux et périodiques namurois. Voici brièvement exposées nos conclusions à ce sujet.

Avant 1848, *l'Eclaireur* se vendait tant au numéro qu'à l'abonnement à un prix modéré : 10 centimes l'exemplaire ou 9fr 50 par trimestre. Lorsqu'en janvier 1836, la feuille libérale parut sept fois par semaine, elle augmenta de 50 centimes seulement le prix de son abonnement trimestriel.

D'autres feuilles qui vécurent peu de temps, *l'Enclume* et le *Journal de Namur* de Douxfils se payaient l'une pour sept numéros l'autre pour six également dix francs trimestriellement.

Quant à *l'Ami de l'Ordre*, en ses premiers ans, il se vendait au prix de 20 centimes le numéro et coûtait 9 francs par trimestre.

Pour trois numéros par semaines, *l'Emulateur* réclamait sept francs par trimestre et *la Revue de Namur* trois francs pour deux numéros. Les hebdomadaires se distribuaient à des prix variant de quatre francs 50 à un franc 50.

Après la suppression du timbre des journaux en 1848, *l'Eclaireur* abaissa le prix de son abonnement trimestriel à quatre francs. *La Revue de Namur*, pour le même prix de trois francs parut trois fois par semaine. *L'Ami de l'Ordre* coûtait alors six francs.

En 1860, *l'Organe de Namur* qui paraissait six fois par semaine et se vendait dix centimes le numéro, établit son prix d'abonnement pour trois mois à trois francs 50.

*L'Opinion libérale*, *La Lutte*, et *la Province de Namur* les trois feuilles quotidiennes qui défendirent le libéralisme namurois dans la suite, donnèrent sept numéros par semaine pour ce même prix de trois francs 50 par trimestre, abaissant le prix au numéro à cinq centimes.

*L'Ami de l'Ordre* fit de même.

Après 1860, et ce, pendant vingt-cinq ans environ, le prix habituel au numéro fut de dix centimes. Lorsque le *Journal de Namur* eut mis le sien à cinq centimes, la plupart des feuilles imitèrent cet exemple. *Le Petit Namurois* cependant, se payait, en 1894, deux centimes le numéro tandis que le *Progrès catholique* coûtait lui, encore en 1900, dix centimes.

Quant aux revues littéraires et publications spécialisées, leur prix au numéro allait de vingt-cinq à cinquante centimes. *Namur Roulette*, au tirage très limité, puisque s'adressant à un nombre fort restreint de joueurs, se vendait 1 franc le numéro et 25fr ncs à l'année.

Les annonces coûtaient généralement 20 centimes la ligne tandis que les réclames valaient 40 ou 50 centimes la ligne et les insertions judiciaires deux francs.

Peu importante durant les vingt ou trente premiers ans du royaume de Belgique, la part des annonces et réclames prit de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que s'écoulaient les années. A la fin du siècle, la quatrième page des quotidiens toujours, la troisième en partie souvent, leur étaient réservées.

Le samedi, la part des annonces était plus grande encore. Il arriva que *l'Opinion libérale* en fit paraître ce jour-là, jusqu'en sa première page. Pour dédommager l'abonné, privé ainsi de la lecture des rubriques habituelles, les quotidiens namurois prirent l'habitude de faire paraître un supplément bi-mensuel ou même hebdomadaire, soit littéraire, soit politique en période de crise ou d'élection.

Les journaux de Namur organisaient eux-mêmes leur service d'annonces et les réclames vantaient le plus souvent les marchandises des boutiquiers de la ville. *L'Ami de l'Ordre* avait aussi la clientèle de nombreux notaires. Certains d'entre eux annonçaient simultanément d'ailleurs, dans la feuille libérale qui recueillait bien entendu les avis de ses amis politiques.

En janvier 1889, *l'Ami de l'Ordre* ayant déclaré que les annonces allaient au journal le plus important, *l'Opinion libérale* quelques jours plus tard remerçait le confrère, signalant qu'il terminait l'année avec un nombre d'annonces plus élevé que celui du moniteur catholique. (3.023 contre 2.721)

A sa naissance, *La Lutte* avait sollicité du collège des bourgmestres et échevins de Namur, la communication des annonces et réclames de la ville. Devant le silence de l'édilité, *La Lutte* insista. Il lui fut alors, verbalement répondu qu'elle était autorisée à reprendre les annonces et réclames mais gratuitement, *l'Opinion libérale* seule, bénéficiant de la publicité des adjudications municipales. Mesure d'économie, disait-on, mais qui, en fait favorisait nettement le moniteur bleu, forçant le public à s'adresser à *l'Opinion* de préférence.

Quant à *la Bataille*, l'organe socialiste du citoyen Roman, elle avait peu d'annonces et guère d'autres réclames que celles que faisait imprimer son propriétaire.

En 1896, *l'Opinion Libérale* protesta avec force contre les nouveaux procédés de publicité qui faisaient tort grandement aux journaux qui ne vivent en réalité que des annonces. „Chacun, disait-elle s'ingénie à trouver du nouveau, qui des pancartes, qui le sandwich.

Ces jours derniers, une nouveauté : un fabricant de chicorée a fait distribuer en ville dix mille paquets réclames de chicorée. Naturellement, la firme de la maison se trouve en gros caractères sur le papier et l'on a eu soin de distribuer une chicorée de premier ordre. Les ménagères ont ri, les journalistes pas”.

Dans la dernière décade du XIXe siècle, les feuilles namuroises prirent l'habitude d'offrir à leurs abonnés des primes, au commencement de chaque année.

*La Lutte et l'Ami de l'Ordre* offrirent à plusieurs reprises des portraits peints à l'huile et exécutés d'après une photographie que devait fournir l'abonné.

*L'Ami de l'Ordre* offrit aussi des portraits de la famille royale, de l'évêque de Namur, une carte murale du monde.

*L'Opinion libérale* donnait en prime un calendrier. En 1900, à l'occasion de l'exposition de Paris, elle proposa au prix d'abonnement réduit de cinq francs *l'exposition en famille*, un supplément bi-mensuel de seize pages, format in 4°, contenant dessins, croquis et photogravures.

Au mois de juillet, à l'occasion de la foire, *l'Opinion libérale* présentait parfois à ses lecteurs et abonnés, un bon prime leur permettant d'obtenir une réduction de 50% au spectacle du cirque installé à Namur.

*Le Journal de Namur* donnait aux abonnés qui en amenaient un nouveau soit un thermomètre d'appartement, ou un tableau imitation de peinture à l'huile ou un calendrier agenda de l'Écriture Sainte, ou bien encore des livres de piété, des vies de saints.

*La Bataille*, elle-même, offrait soit en réduction soit même gratuitement, *l'Histoire de la Commune de Paris* par Lissagaray et les *Paroles d'un révolté* par le prince Kropotkine.

Dans les premiers temps de la Belgique indépendante les feuilles namuroises paraissaient assez tardivement, contraintes qu'elles étaient d'attendre les journaux de la capitale pour connaître et reproduire les nouvelles intéressantes.

Ainsi, *l'Eclaireur*, à ses débuts sortait de presse dans l'après midi. En août 1835, le tirage fut avancé de façon telle que la distribution du journal put se faire en ville aux environs de treize heures; quelques mois plus tard, le propriétaire éditeur en avança encore la distribution qui se fit vers dix heures en hiver vers neuf heures en été. De cette façon, *l'Eclaireur* offrait le résumé des journaux de Bruxelles à peu près à l'heure où ils se vendaient à Namur. Dans les

autres villes du pays, *l'Eclaireur* se distribuait le soir même de sa publication.

*L'Ami de l'Ordre*, dès novembre 1839, sortit de presse dès huit heures du matin de manière que les abonnés de la ville reçussent la feuille en même temps que les journaux bruxellois. *L'Eclaireur* suivit cet exemple à partir du mois d'avril 1840.

Les feuilles namuroises étaient alors antidatées. En 1849, elles prirent la date du jour où elles paraissaient mais revinrent bientôt à l'ancien système.

Entre 1896 et 1911, *l'Ami de l'Ordre* parut avec la date réelle, puis il fut antidaté à nouveau.

La mise sous presse se faisait en ces années, entre 9 h 45 et 10 h 30 et la distribution avait lieu vers 11 heures.

En ville et dans les faubourgs, les journaux namurois étaient généralement remis aux abonnés par porteurs. Le service des abonnements extra urbains s'effectuait par voie postale. Au numéro, ils étaient mis en vente en divers point de Namur, à l'aubette de la gare à celle de la rue de l'Ange, chez les libraires imprimeurs.

Au mois de décembre 1895, *l'Ami de l'Ordre* conseilla à ses lecteurs namurois l'abonnement postal plus régulier que le service des porteurs. Aussitôt, *l'Opinion libérale* protesta, affirmant l'excellence du service fait par les vendeurs du tenancier de l'aubette de la gare, Wuillot, qui avait charge d'assurer la distribution du journal.

Dès 1836, *l'Eclaireur* parut sept fois par semaine. Les feuilles libérales qui vinrent dans la suite et avaient rang de quotidien, le *Journal de Namur et de la Province*, *l'Opinion libérale*, *La Lutte*, *Sambre et Meuse*, *La Province de Namur* firent de même. Seul fit exception *l'Organe de Namur* qui faisait relâche le lundi, ne donnant qu'une seule édition pour le lundi et le mardi.

Les organes libéraux, même les plus anti-religieux ne paraissaient point à l'occasion des fêtes de Paques, Noël, Toussaint, Assomption. Parfois, et à la fin du siècle surtout, ils accordaient à leur personnel une journée de repos au moment du Carnaval ou de la foire de juillet.

Quant à *l'Ami de l'Ordre*, il observa pendant longtemps le repos dominical. Puis, il fut amené à donner, comme ses concurrents libéraux, sept numéros par semaine. A partir de 1896, voulant prêcher d'exemple, l'éditeur de *l'Ami de l'Ordre* fit mettre sous presse dans la soirée du samedi le numéro du dimanche, assurant ainsi à son personnel le repos hebdomadaire du dimanche.

A la demande de ses abonnés qui ne recevaient leur journal que le lundi matin ou très tardivement le dimanche, *l'Opinion libérale* prit, en mars 1903, la décision d'imiter son confrère catholique.

Remarquons d'ailleurs, que, en tout ce qui concernait les heures de parution, la diffusion du journal, ce fut *l'Ami de l'Ordre* qui, à Namur, le plus souvent innova, soucieux toujours de vaincre la concurrence des feuilles bruxelloises. Et la presse libérale ne tardait guère à suivre.

Très délicate et difficile fut toujours la profession de journaliste de province, à une époque où les moyens de communications étaient peu nombreux et lents.

Durant fort longtemps, le plumitif provincial en fut réduit pour tout ce qui ne concernait pas les nouvelles purement locales à attendre patiemment que lui vissent de la capitale, les grands journaux.

Trop pauvres pour se pouvoir permettre un coûteux abonnement aux agences de presse, les petites feuilles se contentaient d'informations de seconde, de troisième voire même de quatrième mains qui paraissaient évidemment avec quelque retard.

Le lecteur qu'intéressait plus particulièrement la politique générale avait tout intérêt, dès lors, à s'abonner à une feuille bruxelloise.

Aussi, pour retenir leur clientèle, les journaux namurois, tout en s'efforçant d'obtenir le plus rapidement possible les nouvelles extérieures, insistaient-ils sur l'extrême intérêt de leurs informations locales.

Il est vrai, d'ailleurs, qu'au siècle passé, les bourgeois de Namur se passionnaient plutôt pour les jeux de la politique locale qui pouvaient leur apporter une gloire, toute relative du reste et bien vite oubliée, que pour les remous internationaux et les grands problèmes.

Si tel n'était pas le cas, privilégiés de la fortune et de l'instruction, ils pouvaient fort bien se permettre de souscrire plusieurs abonnements différents.

Sous la pression des facteurs économiques et sociaux la presse insensiblement évolua.

Entre les journaux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et ceux de la dernière décennie, par exemple, grande était la différence.

Les premiers qui s'adressaient à une élite intellectuelle aimaient les longues démonstrations, les raisonnements abstraits, les citations latines et s'exprimaient en une langue châtiée mais lourde et ampoulée souvent; les seconds, dont l'audience devenait chaque jour plus

grande écrivait en un style plus direct, plus simple, baclé parfois hélas déjà, sacrifiant à l'information sensationnelle, ouvrant aussi plus largement chaque année leurs colonnes aux évènements mondiaux.

Au début du XXe siècle, les liaisons téléphoniques permirent aux feuilles de province d'être plus rapidement et mieux informées. *L'Ami de l'Ordre* notamment réservait en sa troisième page une colonne pour les nouvelles téléphoniques de dernière minute.

Il nous reste à donner quelques indications sur la condition des ouvriers de l'imprimerie à Namur.

En 1896, une polémique s'engagea à ce sujet entre *La Bataille* et le *Journal de Namur* de Godenne.

*Le Journal de Namur* ayant reproché à la feuille socialiste de ne pas s'imprimer à Namur et de priver ainsi de travail des typographes namurois, *La Bataille* lui rétorqua qu'en fait, elle était composée par des typographes namurois obligés de venir travailler à Bruxelles pour avoir plus d'indépendance et gagner un meilleur salaire.

Et *La Bataille* précisait encore qu'elle offrait à ses ouvriers 5 francs 50 pour neuf heures de travail tandis que le *Journal de Namur* pour 11 heures de travail accordait au chef d'atelier 6 francs, au conducteur 2 francs 50 et aux ouvriers 3 francs 50, (4) 2 francs 50 (1), 2 francs 25 (2) et 1 franc 50 (1). *La Bataille* signalait encore que plusieurs d'entre les ouvriers ne faisaient point partie de l'Association des typographes namurois et notamment Osselet le chef d'atelier.

Nous donnons évidemment ces prix sous toutes réserves. Nous remarquerons cependant que le *Journal de Namur* ne démentit pas ces chiffres et que d'autre part, *La Bataille* était évidemment bien placée pour avoir des renseignements précis, à cet égard, puisqu'elle était à ce moment encore dans les meilleurs termes avec Defnet, l'ancien typographe de *l'Opinion libérale* l'un des fondateurs probablement de l'association syndicale des typographes à Namur.

Le syndicat des typographes fondé en 1887, ne fut jamais prospère fait remarquer le P. Victor Robert dans son *Histoire du mouvement ouvrier dans le namurois*. Il est certain que l'hostilité des patrons catholiques surtout, était grande à l'égard de cette organisation. Il semble cependant, que si les vieux ouvriers hésitaient à s'y affilier, les plus jeunes n'avaient point ces scrupules et ces craintes. Et l'éditeur de *l'Ami de l'Ordre*, bien qu'il se montrât fort paternel avec ses subalternes et qu'il eût fait même à quelques anciens, trop âgés

pour travailler une pension de vieillesse, souffrit sans s'en rendre compte peut-être du manque de conscience professionnelle de certains ouvriers, dans les années qui précédèrent la première guerre mondiale.

Quant aux patrons des feuilles progressistes, sans doute, acceptaient-ils plus facilement que leurs ouvriers fussent affiliés au syndicat. Certains d'entre eux militaient, en tous cas, ouvertement dans les rangs socialistes, tel Defnet, Henri Baetens, et Vander Gucht, chef d'atelier très estimé de *l'Opinion libérale*, fut président de l'Association des typographes namurois.

En avril 1890, *La Lutte* connut la grève en ses ateliers, par suite prétendit la feuille progressiste d'un simple malentendu concernant les heures de travail. L'interruption ne dura qu'un seul jour et *La Lutte*, pour dédommager ses abonnés fit paraître un grand supplément littéraire le samedi suivant. *Le Peuple* ayant commenté cette grève, Kistenmackers, le rédacteur en chef de *La Lutte* protesta contre l'interprétation tendancieuse du quotidien socialiste. „En ma qualité de rédacteur en chef d'un journal démocratique, déclarai-je, je tiens à protester contre ces renseignements erronés qui pourraient porter atteinte à la réputation de *La Lutte*. Il serait vraiment remarquable et étonnant au suprême degré que nous imposions des conditions désavantageuses à nos ouvriers alors que nous défendons dans nos colonnes les justes revendications de la classe prolétarienne". Et cette protestation fut contresignée pour approbation par le typographe Henri Baetens (1).

Les différentes feuilles namuroises, dans les dernières années du XIXe siècle employaient en moyenne une dizaine d'ouvriers.

Elles étaient rédigées généralement par un rédacteur en chef qu'aidait très rarement un sous-ordre mais auquel plus ou moins régulièrement des collaborateurs indépendants apportaient de la copie.

*L'Ami de l'Ordre* avait, lui, un rédacteur en second à qui incombaient la tâche de faire le journal en l'absence du directeur.

Les feuilles catholiques recevaient assez fréquemment des correspondances de Rome que leur adressaient les prêtres namurois en voyage d'études dans la ville éternelle.

La presse droitiste qui avait ainsi les yeux tournés sans cesse, vers Rome ne cessait point de déplorer la triste situation faite au

---

(1) *La Lutte*, 30 avril 1890, p. 1.

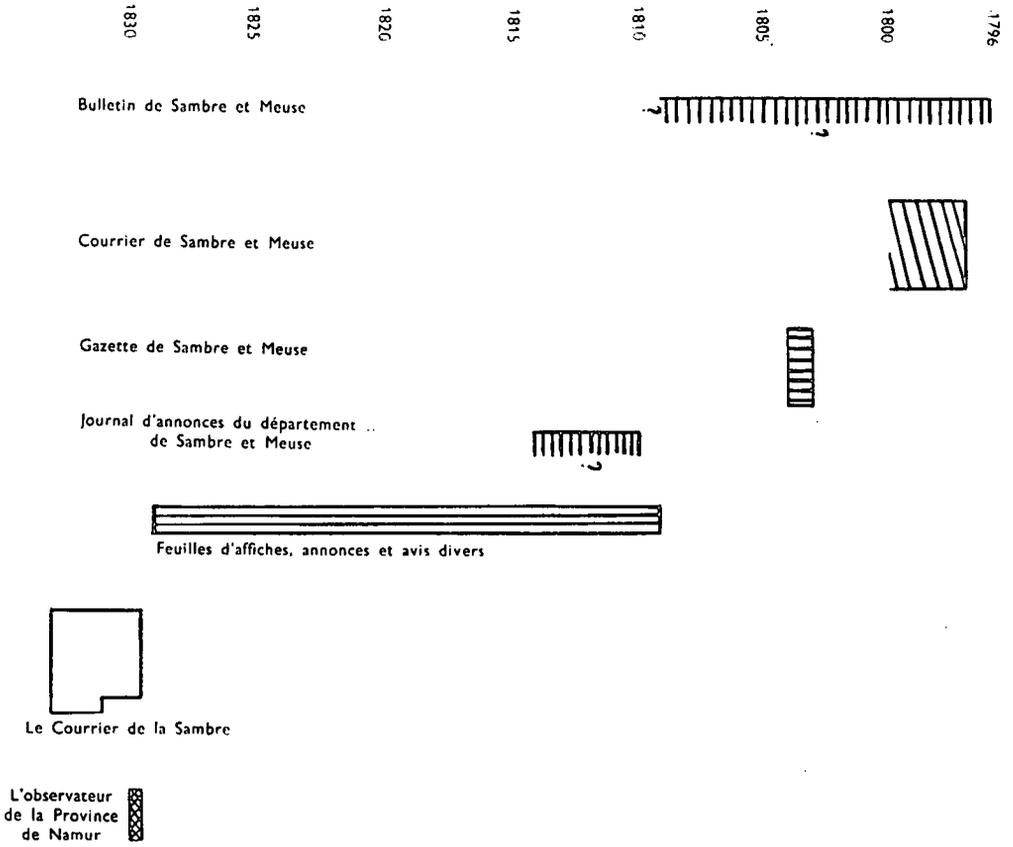
Souverain Pontife. Elle plaignait aussi les pauvres Arméniens mais pourfendait les Juifs, croyait au respect des traités de neutralité et méprisait la France républicaine et laïque.

La presse libérale, au contraire, accablait les réactionnaires cléricaux du monde entier, prenait la défense des opprimés quels qu'ils fussent, craignait pour l'existence de la Belgique insuffisamment préparée à défendre son intégrité territoriale contre les féroces appétits des voisins de l'Est et faisait à la France des déclarations enflammées.

Clôturent cette étude-forcément incomplète en certaines de ses parties puisque basée essentiellement sur l'examen des collections de journaux et de spécimens, à défaut d'archives personnelles des éditeurs et propriétaires des organes étudiés-nous espérons, en dépit des lacunes, avoir contribué quelque peu à une meilleure connaissance de la presse namuroise avant 1914 .

Namur, Février 1965.

# Graphique en Fonction de la périodicité et de la durée des Organes



feuille	paraissant
	1 x par semaine
	2 x par semaine
	3 x par semaine
	4 x par semaine
	6 x par semaine
	périodicité inconnue

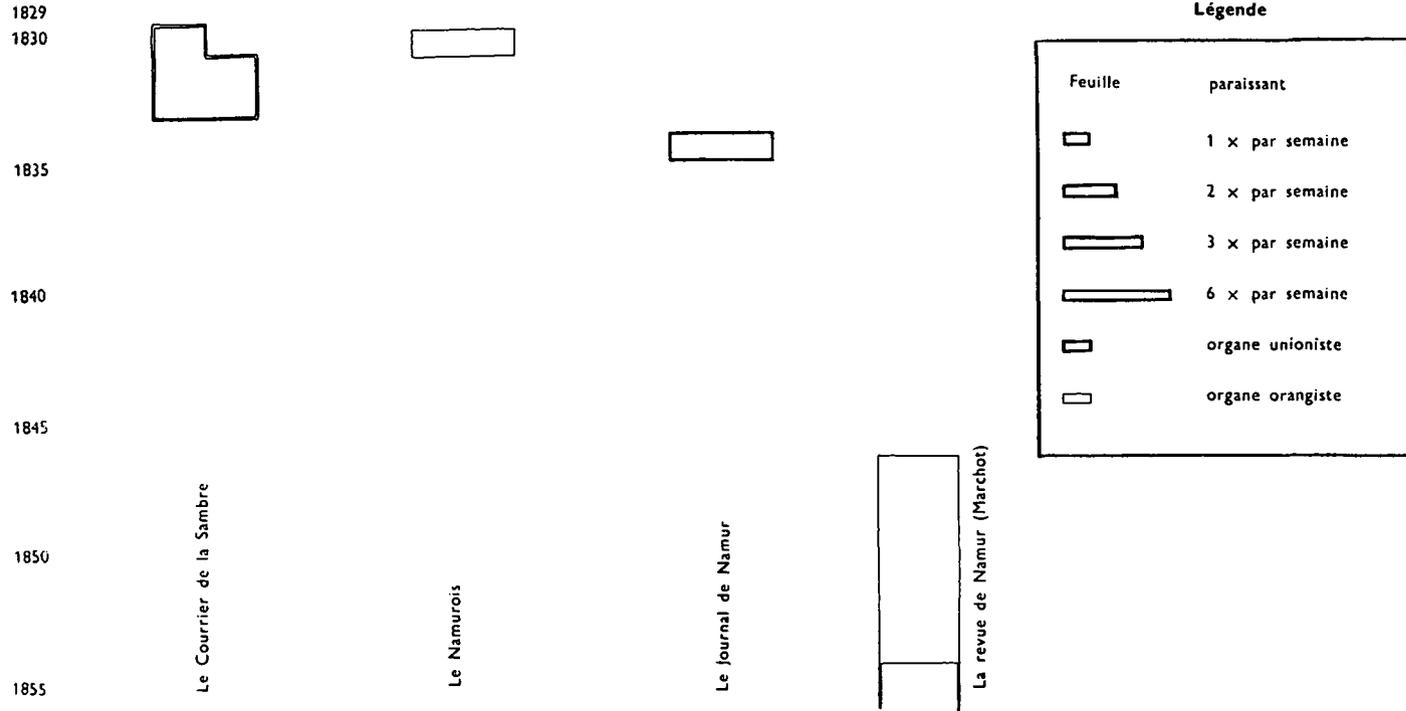
Spécialisation ou couleur politique

	administratif-information
	annonces
	républicains et anticlérical
	libéral
	orangiste
	unioniste

Légende

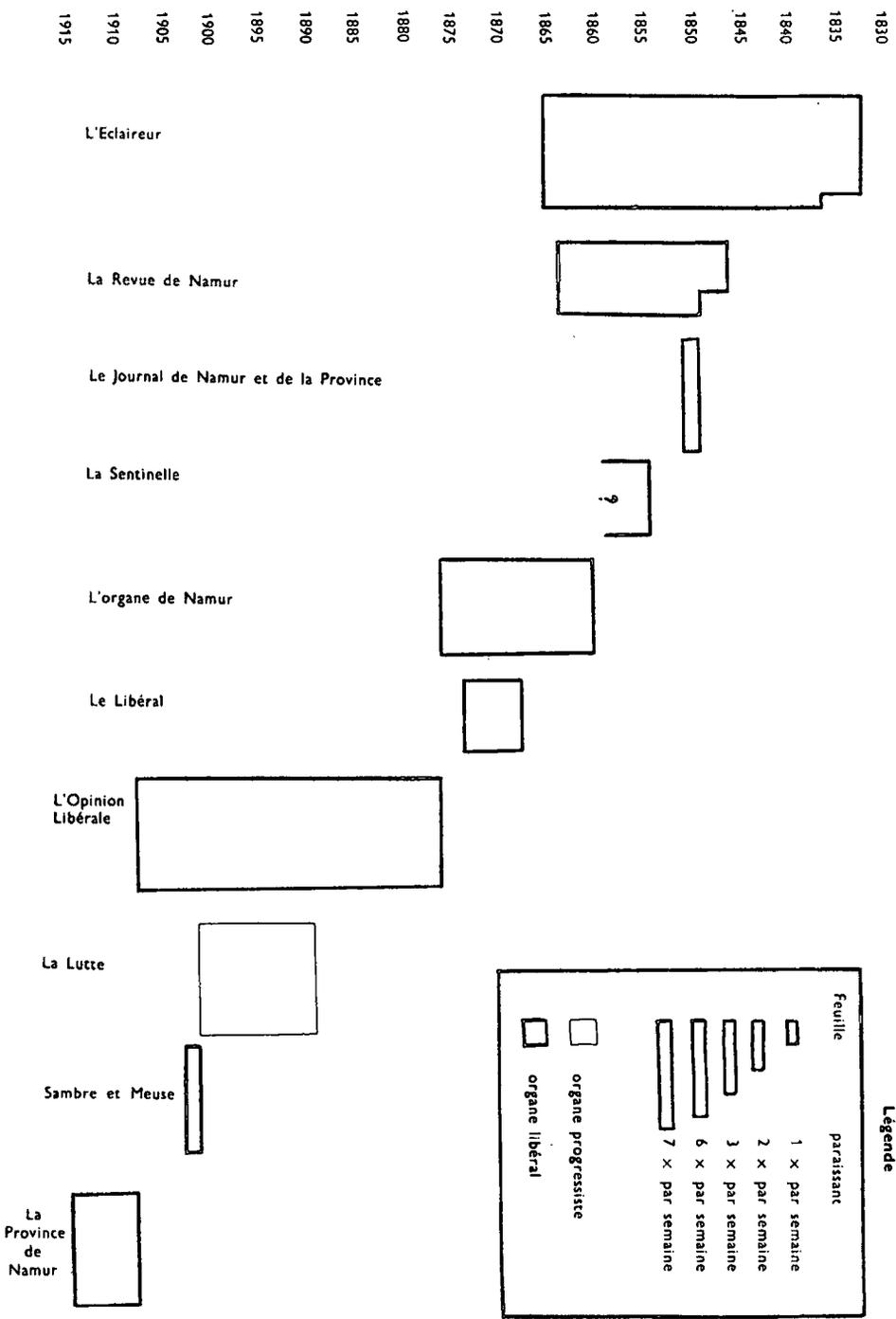
# LA PRESSE UNIONISTE ET LA PRESSE ORANGISTE À NAMUR

## Graphique en Fonction de la périodicité et de la durée des Organes



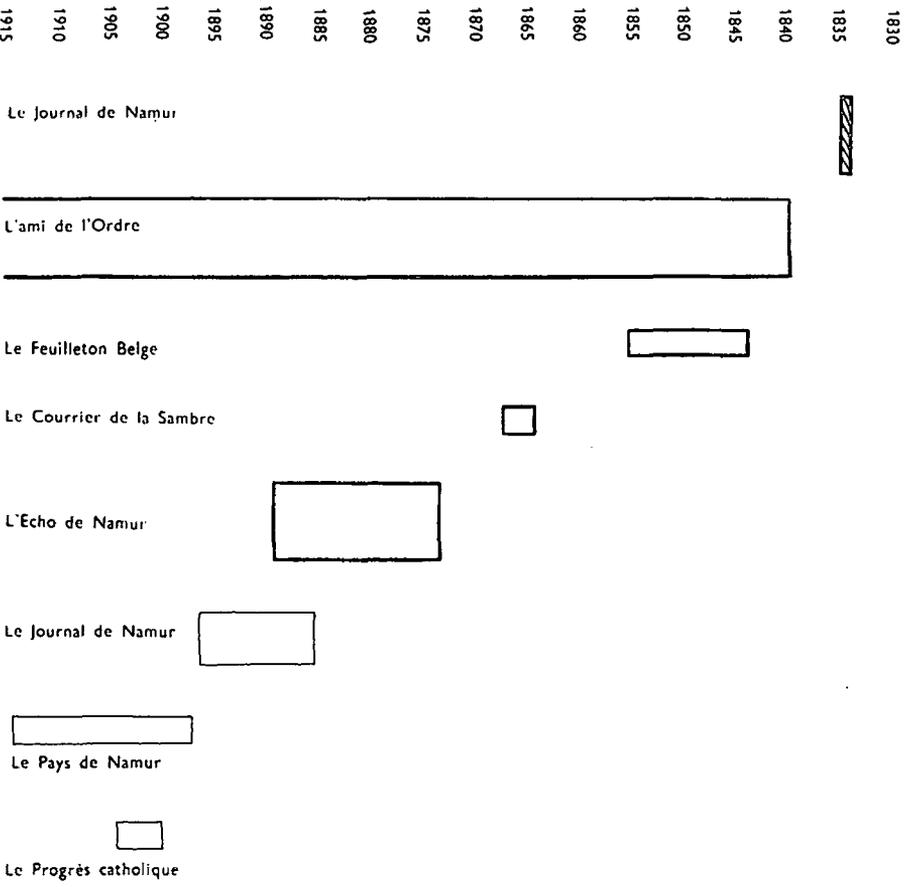
# LA PRESSE LIBERALE A NAMUR DE 1830 A 1914

Graphique en Fonction de la périodicité et de la durée des organes



# LA PRESSE CATHOLIQUE À NAMUR DE 1830 A 1914

## Graphique en Fonction de la périodicité et de la durée des organes

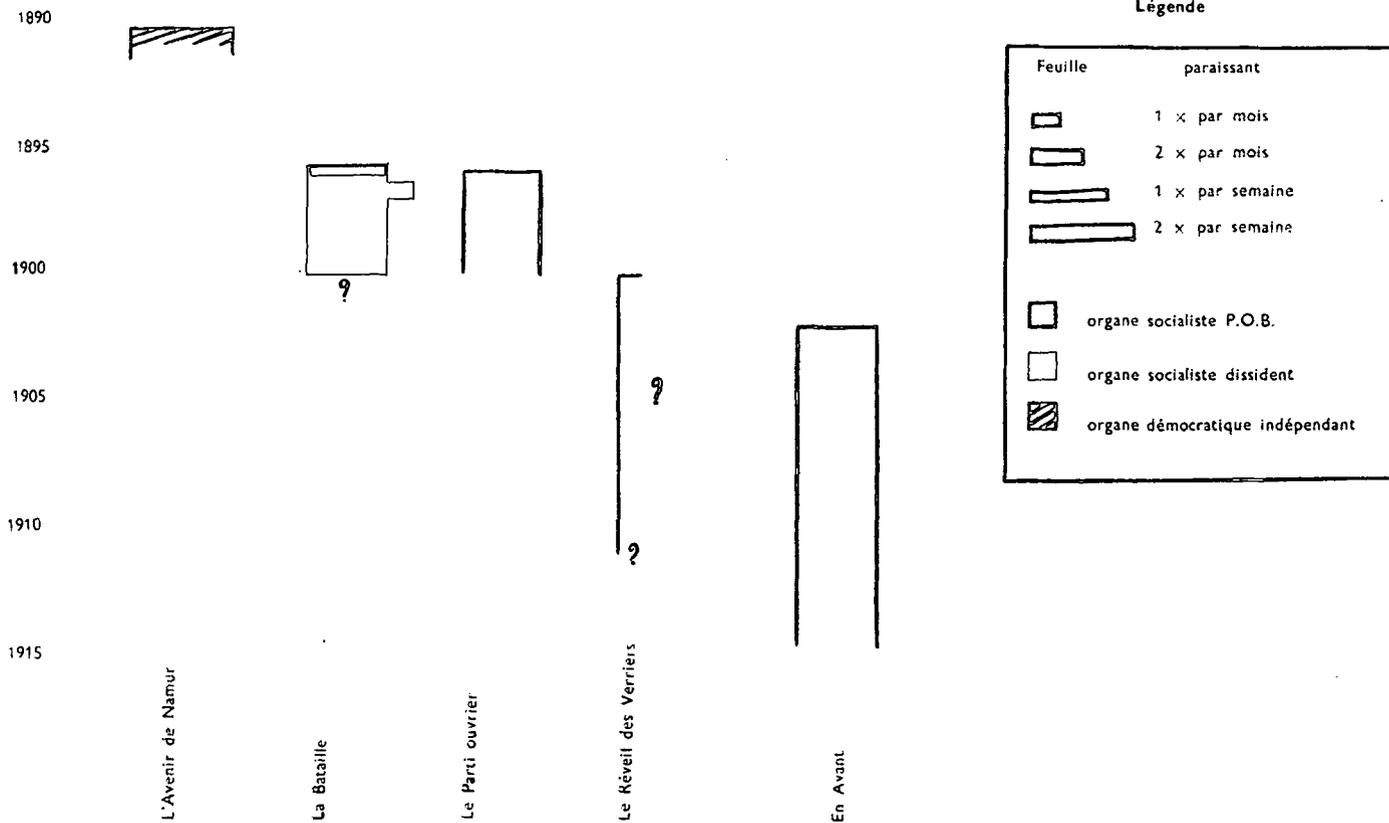


**Légende**

Feuille	paraissant
	1 x par semaine
	2 x par semaine
	6 x par semaine
	organe unioniste de tendance catholique
	organe catholique ultramontain
	organe catholique de tendance démocrate

# LA PRESSE SOCIALISTE À NAMUR AVANT 1914

## Graphique en Fonction de la périodicité et de la durée des Organes





## INDEX DES JOURNAUX ET PERIODIQUES.

- Addents, Addents...* : 57.  
*Agronome, L'* : 28.  
*Ami de l'Ordre, L'* : 19-21; 147; 155;  
 161 à 166; 169; 182; 183; 184; 186;  
 187; 190; 193; 201; 204; 207; 208;  
 209; 210; 211; 212; 214; 216; 218;  
 219; 220; 224; 226; 243; 246; 252;  
 263; 266; 273; 275; 277; 284; 285;  
 294; 297; 299; 300; 303; 305; 306;  
 313; 325; 328; 332; 335; 349 à 355.  
*Ami du peuple et des lois, L'* : 22.  
*Annonce namuroise, L'* : 38, 345.  
*Annonces namuroises, Les* : 101.  
*Annonce industrielle, L'* : 65; 345.  
*Aurmonaque di Nameur, L'* : 32; 346.  
*Avenir de Namur, L'* : 74; 272; 336.  
  
*Balance, La* : 16.  
*Ballotage, Le (1872)* : 37; 338.  
*Ballotage, Le (1890)* : 76; 339.  
*Ban cloke, Li* : 116; 311; 347.  
*Bataille, La* : 84; 85; 272 à 282; 297;  
 298; 336; 337; 350; 351; 354.  
*Beffroi, Le* : 59; 334; 242.  
*Belgique Militaire, La* : 36; 189; 309.  
*Belgique Nouvelle, La* : 118.  
*Bétail Indigène, Le* : 111.  
*Bloc, Le* : 119; 340.  
*Boite à surprise, La* : 71; 346.  
*Brasseur, Le* : 33, 343.  
*Bulletin Anticlérical des provinces de  
 Namur et Luxembourg* : 114; 347.  
*Bulletin de la Fédération Nationale des  
 Photographes* : 121.  
*Bulletin de la Grande Armée* : 14; 327.  
*Bulletin Hebdomadaire du bureau mo-  
 dèle de placement* : 79; 345.  
*Bulletin Immobilier pour Namur et la  
 province* : 346.  
*Bulletin Paroissial* : 112; 347.  
*Bulletin pratique des œuvres catholiques* :  
 347.  
*Bulletin de Sambre et Meuse* : 11.  
*Bulletin de la Société d'Etudes d'Inté-  
 rêts Coloniaux* : 120.  
  
*Carillon, Le* : 72; 348.  
*Cartel Démocratique, Le* : 115; 340.  
*Chaudière, La* : 69; 346.  
*Chronique, La* : 215.  
*Circulaire mensuelle de l'œuvre des  
 missions* : 104; 347.  
*Clergé, Le* : 118; 348.  
*Commune Namuroise, La* : 87; 338.  
*Conservateur, Le* : 47; 338.  
*Coopérateur de Namur, Le* : 45; 341.  
*Cornes du Diable, Les* : 56; 346.  
*Couarneau, Li* : 103; 346.  
*Coulisse, La* : 117; 348.  
*Courrier de Bruxelles, Le* : 211.  
*Courrier des Elections, Le* : 28; 338.  
*Courrier de l'Escaut, Le* : 211.  
*Courrier de la Sambre, Le (1829-1832)* :  
 14; 127 à 131; 132; 133; 327; 328.  
*Courrier de la Sambre, Le (1864-1867)* :  
 30; 204 à 206; 208; 212; 333.  
*Courrier de Sambre et Meuse* : 14; 327.  
*Courrier des Tirages, Le* : 77.  
*Cravache, La* : 65; 348.  
*Cri-Cri, Le* : 67; 348.  
  
*Délivrance, La* : 107; 337; 339.  
*Dernier mot, Le* : 38; 338.  
*Dernier mot, Un* : 92; 339.  
*Dix-Juin, Le* : 56; 339.  
  
*Echo des Cantons, L'* : 53; 339.  
*Echo du Dimanche, L'* : 54.  
*Echo de l'Electeur, L'* : 52; 339.  
*Echo de Liège, L'* : 208.  
*Echo de Namur et de la province, L'* :  
 38-39; 205; 209; 210 à 214; 218;  
 220; 235; 243; 326; 333.  
*Echo du Parlement, L'* : 153.  
*Éclairneur, L' (1832-1865)* : 17; 133 à  
 161; 158; 159; 161; 168; 169; 170;  
 171; 173; 175; 180; 181; 183; 184;  
 185; 186; 189; 190; 194; 201; 325;  
 329; 330; 349; 351; 352.  
*Eclairneur, L' (1902)* : 99; 339.

- Ecole, L'* : 74.  
*Ecole des Filles, L'* : 73.  
*Ecole Primaire, L'* : 39.  
*Economie, L'* : 208.  
*Emulateur, L'* : 22; 330; 349.  
*En Avant* : 100; 336.  
*Enclume, L'* : 19; 330; 349.  
*Entr'acte, L'* : 54; 348.  
*Entr'acte Belge, L'* : 63; 348.  
*Espérance, L'* : 108, 342.  
*Etau, L'* : 111; 342.  
*Express, L'* : 297; 331.
- Feuille d'annonces, affiches et avis divers* : 13; 131.  
*Feuille d'annonces, La* : 76; 345.  
*Feuille d'annonces de Namur* : 102; 345.  
*Feuille d'annonces de Namur et de la province* : 27; 345.  
*Feuille des protétés par arrondissement* : 70; 344.  
*Feuilleton Belge, Le* : 23; 166 à 168; 169.  
*Flandre Libérale, La* : 266.  
*Foyer Namurois, Le* : 50; 348.  
*France, La* : 100-101.  
*Franchise politique, littéraire et financière, La* : 30.
- Gazette de Namur, La* : 97.  
*Gazette de Sambre et Meuse* : 12; 327.  
*Gazette de Turin, La* : 238.  
*Grande Gotte, Li* : 78; 346.  
*Grincheux. Le* : 49; 348.  
*Grosse Caisse, La* : 62; 346.
- Indépendance Belge, L'* : 315.  
*Indépendant financier, L'* : 89; 344.  
*Indicateur Immobilier, L'* : 113; 346.  
*Intermédiaire Foncier, L'* : 122; 346.
- Jeunes, Les* : 76.  
*Jeune Tribune, La* : 107; 347.  
*Journal des Cafetiers, La* : 34; 343.  
*Journal des Campagnes, Le (1880)* : 46; 338.  
*Journal des Campagnes, Le (1884)* : 54; 339.
- Journal des Campagnes (1888)* : 69; 339.  
*Journal des Campagnes (1889)* : 71; 339.  
*Journal du Commerce* : 105; 344.  
*Journal des gens de lettres belges* : 48.  
*Journal de Liège, Le* : 153; 201; 202; 204.  
*Journal de Namur, Le, (1833-1834)* : 18; 134; 135; 157 à 161; 328; 332; 349.  
*Journal de Namur et de la Province, La (1848-1851)* : 26; 147; 175 à 185; 325; 328; 330; 352.  
*Journal de Namur, Le (1885-1896)* : 58; 235 à 243; 326; 333; 349; 351; 354.  
*Journal de la Polyclinique de Namur* : 79.  
*Joyeuse* : 86; 348.
- Knippiste belge, Le* : 86.
- Lanterne du Peuple, La* : 68; 243 à 245; 334.  
*Libéral, Le* : 33-34; 197; 206 à 210; 326; 331.  
*Lumière, La* : 78; 348.  
*Lutte, La* : 72-73; 221; 239; 246 à 271; 294; 298; 299; 326; 331; 349; 350; 352, 355.  
*Lutte Illustrée, La* : 80.
- Marmite, La* : 51; 346.  
*Mémorial Administratif... : 12; 132; 327.*  
*Méphisto Namurois, Le* : 44; 348.  
*Métropole, La* : 55; 343.  
*Mille Tonnerres, Le* : 64; 348.  
*Moniteur International, Le* : 64; 348.  
*Moniteur du Négociant, Le* : 57; 344.
- Namur* : 91.  
*Namur-Citadelle* : 98; 348.  
*Namur-Elections* : 75; 339.  
*Namur-Jeunes* : 75; 348.  
*Namur-la-Belle* : 91; 348.  
*Namur-Mondain* : 109; 348.  
*Namur-Revue* : 41; 343; 239.

- Namurois, *Le* (1829-1830) : 16; 131 à 133; 159; 327; 328.  
 Namurois, *Le* (1881) : 50; 338.  
 Namur-Roulette : 82; 348; 349.  
 Namur-Sports : 106; 348.  
 Namur-Touriste : 44; 348.  
 Namur-Villégiature : 108; 348.  
 Nègre, *organe des Blancs, Le* : 40; 348.  
 Nouvelliste de Sambre et Meuse, *Le* : 35; 345.
- Observateur, *L'* : 142.  
 Observateur de la province de Namur, *L'* : 15; 327.  
 Opinion libérale de Namur et de la province, *L'* : 42-43; 214 à 234; 246; 253; 262; 271; 294; 298; 299; 303; 326; 331; 349; 350 à 355.  
 Organe des Campagnes, *L'* : 32; 338.  
 Organe de Namur et de la province, *L'* : 29; 154; 155; 156; 187 à 204; 206; 207; 208; 214; 218; 326; 331; 349; 352.  
 Ouvrier Tailleur, *L'* : 80; 342.
- Parti Ouvrier, *Le* : 87; 275; 336.  
 Passe-Partout, *Le* : 61; 348.  
 Patronage Saint Louis de Gonzague, *Le* : 95; 347.  
 Pays de Liège, *Le* : 238; 239.  
 Pays de Namur, *Le* : 88; 334.  
 Petites affiches de Namur et de la province, *Les* : 60; 345.  
 Petite Bourgeoisie, *La* : 92; 342.  
 Petit Journal namurois, *Le* : 104; 344.  
 Petit Namurois, *Le* : 84; 334; 349.  
 Petite revue pédagogique : 95.  
 Pharmacie Belge, *La* : 25.  
 Photo-Revue, *La* : 99.  
 Pigeon-Sport : 122; 348.  
 Plume et Crayon : 48; 348.  
 Poètes Belges, *Les* : 31.  
 Prévoyance Nationale, *La* : 89; 342.  
 Progrès Catholique, *Le* : 96; 282 à 294; 299; 334; 349.  
 Progrès namurois, *Le* : 84; 339.  
 Province de Namur, *La* : 110; 301 à 316; 321; 332; 349; 352.
- Publicateur, *Le* : 63.
- Ramadan, *Le* : 66; 348.  
 Réclame, *La* : 47; 345.  
 Réveil du Coopérateur Belge, *Le* : 83.  
 Réveil de Namur, *Le* : 62; 344.  
 Réveil namurois, *Le* : 46; 234; 338.  
 Réveil Philosophique, *Le* : 111; 348.  
 Réveil des Verriers, *Le* : 93; 342.  
 Revendicateur, *Le* : 106; 300; 344.  
 Revue, *La* : 19.  
 Revue, *Ma* : 115.  
 Revue belge des collectionneurs, *La* : 120.  
 Revue du commerce et de l'industrie de la province de Namur, *La* : 40; 343.  
 Revue mensuelle l'Aero-club de Namur : 113; 348.  
 Revue mensuelle des tirages : 113.  
 Revue de Namur, *La* : 24-25; 153; 168 à 175; 180; 185; 186; 187; 325; 328; 330.  
 Revue Sociale de l'arrondissement de Namur, *La* : 90; 334; 342.  
 Revue de la société entomologique namuroise : 87.  
 Rouge et Noire : 94; 348.
- Sambre, *La* : 67; 334; 342.  
 Sambre et Meuse (1901-1902) : 98; 294 à 300; 331-32; 352.  
 Sambre et Meuse (1912-1914) : 119; 320 à 324; 347.  
 Scène, *La* : 81; 348.  
 Semaine religieuse du diocèse de Namur, *La* : 35; 347.  
 Sentinelle, *La* : 27; 185-186; 325; 330.  
 Sportman belge, *Le* : 66; 348.
- Tablettes bibliographiques, *Les* : 94.  
 Tabletes de St-Crépin, *Les* : 50.  
 Théâtre, *Le* : 81; 348.  
 Théâtre, *Le* : 115; 348.  
 Temps, *Le* : 216.  
 Timbre Belge, *Le* : 97.  
 Touche à Tout : 51.  
 Touriste Namurois, *Le* : 45; 348.  
 Tribune Scolaire, *La* : 82.

*Union catholique de l'arrondissement de Namur, L' : 94; 339.*  
*Union du charbonnage et de la métallurgie, L' : 53; 343.*  
*Union Commerciale, L' (1876) : 43; 343.*  
*Union Commerciale, L' (1885) : 57; 344.*  
*Union de Paris, L' : 162.*  
*Union Sociale, L' : 123.*  
*Univers, L' : 211.*  
  
*Veloce-club namurois : 102; 348.*

*Vingtième Siècle, Le : 243.*  
*Véritas : 121; 348.*  
*Vérité, La : 92; 339.*  
*Vers l'Avenir : 162.*  
*Voix du bon sens, La : 23; 333; 337.*  
*Voix du Luxembourg, La : 211.*  
*Voix syndicale, La : 117; 317; 334; 342.*  
  
*Wallonie, La : 123; 347.*  
  
*Zéro, Le : 124; 348.*

## INDEX ONOMASTIQUE.

- Ajax : 252.  
 Anciaux : 20.  
 André P. : 75; 77.  
 Angelroth G. : 77.  
 Anspach L. : 216.  
 Antoine L. : 122.  
 Arnould Dr. : 79.  
 Arnould G. : 116; 347.  
 Attout E. : 96; 288.  
  
 Baetens H. : 355.  
 Baivy : 79.  
 Balthazar-Florence : 119; 120; 320.  
 Bara J. : 209; 219.  
 Bartels A. : 18; 137.  
 Bauer : 11.  
 Bauweleers : 18; 154.  
 Beaupain P. : 110; 308; 315.  
 Beernaert A. : 265.  
 Bequet A. : 237.  
 Berce : 346.  
 Bister Bois d'Enghien : 55; 56; 57;  
     64; 65; 72; 73; 75; 80; 81; 84;  
     98; 246; 247; 248; 249; 294; 298;  
     331; 339; 343; 345; 346.  
 Bodart G. : 70.  
 Bodart H. : 40; 119.  
 Bodart L. : 346.  
 Boland L. : 346.  
 Borgnet A. : 15.  
 Borlée A. : 297; 302.  
 Bouchard J. : 252.  
 Boumal L. : 120.  
 Bovesse F. : 119; 120; 320; 321; 347.  
 Bovesse F. J. : 119; 320.  
 Boyoud H. : 91.  
 Braas L. J. : 14; 15; 127; 128; 140;  
     142; 145; 333; 338.  
 Braas (fils du précédent) : 34; 154; 206.  
 Brabant J. B. : 15; 128; 136; 143;  
     328; 329.  
 Branquart R. : 85; 275.  
 Briat : 11.  
 Bribosia Dr. : 79.  
 Bribosia A. : 31; 204.  
  
 Brumagne J. : 302.  
 Busdorff : 247.  
  
 Cahnter G. : 120.  
 Cambrelin Ch. : 116; 347.  
 Cambrelin L. : 110; 302.  
 Capelle J. : 302.  
 Carbotte-Van Dinter : 22.  
 Cartiaux : 112.  
 Carton de Wiart H. : 96; 288.  
 Chabot : 119; 320.  
 Chalon J. : 64; 73; 83; 110; 119;  
     120; 252; 315; 320; 341.  
 Chantraine E. : 77; 79; 89; 90; 95;  
     102; 116; 117; 342; 344.  
 Charlier E. : 246.  
 Charlier J. : 88; 145.  
 Charlier-Salmon F. : 90; 344.  
 Charneux A. : 20; 21; 39; 161; 162;  
     205; 210; 212.  
 Clément A. : 121.  
 Cnudde P. : 315.  
 Colin I. : 25; 29; 32; 35; 36; 345.  
 Colin N. : 29; 37; 40; 204; 338.  
 Colin Th. : 42.  
 Colini : 252.  
 Collard J. B. : 103; 106; 115; 323;  
     344; 346.  
 Cossoux L. : 16.  
 Crevecœur-Pelouse J. : 105; 344.  
 Crispi : 259.  
 Cuvelier E. : 56; 211; 219; 221; 335.  
  
 Dachet L. : 42.  
 Daens (Abbé) : 225; 239; 293.  
 Danheux G. : 14; 20.  
 Danvers J. : 43; 217.  
 Dapsens A. : 302.  
 Dartevelde A. : 302.  
 Dassonville-Pennart : 65; 345.  
 Dave : 122; 345.  
 Dave-Migeot : 87; 336.  
 Dax J. : 42; 217.  
 Debraine : 15; 327.  
 Decerf : 21; 162.

De Charluss : 73; 250.  
 Decq : 31.  
 Defnet G. : 85; 100; 226; 272; 274;  
 275; 276; 277; 278; 280; 281; 336;  
 337; 354; 355.  
 De Franquen E. : 302.  
 Defrecheux : 254.  
 De Gaiffier : 37; 38.  
 Dehaïpe G. : 120.  
 d'Haultepenne : 136.  
 De Labeville J. : 134.  
 Delchevalerie E. : 49.  
 Deleuze : 68.  
 Delfosse Ch. : 85; 275; 278.  
 Delisse L. : 45; 141.  
 Delmée : 208.  
 Delmer : 21.  
 Delonnoy A. : 302.  
 Delonnoy Ch. : 302.  
 Deltenre : 277; 278.  
 Delvaux V. : 20; 21; 75; 76; 83; 88;  
 90; 92; 94; 100; 123; 162; 285;  
 334; 347.  
 Delwiche J. : 110; 113; 345.  
 De Marès R. : 315.  
 De Montpellier Th. : 20; 161; 332.  
 Denis A. : 114.  
 Denison : 25.  
 De Pierpont A. : 288.  
 De Pierpont E. : 96.  
 De Potter : 137.  
 De Quarré : 136.  
 Derenne F. : 88; 92; 342.  
 De Sélys Longchamps W. : 302.  
 Désirant-Finet : 57; 344.  
 Desmanet de Biesme : 134.  
 Desmet : 62.  
 De Stassart : 136.  
 Dethy : 26.  
 Dethy A. : 56.  
 Dethy J. : 302.  
 Devaux C. : 42.  
 Devaux P. : 230.  
 Devèze A. : 311.  
 Docq G. : 21.  
 Dohet : 52.  
 Dombret E. : 122; 123; 345; 349.  
 Dons H. : 110; 315.  
 Dors A. : 86; 275.  
 Doucet A. : 31; 204; 333.  
 Douxchamps : 11.  
 Douxchamps Ch. : 73; 247; 248; 249.  
 Douxfils F. J. : 20; 23; 26; 27; 33;  
 161; 328; 332; 333; 338; 345.  
 Douxfils-Lagrange Th. : 20; 161.  
 Dreyfus : 216; 231; 232; 260; 261.  
 Drumont : 232.  
 Dubois J. : 73; 249; 251; 271.  
 Duculot-Roulin : 112.  
 Dumont H. : 263.  
 Dupagne-Counet : 95.  
 Dupierreux E. : 37; 38.  
 Dupierreux Wautlet : 39; 43; 53; 58;  
 61; 65; 343.  
 Eloy F. : 42; 104; 106; 300; 344.  
 Eloy L. : 106; 217.  
 Emond J. B. : 39.  
 Ernest : 86; 275; 277.  
 Ernould Th. : 29; 36; 189.  
 Fallières : 310.  
 Falmagne : 79.  
 Ferrer F. : 313.  
 Février A. : 302.  
 Février F. : 302.  
 Figuière E. : 118.  
 Finet : 56.  
 Fischer F. : 85; 275.  
 Flamend-Marchot : 25.  
 Franceschini : 157.  
 Frapier E.-P. : 21; 162.  
 Frapier Me : 247; 249.  
 Frère : 150.  
 Fouquet R. : 35.  
 Gaillot F. J. : 161.  
 Genêts : 21; 161.  
 Génissieu F. : 29; 44; 189.  
 Gérard Alex. : 88; 116; 120; 345.  
 Gérard Dieudonné : 12; 13; 14; 16;  
 19; 131; 327; 330.  
 Ghesquière : 79.  
 Gillard : 335.  
 Gille G. : 113.  
 Gilleau E. : 22.

- Gislain F. : 145; 157.  
 Gladstone : 259.  
 Gobert : 99.  
 Godenne Auguste : 90; 96; 107; 120;  
 334; 342; 344; 347.  
 Godenne-Boséré : 48; 52; 57; 60;  
 69; 334; 344; 345.  
 Godenne Charles : 96; 288; 291.  
 Godenne Jacques : 32; 59; 89; 91; 94;  
 98; 102; 103; 235; 236; 238; 242;  
 326; 333; 342; 345.  
 Godenne L. et A. : 52; 57; 346.  
 Godenne Paul : 33; 34; 39; 47; 48;  
 50; 52; 55; 87; 121; 235; 242; 338.  
 Goffaux J. : 50.  
 Goffin-Ganhy L. : 107; 337; 339.  
 Gotemans G. : 85; 275.  
 Grafé J. : 302.  
 Grafé M. : 297.  
 Grandjean : 101.  
 Grawez S. : 96; 288.  
 Gray A. : 252.  
 Grégoire : 60.  
 Gueldre H. : 119; 320.  
 Gueux J. : 275.  
 Guillaume X. : 337.  
 Guilmot O. : 39; 212; 214; 333.  
 Guyaux et Feuillien : 25.  
  
 Hambursin (Avocat) : 22; 330.  
 Hambursin Dr. : 206.  
 Hambursin E. : 302.  
 Hamoir Ch. : 39; 210; 212.  
 Hannon Théo : 49.  
 Hans F. : 79.  
 Hans G. : 46; 48; 49; 338; 345.  
 Helleputte : 293.  
 Henen P. : 110; 315.  
 Hennequin : 30.  
 Henrard A. : 110; 114; 115; 340; 347.  
 Heylen Mgr. : 217.  
 Hicguet G. : 302.  
 Hock A. : 18.  
 Honincks G. : 110; 315; 318.  
 Hubert A. : 122; 345.  
  
 Jacquet A. : 302.  
 Janson P. : 311.  
  
 Jean-Bernard : 73; 252.  
 Jean-Desthieux F. : 120; 324.  
 Jeckel R. : 62.  
 Julkarl : 275.  
  
 Kegeljan : 145.  
 Kinet V. : 14; 133.  
 Kistemaeckers H. : 73; 246; 247; 248;  
 249; 253; 271; 355.  
 Koller I. : 119; 320.  
  
 Lallement : 27; 330.  
 Lambert de Roisin : 25; 28; 30; 34;  
 37; 38; 39; 40; 46; 49; 82; 83; 88;  
 99; 327; 338; 345.  
 Lambillon L. J. : 88.  
 Lambotte : 145.  
 Lamy : 72.  
 Laverdure : 22.  
 Lazary B. : 233.  
 Lebeau J. : 230.  
 Le Catte A. : 43.  
 Leclercq J. : 104; 344.  
 Lecocq G. : 302.  
 Lecocq H. : 246.  
 Le Grand A. (Abbé) : 90; 96; 334;  
 342; 347.  
 Legrand G. : 243; 288; 289.  
 Legros : 11; 14; 15; 326.  
 Lelièvre X. : 15; 18; 28; 34; 146; 152;  
 153; 154; 155; 157; 173; 187; 190;  
 191; 193; 194; 196; 206; 207; 208;  
 209; 218; 219; 326; 331.  
 Lelong : 26.  
 Lemaitre H. : 302.  
 Lesire : 17; 127; 130; 133.  
 Loiseau : 251; 346.  
 Lomba I. : 157.  
 Loslever A. : 86.  
 Louvet H. : 15; 19; 130; 131.  
 Lupus (Abbé) : 21; 23; 161; 168.  
  
 Macaux-Simon L. : 72.  
 Mahaux G. : 119; 320.  
 Maillien-Jadoul : 79.  
 Malécot : 17.  
 Malévé : 145.  
 Malevez J. : 302.

- Malisoux H. : 31; 204; 333.  
 Mallet : 34; 208.  
 Malou (Père) : 92; 342.  
 Mambour : 17.  
 Manderbach H. : 52; 53; 339.  
 Marchal L. : 86; 118; 120; 322; 324.  
 Marchot V. : 16; 18; 25; 133; 137;  
 159; 160; 168; 170; 172; 173; 180;  
 327; 328; 329; 333; 338.  
 Maréchal L. : 116; 347.  
 Maréchal P. : 116; 120; 347.  
 Marlin D. : 17.  
 Martel O. : 101.  
 Martin : 12; 327.  
 Masset : 37; 297; 298.  
 Maus A. : 21; 162.  
 Mauvère G. : 77.  
 Mazy-Brasseur : 97.  
 Méjan : 15; 128.  
 Méline : 224.  
 Mélot A. : 90; 96; 288; 306; 334; 342.  
 Mélot E. : 31; 37; 38; 204; 216; 220;  
 247; 248; 333.  
 Mercier : 232.  
 Mestdagh : 40.  
 Michel Ch. : 28.  
 Misson : 15; 17; 28; 127; 130; 133;  
 327; 338.  
 Morichard (Mori) : 42; 46; 235; 338.  
 Moxhon : 146.  
  
 Namèche L. : 29; 145; 153; 157; 173;  
 187; 190; 191; 194; 196; 201; 206;  
 207; 208; 326; 330; 331.  
 Namèche Th. : 25.  
 Nandrin : 265; 280.  
 Naniot F. : 88.  
 Néron M. L. : 73; 252.  
 Neuens (Abbé) : 87.  
 Nissen : 85; 275.  
 Noël V. : 302.  
  
 Oger A. : 120.  
 Ourthe (Jean de l') : 86; 275.  
 Osselet : 354.  
  
 Palange (Abbé) : 112.  
 Patient P. : 73; 252.  
  
 Pelouse G. : 116; 347.  
 Penin F. : 302.  
 Pépin : 34; 196; 206; 207.  
 Pesesse-Masson : 97.  
 Pestiaux : 11.  
 Petit J. (Abbé) : 104; 347.  
 Petitjean V. : 23; 168.  
 Petrus : 252.  
 Preud'Homme J. : 123.  
 Picard : 63; 345.  
 Pierlot J. (Abbé) : 117; 320; 334; 342.  
 Pirard J. : 77.  
 Piret A. : 73; 162.  
 Piret F. : 21.  
 Pirson : 26; 175; 185; 330.  
 Pirsoult F. : 88; 251; 346.  
 Pissoort : 85.  
 Pomponet : 252.  
 Poncelet : 20.  
 Polet : 306.  
 Prangey J. : 37; 73.  
 Procès A. : 302.  
 Prolo N. : 272.  
  
 Queritet Ch. : 120.  
 Quinart : 28.  
  
 Rahon C. : 34; 343.  
 Raikem : 44; 47; 50; 51; 53; 54; 56;  
 62; 69; 70; 71; 82; 84; 215; 338;  
 339; 346.  
 Raikem Aline : 42.  
 Raikem Alphonse : 42; 217; 232.  
 Raikem Joséphine : 42.  
 Raikem Léontine : 42; 332.  
 Raikem Léopold : 29; 42; 204; 214;  
 216.  
 Ranwez : 79.  
 Raymond A. : 31.  
 Renson : 29.  
 Revon M. : 120.  
 Robert Me : 247.  
 Rochefort : 232.  
 Rocher G. : 43; 218.  
 Rogier Ch. : 146; 149; 150; 156; 175;  
 330.  
 Roman L. : 85; 274; 275; 277; 278;  
 281; 282; 336.

- Ronvaux : 37.  
 Ronvaux E. : 93; 108; 342.  
 Rops Alph. : 34; 206.  
 Rops E. : 40; 41; 343.  
 Rops V. : 41; 120; 321.  
 Roussel F. : 73; 250; 251; 252; 253;  
 254; 255; 257; 258; 260; 261; 265;  
 269; 271; 298.  
 Rouvroy J. : 25.  
 Royer de Behr : 156; 192; 194.
- Saintraint J. : 119; 340.  
 Salié : 34.  
 Salisbury : 260.  
 Salvador J. : 124.  
 Scheler E. : 61.  
 Scheurer-Kestner : 233.  
 Schollaert : 269; 306.  
 Servais A. : 104; 111; 117; 118; 119;  
 121; 340; 347.  
 Stapleaux A. : 18; 25; 29; 32; 154;  
 189.  
 Stapleaux L. : 11; 326; 327.  
 Stellings A. : 64; 74; 272.  
 Stellings Frères : 74; 76; 78; 79; 80;  
 272; 336; 342; 345; 346.  
 Stiénon A. : 28.  
 Stiénon E. : 53; 55; 57; 58; 61; 64;  
 65; 66; 67; 70; 343; 344; 346.  
 Stiénon G. : 61.  
 Stolypine : 314.  
 Souffret Dr. : 117.  
 Swolfs : 79.
- Tarlet : 15.  
 Tasnier P. : 63; 71; 346.  
 Tassoul (Abbé) : 21.  
 Theunissen R. : 120.  
 Thirionnet E. : 116; 347.
- Tournay Detilleux J. : 43; 56; 219.  
 Tricot L. : 43; 73; 250.
- Vander Gucht : 355.  
 Van der Meeren : 49.  
 Vandervelde E. : 263; 267.  
 Van Duyse H. : 29; 189.  
 Van Hollebeke : 31.  
 Valentin E. : 48.  
 Vanette : 216.  
 Verdavaine Ch. : 43; 218.  
 Verhaegen A. : 96; 288; 293; 306.  
 Verheydt G. : 62.  
 Verquin : 78.  
 Vierset A. : 346.  
 Villa R. : 217.  
 Voncken (Mme) : 118.
- Wagener : 49.  
 Waha L. : 120.  
 Wasseige Max : 90.  
 Wautlet J. : 15; 26; 185; 330.  
 Wéry J. : 112; 342.  
 Wéry H. : 302.  
 Wérotte Ch. : 32; 346.  
 Wesmaël : 31; 35; 74; 95; 116; 347.  
 Wilmotte Léon : 42; 71; 216; 339.  
 Wilmotte P. J. (Abbé) : 21; 35; 162.  
 Wodon Adrien : 21; 92; 96; 162;  
 288; 342.  
 Wodon Frantz : 302.  
 Wodon-Gomrée : 34; 206.  
 Woeste Ch. : 163; 239; 293.  
 Woitrin A. : 88; 334.  
 Wouters : 49.
- Zax : 252.  
 Zola : 232; 233; 251; 261.



## TABLE DES MATIERES.

— Introduction . . . . .	3
— Bibliographie . . . . .	6
— Première partie : Liste chronologique et analytique des journaux et périodiques publiés à Namur de 1794 à 1914	9
— Deuxième partie : Etude des principaux journaux politiques et programme de quelques feuilles publiées à Namur de 1829 à 1914 . . . . .	125
— Evolution générale de la presse namuroise de 1794 à 1914.	325
— Graphique, en fonction de la périodicité et de la durée des organes de la presse namuroise avant 1830 . . . . .	358
— Graphique, en fonction de la périodicité et de la durée des feuilles politiques parues à Namur de 1829 à 1914	359
— Index des journaux et périodiques . . . . .	363
— Index onomastique . . . . .	367
— Table des matières . . . . .	373



D/1966/0081/12

**IMPRIMERIE ERASMUS S.A. LEDEBERG/GAND**

- Cahiers 17.** **Bijdragen 17.**  
Alois Simon, Réunions des Evêques de Belgique, 1868-1883, Procès-  
verbaux. 1961. fr. 220 (abonnement fr. 187)
- Bijdragen 18.** **Cahiers 18.**  
H. Balthazar, J. De Belder, J. Hannes, J. Verhelst, Bronnen voor  
de sociale Geschiedenis van de XIXe Eeuw (1794-1914). 2de uitg.  
1965 fr. 220 (abonnement fr. 190)
- Cahiers 19.** **Bijdragen 19.**  
Bertrand Gille, Crise politique et crise financière en Belgique; Lettres  
adressées à la maison Rothschild à Paris par son représentant à  
Bruxelles, (1838-1840). 1961. fr. 490 (abonnement fr. 417)
- Bijdragen 20.** **Cahiers 20.**  
Romain Van Eenoo, De Pers te Brugge 1792-1914. Bouwstoffen.  
1961. fr. 310 (abonnement fr. 264)
- Cahiers 21.** **Bijdragen 21.**  
Alois Simon, Evêques de la Belgique Indépendante (1830-1940),  
Sources d'archives. 1961. fr. 130 (abonnement fr. 111)
- Bijdragen 22.** **Cahiers 22.**  
Vervaeck, Solange, Enkele bronnen uit de Franse tijd. Hun belang  
voor de sociale geschiedenis. 1962. fr. 140 (abonnement fr. 119)
- Bijdragen 23.** **Cahiers 23.**  
Van Eenoo, Romain en Vermeersch, Arthur, Bibliografisch re-  
pertorium van de Belgische pers 1789-1914. 1962.  
fr. 110 (abonnement fr. 94)
- Cahiers 24.** **Bijdragen 24.**  
M. Colle-Michel, Les Archives de la s.a. Métallurgique d'Espérance-  
Longdoz des origines à nos jours. 1962. fr. 85 (abonnement fr. 73)
- Cahiers 25.** **Bijdragen 25.**  
Caulier-Mathy, Nicole, Statistiques de la province de Liège sous  
le régime hollandais. 1962. fr. 210 (abonnement fr. 179)
- Bijdragen 26.** **Cahiers 26.**  
Wils, Lode, De liberale Antwerpse dagbladen : 1857-1864. 1962.  
fr. 80 (abonnement fr. 68)
- Bijdragen 27.** **Cahiers 27.**  
Wouters, Hubert, Dokumenten betreffende de geschiedenis der  
arbeidersbeweging : 1831-1853. 1964.  
3 delen. fr. 1640 (abonnement fr. 1394)
- Bijdragen 28.** **Cahiers 28.**  
De Vroede, M., De Belgisch-Limburgse pers van 1830 tot 1860.  
1963. fr. 290 (abonnement fr. 247)
- Cahiers 29.** **Bijdragen 29.**  
H. Haag, Les archives personnelles des anciens ministres belges.  
1963. fr. 50 (abonnement fr. 43)
- Bijdragen 30.** **Cahiers 30.**  
D. De Weerd, Publications officielles de la Belgique contemporaine.  
1963. fr. 540 (abonnement fr. 459)
- Bijdragen 31.** **Cahiers 31.**  
K. Vanden Abeele, De gedwongen lening van het jaar IV te Leuven.  
Bronnenmateriaal voor sociale geschiedenis onder Frans Bewind.  
1963. fr. 110 (abonnement fr. 94)
- Cahiers 32.** **Bijdragen 32.**  
J. Lory, Panorama de la presse belge en 1870-71. 1963.  
fr. 50 (abonnement fr. 43)
- Cahiers 33.** **Bijdragen 33.**  
B. Gille, Lettres adressées à la maison Rothschild de Paris par  
son représentant à Bruxelles (1843-1853). 1963.  
fr. 500 (abonnement fr. 425)
- Cahiers 34.** **Bijdragen 34.**  
L. Linotte, Les manifestations et les grèves dans la province de Liège  
de 1831 à 1914. 1964. fr. 230 (abonnement fr. 195)

- Bijdragen 35. Cahiers 35.  
E. Voordeckers, Een bijdrage tot de geschiedenis van de Gentse pers in de negentiende eeuw. 1964. fr. 850 (abonnement fr. 723)
- Cahiers 36. Bijdragen 36.  
J. Vander Vorst-Zeegers, Le „Journal de Bruxelles” de 1871 à 1884. 1965. fr. 440 (abonnement fr. 375)
- Cahiers 37. Bijdragen 37.  
S. Vervaeck, Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1831-1865. 1965. fr. 460 (abonnement fr. 390)
- Cahiers 38. Bijdragen 38.  
J. De Belder & J. Hannes, Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1865-1914. 1965. fr. 380 (abonnement fr. 323)
- Cahiers 39. Bijdragen 39.  
M. Blanpain, Le „Journal de Bruxelles” : Histoire interne de 1863 à 1871. 1965. fr. 85 (abonnement fr. 73)
- Bijdragen 40. Cahiers 40.  
H. Wouters, Dokumenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging, 1853-1865.
- Bijdragen 41. Cahiers 41.  
H. Liebaut, Repertorium van de pers in het arrondissement Aalst, (1840-1914). (ter perse)
- Cahiers 42. Bijdragen 42.  
A. J. Vermeersch, Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914. Repertorium van de Brusselse pers, 1789-1914. (I, A-K). 1965. fr. 680 (abonnement fr. 578)
- Bijdragen 43. Cahiers 43.  
E. Voordeckers, Drukkers en pers in het arrondissement Roeselare, (1847-1914). 1965. fr. 315 (abonnement fr. 270)
- Cahiers 44. Bijdragen 44.  
M. L. Warnotte, Étude sur la presse à Namur, 1794-1914.
- Cahiers 45. Bijdragen 45.  
J. Bayer-Lothe, Documents relatifs aux mouvements ouvriers dans la province de Namur au XIXe siècle. Ire partie, 1794-1848. (sous presse)
- Cahiers 46. Bijdragen 46.  
M. Colle-Michel, Les archives de la Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. (sous presse)
- Bijdragen 47. Cahiers 47.  
H. De Borger, De Antwerpse pers, 1792-1914. (ter perse)
- Mémoires I. Verhandelingen I.  
R. Devleeshouwer, Les Belges et le danger de guerre (1910-1914). 1958. fr. 320 (abonnement fr. 272)
- Verhandelingen II. Mémoires II.  
D. De Weerd, De Gentse textielbewerkeren en arbeidersbeweging tussen 1866 en 1881. Bijdrage tot de sociale geschiedenis van Gent. 1959. fr. 280 (abonnement fr. 238)
- Mémoires III. Verhandelingen III.  
Colette Lebas, L'union des catholiques et des libéraux de 1839 à 1847. Étude sur les pouvoirs exécutif et législatif. 1960. fr. 380 (abonnement fr. 323)
- Verhandelingen IV. Mémoires IV.  
Romain Van Eenoo, Een bijdrage tot de geschiedenis der arbeidersbeweging te Brugge (1864-1914). 1959. fr. 400 (abonnement fr. 340)